



# Les styles de représentation, leurs déterminants et effets comportementaux : étude empirique des sénateurs français

Tinette Schnatterer

## ► To cite this version:

Tinette Schnatterer. Les styles de représentation, leurs déterminants et effets comportementaux : étude empirique des sénateurs français. Science politique. Université de Bordeaux, 2014. Français. <NNT : 2014BORD0397>. <tel-01233776>

**HAL Id: tel-01233776**

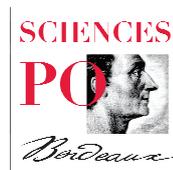
**<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01233776>**

Submitted on 25 Nov 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX



École Doctorale SP2 : Sociétés, Politique, Santé Publique

SCIENCES PO BORDEAUX

Laboratoire d'accueil : Centre Emile Durkheim

**LES STYLES DE REPRESENTATION,  
LEURS DETERMINANTS ET EFFETS COMPORTEMENTAUX:  
ETUDE EMPIRIQUE DES SENATEURS FRANÇAIS**

**Thèse pour le Doctorat en Science politique**

Sous la direction de M. Sylvain BROUARD

présentée et soutenue publiquement  
le 14 novembre 2014 par

**Tinette SCHNATTERER**

14 novembre 2014

***Composition du jury :***

**M. Sylvain BROUARD**, chargé de recherche FNSP, Sciences Po Bordeaux; directeur de thèse

**M. Olivier COSTA** Directeur de recherche CNRS, Sciences Po Bordeaux

**M. Frank BAUMGARTNER**, Professeur, University of North Carolina at Chapel Hill ; *rapporteur*

**M. Frédéric VARONE**, Professeur, Université de Genève ; *rapporteur*

**M. Christoph HÖNINGE**, Professeur, Leibniz Universität Hannover

---

## **RESUME en français**

Les typologies de parlementaires occupent une place centrale dans les études parlementaires. Nous proposons une définition du concept de «style de représentation», centrée sur les caractéristiques déclarées des parlementaires - permettant de traiter les caractéristiques des élus dans leur diversité en examinant le spectre le plus large possible d'activités représentatives - et de saisir la manière dont ces activités s'articulent entre le niveau local et le niveau national. Ce concept nous permettra d'étudier empiriquement les liens entre les styles de représentation -dans notre cas des sénateurs français-, leurs déterminants et leurs effets comportementaux et de surmonter ainsi le descriptivisme propre à beaucoup d'études mobilisant des types parlementaires. L'analyse de cinq styles de représentation des sénateurs français met en évidence que les styles de représentation sont des réponses aux contraintes et ressources des parlementaires et qu'ils affectent de manière systématique le comportement des sénateurs.

---

## **TITRE en anglais**

REPRESENTATIONAL STYLES, THEIR DÉTERMINANTS AND BEHAVIORAL EFFECTS, AN EMPIRICAL STUDY

---

## **RESUME en anglais**

Typologies of parliamentarians play a central role in the study of legislators and their behavior. We propose a narrow concept of styles of representation, focused on the expressed characteristics of parliamentarians and taking into account the largest possible spectrum of representational activities including the local and the national arena of the mandate.

This concept enables us to study empirically the links between styles of representations -in our case of French senators-, their determinants and behavioral effects and to overcome the descriptiveness of many studies mobilizing typologies of parliamentarians.

The analysis of five styles of representation of the French senators show, that these styles are answers to the constraints and resources of the parliamentarians and that they affect the senators' behavior in a systematic manner.

---

## **MOTS-CLES en français**

Styles de représentation, typologie parlementaire, déterminants, effets comportementaux, Sénat français, Parlement français, comportement parlementaire, activité parlementaire, idéaux-types, étude empirique, classification

---

## **MOTS-CLES en anglais**

Styles of representation, typology, determinants, behavioral effects, French Senate, French Parliament, legislative behavior, parliamentary activity, ideal-types, empirical study, classification

---

# Sommaire

SOMMAIRE.....	2
REMERCIEMENTS .....	8
INTRODUCTION .....	10
<b>1<sup>ERE</sup> PARTIE : OBJECTIFS ET ENJEUX DE LA RECHERCHE .....</b>	<b>13</b>
1. DIVERSITE ET REGULARITES DANS LES PRATIQUES DE REPRESENTATION .....	13
2. LES OBJECTIFS DE LA THESE : IDENTIFIER LES STYLES DE REPRESENTATION DES SENATEURS FRANÇAIS, LEURS DETERMINANTS ET LEURS EFFETS COMPORTEMENTAUX .....	16
3. REVELER LES LOGIQUES D’ACTION DES MEMBRES D’UNE CHAMBRE MECONNUE : LE SENAT FRANÇAIS.....	21
4. ENJEUX SCIENTIFIQUES DE L’ETUDE .....	27
4.1. <i>Améliorer nos connaissances de l’institution sénatoriale .....</i>	<i>27</i>
4.2. <i>Améliorer nos connaissances de l’influence des différents modes de scrutin</i>	<i>28</i>
4.3. <i>Améliorer nos connaissances des comportements parlementaires.....</i>	<i>33</i>
5. CADRE EMPIRIQUE ET METHODOLOGIQUE .....	36
5.1. <i>Un corpus de sources et de données variées.....</i>	<i>36</i>
5.2. <i>Une approche mixte, qualitative et quantitative .....</i>	<i>38</i>
5.2.1. Un échantillon large permettant de réaliser des analyses quantitatives.....	38
5.2.2. Limites des analyses quantitatives et avantages d’une méthodologie mixte.....	40
6. CONCLUSION .....	46
<b>2<sup>EME</sup> PARTIE : LES STYLES DE REPRESENTATION DES SENATEURS FRANÇAIS.....</b>	<b>47</b>
1. ETUDIER LA REPRESENTATION POLITIQUE .....	47
1.1. <i>Définir la représentation politique .....</i>	<i>48</i>

1.2.	<i>Qui est représenté par le Sénat français ?</i> .....	50
2.	LES STYLES DE REPRESENTATION : UN CONCEPT FORGE POUR APPREHENDER LES PRATIQUES DE REPRESENTATION .....	54
2.1.	<i>Classer les parlementaires en distinguant déclarations et comportements effectifs</i> .....	56
2.2.	<i>Quelle place pour les motivations émotionnelles des sénateurs</i> .....	61
2.3.	<i>Le concept du style de représentation</i> .....	62
2.3.1.	Appréhender les activités de représentation dans leur diversité ..	63
2.3.2.	Restituer l’articulation entre pratiques de représentation au niveau local et national.....	64
2.3.3.	Saisir les déterminants des styles.....	68
2.3.4.	Rendre compte de la manière dont les styles se traduisent au niveau des comportements effectifs .....	68
3.	UNE DEMARCHE HYPOTHETICODEDUCTIVE : L’IDENTIFICATION DES STYLES DE REPRESENTATION ATTENDUS DES SENATEURS FRANÇAIS .....	70
3.1.	<i>Dimensions constitutives des styles de représentations</i> .....	72
3.1.1.	La dimension locale-nationale .....	73
3.1.1.1.	La dimension de l’implication locale-nationale.....	76
3.1.1.2.	La dimension du focus local-national .....	83
3.1.2.	Le rapport avec la formation politique .....	86
3.1.2.1.	Entre partis et groupes politiques.....	89
3.1.2.2.	L’accès au mandat .....	90
3.1.3.	La dimension en lien avec les électeurs .....	92
3.1.3.1.	Les sénateurs, des « élus des élus » .....	94
3.1.3.2.	Le caractère des collèges électoraux .....	95
3.1.3.3.	Un mandat relativement long.....	97
3.1.3.4.	La relation avec les électeurs une dimension constitutive des styles de représentation.....	99
3.2.	<i>Styles de représentation des sénateurs français attendus</i> .....	100
3.3.	<i>Une description des styles de représentation attendus</i> .....	104
3.3.1.	Le Trustee.....	106
3.3.2.	Le Législateur.....	106

3.3.3.	Le Délégué .....	107
3.3.4.	L'Agent Partisan National .....	108
3.3.5.	L'Agent Partisan Local .....	109
3.3.6.	Le Novice .....	109
3.3.7.	L'Avocat du Département .....	110
3.3.8.	L'Avocat du Département Partisan .....	111
3.3.9.	L'Avocat des Grands-Electeurs .....	112
3.3.10.	L'Elu Local .....	112
3.3.11.	Le Laboureur .....	113
4.	L'IDENTIFICATION EMPIRIQUE DES STYLES DE REPRESENTATION DES SENATEURS FRANÇAIS.....	114
4.1.	<i>Une Analyse de Correspondances Multiples (ACM) des caractéristiques des sénateurs.....</i>	<i>115</i>
4.1.1.	Les indicateurs révélateurs des dimensions constitutives des styles de représentation .....	116
4.1.1.1.	La dimension du focus local-national .....	117
4.1.1.2.	La dimension de l'implication locale-nationale.....	119
4.1.1.3.	La dimension en lien avec la formation politique .....	122
4.1.1.4.	La dimension en lien avec les grands électeurs .....	123
4.1.2.	La cohérence interne des dimensions .....	125
4.1.3.	L'identification empirique des dimensions constitutives des styles de représentation à l'aide d'une ACM.....	128
4.1.3.1.	Les dimensions constitutives des styles de représentation ....	129
4.1.3.2.	Le focus local-national (axe I).....	135
4.1.3.3.	L'implication locale-nationale (axe III) .....	136
4.1.3.4.	La relation avec la formation politique (axe II).....	138
4.1.4.	L'interprétation des associations entre modalités de réponse ....	140
4.2.	<i>Les cinq styles de représentation issus d'une Classification Hiérarchique sur Composantes Principales (HCPC) .....</i>	<i>142</i>
4.2.1.	Le Législateur.....	152
4.2.2.	L'agent Partisan National.....	164
4.2.3.	Le Trustee.....	170

4.2.4.	L'Elu Local .....	177
4.2.5.	L'avocat Du Département .....	186
4.3.	<i>Conclusion</i> .....	193
4.3.1.	La relation des sénateurs avec leurs grands électeurs .....	194
4.3.2.	L'implication locale-nationale des sénateurs.....	198

### **3<sup>EME</sup> PARTIE : DETERMINANTS ET EFFETS COMPORTEMENTAUX DES STYLES DE REPRESENTATION –UNE ETUDE EXPLORATOIRE 199**

1.	UNE ANALYSE EXPLORATOIRE DES DETERMINANTS DES STYLES DE REPRESENTATION .....	199
1.1.	<i>Les déterminants dans la littérature</i> .....	200
1.2.	<i>Hypothèses en lien avec les déterminants des styles de représentation</i> 204	
1.2.1.	Incitations liées à la réélection .....	204
1.2.1.1.	Les deux modes de scrutin .....	204
1.2.1.2.	La compétitivité des élections .....	207
1.2.1.3.	Degré de ruralité du département et incitations électorales... 209	
1.2.1.4.	L'orientation gauche/droite des sénateurs .....	210
1.2.1.5.	Les ambitions de carrière .....	212
1.2.2.	Incitations liées aux ressources et contraintes individuelles des sénateurs213	
1.2.2.1.	L'ancienneté dans le mandat .....	213
1.2.2.2.	Le cumul des mandats, une contrainte locale .....	214
1.2.3.	Incitations liées à l'influence sur le travail législatif .....	215
1.2.3.1.	Backbencher versus sénateurs avec responsabilité .....	216
1.2.3.2.	L'appartenance à la majorité ou l'opposition .....	217
1.3.	<i>Une analyse multivariée des déterminants des styles représentatifs</i> . 219	
1.3.1.	Les indicateurs des incitations .....	219
1.3.1.1.	Incitations liées à la réélection .....	219
1.3.1.2.	Incitations liées aux ressources et contraintes individuels des sénateurs 224	
1.3.1.3.	Incitations liées à l'influence sur le travail législatif .....	226
1.3.2.	Présentation des modèles.....	228

1.3.2.1. Modèle I.....	228
1.3.2.1. Modèle II.....	230
1.4. <i>Les résultats empiriques</i> .....	233
1.4.1. Test empirique des hypothèses .....	233
1.4.1.1. L'influence des incitations liées à l'influence sur le travail législatif	233
1.4.1.2. L'influence des incitations liées à la réélection.....	234
1.4.1.3. L'influence des incitations liées aux ressources et contraintes individuelles des sénateurs.....	238
1.4.2. Les différents styles de représentation à travers leur déterminants 240	
1.5. <i>Conclusion</i> .....	243
2. STYLES DE REPRESENTATION ET COMPORTEMENTS DES PARLEMENTAIRES – UNE ANALYSE EXPLORATOIRE DES SENATEURS FRANÇAIS .....	246
2.1. <i>Les idéaux-types et les études empiriques</i> .....	248
2.1.1. Les indicateurs du comportement observable des sénateurs dans les deux arènes.....	251
2.1.2. Les deux arènes du travail : à Paris et dans le département d'élection.....	252
2.1.3. Les sources utilisées pour les activités au Sénat.....	255
2.1.4. Les sources utilisées pour le comportement local.....	259
2.2. <i>Etude empirique des comportements des parlementaires selon les styles de représentation</i> .....	265
2.2.1. Une analyse quantitative de l'activité des sénateurs au Sénat ...	266
2.2.1.1. Le «puzzle» de l'implication locale-nationale des styles de représentation .....	266
2.2.1.2. La relation avec la formation politique et l'accès aux questions parlementaires .....	269
2.2.1.3. Le focus local-national et la relation avec les électeurs à travers une analyse des questions écrites.....	271
2.2.2. Dans le département : Une analyse quantitative et qualitative du comportement local des sénateurs.....	279

2.2.2.1. Les indicateurs des trois dimensions dans la communication écrite des sénateurs .....	280
2.2.2.2. Hypothèses sur les profils de communication des cinq styles de représentation .....	285
2.2.2.3. Etude empirique des profils de communication des styles de représentation à l'aide d'une ACM.....	287
2.3. <i>Conclusion</i> .....	301
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>304</b>
1. LE CONCEPT DES STYLES DE REPRESENTATION .....	305
2. DETERMINANTS ET EFFETS COMPORTEMENTAUX DES STYLES DE REPRESENTATION .....	307
2.1. <i>Les styles de représentation comme réponse aux contraintes et ressources des parlementaires</i> .....	308
2.2. <i>L'association entre comportement et style de représentation</i> .....	309
3. DES OUVERTURES POUR DES FUTURES RECHERCHES .....	310
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>311</b>
<b>LISTE DES ACRONYMES ET DES ABREVIATIONS.....</b>	<b>339</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX .....</b>	<b>340</b>
<b>TABLE DES ANNEXES .....</b>	<b>343</b>

## **Remerciements**

Cette thèse est le résultat de trois ans et demi de travail, de nombreux moments passionnants, intéressants et instructifs, ainsi que de quelques moments de doute et de questionnements.

Trois ans au cours desquels j'ai eu la chance d'être entourée par des chercheurs, qui ont été une source d'inspiration constante et des soutiens indéfectibles, à qui j'aimerais exprimer aujourd'hui ma gratitude.

Je souhaite en premier lieu remercier Sylvain Brouard, mon directeur de thèse, pour sa confiance, ses conseils précieux, son enthousiasme communicatif pour la recherche et sa patience, surtout dans la dernière phase de rédaction. Mais également de m'avoir permis de contribuer au projet « *SENAT : Les Acteurs du Bicaméralisme en France* », une participation sans laquelle cette thèse n'aurait jamais été possible. J'ai conscience de la chance que j'ai eue d'avoir eu un directeur de thèse aussi présent à toutes les étapes de la thèse.

Cette thèse a pu prendre forme grâce à la participation des 187 sénateurs qui nous ont accordé un peu de leur temps précieux et qui nous ont ainsi permis de construire une base de données inédite sur les membres de la deuxième chambre française. Ces rencontres ont été d'une richesse incroyable : elles ne m'ont pas seulement permis une meilleure compréhension du travail des sénateurs et, plus généralement, de la deuxième chambre, mais également, à travers l'observation de leur travail local et l'étude de leurs expériences personnelles, de découvrir des facettes cachées de la France que j'aurais difficilement pu découvrir autrement.

A cet endroit j'aimerais également remercier toutes les personnes qui, à un moment donné, ont participé à la mise en œuvre de cette enquête auprès des sénateurs, en particulier Alexis Giroulet et Jules Fournier.

Ce travail doctoral n'aurait pas été possible sans l'aide et le soutien de nombreuses personnes. Parmi elles, j'aimerais tout spécialement remercier Olivier Costa et Isabelle Guinaudeau.

Olivier Costa, d'abord, qui m'a donné la chance de découvrir le monde de la science politique en France, en me recrutant, en 2009, comme assistante de recherche et qui m'a associée par la suite à de nombreux projets de recherches passionnants, en France et au

niveau international. Il n'a jamais cessé de me prodiguer de précieux conseils et m'a ainsi beaucoup appris. Je l'en remercie tout particulièrement.

Isabelle, ensuite, qui a accompagné ce travail dès le début, avec de nombreux commentaires et conseils bien qu'elle ait été beaucoup sollicitée par ailleurs. Son esprit clair et sa capacité de synthèse m'ont toujours été extrêmement utiles. Je n'oublierai pas d'avoir toujours pu compter sur elle.

Je tiens également à exprimer ma vive gratitude à Frank Baumgartner et Frédéric Varone pour le temps qu'ils ont consacré, ces dernières années, à la discussion de ce travail doctoral dans ses versions successives via des conférences Skype.

Je remercie également profondément Antoine Roger qui a eu la gentillesse de diriger cette thèse à ses débuts.

Parmi les autres personnes qui m'ont aidé aux différentes phases de ce travail, trop nombreuses pour être toutes citées ici, j'aimerais mentionner Eric Kerrouche, Viviane le Hay, Laure Squarcioni, Corentin Poyet, Jean-Marie Guinaudeau et Adrien Mazières-Vaysse qui ont relu des parties de la thèse, discuté mes idées, répondu à des questions méthodologiques et m'ont finalement aidé à organiser la soutenance.

Mes remerciements vont également à tous les membres de l'équipe administrative du Centre Emile Durkheim et de l'Ecole doctorale, sans qui rien ne pourrait fonctionner à l'IEP.

Il n'y a pas de mots pour exprimer ma gratitude envers Clément pour son soutien, sa patience et sa compréhension pendant ces derniers mois, et pour avoir été prêt à se lancer dans l'aventure de Konstanz avec moi.

Cosmas: das « Buch » ist fertig !

## ***Introduction***

Le *turn-over* des sénateurs à chaque élection est, contrairement à l'opinion commune à ce sujet, particulièrement élevé depuis le début du XXI<sup>ème</sup> siècle<sup>1</sup>, comme l'ont encore montré les élections sénatoriales de 2014. Dans ce contexte compétitif, les sénateurs français, comme tous les élus, doivent faire des arbitrages quotidiens face à des situations et des questions très diverses : démarche de spécialisation ou approche plus généraliste, répartition du temps passé entre Paris et le territoire d'élection, étroitesse des liens entretenus avec leurs électeurs et les citoyens, degré d'implication dans le parti ou le groupe politique, niveau d'investissement et type d'instruments mobilisés dans le cadre de l'activité législative, décision de cumuler ou non la fonction de sénateur avec un autre mandat électif, etc. La diversité de ces pratiques pose une énigme passionnante. L'ambition de cette thèse est triple : le premier objectif consiste à *décrire la structure de ces pratiques* ; à cette fin, nous mobilisons le concept de « style de représentation », dont nous travaillons la définition et l'opérationnalisation, ce qui nous permet *de contribuer au renouvellement de l'approche typologique des parlementaires* ; enfin, cette démarche transforme les controverses relatives aux typologies parlementaires existantes de débats définitionnels en *questions de recherche empirique*.<sup>2</sup> Ce travail nous permet ainsi d'apporter des éléments de réponse à deux questions centrales soulevées par les typologies parlementaires : quels sont les facteurs qui influencent l'adoption des styles de représentation ? Existe-t-il un lien entre les styles de représentation affichés par les parlementaires lors des entretiens, et leur comportement effectif ?

Le Sénat français, particulièrement au cours des dernières années, nous semble constituer un cas d'étude très stimulant pour appréhender les pratiques de

---

<sup>1</sup> S. Brouard et al., «The 'New' French Parliament: Changes And Continuities », in C. Alistair et al., *Developments in French Politics 5*, Basingstoke, Palgrave, 2013, pp. 35-52

<sup>2</sup> Comme le constat R. Andeweg, dans la littérature existante une partie des questions conceptuelles est discutée : «*as if they were articles of faith rather than interesting alternative hypotheses to test. The empirical work on role analysis [...] is largely descriptive, leaving us with rich descriptions of the content of the roles and their distribution, but also wondering: "so what?"*» ; R.B., Andeweg, « Roles in Legislatures », op. cit. , p. 281.

représentation des parlementaires. Pourtant, le premier ministre Lionel Jospin l'avait qualifié, en 1998, de «*chambre [...], où l'alternance n'est jamais possible*<sup>3</sup>». Et à l'époque, il était loin d'être le seul à considérer le Sénat français comme « immunisé » contre le changement. Depuis les élections sénatoriales de 2011, nous savons que tel n'est pas le cas. Et, même si à l'instant où nous terminons la rédaction de cette thèse, la parenthèse de la majorité de gauche au Sénat vient de se refermer, nous avons eu l'occasion inédite de mener une partie de notre enquête au cours de cette période. L'alternance, intervenue au cours de notre enquête, nous a permis de comparer l'effet de différentes configurations institutionnelles sur les représentations et comportements des sénateurs français, offrant une situation similaire à celle d'une « expérimentation naturelle ». Le Sénat français présente ainsi un excellent cas pour l'étude des styles de représentation, de leurs déterminants et de leurs effets comportementaux.

## **Structure de la thèse**

La première partie introduit notre question de recherche ainsi que les concepts mobilisés, puis expose les objectifs de cette étude. Les choix méthodologiques, le terrain de l'enquête et les données exploitées y sont présentés.

La deuxième partie développe notre approche théorique et procède à l'identification des styles de représentation des sénateurs français. La focale du concept de « style », plus resserrée que celle du concept habituel de « rôle » puisqu'il est centré sur les caractéristiques *déclarées* des parlementaires, permet de traiter les caractéristiques des sénateurs dans leur diversité en examinant le spectre le plus large possible d'activités représentatives et de saisir la manière dont ces activités s'articulent entre le niveau local et le niveau national, mais aussi de réaliser des analyses univariées et multivariées permettant d'étudier les liens entre ces déclarations, leurs déterminants et la manière dont elles se traduisent au niveau du comportement observable des élus.

La troisième partie explore successivement les interactions entre les styles et les deux dimensions se situant, en quelque sorte, en amont et en aval des styles. Une

---

<sup>3 3</sup> O. Bifaud et al., « Entretien de Lionel Jospin au Monde », *Le Monde*, 21 avril 1998, p. 1 et p. 6.

première sous-partie est ainsi consacrée à l'analyse des déterminants dans le choix des styles de représentation des sénateurs français. Nous proposons d'appréhender le choix d'un style de représentation au prisme des incitations stratégiques perçues par les sénateurs en lien avec leur objectif de poursuite d'une carrière politique. Dans une deuxième sous-partie, nous étudions l'existence d'un lien entre les différents styles et le comportement des sénateurs. À cette fin, nous analysons des données relatives à l'usage que font les sénateurs de notre échantillon de plusieurs instruments parlementaires (questions écrites et orales posées par les sénateurs, amendements signés) ainsi qu'à leur communication avec les électeurs dans leur département (lettres d'information, sites web). Enfin, la conclusion revient sur les résultats principaux de notre thèse, leur contribution aux études parlementaires et sur les pistes de recherches futures qu'ils esquissent.

# **1<sup>ère</sup> Partie : objectifs et enjeux de la recherche**

## **1. Diversité et régularités dans les pratiques de représentation**

Un simple regard sur l'activité des sénateurs au Palais du Luxembourg suffit pour se rendre compte de la variété des manières d'exercer leur mandat. Cette diversité peut être facilement illustrée à l'aide de courbes de concentration (ou courbes de Lorenz) permettant de visualiser la distribution de l'investissement des sénateurs dans plusieurs activités parlementaires au cours d'une période de douze mois (du 1<sup>er</sup> juin 2011 au 31 mai 2012)<sup>4</sup>. Le graphique 1 révèle que certains instruments n'ont pas été utilisés du tout par un pourcentage considérable de sénateurs : ils sont plus de 40% à ne pas avoir élaboré de rapport, à peu près autant à ne pas avoir posé de questions orales et jusqu'à plus de 70% à n'avoir rédigé aucune proposition de loi au cours de la période étudiée. La courbe montre que par opposition à ces non-utilisateurs, on trouve une proportion significative d'utilisateurs modérés (environ 30% des sénateurs pour les rapports et les questions orales, et 10% pour les propositions de lois écrites) et des utilisateurs intenses<sup>5</sup>. De même, la courbe fait apparaître de fortes disparités dans la fréquence de rédaction de questions écrites, la signature d'amendements et la prise de parole en commission et dans l'Hémicycle (interventions de plus de vingt mots<sup>6</sup>). Seule la

---

<sup>4</sup> Cette courbe, développée par Max Lorenz pour rendre compte des inégalités de revenus, permet de visualiser tout type de distribution. Si la polarisation était faible (autrement dit, si les sénateurs utilisaient les différents instruments parlementaires à la même fréquence), elle se trouverait sur la droite de la distribution égalitaire (ligne bleue dans les graphes). Au contraire, si les distributions étaient fortement polarisées (ce qui exprimerait un comportement très différent d'un sénateur à l'autre), la courbe serait asymptotique à l'un des axes.

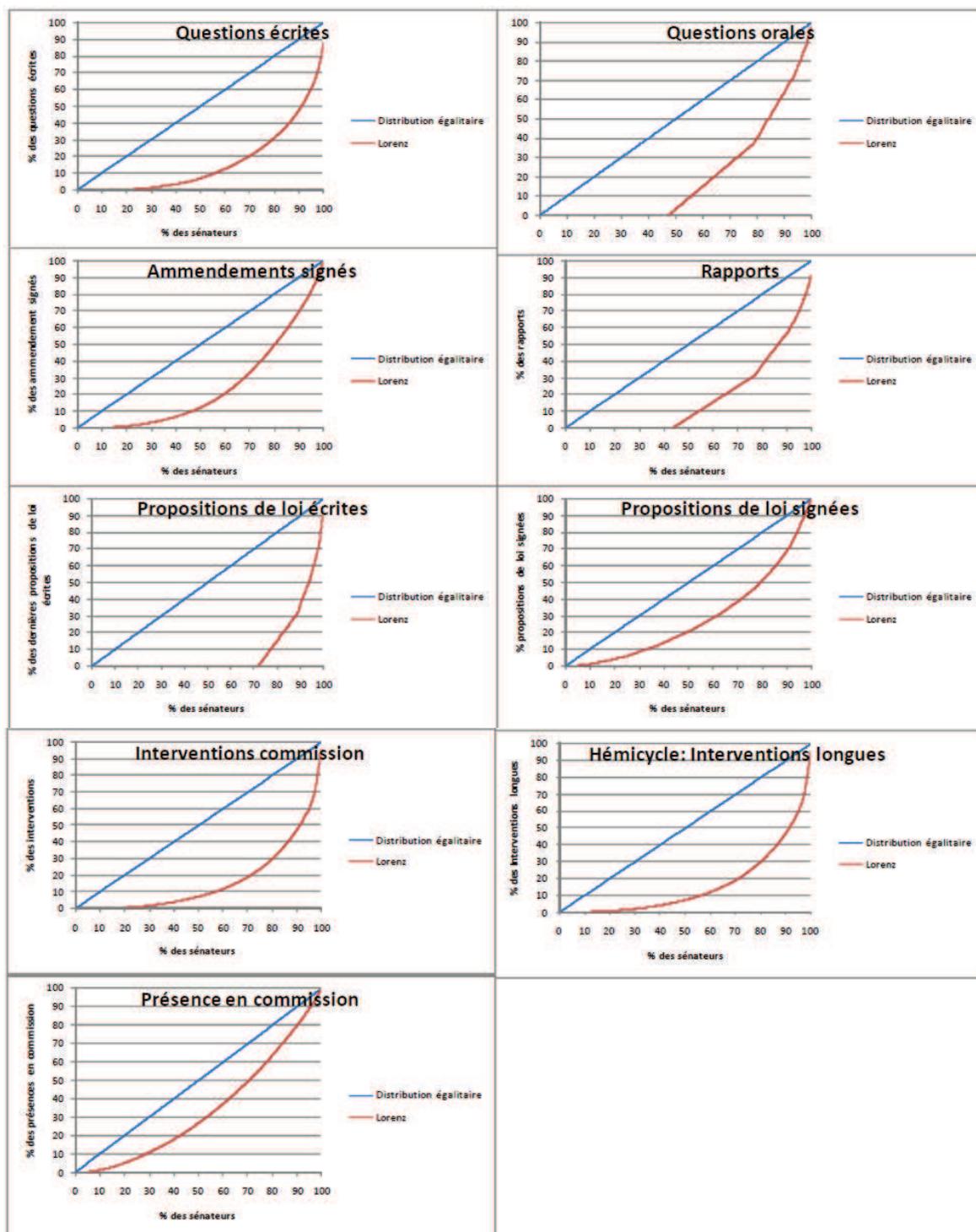
<sup>5</sup> Source : <http://www.nossenateurs.fr/synthese>, consulté le 1<sup>er</sup> juin 2012. Les classements des parlementaires ont souvent été critiqués, en particulier pour leurs critères réducteurs. Pour une discussion de cette problématique, cf. : O. Costa, « Comment évaluer le parlement européen et ses membres? », in R. Dehousse, et al. (ed.) *Que fait l'Europe ?* Paris, Presses de Sciences Po, 2009, pp. 103-119. Les extraits de ce classement sont reproduits ici non pour porter un jugement, mais dans le seul objectif d'illustrer la diversité des pratiques des sénateurs.

<sup>6</sup> Le site [www.nossenateurs.fr](http://www.nossenateurs.fr) distingue entre interventions longues (plus de 20 mots) et interventions courtes (moins de 20 mots). Nous avons pris en compte uniquement les interventions longues en les considérant comme des contributions dans le débat, à la différence des simples interjections et annonces officielles.

participation aux réunions de commissions est répartie de manière relativement égale<sup>7</sup>. Cette variété des manières de travailler au sein de l'institution laisse plus généralement deviner la multitude de modes d'exercice de la fonction de sénateur, dans la mesure où les élus peuvent également se distinguer par des pratiques différentes du travail en circonscription.

---

<sup>7</sup> Les présences des sénateurs lors des séances des commissions sont enregistrées et diffusées publiquement à la différence des présences lors des séances plénières. Le site [nossenateurs.fr](http://nossenateurs.fr) essaie de pallier l'absence d'information sur la présence des sénateurs lors des séances plénières par la création de l'indicateur « semaine d'activité » qui compte chaque sénateur comme présent au Sénat s'il a pris la parole au moins une fois dans la semaine dans l'hémicycle ou dans sa commission et/ou sa présence lors d'une séance de commission a été enregistrée. Nous avons renoncé à utiliser cet indicateur dans la mesure où il néglige d'autres activités, comme les réunions de groupe politiques, et surestime le degré d'activité des sénateurs « qui parlent » (même s'il s'agit d'une simple interjection) par rapport à ceux qui « travaillent en silence ». Pour une discussion des problèmes liés aux classements des parlementaires, voir : O. Costa, « Comment évaluer le parlement européen et ses membres? », op.cit.



**Graphique 1 Courbes de concentration de l'activité des sénateurs au Sénat<sup>8</sup>**

<sup>8</sup> Synthèse générale de l'activité parlementaire sur douze mois, Activité de tous les sénateurs ayant au moins dix mois d'ancienneté dans le mandat au 31 mai 2012. Courbes de concentration élaborées par les auteurs, source des données: [www.nossenateurs.fr](http://www.nossenateurs.fr)

Cette thèse part de l'observation que cette diversité des activités parlementaires interroge à la fois sur la structure de ces pratiques de représentation (certaines d'entre elles tendent-elles à être associées ou se distribuent-elles de manière indépendante ?) et sur les facteurs expliquant la diversité des modes d'exercice du mandat de sénateur. La section suivante détaille ces deux objectifs et la manière dont ils s'articulent avec les tentatives existantes de classer les parlementaires et d'expliquer leurs comportements.

## **2. Les objectifs de la thèse : identifier les styles de représentation des sénateurs français, leurs déterminants et leurs effets comportementaux**

Les typologies des pratiques des parlementaires partent de l'observation de manières similaires d'organiser le travail chez certains élus. Dès lors, il importe de les identifier – autrement dit, d'identifier des « types » de pratiques – qui peuvent ensuite être expliquées à la lumière de plusieurs déterminants. Les analyses du comportement au sein du Parlement (votes ou interventions par exemple) mises à part, les classifications de parlementaires proposées jusqu'à maintenant s'appuient essentiellement sur des entretiens avec des élus<sup>9</sup>. Si la manière dont les

---

<sup>9</sup> Cela est par exemple le cas des travaux précurseurs au sujet des typologies parlementaires de J. C. Wahlke et al. (J. C. Wahlke et al., *The Legislative System: Explorations in Legislative Behavior*, New York, Wiley, 1962) et de D. D. Searing (D. D. Searing, *Westminster's World, Understanding Political Roles*, London, Harvard University Press, 1994) ainsi que des typologies établies par W. J. Patzelt pour l'Allemagne (W. J. Patzelt, « German MPs and their Roles », in W. C. Müller, T. Saalfeld (ed.) *Members of Parliament in Western Europe Roles and Behaviour*, London, Frank Cass, 1997, pp. 55-78), des typologies des parlementaires français de O. Rozenberg et O. Costa, E. Kerrouche (O. Rozenberg, *Le Parlement français et l'Union Européenne (1993-2005) : l'Europe saisie par les rôles parlementaires*, Thèse de doctorat, Science Politique, Paris, l'Institut d'Etudes Politiques, 2005 et O. Costa, E. Kerrouche, *Qui sont les députés français : enquête sur les élites inconnues*, Thèse de doctorat, Science Politique, Paris, l'Institut d'Etudes Politiques, 2005) ainsi que des typologies des eurodéputés (J. Navarro, *Les députés européens et leur rôle, Sociologie interprétative des pratiques parlementaires*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2009 ; L. Roger, « Analyzing parliamentary communication: The impact of role orientations on MEP's discursive behavior in Committee debates », Communication à la Conférence générale de l'ECPR Standing Group on Parliaments, « Parliaments in Changing Times » à Dublin, 24-27 juin 2012, pour les eurodéputés et pour les eurosceptiques parmi les membres du Parlement européen par N. Brack : N. Brack, *S'opposer à l'Europe. Quels rôles pour les eurosceptiques au Parlement européen ?*, Thèse de doctorat, Faculté des Sciences sociales et politiques Bruxelles, ULB, 2013.) Il existe également quelques exemples de typologies de parlementaires basés sur une analyse du comportement des élus, voir par exemple : J. Grimmer (J.

représentants présentent leurs activités dans leurs *déclarations* et dans leurs *intentions* peut être intrinsèquement intéressante, elle ne peut pas, a priori, servir de base pour ordonner et classer la diversité des *pratiques* des parlementaires. Affirmer le contraire impliquerait de postuler une équivalence, ou au moins un lien fort, entre discours et comportements observables (votes, utilisation des différents instruments parlementaires, temps passé au Parlement et en circonscription, communication en direction des électeurs, etc.).

Comme nous le développerons plus en détail au moment de définir le concept des styles de représentation (dans la 2<sup>ème</sup> partie de cette thèse), ce travail part de l'observation que, faute de pouvoir étayer empiriquement un tel lien, le postuler représente un raccourci très problématique. Nous nous proposons ainsi d'apporter des éléments de réponse à cette question en testant empiriquement la relation entre la manière dont les sénateurs français présentent leurs activités, leurs perceptions et leurs attitudes dans leurs déclarations et leur comportement effectif. La première dimension, déclarative, est appréhendée à travers le concept de styles de représentation. Un style de représentation est défini par des caractéristiques déclarées d'un ensemble de comportements affichés, perceptions et attitudes, tendant à être associés de façon similaire chez plusieurs individus, en prenant en compte les différents aspects de leur travail ainsi que les deux sphères de leur mandat (national et local).

Nous nous proposons donc d'établir une typologie des sénateurs français en utilisant leurs déclarations pour distinguer plusieurs styles de représentation, puis d'étudier dans quelle mesure ces styles correspondent à des comportements particuliers. Inspirée par le postulat implicite que sous-tend la littérature existante,

---

Grimmer, «A Bayesian Hierarchical Topic Model for Political Texts: Measuring Expressed Agendas in Senate Press Releases», *Political Analysis*, vol. 18, 2009, pp. 1-35) qui a identifié des types de sénateurs américains en étudiant leurs communiqués de presse.

Si quelques rares travaux combinent l'étude des entretiens et du comportement des parlementaires pour définir des types parlementaires, comme c'est notamment le cas de W. C. Müller et al. et de M. Jenny et W. C. Müller (W. C. Müller et al., *Die österreichischen Abgeordneten. Individuelle Präferenzen und politisches Verhalten*, Vienne, WUV Universitätverlag, 2001 ; M. Jenny, W. C. Müller, «Parliamentary roles of MPs in sharp and soft focus: Interviews and behavioural record compared», in M. Blomgren, O. Rozenberg (ed.), *Parliamentary Roles in Modern Legislatures*, London, Routledge, 2012, pp. 145-161), aucune tentative d'étudier le rapport entre ces deux types de donnée n'a été entreprise, à ce jour. Les rares études disponibles croisant déclarations et activités avérées datent des années soixante-dix et leur résultats étaient mitigés. Cf. par exemple :

l'hypothèse centrale de cette recherche est qu'il existe un lien entre les styles de représentation et le comportement observable des sénateurs français. Si un tel lien ne peut être constaté, l'utilité, pour saisir les pratiques effectives des parlementaires, des typologies basées sur des entretiens serait fortement remise en question.

Les priorités opérées par les parlementaires ont souvent été analysées sous l'angle de l'allocation des ressources<sup>10</sup>. Le constat est simple : les parlementaires disposent de ressources (personnelles, temporelles, etc.) limitées pour faire face à des attentes et à des exigences (de leurs électeurs, leurs collègues parlementaires, leur parti ou personnelles) très diversifiées et souvent contradictoires.

L'observation, par les études du comportement parlementaire, de similitudes dans la manière dont certains élus organisent leur travail semble donner plutôt raison à la théorie des contraintes. Comment expliquer l'existence de tels schémas qui se répètent ? M. E. Jewell a, dans les années 1970, eu recours à la métaphore d'un « raccourci » pour décrire les types de parlementaires, qui selon lui devraient résumer « *the total effect that these various forces have on legislators*<sup>11</sup> », en faisant référence aux divers facteurs qui déterminent l'adoption de différents types par les parlementaires.

Ce point de vue traite les types de parlementaires comme un raccourci entre a) les différentes influences auxquelles le parlementaire est exposé et b) son comportement, suivant l'hypothèse, discutée plus haut, d'un lien entre discours et comportements. Il nous semble de nouveau qu'il est dommage d'éluder si

---

D. A. Gross, « Representative Styles and Legislative Behavior », *Western Political Quarterly*, vol. 31 n° 3, 1978, pp. 357-371.

<sup>10</sup> Voir par exemple : R. F. Fenno, « U.S. House Members in Their Constituencies: An Exploration », *The American Political Science Review* vol. 71 n° 3, 1977, pp. 883-917 ; R. F. Fenno, *Home Style: House Members in Their Districts*, Boston, Little, Brown, 1978 ; P. Norris, « The puzzle of constituency service », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 3 n° 2, 1997, pp. 29-47 ; K. Strøm, « Rules, reasons and routines: Legislative roles in parliamentary democracies », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 3 n° 1, 1997, pp. 155-174 ; M. Abélès, *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris, Poches Odile Jacob, 2001 ; O. Costa, E. Kerrouche, *Qui sont les députés français: enquête sur les élites inconnues*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2007.

<sup>11</sup> M. E. Jewell, « Attitudinal determinants of legislative behavior: The utility of role analysis », in A. Kronberg, L. D. Musolf (ed.), *Legislatures in developmental perspective*, Durham, Duke University Press, 1970, pp. 460-500, p. 483.

rapidement la question des déterminants des pratiques parlementaires et qu'elle mérite d'être examinée de façon explicite, en testant l'impact de plusieurs facteurs. Plusieurs déterminants ont été identifiés dans la littérature, en particulier le cadre institutionnel du parlement<sup>12</sup>, le mode du scrutin de l'élection<sup>13</sup>, les caractéristiques de la circonscription des élus<sup>14</sup>, leur profil (socio-biographique, professionnel et politique)<sup>15</sup>, leurs objectifs de carrière<sup>16</sup> etc. Ces paramètres induisent des incitations en lien avec des contraintes ainsi que des opportunités du fait des ressources allouées.

Les parlementaires n'agissent pas dans un vacuum mais au moins en partie en réaction à des paramètres extérieurs, ce qui explique que certains types de comportement soient partagés par plusieurs parlementaires.

---

<sup>12</sup> Pour un aperçu du néo-institutionnalisme cf. : J. G. March, P. J. Olsen, « Elaborating the "New Institutionalism" », in R. A. W. Rhodes et al., *The Oxford Handbook of Political Institutions*, Oxford, Oxford University Press, 2006, pp. 3-22 et K. v. Beyme, « Political Institutions - Old and New », in R. A. W. Rhodes et al., *The Oxford Handbook of Political Institutions*, Oxford, Oxford University Press, 2006, pp. 743-757. Ainsi que H. Peter, T. Rosemary pour une présentation des trois courants dominants du néo-institutionnalisme : H. Peter, T. Rosemary, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, vol 47, n° 3-4, 1997, pp. 469-496.

<sup>13</sup> Voir par exemple : R. S. Katz, *A Theory of Parties and Electoral Systems*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1980 ; S. Bowler, D. Farrell, « Legislator Shirking and Voter Monitoring: Impacts of European Parliament Electoral Systems Upon Legislator-Voter Relationships », *Journal of Common Market Studies*, vol. 31, 1993, pp. 45-69 ; J. M. Carey, M. S. Shugart, « Incentives to Cultivate a Personal Vote: a Rank Ordering of Electoral Formulas », *Electoral Studies*, vol. 14 n° 4, 1995, pp. 417-439 ; J. M. Portillo, « Electoral Systems and Pork Barrel Politics: Evidence from Honduras », *Working Papers in International Studies*, Centre for International Studies Dublin City University, 2011, vol. 9, p. 5/6. Cependant V. Bogdanor arrive à la conclusion opposée : V. Bogdanor, (ed.), *Representatives of the people?: Parliamentarians and Constituents in Western Democracies*, Aldershot., Gower, 1985.

<sup>14</sup> Voir notamment : H. Eulau et al., « The Role of the Representative: Some Empirical Observations on the Theory of Edmund Burke », *The American Political Science Review*, vol. 53 n° 3, 1959, pp. 742-756 ; B. E. Cain et al., « The constituency component : a comparison of service in Great Britain and the United States », *Comparative Political Studies*, vol. 16, 1983, pp. 67-91 ; D. M. Wood, « The Conservative Member of Parliament as Lobbyist for Constituency Economic Interests », *Political Studies*, vol. 35, 1987, pp. 393-409 ; P. Norris, « The puzzle of constituency service », *The Journal of Legislative Studies*, op.cit.

<sup>15</sup> K. Newton, « Role Orientations and their Sources Among Elected Representatives in English Local Politics », *The Journal of Politics*, vol. 36 n° 3, 1974, pp. 615-636 ; P. Norris, J. Lovenduski (ed.), *Political Recruitment. Gender, Race and Class in the British Parliament*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

<sup>16</sup> K. Strøm, « Roles as strategies: towards a logic of legislative behavior. Parliamentary Roles in Modern Legislatures ». in M. Blomgren, O. Rozenberg (ed.), *Parliamentary Roles in Modern Legislatures*, London, Routledge, 2012, pp. 85-99.

En somme, le présent travail s’efforce de contribuer aux recherches visant à restituer, classer et expliquer les pratiques parlementaires. Notre contribution théorique s’appuie sur un cadre d’analyse et des terrains empiriques définis pour permettre de mieux distinguer comportements effectifs, styles de représentation et déterminants (cf. Tableau 1)

**Tableau 1 Opérationnalisation des styles de représentation, de leur déterminants et du comportement observable des sénateurs**



	<b>Déterminants</b>	<b>Styles de représentation</b>	<b>Comportements</b>
<b>Opérationnalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Incitations liées à la réélection</li> <li>▪ Incitations liées aux ressources et contraintes individuelles</li> <li>▪ Incitations liées à l’aspiration à influencer le travail législatif</li> </ul>	Identifiés à l’aide des entretiens avec des sénateurs.	Activités des sénateurs au Sénat et communication écrite avec leurs électeurs.
<b>Type de données</b>	Données factuelles	Données déclaratives (entretiens)	Données factuelles

Dans un premier temps, nous analyserons les déclarations des sénateurs français, afin d’identifier plusieurs styles de représentation. Nous étudierons ensuite les facteurs expliquant la diversité des styles de représentation.

La troisième étape consistera enfin à révéler les liens éventuels entre ces styles de représentation et les comportements observables des sénateurs. Les styles de représentation seront ainsi analysés d’abord en eux-mêmes, puis en tant que variable dépendante et enfin en tant que variable indépendante (les comportements étant la variable dépendante).

### 3. Révéler les logiques d'action des membres d'une chambre méconnue : le Sénat français

*« Even in France few people have an in depth knowledge of how the Senate works as only local electoral office holders and members of the Assembly of French Citizens Resident Abroad elect the senators. »*

Page anglaise du site officiel du Sénat<sup>17</sup>

Le Sénat français est méconnu et mal connu dans la société française, comme en témoignent de nombreux sondages et témoignages. Lionel Jospin en 1998, à l'époque où il était Premier ministre, a ainsi appelé le Sénat une « *anomalie parmi les démocraties* »:

*«[...] une chambre comme le Sénat avec autant de pouvoirs, où l'alternance n'est jamais possible, qui n'est pas élue au suffrage universel direct et qui n'a même pas la caractéristique d'être une chambre fédérale – puisque nous sommes un Etat unitaire –, c'est une anomalie parmi les démocraties. Je la perçois comme une survivance des chambres hautes conservatrices.»<sup>18</sup>*

En 2002, cette méconnaissance des activités du Sénat et la mauvaise réputation de cette institution sont interprétées par le groupe de réflexion sur l'institution sénatoriale comme la conséquence des modalités d'élection des sénateurs :

*«Force est de reconnaître (...) que l'appréciation positive des travaux sénatoriaux est altérée, en quelque sorte « brouillée », par le débat récurrent sur le statut électoral des sénateurs et notamment par les critiques lancinantes à l'encontre de la durée du mandat sénatorial et de la représentativité du Sénat.»<sup>19</sup>*

Des modes de scrutin utilisés pour élire les sénateurs à la durée de leur mandat, en passant par la représentativité du Sénat, l'étendue de ses pouvoirs, ainsi que jusqu'en septembre 2011, son immunité supposée contre l'alternance, aucun

---

<sup>17</sup> Page anglaise du site officiel du Sénat : <http://www.senat.fr/lng/en/index.html>. Dernière consultation le 1<sup>o</sup> avril 2012.

<sup>18</sup> O. Bifaud et al., « Entretien de Lionel Jospin au Monde », *Le Monde*, le 21 avril 1998, p. 1 et p. 6.

<sup>19</sup> Rapport du groupe de réflexion sur l'institution sénatoriale présidé par M. Daniel Hoeffel, juillet 2002, p. 6. [http://www.senat.fr/doctrav/rapport\\_hoeffel.pdf](http://www.senat.fr/doctrav/rapport_hoeffel.pdf). Dernière consultation le 1<sup>o</sup> avril 2012.

attribut du Sénat n'échappe à la critique. Pourtant, les développements récents montrent que le Sénat peut changer (ce qui peut être illustré par la réduction de la durée du mandat sénatorial à six ans depuis les élections sénatoriales de 2008), et connaître une alternance – ce qui a été le cas en septembre 2011 – ce que d'aucun jugeait quasiment impossible auparavant, à l'exception de son Président actuel, Jean-Pierre Bel.

Le Sénat français n'a pas non plus retenu l'attention des chercheurs. Plus généralement, au niveau international, comme en France, les deuxièmes chambres sont restées les parents pauvres des études législatives, à l'exception du Sénat américain et de ses membres qui ont fait l'objet de nombreuses études. Les travaux comparatifs analysant les systèmes électoraux se concentrent largement sur les modalités d'élection des premières chambres<sup>20</sup>. La littérature consacrée aux deuxièmes chambres demeure donc peu volumineuse mais elle tend à se développer sur le plan international depuis les années 1990. Un nombre croissant de travaux s'est, en effet, intéressé au phénomène du bicaméralisme<sup>21</sup> en posant la question de la raison d'être des secondes chambres<sup>22</sup>, en comparant leurs

---

<sup>20</sup> Cf. par exemple : T. D. Lancaster, « Electoral Structures and Pork Barrel Politics », *International Political Science Review / Revue internationale de science politique*, vol. 7 n° 1, 1986, pp. 67-81 ; J. M. Carey, M. S. Shugart, « Incentives to Cultivate a Personal Vote: a Rank Ordering of Electoral Formulas », op. cit.

<sup>21</sup> J. Mastias, J. Grangé, *Les secondes chambres du Parlement en Europe occidentale*, Paris, Economica, 1987 ; G. Tsebelis, J. Money (ed.), *Bicameralism*. Cambridge, Cambridge University Press, 1997 ; S. C. Patterson, A. Mughan, « Senates and the Theory of Bicameralism », in S. C. Patterson, A. Mughan (ed.), *Senates: bicameralism in the contemporary world*, Ohio, Ohio State University, 1999, pp. 1-31 ; N. D. J. Baldwin, D. Shell (ed.), *Second Chambers*, London, Frank Cass/Patterson, 2001 ; S. C. Patterson, A. Mughan, « Fundamentals of Institutional Design: The Functions and Powers of Parliamentary Second Chambers », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 7 n°1, 2001, pp. 39-60 ; M. Llanos, D. Nolte, « Bicameralism in the Americas: Around the Extremes of Symmetry and Incongruence », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 9 n° 3, 2003, pp. 54-86 ; J. Uhr, « Bicameralism », in S. A. Binder et al. (ed.), *The Oxford Handbook of Political Institutions*, Oxford, Oxford University Press, 2006, pp. 474-494 ; S. Leunig (ed.), *Handbuch föderale Zweite Kammern*, Leverkusen, B. Budrich, 2009 ; G. Riescher et al., *Zweite Kammern*, München, Oldenbourg, 2010.

<sup>22</sup> W. H. Riker, « The Justification of Bicameralism », *International Political Science Review*, vol. 13, 1992, pp. 101-116 ; W. H. Riker, « The Merits of Bicameralism », *International Review of Law and Economics*, vol.12, 1992, pp. 166-168 ; S. Levmore, « Bicameralism: When Are Two Decisions Better Than One? », *International Review of Law and Economics*, vol. 12, 1992, pp. 145-162 ; S. Schüttemeyer, R. Sturm, « Wozu Zweite Kammern? Zur Repräsentation und Funktionalität Zweiter Kammern in westlichen Demokratien », *Zeitschrift für Parlamentsfragen*, 1992, pp. 517-536 ; M. Russell, « What Are Second Chambers For? », *Parliamentary Affairs*, vol. 54, 2001, pp. 442-458 ; N. McCarty, M. Cutrone, « Does Bicameralism Matter? » in, B. R. Weingast, D. Wittman. *The Oxford Handbook of Political Economy*, Oxford, Oxford University

caractéristiques à travers le monde, en les classant selon leur pouvoir<sup>23</sup> ou encore en analysant leur influence sur la formation, la survie et les actions des gouvernements<sup>24</sup>. D'autres recherches se sont penchées sur les relations entre premières et secondes chambres<sup>25</sup>, ou encore sur la composition de ces dernières.<sup>26</sup> Les deuxièmes chambres sont souvent appréhendées dans leur rôle de « veto player » ou de garantes de la stabilité politique<sup>27</sup>, tandis que leur contribution à la représentation régionale reste peu prise en compte. M. Russell<sup>28</sup> montre cependant que les deuxièmes chambres lient les territoires à l'Etat national et W. Swenden<sup>29</sup> étudie cette dimension dans le cas des deuxièmes chambres dans les systèmes fédéraux. Les travaux relatifs au Sénat américain mis à part, une limite importante des travaux existants est liée au fait qu'ils tendent à traiter les deuxièmes chambres

---

Press, 2006 ; P. Norton, « Adding Value? The Role of Second Chambers », *Asia Pacific Law Review*, vol. 15 n° 1, 2007, pp. 3-18.

<sup>23</sup> Pour des modèles d'identification des bicaméralismes « fortes » et « faibles » voir : M. Cotta, « A Structural-Functional Framework for the Analysis of Unicameral and Bicameral Parliaments », *European Journal of Political Research*, vol. 2, 1974, pp. 201-224 ; A. Lijphart, *Democracies: Patterns of Majoritarian and Consensus Government in Twenty-one Democracies*, New Haven, CT, Yale University Press, 1984 ; M. Russell, « Rethinking Bicameral Strength: A Three-Dimensional Approach », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 19 n° 3, 2013, pp. 370-391.

<sup>24</sup> W. B. Heller, « Bicameralism and Budget Deficits: The Effect of Parliamentary Structure on Government Spending », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 22, 1997, pp. 485-516 ; J. N. Druckman, M. F. Thies, « The Importance of Concurrence: The Impact of Bicameralism on Government Formation and Duration », Communication à la Midwest Political Science Association Annual Conference, à Chicago, 2011 ; D. Fisk, « Superfluous or Mischievous: Evaluating the Determinants of Government Defeats in Second Chambers », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 36, pp. 231-253.

<sup>25</sup> D. Maus, « Le Sénat, l'Assemblée nationale et le Gouvernement », *Pouvoirs Revue Française d'Etudes Constitutionnelles et Politiques*, vol. 44, 1988, pp. 119-130 ; J. Money, J. G. Tsebelis, « The Political Power of the French Senate: Micromechanisms of Bicameral Negotiations », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 1, 1995, pp. 192-217 ; J. G. Tsebelis, J. Money, « Bicameral Negotiations: the Navette System in France », *British Journal of Political Science*, vol. 25 n° 1, 1995, pp. 101-129 ; R. Scully, « Dealing with Big Brother: Relations with the First Chamber », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 7 n° 1, 2001, pp. 93-104.

<sup>26</sup> J. Grangé, « Le système d'élection des sénateurs et ses effets », *Pouvoirs Revue Française d'Etudes Constitutionnelles et Politiques*, vol. 44, 1988, pp. 35-58 ; J. Grangé, « Les déformations de la représentation des collectivités territoriales et de la population au Sénat », *Revue française de science politique*, vol. 1, 1990, pp. 5-45 ; D. M. Farrell, I. McAllister, « Legislative Recruitment to Upper Houses: The Australian Senate and House of Representatives Compared », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 1 n° 2, 1995, pp. 243-263 ; P. Norton, « House of Lords Reform: The View from the Parapets », *Representation*, vol. 40 n° 3, 2004, pp. 185-199.

<sup>27</sup> A. Vatter, « Föderalismus », in U. Klöti et al. (ed.), *Handbuch der Schweizer Politik*, Zürich, Verlag Neue Züricher Zeitung, 1999, pp. 77-108.

<sup>28</sup> M. Russell, « The Territorial Role of Second Chambers », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 7 n° 1, 2001, pp. 105-118.

<sup>29</sup> W. Swenden, *Federalism and Second Chambers: Regional Representation in Parliamentary Federations—the Australian Senate and German Bundesrat*, Brussels, Peter Lang, 2004.

comme des unités, et donc à négliger l'étude de leurs membres et de leur comportement individuel.<sup>30</sup> Saisir pleinement le rôle des deuxièmes chambres dans le processus de représentation implique donc d'en apprendre davantage sur la vision qu'ont leurs membres de leur mandat et de leur lien avec les représentés.

Ceci est particulièrement vrai s'agissant du Sénat français. Les rares études qui lui sont consacrées laissent subsister des lacunes importantes. Hormis des descriptions générales de cette institution, de ses pouvoirs et de son fonctionnement<sup>31</sup>, les travaux existants adoptent souvent un angle historique<sup>32</sup>, traitent le Sénat comme une chambre à la recherche de son identité<sup>33</sup>, voire comme une chambre avec peu

---

M. Rush compare la composition de quatorze deuxièmes chambres et les ressources qui sont à la disposition de ses membres : M. Rush, « Socio-Economic Composition and Pay and Ressources in Second Chambers », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 7 n° 1, 2001, pp. 27-38. Les études des comportements des sénateurs sont quasiment inexistantes. On peut citer deux exceptions: une enquête réalisée auprès de 76 sénateurs australiens et une analyse des positions idéologiques des membres de la deuxième chambre Suisse, cf.: W. Swenden, *Federalism and Second Chambers: Regional Representation in Parliamentary Federations—the Australian Senate and German Bundesrat*, op. cit., p. 65 et suivantes. S. Bütikofer, S. Hug, « The Swiss Upper House: 'Chambre de Réflexion' or Conservative Renegades? », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 16 n° 2, 2010, pp. 176-194.

<sup>31</sup> J. Mastias, « Histoire des tentations du Sénat de la Ve République », *Pouvoirs Revue Française d'Etudes Constitutionnelles et Politiques*, vol. 44, 1988, pp. 15-34 ; S. Ruß, « Der französische Senat: Die Schildkröte der Republik », in G. Riescher et al. (ed.), *Zwei Kammern*, München und Wien, R. Oldenbourg, 2000, pp. 236-254 ; J. Cluzel, *Le Sénat dans la société française*, Paris, Economica, 1990 ; S. Ruß, « Die andere Kammer. Zur Repräsentationsleistung des Senats in der Fünften Republik. Frankreichs », in J. Schild, H. Uterwedde, *V. Republik: Ein Regierungssystem im Wandel. Festschrift für Adolf Kimmel*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2005, pp. 105-126 ; V. Le Marchand (ed.), *Guide du Sénat*. Paris, Milan, 2003 ; C. Lévy, *La bulle de la République, Enquête sur le Sénat*, Paris, Calmann-Lévy, 2006; P. Smith (ed.), *The Senate of the Fifth French Republic*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2009.

<sup>32</sup> Comme par exemple: J. Grangé, « Attitudes et vicissitudes du Sénat (1958-1980) », *Revue française de science politique*, vol. 31 n°1, 1981, pp. 32-84 ; F. Goguel, « Du Sénat de la IIIe à celui de la Ve », *Pouvoirs Revue Française d'Etudes Constitutionnelles et Politiques*, vol. 44, 1988, pp. 5-14 ; F. Chevalier, *Le Sénateur français 1875-1995*, Paris, L.G.D.J., 1998 ; M. Baroli, D. Robert (ed.), *Du Conseil de la République au Sénat 1946-1958. Politique d'aujourd'hui*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002 ; P. Smith, *A history of the French Senate. Volume II, The Fourth and Fifth Republics, 1946-2004*, Lewiston, N.Y. [etc.], E. Mellen Press, 2006; J. Mastias, « Histoire des tentations du Sénat de la Ve République » op. cit. ; V. Boyer, H. Roussillon, *La gauche et la Seconde Chambre de 1945 à nos jours : recherche sur la position des socialistes et des communistes à l'égard de la Seconde Chambre*, Paris, l'Harmattan, 2007 ; K. Fiorentino (ed.), *La seconde Chambre en France dans l'histoire des institutions et des idées politiques (1798-1940)*, Paris, Dalloz, 2008.

<sup>33</sup> J. Mastias, « A problem of Identity: The French Sénat », in S. C. Patterson, A. Mughan, *Senates: bicameralism in the contemporary world*, Ohio, Ohio University Press, 1999, pp. 162-198.

de pouvoir<sup>34</sup>. Certaines publications se penchent sur des aspects spécifiques comme les groupes politiques du Sénat<sup>35</sup>, son rôle législatif<sup>36</sup>, ses Présidents successifs<sup>37</sup> ou son rôle dans le processus de décentralisation<sup>38</sup>. La place du Sénat dans la Constitution française<sup>39</sup> ainsi que son règlement interne<sup>40</sup> ont également été abordés sous un angle juridique.

En France, comme ailleurs, la deuxième chambre est volontiers appréhendée en tant qu'institution, tandis que peu d'attention est portée à ses membres individuels. Les sénateurs français, leur perception de leur rôle représentatif et de leur mandat ainsi que leur comportement n'ont encore quasiment pas fait l'objet d'études. J. Veron compare ce qu'il appelle le « profil démographique » des membres du Sénat et de l'Assemblée nationale de 1958 à 1980<sup>41</sup> et F. Chevalier<sup>42</sup> a analysé le recrutement et la représentativité des sénateurs français entre 1875 et 1995, en se basant avant tout sur des facteurs sociodémographiques. Un seul (ancien) sénateur a répondu à des questions sur le « métier de sénateur »<sup>43</sup> et l'étude d'O. Rozenberg sur l'eupéanisation des rôles des parlementaires inclut des entretiens avec treize sénateurs.<sup>44</sup> Dans un article récent, E. Kerrouche et al.<sup>45</sup> cherchent à établir si la combinaison de deux modes de scrutin (proportionnel et majoritaire à deux tours) pour les élections sénatoriales influence les profils des sénateurs et montrent que

---

<sup>34</sup> U. Kempf, « Frankreichs Senat- wenig potestas, viel auctoritas », in J. Hartmann, U. Thaysen. *Pluralismus und Parlamentarismus in Theorie und Praxis. Winfried Steffani zum 65. Geburtstag*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1992, pp. 189-214.

<sup>35</sup> A. Chaussebourg, « Les groupes parlementaires du Sénat », *Pouvoirs Revue Française d'Etudes Constitutionnelles et Politiques*, vol. 44, 1988, pp. 69-77 ; L. Fondraz, *Les groupes parlementaires au Sénat sous la Ve République*. Paris, Économica, 2000.

<sup>36</sup> J. Grangé, « L'efficacité normative du Sénat », *Revue française de science politique*, vol. 34 n° 4-5, 1984, pp. 955-987 ; A. Tardan, « Le rôle législatif du Sénat », *Pouvoirs Revue Française d'Etudes Constitutionnelles et Politiques*, vol. 44, 1988, pp. 97-110.

<sup>37</sup> F. Laffaille, J.-P. Machelon, *Le président du Sénat depuis 1875*, Paris, L'Harmattan, 2004.

<sup>38</sup> A. Delcamp, *Le Sénat et la décentralisation*, Paris, Economica, 1991.

<sup>39</sup> F. Robbe, *La Représentation des Collectivités Territoriales par le Sénat. Etude sur l'article 24 alinéa 3 de la Constitution Française du 4 octobre 1958*, in Bibliothèque Constitutionnelle et de Science Politique, Paris, L.G.D.J., 2001.

<sup>40</sup> J.-C. Bécane, « Le Règlement du Sénat », *Pouvoirs Revue Française d'Etudes Constitutionnelles et Politiques*, vol. 44, 1988, pp. 79-95.

<sup>41</sup> J. Véron, « Démographie du Parlement français de 1958 à 1980 », *Population* (édition française), vol. 38 n° 3, 1983, pp. 553-564.

<sup>42</sup> F. Chevalier, *Le Sénateur français 1875-1995*, op. cit.

<sup>43</sup> M. Dreyfus-Schmidt, « Le métier de sénateur », *Pouvoirs Revue Française d'Etudes Constitutionnelles et Politiques*, vol. 44, 1988, pp. 59-68.

<sup>44</sup> O. Rozenberg, *Le Parlement français et l'Union Européenne (1993-2005) : l'Europe saisie par les rôles parlementaires*, op. cit..

cette dualité du scrutin ne fait qu'assez peu varier les caractéristiques du personnel politique sénatorial.

Ce manque de travaux sur le Sénat français est d'autant plus regrettable qu'il présente pourtant des spécificités qui en font un excellent cas d'étude, en particulier au cours de la période étudiée : l'emploi de deux modes de scrutin différents pour l'élection des sénateurs ainsi que le fait que la majorité du Sénat soit passée à gauche en 2011. Notre période d'étude, qui débute avant l'alternance de 2011 (avec une première période de janvier 2010 à septembre 2011) et se poursuit après (avec une deuxième période allant d'octobre 2011 à juin 2013) permet de distinguer les effets de l'appartenance à l'opposition ou à la majorité, des différences entre parlementaires de droite et de gauche. Cette configuration est d'autant plus pertinente qu'A. Hino et al. ont récemment montré, à partir d'une analyse des discours parlementaires japonais, que les différences idéologiques entre la droite et la gauche sont souvent surestimées en raison de la concentration de la quasi-totalité des études sur les campagnes électorales tandis qu'en dehors de ces périodes, le clivage opposition-majorité s'avère plus utile pour expliquer les comportements parlementaires<sup>46</sup>.

Les projets de réforme mis sur l'agenda suite à l'élection de François Hollande et de la majorité parlementaire de gauche (interdiction du cumul des mandats, introduction d'une dose de proportionnelle aux élections législatives) rendent cette thèse encore plus pertinente, dans la mesure où une bonne compréhension de l'institution sénatoriale, de l'impact des deux modes de scrutin (majoritaire et proportionnel) et des déterminants de l'exercice de la fonction de représentation des sénateurs aident à évaluer l'impact potentiel des réformes envisagées

---

<sup>45</sup> E. Kerrouche et al., « Les deux Sénats : mode de scrutin et profil des sénateurs français », *Pôle Sud*, vol. 35, 2011, pp. 113-128.

<sup>46</sup> A. Hino et al., « Measuring Party Competition from Legislative Speeches: Analysis of Japanese Parliamentary Debates, 1953-2011 », Communication à la Conférence générale de l'ECPR à Bordeaux, 2013.

## 4. Enjeux scientifiques de l'étude

Cette thèse contribue à la fois à l'étude de l'institution sénatoriale (4.1.), à celle des effets des systèmes électoraux -eu égard aux particularités du mode de scrutin indirect et de la combinaison des modes de scrutin proportionnel et majoritaire pour l'élection des sénateurs (4.2.)- et à l'analyse des comportements parlementaires (4.3.).

### 4.1. Améliorer nos connaissances de l'institution sénatoriale

**Premièrement, l'analyse des styles de représentation des sénateurs français, de leurs déterminants et de leurs conséquences comportementales doit permettre de mieux comprendre l'institution sénatoriale.** Si le néo-institutionnalisme a mis en évidence l'influence du cadre institutionnel sur le comportement des parlementaires<sup>47</sup>, les sénateurs, leur identité politique et sociale et leur comportement contribuent réciproquement à façonner l'institution sénatoriale et son image dans la population. Comme le souligne G. Jackson : « [...]scholars increasingly conceptualize of actors and institutions as being mutually constitutive of one another<sup>48</sup> » et cette approche constitutive « conceptualizes actors and institutions as being mutually interdependent and reflexively intertwined with one another<sup>49</sup> ».

Par exemple, l'image souvent négative du Sénat, dont témoignent de nombreux sondages<sup>50</sup>, n'est pas exclusivement associée à l'impuissance et au conservatisme

---

<sup>47</sup> J. G. March, P. J. Olsen, « Elaborating the "New Institutionalism" », op. cit. ; K. v. Beyme, « Political Institutions - Old and New », op. cit. ; K. Strøm, « Rules, Reasons and Routines: Legislative Roles in Parliamentary Democracies », in W. C. Müller and T. Saalfeld, *Members of Parliaments in Western Europe. Roles and Behaviour*, Londres, Frank Cass, 1997, pp. 155-174, p. 163.

<sup>48</sup> G. Jackson, « Actors and Institutions », in G. Morgan et al. (ed.), *Oxford Handbook of Comparative Institutional Analysis*, Oxford, Oxford University Press, 2010, pp. 63-8, p. 64.

<sup>49</sup> Ibid. p. 65.

<sup>50</sup> Ainsi, en septembre 2008, à deux semaines des élections sénatoriales, seulement 25% des personnes qui participaient à un sondage organisé par ifop pour *Profession politique* trouvaient que le Sénat était « moderne » et 74% ne se sentaient pas concernés par les élections sénatoriales.

supposés de cette institution, mais également aux caractéristiques perçues chez les sénateurs (par exemple leur âge élevé) et à leur comportement supposé (notamment leur absentéisme). Étudier de manière approfondie la manière dont les sénateurs exercent leur mandat, doit donc permettre d'éclairer les spécificités du Sénat français.

## **4.2. Améliorer nos connaissances de l'influence des différents modes de scrutin**

**Deuxièmement, notre étude doit contribuer à l'analyse des effets des différents systèmes électoraux et modes de scrutin** sur les attitudes, perceptions et comportements des élus. La deuxième chambre française offre en effet un cas idéal pour étudier les conséquences de l'élection de parlementaires au suffrage indirect, mais aussi pour comparer les implications du recours au scrutin proportionnel ou majoritaire.

Force est de constater qu'on sait encore extrêmement peu de choses sur la manière dont le **scrutin indirect** affecte les pratiques des élus.

Le manque de travaux abordant d'une manière générale la relation élus/électeurs et le comportement des parlementaires issus des scrutins indirects, s'explique en partie par le fait que lors des élections au scrutin indirect, des instances s'ajoutent entre les élus et la population à travers la sélection des électeurs parmi eux (par élection, par nomination etc.) rendant le poids des facteurs institutionnels encore plus important que lors des élections au scrutin direct. Cela complique davantage la comparaison entre plusieurs chambres ainsi que la formulation de conclusions généralisées mais cela renforce en même temps la pertinence de l'analyse de l'impact du scrutin indirect.

Cette question n'a pas été traitée non plus sur le plan théorique et il n'existe pas d'ouvrage détaillant systématiquement les caractéristiques et les implications du scrutin indirect. Ainsi, dans le livre *La Constitution, introduite et commentée* qui se présente comme « *un manuel élémentaire* », on trouve un long chapitre sur les

---

Les résultats de ce sondage sont accessible en ligne sur : <http://www.ifop.fr/media/poll/senatelections.pdf>. Dernière consultation 15 décembre 2012.

modes de scrutin, mais pas un mot sur le scrutin indirect<sup>51</sup>. Les études empiriques restent, elles aussi, extrêmement rares. Les travaux qui, de manière indirecte, nous en apprennent le plus sur les effets du suffrage indirect sont les travaux américains sur l'adoption du suffrage direct pour l'élection des sénateurs américains. Jusqu'en 1914 et à l'adoption du XVII<sup>e</sup> amendement de la Constitution américaine, les sénateurs étaient élus par les grands électeurs de chaque État. Le changement de ce mode de scrutin permet la comparaison des sénateurs élus avant 1914, au suffrage indirect, et, après cette date, au suffrage universel direct, au scrutin majoritaire uninominal à un tour<sup>52</sup>. On peut ainsi appréhender indirectement l'étude des caractéristiques du suffrage indirect. Étonnamment, cette réforme du suffrage n'a pas beaucoup retenu l'attention des spécialistes des modes de scrutin, si bien qu'au milieu des années 1990, R. F. King et S. Ellis<sup>53</sup> et S. B. Crook and J. R. Hibbing<sup>54</sup> constataient encore que les études du passage du suffrage indirect au suffrage direct n'avaient quasiment aucun fondement empirique. Depuis, un nombre croissant de travaux s'est penché sur les effets de la réforme sur la composition du Sénat américain<sup>55</sup> et sur le comportement des sénateurs, avec des résultats divergents : tandis que S. B. Crook et J. R. Hibbing<sup>56</sup>, W. Bernhard et R. Sala<sup>57</sup>, S. Gailmard et J. A. Jenkins<sup>58</sup> et S. R. Meinke<sup>59</sup> observent une plus grande à l'égard

---

<sup>51</sup> D. Chagnollaud, *Droit constitutionnel contemporain. Notions Essentielles*, Sirey Editions. Paris, 1999, p. VII.

<sup>52</sup> Seule la Louisiane pratique le scrutin majoritaire à deux tours.

<sup>53</sup> R. F. King, S. Ellis, « Partisan Advantage and Constitutional Change: The Case of the Seventeenth Amendment », *Studies in American Political Development*, vol. 10 n°1, 1996, pp. 69-102.

<sup>54</sup> S. B. Crook, J. R. Hibbing, « A Not-so-distant Mirror: the 17th Amendment and Congressional Change », *American Political Science Review*, vol. 91 n°4, 1997, pp. 845-853.

<sup>55</sup> S. B. Crook, J. R. Hibbing, « A Not-so-distant Mirror: the 17th Amendment and Congressional Change », op. cit.; C. Stewart, « Responsiveness in the upper chamber: *The Constitution and the institutional development of the Senate* », in P. F. Nardulli, *The Constitution and American political development: An institutional perspective*, Urbana, University of Illinois Press, 1992. S. Rogers, « The Responsiveness of Direct and Indirect Elections », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 37 n°4, 2012, pp. 509-532.

<sup>56</sup> S. B. Crook, J. R. Hibbing, « A Not-so-distant Mirror: the 17th Amendment and Congressional Change », op. cit.

<sup>57</sup> W. Bernhard, R. Sala, « The Remaking of American Senate: The 17th Amendment and Ideological Responsiveness », *The Journal of Politics*, vol. 68 n° 2, 2006, pp. 345-357.

<sup>58</sup> S. Gailmard, J. A. Jenkins, « Agency Problems, the 17th Amendment and Representation in the Senate », *American Journal of Political Science*, vol. 53 n° 2, 2009, pp. 324-342.

<sup>59</sup> S. R. Meinke, « Institutional Change and the Electoral Connection in the Senate: Revisiting the Effects of Direct Election », *Political Research Quarterly*, vol. 61, 2008, pp. 445-457.

des préférences des électeurs chez les sénateurs élus au suffrage direct, Schiller<sup>60</sup> et G. J. Wawro comme E. Schickler<sup>61</sup> estiment que les effets du changement du suffrage sont marginaux. L'ancienneté de ce cas d'étude et les conclusions contradictoires auxquelles il donne lieu appelle des analyses empiriques supplémentaires et le Sénat français offre un terrain intéressant à cet égard. Dans une note de bas de page d'un chapitre consacré aux rôles parlementaires, E. Kerrouche note en effet les spécificités des attitudes des élus selon le mode de scrutin de leur élection. Selon lui il en résulte que le rapport des sénateurs français avec leur circonscription diffère de celui des députés<sup>62</sup>. J. Grangé a étudié quelques aspects du mode de scrutin des sénateurs français dans les années 1980, notamment ses effets sur la représentativité de la chambre compte tenu de ce qu'il appelle la « *surreprésentation des petites communes* » parmi les grands électeurs<sup>63</sup>. L'analyse systématique des spécificités du scrutin indirect et de son impact sur le comportement des sénateurs ainsi que sur la manière dont ils perçoivent leur mandat et leur relation avec leurs électeurs reste à faire. Notre étude vise notamment à combler cette lacune. En étudiant les styles de représentation des sénateurs français, ainsi que leurs déterminants et effets comportementaux, nous livrons une étude de cas, susceptible de constituer un premier pas et d'inspirer des études comparatives dans le futur.

Le Sénat français offre également un excellent cas d'étude permettant de saisir les effets de la combinaison de **plusieurs modes de scrutin pour élire les membres**

---

<sup>60</sup> W. J. Schiller, « Building careers and courting constituents: U.S. Senate representation 1889-1924 », *Studies in American Political Development*, vol. 20, 2006, pp. 185-197.

<sup>61</sup> G. J. Wawro, E. Schickler, *Filibuster: Obstruction and lawmaking in the U.S. Senate*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 2006.

<sup>62</sup> E. Kerrouche, « Appréhender le rôle des parlementaires : étude comparative des recherches menées et perspectives », in O. Costa et al. (ed.), *Vers un renouveau du parlementarisme en Europe ?*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2004, pp. 35-55, p. 54, note de bas de page.

<sup>63</sup> J. Grangé, « Attitudes et vicissitudes du Sénat (1958-1980) », op.cit. ; J. Grangé, « L'efficacité normative du Sénat » ; op.cit. J. Grangé, « Le système d'élection des sénateurs et ses effets », op.cit. ; J. Grangé, « Les déformations de la représentation des collectivités territoriales et de la population au Sénat », op.cit.

**d'une même chambre**, une partie des sénateurs étant élue au scrutin majoritaire à deux tours (environ 48%) et l'autre au scrutin proportionnel (environ 52%)<sup>64</sup>.

De nombreux travaux ont étudié la relation entre système électoral (caractérisé le plus souvent par le mode de scrutin et la taille<sup>65</sup> de la circonscription) et comportement des parlementaires, en s'intéressant en particulier au rapport des élus avec leur circonscription, leurs électeurs et leur parti. Pour la plupart, ces études constatent un effet non-négligeable du système électoral.<sup>66</sup> Cependant, comme l'explique D. Farrell : « *The weakness of work in this area is attributable in large part to problems of research design. In most single-country studies, the electoral system is a constant, not a variable.*<sup>67</sup> » L'auteur s'efforce de contourner ce problème en comparant les membres du Parlement européen, élus selon des systèmes électoraux différents pour siéger ensuite dans une même chambre. Ce cas d'étude ne lui permet pas de surmonter complètement le problème qu'il identifie dans les études comparatives, vu la difficulté de distinguer les effets des systèmes électoraux d'autres influences, institutionnelles, culturelles, politiques ou conjoncturelles. B. Grofman and J. Fraenkel mettent également en garde contre les biais éventuels liés aux études comparatives internationales<sup>68</sup>.

Une littérature croissante s'intéresse donc aux « systèmes électoraux mixtes » (« *mixed electoral systems* » en anglais), c'est-à-dire aux parlements dont les membres sont élus selon un système combinant deux modes de scrutin différents

---

<sup>64</sup> En 2003 il a été décidé de porter le nombre de sénateurs graduellement à 348 au renouvellement de 2011. Les chiffres reproduits ici font référence à la situation après 2011, la proportion des sénateurs élus à chacun des modes de scrutin n'a cependant pas varié beaucoup lors des dernières élections.

<sup>65</sup> En prenant en compte soit la superficie de la circonscription (*seize* en anglais), soit le nombre de sièges alloués (*magnitude* en anglais), soit les deux.

<sup>66</sup> Cf. par exemple : R. S. Katz, *A Theory of Parties and Electoral Systems*, op. cit. ; S. Bowler, D. Farrell, « Legislator Shirking and Voter Monitoring: Impacts of European Parliament Electoral Systems Upon Legislator-Voter Relationships », op. cit. ; J. M. Carey, M. S. Shugart, « Incentives to Cultivate a Personal Vote: a Rank Ordering of Electoral Formulas », op. cit. ; J. M. Portillo, « Electoral Systems and Pork Barrel Politics: Evidence from Honduras », op. cit. . Cependant V. Bogdanor arrive à la conclusion opposée : V. Bogdanor, (ed.), *Representatives of the people? : Parliamentarians and Constituents in Western Democracies*, op. cit.

<sup>67</sup> D. M. Farrell, R. Scully, « The European Parliament: one parliament, several modes of political representation on the ground? », *Journal of European Public Policy*, vol. 17 n°1, 2010, pp. 36-54, p. 38.

<sup>68</sup> Ainsi ils déclarent: « *Positive correlations between a certain type of electoral system sometimes can be interpreted by the skeptical as a form of "selection bias" connected to variations in cultural patterns and economic development that cannot be fully addressed with only cross-sectional data* », B. Grofman, J. Fraenkel, « Electoral Engineering, Social Cleavages and

(le plus souvent une partie au scrutin proportionnel et une autre au scrutin majoritaire uninominal à un tour) et à la question de savoir s'ils entraînent une différenciation des types parlementaires chez les élus<sup>69</sup>. Ces études sont souvent confrontées à des difficultés liées aux caractéristiques du cadre institutionnel qui compliquent l'analyse<sup>70</sup>. L'Allemagne par exemple a souvent été citée comme bon exemple permettant d'étudier l'effet de deux modes de scrutin, qui coexistent dans l'élection des députés allemands<sup>71</sup>. M. F. Stoffel a cependant pu montrer dans une étude récente que le fait que la grande majorité des députés combinent les deux statuts (candidat de liste et candidat « direct ») génère une situation plus compliquée et que le contexte global de l'élection pour un candidat donné est

---

Democracy», in: P. Nardulli (ed.) *Democracy in The Twenty-First Century II: Domestic Perspectives*, Urbana-Champaign, University of Illinois Press, 2008, pp. 71-101, pp. 75-6.

<sup>69</sup> Pour un aperçu des débats sur les systèmes électoraux mixtes cf : M. S. Shugart, M. P. Wattenberg (ed.), *Mixed-member electoral systems. The best of both worlds?*, Oxford, Oxford University Press, 2001. Et plus précisément sur l'effet des différents modes de scrutin sur le choix de rôle des députés et leur comportement : K. Bawn, M. F. Thies, « A Comparative Theory of Electoral Incentives: Representing the Unorganized Under PR, Plurality, and Mixed-Member Electoral Systems », *Journal of Theoretical Politics*, vol. 15 n° 1, 2003, pp. 5-32 ; M. S. Shugart, M. P. Wattenberg, « Mixed-Member Electoral Systems: A Definition and Typology », in M. S. Shugart, M. P. Wattenberg, *Mixed-Member Electoral Systems: The Best of Both Worlds?*, New York, Oxford University Press, 2001 ; T. Stratmann, M. Baur, « Plurality Rule, Proportional Representation, and the German Bundestag: How Incentives to Pork-Barrel Differ across Electoral Systems », *American Journal of Political Science*, vol. 46 n° 3, 2002, pp. 506-514 ; T. Stratmann, « Party-Line Voting and Committee Assignments in the German Mixed Member System », in R. D. Congleton, B. Swedenborg, *Democratic Constitutional Design and Public Policy: Analysis and Evidence*, Cambridge, MIT Press, 2006, pp. 111-130 ; S. Hug, D. Martin, « How electoral systems affect MPs' positions », 2010. Accessible en ligne sur : <http://www.unige.ch/ses/spo/static/simonhug/hesamp/hesamp.pdf>, dernière consultation le 25 juillet 2014. Une version antérieure de cet article a été présentée à la conférence l'APSA de 2009 ; U. Sieberer, « Behavioral Consequences of Mixed Electoral Systems. Deviating Voting Behavior of District and List MPs in the German Bundestag », *Electoral Studies*, vol. 29 n° 3, 2010, pp. 484-496.

<sup>70</sup> P. Manow, P., « Mixed Rules, Different Roles? An Analysis of the Typical Pathways into the Bundestag and of MPs' Parliamentary Behaviour », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 19 n° 3, 2013, pp. 287-308.

<sup>71</sup> Ainsi T. D. Lancaster et D. W. Patterson déclarent par exemple : « *To a great extent the German case provides a naturally 'controlled' environment for this test, given the country's dual system of representation in which half the country's parliamentary representatives are elected from single-member districts and the other half from multimember districts.* ». T. D. Lancaster, D. W. Patterson, « Comparative Pork Barrel Politics. Perspectives from the West German Bundestag. », *Comparative Political Studies*, vol. 22, 1990, pp. 458-477, p. 461.

Pour l'Allemagne plusieurs études ont montré que l'effet du mode de scrutin influe sur la perception de la représentation et que les députés élus au scrutin majoritaire sont plus orientés vers la circonscription (T. Zittel, T. Gschwend, « Individualized Constituency Campaigns in Mixed-Member Electoral Systems. Candidates in the German Parliamentary Elections in 2005 », *West European Politics*, vol. 31 n° 5, 2008, pp. 978-1003 ; T. Zittel, « Legislators and their Representational Roles: Strategic Choices or Habits of the Heart? », in M. Blomgren, O. Rozenberg, *Parliamentary Roles in modern Legislatures*, London et New York, Routledge, 2012, pp. 201-120 ; H. Best, L. Vogel, « The Emergence and Transformation of Representative Roles »,

décisif pour l'influence de chacun des deux modes de scrutin sur son comportement<sup>72</sup>.

Dans le cas suisse, S. Hug et D. Martin ont pu montrer que les parlementaires élus au scrutin majoritaire sont plus proches de l'électeur moyen (« median voter » en anglais) que ceux élus au scrutin proportionnel<sup>73</sup>. Les analyses possibles à partir du cas suisse trouvent néanmoins rapidement leurs limites, dans la mesure où seuls six membres du Conseil national sont élus au scrutin majoritaire (les autres au scrutin proportionnel) et inversement que quatre membres du Conseil d'Etat sont élus au scrutin proportionnel (et les autres au scrutin majoritaire), ce qui ne permet pas de tester des modèles multivariés ou mêmes des typologies de comportements ou de rôles.

Le Sénat français offre un cas idéal pour saisir l'impact du mode de scrutin, grâce à la possibilité de comparer les perceptions et comportements des sénateurs élus aux deux types de scrutin présents dans la chambre, en contrôlant presque toutes les autres variables, puisque l'on peut comparer des sénateurs du même parti, dans le même pays, la même institution au cours de la même période et dans un même contexte politique.

### **4.3. Améliorer nos connaissances des comportements parlementaires**

**Troisièmement, la présente thèse s'efforce de contribuer à l'étude des comportements parlementaires.** Nous espérons y parvenir à quatre égards.

Premièrement, en livrant une étude empirique des membres d'une deuxième chambre, ce qui fait cruellement défaut en France comme à l'international, l'objectif est d'élargir les études du comportement parlementaire au-delà des études du « comportement des députés».

---

in O. Rozenberg, M. Blomgren, *Parliamentary Roles in Modern Legislatures*, London, Routledge, 2012, pp. 37-65.)

<sup>72</sup> M. F. Stoffel, « MP behavior in mixed-member electoral systems », *Electoral Studies* vol. 35, 2014, pp. 78-87.

<sup>73</sup> S. Hug, D. Martin, « How electoral systems affect MPs' positions », op. cit.

Deuxièmement, en surmontant les apories des démarches existantes de classification des comportements parlementaires, souvent sujettes à une part de subjectivité<sup>74</sup>, nous proposons une manière transparente et répliquable d'identifier les styles de représentation- dans le cas présent, des sénateurs français- sur la base d'entretiens. Nous identifions dans un premier temps plusieurs styles de représentation attendus, ainsi que les dimensions pertinentes qui devraient permettre de les distinguer. Cette réflexion s'appuie à la fois sur la littérature française et internationale relative aux comportements parlementaires, et sur notre connaissance approfondie des sénateurs français et de leur travail, acquise grâce à des entretiens réalisés à Paris. Contrairement aux autres études, nous ne nous arrêtons pas à cette étape et, dans un deuxième temps, nous testons empiriquement l'existence des dimensions et des styles de représentation attendus à l'aide d'une *Analyse de Correspondances Multiples* (ACM), suivie d'une *Classification Hiérarchique sur Composantes Principales* (HCPC). Comme nous l'avons déjà suggéré, rares sont ceux qui se sont efforcés d'identifier des types de parlementaires de manière empirique et systématique<sup>75</sup> et, bien que les potentialités pour l'identification des typologies de parlementaires<sup>76</sup> des analyses multidimensionnelles de type classificatoire aient été identifiées dès la fin des années 1970, ces instruments restent sous-exploités.

Troisièmement, en testant l'existence d'un lien empirique entre les styles de représentation des sénateurs, construits à partir de leurs déclarations lors d'entretiens semi-directifs, et leur comportement effectif. La rareté des études

---

<sup>74</sup> Comme le constatent O. Rozenberg et M. Blomgren: « *Overall the process of mapping legislative roles is inevitable subjective (and creative). This is not a negative remark, nor is it in all probability very surprising, but the inductive process through which the repertoire of roles is created still remains vague.* » O. Rozenberg, M. Blomgren, « Legislative roles and legislative studies: the neo-institutionalist turning point? », in M. Blomgren, O. Rozenberg (ed.), *Parliamentary Roles in Modern Legislatures*, London, Routledge, 2012, pp. 8-36, p. 25

<sup>75</sup> L. Roger entame une analyse factorielle basée sur deux questions d'entretiens avec des eurodéputés (L. Roger, « Analyzing parliamentary communication: The impact of role orientations on MEP's discursive behavior in Committee debates », op. cit. p. 6) M. Jenny et W. C. Müller entament une classification des députés autrichiens à travers uniquement des activités parlementaires nationales (les discours parlementaires, propositions de lois, questions écrites, et rapports) mais en ne prenant en compte que le nombre et ne pas le contenu des documents (M. Jenny, W. C. Müller, « Parliamentary roles of MPs in sharp and soft focus: Interviews and behavioural record compared », in M. Blomgren, O. Rozenberg (ed.), *Parliamentary Roles in Modern Legislatures*, London, Routledge, 2012, pp. 145-161.)

<sup>76</sup> D. A. Gross, « Representative Styles and Legislative Behavior », op. cit.

examinant explicitement et empiriquement ce lien est encore plus marqué en France, où elles sont complètement absentes.

Si l'on se tourne vers la littérature internationale, les rares études disponibles croisant déclarations et activités avérées testent le concept des styles de représentation dans la perspective de J. C. Wahlke, qui distingue les types *trustee/delegate/politico*<sup>77</sup>. Ces études n'ont pas mis en évidence de lien entre cette typologie et le comportement des élus, mais elles ne rendent compte que d'un aspect du travail des parlementaires – leur degré d'indépendance vis-à-vis des électeurs et parfois de leur parti<sup>78</sup>. En analysant systématiquement la manière dont les styles de représentation des sénateurs sont liés à leurs activités effectives, notre travail doit permettre d'évaluer la valeur des typologies élaborées sur des bases déclaratives pour saisir les comportements parlementaires.

Et quatrièmement, en étudiant les déterminants de l'appartenance des sénateurs français à un style de représentation plutôt qu'à un autre, nous ambitionnons de dépasser le descriptivisme propre à beaucoup d'études mobilisant des typologies de parlementaires, et qui fut pointé du doigt notamment par M. E. Jewell :

« *There have been few efforts to identify variables that may help to explain particular role orientations and very few efforts to identify behavioral consequences of role orientations.*<sup>79</sup> »

Ainsi, au-delà du cas particulier du Sénat français, l'analyse des déterminants des choix des styles de représentation contribueront, comme les autres dimensions de notre thèse, à faire avancer les connaissances sur les comportements parlementaires en général.

---

<sup>77</sup> En suivant Edmund Burke, J. C. Wahlke et al. identifient les rôles « delegate » (député qui se sent lié aux préférences des électeurs dans son comportement (de vote) et « trustee » (député qui décide selon sa conscience. Il y a ajouté un troisième rôle, celui du « politico » (député qui, selon la situation se comporte en trustee ou delegate) (J .C. Wahlke et al., *The Legislative System: Explorations in Legislative Behavior*, op. cit.)

<sup>78</sup> B. D. Jones, «Competitiveness, Role Orientations and Legislative Responsiveness», *Journal of Politics*, vol. 35 n° 4, 1973, pp. 924-947 ; P. Friesema, R. D. Hedlund, «The Reality of Representational Roles », in N. Luttbeg (ed.), *Public Opinion and Public Policy*, édition révisée, Homewood, Ill. : Dorsey Press, 1974, pp. 413-417 ; D. A. Gross, « Representative Styles and Legislative Behavior », op. cit.

<sup>79</sup> M. E. Jewell, « Legislators and Constituents in the Representative Process », in G. Loewenberg et al. (ed.), *Handbook of Legislative Research*, Londres, Harvard University Press, 1985, pp. 97-131, p. 104.

## 5. Cadre empirique et méthodologique

Le cadre empirique et méthodologique de l'enquête a été défini pour être en mesure de relever les défis que pose notre question de recherche. *D'une part*, l'ambition de tester empiriquement la distinction conceptuelle proposée entre comportements des sénateurs, styles affichés dans leurs déclarations et déterminants de ces styles, requiert la mobilisation d'un corpus de sources de natures variées : transcriptions d'entretiens, données issues de la passation de questionnaires, données factuelles relatives aux activités des sénateurs dans l'institution, comme en circonscription et données socio-biographiques. *D'autre part*, la nécessité d'établir des hypothèses à partir de notre cadre théorique, concernant premièrement les différents styles existants et leurs caractéristiques, deuxièmement les déterminants de ces styles et troisièmement leur lien avec les comportements effectifs et l'aspiration à les mettre à l'épreuve d'un test empirique rigoureux, exigeait la combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives.

### 5.1. Un corpus de sources et de données variées

Nous avons souligné que déclarations et comportements effectifs ne peuvent pas être assimilés a priori, et plaidé pour une opérationnalisation distincte de ces deux dimensions. Cette posture nous a amenée à collecter des sources déclaratives en réalisant des entretiens<sup>80</sup> avec les sénateurs dans le cadre du projet *Les acteurs du bicaméralisme en France : biographies et activités des sénateurs*<sup>81</sup> (dont la grille est reproduite en annexe 1), sources que nous avons utilisées dans les analyses des styles de représentation.

Nous avons également rassemblé les données relatives à leurs différentes activités, ainsi qu'à leurs caractéristiques socio-biographiques et politiques.

L'identification des styles de représentation impliquait d'interroger les sénateurs sur des sujets aussi divers que la place du Sénat dans la société française, l'utilité des différents instruments parlementaires, la relation des sénateurs avec leur

formation politique et avec leurs électeurs, leur perception de la représentation, leur satisfaction au travail, leur rapport avec leur département, leur emploi du temps, leurs contacts avec les médias etc. Par ailleurs, nous avons profité des entretiens pour interroger les représentants sur leur attitude envers les groupes d'intérêt, ainsi que des questions socio-biographiques portant sur leur expérience militaire, leur profession ou celle de leurs parents. Ces indicateurs offrent un révélateur des perceptions subjectives, des intentions et des déclarations exprimées par les sénateurs. Les réponses à notre questionnaire fermé ont été codées et rassemblées dans une base de données. Avec une partie des sénateurs (voir ci-dessous les critères de la sélection des cas) nous avons par-delà de la dimension quantitative de l'entretien, mené des entretiens à partir des questions ouvertes.<sup>82</sup>

Ces entretiens qualitatifs ont été l'occasion de revenir sur les points qui ont pu susciter l'intérêt ou l'hostilité des sénateurs durant la passation du questionnaire fermé et d'approfondir quelques aspects comme leur position sur le cumul des mandats, les effets du changement de majorité (pour ceux qui ont répondu après les élections de septembre 2011), les différences entre le travail à l'Assemblée nationale et au Sénat, la révision constitutionnelle de 2008 ou tout autre sujet jugé important par le sénateur.

Les entretiens ont été intégralement enregistrés, décryptés et retranscrits. Outre la prise en compte des réponses aux questions fermées, cela nous a permis d'intégrer dans l'analyse les commentaires que les sénateurs ont faits fréquemment lors des questions ou lors de leurs réponses et qui apportent des éléments cruciaux d'explication de leurs choix. Afin de respecter l'anonymat garanti lors des entretiens nous avons, d'une manière aléatoire, attribué des numéros de 1 à 187 aux sénateurs de notre échantillon. D'une manière générale nous nous sommes assurés que les citations reproduites dans cette thèse ne permettent pas d'identifier leurs auteurs. Pour cette même raison nous avons également décidé de renoncer à la forme féminine dans la désignation des sénateurs à l'exception des moments quand une sénatrice faisait explicitement référence à son statut de femme.

---

<sup>81</sup> Projet de recherche financé par la région Aquitaine entre 2009-2013, sous la direction de Sylvain Brouard. Pour une description détaillée du projet, cf. : <http://senat.sciencespobordeaux.fr>.

<sup>82</sup> Cf. annexe 2 pour une le guide d'entretien utilisé lors de ces entretiens.

L'alternance dans les deux chambres, intervenue à neuf mois d'écart et au cours de notre enquête, nous a permis de comparer l'effet de différentes configurations institutionnelles sur les représentations et comportements des sénateurs. Cette situation est d'autant plus idéale que ces deux alternances se sont produites dans un laps de temps très court, offrant une situation similaire à celle d'une «expérimentation naturelle». En plus des entretiens avec les sénateurs nous avons également interrogés dix-neuf de leurs assistants parlementaires- dix qui travaillent pour les sénateurs à Paris et neuf basés dans les départements d'élection des sénateurs- sur des questions d'organisation pratique du travail des sénateurs.

Afin de pouvoir procéder à une analyse quantitative croisant ces sources, l'ensemble de ces sources – réponses des sénateurs lors des entretiens, recensement et contenu des questions parlementaires, contenu des sites web des sénateurs et communications écrites disponibles – a fait l'objet d'un codage thématique selon une grille uniforme.

L'ensemble de ces données sera présenté de manière détaillée à l'intérieur de chaque partie.

## **5.2. Une approche mixte, qualitative et quantitative**

La classification d'individus en « types » et l'analyse des relations causales, bénéficient considérablement de la mobilisation d'une méthodologie mixte, permettant de s'appuyer sur une double logique de démonstration : au niveau macro, l'identification d'une association entre certaines caractéristiques et, au niveau micro, l'observation fine des mécanismes à l'origine de cette association et la restitution du sens et des motivations qui sous-tendent les relations observées.

### **5.2.1. Un échantillon large permettant de réaliser des analyses quantitatives**

L'identification de types dans une population représente un exercice de réduction de la complexité, consistant pour Durkheim à substituer «à la multiplicité indéfinie

*des individus un nombre restreint de types*<sup>83</sup>», ce qui implique de débiter les analyses avec le plus grand nombre possible de représentants de la population intégrée – autrement dit, dans notre cas, d’inclure un maximum de sénateurs dans l’enquête. De même, notre aspiration à produire des résultats généralisables sur les liens entre styles, comportements et déterminants, nécessitait de traiter le plus grand nombre possible d’observations, une condition nécessaire à la production de résultats statistiquement significatifs et à l’analyse de relations causales «toutes choses égales par ailleurs».

Les sources disponibles (ou susceptibles d’être collectées) pour le plus grand nombre d’individus sont les données factuelles sur leur profil et sur leurs activités et, dans une moindre mesure, les entretiens par questionnaire standardisé. Si de nombreuses données sont accessibles pour l’ensemble des sénateurs ayant exercé un mandat au cours de la période étudiée, il n’a pas été possible, dans le cadre du projet SENAT : *Les acteurs du bicaméralisme en France*, de réaliser un entretien avec tous. Néanmoins, l’équipe du projet s’est efforcée d’en obtenir un maximum : tous les sénateurs ont donc initialement été invités à participer à l’enquête et 187 sénateurs ont finalement pu être interrogés en face-à-face, à Paris, entre le 22 février 2010 et le 30 janvier 2013<sup>84</sup>. Afin de réunir les conditions idéales pour pouvoir effectuer des analyses statistiques, nous avons pris soin d’équilibrer l’échantillon des participants effectifs à l’enquête en veillant à la représentativité de notre échantillon par rapport à un certain nombre de caractéristiques individuelles et institutionnelles des sénateurs : le genre, l’âge, le groupe politique, la pratique du cumul, le mode de scrutin à l’œuvre dans leur département et l’ancienneté<sup>85</sup>. Dans le cadre de l’analyse des effets comportementaux et des déterminants des styles de représentation, nous avons collecté pour chacun des 187 sénateurs interrogés un ensemble de données relatives à leurs activités (questions

---

<sup>83</sup> E. Durkheim, *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, Alcan, 1919, p. 98.

<sup>84</sup> Ces entretiens s’inscrivent dans le cadre plus général du projet « SÉNAT : Les acteurs du bicaméralisme ». Ils ont été en partie effectués par l’auteur de cette thèse, et en partie par des vacataires.

<sup>85</sup> Plusieurs prises de contact ont été nécessaires pour parvenir à cet échantillon représentatif. Nous avons ainsi relancé aussi souvent que nécessaire les sénateurs présentant un profil sous-représenté dans notre échantillon intermédiaire. Cf. annexe 3 pour une présentation de la composition de l’échantillon.

écrites, sites web, communications) et à leur profil (variables institutionnelles, profil politique et socio-biographique).

Deux types d'analyses ont pu être réalisées sur cet échantillon relativement large et représentatif : une *Analyse de Correspondances Multiples* (ACM) ainsi qu'une *Classification Hiérarchique sur Composantes Principales* (HCPC) des réponses des sénateurs au questionnaire standardisé, afin d'identifier empiriquement les styles de représentation des sénateurs français et des analyses bi- et multivariées, en particulier des analyses de régression et une nouvelle ACM, afin d'établir s'il existe un lien entre styles de représentation et comportements, et pour expliquer l'appartenance à un style de représentation.

### 5.2.2. Limites des analyses quantitatives et avantages d'une méthodologie mixte

L'avantage des analyses statistiques réside à la fois dans leur répliquabilité et dans la possibilité de mettre en évidence des relations significatives entre plusieurs variables. Toutefois, les résultats de ces analyses peuvent présenter plusieurs faiblesses : premièrement, la démarche nécessairement déductive comporte un risque de négliger un aspect important – une dimension pertinente pour distinguer plusieurs styles de représentation, des formes d'activités parlementaires difficilement observables ou opérationnalisables, ou encore un déterminant auquel la revue de la littérature et la réflexion théorique n'auraient pas permis de penser. Deuxièmement, le traitement standardisé d'un échantillon relativement large se fait nécessairement au prix d'une simplification et de la perte de certaines informations intéressantes, comme par exemple les commentaires que livrent souvent les sénateurs au cours des entretiens. Troisièmement, la démonstration d'un lien de causalité, par exemple entre mode de scrutin et style représentatif, ne peut pas être strictement établie à partir de l'identification, au niveau macro, d'une association statistique. Cette démonstration est considérablement plus solide, s'il est possible, au niveau micro, d'identifier et de confirmer les mécanismes et les motivations à l'origine de la relation observée.

C'est pour pallier ces faiblesses que nous avons mobilisé, en complémentarité, une démarche interprétative appliquée à l'analyse des données qualitatives que sont les réponses aux questions ouvertes posées dans le cadre de certains entretiens et les suivis ethnographiques réalisés auprès de cinq sénateurs. La prise en compte des explications données par l'ensemble des répondants sur certains sujets abordés en entretien (lors de l'entretien qualitatif qui a pour une partie des sénateurs suivi la passation du questionnaire, mais aussi sous forme de commentaires spontanés au sujet des réponses aux questions fermées) a rempli plusieurs fonctions<sup>86</sup>.

D'abord, la connaissance tirée de ces sources a incontestablement enrichi la réflexion théorique préalable à l'identification des dimensions et des variables pertinentes pour les analyses statistiques. Si la démarche est formellement déductive, elle a ainsi bénéficié d'une logique inductive complémentaire découlant nécessairement de notre implication dans la réalisation de l'enquête de terrain.

Ensuite, les données qualitatives ont été conçues pour permettre de valider (ou de compléter, rectifier, voire d'invalider) les résultats obtenus dans le cadre des analyses quantitatives. Par exemple, la prise en compte des commentaires, des justifications apportées par les sénateurs, en marges de leurs réponses et dans la partie qualitative de l'entretien, nous ont permis d'établir que les styles de représentation identifiés à partir de l'analyse statistique des réponses enregistrées lors des entretiens sont satisfaisants, au sens de porteurs de sens, et non des schémas de réponse non interprétables et hasardeux. Concernant les analyses causales, le terrain qualitatif nous a permis de dépasser l'observation d'associations entre certaines variables, en observant les mécanismes à l'origine de l'adaptation d'un style de représentation et du lien entre celui-ci et le comportement, ainsi que les logiques qui les sous-tendent. Autrement dit, si les analyses quantitatives permettent de montrer « qui ? », « quoi » et « pourquoi »,

---

<sup>86</sup> Sur la combinaison entre méthodes qualitatives et quantitatives, et en particulier sur les modalités d'utilisation de données qualitatives pour asseoir et compléter des résultats issus de l'analyse de données chiffrées, cf. Y. Schemeil, « Croiser le quantitatif et le qualitatif dans l'analyse empirique de la causalité : les enquêtes sur les connaissances politiques », Communication au Congrès de l'Association Française de Science Politique, Toulouse, 2007, p.5. accessible en ligne sur <http://www.afsp.msh-paris.fr/congres2007/tables rondes/textes/tr1sess1schemeil.pdf>, dernière consultation, 15 juillet 2014.

les analyses qualitatives, quant à elles, permettent d'explorer « comment ? » et « que cela veut dire ? »<sup>87</sup>.

Enfin, l'analyse intensive d'un petit nombre de cas permet de situer les relations observées dans leur contexte, d'incarner et d'illustrer l'argument théorique.

Soulignons que le fait d'étudier les terrains qualitatifs conjointement à l'analyse quantitative des données standardisées renforce considérablement la portée de ces terrains, dans la mesure où notre bonne connaissance de la population, des caractéristiques de l'échantillon et de la situation de chaque individu en son sein nous a permis de finaliser la sélection des cas retenus pour lesquels l'analyse détaillée des entretiens qualitatifs a été mise en œuvre.

Cette sélection de cas joue un rôle crucial pour la qualité des analyses suivantes, dans la mesure où des biais de sélection de cas (*sample bias*) peuvent produire des résultats erronés et qu'un cas retenu « *is asked to perform a heroic role : to stand for (represent) a population of cases that is often much larger than the case itself.*<sup>88</sup> » comme le rappellent J. Seawright et J. Gerring. Dans la mesure où la démarche consistait à étudier intensivement un nombre de cas nécessairement plus réduit que pour les analyses quantitatives, nous avons dû sélectionner les individus, à l'intérieur de chaque style de représentation d'une étude de cas<sup>89</sup>. S'il pouvait être argumenté que l'objectif même d'une classification consiste d'ores et déjà à construire des classes les plus homogènes possible, il fallait néanmoins veiller à ce que le cas choisi soit représentatif de sa classe et éviter de sélectionner des membres atypiques<sup>90</sup>. À cet égard, à l'issue de la *Classification hiérarchique sur Composantes Principales*, nous avons fait le choix de nous concentrer sur les

---

<sup>87</sup> Sur les limites d'une analyse purement quantitative de l'activité parlementaire, cf. O. Rozenberg, S. Martin, « Questioning Parliamentary Questions », *Journal of Legislative Studies*, vol 17 n° 3, 2011, pp. 394-404, p. 402.

<sup>88</sup> J. Seawright, J. Gerring, « Case Selection Techniques in Case Study Research: A Menu of Qualitative and Quantitative Options », *Political Research Quarterly*, vol. 61, 2008, pp. 294-308, p. 294. Malheureusement, ni la « nested theory », ni les sept manières de choisir ces cas suggérés par J. Seawright et J. Gerring, ne nous fournissaient d'indication pour la sélection des cas retenus pour l'analyse qualitative, dans la mesure où ces schémas ont été calibrés pour une analyse de relations causales basées sur une régression, et non pour une classification.

<sup>89</sup> Nous avons ainsi réalisé une étude de cas au sens proposé par J. Seawright et J. Gerring qui déclarent que: « *the intensive (qualitative or quantitative) analysis of a single unit or a small number of units (the cases), where the researcher's goal is to understand a larger class of similar units (a population of cases)* », cf. J. Seawright, J. Gerring, « Case Selection Techniques in Case Study Research: A Menu of Qualitative and Quantitative Options », op. cit., p. 296.

cas les plus proches du barycentre de leur style de représentation (paragons) et sur les individus les plus «extrêmes» du style, ceux qui sont le plus éloignés des autres barycentres (dist)<sup>91</sup>. Nous avons donc centré nos études de cas sur les cinq sénateurs centraux de chaque style de représentation et sur les cinq sénateurs les plus éloignés des autres styles de représentation.

En somme, nous estimons que méthodes quantitatives et méthodes qualitatives, loin d'être incompatibles, peuvent être mises en œuvre de manière complémentaire<sup>92</sup>. Tandis que certains auteurs lient le choix d'une méthode à une approche théorique – associant par exemple méthodes quantitatives et adhésion à l'approche de choix rationnel<sup>93</sup> – nous reconnaissons que les approches ont leur raison d'être, dans leur version « pure » ou mixte, mais nous avons été amenée à combiner les deux pour être en mesure de répondre à nos questions de recherche. Nous nous inscrivons ainsi dans la littérature grandissante qui explore les formes de méthodes mixtes et les manières de combiner plusieurs méthodes. Nous nous sommes particulièrement inspirés de la « nested theory », qui propose un modèle permettant d'optimiser le recours aux méthodes quantitatives et qualitatives en définissant plusieurs séquences. Une telle alternance nous semble effectivement convenir au mieux aux défis que pose notre question de recherche, comme le montre le schéma de le graphique 2.

Le modèle doit cependant, à chaque étape de notre recherche, être adapté à nos besoins. Dans la mesure où la «nested theory» commence toujours par une

---

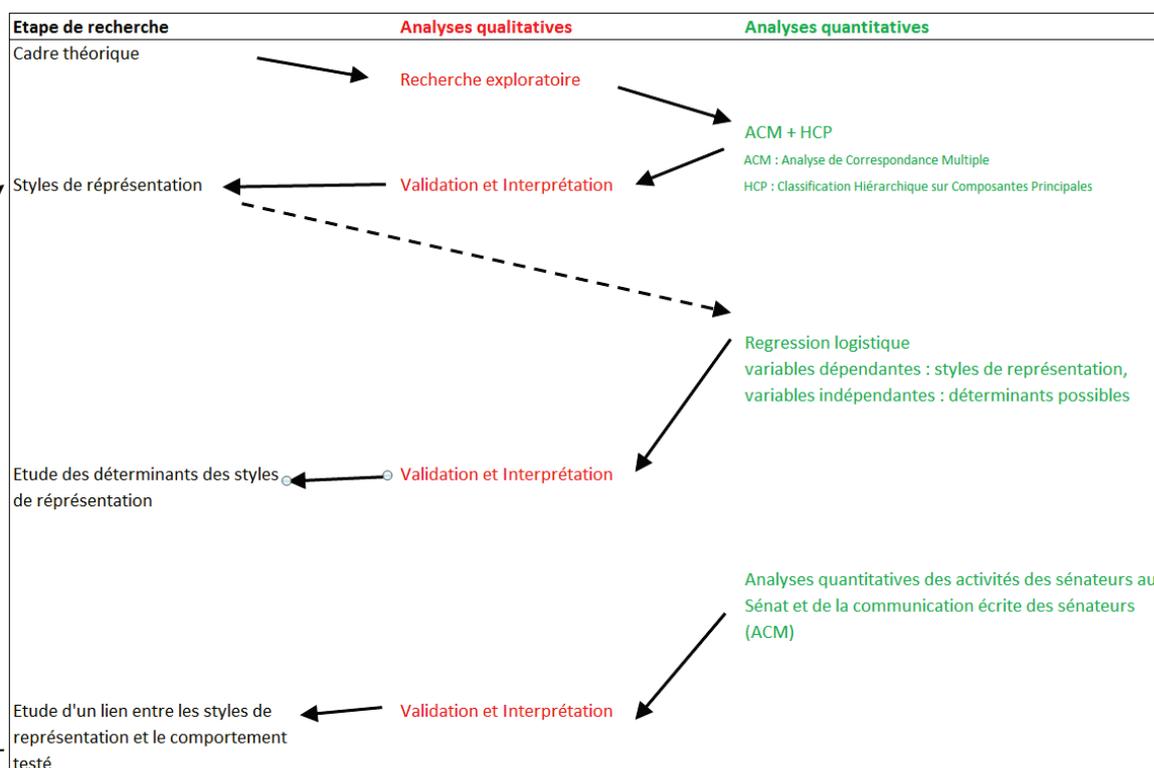
<sup>90</sup> Idem, p. 301

<sup>91</sup> Ces derniers représentent leur style au sens de l'accentuation des caractéristiques distinctives, et non pas l'individu «typique» au sens de «moyen». F. Husson et al., «Principal component methods - hierarchical clustering - partitional clustering: why would we need to choose for visualizing data?», Technical report, 2010, p. 12. Accessible en ligne : [http://factominer.free.fr/docs/HPCPC\\_husson\\_josse.pdf](http://factominer.free.fr/docs/HPCPC_husson_josse.pdf).

<sup>92</sup> Dans la science politique française, ces deux démarches sont encore souvent opposées. L'opposition entre les deux approches est d'autant plus regrettable que, comme le montre P. Blanchard (P. Blanchard, « Quantitatif versus qualitatif : la méthode trahie par son discours », Communication au *Congrès de l'Association Française de Science Politique*, Toulouse, 2007), souvent le choix de méthode n'est pas guidé par des objectifs théoriques mais par des raisons pratiques, par exemple la maîtrise de méthodes. Si, pendant longtemps, l'approche qualitative prévalait, les méthodes quantitatives gagnent du terrain depuis quelques années.

<sup>93</sup> O. Nay, « La vie à l'assemblée, angle mort de la science politique française », *Revue suisse de science politique*, vol. 9 n° 3, 2003, pp. 83-96.

régression<sup>94</sup>, elle est toute indiquée pour analyser les relations causales, mais elle n'est pas directement applicable à l'identification des styles de représentation dans la première étape de notre étude, dont la question centrale est de nature typologique et non causale.



**Graphique 2 Combinaison des analyses quantitatives et qualitatives dans l'étude**

Comme le montre le schéma de le graphique 2, nous avons ainsi débuté notre recherche par l'élaboration du cadre théorique, validé et corrigé ensuite par l'étude exploratoire des entretiens semi-directifs avec des sénateurs qui permettaient d'affiner nos hypothèses initiales sur les dimensions constitutives des styles de représentation ainsi que les styles de représentation eux-mêmes. Ensuite nous avons réalisé une *Analyse de Correspondances Multiples* ainsi qu'une *Classification Hiérarchique sur Composantes Principales* des réponses des

<sup>94</sup> E. S. Liebermann, « Nested Analysis as a Mixed-Method Strategy for Comparative Research », *American Political Science Review*, vol. 99 n°3, 2005, pp. 435-452, p.438. Beaucoup d'études mixtes se limitent en effet à des combinaisons d'analyses de régression avec une étude de cas. Néanmoins, il est bien entendu possible de combiner d'autres types d'analyses

sénateurs au questionnaire quantitatif, dans le but d'identifier empiriquement les styles de représentation des sénateurs français.

À ce stade de l'analyse, la *nested theory* préconise d'adapter la suite des analyses au résultat de cette première étape selon la robustesse des résultats<sup>95</sup>. Les analyses qualitatives peuvent ainsi permettre de vérifier le modèle obtenu par les analyses quantitatives ou, en absence des résultats satisfaisants, aider à développer un modèle alternatif. Comme les résultats de nos premières analyses s'avèrent satisfaisants et robustes, nous sommes dans la première configuration du modèle de la *nested theory* et les analyses qualitatives nous ont permis de mettre à l'épreuve la pertinence des classes obtenues et de mieux les comprendre.

L'étude des déterminants dans l'adoption des styles de représentation, est la seule des trois étapes de notre analyse qui puisse mettre en œuvre le modèle de la *nested theory* sans adaptation dans la mesure où elle débute avec une régression. Elle tend à mettre en lumière les différents facteurs qui ont, toutes choses égales par ailleurs, une influence significative sur l'adoption d'un style de représentation par les sénateurs. Au-delà de cette analyse causale, l'étude des explications données par les sénateurs lors des entretiens qualitatifs (et en marge des entretiens quantitatifs) nous a permis d'éclaircir le lien révélé entre certains des déterminants et le choix de styles de représentation d'un côté et les résultats de l'étape précédente de l'autre.

Des analyses bivariées quantitatives ainsi qu'une nouvelle *Analyse des Correspondances Multiples* nous ont enfin permis de tester s'il y a un lien entre les styles de représentation et le comportement observable des sénateurs. Si les analyses quantitatives de cette étape prennent en compte le nombre et le contenu des documents analysés et permettent de tester des inférences causales, c'est encore une fois en croisant leurs résultats avec une étude qualitative de la communication écrite des sénateurs que nous avons pu étudier les mécanismes à

---

quantitatives avec des études de cas (par exemple des *time series* mais aussi des analyses descriptives comme des analyses factorielles ou des classifications).

<sup>95</sup> Nous suivons I. Rohlfing dans sa critique de la *nested theory*, selon laquelle l'étude doit systématiquement être ouverte par l'analyse quantitative et considérons que cela dépend du caractère de la question de recherche. I. Rohlfing, « What You See and What You Get: Pitfalls and Principles of Nested Analysis in Comparative Research », *Comparative Political Studies*, vol. 41 n° 11, 2008, pp.1492-1514.

l'origine d'un lien (ou de l'absence de lien) entre les styles de représentation et le comportement.

## **6. Conclusion**

Comme l'indique le titre de cette thèse, notre objectif dans cette étude est triple : Nous nous efforçons premièrement d'identifier des styles de représentation des sénateurs français d'une manière transparente et répliquable sur la base des entretiens.

La proposition d'un concept clair sur le plan conceptuel des styles de représentation nous permettra ensuite de les analyser conjointement à d'autres dimensions, et de surmonter ainsi le descriptivisme propre à beaucoup d'études de typologies parlementaires. L'étude des déterminants des styles de représentation et de leur comportement observable nous livre ainsi des éléments de réponse à deux questions centrales en lien avec les typologies parlementaires : le caractère des facteurs qui motivent l'appartenance d'un sénateur à un style de représentation plutôt qu'à un autre et la question de savoir si les différents styles de représentation correspondent à des comportements spécifiques.

C'est la combinaison des méthodes quantitatives et qualitatives, tout au long de notre étude, qui permet de rendre nos démonstrations plus solides.

## **2<sup>ème</sup> Partie : Les styles de représentation des sénateurs français**

Cette partie a pour objectif d'identifier les styles de représentation des sénateurs français. Pour ce faire, nous procéderons par étapes. Les trois premières sous-parties nous permettent d'exposer l'approche théorique retenue, en nous situant par rapport à la littérature portant sur la représentation politique (1) et en développant le concept de styles de représentation qui est au centre de cette recherche (2) en nous positionnant par rapport aux débats principaux menés au sujet des typologies parlementaires (3).

Les deux autres parties sont consacrées à l'identification des styles de représentation, d'abord de manière déductive, en distinguant plusieurs styles de représentations attendus (4), puis de manière inductive, en identifiant empiriquement les styles de représentation des sénateurs français (5).

### **1. Etudier la représentation politique**

En raison du rôle que les parlementaires occupent dans le processus de représentation, leur activité peut être décrite comme *activité de représentation*. J. Navarro écrit à cet égard : «*Les activités de représentation parlementaire correspondent peu ou prou aux fonctions traditionnelles assumées par les parlements.*<sup>96</sup>» C'est pour cette raison que la typologie de sénateurs que nous proposons différencie ces individus selon des caractéristiques dont l'ensemble est désigné dans cette étude comme des « styles de représentation ».

Définir ce qu'est un style de représentation implique ainsi, en amont, d'exposer ce que nous entendons par représentation politique. Les questions du groupe que les

---

<sup>96</sup> J. Navarro liste ensuite ces activités : «*fonction législative (rédaction des rapports, d'amendements), fonction délibérative (échange d'arguments avec les pairs dans le cadre des séances plénières ou des commissionnes), fonction de contrôle (questions, censures), fonction de lien social (en tenant une permanence parlementaire, en portant des préoccupations des citoyens à travers les activités précédemment mentionnées).* » J. Navarro, *Les députés européens et leur rôle, Sociologie interprétative des pratiques parlementaires*, op.cit., p. 29.

élus doivent représenter, des ressorts, des formes et des conséquences de la représentation alimentent de vifs débats au sein de la science politique comme des débats constitutionnels. Ces débats sont nourris par le besoin de définir la mission de représentation d'un parlement, et en particulier de justifier la place du Sénat dans le système politique français. Dans un premier temps, nous développerons une définition de la représentation politique en nous appuyant sur les réflexions menées dans le cadre de la science politique, puis nous exploiterons les débats constitutionnels afin de nous renseigner sur l'interprétation dominante de la mission de représentation des parlementaires dans le contexte politique et constitutionnel français. La décision de tenir compte de cette arène constitutionnelle se justifie par les effets probables de cette interprétation dominante du concept de représentation et de l'introduction de missions représentatives dans la Constitution française, sur les perceptions, conceptions et comportements des représentants.

### **1.1. Définir la représentation politique**

Le concept de représentation a donné lieu à une littérature florissante dans les années 1960 et 1970, alors que de nombreux chercheurs déploraient auparavant l'absence de définition satisfaisante de ce concept<sup>97</sup>. M. E. Jewell<sup>98</sup> offre un bon aperçu de cette littérature. L'une des œuvres les plus citées de cette époque est *The Concept of Representation* de Hanna Pitkin qui a proposé la célèbre définition selon laquelle la représentation « *makes present that which is not literally present*<sup>99</sup> ». Dans cette perspective, reprise ensuite par de nombreux auteurs, la représentation politique qui est à la base des démocraties contemporaines vise donc à rendre les citoyens présents dans l'arène politique<sup>100</sup>.

---

<sup>97</sup> R. J. Pennock, J. W. Chapman, *Representation*, New York, Atherton Press, 1968 ; H. Eulau, J. C. Wahlke, *The Politics of Representation : Continuities in Theory and Research*, Beverly Hills/London, Sage Publications, 1978 ; J. C. Wahlke, « Policy Demands and System Support: The Role of the Represented », *British Journal of Political Science*, vol. 1 n° 3, 1971, pp. 271-290.

<sup>98</sup> M. E. Jewell, « Legislator-Constituency Relations and the Representative Process », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 8 n° 3, 1983, pp. 303-307.

<sup>99</sup> H. Pitkin, *The Concept of Representation*, Berkeley, University of California Press, 1967, p. 144.

<sup>100</sup> B. Wessels, « Political Representation and Democracy », in R. J. Dalton, H.-D. Klingemann, *The Oxford Handbook of Political Behavior*, Oxford, 2007, pp. 832-849.

Si le débat qui soulève la question de savoir qui doit être représenté par les élus (le peuple ? La nation ? Les électeurs ?) trouve ses origines dans la Révolution française, il est cependant toujours d'actualité en France comme le démontrent certaines discussions sur le rôle représentatif du Sénat français<sup>101</sup>. Historiquement deux conceptions de la souveraineté s'opposent : la théorie de la souveraineté *populaire* de Jean-Jacques Rousseau<sup>102</sup> et la théorie de la souveraineté *nationale* mise en avant par des philosophes plus libéraux autour d'Emmanuel Sieyès<sup>103</sup>.

Le concept de la souveraineté nationale est à la base des démocraties bourgeoises jusqu'à nos jours mais n'est pas incontesté<sup>104</sup>. Après l'expérience avec le fascisme, la discussion sur la meilleure organisation d'une société renaîtra dans plusieurs pays d'Europe. Pour la France, F. Robbe donne un aperçu du débat qui a eu lieu au sein de l'Assemblée nationale constituante en 1946 entre les partisans des deux théories et cite le compromis qui fut trouvé dans la formule : « *la souveraineté nationale appartient au peuple français*<sup>105</sup>. » La Constitution française de 1958 établit : « *la souveraineté nationale appartient au peuple, qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum*<sup>106</sup>. »

H. Pitkin distingue plusieurs acceptions de la représentation, en particulier l'idée que les représentants devraient ressembler le plus possible aux représentés (cette conception, focalisée sur les caractéristiques des élus, s'incarne dans l'expression

---

<sup>101</sup> Voir le débat organisé par le Sénat à l'occasion de son 50<sup>ième</sup> anniversaire le 3 juin 2009 sous le titre « Le Sénat aujourd'hui, session III : un cinquantenaire qui se porte bien ». Accessible en ligne : [http://www.senat.fr/colloques/colloque\\_cinquante\\_ans\\_senat/colloque\\_cinquante\\_ans\\_senat4.html#toc15](http://www.senat.fr/colloques/colloque_cinquante_ans_senat/colloque_cinquante_ans_senat4.html#toc15), dernière consultation le 17 août 2013.

<sup>102</sup> J.-J. Rousseau, *Du contrat social* [1762], Paris, Flammarion, 1992.

<sup>103</sup> Emmanuel Sieyès est l'auteur de : *Qu'est-ce que le tiers-état ?* Collection : Les archives de la Révolution française ; 6.3.62, 1789. Consultable en ligne sur <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k41687k/f3.image>, dernière consultation le 17 août 2013. Et de *Préliminaires de la constitution française* Collection : Les archives de la Révolution française ; 6.3.6, 1789. Consultable en ligne sur <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k41690g>, dernière consultation le 17 août 2013.

<sup>104</sup> Il a par ailleurs été démontré à maintes reprises que la crise de confiance dans le système politique a récemment généré une aspiration accrue des citoyens à davantage de démocratie directe. Voir par exemple: R. J. Dalton, *Democratic Challenges, Democratic Choices: the Erosion of Political Support in Advanced Industrial Democracies*, Oxford, Oxford University Press, 2004 ; P. Mair, *Responsible vs. responsive government*, Max Planck Institute Working Papers, 09/8, 2009, Cologne.

<sup>105</sup> F. Robbe, *La Représentation des Collectivités Territoriales par le Sénat. Etude sur l'article 24, alinéa 3 de la Constitution Française du 4 octobre 1958*, op. cit., p. 40/41.

allemande *darstellen* – *to stand for* en anglais), mais aussi l'idée qu'ils devraient agir au nom des représentés (qui peut s'exprimer en allemand par le verbe *vertreten* – *to act for*, en anglais<sup>107</sup>). C'est cette deuxième acception de la représentation comme activité au sens de *vertreten* qui est retenue pour notre étude. Dit autrement, comme le fait B. Wessels, la représentation est vue ici comme un processus, lors duquel des individus ou des groupes (les représentants) prennent des décisions et font des lois au nom d'autres individus ou groupes (représentés)<sup>108</sup>. Comme le constate J. Navarro dans le cadre de son étude des eurodéputés : « *Cette conception permet non seulement de viser au cœur de ce qui se joue dans la représentation politique, mais elle constitue aussi un outil heuristique particulièrement approprié pour l'étude des activités parlementaires*<sup>109</sup>. »

Comment la représentation politique au sens d'activités de représentation est-elle alors interprétée dans le contexte français, et plus particulièrement dans le cas spécifique de la deuxième chambre ? C'est l'objet de la section suivante.

## **1.2. Qui est représenté par le Sénat français ?**

La question de la représentation parlementaire se pose de manière spécifique dans le cas du Sénat français. La mission constitutionnelle de cette institution fait l'objet d'interprétations divergentes parmi les chercheurs. Dans ses commentaires de la Constitution française, le professeur de droit Guy Carcassonne conclut par exemple que « *si députés et sénateurs représentent la Nation, les députés seuls, au sein du Parlement, représentent le peuple, puisque seuls ils sont élus par celui-ci, directement de surcroît*<sup>110</sup>. » Il revient ainsi sur l'opposition des deux termes de nation et de peuple dans la représentation. Cette question fut également abordée lors d'un colloque organisé par le Sénat à l'occasion du cinquantième anniversaire

---

<sup>106</sup> Article 3 alinéa 1 de la Constitution de 1958 (la Constitution de 1958 est accessible en ligne sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006071194>. Dernière consultation le 17 août 2013)

<sup>107</sup> H. Pitkin, *The Concept of Representation*, op. cit., p. 59.

<sup>108</sup> B. Wessels, *Political Representation and Democracy*, op. cit., p. 833

<sup>109</sup> J. Navarro, *Les députés européens et leur rôle, Sociologie interprétative des pratiques parlementaires*, op. cit., p. 28.

<sup>110</sup> G. Carcassonne, *La constitution*, Paris, Éd. du Seuil, 2005, p. 137.

de l'institution. Jean-Pierre Duprat, professeur de droit à Bordeaux y qualifiait alors la mission représentative du Sénat comme « *celle du peuple territorialisé*<sup>111</sup> ».

En tant que membres de la deuxième chambre du parlement français, les sénateurs français sont théoriquement soumis à la souveraineté nationale et à la conception abstraite de la représentation. Cependant, ce concept de « *volonté générale* » rencontre quelques complications dans le cadre de la définition du rôle du Sénat. Une tension existe entre ce concept et la manière dont la constitution définit les missions de cette institution : « *le Sénat est élu au suffrage indirect. Il assure la représentation des collectivités territoriales de la République. Les Français établis hors de France sont représentés au Sénat.* » Cet article suggère d'une manière isolée que la mission du Sénat est d'assurer « *la représentation des collectivités territoriales* », définies à l'article 72 de la Constitution comme « *les communes, les départements et les territoires d'outre-mer.* »

Cette mission de représentation des collectivités territoriale s'exprime de nombreuses manières dans les activités du Sénat. Il organise par exemple régulièrement *des États généraux de la démocratie territoriale*. Chaque réunion porte sur un thème différent et un questionnaire détaillé est envoyé aux élus locaux au préalable pour connaître leurs positions et attentes. Dans le contexte de l'organisation de cet événement pour l'année 2012 le Président du Sénat, Jean-Pierre Bel, a déclaré : « *Représentant des collectivités territoriales, le Sénat est au cœur du dialogue entre l'État et les collectivités locales*<sup>112</sup> ». Une page sur le site internet officiel du Sénat est, par ailleurs, dédiée aux collectivités territoriales et leur offre un aperçu des sujets les concernant abordés au Parlement, sous forme de textes et de vidéos. Dans un document du *Service des Relations Internationales du Sénat* français à l'intention des stagiaires étrangers, le rapport des sénateurs à leur département est décrit comme suit : « *Le sénateur français ne « descend » pas sur*

---

<sup>111</sup> Lors d'un débat organisé par le Sénat à l'occasion de son 50<sup>ième</sup> anniversaire le 3 juin 2009 sous le titre « Le Sénat aujourd'hui, session III : un cinquantenaire qui se porte bien ». La contribution est accessible en ligne : 2013.[http://www.senat.fr/colloques/colloque\\_cinquante\\_ans\\_senat/colloque\\_cinquante\\_ans\\_senat4.html#toc15](http://www.senat.fr/colloques/colloque_cinquante_ans_senat/colloque_cinquante_ans_senat4.html#toc15), dernière consultation le 17 août 2013.

<sup>112</sup> L'intervention de J.-P. Bel est accessible en ligne sur le site internet du Sénat : [http://www.senat.fr/democratieteritoriale/presentation\\_des\\_etats\\_generaux\\_de\\_la\\_democratie\\_territoriale.html](http://www.senat.fr/democratieteritoriale/presentation_des_etats_generaux_de_la_democratie_territoriale.html), dernière consultation le 8 août 2012.

le terrain ; il « monte » à Paris, et il monte porteur des attentes des collectivités territoriales qu'il représente et dont il est l'émanation<sup>113</sup>». Le rôle spécifique en rapport avec les collectivités territoriales trouve enfin son expression dans la Constitution, à l'article 39, al. 2 : « les projets de loi ayant pour principal objet l'organisation des collectivités territoriales... sont soumis en premier lieu au Sénat».

Cependant, nous avons vu que le Sénat français n'est pas une chambre fédérale comme elles existent dans d'autres pays, comme la Suisse ou les Etats-Unis. François Robbe met en évidence la tension qu'entretiennent l'article 24 et l'article 3 de la Constitution<sup>114</sup>. L'alinéa 1 de cet article déclare que « la souveraineté nationale appartient au peuple, qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. » L'alinéa 2 du même article précise que « aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice » - rappelons d'ailleurs que l'article 1 de la Constitution stipule que « La France est une République indivisible. » Cette tension est évoquée par l'ancien président du Sénat Gérard Larcher, dans un discours tenu à Caen en avril 2008 :

« [...] quand on dit que le Sénat représente les territoires, ça ne signifie pas que le Sénateur est l'élu des champs et des forêts. Non, cela veut tout simplement dire qu'il représente lui aussi les Français mais qu'il compense le handicap de ceux qui sont peu nombreux sur un large territoire en leur permettant d'avoir un peu plus de parlementaires qu'ils n'en auraient si le Parlement ne reproduisait que les déséquilibres démographiques du pays. [...] « Le mode de scrutin sénatorial joue en quelque sorte le rôle d'un **outil de « discrimination positive territoriale**<sup>115</sup> ».

---

<sup>113</sup> « Le Sénat français et les collectivités territoriales », Document du Service des Relations Internationales du Sénat français, mai 2007, p. 13. Accessible en ligne sur : <http://www.agora-parl.org/sites/default/files/SF-%20Senat%20et%20collectivit%C3%A9s%20territ-2007%20-%20inst%20framework.pdf>. Dernière consultation le 27 septembre 2013.

<sup>114</sup> F. Robbe, *La Représentation des Collectivités Territoriales par le Sénat. Etude sur l'article 24 alinéa 3 de la Constitution Française du 4 octobre 1958*, op. cit., p.6.

<sup>115</sup> G. Larcher, Intervention devant l'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Caen, 26 avril 2008, accessible en ligne sur : <http://larcher2008.blogspot.com/media/02/02/2d136fbbdf45137176dd727a7e602555.pdf>, Dernière consultation le 22 mars 2012. Mis en évidence dans l'original.

Or, comme l'a montré J. Grangé<sup>116</sup>, le Sénat est aujourd'hui loin de compenser une inégalité démographique : la surreprésentation ne touche pas seulement les départements les moins peuplés et la sous-représentation pas seulement les départements avec une grande population. J. Grangé soulève ainsi la question de savoir si cette répartition des grands électeurs est conforme à la Constitution en citant l'article 3 de la Constitution française: « *Le suffrage peut être direct ou indirect [...] Il est toujours universel, égal et secret.*<sup>117</sup> » Il cite des jugements du Conseil constitutionnel concernant le Congrès de la Nouvelle Calédonie (1985) et la taille d'une circonscription (1986) pour souligner l'importance de cette question. Il cite la déclaration sur le cas de la Nouvelle Calédonie qui précise qu'un organe « *dont le rôle comme organe délibérant... ne se limite pas à la simple administration... doit, pour être représentatif du territoire et de ses habitants dans le respect de l'article 3 de la Constitution, être élu sur des bases essentielles démographiques*<sup>118</sup> ».

C'est à cet égard que le Comité Balladur a proposé de modifier l'article 24 afin que les collectivités territoriales soient représentées « *en fonction de leur population* » mais le Sénat a voté la suppression de cette référence à la population<sup>119</sup>. Ce flou au niveau de la définition de la mission constitutionnelle du Sénat est une donnée importante pour saisir la conception qu'ont les sénateurs français de la représentation – une conception qui, comme nous le verrons, n'est pas toujours sans ambiguïté.

---

<sup>116</sup> J. Grangé, «Le système d'élection des sénateurs et ses effets», op. cit., pp. 35-58 ; J. Grangé, «Les déformations de la représentation des collectivités territoriales et de la population au Sénat», op. cit., pp. 5-45. Cette étude date des années 1980 mais sur cet aspect, la situation n'a pas changé depuis.

<sup>117</sup> Ibid., p. 28. Mis en évidence dans l'original.

<sup>118</sup> Ibid., p. 28.

<sup>119</sup> «Une Ve République plus démocratique », Rapport du Comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la Ve République remis au Président de la République en date du 29 Octobre 2007, p. 53. Consultable en ligne : [http://www.comite-constitutionnel.fr/telechargements/Rapport\\_du\\_Comite\\_Une\\_Ve\\_Republique\\_plus\\_democratique.pdf](http://www.comite-constitutionnel.fr/telechargements/Rapport_du_Comite_Une_Ve_Republique_plus_democratique.pdf), dernière consultation le 17 août 2013.

## 2. Les styles de représentation : un concept forgé pour appréhender les pratiques de représentation

Comment appréhender les pratiques de représentation des sénateurs français ? La définition de la représentation comme un ensemble d'activités au sens de l'allemand « vertreten »<sup>120</sup> implique de tenir compte d'une grande diversité de pratiques. Afin de tenir compte de cette diversité, sans oublier que ces caractéristiques ne sont pas indépendantes les unes des autres et en nous efforçant de monter en généralité, notre démarche consistera à cartographier ces caractéristiques pour les sénateurs français, puis à construire une typologie.

Les styles de représentation sont des idéaux-types dans le sens weberien du terme, ce qui implique qu'il s'agit des représentations stylisées de la réalité et que leurs traits les plus significatifs ont été renforcés<sup>121</sup>. Ainsi, nous ne nous attendons pas à ce qu'un sénateur présente tous les traits de son style de représentation.

Comme le rappelle J. Coenen-Huther cela ne veut pourtant pas dire qu'ils sont sans lien avec la réalité observée<sup>122</sup> et ce renforcement des caractéristiques des différents styles de représentation nous aidera à formuler des hypothèses concernant leur comportement attendu. Nous utilisons donc ce que J. Coenen-Huther appelle : « une méthode dont la conceptualisation par types idéaux n'est qu'un aspect » et qui « consiste à se donner une représentation volontairement simplifiée de la réalité comme guide pour des investigations empiriques ultérieures.<sup>123</sup> »

Jusqu'à présent, ce type de démarche s'est avant tout déployé en mobilisant le concept de « rôles parlementaires »<sup>124</sup>. Après avoir exposé ce concept de rôles et les débats auxquels il donne lieu, nous introduirons le concept de styles de

---

<sup>120</sup> H. Pitkin, *The Concept of Representation*, op. cit.

<sup>121</sup> M. Weber, *Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre* [1922], Tübingen, J.C.B. Mohr Paul Siebeck, 1988, pp. 146-214.

<sup>122</sup> J. Coenen-Huther, « Le type idéal comme instrument de la recherche sociologique », *Revue française de sociologie*, vol. 44 n° 3, 2003, pp. 531-547.

<sup>123</sup> Ibid.

<sup>124</sup> Pour une discussion des concepts de rôles cf. E. Kerrouche, « Appréhender le rôle des parlementaires : étude comparative des recherches menées et perspectives », op. cit.

représentation et montrerons comment il doit nous permettre de surmonter plusieurs écueils rencontrés dans l'analyse des rôles parlementaires.

Issus de l'étude des rôles professionnels, les concepts de « normes » et de « rôles » ont été adaptés aux élus par John Wahlke et al. dans le contexte de l'influence croissante de la sociologie sur les sciences politiques dans les années soixante. Par la suite ils ont été adaptés pour la majorité des pays européens, dont la France, et fréquemment mobilisés afin de décrire les valeurs, perceptions, conceptions et pratiques des parlementaires, en les regroupant en « types » présentant un faisceau de caractéristiques similaires<sup>125</sup>. Si en 1994, D. D. Searing constatait un déclin de l'utilisation du concept des rôles dans les pays anglophones, beaucoup d'études ont, depuis, contredit cette observation en mobilisant ce concept dans les autres pays européens<sup>126</sup>. M. Blomberg et O. Rozenberg ont observé le retour du concept de rôles en 2012 avec le livre collectif *Parliamentary Roles in Modern Legislatures*<sup>127</sup>.

---

<sup>125</sup> P. E. Converse et R. Pierce (P. E. Converse, R. Pierce, *Political Representation in France*, Cambridge MA, Belknap, 1986) débutèrent un des premiers essais consistant à appliquer un modèle de rôles aux députés français ; ce faisant ils répliquaient l'étude sur les membres du congrès américain menée par W. Miller et D. Stokes en 1963 (W. Miller, D. Stokes, « Constituency Influence in Congress », *American Political Science Review*, vol. 57 n° 1, 1963, pp. 45-56.). Dans les années soixante-dix R. Cayrol et al. (R. Cayrol et al., « L'Image de la fonction parlementaire chez les députés français », *Revue française de science politique*, vol. 21, 1971, pp. 1173-1206) avaient identifié six rôles des députés français, qui couvraient uniquement les activités parlementaires au sein de l'Assemblée. C'est le mérite d'O. Costa et d'E. Kerrouche (O. Costa, E. Kerrouche, *Qui sont les députés français : enquête sur les élites inconnues*, op. cit.) d'avoir adapté le concept des rôles motivationnels de D. D. Searing (cf. ci-dessous) aux députés français. J. Navarro (J. Navarro, *Les députés européens et leur rôle*, *Sociologie interprétative des pratiques parlementaires*, op. cit.) a analysé les rôles des députés européens, dont plusieurs eurodéputés français. Les sénateurs ont, à notre connaissance, fait l'objet d'une étude sous l'angle des rôles parlementaire uniquement sous l'angle de leur approche des questions européennes, dans une étude basée sur des entretiens avec 113 parlementaires français dont treize sénateurs (O. Rozenberg, *Le Parlement français et l'Union Européenne (1993-2005) : l'Europe saisie par les rôles parlementaires*, op. cit.)

<sup>126</sup> Cf. par exemple : R. B. Andrew, « Role specialization or role switching? Dutch MPs between electorate and executive », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 3 n° 1, 1997, pp. 110-127 ; W. J. Patzelt, « German MPs and their Roles », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 3 n° 1, 1997, pp. 55- 78 ; K. Heidar, « Roles, structures and behavior: Norwegian parliamentarians in the nineties », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 3 n° 1, 1997, pp 91-109 ; O. Rozenberg, *Le Parlement français et l'Union Européenne (1993-2005) : l'Europe saisie par les rôles parlementaires*, op. cit.. Plusieurs études se sont également intéressées aux rôles parlementaires des eurodéputés comme par exemple : J. Navarro, *Les députés européens et leur rôle*, *Sociologie interprétative des pratiques parlementaires*, op. cit. ; N. Brack, *S'opposer à l'Europe. Quels rôles pour les eurosceptiques au Parlement européen?*, op. cit..

<sup>127</sup> M. Blomgren, O. Rozenberg (ed.), *Parliamentary Roles in Modern Legislatures*, op. cit.

La richesse des travaux menés autour de la notion de « rôle » est indiscutable. Pour autant, la définition et l'opérationnalisation de ce concept donnent lieu à des interprétations divergentes, voire à de vives controverses<sup>128</sup>. Les typologies de rôles parlementaires s'appuient généralement sur les déclarations de députés, recueillies lors d'entretiens, au sujet de leur conception de leur mandat et de leurs pratiques de représentation. Cependant, les auteurs se divisent sur la question de savoir si le *comportement observable* des parlementaires devrait être également inclus ou exclus du concept de rôle<sup>129</sup>, mais aussi sur le caractère endogène ou exogène des motivations par rapport aux rôles. Le premier débat dérive de l'interrogation sur l'opportunité de compléter les informations tirées des entretiens avec les parlementaires avec des sources relatives à leur comportement effectif.

## 2.1. Classer les parlementaires en distinguant déclarations et comportements effectifs

Comme détaillé précédemment, les classifications de parlementaires proposées jusqu'à maintenant s'appuient essentiellement sur des entretiens avec des élus<sup>130</sup>.

---

<sup>128</sup> N. Brack note par exemple que : «*les conceptualisations floues de ces travaux ont entraîné la remise en question de l'apport théorique du concept.*» N. Brack, *S'opposer à l'Europe. Quels rôles pour les eurosceptiques au Parlement européen ?* op. cit., p. 87. Mais également : O. Rozenberg, *Le Parlement français et l'Union Européenne (1993-2005) : l'Europe saisie par les rôles parlementaires*, op. cit., p. 101 et J. Navarro, « Comparer les rôles de représentation : bilans et perspectives de recherche », Communication présentée au séminaire « Le comparatisme dans tous ses états » organisé par le CERVL - Pouvoir, Action Publique, Territoire, à Bordeaux, le 7 mars 2005.

<sup>129</sup> Pour une présentation des deux points de vue, cf. R. B. Andeweg, « Roles in Legislatures », in S. Martin et al. (ed.), *The Oxford Handbook of Legislative Studies*, Oxford, Oxford University Press, 2014, pp. 267-283.

<sup>130</sup> Cela est par exemple le cas des travaux précurseurs au sujet des typologies parlementaires de J. C. Wahlke et al. (J. C. Wahlke et al., *The Legislative System: Explorations in Legislative Behavior*, op. cit.) et de D. D. Searing (D. D. Searing, *Westminster's World, Understanding Political Roles*, op. cit.) ainsi que des typologies établies par W. J. Patzelt pour l'Allemagne (W. J. Patzelt, « German MPs and their Roles », op. cit.), des typologies des parlementaires français de O. Rozenberg ainsi que d'O. Costa, E. Kerrouche (O. Rozenberg, *Le Parlement français et l'Union Européenne (1993-2005) : l'Europe saisie par les rôles parlementaires*, op. cit. et O. Costa, E. Kerrouche, *Qui sont les députés français: enquête sur les élites inconnues*, op. cit.) ainsi que des typologies des eurodéputés (J. Navarro, *Les députés européens et leur rôle, Sociologie interprétative des pratiques parlementaires*, op. cit. ; L. Roger, « Analyzing parliamentary communication: The impact of role orientations on MEP's discursive behavior in Committee debates », op. cit. pour les eurodéputés et pour les eurosceptiques parmi les eurodéputés par N. Brack : N. Brack, *S'opposer à l'Europe. Quels rôles pour les eurosceptiques au Parlement européen?*, op. cit.) Ils existent également quelques exemples de typologies de parlementaires basés sur une analyse du comportement des élus, voir par exemple : J. Grimmer (J. Grimmer, « A Bayesian Hierarchical Topic Model for Political Texts: Measuring Expressed Agendas in Senate

D. D. Searing considérait déjà l'entretien comme la meilleure manière d'analyser les motivations des élus et de nombreux auteurs l'ont suivi depuis dans ce choix méthodologique<sup>131</sup>. Ainsi, l'identification des types est basée sur des données déclaratives : ce n'est pas le comportement observé des sénateurs qui sert de base pour l'identification des types de parlementaires, mais leurs perceptions des différents aspects de leur mandat et, éventuellement, les déclarations qu'ils font sur la manière dont ils l'exercent.

Trois types d'arguments ont été avancés pour défendre ce recours exclusif à l'entretien. J. Navarro voit dans la tendance des parlementaires à « naturaliser » leur propos, à faire comme si leur réponse allait de soi, un indice qu'il ne s'agit pas de réponses ad hoc mais de l'expression de la réalité de leurs pratiques. De même, P. Norris estime que si les données d'enquête ne saisissent pas exactement la réalité, car soumises à la mémoire du répondant elles représentent la meilleure mesure disponible<sup>132</sup>. La garantie de l'anonymat des réponses est une condition favorable pour limiter les effets de la désirabilité sociale, sans pour autant garantir une franchise complète de la part des enquêtés. Il s'agit là précisément de la faiblesse de cet argument : chaque participant à l'enquête décide individuellement à quel degré il prolonge sa communication officielle pendant l'entretien et à quel degré il nous livre des aperçus moins filtrés de sa perception des choses. Cela peut varier non seulement d'un participant à l'autre, mais également d'un sujet à l'autre, et être influencé par les circonstances de l'entretien, par exemple par le fait

---

Press Releases», *Political Analysis*, vol. 18, 2009, pp. 1-35) qui a identifié des types de sénateurs américains en étudiant leurs communiqués de presse.

Si quelques rares travaux combinent l'étude des entretiens et du comportement des parlementaires pour définir des types parlementaires, comme c'est notamment le cas de W. C. Müller et al. et de M. Jenny et W. C. Müller (W. C. Müller et al., *Die österreichischen Abgeordneten. Individuelle Präferenzen und politisches Verhalten*, op. cit. ; M. Jenny, W. C. Müller, «Parliamentary roles of MPs in sharp and soft focus: Interviews and behavioural record compared», in M. Blomgren, O. Rozenberg (ed.), *Parliamentary Roles in Modern Legislatures*, London, Routledge, 2012, pp. 145-161) à ce jour aucune tentative n'a été entreprise pour étudier le rapport entre ces deux types de données.

Les rares études disponibles croisant déclarations et activités avérées testent le concept des styles de représentation à la Wahlke (*trustee, delegate, politico*) et datent des années soixante-dix. Ils ont trouvé que ceux-ci n'avaient que très peu d'impact sur l'activité des parlementaires. Cf. par exemple: D. A. Gross, « Representative Styles and Legislative Behavior », op. cit.

<sup>131</sup> «The methods used by motivational studies have been varied, but the most successful has usually proved to be the semistructured interview [...]», D. D. Searing, *Westminster's World, Understanding Political Roles*, op. cit., p. 11, note de bas de page.

<sup>132</sup> P. Norris, «The puzzle of constituency service», *Journal of Legislative Studies*, op. cit., p. 37.

qu'un assistant parlementaire assiste ou non à l'échange. Et finalement, les participants à des enquêtes essayent souvent de faire passer un message pendant les entretiens. Comme le rappelle J. M. Berry :

*«Interviewers must always keep in mind that it is not the obligation of a subject to be objective and to tell us the truth. We have a purpose in requesting an interview but ignore the reality that subjects have a purpose in the interview too: they have something they want to say. Consciously or unconsciously, they've thought about what they want to say in the period between the request and the actual interview. They're talking about their work and, as such, justifying what they do. That's no small matter.»<sup>133</sup>*

La deuxième ligne argumentative en faveur de l'entretien tente de contourner cette difficulté en remarquant, comme le fait O. Rozenberg, que lors des entretiens avec les parlementaires, la parole de l'élu peut être considérée *«comme exemplaire de ce que l'acteur fait et de ce qu'il est»<sup>134</sup>*. La situation de l'entretien serait certes artificielle, mais néanmoins comparable à d'autres activités de l'élu, comme par exemple les discussions pendant sa permanence.

La manière dont l'élu se présente lors de cet entretien accordé au chercheur fait effectivement partie de ce que *«l'acteur fait et de ce qu'il est»* et les sénateurs le disent : *«la nécessité, c'est de multiplier les rencontres avec la population, en terme de réunions, d'entretiens, je considère d'ailleurs que notre entretien fait partie de ces rencontres»<sup>135</sup>*. Toutefois, cette position prête également le flanc à la critique, dans la mesure où la situation d'entretien est traitée comme s'il s'agissait d'une observation du comportement des élus en action. Dans ce cas, leurs réponses ne reflètent pas nécessairement la réalité, mais sont tout au plus représentatives des discours qu'ils tiennent habituellement en situation de représentation – et donc particulièrement sujettes aux biais potentiels induits par la désirabilité sociale.

Cependant, si la participation aux entretiens est éventuellement comparable aux autres activités parisiennes de l'élu, ceux-ci risquent de fournir un aperçu biaisé de

---

<sup>133</sup> J. M. Berry, «Validity and Reliability Issues In Elite Interviewing», *Political Science & Politics*, vol. 4, 2002, pp. 679-682, p. 680.

<sup>134</sup> O. Rozenberg, *Le Parlement français et l'Union Européenne (1993-2005) : l'Europe saisie par les rôles parlementaires*, op.cit. , p. 25.

son travail local ou de la relation de son travail à Paris et en département. Ce biais est d'ailleurs un des facteurs qui ont motivé R. F. Fenno à entamer ses études de terrain. Dans son introduction à *Home style*, il écrit ainsi: «*Asking constituency-related questions on Capitol Hill, when the House member is far from the constituency itself, could well produce distortions of perspective*<sup>136</sup>». Pour mesurer ce problème, il serait intéressant de compléter les entretiens à Paris avec des entretiens en département afin de contrôler l'existence d'un éventuel « effet Paris<sup>137</sup>».

C'est D. D. Searing qui va le plus loin dans sa défense du recours exclusif à l'entretien. Pour lui, les types parlementaires doivent être « *constructed from the transcribed language and concepts of the role players themselves*<sup>138</sup>» et selon lui c'est même ce focus sur les entretiens qui rend son approche supérieure à d'autres<sup>139</sup>. Ainsi il revendique, «*The great strength of the motivational studies is that they try to take careful account of political reality as it is experienced by the politicians who construct it*<sup>140</sup>».

L'approche de D. D. Searing est ainsi basée sur un double postulat : premièrement, que les parlementaires choisissent consciemment un type (rôle en ce qui concerne le concept de D. D. Searing) et deuxièmement qu'ils communiquent leur choix librement et sans filtre aux enquêteurs. Selon lui, les parlementaires devraient ainsi, confrontés à une typologie établie, réagir en disant « *nothing new here*<sup>141</sup>». Que cela revient à surestimer les capacités explicatives du concept de types parlementaires ainsi établit a été pourtant déjà été compris par H. Eulau et J. C. Wahlke qui expliquent qu'il serait inapproprié « *to impose on legislators' own*

---

<sup>135</sup> Sénateur n° 95 lors d'un entretien.

<sup>136</sup> R. F. Fenno, *Home Style: House Members in Their Districts*, op. cit., p. XIII.

<sup>137</sup> Cinq entretiens réalisés en département dans le cadre de la présente étude ne permettent malheureusement pas d'étudier systématiquement les différences possibles dans la manière de répondre entre les deux sphères de travail et restera à faire dans le cadre de futures recherches.

<sup>138</sup> D. D. Searing, *Westminster's World, Understanding Political Roles*, op.cit., p. 412.

<sup>139</sup> Une des critiques de D. D. Searing à propos de la distinction entre les rôles de *delegate*, *trustee* et *politico* par Wahlke porte ainsi sur le fait qu'ils ne fassent pas de sens aux yeux des parlementaires.

<sup>140</sup> D. D. Searing, *Westminster's World, Understanding Political Roles*, op.cit., p. 11.

<sup>141</sup> Idem, p. 27.

*definitions of a role or on their role orientations the predictive burden that the relevant role concepts cannot possibly carry and are not meant to carry<sup>142</sup>».*

Comme le résumait M. Jenny et W. C. Müller, les entretiens permettent de saisir des intentions et ne représentent pas une expression objective du comportement effectif des élus<sup>143</sup>. Si la manière dont les représentants présentent leurs activités dans leurs *déclarations* et dans leurs *intentions* peut être intrinsèquement intéressante, elle ne peut pas, a priori, servir de base pour ordonner et classer la diversité des *pratiques* des parlementaires. Affirmer le contraire impliquerait de postuler une équivalence, ou au moins un lien fort, entre discours et comportements observables (votes, utilisation des différents instruments parlementaires, temps passé au Parlement et en circonscription, communication en direction des électeurs, etc.). Comme H. D. Clarke et al. l'ont formulé dès les années 1970 en pensant au concept de rôles parlementaires :

*« [...] if the conceptual framework of the role theory is useful for the study of legislative behavior, one could expect that certain role orientations are linked to real legislative behavior, including the work in connection with the constituency.<sup>144</sup> »*

Notre travail part de l'observation que faute de pouvoir étayer empiriquement un tel lien, le postuler représente un raccourci très problématique. Comme l'indique le titre de cette thèse, nous nous proposons d'apporter des éléments de réponse à cette question en testant empiriquement la relation entre la manière dont les sénateurs français présentent leurs activités, leurs perceptions et leurs attitudes dans leurs déclarations avec leur comportement effectif.

---

<sup>142</sup> H. Eulau, J. C. Wahlke, *The Politics of Representation: Continuities in Theory and Research*, Beverly Hills/London, Sage Publications, 1978, p. 14.

<sup>143</sup> M. Jenny, W. C. Müller, «Parliamentary roles of MPs in sharp and soft focus: Interviews and behavioural record compared», op. cit., p. 160.

<sup>144</sup> H. D. Clarke et al., «Constituency Service among Canadian Provincial Legislators: Basic Findings and a Test of Three Hypotheses», *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, vol. 8 n° 4, 1975, pp. 520-542, p. 533.

## 2.2. Quelle place pour les motivations émotionnelles des sénateurs

Une deuxième controverse essentielle prend sa source dans la publication de *l'approche motivationnelle* de D. D. Searing<sup>145</sup> qui représente sans doute la contribution la plus importante à la littérature des typologies parlementaires dans les deux dernières décennies et qui est devenue une référence pour les études de rôles parlementaires. Si la prise en compte combinée des choix individuels et du cadre institutionnel proposé par D. D. Searing est très largement acceptée et peut aujourd'hui être considérée comme admise<sup>146</sup>, d'autres aspects de l'approche motivationnelle ont été contestés, notamment par les positions de K. Strøm, qui ont divisé la recherche sur le comportement parlementaire<sup>147</sup>. Une pomme de discorde principale porte sur le caractère des motivations des parlementaires : sont-ils des acteurs essentiellement stratégiques, ou sont-ils animés par des motivations émotionnelles ? Leurs motivations sont-elles exogènes ou endogènes par rapport aux types parlementaires distingués dans la littérature ? Contrairement à D. D. Searing qui place les motivations émotionnelles des parlementaires au centre de l'approche motivationnelle<sup>148</sup>, K. Strøm distingue quatre types d'objectifs parlementaires : la ré-investiture, la réélection, l'obtention d'un poste à responsabilité au sein du parti et l'obtention d'un poste à responsabilité dans le parlement<sup>149</sup>. Parmi ces objectifs, K. Strøm opère une certaine hiérarchisation eu égard au fait que l'élection est une condition nécessaire pour l'obtention des postes à responsabilité. K. Strøm, et les auteurs qui le suivent dans son approche stratégique<sup>150</sup>, ne nient pas l'existence de motivations émotionnelles et de préférences intrinsèques, mais ils considèrent que l'aspiration à poursuivre une

---

<sup>145</sup> D. D. Searing, *Westminster's World, Understanding Political Roles*, op. cit.

<sup>146</sup> A notre connaissance aucune étude ne l'a remise en question depuis la publication de *Westminster's World, Understanding Political Roles* par D. D. Searing.

<sup>147</sup> Cf. M. Blomgren et O. Rozenberg pour un résumé de ce débat : M. Blomgren, O. Rozenberg (ed.), *Parliamentary Roles in Modern Legislatures*, op. cit.

<sup>148</sup> R. B. Andeweg, *Roles in Legislatures*, op. cit.

<sup>149</sup> K. Strøm, «Rules, reasons and routines: Legislative roles in parliamentary democracies», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 3 n° 1, 1997, pp. 155-174, p. 160.

<sup>150</sup> Cf. par exemple : F. Russo, «The Constituency as a Focus of Representation: Studying the Italian Case through the Analysis of Parliamentary Questions », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 16 n° 3, 2011, pp. 290-301 ; M. Jenny, W. C. Müller, «Parliamentary roles of MPs in sharp and soft focus: Interviews and behavioural record compared», op. cit. ; T. Zittel, «Legislators and their Representational Roles: Strategic Choices or Habits of the Heart?», op. cit.

carrière politique est souvent incompatible avec la possibilité, pour les parlementaires, d'agir selon des motivations émotionnelles<sup>151</sup>.

Face à ces controverses, notre démarche a été de forger un concept nous permettant d'explorer empiriquement les questions sous-tendues par ces débats. Dans la mesure où les frontières du concept de rôle, qui recouvre selon l'étude des comportements effectifs et des discours, des motivations et des pratiques, sont trop floues, ce concept ne permet ni de trancher la question des déterminants (notamment rationnels et motivationnels) des pratiques de représentation, ni celle du lien entre les discours des élus rencontrés en entretien et leur comportement observable, comme le constate D. A. Gross :

*«Because of vagueness and loose specification of theoretical linkages between phenomena, representative style and role theory, as presently formulated, do not seem to be able to provide one essential ingredient of scientific analysis, falsifiability.»<sup>152</sup>*

Nous proposons donc de travailler à partir d'un concept différent, plus resserré que celui de « rôle », mais présentant l'avantage d'être plus clair sur le plan conceptuel et de pouvoir être analysé conjointement à d'autres dimensions. Une telle démarche permet de faire des controverses citées non plus des débats définitionnels, mais des questions de recherche empiriques.

### **2.3. Le concept du style de représentation**

*Un style de représentation caractérise un ensemble de comportements, attitudes et perceptions affichés dans les discours des représentants, tendant à être associés de façon similaire chez plusieurs individus, en prenant en compte les différents aspects de leur travail, ainsi que les deux sphères de leur mandat (nationale et locale).*

---

<sup>151</sup> K. Strøm, «Roles as strategies: towards a logic of legislative behavior», in M. Blomgren, O. Rozenberg, *Parliamentary Roles in modern Legislatures*, London et New York, Routledge, 2012, pp. 85-99, p. 99.

<sup>152</sup> D. A. Gross, «Representative Styles and Legislative Behavior», op. cit.

La présente section revient en détail sur les composantes et les avantages de cette définition. Défini ainsi, le concept de « style de représentation » nous semble à même de résoudre plusieurs problèmes rencontrés dans l'analyse de la représentation parlementaire au prisme du concept de « rôles ». La focale plus resserrée du concept de « style », centré sur les caractéristiques *déclarées* des parlementaires, nous semble en effet la condition pour traiter ces caractéristiques dans leur diversité en examinant le spectre le plus large possible d'activités représentatives (1) et saisir la manière dont ces activités s'articulent entre le niveau local et le niveau national (2), mais aussi pour réaliser des analyses multivariées permettant d'étudier les liens entre ces déclarations, leurs déterminants et la manière dont elles se traduisent au niveau du comportement observable des élus (3).

### 2.3.1. Appréhender les activités de représentation dans leur diversité

Si le concept de rôle semble recouvrir un grand nombre de caractéristiques hétérogènes dans la littérature, la majorité des typologies de parlementaires qui sont proposées se réfèrent à un seul aspect du mandat des parlementaires<sup>153</sup>. Ces typologies suivent souvent la distinction de trois « *core roles* » par J. C. Wahlke et al. (*representational role*, *consensual role* et *purposive role*), focalisée exclusivement sur le degré d'indépendance perçu par l' élu vis-à-vis de son parti et de ses électeurs<sup>154</sup>. Le fait de classer les parlementaires selon un seul type de caractéristiques est parfaitement compatible avec l'objectif de décrire et ordonner certains comportements, attitudes ou perceptions présents chez les membres d'une chambre. En revanche, une telle approche est trop limitée pour restituer le fonctionnement de la mission de représentation des parlementaires. La restriction de la définition des styles à la manière dont les parlementaires présentent leur travail implique un point de vue certes restrictif, mais permet à la fois de prendre en compte d'une plus grande variété d'aspects de leur travail. Ainsi les styles de représentation sont capables d'intégrer, en plus de la perception des sénateurs de la

---

<sup>153</sup> R. B., Andeweg, «Roles in Legislatures», op. cit.

<sup>154</sup> Cf. : M. E. Jewell, «Legislators and Constituents in the Representative Process», op. cit., pp. 104-106.

représentation et de leur degré d'indépendance envers électeurs et formation politique, des aspects aussi multiples que leurs priorités dans le travail, leur satisfaction, l'utilité perçue de l'étiquette partisane et des groupes politiques etc. C'est cet objectif que poursuit la première partie de cette thèse.

### 2.3.2. Restituer l'articulation entre pratiques de représentation au niveau local et national

Offrir une image d'ensemble des pratiques de représentation implique de combiner une focale nationale et locale. Or, la dimension locale de l'exercice de mandat des parlementaires a été largement négligée dans la littérature et les typologies de parlementaires. Quelques travaux ont récemment commencé à combler cette lacune. En France, c'est notamment le cas des études de Sylvain Brouard, Olivier Costa et Eric Kerrouche<sup>155</sup> et des projets de recherche LEGIPAR<sup>156</sup>, IMPLOC<sup>157</sup> et SENAT : *Les Acteurs du Bicaméralisme en France*<sup>158</sup>. Néanmoins, la majorité des travaux traite le travail de l'élu au sein de l'institution, comme l'illustre le titre d'un des livres les plus cités parmi les études parlementaires, *Westminsters World* de D. D. Searing<sup>159</sup>. Pourtant, la dimension locale de l'exercice de leur mandat est évidemment cruciale pour la compréhension du comportement, des attitudes et perceptions des parlementaires qui passent beaucoup de temps dans leur circonscription/département d'élection. Les députés français ne déclarent passer en moyenne que 2,5 jours par semaine à Paris<sup>160</sup>, tandis que cette valeur atteint 2,7

---

<sup>155</sup> O. Costa, E. Kerrouche, *Qui sont les députés français : enquête sur les élites inconnues*, op. cit.; S. Brouard et al. «The 'New' French Parliament: Changes And Continuities», op. cit., pp. 35-52.

<sup>156</sup> LEGIPAR : «Légitimation parlementaire et gouvernement démocratique en France et dans l'Union européenne», projet de recherche financé par l'ANR, 2009-2011 sous la direction d'Olivier Costa. Pour une description détaillée du projet, voir : <http://www.legipar.sciencespobordeaux.fr/>.

<sup>157</sup> IMPLOC : «Les parlementaires entre territoire, assemblée et parti pour les députés français et belges », 2012-2014 sous la direction d'Olivier Costa. Pour une description détaillée du projet, voir : <http://www.durkheim.sciencespobordeaux.fr/DOSSIER%20INSTITUTIONS/IMPLOC.html>

<sup>158</sup> SENAT, projet de recherche financé par la région Aquitaine, 2009-2013, sous la direction de Sylvain Brouard. Pour une description détaillée du projet, voir : <http://senat.sciencespobordeaux.fr>.

<sup>159</sup> D. D. Searing, *Westminster's World, Understanding Political Roles*, op. cit.

<sup>160</sup> S. Brouard, et al., « Why do French MPs Focus More on Constituency Work than on Parliamentary Work? », *Journal of Legislative Studies*, vol. 19 n° 2, 2013, pp. 141-159.

jours chez les sénateurs français<sup>161</sup>, ce qui implique qu'ils consacrent plus de trois jours par semaine à leur travail en circonscription/département, si l'on part du principe que la majorité d'entre eux travaille six jours sur sept<sup>162</sup>.

Pourtant, l'importance des contraintes créées par le travail en circonscription pour la compréhension du comportement des élus au parlement a été soulignée dès la fin des années 1970 dans *Home Style*. O. Costa et E. Kerrouche insistent également sur l'importance du travail local pour les députés français et O. Nay constate que :

«À partir du moment où l'on porte son regard sur l'ensemble des activités des représentants [...] il devient particulièrement difficile d'expliquer les comportements des élus dans les assemblées en se désintéressant des liens qui, hors de l'hémicycle, les relie au territoire, au parti ou à des acteurs sociaux organisés<sup>163</sup>.»

Cette faiblesse dans l'analyse de la dimension locale et ce manque d'analyses du type *Home Style*, s'inscrivant dans la tradition du travail précurseur de R. F. Fenno, s'explique en partie par des écueils pratiques. Il est beaucoup plus simple de réaliser des entretiens avec les élus sur place à Paris et même d'analyser leur comportement au Parlement que de les suivre sur le terrain et de documenter leur travail en contact avec les électeurs<sup>164</sup>.

Quoiqu'il en soit, les rares études intégrant la dimension locale dans l'identification de types parlementaires partent toutes du postulat d'une dualité des types locaux et nationaux. Les attitudes, perceptions et pratiques des parlementaires ne seraient pas stables, mais variables selon le contexte. Ainsi, R. F. Fenno distingue le *Home Style* d'un *Washington Style* dont il s'interroge, dans son dernier chapitre, sur la compatibilité – sans toutefois pouvoir étayer la distinction entre ces deux styles, puisqu'il n'étudie pas le *Washington Style*. Dans

---

<sup>161</sup> Pour les cumulards une partie de ce temps en département est certes consacré à leur poste local. Mais il serait faux de voir une contradiction entre le travail local d'un sénateur et son travail comme élu local/régional etc.

<sup>162</sup> Ce qui ressort des entretiens qualitatifs avec les sénateurs rencontrés pour notre étude.

<sup>163</sup> O. Nay, «Pour une sociologie des pratiques d'assemblée : note sur un champ de recherche quelque peu délaissé», *Sociologie du travail*, vol. 45, 2003, pp. 537-554, p. 544.

<sup>164</sup> En ce qui concerne les députés français, un projet de recherche en cours, Citrep, s'apprête actuellement à combler ce vide en suivant un échantillon de députés dans leur travail quotidien en

la même veine, O. Costa et E. Kerrouche partent du principe d'une « *dualité des rôles* » des députés français et identifient sept rôles locaux et autant de rôles nationaux<sup>165</sup>. Selon eux, les députés peuvent opter pour des rôles contradictoires à Paris et en circonscription sans que cela ne crée des problèmes dans l'immédiat, étant donné que la majorité de leurs activités à Paris reste invisible dans la circonscription et vice versa. A cause de la difficulté de gérer deux rôles contradictoires les députés auraient pourtant tendance à harmoniser les deux rôles sur le long terme.

Plutôt que de postuler une dualité des pratiques de représentation au niveau local et national, nous proposons d'étudier empiriquement le lien entre ces deux niveaux. La majorité des études existantes ne permettent pas une telle analyse, puisqu'elle se concentre soit sur l'institution, soit sur le niveau local. Or, elle nous semble nécessaire dans la mesure où l'intuition d'une dualité des rôles n'est pas nécessairement plausible. Il est fort possible que les attitudes et les perceptions des parlementaires évoluent au cours de leur carrière, mais sont-elles susceptibles de varier systématiquement lorsque les parlementaires se déplacent entre Paris et leur territoire d'élection ? Ne peut-on pas légitimement supposer que les sénateurs organisent leur travail au Sénat en partie dans le but de se présenter aux électeurs et aux grands électeurs de leur département ? Par exemple en rédigeant des questions parlementaires ou de propositions de lois dont ils savent dès le début qu'elles ne seront pas être pris en compte mais qui seront ensuite communiquées aux électeurs afin de témoigner de l'engagement du sénateur ?

Une telle possibilité ne peut être écartée a priori, ce sont les entretiens avec les sénateurs qui ont fini de nous convaincre. Prié de nous indiquer l'utilité des instruments et des procédures parlementaires un sénateur nous a ainsi expliqué: «*les questions écrites sont utiles par rapport aux électeurs mais elles ne changent pas grande chose dans le fond.*<sup>166</sup>»

L'un de ses collègues fait un constat similaire par rapport aux questions orales:

---

circonscription. Une observation du même type pour les sénateurs en département a été commencée dans le cadre du projet SENAT.

<sup>165</sup> O. Costa, E. Kerrouche, «Representative roles in the French National Assembly: The case for a dual typology ?», *French Politics*, vol. 7, 2009, pp. 219–242.

<sup>166</sup> Sénateur n° 7 lors d'un entretien.

*«Les questions parlementaires telles que je les vois sont quand même très, très localisées. C'est quand même des choses qui touchent la circonscription. Par exemple samedi matin, j'ai appris des tas de choses sur les maladies virales des pêcheurs etc. de telle partie de la France... [...] Les questions orales c'est [...] le truc local de chez local.<sup>167</sup>»*

Un troisième sénateur, enfin, mentionne sa manière de communiquer ces activités auprès de ses électeurs :

*«Moi ce n'est pas une lettre que je leur [aux électeurs] adresse mais je leur fais part de mon travail, les projets de lois que je dépose, les propositions de lois que je cosigne, les actions que je peux mener... [...] L'information ne se fait pas les premiers de chaque mois mais au fur et à mesure<sup>168</sup>. »*

Et quand un sénateur renonce à ces moyens de se rendre visible dans son département à travers l'utilisation des instruments parlementaires, cela renseigne également sur son style de représentation « chez lui ». Ce double positionnement discursif – vers l'intérieur et l'extérieur du Parlement – apparaît d'ailleurs comme une caractéristique de l'activité parlementaire, comme le souligne M. Abélès : *«On y discute entre soi tout en s'adressant à des tiers<sup>69</sup>»*.

Ainsi, nous ne postulons pas de rupture au niveau des styles de représentation affichés entre les deux lieux de travail et nous considérons la possibilité que le travail dans les deux sphères corresponde aux deux faces d'une même médaille – au style de travail du sénateur. L'un des objectifs de notre travail consiste donc à établir s'il existe une cohérence entre les comportements observables au niveau local et au niveau national, ou si ces observations confirment une dualité des pratiques de représentation.

---

<sup>167</sup> Sénateur n° 54 lors d'un entretien.

<sup>168</sup> Sénateur n° 159 lors d'un entretien.

### 2.3.3. Saisir les déterminants des styles

À nos yeux, le concept de styles de représentation proposé est prometteur pour progresser dans notre compréhension du lien entre motivations, considérations stratégiques et pratiques de représentation. En excluant, comme le propose K. Strøm, les motivations de la définition des styles de représentation<sup>169</sup>, nous nous donnons la possibilité d'analyser, une fois les styles identifiés, la manière dont ils répondent à ces motivations. C'est l'objectif de la seconde partie de cette thèse, consacrée aux déterminants des styles de représentation. Nous procéderons en explorant empiriquement la thèse de K. Strøm, pour qui l'adoption d'un style de représentation s'explique par des incitations stratégiques en lien avec des objectifs de carrière. Il aurait été intéressant d'étudier le pouvoir explicatif relatif des émotions et des considérations stratégiques, mais nous avons renoncé à cette ambition étant donné la difficulté d'opérationnaliser les motivations de nature émotionnelle<sup>170</sup>.

### 2.3.4. Rendre compte de la manière dont les styles se traduisent au niveau des comportements effectifs

Comme l'explique R. Andeweg, inclure le comportement dans la définition des rôles :

*«puts severe restrictions on the analytical use of the concept : if behavior is part of a role we can still seek to explain the emergence or change in role*

---

<sup>169</sup> Un type de motivation émotionnelle n'a pas été exclu, mais intégré dans la définition de style : la satisfaction dans l'exercice du mandat. Il a en effet été montré à plusieurs reprises que cette motivation, concrète et mesurable, intervient après l'action et ne peut donc pas être conçue comme un déterminant de celle-ci. Comme le souligne S. Maugeri : «*Au total, les psychologues affirment que motivation et satisfaction n'ont aucune incidence sur la performance. C'est le contraire. C'est en particulier toujours la performance latente qui entraîne la satisfaction.*» Cf. S. Maugeri, *Théories de la motivation au travail*, Paris, Dunod, 2013, p.17/18.

<sup>170</sup> Cette difficulté d'opérationnaliser des motivations émotionnelles s'exprime également dans une quasi-absence d'études qui examinent empiriquement ce type de motivations. Ainsi, O. Rozenberg et M. Blomgren constatent dans la conclusion de leur livre qu'aucun de contributeurs n'avait essayé de mesurer l'implication émotionnelle, pourtant la majorité entre eux avait déclaré de suivre l'approche de D. D. Searing (O. Rozenberg, M. Blomgren, *Parliamentary Roles in Modern Legislatures.*, op.cit.). Une exception est cependant l'étude de J. L. Payne, et al. *The Motivation of Politicians*, Chicago, Nelson Hall Publishers, 1984.

*orientation, but we can no longer use an MP's role orientation to explain his behavior.<sup>171</sup>»*

Ainsi, si des types parlementaires peuvent être identifiés à la base du comportement observable des parlementaires, des déclarations des élus lors des entretiens ou d'une combinaison des deux, la nécessité de définir les styles de représentation comme des comportements, attitudes et perceptions affichés dans notre étude, est conditionné (comme détaillé dans le chapitre précédent) par notre question de recherche. En effet, notre objectif est à la fois de regarder si les déclarations des sénateurs les rattachent à différents styles de représentation et d'examiner la manière dont ces styles se traduisent au niveau de leur comportement, ce que nous ferons en troisième partie. Cette question de recherche exige une distinction claire entre les styles de représentation et le comportement observable des sénateurs.

Les rares tentatives de mettre à l'épreuve d'un test empirique le postulat d'un lien fort entre types de rôles parlementaires et comportements observables des élus n'ont pas pu confirmer cette vision. En particulier, les «core roles» de J. C. Wahlke ne semblent pas se traduire par un comportement spécifique<sup>172</sup>. Ces résultats constituent selon nous un encouragement à progresser vers une meilleure connaissance des liens entre perceptions, conceptions et pratiques affichées par les parlementaires et comportement observable. Ils montrent, en effet, que ces éléments déclaratifs ne peuvent pas être directement traités comme des indicateurs de pratiques effectives, comme c'est souvent le cas. En même temps, l'observation de ce décalage entre discours et comportement pourrait être un problème de mesure, lié à un focus trop restrictif de la distinction entre *trustee*, *delegate* et *politico*. D. A. Gross, qui ne trouve que peu d'impact de cette typologie en termes d'activités de campagne des députés américains, conclut précisément que c'est le fait de se limiter à un seul aspect du travail des parlementaires (dans son cas, le degré de dépendance envers les électeurs) qui serait à l'origine de cette

---

<sup>171</sup> R. B. Andeweg, *Roles in Legislatures*, op. cit., p. 269.

<sup>172</sup> Cf. par exemple : P. Friesema, R. D. Hedlund, «The Reality of Representational Roles», in N. Luttbeg, (ed.), *Public Opinion and Public Policy*, édition révisée, Homewood, Ill.: Dorsey Press, 1974 ; D. A. Gross, « Representative Styles and Legislative Behavior », op. cit.

déconnexion. Il déclare que, si l'on part du principe qu'il existe un système de plusieurs types à l'intérieur d'une législature, *«it seems plausible to argue that it is the interaction of roles which influences legislative behavior. As such, it is not one role or two that influences behavior but patterns of roles.»*<sup>173</sup>

La multidimensionnalité de notre concept de style de représentation, qui englobe l'ensemble des éléments importants pour l'exercice du mandat de représentant, se prête bien à une étude plus solide du lien entre déclarations et pratiques effectives des parlementaires. Suivant l'intuition de D. A. Gross, nous ne nous attendons pas à ce que chaque perception d'un sénateur se traduise dans un comportement précis, mais que ce soit l'interaction des différents attitudes, perceptions et comportements déclarés qui permet d'anticiper le comportement des sénateurs.

### **3. Une démarche hypothéticodéductive : L'identification des styles de représentation attendus des sénateurs français**

L'établissement d'une typologie de parlementaires peut être pour le mieux réalisé en adoptant une démarche hypothéticodéductive. En effet, une classification contient toujours des éléments déductifs, introduits par le choix des dimensions/indicateurs prises en compte pour l'analyse. Ainsi, une dimension dont nous pensions qu'elle permettrait de distinguer des types de parlementaires peut s'avérer ne pas être discriminative lors des analyses empiriques, mais nous ne pouvons trouver, lors de ces analyses, des associations que parmi les éléments

---

<sup>173</sup> D. A. Gross, « Representative Styles and Legislative Behavior », op. cit., p. 371. Cette interprétation rejoint celle de H. Eulau, l'un des co-auteurs de Wahlke dans *The Legislative System Explorations in Legislative Behavior* op. cit.), qui expliquait dès 1962 que c'était le réseau (*network* en anglais) de plusieurs orientations de rôles et non pas un seul des «core roles» (*representational role*, *consensual role* et *purposive role*) qui orientait le comportement de l'individu. H. Eulau, « The Network of Legislative Role Orientations », in J.C. Wahlke et al., *The Legislative System : Explorations in Legislative Behavior*, New York, Wiley, 1962, pp. 410-413. Il semble curieux qu'aucun auteur n'ait tenté de tester cette hypothèse, même si cela s'explique probablement par l'absence de données adéquates. Comme l'explique H. Eulau : *«To demonstrate the empirical reality of such a network, it would seem necessary to relate clientele, representational, and purposive roles to each other in a single multidimensional matrix. Only then would it be established that the great variety of roles available to legislators do, in fact, constitute an integrated pattern of mutually interpenetrating roles. A multi-variate analysis of this kind*

introduits dans celles-ci. Ce ne sont alors que les hypothèses alimentées par la théorie qui nous permettent d'éviter de passer à côté de certains éléments, en choisissant bien les indicateurs actifs lors de la classification.

A cela s'ajoute, dans les cas des classifications basées sur des entretiens, l'influence du choix des questions posées aux participants qui fonctionne comme un premier filtre, composé des attentes du chercheur<sup>174</sup>.

Pendant la première étape de l'identification des styles de représentation des sénateurs français, ce sont ainsi des éléments déductifs qui prévalent, et les types de parlementaires attendus peuvent être compris comme des implications (testables) de la théorie. Cette théorie peut être (partiellement) issue des observations comme cela est le cas dans notre étude à travers les analyses exploratoires. Dans un deuxième temps, lors des analyses empiriques, ces styles de représentations attendus auront le statut d'hypothèses. Afin de tester ces hypothèses, nous laisserons la place aux analyses inductives lors de l'identification empirique des styles de représentation. Avec la méthode de la classification hiérarchique, retenue pour l'identification des styles de représentation, nous avons ainsi choisi une méthode qui ne demande pas d'identifier le nombre de classes en amont. Le fait que le nombre de classes est inconnu étant une condition importante pour une identification inductive des types parlementaires.

L'identification empirique des styles de représentation ne nous permet pas seulement de vérifier l'existence des styles attendus mais également de comprendre leurs caractéristiques. Si la vérification de l'existence des styles de représentation attendus revient en grande partie à une vérification des dimensions constitutives (qui, elles, permettent de distinguer ces styles), la *description* des styles obtenus, nous permet de statuer lequel des indicateurs (et même plus précisément quelle modalité de réponse) utilisés pour construire les dimensions constitutives s'est avéré important pour l'identification de chacun des styles.

---

*would require many more individual cases than are available in this study*». H. Eulau, « The Network of Legislative Role Orientations », pp. 410-411.

<sup>174</sup> Cf. : S. Sudman, N. Bradburn, *Response effects in surveys*, Chicago, Aldine, 1974 ; H. Schuhman, S. Presser, *Questions and answers in attitude surveys*, New York, Academic Press, 1981 ; J.-P. Grémy, « Questions et réponses: quelques résultats sur les effets de la formulation des questions dans les sondages », *Sociétés contemporaines*, vol. 16, 1993, pp. 165-176 ; G. Loosveldt, « Interaction Characteristics in Some Question-Wording Experiments », *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, vol. 56 n° 1, 1997, pp. 20-30.

### 3.1. Dimensions constitutives des styles de représentations

Comme le rappellent J. S. Ahlquist et C. Breuning, lors d'une classification les «[...] *objects of interest are measured along several dimensions and then said to represent one or another "type" depending the values taken on these measurements*<sup>175</sup>».

Il convient ainsi de définir les dimensions constitutives, qui ont un rôle primordial à jouer lors d'une classification, en nous basons à cette étape sur notre connaissance de la littérature française et internationale consacrée au comportement des élus ainsi que sur nos connaissances du Sénat français.

Afin d'identifier les styles de représentation des sénateurs français nous cherchons à comprendre quelles sont les dimensions constitutives de ces styles. Est-ce que les différents styles se distinguent par la relation des sénateurs avec leur parti ? Par leur lien avec leur département ? Par leur degré de spécialisation ? Nous n'avons donc à ce stade pas de prétention à l'exhaustivité dans les caractéristiques d'un style de représentation, mais nous nous concentrons ici que sur les caractéristiques discriminantes qui permettent de distinguer les styles de représentation entre eux. Une dimension n'est pertinente que lorsqu'elle permet d'identifier un style de représentation supplémentaire ou de clarifier les frontières entre deux styles de représentation. Pour donner un exemple, pour les caractéristiques qui n'ont pas été retenues comme dimension même si elles sont souvent citées en lien avec des types parlementaires, nous pouvons citer le degré de spécialisation des sénateurs<sup>176</sup>. Nous pouvons certes distinguer les sénateurs en spécialistes (concentration sur un ou plusieurs thèmes dans leur travail) et généralistes (tentative d'aborder tous les thèmes possibles) mais nous ne nous attendons pas à ce que le classement des sénateurs par ce critère nous permet d'identifier un style de représentation supplémentaire.

---

<sup>175</sup> J. S. Ahlquist, C. Breuning, « Model-Based Clustering and Typologies in the Social Sciences », *Political Analysis*, vol. 20 n° 1, 2012, pp. 92-112.

<sup>176</sup> Cf. par exemple : D. Judge, « Backbench specialisation: a study of parliamentary questions », *Parliamentary Affairs*, vol. 27 n° 2, 1974, pp. 171-186 ; D. D. Searing, « New Roles for Postwar British Politics: Ideologues, Generalists, Specialists, and the Progress of Professionalization in Parliament », *Comparative Political Studies*, vol. 19 n° 4, 1987, pp. 431-452 ; A. Pilotti et al., « Les parlementaires suisses entre démocratisation et professionnalisation, 1910-2000 », *Swiss Political Science Review*, vol. 16 n° 2, 2010, pp. 211-245.

**Ainsi un style de représentation doit se distinguer des autres styles sur au moins une dimension et inversement: une dimension doit permettre de distinguer au moins un style de représentation des autres.**

A l'aune de ces critères nous nous attendons à identifier quatre dimensions constitutives des styles de représentation des sénateurs français, dont deux en lien avec l'orientation locale-nationale des sénateurs, que nous allons expliciter et justifier ci-dessous :

- 1) **l'implication locale- nationale**, c'est-à-dire l'allocation du temps et des ressources du sénateur entre Paris et son département d'élection
- 2) **et le focus local-national**, c'est-à-dire l'orientation du sénateur vers des enjeux nationaux ou des enjeux locaux (ce qui englobe sa perception de la représentation, le choix des priorités dans son travail, son attitude envers le *pork barrel* etc.)
- 3) **La dimension en lien avec la formation politique** (le terme formation politique désigne ici le parti politique ainsi que le groupe politique au Sénat), cette relation peut varier entre l'indépendance complète pour les quelques non-inscrits au Sénat et une relation très étroite
- 4) **La dimension en lien avec les électeurs** (comme nous verrons, dans le cas des sénateurs français c'est la relation avec les grands électeurs qui est à prendre en compte), qui exprime une relation plus ou moins forte des sénateurs avec leur formation politique

### 3.1.1. La dimension locale-nationale

Le mandat d'un parlementaire se déroule dans deux arènes: au Sénat à Paris et dans son département d'élection. Chaque parlementaire doit ainsi répartir ses ressources entre ces deux arènes et décider quelle place il leur accorde dans le choix de ses priorités, de sa conception de la représentation etc. Si ses choix sont conditionnés par un certain nombre de facteurs comme les règles institutionnelles (jours de séance comme en France ou semaines de séances comme en Allemagne, nombre d'assistants parlementaires à sa disposition etc.) ou sa mission constitutionnelle (représentation de toute la population ? des entités territoriales ? etc.), il dispose quand même d'une grande marge de manœuvre pour se situer entre ces deux arènes. Pour les députés français il a

été montré, que leur relation avec leur circonscription est paradoxale: ils sont marqués par un concept de représentation très abstrait, le paradigme de la volonté générale et l'idée que les parlementaires devraient représenter toute la population française mais accordent au même temps une grande importance au travail local<sup>177</sup>.

Comme évoqué ci-dessus, cette situation est encore plus complexe pour les sénateurs français dont la mission constitutionnelle est plus ambiguë. C'est dans ce contexte que les sénateurs français se forment une conception de la représentation et qu'ils se situent entre les deux arènes de leur travail: le travail parisien au Sénat et le travail local dans leur département d'élection.

Si la prise en compte de la dimension locale-nationale n'est pas nouvelle pour l'identification des types de parlementaires<sup>178</sup> nous poursuivons une démarche originale et innovante en distinguant au sein de cette dimension, deux déclinaisons: le focus local-national et l'implication locale-nationale des sénateurs. Nous nous attendons à rencontrer deux dimensions au lieu d'une en lien avec cette question. Ainsi un sénateur peut avoir une implication locale forte mais avoir un focus national ou l'inverse. Un exemple possible pour un élu qui réunit les caractéristiques d'une implication nationale et d'un focus local serait un sénateur qui s'investit beaucoup dans le travail au Sénat (et qui attribue peu de ressources à son département) dans une perspective de défendre les intérêts de son département via son implication à Paris. Il se distinguerait ainsi d'un sénateur qui, en lien avec sa conception universaliste de la représentation, s'implique beaucoup dans le travail législatif et n'accorderait pas beaucoup de place à son département (implication et focus national). A l'inverse, nous pouvons imaginer un sénateur qui réunit les caractéristiques d'un focus *national* et d'une *implication* locale par exemple dans le cas d'un sénateur qui a une conception universaliste de son

---

<sup>177</sup> S. Brouard et al., «Why do French MPs Focus More on Constituency Work than on Parliamentary Work? », *Journal of Legislative Studies*, vol. 19 n° 2, 2013, pp. 141-159.

<sup>178</sup> Ainsi D.D. Searing (1994) identifie le rôle parlementaire du « constituency member » pour les députés anglais (D. D. Searing, *Westminster's World, Understanding Political Roles*, op. cit.), le même type a été trouvé par K. Heidar pour les députés norvégiens (K. Heidar, «Roles, structures and behavior: Norwegian parliamentarians in the nineties», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 3 n° 1, 1997, pp. 91-109). O. Costa et E. Kerrouche, qui proposent sept rôles nationaux et autant de rôles locaux pour les députés français (ils partent du principe de la dualité des rôles), prennent également en compte l'orientation locale-nationale. Un des rôles proposés par eux est par exemple le médiateur local-national : O. Costa, E. Kerrouche, *Qui sont les députés français : enquête sur les élites inconnues*, op.cit., pour n'en citer que quelques exemples.

mandat, mais qui est (temporairement) contraint de s'investir beaucoup au niveau local afin de stabiliser sa position (implication *locale*). Ne prendre en compte qu'une seule de ces deux dimensions ne nous permettrait donc pas de capter la réalité des sénateurs dans toute sa complexité.

Dans les études des rôles parlementaires, il a quelque fois été distingué entre *l'orientation de rôle* et *la performance de rôle (ou comportement de rôle)*. D. A. Gross définit *l'orientation de rôle* d'un parlementaire comme l'ensemble de ses perceptions et des normes associées avec les rôles dans une législature donnée<sup>179</sup>. *La performance de rôle (ou comportement de rôle)* décrit, quant à elle, la congruence de cette orientation avec le comportement de l'élu. La question pourrait ainsi se poser si le focus local-national ne correspond pas à *l'orientation de rôle* et l'implication locale-nationale à la *performance de rôle*.

En absence d'études qui permettent de comparer les types de parlementaires identifiés avec le comportement observable des parlementaires, certaines études, utilisent les indicateurs de l'implication locale-nationale comme indicateurs du comportement des parlementaires. Ce qui est comparé dans les études mobilisant les concepts d'*orientation de rôle* et de *performance de rôle*, sont ainsi les déclarations sur les perceptions et les déclarations sur les pratiques<sup>180</sup>.

Nous avons argumenté ci-dessus qu'il est important de tester empiriquement le lien entre les styles de représentations affichés et le comportement observable des parlementaires. Nous verrons par la suite que c'est cette manière de procéder qui nous permet de prendre en compte les deux aspects de l'orientation locale-nationale.

A notre connaissance, aucune étude existante n'a distingué ces deux dimensions de l'orientation locale-nationale des parlementaires ce qui limite la compréhension de la relation des parlementaires avec leur circonscription.

---

<sup>179</sup> D. A. Gross, « Representative Styles and Legislative Behavior », op. cit., p. 360.

<sup>180</sup> Cf. par exemple : W. J. Patzelt, « German MPs and their Roles », op. cit.

### 3.1.1.1. La dimension de l'implication locale-nationale

Les choix de priorités dans l'activité des parlementaires ont souvent été analysés sous l'angle d'allocation de ressources et plus spécialement l'allocation du temps mesurant ainsi l'implication du parlementaire dans les deux arènes<sup>181</sup>. Le constat est simple, les parlementaires disposent d'un temps et de ressources (personnel etc.) limités pour faire face à des attentes très diversifiées et souvent contradictoires envers leur mandat venant de leurs électeurs, leur collègues au parlement, leur parti, leur propre ambition etc.<sup>182</sup>. Comme l'explique R. F. Fenno : « *Time is what the member has least and what he has the most control over. When a congressman divides up his time, he decides by that act what kind of congressman he wants to be.*<sup>183</sup> »

Ainsi, une grande partie des choix stratégiques des parlementaires est en lien avec la distribution de ces ressources. Comme le souligne également K. Strøm :

« *For parliamentarians, strategic choices will typically have to do with their commitment of scarce resources such as their time, media access and other organisational assets. We can thus conceive of role distinctions as differences in the allocation of scarce resources.*<sup>184</sup> »

L'allocation des ressources entre la sphère nationale et la sphère locale du mandat des sénateurs devrait donc constituer un élément important pour la construction de leur style de représentation. Les enquêtes auprès des parlementaires révèlent régulièrement que les élus déplorent un manque de temps, soulignant ainsi l'importance de l'allocation d'un bien si rare et précieux à leurs yeux<sup>185</sup>.

Selon R. F. Fenno chaque parlementaire doit répondre à la question: « *Of all the resources available with which to help me do my job, which kinds and how much*

---

<sup>181</sup> Cf. par exemple : R. F. Fenno, *Home Style: House Members in Their Districts*, op. cit. ; M. Abélès, *Un ethnologue à l'Assemblée*, op. cit. ; O. Costa, E. Kerrouche, *Qui sont les députés français : enquête sur les élites inconnues*, op. cit.

<sup>182</sup> Cf. R. S. Katz, «Role Orientations in Parliaments», in R. S. Katz, B. Wessels (ed.), *The European Parliament, the National Parliaments and European Integration*, Oxford, Oxford University Press, 1999, pp. 61-85, p. 61 (pour les euro-députés).

<sup>183</sup> R. F. Fenno, «U.S. House Members in Their Constituencies: An Exploration », op. cit., p. 891.

<sup>184</sup> K. Strøm, «Rules, reasons and routines: Legislative roles in parliamentary democracies», op. cit., p. 158.

<sup>185</sup> Cf. Par exemple : O. Costa, E. Kerrouche, *Qui sont les députés français : enquête sur les élites inconnues*, op. cit.

*of each do I want to allocate directly to activity in the district?*<sup>186</sup> » Il analyse par la suite l'attribution des ressources principales des parlementaires : leur temps et leurs collaborateurs.

Depuis, de nombreuses études ont analysé les ressources attribuées aux circonscriptions par les élus. Notamment l'allocation de ressources des députés américains a été au centre des études<sup>187</sup> mais également des députés canadiens<sup>188</sup>, des députés anglais<sup>189</sup>, des députés français<sup>190</sup>, ou encore des députés estoniens<sup>191</sup>.

Le plus souvent, ces études analysent l'allocation du temps, des collaborateurs et dans le cas américain les lettres envoyés aux citoyens (via le *franking system* du Parlement américain). Mais ils existent également des études plus singulières comme celle de S. E. Frantzich qui, à la fin des années soixante-dix, a étudié l'utilisation des ordinateurs dans les permanences des députés américains comme indicateur pour leur implication locale<sup>192</sup>.

Nous nous attendons donc à ce que l'allocation de ressources entre Paris et le département d'élection contribue à la dimension de l'implication locale-nationale des sénateurs français. Les ressources des sénateurs français comprenant le temps qu'ils passent respectivement à Paris et dans leur département ainsi que leurs collaborateurs.

---

<sup>186</sup> R. F. Fenno, «U.S. House Members in Their Constituencies: An Exploration », op. cit., p. 890.

<sup>187</sup> S. H. Schiff, S. S. Smith, «Generational Change and the Allocation of Staff in the US Congress», *Legislative Studies Quarterly*, vol. 8, 1983, pp. 457-467 ; J. R. Bond, «Dimensions of District Attention over Time», *American Journal of Political Science*, vol. 29 n° 2, 1985, pp. 330-347 ; D. T. Studlar, I. McAllister, «Constituency Activity and Representational Roles Among Australian Legislators», *The Journal of Politics*, vol. 58 n° 1, 1996, pp. 69-90 ; D. Parker, C. Goodman, «Making a Good Impression: Ressource Allocation, Home Styles and Washington Work», *Legislative Studies Quarterly*, vol. 34 n° 4, 2009, pp. 493-524, pour n'en citer que quelques exemples

<sup>188</sup> Cf. par exemple: H. D. Clarke et al., «Constituency Service among Canadian Provincial Legislators: Basic Findings and a Test of Three Hypotheses», op. cit. ; J. Halligan et al., «Constituency Service among Sub-National Legislators in Australia and Canada», *Legislative Studies Quarterly*, vol. 13, n° 1, 1988, pp. 49-63 ; D. C. Docherty, *Legislatures*, Vancouver, UBC Press, 2005.

<sup>189</sup> P. Norton, «The Growth of the Constituency Role of the MP», *Parliamentary Affairs*, vol. 47 n° 4, 1994, pp. 705-720 ; D. M. Wood, G. Young, «Comparing Constituency Activity by Junior Legislators in Great Britain and Ireland», *Legislative Studies Quarterly*, vol. 22 n° 2, 1997, pp. 217-232, pour les jeunes députés anglais et irlandais.

<sup>190</sup> S. Brouard et al., «Why do French MPs Focus More on Constituency Work than on Parliamentary Work? », op. cit.

<sup>191</sup> M. Tavits, «Effect of Local Ties On Electoral Success and Parliamentary Behaviour: The Case of Estonia», *Party Politics*, vol. 16 n° 2, 2010, pp. 215-235.

<sup>192</sup> S. E. Frantzich, «The overtime pattern of innovation among members of the House of Representatives», *Polity*, vol. 12 n° 2, 1979, pp. 333-348.

Concrètement, depuis 1976 chaque sénateur a le droit d'embaucher des « collaborateurs pour les seconder dans les tâches personnelles directement liées à l'exercice du mandat <sup>193</sup> ». A cette fin ils ont à leur disposition un budget de 7 548,10 € bruts mensuels hors charges patronales qui leur permet de rémunérer jusqu'à trois personnes à temps plein ou six personnes à temps partiel <sup>194</sup>.

Si la répartition de ces collaborateurs entre Paris et le département mérite notre attention, c'est aussi parce que, très souvent, les assistants nationaux n'effectuent pas les mêmes tâches que ceux dans le département. La majorité des sénateurs emploie des assistants dans les deux lieux de travail, et dans ce scénario classique il y a presque toujours une répartition des tâches très claire.

Concernant les assistants parlementaires des députés, cette répartition de tâches est décrite dans un article du *Cercle des Collaborateurs et Attachés Parlementaires de l'Assemblée nationale* dont nous avons décidé de reproduire un extrait car il décrit également très bien certains aspects du travail des assistants parlementaires des sénateurs. L'auteur de cet article explique :

*« En raison de sa présence à Paris (ce qui inclue bien souvent éloignement géographique de la circonscription mais également suivi du député dans son rôle de législateur), les tâches du collaborateur à l'Assemblée nationale sont relativement ciblées, et différentes de celle du collaborateur de la permanence. De façon générale, les collaborateurs de circonscription sont amenés à traiter plus souvent des dossiers locaux, le volet législatif étant alors du ressort de l'assistant parisien. Toutefois, cette répartition peut évoluer en fonction des besoins du parlementaire (certains concentrent toute leur équipe en circonscription), il convient donc de présenter les différentes fonctions de manière globale. <sup>195</sup> »*

Nos nombreux entretiens avec des collaborateurs des sénateurs lors des rencontres avec des sénateurs ont confirmé une répartition similaire de tâches dans les équipes des

---

<sup>193</sup> Informations accessibles sur le site officiel du Sénat français: [http://www.senat.fr/role/senateurs\\_info/moyens\\_senateurs.html](http://www.senat.fr/role/senateurs_info/moyens_senateurs.html), dernière consultation le 30 mars 2014.

<sup>194</sup> Ibid.

<sup>195</sup> Article accessible sur le site du *Cercle des Collaborateurs et Attachés Parlementaires de l'Assemblée nationale* : <http://leccap.fr/collaborateursparlementaires>, dernière consultation le 30 mars 2014.

sénateurs, même si leur travail local diffère d'une manière non-négligeable de celui d'un député. Pour les députés il a été montré que, s'ils ont beaucoup d'assistants dans leur circonscription, c'est aussi à cause des contraintes électorales<sup>196</sup> et pour pouvoir répondre à des multiples sollicitations des électeurs pour des problèmes souvent personnels<sup>197</sup>.

A cause des caractéristiques du scrutin indirect<sup>198</sup>, les sénateurs sont moins en contact avec les citoyens que les députés et avant tout sollicité par les grands électeurs et notamment les maires. Quand un sénateur dispose de collaborateurs à Paris et dans le département, le travail d'un assistant en département se résume donc souvent plus à un travail d'intermédiaire entre le sénateur et les élus locaux<sup>199</sup>. Les assistants à Paris quant à eux assistent aux réunions (réunions de groupes parlementaires etc.) auxquelles ils ne participent pas activement mais dont ils font des comptes rendus. Ils peuvent également informer le sénateur des discussions en cas d'absence de celui-ci.

Le courrier traité par les assistants à Paris et en département n'est également pas le même : les courriers venant des élus locaux ou citoyens du département arrivent le plus souvent à la permanence en département, ceux des associations nationales, groupes d'intérêts etc. dans le bureau au Sénat<sup>200</sup>. Si une demande locale arrive à Paris elle est souvent redirigé vers l'assistant en département et vice-versa et pendant que les assistants à Paris et en département traduisent tous les deux les demandes traitées en intervention auprès des administrations ou en questions parlementaires, les amendements sont plus souvent le ressort des assistants à Paris qui sont souvent plus impliqués dans le travail législatif du sénateur.

Même si nous ne disposons pas de données qui nous permettraient d'étudier d'une manière systématique les profils des assistants parlementaires, nous constatons une différence dans leur profil en ce qui concerne leur formation mais également leur origine géographique. Ainsi, l'assistant parlementaire parisien d'un sénateur que nous

---

<sup>196</sup> P. L. Lidec, «Les députés, leurs assistant et les usages du crédit collaborateur. Une sociologie du travail politique», *Sociologie du travail*, vol. 50 n° 2, 2008, pp. 147-168.

<sup>197</sup> E. Kerrouche, «Usages et usagers de la permanence du député», *Revue française de science politique*, vol. 59 n° 3, 2009, pp. 429-454.

<sup>198</sup> Détaillées dans la partie consacrée à la dimension en lien avec la relation des sénateurs avec leurs électeurs dans la partie 3.1.5. de cette thèse.

<sup>199</sup> Les assistants parlementaires dans le département des sénateurs n° 29 et de sénateur n° 14 ont spécialement souligné cet aspect également mentionné par d'autres assistants parlementaires.

avons rencontré nous a dit: « *vu que je ne viens pas du département du sénateur, je n'aurais pas eu l'idée de postuler pour les poste d'assistant dans le département, je n'aurais pas eu la crédibilité nécessaire.*<sup>201</sup> »

Eu égard à ces différences dans le travail des assistants, la répartition des assistants nous apprend beaucoup sur l'implication des sénateurs. Un sénateur qui s'implique beaucoup dans le travail législatif à Paris aura du mal à fonctionner sans aide des assistants parisiens bien renseignés et avec les contacts nécessaires. Evidemment, les sénateurs qui n'ont pas d'assistants à Paris peuvent organiser leur travail au Sénat davantage à partir de leur permanence dans le département, mais jamais un assistant parlementaire basé dans le département ne pourrait assister à une réunion parisienne à la place du sénateur quand celui-ci aurait un empêchement ou avoir le même réseau utile pour obtenir des informations à Paris.

A ces indicateurs classiques d'attribution de ressources, et pour dresser un dessin complet de l'implication locale-nationale d'un sénateur, on peut ajouter ceux qui mesurent la capacité et la volonté du sénateur de remplir les tâches en lien avec le travail dans une des deux sphères.

Comme développé au moment d'introduire la dimension de l'implication locale-nationale (partie 3.1.2.) nous considérons que l'implication locale-nationale se mesure également en prenant en compte du degré de satisfaction ressenti dans les deux sphères de travail. Le terme *satisfaction au travail*, issue de la psychologie industrielle, est défini par E. A. Locke comme « *pleasurable or positive emotional state resulting from the appraisal of one's job experience*<sup>202</sup> ». Il existe une littérature importante et grandissante sur la satisfaction au travail et c'est le processus de la professionnalisation des parlementaires<sup>203</sup> qui permet d'appliquer ce concept de satisfaction au travail pour les élus.

---

<sup>200</sup> A l'occasion d'une discussion commune avec les assistants parisiens et locaux du sénateur n° 29, ceux-ci ont porté notre attention sur ce phénomène qui par la suite a été confirmé par tous les autres assistants parlementaires que nous avons rencontrés.

<sup>201</sup> Assistant parlementaire parisien du sénateur n° 29 lors d'un entretien.

<sup>202</sup> E. A. Locke, « The Nature and Causes of Job Satisfaction on Career Decisions », in M. D. Dunnett (ed.), *Handbook of Industrial and Organizational Psychology*, New York, Wiley, 1976, pp. 1297–1343, p. 1300.

<sup>203</sup> Le phénomène de la professionnalisation des parlementaires a été constaté pour les membres de presque tous les parlements en Europe de l'Ouest. Cf. O. Costa, E. Kerrouche, *Qui sont les députés français : enquête sur les élites inconnues*, op. cit. pour une description de la professionnalisation des députés français. O. Costa, E. Kerrouche proposent également une définition claire de ce phénomène et listent ces conditions nécessaires : « long-term commitment

Selon C. C. Pinder, l'implication au travail, la satisfaction au travail et l'engagement affectif envers l'organisation sont les trois attitudes fondamentales des rapports de l'individu à son travail<sup>204</sup>.

Pour les députés français il a été montré à plusieurs reprises, que la satisfaction joue un rôle important dans leurs choix de priorités. Ainsi O. Costa et al. ont montré, que la satisfaction élevée en circonscription incitait des députés à y consacrer plus de temps et que le sentiment de servir à quelque chose, d'être efficace dans leur travail comptait beaucoup pour les députés et était notamment à la base d'une forte implication des députés dans les commissions parlementaires<sup>205</sup>. L. De Winter a observé que la satisfaction des élus, dont il n'avait pas tenu compte pour l'identification des rôles parlementaires des députés belges, expliquait mieux le comportement des députés lors des analyses de régression que les rôles parlementaires<sup>206</sup>.

Plusieurs sénateurs ont d'ailleurs mentionné spontanément l'importance de la satisfaction lors de nos entretiens. Un sénateur décrivait ainsi le rôle important de celle-ci avec les mots suivants :

*« Vous savez, j'ai une certaine philosophie. Je n'arrive pas à comprendre qu'une personne sache tout sur tout. Je ne sais pas tout sur tout, donc il y a des moments où je suis un peu bloqué sur des sujets, qui ne sont pas des sujets sur lesquels je trouve du plaisir en tout cas à travailler. **C'est important de trouver du plaisir.** »<sup>207</sup>*

Et un autre sénateur allait dans la même direction :

*« Les séances plénières sont très utiles si on a travaillé le dossier ou si on a déposé un amendement. Si on est là uniquement pour faire pot de fleur qui vote,*

---

to a career in politics carried out full-time, providing basic income and a certain position» (O. Costa, E. Kerrouche, «MPs under the 5th Republic. Professionalisation within a Weak Institution», *West European Politics*, vol. 32 n° 2, 2009, pp. 327-344, p. 335). Ces critères étant remplis par les sénateurs français, nous considérons, sans pouvoir aller dans le détail, que le processus de professionnalisation a également lieu pour les sénateurs français.

<sup>204</sup> C. C. Pinder, *Work motivation*, Glenview, Foresman, 1984.

<sup>205</sup> O. Costa et al., *Peut-on revaloriser le Parlement français ?*, Paris, Editions Fondation Jean Jaurès, 2012.

<sup>206</sup> L. De Winter, «Intra—and Extra—Parliamentary Role Attitudes and Behaviour of Belgian MPs», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 3 n° 1, 1997, pp. 128-154.

<sup>207</sup> Sénateur n° 9 lors d'un entretien.

*je trouve que ce n'est pas très utile et au bout de deux heures ça devient humainement insupportable.*<sup>208</sup>»

Nous constatons ainsi que la présence ou l'absence de cette satisfaction dans les activités diverses des sénateurs sont moins liées à des questions de caractère des sénateurs individuels mais étroitement liées au sentiment de servir à quelque chose. Elle représente ainsi une réaction à des contraintes institutionnelles. Cette observation est conforme avec les enquêtes sur la satisfaction des députés américains<sup>209</sup>. E. L. Lascher montre que pour les élus, comme dans le monde non-politique, les récompenses intrinsèques (par exemple le sentiment d'avoir un vrai impact sur la politique) ont l'effet le plus grand sur la satisfaction des membres du Parlement<sup>210</sup>.

Ou, comme le résumait S. H. Fisher et R. Herrick: « *Whether or not members felt the work was meaningful had strongest influence on their overall job satisfaction*<sup>211</sup> ».

Si les effets du degré de satisfaction des parlementaires sur leurs activités n'ont, à notre connaissance, jamais été étudiés d'une manière systématique, il a été montré qu'un manque de satisfaction au travail est une des raisons les plus fréquentes de démission (et donc de non-implication absolue) pour les membres du Congrès américain<sup>212</sup>.

Tous ces éléments nous laissent penser que nous pouvons nous attendre à ce qu'une satisfaction élevée d'un sénateur dans l'exercice de son mandat va de pair avec une implication forte et inversement. Si nous considérons que ce lien entre

---

<sup>208</sup> Sénateur n° 14 lors d'un entretien.

<sup>209</sup> N. Folk Cooper et al., *The Member Perspective. Life in Congress*, Washington, Congressional Management Foundation and the Society of Human Resource Management, 2013.

<sup>210</sup> E. L. Lascher, «The Impact of Job Satisfaction on Career Decisions», in S. Williams, E. L. Lascher, *Ambition & Beyond, Career Paths of American Politicians*, Berkley, CA: Institute of Governmental Studies Press, 1993, pp. 167-190, p. 190.

<sup>211</sup> S. H. Fisher, R. Herrick, «Whistle while You Work: Job Satisfaction and Retirement from the U.S. House», *Legislative Studies Quarterly*, vol. 27 n° 3, 2002, pp. 445-457, p. 450.

<sup>212</sup> S. E. Frantzich, «De-recruitment: The Other Side of the Congressional Equation», *Western Political Quarterly*, vol. 31, 1978, pp. 105-126 ; S. E. Frantzich, «Opting out: Retirement from the House of Representatives», *American Politics Quarterly*, vol. 6, 1978, pp. 251-273 ; J. R. Hibbing, «Voluntary Retirement for the U.S. House of Representatives: Who Quits? », *American Journal of Political Science*, vol. 30, 1982, pp. 651-665 ; D. R. Kiewiet, Z. Langhe, «An Analysis of Congressional Career Decisions, 1947-1986», *American Political Science Review*, vol. 87, 1993, pp. 928-941 ; S. H. Fisher, R. Herrick, «Whistle while You Work: Job Satisfaction and Retirement from the U.S. House», op. cit.

satisfaction et implication existe d'une manière globale, il devrait également être observable d'une manière isolée dans les deux sphères du travail, nationale et locale, faisant de la comparaison de la satisfaction à Paris et en département un bon indicateur pour leur implication locale-nationale.

Les observations de De Winter pour les députés belges confirment d'ailleurs cette hypothèse<sup>213</sup>. On peut ainsi considérer qu'une implication forte dans le travail au sein du Sénat va de pair avec une satisfaction plus élevée à Paris, comme argumenté ci-dessus.

Enfin, l'implication locale-nationale des sénateurs devrait également entraîner une maîtrise plus ou moins bonne des différents éléments de travail par la routine.

Ainsi un sénateur qui a l'habitude d'intervenir dans les débats dans les séances publiques, dans les réunions de sa commission parlementaire et de son groupe politique devrait se sentir plus à l'aise et plus sûr de lui quand il s'agit de prendre la parole, qu'un sénateur qui s'implique peu dans le travail au Sénat. Un sénateur qui est très impliqué à Paris devrait ainsi avoir l'habitude de prendre la parole et se sentir moins nerveux. Un sénateur qui craint les prises de paroles en publique devrait en revanche tenter d'éviter ces situations et s'orienter plus vers la sphère locale de son mandat. Le degré de nervosité que ressentent les sénateurs lors des prises de paroles au Sénat contribue ainsi à la dimension de l'implication locale-nationale.

### 3.1.1.2. La dimension du focus local-national

L'implication locale-nationale d'un sénateur ne nous raconte cependant pas tout sur son orientation locale-nationale. Si on peut résumer la dimension de l'implication locale-nationale à la question de savoir où le sénateur travaille, où il s'implique le plus et où il concentre ses effectifs, donc à une présence du sénateur ou de ses collaborateurs dans les deux lieux de travail, la dimension du focus local-national quant à elle répond à la question de savoir si ce sont des enjeux nationaux ou locaux qui sont au centre de ses préoccupations.

Le focus local-national d'un sénateur trouve ainsi expression dans sa conception de la représentation, de sa perception des priorités dans l'exercice de son mandat et dans son attitude envers la pratique du *pork barrel*. Tous ces éléments ont fait

l'objet d'études. Le caractère innovant de notre approche tient au fait de concevoir ensemble tous ces facteurs comme une dimension constitutive des types de parlementaires.

Notamment la perception de la représentation des parlementaires a été au centre de multiples travaux à travers les styles de représentation de J. C. Wahlke et al.<sup>214</sup>.

Les priorités que les parlementaires définissent pour leur travail font également partie d'un certain nombre d'études dans la mesure où elles peuvent être classées en activités avec focus local et activités avec focus national. La gestion de sujets locaux et la défense de la circonscription seraient ainsi des exemples pour des priorités avec focus local, les activités législatives ou de contrôle parlementaire exprimeraient un focus national<sup>215</sup>.

C'est l'attitude envers le *pork barrel* qui est la grande absente des études des types de parlementaires<sup>216</sup>. Dans la définition de H. Eulau et P. D. Karps, le concept des *pork barrel politics* correspond à celui de l'*allocation responsiveness* («réceptivité aux besoins d'affectations» en français)<sup>217</sup> concept qu'ils définissent comme suit :

*«Allocation responsiveness concerns the legislators' efforts to gain governmental goods and services for the district. They are rather general than individual benefits, but they frequently benefit one part of the district or one group more than others; this would be the case of a request for a*

---

<sup>213</sup> L. De Winter, «Intra-and Extra-Parliamentary Role Attitudes and Behaviour of Belgian MPs», op. cit., p.148/49.

<sup>214</sup> Pour un aperçu de ces travaux cf : M. E. Jewell, «Legislators and Constituents in the Representative Process», op. cit., p. 110.

<sup>215</sup> Cf. par exemple: S. Brouard et al., «Why do French MPs Focus More on Constituency Work than on Parliamentary Work? op. cit., pp. 2294-2313 ; L. Roger, « Deliberation im Europäischen Parlament: Der Einfluss von Rollenorientierungen auf das Kommunikationsverhalten von Abgeordneten», in A. Bächtiger et al. (ed), *Jahrbuch für Handlungs- und Entscheidungstheorie, Band 9, Räumliche Modelle der Politik*, 2014, à paraître.

<sup>216</sup> Quelques exemples pour des études sur la pratique du *pork barrel* : T. D. Lancaster, « Electoral Structures and Pork Barrel Politics», op. cit. ; T. Stratmann, M. Baur, «Plurality Rule, Proportional Representation, and the German Bundestag: How Incentives to Pork-Barrel Differ across Electoral Systems », op. cit ; J. M. Portillo, « Electoral Systems and Pork Barrel Politics: Evidence from Honduras», op. cit.

<sup>217</sup> En distinction de *service responsiveness* (aider les électeurs) et d'une « réceptivité symbolique » (*symbolic responsiveness*). Cf : H. Eulau, P. D. Karps, «The puzzle of representation: specifying components of responsiveness», *Legislative Studies Quarterly*, vol. 2 n° 3, 1977, pp. 233-254, p. 241 et suivantes.

*stop light, a neighborhood park, or better police protection for a neighborhood.*<sup>218</sup>»

Même si O. Costa et E. Kerrouche montrent qu'en France : «*les élus tendent à nier l'existence de ce que les Américains appellent pork barrel politics, à savoir les démarches entreprises par les parlementaires afin d'obtenir des ressources, notamment budgétaires*<sup>219</sup>» cette pratique existe. La citation d'un sénateur illustre d'ailleurs bien l'importance de cette pratique dans les yeux des sénateurs français : «*Beaucoup [...] viennent à Paris non pas pour faire la loi mais pour défendre leurs intérêts, grappiller telle ou telle subvention ou tel avantage pour la collectivité.*<sup>220</sup>»

En ce qui concerne les structures publiques, il existe même un moyen bien légal d'attribution de subventions dans le département : la réserve parlementaire qui n'est rien d'autre qu' «*un pouvoir de subvention donné aux élus*», comme l'explique Frédéric Lefebvre, ancien conseiller du ministre de l'Intérieur pour les relations avec le parlement<sup>221</sup>. Son système, peu transparent jusqu'à maintenant, a été revu par le gouvernement socialiste et depuis 2013 une somme générale est attribuée à chaque groupe de députés et de sénateurs (la somme globale pour tous les sénateurs étant de 60 millions d'euros par an)<sup>222</sup>.

La pratique du *pork barrel* peut également prendre la forme de l'obtention des subventions pour des secteurs économiques voire des entreprises dans le département d'élection des sénateurs y inclus comme réaction à des sollicitations des lobbies. S.

---

<sup>218</sup> M. E. Jewell, *Representation in State Legislatures*, Lexington, University Press of Kentucky, 1982, p. 135.

<sup>219</sup> M. Faure, «La manne cachée du Parlement», *L'Express*, le 9 mars 2006. Accessible en ligne sur : [http://www.lexpress.fr/actualite/politique/la-manne-cachee-du-parlement\\_482817.html](http://www.lexpress.fr/actualite/politique/la-manne-cachee-du-parlement_482817.html). Dernière consultation, 20 avril 2013.

<sup>220</sup> Sénateur n° 117, lors d'un entretien

<sup>221</sup> Cité selon M. Faure, «La manne cachée du Parlement», op. cit.

<sup>222</sup> L'obligation de rendre public l'utilisation de cette réserve parlementaire par les parlementaires a été voté en septembre 2013. En 2012 une association avait réussi à obtenir les informations et les avait rendues publique rendant pour la première fois une analyse systématique de ces données possibles. Cf. H. Bekmezian, «Le voile se lève pour la première fois sur la réserve parlementaire», *Le Monde*, le 30 juin 2013. Accessible en ligne sur : [http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/06/29/le-voile-se-leve-pour-la-premiere-fois-sur-la-reserve-parlementaire\\_3438893\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/06/29/le-voile-se-leve-pour-la-premiere-fois-sur-la-reserve-parlementaire_3438893_823448.html). Dernière consultation le 2 juillet 2014.

Brouard et al.<sup>223</sup> Montrent d'ailleurs dans une étude récente qu'il existe une certaine acceptation de cette forme du *pork barrel* dans la population (l'étude portait sur la perception des députés par les citoyens mais nous pouvons nous attendre à ce que le constat serait similaire pour les sénateurs)<sup>224</sup>. Ainsi, plus de la moitié des citoyens interrogés ont accepté le lobbysme quand il s'agissait d'une entreprise locale contre seulement 36% dans le cas d'une entreprise nationale<sup>225</sup>.

L'argument de l'intérêt local devrait être encore plus important pour les sénateurs, car l'attractivité économique de leur région est une des préoccupations majeures de leurs grands électeurs qui, dans leur majorité, sont des élus locaux.

L'importance qu'un sénateur accorde à l'obtention des ressources supplémentaires pour son département devrait cependant varier selon son focus plus ou moins local.

### 3.1.2. Le rapport avec la formation politique

Les partis politiques sont au centre de l'activité politique en France et un parlementaire est obligé de se positionner par rapport à sa formation politique toute au long de sa carrière. Comme l'explique O. Nay : « *C'est principalement le parti, lorsque celui-ci est bien structuré, qui constituerait le contrepoids « national » au lien indéfectible entre l'élu et le territoire.*<sup>226</sup> » Très peu de sénateurs sont élus sans être membre d'un parti et les groupes politiques au Sénat jouent un rôle important pour presque tous les sénateurs, ce qui s'exprime dans le faible nombre des sénateurs non-inscrits (sept en novembre 2013). Mais la place qu'un sénateur accorde à sa formation politique dans l'exercice de son mandat est très variée ce qui rend une analyse de la relation des sénateurs avec leur formation politique si importante.

---

<sup>223</sup> S. Brouard, «From Theory to Practice: Citizens' Attitudes about Representation in France», *Journal of Legislative Studies*, vol. 19 n° 2, 2013, pp. 178-195.

<sup>224</sup> L'étude en question porte sur la relation des citoyens avec les députés. Nous considérons que l'acceptation ou la non-acceptation du lobbysme par les citoyens suit les mêmes arguments pour les sénateurs que pour les députés.

<sup>225</sup> S. Brouard, «From Theory to Practice: Citizens' Attitudes about Representation in France», op. cit.

<sup>226</sup> O. Nay, «Pour une sociologie des pratiques d'assemblée : note sur un champ de recherche quelque peu délaissé», *Sociologie du travail*, vol. 45, 2003, pp. 537-554, p. 11.

D. D. Searing considère le parti comme une « *disposition that functions like a decision rule and can be applied by MPs in any role* <sup>227</sup> » ce qui l'amène à ne pas intégrer un type partisan dans sa typologie des députés anglais.

En résumant les contributions à leur livre collectif sur les rôles parlementaires, O. Rozenberg et M. Blomgren en revanche, constatent le rôle important des partis dans les pays européens pour l'identification des types parlementaires et ajoutent le *delegate du parti* au modèle classique de *trustee* et de *delegate* (dans le scénario classique le *delegate* était le *delegate* des électeurs de sa circonscription). W. C. Müller et T. Saalfeld vont dans le même sens, en constatant au sujet des eurodéputés que ceux-ci sont caractérisés par des rôles complexes et que la notion du partisan est partie intégrale de ces rôles<sup>228</sup>. Si la place exacte qu'occupent les formations politiques diffère d'une manière non-négligeable entre les différents pays européens<sup>229</sup>, le constat de O. Rozenberg et M. Blomgren correspond bien à la réalité française. Dans les années quatre-vingt, la même observation avait déjà amené P. E. Converse et R. Pierce<sup>230</sup> à ajouter le *partisan loyal* aux concepts de *trustee* et de *delegate*. Pour eux, la discipline partisane était même la principale variable explicative du comportement de vote des élus français. Si le contexte politique a beaucoup changé depuis, comme l'explique O. Nay<sup>231</sup>, une actualisation du rôle joué par les formations politiques dans la construction des types parlementaires pour la France reste à faire.

Les styles de *party/constituency delegate* et de *trustee* ont souvent été identifiés par des questions sur le comportement des parlementaires en cas de conflit entre différentes positions (par exemple entre les positions de leur formation politique et leurs propres

---

<sup>227</sup> D. D. Searing, *Westminster's World, Understanding Political Roles*, op. cit., p. 486.

<sup>228</sup> W. C. Müller, T. Saalfeld (ed.), *Members of Parliament in Western Europe Roles and Behaviour*, op. cit.

<sup>229</sup> Ainsi R. B. Andeweg montre par exemple un niveau très élevé de dépendance des députés néerlandais de leur formation politique : 44% des députés néerlandais ont ainsi déclaré de demander la permission à leur parti avant de poser une question écrite, même si cela était dans leur droits. Cf : R. B. Andeweg, «Role specialization or role switching? Dutch MPs between electorate and executive», op. cit., p. 118. B. G. Farah montre que le lien des députés allemands avec leur parti joue un rôle plus important qu'un lien géographique : B. G. Farah, *Political Representation in West Germany: The Institution and Maintenance of Mass Elite Linkages*, Michigan, University of Michigan, 1980. Ces deux situations contrastent ainsi avec la situation en France.

<sup>230</sup> P. E. Converse, R. Pierce, *Political Representation in France*, op. cit.

<sup>231</sup> O. Nay mentionne surtout la multiplication du nombre des partis et la disparition du «présidentialisme majoritaire» durant les années de cohabitation : O. Nay, «Pour une sociologie des pratiques d'assemblée : note sur un champ de recherche quelque peu délaissé», op. cit., p. 12.

positions), ce qui revient à mesurer l'indépendance des parlementaires envers leur parti ou les électeurs<sup>232</sup>. Nous considérons cependant que cette mesure d'indépendance n'est qu'un élément, auquel il faut ajouter d'autres, afin de prendre en compte la relation formation politique-sénateur dans toute sa complexité.

La relation d'un sénateur avec sa formation politique, se mesure également en prenant en compte les différents concepts d'une formation politique que les sénateurs peuvent se faire de celle-ci : ainsi, un sénateur peut se considérer comme représentant de son parti, il peut utiliser l'étiquette politique sans se soucier davantage du parti en tant qu'organisation, il peut y voir avant tout une ressource qui l'alimente avec des informations et arguments l'aidant ainsi dans l'exercice de son mandat et/ou à obtenir des postes à responsabilité ou encore, il peut construire sa carrière autour du parti, se basant sur l'expérience acquise en exerçant des responsabilités au sein de celui-ci.

C'est surtout le rôle du parti comme « facilitateur » du travail des parlementaires, « *by organizing a division of labor with like-minded legislators [...]*<sup>233</sup> » comme le résume S. Hix, qui a été développé dans la littérature.

W. C. Müller cite J. C. Dahlmann<sup>234</sup> qui décrit les partis comme organisations qui, en tant que telles, peuvent réduire certains coûts : les coûts d'information et de recherche, les coûts de négociations et de décision, ainsi que les coûts de surveillance et d'application. W. C. Müller soulignait également, que les partis présentent beaucoup d'avantages par rapport aux alliances ad-hoc lors des élections et pour le travail des élus au Parlement<sup>235</sup>.

Ce constat trouve écho chez les parlementaires, qui répètent souvent l'incapacité d'être spécialiste dans tous les domaines dû à une complexité croissante du travail parlementaire, ce qui renforce l'importance de l'aspect informatif d'une formation politique. Cet aspect de mise à disposition des argumentaires et des réponses à des

---

<sup>232</sup> Cf. par exemple : J.-L. Parodi, «Les députés français et le système politique», *Revue française de science politique*, vol 25, n° 1, 1975, pp. 72-105 ; S. Brouard et al., «Why do French MPs Focus More on Constituency Work than on Parliamentary Work? », op. cit.

<sup>233</sup> S. Hix, «Parliamentary Behavior with Two Principals: Preferences, Parties and Voting in the European Parliament», *American Journal of Political Science*, vol. 46 n° 3, 2002, pp. 688-898, p. 689.

<sup>234</sup> C. J. Dahlmann, «The Problem of Externality», *Journal of Law & Economics*, vol. 22, 1979, pp. 141-162.

questions d'actualité peut également être résumé par le concept de *cue-givers* et *cue-takers*<sup>236</sup>. Dans notre cas le *cue-giver* étant la formation politique et le *cue-taker* le sénateur.

### 3.1.2.1. Entre partis et groupes politiques

Nous distinguons deux moments différents dans la carrière des sénateurs : l'accès au mandat et l'exercice de celui-ci, qui au moins en théorie, devraient également correspondre à deux expressions différentes des formations politiques : si l'investiture se fait au sein du parti, c'est le groupe politique qui joue un rôle crucial pour le sénateur pendant l'exercice de son mandat.

Ainsi, à son entrée au Sénat, chaque sénateur peut choisir s'il veut appartenir à un groupe politique et si oui avec quel statut : Il a le choix entre membre à part entière, apparenté ou rattaché administrativement<sup>237</sup>. Comme évoqué ci-dessus, ce sont les groupes politiques qui organisent en grande partie le travail au Sénat. Ce qui amène O. Nay à dire : « *De même, en dehors des périodes électorales, le pouvoir de rétorsion des fédérations de parti reste quasi-nul.*<sup>238</sup> »

Les postes de responsabilité, les sièges en commissions, le temps de parole et la possibilité de poser des questions orales sont répartis au sein des groupes politiques. En plus, depuis la révision constitutionnelle de 2008, l'ordre du jour d'une journée de séance par mois est arrêté par les groupes politiques de l'opposition.

A. Chaussebourg décrit bien la diversité des activités des groupes politiques à travers les fonctions de leur secrétariat : s'assurer que chaque texte législatif sera suivi par un sénateur, coordonner les initiatives individuelles et assurer ainsi une cohérence politique et technique des initiatives et interventions, faire le lien entre

---

<sup>235</sup> W. C. Müller, «Political Parties in Parliamentary Democracies: Making Delegation and Accountability Work», *European Journal of Political Research*, vol. 37, 2000, pp. 309-333.

<sup>236</sup> G. W. Cox, M. D. McCubbins, «Bonding, Structure and Stability of Political Parties: Party Government in the House», *Legislative Studies Quarterly*, vol. 19, 1994, pp. 215-231. ; J. H. Aldrich, *Why Parties? The Origin and Transformation of Political Parties in America*, Chicago, University of Chicago Press, 1995.

<sup>237</sup> Nous constatons néanmoins qu'en novembre 2013 seul les deux grands groupes politiques, le *Groupe socialiste et apparentés* et le *Groupe Union pour un Mouvement Populaire* comptent des membres apparentés ou rattachés administrativement parmi eux.

<sup>238</sup> O. Nay, «Pour une sociologie des pratiques d'assemblée : note sur un champ de recherche quelque peu délaissé», op. cit., p. 13.

les sénateurs des différentes commissions etc.<sup>239</sup>. Selon lui, un nombre important des interventions est même « *préparé au secrétariat lui-même.*<sup>240</sup> »

Eu égard à leur rôle important, la quasi absence de littérature sur les groupes politiques au Sénat (et en général) et sur leur relation avec les partis est surprenante<sup>241</sup>. A notre connaissance, seulement deux livres ont été consacrés aux groupes politiques au Sénat français, dont un qui date des années quatre-vingt<sup>242</sup>. Ces ouvrages peuvent nous renseigner sur des aspects importants en lien avec le travail des groupes politiques au Sénat, sans pour autant pouvoir traiter le sujet d'une manière exhaustive, laissant une place importante pour des futures recherches.

Un défi pour l'interprétation de la dimension en lien avec la relation des sénateurs avec leur formation politique réside dans le fait que les liens entre groupes politiques et partis au Sénat sont moins étroits que par exemple à l'Assemblée nationale<sup>243</sup> et que l'homogénéité des groupes politiques au Sénat varie également. Ainsi, si en novembre 2013 le *Groupe écologiste* et le *Groupe communiste républicain et citoyen* étaient très homogènes cela n'était par exemple pas le cas du *Groupe Union des Démocrates et Indépendants – UC*. Le *Groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen*, majoritairement de gauche, comptait même un sénateur UMP parmi ses membres<sup>244</sup>.

### 3.1.2.2. L'accès au mandat

Si l'importance des groupes politiques dans l'exercice du mandat des sénateurs semble être incontesté, la question demeure de savoir quel rôle ils jouent au moment de la sélection des candidats. L'investiture se déroulant à l'intérieur des partis, c'est eux qui devraient être au centre de cette étape. Le rôle des partis

---

<sup>239</sup> A. Chaussebourg, «Les groupes parlementaires du Sénat», op. cit. p. 75.

<sup>240</sup> Ibid, p. 75.

<sup>241</sup> Les ouvrages sur les groupes politiques à l'Assemblée nationale sont également peu nombreux.

<sup>242</sup> A. Chaussebourg, «Les groupes parlementaires du Sénat», op. cit. ; L. Fondraz, *Les groupes parlementaires au Sénat sous la Ve République*, op. cit. Plusieurs autres ouvrages sur le Sénat consacrent quelques paragraphes au fonctionnement des groupes politiques sans aller au-delà d'une simple description de leurs compétences, cf. par exemple : *Pour mieux connaître le Sénat*, Paris, La Documentation française, 3e éd., 1993.

<sup>243</sup> A. Chaussebourg, «Les groupes parlementaires du Sénat», op. cit., p.72.

<sup>244</sup> S'il s'agit d'une image momentanée de la situation à la fin de notre période d'étude et si la composition des groupes politiques a changé entre le début et la fin de cette période, le constat sur l'homogénéité des groupes politiques aurait pu être dressé d'une manière comparable à chaque moment pendant notre étude.

politiques dans la procédure de sélection des candidats a souvent été décrit comme celui d'un filtre (*gate-keeper* en anglais), étant donné leur capacité de recruter et choisir les candidats pour les élections<sup>245</sup>.

Les deux livres consacrés aux groupes politiques, et bien qu'ils fussent publiés avec douze ans de différence, s'accordent cependant sur le fait que le poids des groupes politiques au Sénat joue également un rôle important dans le choix des candidats.

Ainsi A. Chaussebourg écrit dans les années 1980 :

*« Cette relative souplesse qui s'est instaurée au Sénat entre appartenance à un parti et appartenance à un groupe, se manifeste notamment lors des élections. Les états-majors de parti font montre d'un dirigisme plus mesuré pour accorder leur investiture aux candidats au Sénat que pour ceux à l'Assemblée nationale, voire même au Conseil régional, général ou municipal. La préparation des renouvellements triennaux s'effectue d'abord au palais du Luxembourg, ensuite dans les partis. »<sup>246</sup>*

Et L. Fondraz en 2000 choisit presque les mêmes mots pour décrire cette situation :

*« En dépit des règles, parfois très formalistes, des statuts des partis politiques, les états-majors des partis font preuve d'un dirigisme relativement plus mesuré pour accorder leur investiture aux candidats au Sénat qu'à ceux de l'Assemblée nationale. »<sup>247</sup>*

Il sera intéressant d'approfondir la question de savoir quel rôle jouent exactement le groupe politique et le parti lors des investitures. D'autant plus, que les citations ci-dessus laissent penser que la situation pourrait être différente pour les sénateurs candidats à leur propre réélection et les primo-candidats, dans la mesure où

---

<sup>245</sup> Voir par exemple : R. S. Katz, « Intraparty Preference Voting », in B. Grofman, A. Lijphart, *Electoral Laws and Their Political Consequences*, New York, Agathon, 1986, pp. 85-103 ; G. Pasquino, « Party Government in Italy: Achievements and Prospects », in B. Grofman, A. Lijphart, *Electoral Laws and Their Political Consequences*, New York, Agathon, 1986, pp. 85-103 ; P. Mitchell, « Voters and their representatives: electoral institutions and delegation in parliamentary democracies », *European Journal of Political Research*, vol. 37 n° 3, 2000, pp. 335-351.

<sup>246</sup> A. Chaussebourg, « Les groupes parlementaires du Sénat », op. cit., p. 74.

<sup>247</sup> L. Fondraz, *Les groupes parlementaires au Sénat sous la Ve République*, op. cit., p. 117.

l'influence des groupes politiques devrait se limiter aux processus de sélection dans lequel un candidat à sa réélection est présent.

En dehors du processus de sélection des candidats, nous pouvons nous attendre à un rôle moins important du réseau de militants locaux pour les sénateurs par rapport aux députés, pour lesquels les militants remplissent la fonction des multiplicateurs lors des campagnes électorales. A cause du mode de scrutin indirect et le caractère plus direct de la relation des sénateurs avec leurs grands électeurs, les sénateurs devraient s'appuyer davantage sur les élus locaux qui jouent le rôle des multiplicateurs auprès des autres élus locaux.

L'observation que les deux, groupes politiques et partis politiques, jouent un rôle important pour les sénateurs, sans qu'il soit exactement possible de dire, en se basant sur la littérature existante, quel rôle les deux jouent à quel moment dans la carrière d'un sénateur, nous a amené à les considérer comme deux éléments de la même dimension : la dimension en lien avec la formation politique.

L'analyse empirique dans le cadre de notre étude devrait aider à éclaircir ce point.

### 3.1.3. La dimension en lien avec les électeurs

La relation des parlementaires avec leurs électeurs est au cœur de tous les débats sur la représentation, car elle touche à la question de savoir qui est représenté et quel lien existe entre les représentants et les représentés.

Cependant, et comme constaté dans la première partie de cette thèse, les études des effets du scrutin indirect sur les attitudes, perceptions et comportements des élus sont très rares voire même complètement absentes en ce qui concerne le cas des sénateurs français. Afin de pouvoir établir dans quelle mesure la relation des sénateurs avec leurs électeurs contribue à la formation des styles de représentation, quelques réflexions générales seront ainsi nécessaires.

Les relations de représentation qui lient les représentants avec les représentés peuvent être analysées à l'aune de la théorie du *principal/agent*, développé initialement par des économistes. Suivant cette approche, un acteur ou un groupe d'acteurs, appelé *agent*, agit au nom de quelqu'un d'autre/d'un autre groupe, appelé *principal*, soulevant la question comment le *principal* peut contrôler les

actions de l'*agent* et créer des incitations pour faire agir l'*agent* dans son sens<sup>248</sup>. O. Costa et E. Kerrouche, soulignent la pertinence de cette approche pour la compréhension de la relation des députés français avec leurs électeurs en prenant en compte « *la grande incertitude dans laquelle se trouvent les députés* » et en dépassant « *les images simplistes d'un mandataire aux ordres de son mandant ou, au contraire, d'un professionnel qui ne rend de comptes à personne.*<sup>249</sup> »

Nous retenons de l'approche *principal/agent* le rôle important accordé au lien électif entre parlementaires et électeurs. Sans aller aussi loin que D. R. Mayhew qui décrivait en 1974 les *congressmen* américains comme des élus dont l'unique préoccupation était la réélection<sup>250</sup>, il nous semble ainsi évident, que les élus qui, dans leur grande majorité veulent être réélus, y consacrent une partie de leurs activités.

Trois facteurs devraient jouer un rôle important pour la compréhension de la relation des sénateurs avec leur électeurs : le fait que les sénateurs soient des « élus des élus<sup>251</sup> », la composition des collèges électoraux et le mandat relativement long des sénateurs jusqu'à maintenant. Nous reviendrons brièvement sur ces aspects avant de détailler la contribution attendue de cette dimension à la formation des styles de représentation.

En ce qui concerne l'aspect de l'*éligibilité originelle* des sénateurs, le scrutin indirect a comme effet une concentration de la campagne électorale autour des grands électeurs. Dans un document du *Service des Relations Internationales du Sénat français* à l'adresse de stagiaires étrangers ceci est décrit de la manière suivante :

« *La campagne électorale pour l'élection sénatoriale se déroule dans des conditions très différentes de celle pour l'élection des députés. Il ne s'agit pas ici de viser la totalité des citoyens par des techniques médiatiques de masse à grands renforts de propagande électorale, de meeting publics, etc... Il s'agit de*

---

<sup>248</sup> S. Brouard, « Principal/agent », in L. Boussaguet et al. (ed.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, p. 339-346.

<sup>249</sup> O. Costa, E. Kerrouche, *Qui sont les députés français : enquête sur les élites inconnues*, op.cit., p. 21.

<sup>250</sup> D. R. Mayhew, *The Electoral Connection*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1974.

<sup>251</sup> P. Smith (ed.), *The Senate of the Fifth French Republic*, op. cit.

*convaincre les élus locaux rompus à la gestion quotidienne des problèmes locaux de la justesse de ses positions et de sa capacité à résoudre les questions posées aux collectivités locales.*<sup>252</sup> »

Ou comme l'expliquent J. Bernot et J. Rocca Serra : « *La campagne électorale s'effectue, par définition, à l'intention du seul collège électoral qui regroupe, au total, pour chaque série, quelque quarante-cinq à cinquante mille personnes.*<sup>253</sup> »

### 3.1.3.1. Les sénateurs, des « élus des élus »

Selon cette adaptation du concept du *principal/agent*, qui accorde un rôle central au pouvoir de sanction des électeurs lors des élections, les *principals* des sénateurs français sont alors les grands électeurs.

Ceci correspond également à la manière dont les sénateurs perçoivent leur relation avec les grands électeurs et celle avec tous les électeurs de leur département. Un sénateur a ainsi résumé : « *la population pour un sénateur elle est loin. C'est essentiellement les grands électeurs et logiquement les grands électeurs sont censés représenter la population donc c'est un double niveau [...].*<sup>254</sup> » Et un autre sénateur : « *Mes électeurs ce sont les élus et non pas la population. Par contre, le sénateur est à la disposition de ses élus, je viens de programmer des réunions et nous les aidons.*<sup>255</sup> » C'est par conséquent surtout la relation avec leurs grands électeurs et moins celle avec tous les électeurs du département qui est à prendre en compte pour l'identification des *styles de représentation* des sénateurs.

E. Kerrouche utilise la métaphore économique d'un « *capital qu'il faut entretenir*<sup>256</sup> » pour souligner le fait qu'un parlementaire doit en permanence travailler sa réélection. Il a ainsi élargit la notion du concept d'*éligibilité*<sup>257</sup> et distingue une *éligibilité originelle* et une *éligibilité d'entretien*. Nous nous intéressons avant tout à l'*éligibilité d'entretien* laquelle nous identifions comme un des objectifs stratégiques des sénateurs. Selon E.

---

<sup>252</sup> « Le Sénat français et les collectivités territoriales », op. cit., p. 13.

<sup>253</sup> J. Bernot, J. Rocca-Serra, *Les Sénateurs, Election-Mandat-Rôle*, Paris, Gualino éditeur, 1998, p. 20.

<sup>254</sup> Sénateur n° 160 lors d'un entretien.

<sup>255</sup> Sénateur n° 62 lors d'un entretien.

<sup>256</sup> E. Kerrouche, « Appréhender le rôle des parlementaires : étude comparative des recherches menées et perspectives », op. cit., p. 45.

<sup>257</sup> Ibid, p. 43.

Kerrouche : « *Cette dimension n'est pas isolable en soi et une grande partie des activités des élus participe de fait de cette logique.*<sup>258</sup> »

Le concept qu'un parlementaire doit en permanence travailler sa réélection correspond également aux observations des sénateurs. Ils étaient nombreux à souligner cette nécessité dans les entretiens : « *dans le monde de la politique, on est toujours en campagne quelque part et c'est ça qui motive l'activité et l'action que l'on fait.*<sup>259</sup> » ou encore : « *Je la [la campagne électorale] fais tous les jours. Je suis en relation avec les élus tous les jours. Les grands électeurs, conseillers généraux... mais c'est du permanent.*<sup>260</sup> »

### 3.1.3.2. Le caractère des collèges électoraux

L'élection des sénateurs présente quelques particularités comme par exemple le fait que les grands électeurs soient obligés de voter et le fait que les collèges électoraux ne soient composés que peu de temps avant les élections sénatoriales et ne constituent donc pas d'électorat stable. Un sénateur faisait référence à cette caractéristique de l'électorat en expliquant qu' : « *en 2001, c'était juste après les élections municipales, donc c'était des gens que l'on ne connaissait pas très bien, là on va être dans une journée où on est trois ans après l'élection, il y a une différence, on connaît mieux notre électorat.*<sup>261</sup> »

La composition des collèges électoraux dépend beaucoup des résultats des élections régionales et, avant tout, municipales. Ainsi un sénateur expliquait pourquoi il ne pensait pas être réélu lors des prochaines élections : « *Parce que [...] dans le [département du sénateur] les élections sur les municipalités en 2002 n'avaient pas été favorables, on avait perdu, il nous manquait 120 électeurs.*<sup>262</sup> »

Mais malgré l'instabilité de l'électorat évoqué ci-dessus, les sénateurs connaissent d'une manière générale bien leurs électeurs. Deux facteurs favorisent une relation forte entre les sénateurs et les grands électeurs : premièrement, le faible nombre de ces électeurs permettant aux sénateurs un contact direct et souvent personnel avec

---

<sup>258</sup> Ibid, p. 46.

<sup>259</sup> Sénateur n° 151 lors d'un entretien.

<sup>260</sup> Sénateur n° 121 lors d'un entretien.

<sup>261</sup> Sénateur n° 88 lors d'un entretien.

<sup>262</sup> Sénateur n° 2, lors d'un entretien.

l'ensemble de leurs électeurs<sup>263</sup> et deuxièmement, le fait que la grande majorité des sénateurs sont eux-mêmes des élus locaux<sup>264</sup> ce qui leur permet de mieux connaître les préoccupations de ces derniers<sup>265</sup>.

L. Fondraz qui parle d'un scrutin « *fortement personnalisé* <sup>266</sup> » décrit cette relation spécifique entre les sénateurs et leurs électeurs de la manière suivante :

« [Le travail] se déroule dans un cercle restreint entre personnes qui, la plupart du temps, se connaissent directement. Le corps électoral est composé de personnalités du département qui choisissent d'autres personnalités exerçant une activité dans le même cadre territorial et dans des domaines bien souvent identiques. <sup>267</sup> »

Cette proximité entre sénateurs et grands électeurs devrait également permettre aux sénateurs de mieux connaître les préférences politiques de leurs électeurs que cela est par exemple le cas des députés élus au scrutin direct, un détail qui n'est pas sans importance.

Ainsi, un des points de critique du concept de *trustee* et *delegate*<sup>268</sup> est basé sur la difficulté d'évaluer les préférences des électeurs pour les parlementaires élus au scrutin direct, d'obtenir des « *meaningful cues from his district* » pour utiliser l'expression de H. Eulau<sup>269</sup>.

---

<sup>263</sup> Lors des élections sénatoriales de 2011, le nombre de grands électeurs en Métropole variait entre 639 dans le Lot et 3880 dans le département du Pas-de-Calais.

<sup>264</sup> Le lendemain des élections sénatoriales du septembre 2011, seulement 21,8% des sénateurs ne cumulaient pas avec un autre mandat local ou régional. Source : [http://www.senat.fr/senatoriales2011/listes/cumul\\_des\\_mandats\\_locaux\\_apres\\_renouvellement\\_de\\_finitives\\_senat.pdf](http://www.senat.fr/senatoriales2011/listes/cumul_des_mandats_locaux_apres_renouvellement_de_finitives_senat.pdf), dernière consultation le 15 novembre 2013.

<sup>265</sup> Le Service des Relations Internationales du Sénat français écrit à ce sujet : « *Il faut [...] partir du constat que les sénateurs sont véritablement immergés au sein des collectivités locales, qu'ils en sont partie intégrante pour la plupart d'entre eux, et que les relations qu'ils entretiennent avec elles sont donc non pas des relations d'extériorités, mais des relations d'intériorité.* » Cf. : « Le Sénat français et les collectivités territoriales », Document du Service des Relations Internationales du Sénat français, mai 2007, p. 13. Accessible en ligne sur : <http://www.agora-parl.org/sites/default/files/SF-%20Senat%20et%20collectivite%20C3%A9s%20territ-2007%20-%20inst%20framework.pdf>. Dernière consultation le 21 avril 2014.

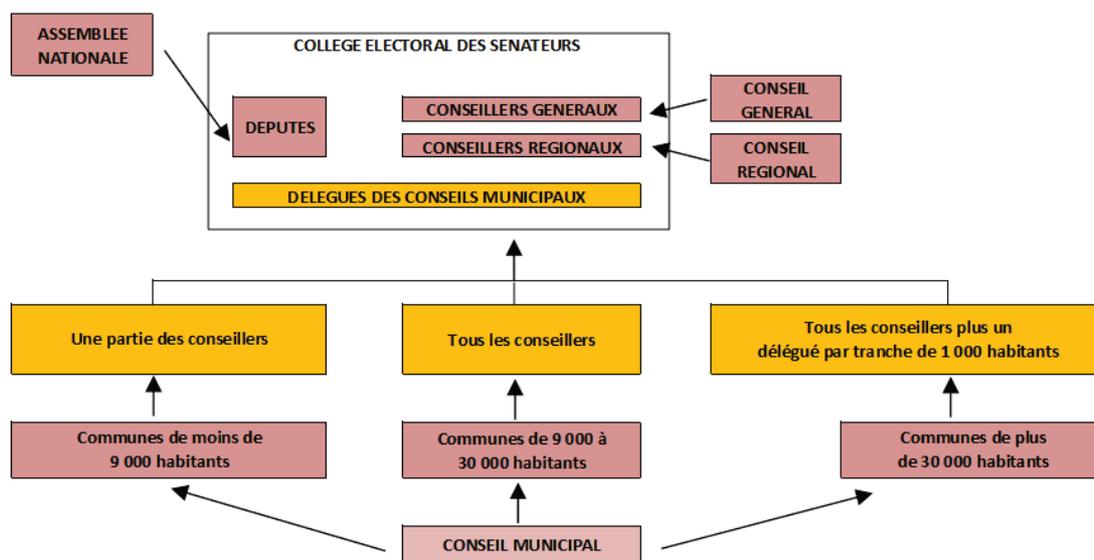
<sup>266</sup> L. Fondraz, *Les groupes parlementaires au Sénat sous la Ve République*, p. 13

<sup>267</sup> Ibid, p. 13.

<sup>268</sup> Cf. par exemple : P. Friesema, R. D. Hedlund, « The Reality of Representational Roles », op. cit. ; D. A. Gross, « Representative Styles and Legislative Behavior », op. cit.

<sup>269</sup> H. Eulau, « The legislator and his district: Areal roles », in J. C. Wahlke et al. *The legislative system: Explorations in legislative behavior*, New York, Wiley, 1962, pp. 287-310 ; Cf. également : D. J. McCrone, J. H. Kuklinski, « The Delegate Theory of Representation », *American Journal of Political Science*, vol. 23 n° 2, 1979, pp. 278-300.

Le corps électoral sénatorial est composé d'environ 150 000 grands électeurs (députés, conseillers régionaux, conseillers généraux, conseillers municipaux). 95% de ceux-ci sont des délégués des conseils municipaux<sup>270</sup>. Une critique importante du mode de scrutin des sénateurs porte d'ailleurs sur la surreprésentation des petites communes<sup>271</sup>.



**Graphique 3 Composition des collèges électoraux,**  
source : site officiel du Sénat <http://www.senat.fr/role/colleg.html>

### 3.1.3.3. Un mandat relativement long

Un autre élément influençant la manière dont les élus organisent leur éligibilité d'entretien est la durée de leur mandat et ainsi le temps entre deux élections. Ainsi, le fait que le mandat des sénateurs français était, jusqu'à maintenant, relativement long est alors à prendre en compte. K. Strøm décrit ainsi l'effet des mandats longs comme suivant : «*Legislators elected for long and fixed terms [...] can have the luxury of a respite from the pressures of campaigning in the first part of their term.*<sup>272</sup>»

<sup>270</sup> Le nombre de délégués varie selon le nombre d'habitants dans la commune : de 1 à 15 délégués dans les communes de moins de 9 000 habitants ; tout le conseil municipal (de 29 à 69 délégués) dans les communes de 9 000 à 30 000 habitants ; tous les conseillers plus un délégué supplémentaire par tranche de 1 000 habitants dans les communes de plus de 30 000 habitants.

<sup>271</sup> J. Grangé, « Les déformations de la représentation des collectivités territoriales et de la population au Sénat », op. cit.

<sup>272</sup> K. Strøm, « Rules, Reasons and Routines: Legislaive Roles in Parliamentary Democracies », op. cit., p. 167. R. B. Andeweg montré pour les députés néerlandais que ceux-ci changent de

Il est encore trop tôt pour évaluer les effets réels du passage de neuf à six ans pour le mandat des sénateurs français depuis les élections sénatoriales de 2008 (d'autant plus que le changement de rythme d'élections a dans un premier temps eu l'effet qu'une partie des sénateurs a même été élus pour dix ans). Toutefois, ce que rapportent les sénateurs durant les entretiens, de leurs craintes liées à ce changement, est très révélateur. Si la majorité des sénateurs disent que la réforme était inévitable (à cause du raccourcissement du mandat présidentiel, d'une accélération de la vie en générale et d'une incompréhension de l'opinion publique vis-à-vis du mandat long des sénateurs) ils craignent de perdre en tranquillité et en indépendance envers les électeurs comme en témoignent les deux extraits d'entretiens suivants :

*« L'élection sur une longue durée donne le temps de faire des choses et ça lui [au sénateur] donne aussi une grande indépendance, aussi bien vis-à-vis de son parti que de ses électeurs, que des émotions médiatiques [...]. Ça a disparu. Maintenant on est dans une démocratie de l'émotion. On a une émotion, on fait une loi. [...]. En plus, beaucoup de sénateurs vont se dire qu'il faut qu'ils soient réélus pour telle et telle raison plus ou moins avouable on va faire disparaître au sénat le recul que le sénat pouvait avoir face à l'agitation médiatique.<sup>273</sup> »*

*« Les sénateurs ont la même durée que les députés à un an près. À peine élus, ils se préoccupent de leur réélection au bout de six ans, tandis que neuf ans c'était un chemin de sérénité, et de réflexion sérieuse non entachée par le problème de la réélection par exemple. Donc je pense que c'est une erreur.<sup>274</sup> »*

Ces citations illustrent indirectement que, si le mandat relativement long des sénateurs jusqu'à maintenant donnait aux sénateurs l'impression d'une certaine

---

comportement quand les élections s'approchent (en mettant plus souvent leur casquette de parti) : R. B. Andeweg, « Role specialization or role switching? Dutch MPs between electorate and executive », op. cit., p. 125.

<sup>273</sup> Sénateur n° 117 lors d'un entretien.

<sup>274</sup> Sénateur n° 34 lors d'un entretien.

indépendance envers les électeurs, *l'éligibilité d'entretien* est en train de gagner en importance suite à la réforme de la durée du mandat.

#### 3.1.3.4. La relation avec les électeurs une dimension constitutive des styles de représentation

S'il est ainsi important de comprendre les caractéristiques de la relation des sénateurs avec leurs électeurs par rapport à celle des députés, cela ne devrait pas occulter le fait que les différents sénateurs peuvent choisir différentes manières d'entretenir le contact avec les grands électeurs et leur accorder une place très différente dans l'exercice de leur mandat. Les sénateurs peuvent ainsi se sentir plus ou moins libre par rapport à leurs grands électeurs, leur réserver une place centrale dans leur concept de représentation ou non, se présenter plutôt comme le porte-parole de leurs grands électeurs au Sénat, se présenter comme « un de leurs » ou comme législateur indépendant etc.

Si la relation qu'entretient un sénateur avec ses grands électeurs semble clairement être en lien avec la partie locale de son mandat, nous considérons que nous ne pourrions pourtant pas les assimiler aux autres dimensions de l'orientation locale-nationale.

Selon notre hypothèse, l'intensité du contact avec les électeurs devrait être plutôt compris comme la manière d'organiser le lien avec le département et ne pas comme indicateur de la place qu'il occupe dans le travail du sénateur. Deux scénarios possibles illustrent cette hypothèse : ainsi il serait envisageable, premièrement, qu'un sénateur s'investisse beaucoup dans sa relation avec les grands électeurs pour se créer un bastion qui lui offre une certaine indépendance vis-à-vis de sa formation politique. Dans ce scénario, le lien avec les électeurs pourrait être compris comme un contrepoids au parti politique plus que comme un ancrage local.

Deuxièmement, il serait possible qu'un sénateur jouissant d'une grande notoriété locale et avec une orientation locale prononcée (focus et implication locale) accorde une moindre place aux grands électeurs que la majorité de ces pairs, car il juge d'avoir une position assez stable et ainsi de ne pas avoir besoin de l'appui des grands électeurs.

C'est pourquoi nous considérons que la relation avec les grands électeurs forme une dimension à part entière pour la constitution des styles de représentation des sénateurs.

### 3.2. Styles de représentation des sénateurs français attendus

En considérant les quatre dimensions (l'implication locale-nationale, le focus local-national, le lien avec la formation politique et la relation avec les grands électeurs) présentées ci-dessus, il est théoriquement possible d'identifier seize styles de représentation attendus des sénateurs français.

Tableau 2 Résumé des styles de représentations sur les quatre dimensions (contenant les noms des styles attendus ainsi que des lettres pour les combinaisons que nous jugeons peu probables)

FOCUS NATIONAL		FOCUS LOCAL			
Electeurs +	Electeurs -	Electeurs +	Electeurs -		
DELEGUE	AGENT PARTISAN NATIONAL	AVOCAT DU DEPARTEMENT PARTISAN	A	Formation politique +	IMPLICATION NATIONALE
LEGISLATEUR	TRUSTEE	AVOCAT DU DEPARTEMENT	A	Formation politique -	
NOVICE	A	ELU LOCAL	AGENT PARTISAN LOCAL	Formation politique +	IMPLICATION LOCALE
LABOUREUR	A	AVOCAT DES GRANDS ELECTEURS	B	Formation politique -	

Certaines combinaisons de caractéristiques sur ces dimensions semblent pourtant plus probables que d'autres et si chaque dimension doit nous permettre d'identifier au moins un style de représentation en plus, nous ne nous attendons pas, à ce que toutes les combinaisons de dimensions possibles soient présentes au sein du Sénat. Les considérations suivantes nous permettent d'exclure une partie des styles de représentation théoriquement possibles pour les sénateurs français.

Nous considérons *premièrement*, que les sénateurs qui ont une **orientation locale-nationale partagée**, c'est-à-dire un focus ou une implication locale ont une **relation forte avec les électeurs**.

Nous nous attendons ainsi à ce que les sénateurs avec un focus local (c'est-à-dire des enjeux locaux au centre de leurs préoccupations) et une implication nationale agissent dans une optique de représentation des intérêts de leur département à Paris. Cela serait le cas du style de l'*Avocat du Département* et de celui de l'*Avocat du Département Partisan*. L'implication nationale serait ainsi une nécessité de représentation départementale et le contact avec les grands électeurs servirait comme lien avec le département.

Si le cas de figure d'un sénateur mettant la représentation de son département à Paris au centre son activité (implication nationale, focus local) est ainsi complètement concevable dans la mesure où il s'agit là d'une certaine manière d'interpréter la défense des collectivités territoriales, le concept inverse (considérer le travail au Sénat comme essentiel mais s'impliquer avant tout dans le département) est plus difficile à interpréter et semble être dicté par des contraintes. Dans le cas des sénateurs avec focus national et implication locale (*le Laboureur* et *le Novice*), notre hypothèse est ainsi, que l'implication locale s'explique par la nécessité de se construire une base stable dans le département même si cela ne fait pas partie de leurs préférences profondes. Si nous considérons qu'il est envisageable qu'un sénateur avec une forte notoriété locale peut se permettre d'avoir une relation plutôt faible avec les grands électeurs, nous considérons que pour la construction d'une base locale, une concentration sur la relation avec les grands électeurs semble indispensable.

Considérant ainsi qu'une orientation locale-nationale partagée devrait aller de pair avec une relation forte avec les grands électeurs, nous excluons les quatre styles possibles ayant une orientation locale-nationale partagée et un lien faible avec les électeurs (lettre A dans le tableau 2).

Et *deuxièmement*, l'existence du style d'un *Trustee local* (implication et focus local, grande indépendance envers ses grands électeurs et envers sa formation politique) nous semble également être une contradiction en soi (lettre B dans le tableau 2). Car, si une conception universaliste de la représentation donne une justification aux sénateurs d'agir d'une manière indépendante et au niveau national un tel concept n'existe pas au niveau local. L'idée même de représenter avant tout

toute la population (au lieu du département ou des électeurs du département par exemple), va à l'encontre d'une orientation locale.

A l'aune de ces quatre dimensions, nous nous attendons ainsi à identifier onze *styles de représentation* des sénateurs français, décrits dans le tableau 3.

Tableau 3 Description des caractéristiques des styles de représentation

Styles de représentation	Dimension : Relation avec la formation politique	Dimension : Focus national local	Dimension : Implication locale-nationale	Dimension : Relation avec les grands électeurs
<b>Trustee</b>	Relation faible avec la formation politique	Focus national	Implication nationale	Relation faible avec les électeurs
<b>Législateur</b>	Relation faible avec la formation politique	Focus national	Implication nationale	Relation faible avec les électeurs
<b>Délégué</b>	Relation forte avec la formation politique	Focus national	Implication nationale	Relation forte avec les électeurs
<b>Agent Partisan National</b>	Relation forte avec la formation politique	Focus national	Implication nationale	Relation faible avec les électeurs
<b>Agent Partisan Local</b>	Relation forte avec la formation politique	Focus local	Implication locale	Relation faible avec les électeurs
<b>Novice</b>	Relation forte avec la formation politique	Focus national	Implication locale	Relation forte avec les électeurs
<b>Avocat du Département Partisan</b>	Relation forte avec la formation politique	Focus local	Implication nationale	Relation forte avec les électeurs
<b>Avocat du Département</b>	Relation faible avec la formation politique	Focus local	Implication nationale	Relation forte avec les électeurs
<b>Avocat des Grands Electeurs</b>	Relation faible avec la formation politique	Focus local	Implication locale	Relation forte avec les électeurs
<b>Elu Local</b>	Relation forte avec la formation politique	Focus local	Implication locale	Relation forte avec les électeurs
<b>Laboureur</b>	Relation faible avec la formation politique	Focus national	Implication locale	Relation forte avec les électeurs

### 3.3. Une description des styles de représentation attendus

Les quatre dimensions identifiées ci-dessus forment la colonne vertébrale des styles de représentation attendus des sénateurs français et, comme développé ci-dessus, chaque dimension devrait permettre d'identifier au moins un style de représentation supplémentaire.

A celles-ci s'ajoutent d'autres caractéristiques qui devraient compléter le profil des styles de représentation. Nous considérons ainsi que le degré de spécialisation des sénateurs, le rôle qu'ils attribuent au Sénat dans le système politique français et leur attitude de communication sont également des éléments importants pour la compréhension des différents styles de représentation.

La spécialisation d'une grande partie de parlementaires sur un ou plusieurs sujets spécifiques dans leur travail est considérée comme fait acquis dans beaucoup d'études récentes sur le comportement parlementaire<sup>275</sup>. Ces études se consacrent par conséquent à l'analyse des raisons qui amènent les parlementaires à se spécialiser dans tel ou tel domaine. Les parlementaires qui ne se spécialisent pas et qui constituent souvent une minorité, ne suscitent pas d'intérêt. Pour notre étude, il sera intéressant de savoir qui des sénateurs se spécialise et qui se comporte plutôt en généraliste et si ce choix est typique pour un ou plusieurs des styles de représentation.

L'intérêt que nous portons sur le rôle qu'attribuent les sénateurs à la deuxième chambre dans le système politique français s'explique par sa mission constitutionnelle complexe qui laisse beaucoup de place à l'interprétation. Deux arguments sont généralement mis en avant pour justifier le rôle du Sénat français : le fait qu'il représente les collectivités territoriales et son poids dans le processus législatif. Il sera révélateur, lequel des deux arguments les sénateurs mettent en avant.

---

<sup>275</sup> Cf. par exemple : E. Damgaard, «The political roles of Danish MPs», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 3 n° 1, 1997, pp. 79-90 ; L. De Winter, «Intra—and Extra—Parliamentary Role Attitudes and Behaviour of Belgian MPs», op. cit. ; P. Norton, «Roles and behavior of British MPs», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 3 n°1, 1997, pp. 17-31 ; W. J. Patzelt, «German MPs and their Roles», op. cit. ; C. Vigour, «French MPs and Law-making: Deputies' Activities and Citizens' Perceptions», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 19 n° 2, 2013, pp. 219-245.

Enfin, en ce qui concerne la communication des sénateurs nous distinguons deux attitudes: Une attitude de *leading* (guider en français) et une attitude de *listening* (écouter en français). Ces deux manières de communiquer permettent de distinguer les situations de communication passive, quand le sénateur est plus à l'écoute de ses électeurs (*listening*), et les situations de communication active, quand il explique son activité et ses positions à ses interlocuteurs (*leading*). Si tous les sénateurs pratiquent les deux, nous partons du principe qu'en lien avec la conception de leur mandat, les différents styles de représentation correspondent également à des manières différentes de communiquer et qu'alors que certains styles de représentation pratiquent de manière équilibrée les deux manières de communication, d'autres se servent essentiellement d'une des deux.

Si ce comportement de communication est beaucoup moins étudié que par exemple la spécialisation des parlementaires, c'est dû au fait qu'il concerne le travail en circonscription qui était jusqu'à maintenant beaucoup moins au centre d'études sur le comportement des parlementaires. Trois projets de recherche déjà mentionnés, sont actuellement en train de combler ce vide : le projet CITREP pour les députés français et allemands, le projet IMPLOC *Les parlementaires entre territoire, assemblée et parti* pour les députés français et belges et le projet SENAT pour les sénateurs français. Des premières analyses du comportement de communication des députés français et allemands ont pu montrer la pertinence de la distinction de ces deux types de communication<sup>276</sup>.

Nous allons ainsi succinctement présenter les onze styles de représentation attendus. Afin de développer leur profil nous prenons en compte leur position sur chacune des quatre dimensions attendues. Nous complétons ensuite par les éléments mentionnés ci-dessus. Pour cela nous nous basons sur notre connaissance approfondie du travail des sénateurs français, obtenue lors des entretiens à Paris et des observations en département. Les styles de représentation ainsi définis nous

---

<sup>276</sup> T. Schnatterer, «French MPs in the constituency- towards the identifications of representational styles », Communication à la Conférence CITREP/DVParl Conference « Repräsentation im Wahlkreis – Bevölkerung und Abgeordnete in Deutschland und Frankreich », Berlin: Deutscher Bundestag, 8 novembre 2012 ; S. T. Siefken, «German MPs' Styles of Representation in the District», Communication à la Conférence CITREP/DVParl Conference « Repräsentation im Wahlkreis – Bevölkerung und Abgeordnete in Deutschland und Frankreich », Berlin: Deutscher Bundestag, 8 novembre 2012.

serviront comme hypothèses lors de l'identification empirique des types de sénateurs lors de la prochaine étape.

### 3.3.1. Le Trustee

Ce qui caractérise le plus le style de représentation du *Trustee* est sa grande indépendance vis-à-vis de ses électeurs et de sa formation politique. Cette indépendance s'exprime dans le fait que le *Trustee* considère représenter toute la population française plutôt que d'accorder une place privilégiée dans son concept de représentation à la population de son département, ses électeurs ou encore à son parti politique. Suivant l'idéal Burkenian d'un parlementaire, il ne se sent lié ni aux positions de son groupe politique/parti ni à celles de ses grands électeurs quand il s'agit de voter une loi, mais il suit au contraire sa propre conscience. Nous nous attendons à ce que cela entraîne une attitude de *leading* plutôt que de *listening* quand il est en contact avec ses électeurs, dans la mesure où il se sent moins obligé de récolter des informations ou opinions sur le terrain que d'y expliquer ces propres choix et positions.

Le *Trustee* a une implication ainsi qu'un focus national. Il se concentre sur son travail à Paris, que ce soit le travail législatif, le travail en commission, ou le travail sur des dossiers qui l'intéressent et dont il se sent compétent sans que ceux-ci soient forcément en lien avec les problèmes et les intérêts de son département. La volonté de développer d'une manière indépendante une position envers tous les sujets de l'actualité l'oblige à être un *généraliste*.

C'est le caractère dit « sage » de la seconde chambre qui est mis en avant par le *Trustee* et la plus grande distance envers la population par rapport aux députés est présentée comme le garant de cette «sagesse».

### 3.3.2. Le Législateur

Concentré sur le travail législatif, le *Législateur* se focalise sur le travail à Paris où il ressent également plus de satisfaction que quand il travaille dans son département. Le contact avec les grands électeurs et les citoyens de son département est pour lui, avant tout, une source d'inspiration pour son travail législatif. L'autre activité locale de ce style de représentation est l'explication des initiatives législatives à ses électeurs et aux habitants de son département, ainsi que la collecte des renseignements sur les

implications locales des lois votées. Il est ainsi dans une démarche mixte de *listening* et de *leading*. Il essaie activement de placer des informations dans les médias (en rédigeant par exemple des communiqués de presse). Il met en avant l'intérêt général et le fait de représenter toute la population française. Pour lui, le Sénat trouve sa légitimité dans son rôle important dans le processus législatif et il met en avant le caractère moins médiatisé, moins soumis à la pression des citoyens de celui-ci comparé à l'Assemblée nationale. Il essaie d'obtenir une certaine expertise en se spécialisant sur des domaines politiques, en lien avec sa commission, son ancienne profession, son département etc. Sa relation avec sa formation politique n'est pas spécialement étroite mais il réclame moins d'indépendance de décision que c'est le cas du *Trustee* et, à la différence de ce dernier, il a une relation forte avec les grands électeurs, qui représentent, entre autre, une source d'information précieuse pour son travail législatif.

### 3.3.3. Le Délégué

Le *Délégué* est caractérisé avant tout par son manque d'indépendance envers ses électeurs et sa formation politique. Il se considère ainsi comme un délégué des grands électeurs de son département et de sa formation politique. Si ce style de représentation contredit l'idéal des parlementaires indépendants et le concept de la volonté générale, son existence est favorisée par les spécificités de la deuxième chambre française. Ainsi, le nombre réduit de grands électeurs et leur composition relativement homogène (élus locaux...) permet aux sénateurs de bien connaître les préférences de ses électeurs. La mission constitutionnelle qui implique la représentation des collectivités territoriales peut servir de justification à ce style de représentation de se mettre au service des grands électeurs de son département. Ainsi pour le *Délégué* l'importance du Sénat réside dans le fait qu'il représente les collectivités territoriales.

En même temps, ce style de représentation pourrait être compris comme une réaction à une méfiance grandissante de la population envers les hommes politiques. Dans la mesure où le *Délégué* se soumet à des décisions collectives (de sa formation politique ou de la majorité de ces électeurs) il pourrait essayer d'échapper à la critique.

Se considérant comme le prolongement parlementaire du bras de sa formation politique et de ses électeurs, l'implication et le focus du *Délégué* sont clairement

nationaux. Cela entraîne d'ailleurs une définition originale de la défense du département : la conviction d'agir dans l'intérêt de ses électeurs et de sa formation politique libère le *Délégué* de l'obligation de s'occuper personnellement des affaires de son département.

La relation forte du *Délégué* avec sa formation politique s'explique en partie par le fait qu'il est «un produit» de celui-ci. Il est membre du parti par conviction, c'est le programme partisan qu'il juge plus important que la personnalité d'un élu et ce sont ainsi les positions de sa formation politique qu'il veut défendre au Sénat.

Il est plutôt généraliste, dans la mesure où il ne choisit pas des thèmes sur lesquels il se concentre mais réagit aux sujets transmis par les grands électeurs ou les instances de sa formation politique.

Une attitude de *listening* est une condition nécessaire pour ce style, car le *Délégué* doit connaître l'opinion de ceux qu'il compte suivre.

### 3.3.4. L'Agent Partisan National

*L'Agent Partisan National* estime que son parti a joué un rôle important pour son élection (et continue à le jouer pour une future réélection) et il a construit sa carrière politique autour de celui-ci. Il a adhéré à son parti quand il était jeune et a souvent occupé un poste à responsabilité au sein de son parti avant d'être élu pour la première fois. Il considère de représenter sa formation politique et en cas de conflit de position entre celle de sa formation politique et celui de ses électeurs ou de sa propre conscience il suit la position de sa formation politique. Le parti occupe une place importante dans sa communication. Les références au parti et à son groupe politique sont nombreuses sur son site internet et dans ses autres publications. A l'inverse il jouit d'une grande indépendance envers les grands électeurs et les électeurs de son département.

Comme l'indique le nom, *l'Agent Partisan National* est plus orienté nationalement. Il passe beaucoup de temps à Paris où il emploie également plus d'assistants parlementaires qu'en département. Il a une attitude de *leading* en département, ce qui veut dire que sa communication est plus consacrée à l'explication de ses positions et de son activité qu'à l'écoute. L'appui de sa formation politique en ce qui concerne le développement de positions et d'arguments lui permet d'être généraliste.

Pour *l'Agent Partisan National* le Sénat joue un rôle national, ainsi sa mission de défense des collectivités territoriales occupe une place secondaire dans sa perception de l'institution.

### 3.3.5. L'Agent Partisan Local

Tout comme pour *l'Agent Partisan National*, le parti et le groupe politique jouent un rôle important dans le travail de *l'Agent Partisan Local*. Mais à la différence de ce premier, *l'Agent Partisan Local* est orienté localement. Si son expérience partisane l'a aidé pour son investiture, celui-ci était plus concentré dans les organes locaux et régionaux de sa formation politique. Pour ses campagnes électorales il peut compter sur les militants de son parti et surtout sur les élus locaux de sa famille politique. Sa communication politique leur est ainsi en grande partie consacrée. En dehors de ce lien spécifique avec les grands électeurs de la même couleur politique il entretient une relation plutôt faible avec l'ensemble de ses électeurs. En ce qui concerne son travail à Paris il s'appuie fortement sur son groupe politique et en cas de conflit de positions (entre sa propre position ou celui de ces électeurs avec celui de sa formation politique) il suit son groupe. Sa conception de la représentation est cependant moins unidimensionnelle que celle de *l'Agent Partisan National*, dans la mesure où il considère représenter aussi bien sa formation politique que son département et ses électeurs. *L'Agent Partisan Local* est dans une démarche de *leading* et de *listening*, en expliquant les positions de sa formation politique et en faisant remonter les préoccupations de ses électeurs au niveau national (à l'intérieur de son parti et au Sénat).

### 3.3.6. Le Novice

Ce sont les sénateurs qui aspirent à plus de responsabilité (au Sénat ou ailleurs dans la sphère de la politique nationale) qui adoptent ce style de représentation. Ce qui les caractérise est ainsi leur besoin de se construire une solide base locale dans l'objectif d'une réélection, mais également pour acquérir une certaine notoriété qu'ils pourront ensuite faire valoir au niveau national. Les *Novices* réunissent ainsi les caractéristiques d'une implication locale, qui répond à la nécessité de construire un réseau local, et d'un focus national qui reflète leur désir de pouvoir se concentrer sur le travail national à moyen terme. On pourrait donc considérer

que les *Novices* souhaitent pouvoir adopter un autre style de représentation, comme par exemple celui de *Législateur* ou de *Trustee*, dès que cette notoriété locale sera acquise.

Le travail au sein du Sénat est au centre de leur intérêt et c'est son poids dans le processus législatif qui le rend avant tout intéressant pour eux. En lien avec leur orientation nationale ils se sentent plus engagés envers toute la population française qu'envers des intérêts locaux ou ceux de leurs électeurs.

En attendant, les *Novices* soulignent le besoin d'une relation forte avec les grands électeurs (même si cette relation peut encore être sous construction) et une relation forte avec leur formation politique qui a joué un rôle important pour leur élection et qui pourrait s'avérer importante dans le futur.

Leur attitude de communication est plus marquée par une attitude de *listening* que de *leading* et ils essayent souvent de se spécialiser dans un domaine pour gagner du poids et de la visibilité dans leur département ainsi que dans leur groupe politique, leur commission et le Sénat entier.

### 3.3.7. L'Avocat du Département

Ce défenseur du département se voit comme la voix du département au Sénat et, d'une manière plus générale, au niveau de la politique nationale. Le centre de son activité est par conséquent Paris où il investit la majorité de son temps et de ses autres ressources, mais son focus est local. Il ne se spécialise pas dans des domaines politiques spécifiques et il n'aborde pas non plus tous les sujets d'actualité mais se concentre sur les sujets qui lui semblent importants en lien avec son département.

Il est dans une démarche de *listening*, entièrement à la disposition de ses grands électeurs et des citoyens de son département. Il essaie ensuite de remonter les sujets jugés importants pour son département à Paris et de s'engager pour leur prise en compte lors des discussions de lois et des négociations de budget ainsi qu'en rencontrant les acteurs importants (ministres etc.) ou leurs collaborateurs.

*L'Avocat du Département* considère que l'importance du Sénat dans le système politique français vient aussi bien du fait qu'il représente les collectivités territoriales que de son poids dans le processus législatif.

Il juge plus important de représenter son département que toute la population française comme le veut pourtant le concept de la volonté générale.

Son lien avec sa formation politique est faible.

### 3.3.8. L'Avocat du Département Partisan

*L'Avocat du Département Partisan* occupe une place spécifique dans le répertoire des styles de représentation attendus, dans la mesure où il se distingue de *l'Avocat du Département* sur un seul point. Car, si *l'Avocat du Département* a une relation faible avec sa formation politique, la relation de *l'Avocat du Département Partisan* avec sa formation politique est forte.

Ce défenseur du département se voit comme la voix du département au Sénat et d'une manière plus générale au niveau de la politique nationale. Le centre de son activité est par conséquent Paris où il investit la majorité de son temps et de ses autres ressources, mais son focus est local. Il ne se spécialise pas dans des domaines politiques spécifiques et il n'aborde pas non plus tous les sujets d'actualité mais se concentre sur les sujets qui lui semblent importants en lien avec son département.

Il est dans une démarche de *listening*. Comme *l'Avocat du Département* il est entièrement à la disposition de ses grands électeurs, mais à la différence de celui-ci, *l'Avocat du Département Partisan* est également très à l'écoute des membres de son parti.

Il s'efforce ensuite de remonter les sujets jugés importants pour son département à Paris ou il s'engage pour leur prise en compte.

De la même manière il fait remonter des informations et enjeux locaux au sein de son parti et sert ainsi d'intermédiaire entre les membres de parti de son département et les instances nationales de celui-ci et de son groupe politique au Sénat.

Comme *l'Avocat du Département*, il considère que l'importance du Sénat dans le système politique français vient aussi bien du fait qu'il représente les collectivités territoriales que de son poids dans le processus législatif.

Il considère de représenter en même temps sa formation politique et son département et est ainsi le contraire du parlementaire libre et dévoué à l'intérêt général voulu par le concept de la volonté générale.

### 3.3.9. L'Avocat des Grands-Electeurs

Le rapport de l'*Avocat des Grands Electeurs* avec ses électeurs est caractérisé par le fait qu'il se sente comme l'un d'eux car, comme la grande majorité des grands électeurs, il est élu local et se définit d'abord comme tel. Par ce fait il est présent dans son département, mais consacre moins de temps à écouter les grands électeurs et son attitude de communication peut être décrite plus comme *leading* que de *listening*.

Son lien avec sa formation politique est faible, pour sa réélection il s'appuie sur sa notoriété locale.

Le travail local est au centre de l'activité des *Avocats des Grands Electeurs* et ils sont plus satisfaits quand ils travaillent dans le département que quand ils sont à Paris.

Ils sont nombreux à cumuler avec un ou plusieurs mandats locaux (dont un dans l'exécutif local, celui de maire par exemple) et leur mandat préféré est le mandat local.

Le mandat de sénateur est censé les aider dans l'exécution de leur mandat local et apporter des ressources supplémentaires à leur département.

L'*Avocat des Grands Electeurs* mettra en avant, aussi bien le fait que le Sénat représente les collectivités locales que le rôle important de celui-ci dans le processus législatif, importance qui justifie le «prolongement» de son mandat local par le mandat du sénateur. Il ne se spécialise pas sur des domaines politiques spécifiques mais se concentre sur les sujets qui lui semblent importants en lien avec son département.

### 3.3.10. L'Elu Local

Ce style de représentation est en quelque sorte le croisement de l'*Agent Partisan Local* et de l'*Avocat des Grands Electeurs*. Comme eux, l'*Elu Local* a un focus et une implication locale. Son mandat préféré est son mandat local, il se sent ainsi plus satisfait quand il travaille en département que quand il est à Paris. Quand il se spécialise c'est autour des sujets en lien avec son département.

Ce qui le distingue avant tout de ces deux autres styles locaux, est le fait qu'il réunit les caractéristiques d'une relation forte avec les grands électeurs et d'une relation forte avec sa formation politique.

Comme c'est le cas de l'*Avocat des Grands Electeurs*, la relation de l'*Elu Local* avec les grands électeurs est également marquée par le fait qu'il se sente comme

l'un d'eux et qu'ils occupent une place centrale dans sa perception de la représentation.

Mais à la différence de *l'Avocat des Grands Electeurs* il ne se base pour la préparation de sa réélection pas uniquement sur sa notoriété locale mais peut compter sur le support de son parti et sur le soutien actif des structures locales de celui-ci. *L'Elu Local* est impliqué dans la vie locale de son parti et quand il travaille à Paris il s'appuie, à l'image de *l'Agent Partisan Local*, sur son groupe politique.

Pour *l'Elu Local*, l'importance du Sénat dans le système politique français découle du fait qu'il représente les collectivités territoriales. Il réunit les caractéristiques d'une attitude de *leading* et d'une attitude de *listening*. Il est à l'écoute des grands électeurs (encore plus que c'est le cas de *l'Avocat des Grands Electeurs* qui lui, met sa notoriété et son expérience propre plus en avant) et en même temps il explique ses positions qui correspondent très souvent à ceux de sa formation politique.

### 3.3.11. Le Laboureur

Le *Laboureur* est contraint de stabiliser sa position locale, même s'il a une vision nationale du travail du Sénat et espère pouvoir se consacrer davantage sur le travail à Paris à moyen terme. Nous sommes donc dans un scénario d'implication locale forte mais de focus national qui montre quelques parallèles avec celui du style du *Novice*. Mais à la différence de celui-ci le *Laboureur* a une relation faible avec sa formation politique.

Le *Laboureur* pense représenter toute la population française et voit le rôle du Sénat plus dans son travail législatif que dans la défense des départements mais se sent obligé de consacrer beaucoup de temps à la construction de sa relation avec ses électeurs, de « labourer le terrain ». Il est ainsi plus dans une démarche de *listening* que de *leading*.

Plusieurs scénarios peuvent obliger un sénateur à agir ainsi : quand le mode de scrutin de son département a changé (de proportionnel au scrutin majoritaire), quand un sénateur a été élu de justesse ou quand il a quitté son parti et a l'intention de se présenter en dissident lors des prochains élections.

## 4. L'identification empirique des styles de représentation des sénateurs français

Afin de surmonter le caractère souvent subjectif et « créatif »<sup>277</sup> de l'identification des types de parlementaires dans la plupart des études existantes, nous confrontons, dans cette partie, les styles de représentations attendus des sénateurs français aux styles de représentation obtenus d'une manière empirique à l'aide d'une classification hiérarchique. Les styles de représentation attendus auront ainsi à cette étape le caractère d'hypothèses.

Notre manière de procéder pour identifier des styles de représentation est inédite, pourtant la nécessité des analyses multidimensionnelles a été revendiqué dès les années soixante-dix. Nous nous permettons de rappeler à cet endroit la citation de Gross, présentée dans l'introduction, qui avait déclaré :

*«Role theory implies the need for multidimensional analysis. [...]. Multidimensional scaling, canonical correlation, cluster analysis etc. may well provide the role analyst with the tools necessary for a multidimensional approach.»<sup>278</sup>*

M. Jenny et W. C. Müller renouvellent cet appel en 2012, constatant qu'avec la définition des rôles par K. Strøm (qui considère les préférences comme des facteurs exogènes aux types de parlementaires), les termes *rôles* et *types* deviennent interchangeable permettant ainsi de parler d'une typologie et de « créer un lien avec des méthodes statistiques comme l'analyse de cluster qui sont communément utilisés pour identifier des 'groupes de cas similaires' dans les données.<sup>279</sup>»

---

<sup>277</sup> O. Rozenberg et M. Blomgren constatent à ce sujet: «Overall the process of mapping legislative roles is inevitable subjective (and creative). This is not a negative remark, nor is it in all probability very surprising, but the inductive process through which the repertoire of roles is created still remains vague. »(O. Rozenberg, M. Blomgren, «Legislative roles and legislative studies: the neo-institutionalist turning point? » in O. Rozenberg, M. Blomgren, *Parliamentary Roles in Modern Legislatures*, London, Routledge, 2012, pp. 8-36, p. 25.)

<sup>278</sup> D. A. Gross, « Representative Styles and Legislative Behavior », *Western Political Quarterly*, op. cit., p. 371.

<sup>279</sup> W. C. Müller et al., *Die österreichischen Abgeordneten. Individuelle Präferenzen und politisches Verhalten*, op. cit., p. 147. Traduction de l'auteur.

Ils entament ainsi une classification des députés autrichiens à travers des activités parlementaires (les discours parlementaires, propositions de lois, questions écrites, et rapports)<sup>280</sup>.

Mais à ce jour, une classification systématique des parlementaires en prenant en compte les multiples aspects en lien avec leur mandat n'a pas encore été réalisée.

#### **4.1. Une Analyse de Correspondances Multiples (ACM) des caractéristiques des sénateurs**

Une classification des individus nécessite l'étude de la ressemblance et de la différence entre eux d'un point de vue multidimensionnel.

Une *Analyse de Correspondances Multiples* (ACM) en amont d'une classification hiérarchique, nous permet, dans une première étape, de mettre en évidence des associations entre les variables retenus pour l'identification des styles de représentation. Elle nous livre ainsi les premiers éléments de compréhension sur les profils différents qui existent parmi les sénateurs de notre échantillon.

L'identification, à l'aide de l'ACM, des axes factoriels qui contribuent d'une manière significative à l'explication de la variance, nous permet en outre de vérifier la pertinence de nos dimensions attendues.

En même temps, l'ACM permet de transformer nos variables qualitatives en variables continues, une étape qui se révèle nécessaire en amont de la classification en raison du caractère de nos variables (variables qualitatives, en partie nominales, en partie ordinales). Nous utiliserons ensuite les coordonnées des individus sur les dimensions de l'ACM pour mener la classification<sup>281</sup>.

Cette manière de procéder offre un autre avantage non négligeable : la possibilité de prendre ensuite en compte seulement les premiers axes de l'ACM pour la classification des individus. Nous reviendrons sur cet aspect plus en détail dans la partie consacrée à la classification (partie 4.2 de cette thèse).

L'*Analyse de Correspondances Multiples* ainsi que la classification hiérarchique ont été réalisés avec le package *FactoMineR* du logiciel open source *R*. L'utilisation du package

---

<sup>280</sup> M. Jenny, W. C. Müller, «Parliamentary roles of MPs in sharp and soft focus: Interviews and behavioural record compared», op. cit., pp. 145-161.

<sup>281</sup> Pour une explication des classifications basées sur des analyses de correspondance cf. : C. Ding, X. He, «K-means Clustering via Principal Component Analysis», Communication à la *Twenty-first international conference on Machine learning*, Banff, Alberta, Canada, 2004.

*missMDA* en *R* nous a permis de traiter les valeurs manquantes en utilisant une méthode d'imputation<sup>282</sup>.

#### 4.1.1. Les indicateurs révélateurs des dimensions constitutives des styles de représentation

Lors des entretiens avec les sénateurs à l'aide d'un questionnaire fermé, nous avons posé un certain nombre de questions en lien avec nos hypothèses sur les styles de représentation attendus des sénateurs français et sur les dimensions attendues pour leur construction.

Car, comme l'expliquent G. Michelat et E. Kerrouche : «*plusieurs indicateurs, plusieurs questions, sont révélateurs d'une même variable latente, mais chacune d'elles la mesure de façon particulière en raison de la spécificité de leur formulation.*<sup>283</sup>» Prises ensemble, elles nous permettent ainsi de former les dimensions, qui sont des indicateurs synthétiques, plus fiables et moins dépendantes des spécificités des questions individuelles.

Lors d'une ACM, les variables actives servent à définir la distance entre individus, à construire le nuage des individus et donc à déterminer les dimensions dégagées dans une ACM. Dans les paragraphes suivants nous présenterons ainsi les variables actives, retenues pour l'ACM pour chacune des dimensions attendues. Quand nous nous attendons à ce qu'une variable contribue à plusieurs dimensions elle sera incluse dans chaque dimension concernée.

Nous avons testé une grande variété de combinaisons de variables et d'alternatives de codage afin de saisir au mieux les différents éléments qui contribuent à la formation des styles de représentation des sénateurs français. La liste des variables retenues suit ainsi nos hypothèses concernant les dimensions à l'œuvre, mais également des contraintes techniques (de cette façon nous avons veillé à éviter des redondances entre plusieurs variables étudiées) et des considérations matérielles liées à la disponibilité des données.

---

<sup>282</sup> Cf. : J. Josse et al., « Handling missing values with Regularized Iterative Multiple Correspondence Analysis », *Journal of classification*, vol. 29 n° 1, 2012, pp. 91-116 ; J. Josse, F. Husson, « Handling missing values in exploratory multivariate data analysis methods », *Journal de la SFDS*, vol. 153 n° 2, 2013, pp. 79-99.

<sup>283</sup> G. Michelat, E. Kerrouche, « Les échelles d'attitudes », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 6 n° 2, 1999, pp. 463-512, p. 473.

D'une manière générale, il est souhaitable de disposer d'un nombre comparable de variables pour chacune des dimensions attendues. Quand les données accessibles présentent un déséquilibre en faveur d'une ou plusieurs dimensions, le défi consiste à trouver le juste équilibre entre répartition équitable et risque de perte d'informations importantes. Pour répondre à cette difficulté, nous avons exclu certaines variables. Un nombre plus élevé de variables supplémentaires mesurant la relation entre le sénateur et sa formation politique aurait par exemple entraîné un déséquilibre en faveur de cette dimension, cachant d'autres facettes du travail de sénateur, ce qui nous a par exemple amené à retirer une variable mesurant la liberté des sénateurs envers leur groupe politique du modèle.

Si la dimension en lien avec les électeurs est légèrement sous-représentée<sup>284</sup>, cela est dû au fait que la modalité de réponse *aider les électeurs* à la question sur la tâche la plus importante pour un sénateur a été tellement peu choisie (sept fois) que nous avons décidé de la regrouper avec la modalité de réponse *résoudre les problèmes dans le département* afin d'éviter la présence de modalités rares qui pèsent trop dans une ACM. Ainsi, si cette variable est devenue un indicateur pour l'orientation entre le travail à Paris et le département et a perdu la dimension en lien avec les électeurs, cela exprime un choix de priorités des sénateurs plutôt qu'une lacune dans la conception de notre questionnaire.

#### 4.1.1.1. La dimension du focus local-national

Plusieurs questions relatives au focus local-national des sénateurs ont été posées lors des entretiens fermés. Ces questions portent sur les priorités dans le travail des sénateurs, leur conception de la représentation ainsi que leur attitude envers la pratique du *pork barrel*.

En ce qui concerne les priorités perçues dans le travail du sénateur, la présence de deux questions traitant cet aspect nous permet d'approcher le sujet de deux manières différentes. D'abord, les sénateurs ont été priés d'indiquer ce qui, selon eux, a le plus d'importance dans leur travail, «*Le travail au parlement* » «*Le travail d'intermédiaire*

---

<sup>284</sup> Elle est présente avec quatre indicateurs, comparé à cinq pour les dimensions du focus local-national et de l'implication locale-nationale et sept pour la dimension en relation avec la formation politique.

entre les habitants de [leur] département et l'administration ? » ou « Les deux » (pas suggéré au départ)<sup>285</sup>.

Cette question a été complétée par une deuxième, qui permettait aux sénateurs de choisir une première et une deuxième priorité parmi les cinq propositions suivantes : «*Influencer la politique gouvernementale* », «*Aider les électeurs dans leurs relations avec l'administration*», «*Participer aux travaux du Sénat*», «*Défendre votre département au Sénat* » et «*Régler les problèmes dans votre département*»<sup>286</sup>. Outre la distinction entre le travail au parlement et le travail en lien avec le département, cette question permet de distinguer entre deux activités nationales (le travail aux Sénat et l'influence de la politique gouvernementale) et entre trois activités en lien avec le département, dont deux purement locales (*Aider les électeurs dans leurs relations avec l'administration* et *Régler les problèmes dans votre département*) et une qui exprime la défense des intérêts locaux à Paris (*Défendre votre département au Sénat*). Nous avons inclus la première priorité choisie par le sénateur dans notre analyse<sup>287</sup>. A cause du faible nombre de choix pour les réponses « *Aider les électeurs dans leurs relations avec l'administration* » et « *Régler les problèmes dans votre département* » nous avons regroupés les deux dans une catégorie de réponse qui englobe désormais les deux facettes locales de cette question (*Elec/Dep*)<sup>288</sup>.

Un autre élément identifié comme important pour l'identification du focus local-national des sénateurs était leur concept de la représentation. Plus exactement, nous nous intéressons à la place qu'ils accordent respectivement à leur département d'élection et à l'ensemble de la population française (qui devrait être au centre d'une conception universaliste de la représentation). Ainsi nous avons demandé aux sénateurs d'indiquer s'ils étaient d'accord ou non avec chacune des deux affirmations suivantes :

---

<sup>285</sup> La question exacte était : «*Qu'est-ce qui a le plus d'importance à vos yeux dans votre activité de sénateur* » suivi de la liste des modalités de réponse indiquées ci-dessus.

<sup>286</sup> La question exacte était : «*Parmi les cinq propositions suivantes, quelle est, selon vous, la tâche la plus importante d'un sénateur ? Et quelle est, selon vous, la deuxième tâche la plus importante ?*»

<sup>287</sup> La deuxième priorité n'a pas été incluse dans l'analyse par souci d'équilibre entre les dimensions par rapport au nombre de variables et parce que son ajout ne permettait pas d'améliorer la valeur explicative du modèle.

<sup>288</sup> Car, dans une ACM, plus une modalité est rare, plus son influence globale est élevée.

« *Le sénateur représente avant tout son département* » et « *Le sénateur représente avant tout la population française* »<sup>289</sup>.

Une variable originale s'ajoute à celles décrites précédemment, qui reflétait l'attitude des sénateurs envers la pratique du *pork barrel*<sup>290</sup>. Afin de mesurer leur consentement à cette pratique qui consiste à ramener des ressources (financières) à leur département, les sénateurs ont ainsi été priés d'exprimer leur (dés)accord avec l'affirmation que « *L'activité du sénateur doit fournir des ressources supplémentaires à son département* »<sup>291</sup>.

#### 4.1.1.2. La dimension de l'implication locale-nationale

Il est plus complexe de mesurer l'implication locale-nationale des sénateurs et c'est certainement pour cette raison que les études empiriques incluant des indicateurs d'implication sont plus rares, même si au niveau théorique leur importance est souvent soulignée<sup>292</sup>.

En ce qui concerne la variable *temps à Paris* nous avons le choix entre deux indicateurs : les réponses à la question combien de temps un sénateur devrait passer à Paris<sup>293</sup> et les descriptions d'une semaine type de leur travail (les sénateurs étaient priés de nous indiquer leur programme pour une semaine type)<sup>294</sup>. Dans seulement 56,9% des cas, les réponses aux deux questions correspondent : 29,4% des sénateurs déclaraient de passer moins de temps au Sénat que ce qu'ils avaient jugé optimal et 13,7% d'y passer plus de temps.

---

<sup>289</sup> Les sénateurs étaient priés d'attribuer une note allant de 1, absolument pas d'accord à 5, tout à fait d'accord à cette affirmation. Les réponses ont ensuite été recodées en : 1 et 2 pas d'accord, 3 valeur intermédiaire et 4 et 5 d'accord.

<sup>290</sup> Cf. la partie 3.1.3 de cette thèse pour une description de cette pratique.

<sup>291</sup> Les sénateurs étaient priés d'indiquer s'ils sont tout à fait d'accord, d'accord, pas d'accord ou pas d'accord du tout avec cette affirmation. Les réponses ont ensuite été recodées en deux modalités (d'accord et pas d'accord).

<sup>292</sup> Cf. par exemple : R. F. Fenno, «U.S. House Members in Their Constituencies: An Exploration», op. cit. ; R. F. Fenno, *Home Style: House Members in Their Districts*, op. cit. ; P. Norris, «The puzzle of constituency service», op. cit. ; K. Strøm, «Rules, reasons and routines: Legislative roles in parliamentary democracies», op. cit. ; M. Abélès, *Un ethnologue à l'Assemblée*, op. cit. ; O. Costa, E. Kerrouche, *Qui sont les députés français : enquête sur les élites inconnues*, op. cit.

<sup>293</sup> Le texte exacte de la question était : «*Selon votre expérience, combien de temps par semaine un sénateur doit-il être présent au Sénat pour remplir de façon satisfaisante son mandat ?*»

<sup>294</sup> Nous les avons ainsi priés d'indiquer combien de temps ils passent dans une semaine type à Paris, en département et dans les moyens de transport.

Les semaines types nous semblaient être le meilleur indicateur pour la répartition du temps des sénateurs dans la mesure où le temps que le sénateur devrait passer à Paris fait référence à une situation optimale qui peut différer de la situation réelle telle qu'elle se présente dans le travail de tous les jours. Nous considérons également, que le remplissage d'un agenda type demande plus de réflexion, oriente l'attention du sénateur plus vers l'organisation concrète de son travail et l'invite à prendre en compte autres paramètres comme par exemple le temps des trajets etc.

Alors que l'analyse du temps que les sénateurs déclarent passer à Paris ne pose pas de problème, il est plus difficile de comparer les jours passés en département. Pendant qu'une partie des sénateurs interrogés mentionne explicitement des moments de repos, des moments consacrés à la famille etc., d'autres ne le font pas, sans que cela veuille dire évidemment qu'ils ne prennent jamais de moment de repos. Une comparaison du temps passé en département aurait ainsi souffert d'un biais. C'est pourquoi nous avons créé et inclus dans notre analyse une variable *temps à Paris*, basée sur les déclarations des semaines types, qui permet de mesurer l'implication nationale du sénateur. Nous considérons ainsi, qu'un sénateur qui passe beaucoup de temps à Paris s'implique beaucoup au niveau national<sup>295</sup>.

Comme évoqué auparavant chaque sénateur a la possibilité d'employer des assistants parlementaires. Afin de prendre en compte l'attribution de cette ressource, nous nous sommes intéressés à la répartition des assistants entre les deux lieux de travail (est-ce que le sénateur emploie plus d'assistants à Paris ? autant d'assistants à Paris qu'en département ou plus d'assistants en département ?) au lieu de prendre en compte le nombre d'assistants parlementaires embauchés à Paris et en département. Cela nous permet de prendre en compte les différences dans la manière de travailler des sénateurs : si une partie des sénateurs préfère travailler avec une grande équipe, il y en a d'autres qui n'aiment pas déléguer et qui effectuent un maximum des tâches eux-

---

<sup>295</sup> Cet indicateur pourrait être problématique s'il y avait de grandes différences dans le temps que les sénateurs consacrent à leur activité politique. Cependant aucun sénateur n'a déclaré consacrer moins que cinq jours par semaine aux activités politiques (les déclarations varient en effet entre cinq jours et six jours). En ce qui concerne le temps en département il n'est pas possible de distinguer clairement entre le temps consacré au mandat de sénateur et éventuels d'autres mandats locaux, ce qui ne pose cependant pas de problème si nous considérons que le temps consacré à un mandat local correspond également à une implication locale.

mêmes, sans que cela ne nous apprenne quoi que ce soit sur leur implication locale-nationale.

Reste une difficulté, le nombre d'assistants parlementaires en département semble être influencé par le nombre des collaborateurs dont bénéficie une partie des sénateurs a du fait d'autres mandats (maire etc.). Or nous ne disposons pas d'informations systématiques sur ces collaborateurs. C'est pour contourner cette problématique que nous avons ajouté la variable *contact avec les médias*, considérant la localisation de cette tâche un bon indicateur de l'implication du sénateur et cela indépendamment du nombre d'assistants que celui-ci peut avoir grâce à un mandat local. Il aurait été difficile de se baser seulement sur cet indicateur car il n'est pas possible d'exclure que l'importance variée qu'accordent les sénateurs aux contacts avec les médias ait une influence sur ce choix. Prises ensemble les deux variables nous semblent néanmoins constituer un bon indice.

A ces indicateurs de distribution de ressources s'ajoutent deux autres qui devraient permettre de mesurer l'implication locale-nationale des sénateurs : La première variable mesure la satisfaction des sénateurs dans leur travail au sein des deux lieux d'exercice de leur mandat, la seconde prend en compte la nervosité ressentie quand les sénateurs prennent la parole au Sénat. Les sénateurs étaient ainsi priés d'indiquer leur degré de satisfaction quand ils travaillent à Paris et quand ils travaillent en département, ce qui nous a permis de construire une variable synthétique du niveau relatif de satisfaction entre le niveau local et national<sup>296</sup>.

L'information sur le degré de nervosité que ressent un sénateur quand il prend la parole au Sénat nous renseigne également sur son implication à Paris, dans la mesure où la nervosité peut être comprise comme le produit d'une expérience contraire à la routine<sup>297</sup>. E. Kerrouche qui a étudié les réponses à une question similaire dans une enquête auprès des préfets français décrit ainsi l'influence de ce qu'il appelle « tension » au travail : *«L'hypothèse est la suivante : l'individu en fonction sera d'autant moins tendu pendant qu'il exerce son rôle, qu'il aura la sensation de bien*

---

<sup>296</sup> Les sénateurs étaient priés d'attribuer une note allant de 1 : aucune satisfaction particulière, à 5 : très grande satisfaction, pour leur travail dans chacune des deux sphères de travail.

<sup>297</sup> E. Kerrouche, «L'apprentissage du rôle de sous-préfet », *Politix*, vol 10 n° 38, 1997, pp. 88-110, p. 91.

*maîtriser toutes les facettes de celui-ci* »<sup>298</sup>. Un engagement fort dans le travail au Sénat est quasi impossible sans des prises de paroles en séances plénières (question orales, intervention en discussion législative, défense d'un amendement etc.), en commission et en groupe politique.

Un sénateur qui est très impliqué à Paris devrait ainsi avoir l'habitude de prendre la parole et se sentir moins nerveux. Un sénateur qui craint les prises de paroles publiques au Sénat devrait en revanche être moins impliqué au Sénat et plus impliqué dans la sphère locale de son mandat<sup>299</sup>.

#### 4.1.1.3. La dimension en lien avec la formation politique

Cette dimension tiens compte de la relation des sénateurs avec leur formation politique. Comme détaillée ci-dessus, elle est composée de deux éléments : la relation des sénateurs avec leur parti politique (importance de l'étiquette politique et l'expérience partisane, discipline de vote, place dans le concept de la représentation) et la relation des sénateurs avec leur groupe politique au Sénat (utilité des réunions de groupe pour le travail des sénateurs). Une distinction de l'influence des deux dans les différents moments du mandat n'étant pas évidente (cf. la présentation des dimensions attendues), nous prêterons une attention spécifique à la contribution de chacun des deux éléments lors de l'interprétation de cette dimension et celle des styles de représentations sur cette dimension.

Afin d'inclure les différents moments du mandat de sénateur dans notre analyse, nous avons complété les questions sur le rôle de la formation politique pendant l'exercice du mandat avec des questions sur l'importance ressentie de celle-ci pour leur élection. Ainsi, les sénateurs ont été priés d'indiquer si selon eux, « *leur expérience du parti* » et « *leur étiquette politique* » ont compté pour leur élection<sup>300</sup>.

---

<sup>298</sup> E. Kerrouche, «L'apprentissage du rôle de sous-préfet», op. cit., p. 91.

<sup>299</sup> Les sénateurs étaient priés de répondre à la question : «*Vous arrive-t-il d'être tendu ou nerveux lors des prises de parole au Sénat ?*» en choisissent entre une des modalités de réponse suivant : Toujours, souvent, quelques fois, rarement, jamais, ne se prononce pas. Les réponses étaient ensuite recodées en trois modalités : nerveux, pas nerveux, et une catégorie intermédiaire.

<sup>300</sup> Les sénateurs étaient priés de répondre par très important, important, pas important ou pas important du tout à la question « *Quels sont selon vous, dans la liste suivante, les éléments qui ont compté pour vous faire élire ?* ». Les modalités de réponse ont ensuite été recodées dans les deux modalités important et pas important.

Pour mesurer l'indépendance des sénateurs avec leur formation politique dans l'exercice de leur mandat nous avons intégrés les questions classiques de conflit de positions en priant les sénateurs de nous dire quelle position ils suivent en cas de conflit entre leur propre position et celle de leur formation politique<sup>301</sup>.

Une deuxième question portait sur le comportement de vote en cas de conflit entre les positions des grands électeurs et la formation politique des sénateurs. Les réponses à cette question nous permettent de tirer des conclusions sur la relation des sénateurs avec leur formation politique, mais également sur celle avec les grands électeurs<sup>302</sup>.

Cette mesure d'indépendance a été complétée par une question sur leur conception de la représentation : les sénateurs étaient priés de se positionner par rapport à l'affirmation que « *Le sénateur représente avant tout son parti* »<sup>303</sup>.

Une question sur l'importance des réunions de groupe politique nous a finalement permis de prendre en compte dans quelle mesure le sénateur perçoit sa formation politique, ici le groupe politique au Sénat, comme aide pour son travail<sup>304</sup>.

#### 4.1.1.4. La dimension en lien avec les grands électeurs

Cette quatrième dimension porte sur la relation entre les sénateurs et leurs grands électeurs. Le degré d'indépendance que ressentent les sénateurs envers ces derniers, ainsi que la place qu'ils leur accordent dans leur conception de la représentation, constituent les deux aspects fondamentaux de cette relation.

Nous avons ainsi posé deux questions aux sénateurs permettant de saisir le degré de liberté qu'ils ressentent vis-à-vis de leurs électeurs. Comme pour la dimension du lien à la formation politique, nous avons d'abord posé des questions de conflit de position, entre les positions des grands électeurs et la position du sénateur et entre les positions de

---

<sup>301</sup> A la question : «*Si au Sénat vous aviez l'intention de prendre une certaine position mais que votre parti souhaitait vous voir prendre une position contraire, que feriez-vous ?*» les sénateurs étaient priés de choisir quelle position ils suivraient avec à chaque fois la possibilité de répondre par « je ne sais pas ».

<sup>302</sup> De la même manière, à la question : «*Si au Sénat vous aviez le sentiment que la majorité des grands électeurs qui vous ont élu est opposée aux positions prises par votre formation politique, quelle serait votre attitude ?*» , les sénateurs étaient priés de choisir quelle position ils suivraient avec à chaque fois la possibilité de répondre par « je ne sais pas ».

<sup>303</sup> Les sénateurs étaient priés d'attribuer une note allant de 1, absolument pas d'accord, à 5, tout à fait d'accord à cette affirmation. Les réponses ont ensuite été recodé en 1 et 2 pas d'accord, 3 valeur intermédiaire et 4 et 5 d'accord.

la formation politique et les grands électeurs cette fois-ci<sup>305</sup>, nous permettant de mesurer leur indépendance envers les grands électeurs. Ensuite nous avons directement posé la question de l'appréciation du degré de liberté vis-à-vis des «*grands électeurs qui [les] ont élus*»<sup>306</sup>.

Enfin, la place accordée aux grands électeurs dans la conception de la représentation des sénateurs a été appréhendée à travers l'invitation à prendre position par rapport à l'affirmation suivante : «*Le sénateur représente avant tout les grands électeurs qui l'ont élu*»<sup>307</sup>.

---

<sup>304</sup> Les sénateurs étaient priés de juger l'utilité «*[Du] travail au sein de votre groupe parlementaire* » en attribuant une note allant de 1 : pas du tout utile, à 5 : extrêmement utile. Les réponses ont ensuite été recodées en : 1 et 2 pas utile, 3 valeur intermédiaire et 4 et 5 utile.

<sup>305</sup> Aux questions: «*Si vous aviez l'intention de prendre au Sénat une certaine position mais que vous sentiez que la majorité des grands électeurs qui vous ont élu voudrait vous voir prendre une position contraire, que feriez-vous ?*» et «*Si au Sénat vous aviez le sentiment que la majorité des grands électeurs qui vous ont élu est opposée aux positions prises par votre formation politique, quelle serait votre attitude ?*», les sénateurs étaient priés de choisir quelle position ils suivraient (avec à chaque fois la possibilité de répondre par «*je ne sais pas*»).

<sup>306</sup> Les sénateurs étaient priés d'attribuer une note allant de 1 (absence de liberté) à 5 (complète liberté). Les réponses ont ensuite été recodé en trois catégories : absence de liberté, présence de liberté et valeur intermédiaire.

<sup>307</sup> Les sénateurs étaient priés d'attribuer une note allant de 1, absolument pas d'accord, à 5, tout à fait d'accord à cette affirmation. Les réponses ont ensuite été recodées en 1 et 2 pas d'accord, 3 valeur intermédiaire et 4 et 5 d'accord.

Tableau 4 Variables actives lors de l'ACM en amont de la classification

Dimension		Description	Lien fort ----- lien faible		
Relation avec la formation politique	Au moment de l'élection	Expérience du parti à compté pour élection (d'accord/pas d'accord)	ElecExpParti +		ElecExpParti -
		L'étiquette politique à compté pour élection (d'accord/pas d'accord)	ElecEtiqu +		ElecEtiqu -
	Pendant l'exercice du mandat	Sénateur représente avant tout son parti (d'accord/valeur intermédiaire/pas d'accord)	RepresPar +	RepresPar 0	RepresPar -
		En cas de conflit entre position des grands électeurs et du parti (parti/grands électeurs)	GeP_P		GeP_GE
		En cas de conflit entre position de votre parti et votre propre position (parti/votre position)	PV_P		PV_V
		Le travail au sein de votre groupe politique (utile/valeur intermédiaire/ pas utile)	Gr_utile+	Gr_0	Gr_utile-
Relation avec les électeurs		Sénateur représente avant tout ses grand électeurs (pas d'accord /valeur intermédiaire/d'accord)	RepresGE-	RepresGE0	RepresGE+
		En cas de conflit entre position des grands électeurs et du parti (parti/grands électeurs)	GeP_P		GeP_GE
		En cas de conflit entre position des grands électeurs et votre position (votre/grands électeurs)	GeV_V		GeV_GE
		Liberté envers les grands électeurs (beaucoup de liberté/valeur intermédiaire/peu de liberté)	GELib+	GELib0	GELib-
			National ----- local		
Orientation locale-nationale	Implication locale-nationale	Temps le sénateur passe à Paris dans une semaine type (en jours)	SemP_3+	SemP_2,5	SemP_<2,5
		Responsable pour le contact avec les médias (Paris /les deux/département)	RespMedP	RespMedDP	RespMedD
		Répartition assistants parlementaires (plus à Paris/même nombre/plus département)	PlusAssP	AssDP	PlusAssD
		Satisfaction (plus élevée à Paris/pareil/plus élevée en département)	Satis_P	Satis_PD	Satis_D
		Nervosité lors des prises de parole au Sénat (non/valeur intermédiaire/oui)	NervNON	Nerv0	NervOui
	Focus local-national	Priorité dans le travail (au parlement/ intermédiaire /les deux)	Trv_Parl	Trv_Deux	TrvInter
		Sénateur représente avant tout son département (pas d'accord /valeur intermédiaire/d'accord)	RepresDep-	RepresDep0	RepresDep+
		Sénateur représente avant tout toute la population française (d'accord/valeur intermédiaire/pas d'accord)	RepresPop+	RepresPop0	RepresPop-
		L'activité du sénateur doit fournir des ressources supplémentaires à son département (pas d'accord /d'accord)	Ressources-		Ressources+
		Tâche la plus importante pour sénateur	inflGouv	TrvSen	AidElec

#### 4.1.2. La cohérence interne des dimensions

Afin de tester la fiabilité de nos indicateurs et la cohérence interne des dimensions ainsi mesurées nous avons, dans un premier temps, établi des échelles pour chaque dimension. L'hétérogénéité dans les modalités de réponses de nos variables exclut beaucoup de méthodes classiques de construction d'échelle (ainsi la perte

d'information en réduisant nos variables à des variables dichotomiques afin d'établir une échelle de Gutmann aurait par exemple été trop grande)<sup>308</sup>. Nous avons ainsi entamé une *Analyse de Correspondances Multiples (ACM)* individuelle pour les variables de chaque dimension attendue, qui a permis dans un premier temps de placer les modalités de réponse propre à cette dimension sur une échelle et ainsi de vérifier leur direction. Cette procédure nous a permis de vérifier que les modalités de réponse de chaque variable s'inscrivent bien dans la direction attendue à l'intérieur de chaque dimension (cf. annexe 4 pour une présentation des ACM par dimension).

L'indicateur le plus souvent utilisé pour tester la cohérence interne des dimensions est le *coefficient alpha de Cronbach*<sup>309</sup>. Pour trois des quatre dimensions attendues nous avons obtenu les résultats souhaités, c'est-à-dire un *coefficient alpha de Cronbach* supérieure à 0,7<sup>310</sup> ainsi que la confirmation que, sur une échelle, les modalités de réponse s'inscrivent dans la direction attendue.

La dimension de l'implication locale-nationale obtient avec 0,63 un *coefficient alpha de Cronbach* qui est légèrement en dessous du seuil optimal.

Le taux plus faible de *l'alpha de Cronbach* doit être interprété avec attention. En effet, l'interprétation de celui-ci a suscité de vifs débats dans les dernières années, notamment à cause de sa sensibilité au caractère des données<sup>311</sup>.

D'une manière générale, c'est la manière de choisir les indicateurs qui influence le *coefficient alpha de Cronbach*. Prendre en compte des indicateurs similaires permet d'obtenir une cohérence interne très élevée, alors que l'intégration

---

<sup>308</sup> Cf. : G. Michelat, E. Kerrouche, «Les échelles d'attitudes», *Revue Internationale de Politique Comparée*, op. cit.

<sup>309</sup> Ce coefficient, compris entre 0 et 1, permet de mesurer l'homogénéité d'une échelle. Cf. : L. Cronbach, «Coefficient alpha and the internal structure of tests », *Psychometrika*, vol. 16 n° 3, 1951, pp. 297-334.

<sup>310</sup> Les coefficients alpha de Cronbach de la dimension du focus local-national (0,9), de la dimension en lien avec les électeurs national (0,9) et celui en lien avec le parti national (0,8) obtiennent des valeurs souhaitées.

<sup>311</sup> Ainsi G. Spiliotopoulou résume des travaux qui ont montré que le coefficient de Cronbach est sensible à a) la présentation des variables : il a été montré que les valeurs de l'estimation de *l'alpha de Cronbach* ont la tendance à croître avec le nombre d'indicateurs considérés pour la construction d'une dimension, avec le nombre de modalités de réponse, mais aussi avec un nombre impair de modalités et b) aux caractéristiques des données : ainsi le coefficient de Cronbach peut varier selon le caractère plus ou moins hétérogène des données, distribution normale. Cf. : G. Spiliotopoulou, «Reliability reconsidered: Cronbach's alpha and paediatric assessment in occupational therapy», *Australian Occupational Therapy Journal*, vol. 56 n° 3, 2009, pp. 150–155.

d'indicateurs plus variés entraîne une cohérence plus faible. Cela pourrait expliquer pourquoi, dans notre cas, les deux dimensions plus homogènes, celle en lien avec les électeurs<sup>312</sup> et celle du focus local-national<sup>313</sup>, obtiennent des valeurs de *l'alpha de Cronbach* très élevés (0,9 pour chacune d'elles). La dimension en lien avec la formation politique, qui est construite avec des indicateurs plus variés, est en effet légèrement plus faible (0,8). Nous avons donc toutes les raisons de croire que le caractère très divers des indicateurs pour la dimension de l'implication locale-nationale influence la valeur de *l'alpha de Cronbach* qui leur est associé. Or, cette diversité d'indicateurs est nécessaire pour tenir compte de la complexité de cette dimension, comme nous l'avons justifié précédemment. Le défi est de trouver le juste équilibre entre la considération d'une réalité complexe et la cohérence d'une dimension. A ce sujet, Clark and Watson écrivent que : « *maximizing internal consistency almost invariably produces a scale that is quite narrow in content; if the scale is narrower than the target construct, its validity is compromised.*<sup>314</sup> »

L'analyse de l'ACM pour les variables relatives à l'implication locale-nationale apporte un éclairage supplémentaire. Elle nous apprend que, si les modalités de réponse pour cette dimension se trouvent sur une échelle dans l'ordre attendu, les modalités indiquant une implication partagée entre Paris et le département se trouvant au milieu<sup>315</sup>, nous sommes dans un univers bi-dimensionnel et non uni-dimensionnel. Les deux dimensions en lien avec l'implication locale-nationale opposent trois types d'implication : une implication locale, une implication nationale et une implication partagée entre les deux sphères de travail. Ainsi, les modalités de réponse qui indiquent une implication partagée ne représentent pas de valeurs intermédiaires mais un troisième type de comportement<sup>316</sup>.

---

<sup>312</sup> Deux indicateurs d'indépendance envers les électeurs et un indicateur de la perception de la représentation.

<sup>313</sup> Deux indicateurs des priorités dans le travail, deux indicateurs de la perception de la représentation et un indicateur de l'attitude envers la pratique du *pork barrel*.

<sup>314</sup> L. A. Clark, D. Watson, « Constructing validity: Basic issues in objective scale development », *Psychological Assessment*, vol. 7, 1995, pp. 309-319, p. 316.

<sup>315</sup> Seule la modalité de réponse indiquant une nervosité intermédiaire (la réponse *quelques fois* à la question) se trouve du côté implication forte à Paris, toute comme la modalité indiquant une absence de nervosité.

<sup>316</sup> Seules les modalités indiquant la satisfaction (plus élevée à Paris, en département où la même dans les deux endroits) ne suivent pas ce schéma d'une double dimension. La modalité intermédiaire se trouve au milieu de l'axe, entre les deux autres modalités, sans se distinguer sur

La compréhension de cette dimension comme dimension double devrait ainsi nous aider à comprendre les résultats de l'ACM globale ainsi que les caractéristiques des styles de représentation.

### 4.1.3. L'identification empirique des dimensions constitutives des styles de représentation à l'aide d'une ACM

Ils existent plusieurs méthodes pour définir le nombre d'axes factoriels qui seront pris en compte pour l'analyse d'une ACM.

Nous avons opté pour une manière empirique de choisir les axes retenus: le critère du coude de Cattell. Cette méthode consiste à détecter un «coude», c'est-à-dire un ralentissement dans la décroissance des valeurs, sur le diagramme des valeurs propres. Les valeurs propres représentent la variance expliquée pour chaque axe. Elles sont constituées de la somme des poids factoriels au carré de toutes les variables pour un axe. On ne retient ainsi que les facteurs qui se situent avant le changement abrupt de la pente.

L'ACM réalisée avec les variables présentées dans la section précédente fait ainsi ressortir trois dimensions essentielles des styles de représentation des sénateurs français qui correspondent aux trois premiers axes de l'ACM avant le « coude »<sup>317</sup>. Les trois premiers axes expliquent 35,3 % de la variance du nuage des points avec respectivement 15,5% (Axe I), 12,5% (Axe II) et 7,3% (Axe III). Si le pourcentage de la variance ainsi expliquée peut paraître faible par rapport aux résultats habituellement obtenus par d'autres techniques (et notamment des *Analyses en Composantes Principales*), il est à noter que ceci est dû aux caractéristiques de cette méthode car, pour citer Z. Aşan et M. Greenacre : «*It is well-known that regular MCA gives very pessimistic estimates of explained variance.*»<sup>318</sup>

---

la deuxième axe comme les catégories intermédiaires des autres variables, ce qui demande une attention particulière à cette variable lors de l'analyse de notre ACM globale.

<sup>317</sup> Cf. Annexe 5 pour une reproduction de l'histogramme des valeurs propres.

<sup>318</sup> Z. Aşan, M. Greenacre, «Biplots of fuzzy coded data», *Fuzzy Sets and Systems*, vol. 183, 2001, pp. 57–71, p. 65. Ainsi il y a même des auteurs qui considèrent qu'en ce qui concerne les ACM, les pourcentages de variance sont des informations trompeuses. Cf. par exemple : L. Lebart, «Validation techniques in multiple correspondence analysis», in M. J. Greenacre, J. Blasius (ed.), *Multiple Correspondence Analysis and Related Methods*, Chapman & Hall / CRC, London, 2006, pp. 179–195, p. 180.

Le premier axe oppose une orientation locale et une orientation nationale des sénateurs qui correspond en grande partie au focus local-national, le deuxième axe distingue les sénateurs par rapport à leur relation avec la formation politique et le troisième axe avant tout par rapport à l'implication local-national des sénateurs.

#### 4.1.3.1. Les dimensions constitutives des styles de représentation

Les résultats de l'ACM semblent donc confirmer l'existence de trois des quatre dimensions attendues.

L'orientation locale-nationale se décline, comme nous nous y attendions, en deux sous-dimensions, l'implication locale-nationale et le focus local-national.

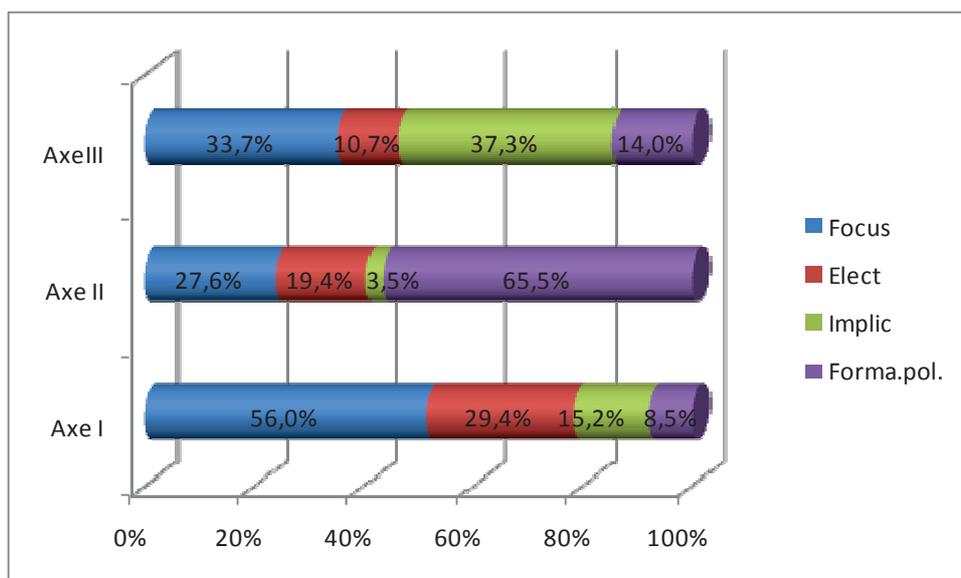
La dimension de l'implication locale-nationale diffère cependant de nos hypothèses en opposant, non pas une orientation locale à une orientation nationale, mais en opposant une orientation locale aux implications nationales et partagées entre les deux sphères.

C'est la contribution des modalités de la variable *satisfaction à Paris et en département* aux axes en lien avec l'orientation locale-nationale qui nous réserve une seconde surprise. En accord avec la littérature sur la satisfaction au travail et avec les rares études du comportement parlementaires qui prennent la satisfaction en compte, nous avons considéré la variable de satisfaction au travail comme un indicateur de l'implication locale-nationale. Au moins pour les sénateurs français, cette supposition s'est avérée erronée, dans la mesure où la satisfaction ressentie à Paris et en département contribue clairement à la dimension du focus local-national. Si les modalités de réponse à cette question contribuent avec 12,3% légèrement plus à la construction de la dimension de l'implication locale-nationale (axe III) qu'à la dimension du focus local-national (9,5%), c'est pour opposer la modalité qui exprime une satisfaction égale dans les deux sphères (*Satis\_PD*) au deux autres (*Satis\_P* et *Satis\_D*).

C'est sur le premier axe que la satisfaction s'inscrit dans le schéma attendu, c'est-à-dire que la satisfaction plus élevée à Paris se trouve en proximité des autres modalités exprimant un focus national et la satisfaction plus élevée en département avec ceux exprimant un focus local. La satisfaction des sénateurs varie donc suivant leur focus

local-national et non pas suivant leur implication locale-nationale. Il serait intéressant d'élargir cette analyse à d'autres populations de parlementaires afin de contribuer à l'adaptation des études sur la satisfaction au travail des parlementaires.

Cet ajustement fait, les modalités en lien avec la satisfaction à Paris et en département basculées vers les indicateurs du focus local-national, les différentes dimensions contribuent de la manière suivante à la construction des trois axes de l'ACM :



#### Graphique 4 Contributions des dimensions attendues aux axes de l'ACM

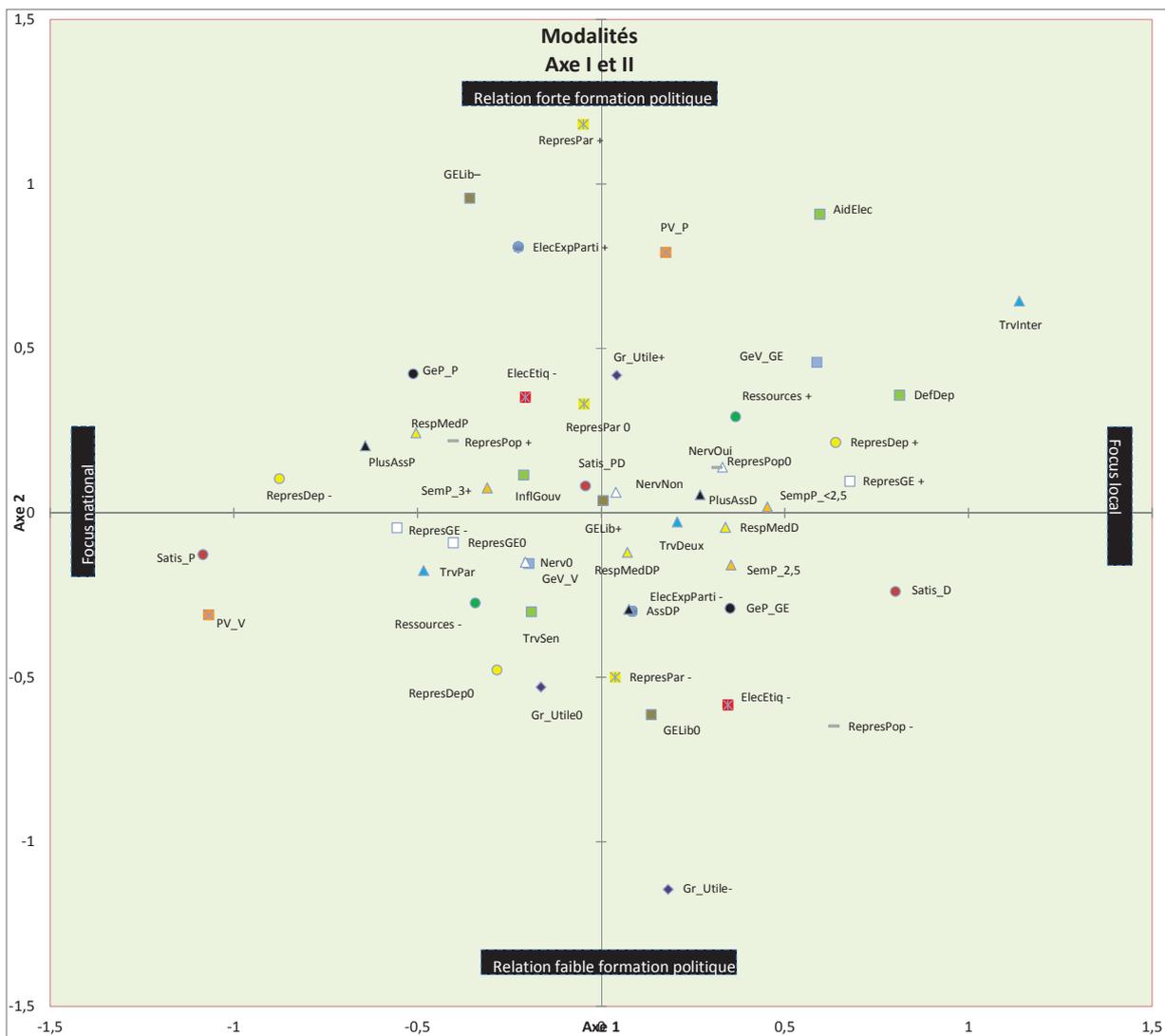
L'axe I discrimine majoritairement selon le focus local-national

L'axe II distingue de manière prédominante selon la relation avec la formation politique

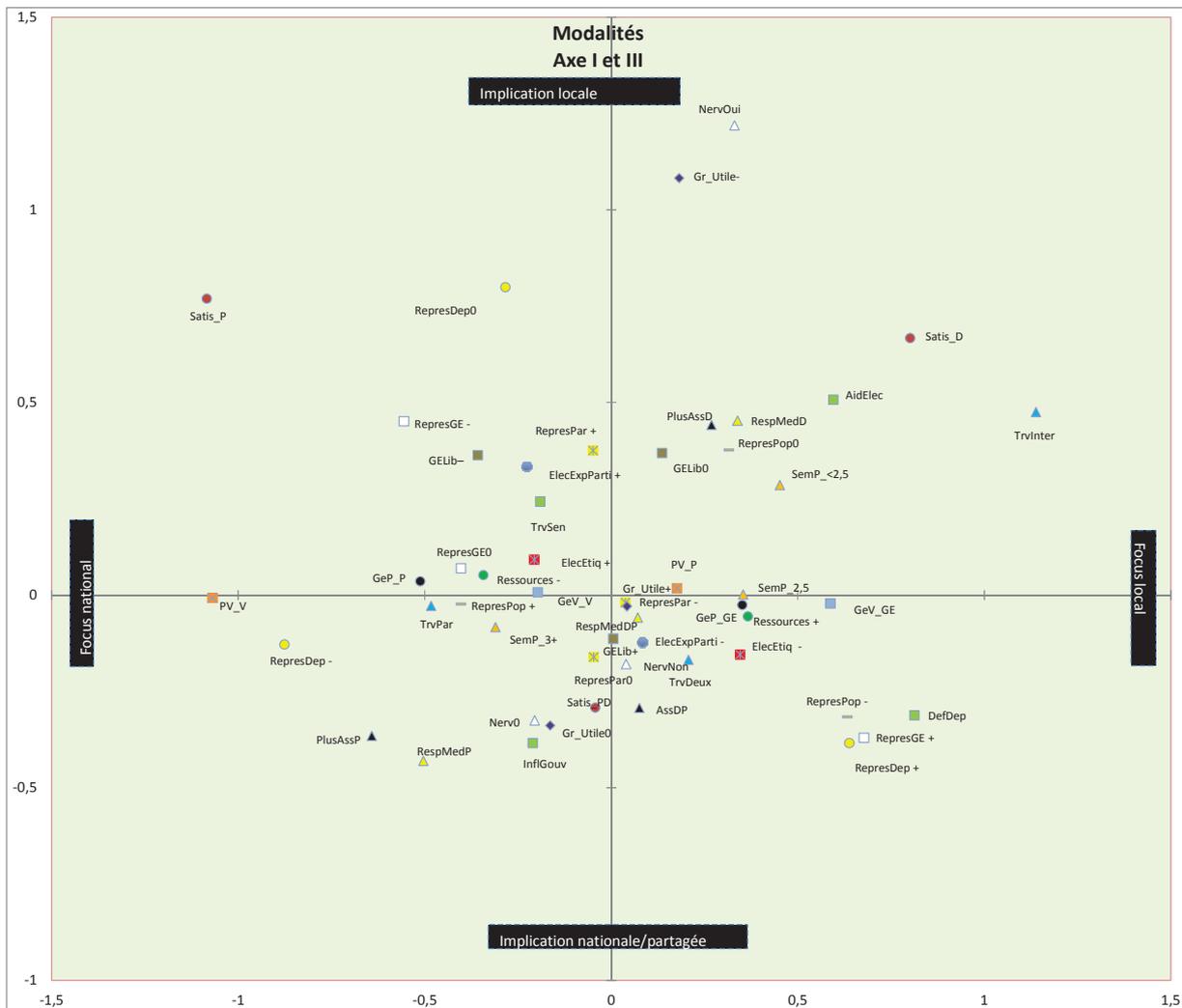
L'axe III est fondé d'abord sur l'implication locale-nationale

La contribution des modalités de réponses aux différents axes est reproduite dans l'annexe 6.

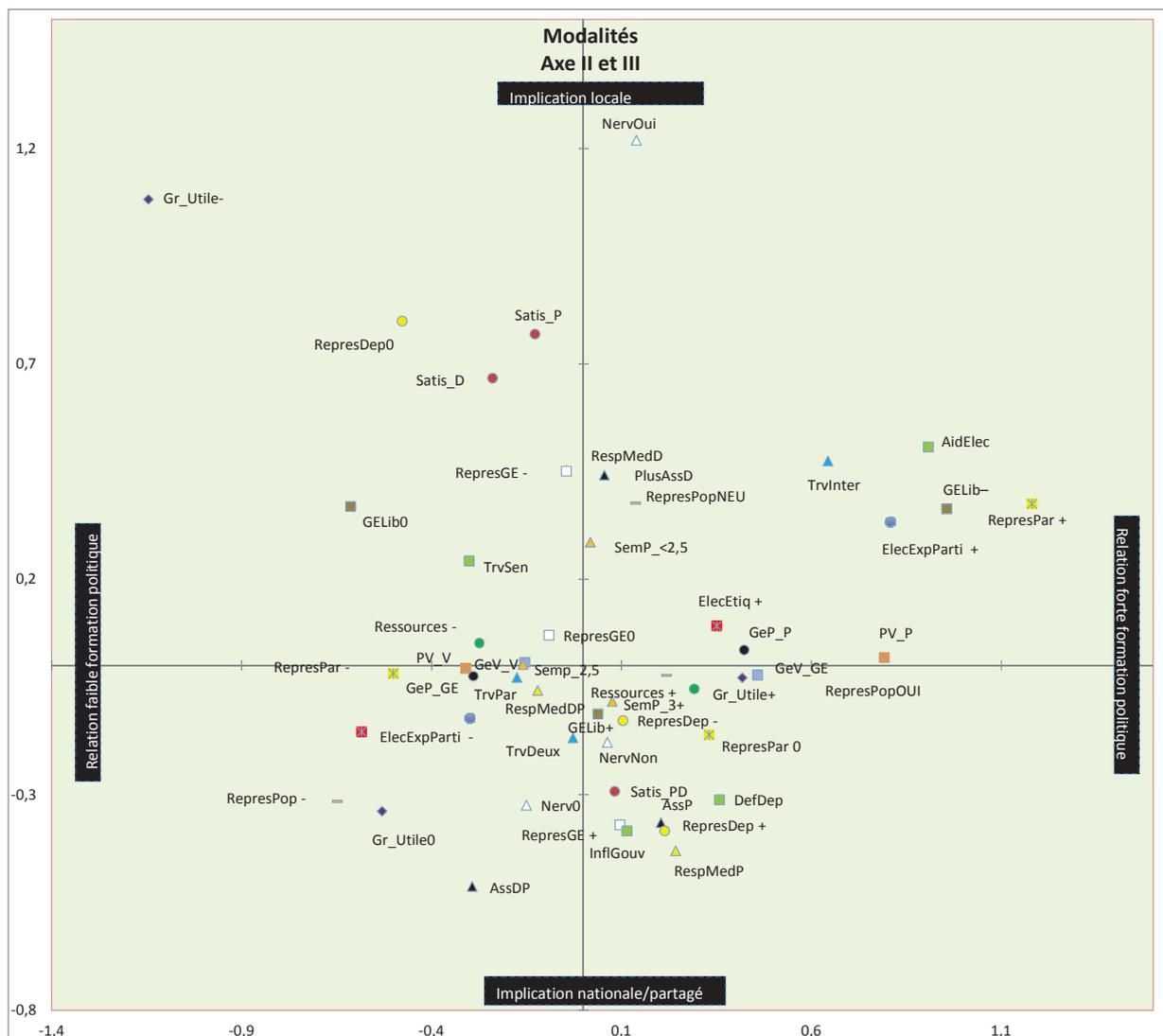
Les trois graphes suivants permettent de visualiser la situation des modalités de réponses sur les trois axes retenus.



**Graphique 5** Modalités de réponse sur les deux premiers axes de l'ACM



**Graphique 6 Modalités de réponse sur les axes I et III de l'ACM**



**Graphique 7 Modalités de réponses sur les axes II et III de l'ACM**

La dimension en lien avec la relation des sénateurs avec les grands électeurs ne ressort pas de l'ACM et la prise en compte d'un ou plusieurs axes supplémentaires pour l'interprétation ne change pas ce constat, comme nous avons pu nous en assurer.

Au lieu de cela, nous constatons que les modalités des réponses en lien avec cette dimension attendue contribuent le plus à la dimension du focus local-national avec 29,4% de contribution totale. En outre, les quatre modalités sur dix-neuf sont parmi celles qui contribuent significativement plus que la norme à la formation de cet axe. Elles contribuent ensuite avec 19,4% à l'axe en lien avec la formation politique (dont 5,3% qui contribuent aux deux axes car ils répondent au conflit de positions entre

grands électeurs et formation politique) et avec 10,7% à l'axe de l'implication locale-nationale.

L'absence de cette dimension et la forte contribution des modalités de réponse en lien avec cette dimension attendue à l'axe du focus local-national, pourraient s'expliquer par le fait que les grands électeurs sont dans leur grande majorité des élus locaux et que cela a, contrairement à notre hypothèse initiale, pour résultat une certaine convergence de leurs intérêts avec ceux du département et du territoire au moins dans les yeux des sénateurs. A ce stade de notre étude il n'est pas possible de déterminer avec certitude les raisons de l'absence de cette dimension. C'est l'interprétation des styles de représentations obtenus lors de la classification hiérarchique qui devrait nous renseigner plus sur cette question.

Le comportement des modalités relatives à la relation avec les grands électeurs sur l'axe en lien avec la formation politique méritera également notre attention.

Si la présence d'une question qui oppose directement les grands électeurs et la formation politique (comportement en cas de conflit entre les positions des deux) aboutit à l'association de certaines modalités de réponse en faveur des grands électeurs sur l'extrémité de l'axe qui exprime une relation faible avec la formation politique, cela n'est pas systématique.

Nous constatons bien au contraire, que la modalité *absence de liberté envers les grands électeurs (GELib-)* ainsi que le choix de suivre la position des grands électeurs en cas de conflit entre celle-ci et la position des sénateurs (*GeV\_GE*) figurent parmi les modalités à forte contribution à la construction de l'axe partisan et plus précisément du côté de la relation forte avec la formation politique.

Par ailleurs l'axe II oppose également les sénateurs indépendants des deux, formation politique et grands électeurs (coté relation faible avec la formation politique) aux autres. Une interprétation des styles de représentation obtenus par la classification, devrait nous aider à mieux cerner la signification de ce phénomène.

Afin de mieux comprendre les dimensions obtenues par l'ACM nous regarderons dans une prochaine étape uniquement les modalités de réponses qui ont une contribution à la construction de l'axe supérieure au poids moyen des modalités<sup>319</sup>.

#### 4.1.3.2. Le focus local-national (axe I)

Ce premier axe, qui correspond à la dimension attendue du focus local-national, est conforme aux attentes issues du modèle théorique. Les modalités de réponse qui déterminent cet axe portent sur la perception de la représentation par les sénateurs, leurs priorités dans le travail et leurs attitudes envers la politique du *bork barrel*.

Les variables les plus discriminantes sont :

- a) la position envers la déclaration qu'un sénateur représente avant tous son département (en positif 7,4% et en négatif 7,6% de contribution à la formation de l'axe),
- b) le choix du *Travail intermédiaire entre le département et Paris* comme priorité dans le travail (7,5%) et
- c) l'affirmation qu'un sénateur représente avant tous les grands électeurs (7,3%).

C'est avant tout la manière dont les sénateurs perçoivent leur mission de représentation qui est cruciale pour la construction de cet axe : les positions par rapport aux affirmations qu'un sénateur devrait avant tout représenter *son département/les grands électeurs/toute la population française* figurent toutes sur la liste des modalités avec une contribution hors norme et, pris ensemble, comptent pour 32,6% !

En deuxième place arrive le choix des priorités dans le travail des sénateurs, ces priorités contribuent avec les trois modalités : *le travail intermédiaire entre Paris et le département, défendre le département* et *le travail au Parlement* avec ensemble 15,5%<sup>320</sup>.

---

<sup>319</sup> Ensemble, les variables actives ont 52 modalités:  $100/52= 1,93$ . Donc, le poids moyen pour une modalité est : 1,93. Ainsi nous retenons les modalités qui contribuent à plus de 1,9% à la construction d'un axe.

<sup>320</sup> Nous tenons à rappeler que deux questions autour des priorités dans le travail ont été posées aux sénateurs, une qui leur permettait de choisir entre les modalités «Le travail au parlement » «Le travail d'intermédiaire entre les habitants de [leur] département et l'administration ?» ou «Les deux» (pas suggéré au départ), et une deuxième qui leur permettait de choisir entre les cinq propositions suivantes : «Influencer la politique gouvernementale», «Aider les électeurs dans leurs relations avec l'administration», «Participer aux travaux du Sénat», «Défendre votre département au Sénat» et «Régler les problèmes dans votre département».

Enfin, l'attitude des sénateurs envers l'idée que leur mandat devrait fournir des ressources supplémentaires aux départements (variable qui mesure l'attitude envers la politique du *pork barrel*) contribue avec 4,8%.

La relation avec les grands électeurs contribue également fortement à cet axe, et cela pas seulement via la question sur la place que les sénateurs leur accordent dans leur conception de la représentation mais également à travers les modalités qui expriment une prise de position en faveur des grands électeurs en cas de conflit (entre la position des grands électeurs et celle de la formation politique : 2,8% ou entre la position des grands électeurs et celle du sénateur : 3,3% ).

Parmi les modalités à forte contribution nous trouvons également quelques-unes qui, selon nos hypothèses, devraient contribuer à la dimension de l'implication locale-nationale. Ceci est le cas des indicateurs de la satisfaction comme détaillé ci-dessus, mais également de quelques modalités qui indiquent une implication forte à Paris (d'employer plus d'assistants parlementaires à Paris qu'en département, d'avoir son responsable pour le contact avec les médias à Paris<sup>321</sup>, passer plus que trois jours par semaine à Paris) qui se trouvent sur la partie focus national de l'axe. Cela semble indiquer qu'un focus national est souvent associé à une implication nationale.

En résumant : la première interprétation de cet axe confirme que les modalités indiquant un focus local s'opposent sur cet axe à celles indiquant un focus national. Elle laisse également penser qu'un focus national va souvent de pair avec une implication nationale, alors qu'un focus local est associé à une relation forte avec les grands électeurs.

#### 4.1.3.3. L'implication locale-nationale (axe III)

Comme nous l'avons mis en évidence précédemment, l'axe fondé sur l'implication locale-nationale est moins homogène que les deux autres (cf. graphique 4). Il est ainsi éventuellement mieux décrit comme une seconde dimension de l'orientation locale-nationale, à l'intérieur de laquelle les indicateurs de l'implication locale-nationale dominant. En opposition au premier axe, qui est clairement articulé sur les indicateurs de focus local-national, il sera néanmoins appelé la dimension de l'implication locale-nationale, malgré son hétérogénéité relative.

Les modalités les plus discriminantes sur ce troisième axe sont : la déclaration des sénateurs de se sentir nerveux lors des prises de parole au Sénat (14,6%),<sup>322</sup> une attitude neutre envers l'affirmation qu'un sénateur devrait avant tout représenter son département (10,2%), et la déclaration que le travail en groupe politique est de peu d'utilité pour le travail du sénateur (7%).

Les modalités exprimant une implication locale-nationale (autre que ceux en lien avec la nervosité) qui contribuent fortement à cet axe sont: la déclaration d'employer plus d'assistants parlementaires en département qu'à Paris (5,7%) ou d'employer le même nombre dans les deux arènes (4,1%) ainsi que la déclaration que leur responsable pour le contact avec les médias se trouve en département (3,7%) voire à Paris (2,9%).

La question centrale en lien avec cette dimension était de savoir comment les trois types d'implication (une implication nationale, une implication locale et une implication partagée entre les deux sphères) allaient être représentées sur cet axe, sachant que l'ACM individuelle des variables en lien avec cette dimension avait montré qu'une implication partagée représentait un comportement à part et pas simplement des valeurs intermédiaires.

En lien avec cette observation, les modalités intermédiaires qui expriment une implication partagée entre la sphère locale et la sphère nationale ne se situent pas ici au milieu de l'axe mais ils se trouvent sur l'extrémité nationale de celui-ci. Au lieu d'opposer une implication locale à une implication nationale cette dimension oppose ainsi une implication locale à une implication nationale ou partagée entre les deux arènes.

S'il est peu étonnant de trouver des modalités du focus local-national parmi les modalités qui comptent plus que la norme à la construction de cet axe (vu la proximité relative des deux dimensions) la compréhension de la présence d'une modalité en lien avec le groupe politique est moins intuitive. Des analyses de corrélation supplémentaires mettent en évidence qu'ils existent des corrélations

---

<sup>321</sup> Cette modalité contribue également, avec une contribution encore plus élevée, à la construction de l'axe III qui correspond à la dimension de l'implication locale-nationale.

<sup>322</sup> La réponse intermédiaire à cette question figure également parmi les modalités à forte contributions (Nerv0 : 2,3%).

significatives entre la variable *utilité de groupe* d'un côté et de l'autre côté celles sur la répartition des assistants parlementaires<sup>323</sup>, sur la localisation du responsable média<sup>324</sup> et sur de la nervosité lors des prises de parole au Sénat<sup>325</sup>. Par contre nous n'observons pas de corrélation entre le jugement de l'utilité du travail en groupe politique et le temps passé à Paris et en département. Il semble donc y avoir un lien entre l'évaluation des réunions de groupe et la répartition des collaborateurs par les sénateurs : plus un sénateur juge les réunions de groupe utile pour son travail, plus il embauche de collaborateurs à Paris.

La corrélation entre le degré de nervosité lors des prises de parole et l'utilité ressentie des réunions de groupes politique est compréhensible dans la mesure où les réunions de groupes sont, avec les commissions et les séances publiques, un des lieux où le sénateur peut être amené à parler en public. Une interprétation plausible de la corrélation entre nervosité et perception du groupe pourrait être également, que les sénateurs qui sont moins intégrés dans les groupes politiques se sentent plus seul, ce qui pourrait augmenter le stress qu'ils ressentent quand ils se trouvent en première ligne lors des interventions au Sénat.

#### 4.1.3.4. La relation avec la formation politique (axe II)

Les deux extrêmes de cette dimension se construisent en grande partie autour des mêmes variables/modalités de réponses, ce qui la rend facilement interprétable.

Les trois variables qui contribuent le plus à la construction de cet axe sont l'attitude envers l'affirmation qu'un sénateur devrait avant tout représenter son parti (oui : 9,2%, non : 5,6%) l'évaluation du rôle joué par l'expérience partisane lors de l'élection du sénateur (l'expérience a joué un rôle : 7,6%, n'a pas joué de rôle : 2,8%,) et le comportement en cas de conflit lors d'un vote entre la position du sénateur et la position de sa formation politique (sénateur suit sa formation politique : 7,6%, sénateur suit sa

---

<sup>323</sup> La corrélation entre la variable «utilité du groupe» et la variable «répartition des assistants parlementaires» est significative au niveau 0,01.

<sup>324</sup> La corrélation entre la variable «utilité du groupe» et la variable «localisation du responsable média» est significative au niveau 0,05.

<sup>325</sup> La corrélation entre la variable «utilité du groupe» et la variable «nervosité lors des prises de parole au Sénat» est significative au niveau 0,01.

propre opinion : 3%). L'utilité que le sénateur accorde aux réunions de son groupe politique est très discriminante en négatif (5,8%) et dans sa modalité neutre (3,3%).

En ce qui concerne les variables relatives à l'élection du sénateur nous constatons donc que l'expérience du parti contribue plus à la construction de l'axe que l'étiquette politique (l'étiquette n'a pas joué de rôle pour l'élection : 5,5%, a joué un rôle : 3,3%), ce qui reflète le fait que le nombre de sénateurs qui déclarent que leur étiquette politique a joué un rôle pour leur élection est plus élevé que celui de ceux qui affirment que leur expérience parti a été importante. Cela traduit également le fait qu'un sénateur peut considérer l'étiquette partisane comme importante pour son élection même s'il a une relation plutôt faible avec son parti et que l'importance de l'étiquette politique dépend plus des facteurs extérieurs comme par exemple le caractère du département (fief ou pas) et de la conjoncture politique.

Le comportement en cas de conflit entre les positions de la formation politique des sénateurs et celle de leurs grands électeurs contribue moins à cet axe que le conflit entre les positions de la formation politique des sénateurs et leurs propres positions (sénateur suit sa formation politique : 3,1%, sénateur suit les grands électeurs : 2,2%). Il y a moins de sénateurs qui se déclarent prêt à suivre leur parti en cas de conflit entre leur propre position et celui du parti que quand le conflit apparaît entre les grands électeurs et le parti.

Nous constatons par ailleurs que sur cet axe s'opposent également des modalités du focus local-national. A une exception près (le rejet de l'idée de représenter avant tout toute la population française : 4,2% ) les modalités du focus local qui contribuent fortement à la dimension en lien avec la formation politique se trouvent sur la partie lien fort avec la formation politique : le choix de la tâche la plus locale comme priorité dans le travail d'un sénateur (aider les électeurs/résoudre des problèmes dans le département : 2,6%), la déclaration d'opter pour la position des grands électeurs en cas de conflit entre ceux-ci et leur propre opinion (2,3%), le sentiment de peu de liberté envers les grands électeurs (2,9%) ou encore que le travail intermédiaire entre le département et le parlement est jugé plus important que le travail au parlement (7%). Il s'agit là, plus précisément, surtout des modalités en lien avec les grands électeurs, conformément à nos observations sur l'opposition, sur cet axe, des sénateurs indépendants aux autres.

Une explication possible pour cette alliance entre lien partisan fort et focus local fort versus lien partisan faible et focus local faible pourrait être le fait que les sénateurs qui jouissent d'une grande indépendance aussi bien envers le parti qu'envers les grands électeurs se trouvent à l'extrémité lien parti faible. Une autre, serait que les sénateurs qui ont une relation étroite avec leur parti mais pas de grande notoriété locale essayent d'établir un contact direct avec leurs électeurs en mettant en avant la tâche de les aider ou la nécessité de fournir des ressources supplémentaires au département. A ce stade nous n'avons pas les moyens de vérifier ces hypothèses mais une fois les différents styles de représentation identifiés, il nous sera possible d'approfondir notre compréhension de ces relations.

#### 4.1.4. L'interprétation des associations entre modalités de réponse

C'est l'avantage d'une ACM par rapport à des analyses unidimensionnelles (par exemple des échelles) de prendre en compte plusieurs dimensions et de permettre ainsi la découverte des associations inattendues (comme par exemple l'association de la variable sur l'utilité des réunions de groupe avec l'implication locale ou l'association des modalités indiquant une proximité avec les électeurs et ceux qui expriment une relation forte avec la formation politique).

L'ACM nous a notamment permis de tester nos hypothèses sur les styles de représentations attendus. Le fait d'avoir identifié seulement trois des quatre dimensions attendus nous permet en effet de réduire le nombre de styles attendus de onze à neuf. Comme le montre le tableau ci-dessous, la dimension en lien avec la relation avec les grands électeurs aurait, selon nos hypothèses, permis d'identifier trois styles de représentation supplémentaires :

Tableau 5 Passage de quatre à trois dimensions constitutives des styles de représentation

FOCUS NATIONAL		FOCUS LOCAL			
Electeurs +	Electeurs -	Electeurs +	Electeurs -		
DELEGUE	AGENT PARTISAN NATIONAL	AVOCAT DU DEPARTEMENT PARTISAN		Formation politique +	IMPLICATION NATIONALE
LEGISLATEUR	TRUSTEE	AVOCAT DU DEPARTEMENT		Formation politique -	
				Formation politique +	IMPLICATION PARTAGEE
				Formation politique -	
NOVICE		ELU LOCAL	AGENT PARTISAN LOCAL	Formation politique +	IMPLICATION LOCALE
LABOUREUR		AVOCAT DES GRANDS ELECTEURS		Formation politique -	

Cette étape nous a, en même temps, permis d'identifier plusieurs associations inattendues et de formuler de nouvelles hypothèses auquel il conviendra de répondre lors de l'interprétation des styles de représentation à l'issue de la *Classification Hiérarchique sur Composantes Principales*.

Si cette ACM répondait également à des besoins techniques, dans la mesure où elle était une étape nécessaire en amont d'une *Classification Hiérarchique sur Composantes Principales*, l'ACM nous a d'ores et déjà permis de mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre dans l'identification des styles de représentation des sénateurs français.

Lors de la description des dimensions dans cette partie, nous nous sommes concentrés sur les modalités de réponse avec une contribution au-dessus de la norme pour la construction des axes. En prenant en compte d'autres modalités dans l'étape suivante nous serons capables de dresser un portrait encore plus complet de différentes associations entre modalités de réponse et de les expliquer. Pour cela nous nous intéressons à l'existence potentielle de groupes d'individus par rapport à l'association des modalités de réponse.

## 4.2. Les cinq styles de représentation issus d'une Classification Hiérarchique sur Composantes Principales (HCPC)

Afin d'identifier empiriquement les styles de représentation des sénateurs français, nous avons entamé une *Classification Hiérarchique sur Composantes Principales* (HCPC, du *Hierarchical Clustering on Principal Components* en anglais) à l'aide du package *FactoMineR* en R qui permet de réaliser une classification non supervisée des individus. G. Saporta compare la méthode de la classification à la construction d'une partition. Il explique : «*Le but des méthodes de classification est de construire une partition, ou une suite de partitions emboîtées, d'un ensemble d'objets dont on connaît les distances deux à deux. Les classes formées doivent être le plus homogènes possible.*<sup>326</sup>»

L'avantage d'une *Classification Hiérarchique sur Composantes Principales* par rapport à une classification sur les données brutes est qu'elle permet de prendre en compte uniquement les dimensions retenues pour l'ACM (ici trois), pour calculer les distances entre individus. Comme l'expliquent les auteurs de *FactoMineR*, une analyse de correspondance

«*[...] can be viewed as a denoising method which separates signal and noise: the first dimensions extract the essential of the information while the last ones are restricted to noise. Then without the noise in the data, the clustering is more stable than the one obtained from the original distances.*<sup>327</sup>»

Tout comme pour le choix du nombre des dimensions retenues pour une ACM, il existe plusieurs manières de définir le nombre idéal de classes qu'on retient après une classification<sup>328</sup>. Si toutes les méthodes ont leurs avantages et inconvénients, il est important de veiller à ce que les classes retenues soient interprétables (ce qui n'est pas, par exemple, le cas si leur nombre est beaucoup trop grand par rapport à la taille de l'échantillon). Dans notre cas le choix, pour des raisons de cohérence, reproduit la

---

<sup>326</sup> G. Saporta, *Probabilités, analyses des données et statistiques*, Editions Technip, 2006, p. 243.

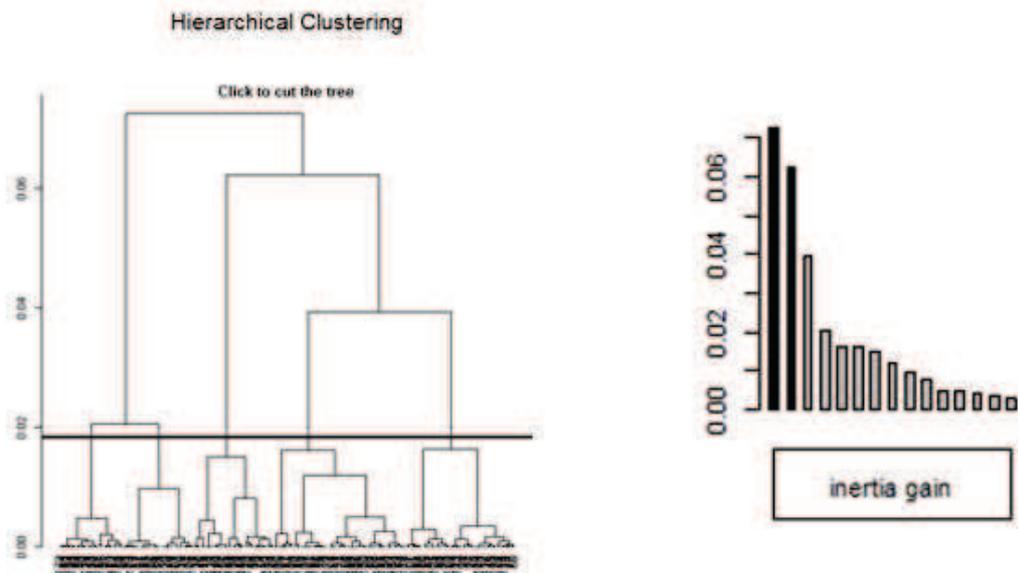
<sup>327</sup> F. Husson et al., «Principal component methods -hierarchical clustering- partitional clustering: why would we need to choose for visualizing data?», op. cit., p. 2.

<sup>328</sup> La fonction HCPC de *FactoMineR* propose par exemple un niveau de coupure «optimal» de l'arbre hiérarchique au niveau de trois classes.

méthode appliqué lors de l'ACM préalable à la classification hiérarchique. Nous appliquons ainsi le critère du coude de Cattell.

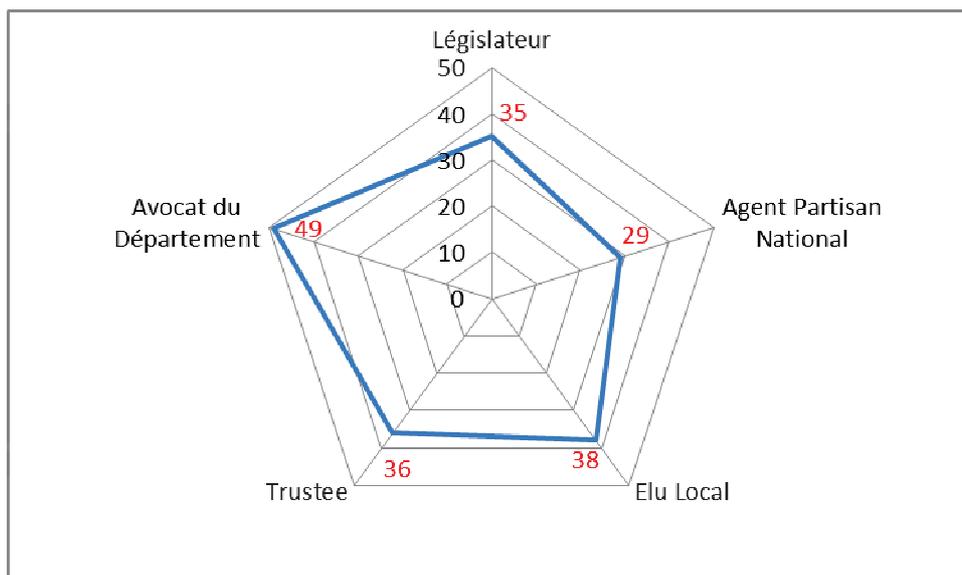
En suivant ce critère, une coupure au niveau de cinq classes semble s'imposer (cf. l'indicateur de gain d'inertie ci-dessous).

■



**Graphique 8** Arbre hiérarchique et indicateur de gain d'inertie de l'HCPC

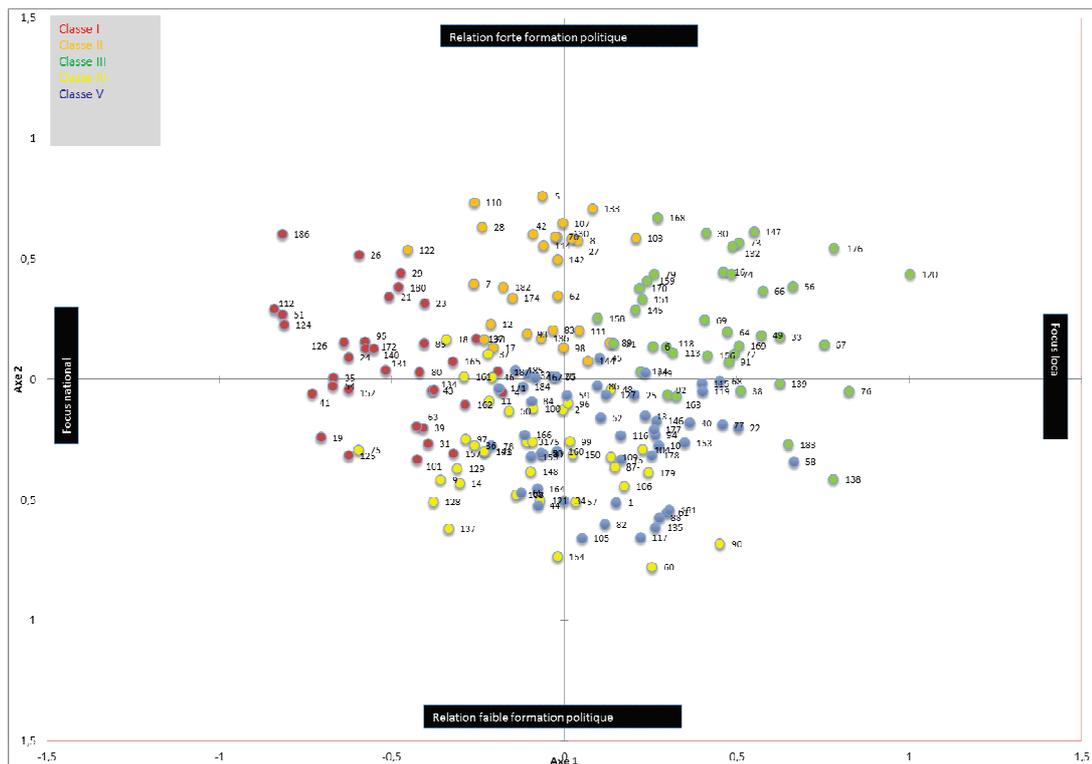
Les cinq classes ainsi obtenues correspondent à cinq styles de représentation interprétables qui réunissent chacun un nombre conséquent de sénateurs (cf. graphique 9). Aller au-delà de cinq classes nous ne permet pas de gagner en précision pour notre analyse.



**Graphique 9 Nombre de sénateurs par style de représentation**

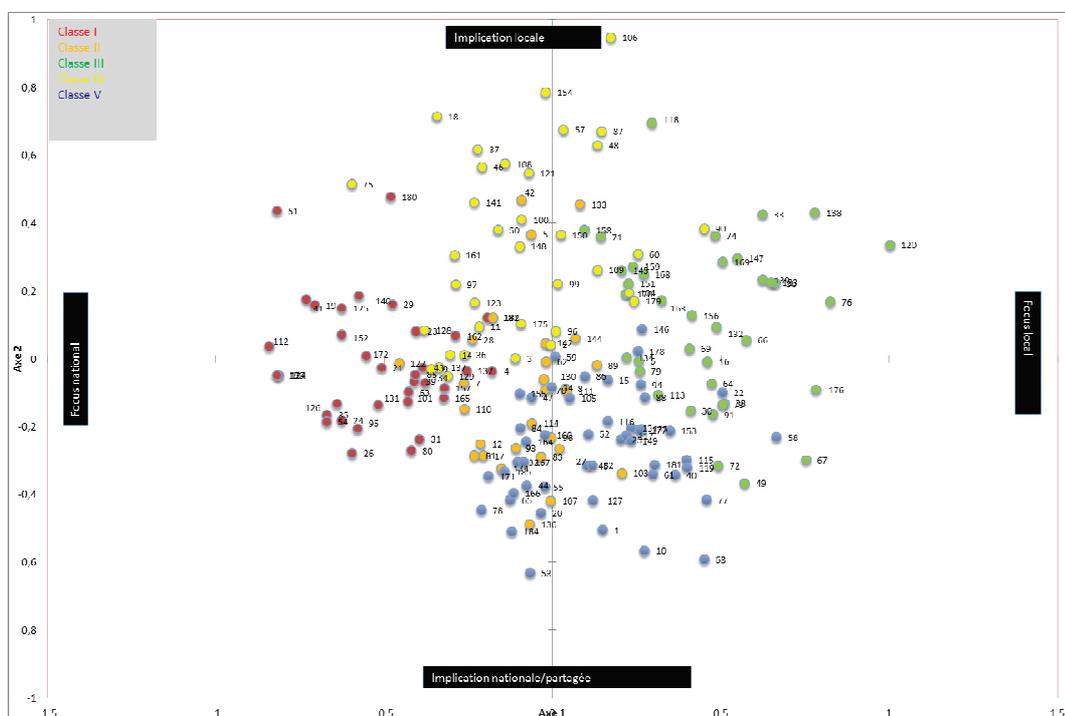
Une fois le nombre de classes choisi, nous avons procédé à une consolidation des classes à l'aide d'un algorithme k-means, avec le centre de ces classes comme points de départ pour les k-means<sup>329</sup>. Cette consolidation nous fait perdre la correspondance entre les classes et l'arbre hiérarchique mais permet d'obtenir des classes plus homogènes.

<sup>329</sup> Il s'agit de la fonction «consol.» du package *FactoMineR* en R.



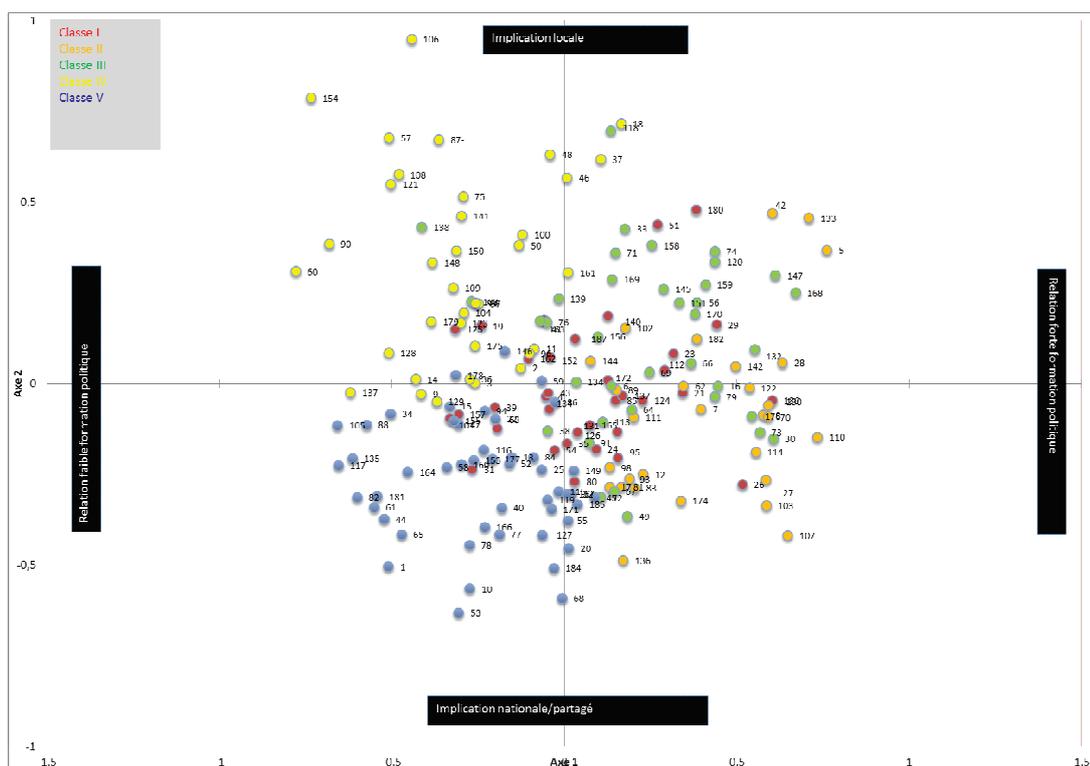
**Graphique 10 Individus sur les deux premiers axes de l'ACM**

*Classe 1 : Législateurs, Classe 2 : Agents Partisans Nationaux,  
Classe 3 : Elus Locaux, Classe 4 : Trustee, Classe 5 : Avocats du Département*



**Graphique 11 Individus sur les axes I et III de l'ACM**

*Classe 1 : Législateurs, Classe 2 : Agents Partisans Nationaux,  
Classe 3 : Elus Locaux, Classe 4 : Trustee, Classe 5 : Avocats du Département*



**Graphique 12 Individus sur les axes II et III de l'ACM**

*Classe 1 : Législateurs, Classe 2 : Agents Partisans Nationaux,  
Classe 3 : Elus Locaux, Classe 4 : Trustee, Classe 5 : Avocats du Département*

Les plans factoriels issus de l'ACM (graphiques 10 à 12) nous permettent de visualiser l'emplacement des individus de chaque style et de les situer sur les trois axes (focus local-national, lien avec la formation politique et implication locale-nationale). Ainsi nous constatons par exemple que le style 1 a le focus le plus national et le style 3 le focus le plus local, que les styles 1, 2 et 3 ont une relation plus forte avec leur formation politique que c'est le cas pour les styles 4 et 5 et que les styles 3, 4 ont une implication locale pendant que les autres ont des implications soit nationale, soit partagée entre les deux arènes.

Mais les plans factoriels ne nous permettent pas de comprendre quelles sont les modalités qui ont déterminé plus que d'autres la situation des individus sur les axes, par exemple de distinguer entre une implication nationale et une implication partagée, situées toutes les deux sur en bas de l'axe III.

Nous nous intéressons alors aux modalités de réponse qui caractérisent le mieux les différents styles de représentation. Pour cela nous prenons en compte seules les modalités dont la probabilité critique est inférieure à 0.02 ( $p < 0,02$ ).

L'analyse de ces modalités nous permet de comprendre sur lesquelles de ces modalités un style est plus homogène (le pourcentage des représentants d'un style ayant choisi cette modalité étant élevé) ainsi que sur quelles modalités un style est surreprésenté (le pourcentage élevé de représentants d'un style ayant choisi cette modalité parmi tous les sénateurs ayant opté pour cette réponse).

C'est ainsi en prenant en compte les modalités de réponse qui caractérisent le mieux les différents styles de représentation que nous arrivons à la comparaison des styles de représentation obtenus aux styles de représentation attendus.

**Tableau 6 Comparaison des styles de représentations attendus et les styles de représentation identifiés empiriquement**

FOCUS NATIONAL		FOCUS LOCAL			
Electeurs +	Electeurs -	Electeurs +	Electeurs -		
DELEGUE	AGENT PARTISAN NATIONAL Style 2 : PARTISAN NATIONAL	AVOCAT DU DEPARTEMENT PARTISAN		Formation politique +	IMPLICATION NATIONALE
LEGISLATEUR	TRUSTEE Style 1 : LEGISLATEUR	AVOCAT DU DEPARTEMENT		Formation politique -	
				Formation politique +	IMPLICATION PARTAGEE
		Style 5 : AVOCAT DU DEPARTEMENT		Formation politique -	
NOVICE		ELU LOCAL Style 3 : ELU LOCAL	AGENT PARTISAN LOCAL	Formation politique +	IMPLICATION LOCALE
LABOUREUR	Style 4 : TRUSTEE	AVOCAT DES GRANDS ELECTEURS		Formation politique -	

Le constat de l'absence d'une dimension en lien avec la relation avec les grands électeurs à l'issue de l'ACM avait déjà réduit le nombre possible de styles de

représentation par rapport à nos hypothèses initiales, ce qui explique la présence de deux styles de représentation attendus dans quelques cases du tableau ci-dessus.

Nous verrons toutefois par la suite, que l'analyse de cette relation pour chaque style nous permet de mieux comprendre les styles obtenus. Si nous considérons que chaque dimension est composée de plusieurs aspects, la relation avec les grands électeurs représente un aspect de la dimension du focus local-national (la perception de la représentation, les priorités dans le travail et l'attitude envers le *pork barrel* étant les autres). Comme nous le verrons, les associations entre modalités n'ont pas systématiquement la même signification. Un style de représentation peut par exemple être caractérisé par un focus majoritairement local mais ne pas suivre celui-ci sur un aspect (par exemple avoir une relation faible avec les grands électeurs).

Il convient alors de ne pas se limiter à une analyse des positions des styles de représentations sur les trois dimensions mais de continuer l'analyse au niveau des modalités. C'est même souvent une interaction des différents aspects à l'intérieur des différentes dimensions qui nous fournit des informations importantes sur les styles de représentation et c'est à ce moment que la relation avec les électeurs entre en jeu.

La comparaison des styles de représentation attendus avec ceux obtenus, nous permet de confirmer l'existence du style de *l'Agent Partisan National*, qui se comporte sur toutes les dimensions selon nos hypothèses (implication et focus national, lien fort avec la formation politique).

Outre *l'Agent Partisan National*, un deuxième style purement national (implication et focus) apparaît qui se distingue de celui de *l'Agent Partisan National* par sa relation avec la formation politique. Si cette relation est très forte pour le *l'Agent Partisan National* elle est plus faible pour le deuxième style national. Seule la déclaration que l'étiquette partisane ait joué un rôle important pour l'élection du sénateur se trouve dans la liste des modalités dont la probabilité critique est inférieure à 0.02. Nous notons une deuxième différence entre les deux styles, qui concerne le choix entre les deux priorités nationales dans le travail d'un sénateur. Si les représentants du deuxième style national sont surreprésentés parmi les

sénateurs ayant choisi « le travail au Parlement », les *Agents Partisans Nationaux* le sont parmi ceux qui optent pour la modalité « influencer le Gouvernement ». Nous considérons ainsi qu'il s'agit du style de *Législateur*. Ce style obtenu se caractérise d'ailleurs, contrairement à nos attentes, par une relation faible avec les électeurs. Nonobstant le fait que cette relation n'est pas ressortie comme dimension indépendante dans nos analyses empiriques, nous accorderons une attention particulière à cette distance lors de l'étude des sénateurs représentant le mieux ce style de représentation. C'est d'ailleurs en partie cette relation distanciée avec les grands électeurs qui nous permet de comprendre ce style comme celui du *Législateur* et non pas comme celui du *Délegué*, le *Délegué* étant caractérisé par sa dépendance explicite vis-à-vis de ses électeurs et de sa formation politique. Une analyse détaillée des sénateurs représentant le mieux ce style nous conforte dans ce choix, en soulignant l'importance que les *Législateurs* accordent au travail (législatif) au Sénat, et en montrant que leur relation avec la formation politique est certes positive mais pas excessivement étroite, ce qui fait du *Législateur* un sénateur relativement indépendant.

Ensuite, nous obtenons un troisième style avec focus national (focus sur le travail au Sénat) mais qui lui détient une implication plus locale que nationale. Il se montre très indépendant envers sa formation politique et ses électeurs. C'est cette indépendance prononcée qui nous laisse penser qu'il s'agit du style de *Trustee*. Pour comprendre pleinement ce style de représentation il faut ainsi prendre en compte sa relation avec les grands électeurs. A défaut, nous pourrions considérer qu'il s'agit ici du style attendu du *Laboureur* car les deux partagent les mêmes caractéristiques sur les autres dimensions, pendant qu'ils se distinguent par le caractère de leur relation avec les grands électeurs.

Si les résultats de l'ACM n'ont pas fait ressortir un axe qui correspond à cette dimension, des modalités en lien avec cette dimension s'avèrent, à l'issue de la classification hiérarchique, être significativement liés à des styles de représentation. Elles seront ainsi prises en compte pour l'interprétation des styles de représentation et dans le cas du style de *Trustee* c'est l'analyse de ces modalités de réponses en lien avec les grands électeurs qui nous a permis de bien identifier le

style, ce qui montre qu'il s'agit d'un élément crucial pour la compréhension de nos styles de représentations.

Cependant, si nous nous attendions pour ce style de représentation à une implication nationale nous constatons pour le style obtenu une implication locale. Cela pourrait justement s'expliquer par sa relation faible avec les grands électeurs et avec son parti : parce qu'il peut moins s'appuyer sur les grands électeurs ou un réseau partisan local, il pourrait être obligé d'investir plus de ressources personnelles dans le département. C'est l'analyse détaillée de ce style de représentation qui devrait nous permettre de mieux comprendre cette caractéristique.

Finalement, nous obtenons deux styles ayant un focus local, dont un avec une implication également locale et un avec une implication partagée entre les deux arènes. Le premier a une relation positive avec sa formation politique (comme le montrent ses réponses aux questions sur le conflit entre sa propre position et celle de sa formation politique ainsi que sur l'utilité des réunions du groupe politique) et le deuxième une relation très faible. Contrairement à nos hypothèses nous avons donc obtenu un seul style purement local (implication et focus). L'opposition attendue entre un style local proche de la formation politique, un style local éloigné de la formation politique mais proche des grands électeurs et un style combinant les deux, n'est donc pas confirmée. Nous confirmons ainsi l'existence d'un seul style purement local, celui de *l'Elu Local*. Il se caractérise par une relation forte avec les électeurs *et* une relation positive avec sa formation politique. En absence d'une dimension propre en lien avec les grands électeurs, ce style se trouve dans la même case du tableau que le style attendu de *l'Agent Partisan Local*. Il n'est cependant pas difficile d'identifier ce style obtenu comme celui de *l'Elu Local*, compte tenu du fait qu'en cas de conflit entre les positions des grands électeurs et celles de la formation politique 52,6% des représentants de ce style suivirent les grands électeurs et seulement 7,9% entre eux celles leur formation politique<sup>330</sup>.

---

<sup>330</sup> Ils sont ainsi surreprésentés parmi tous les sénateurs interrogés qui ont opté pour les grands électeurs (36,9% de tous les sénateurs de l'échantillon) et sous-représentés parmi ceux qui ont choisi le camp de leur formation politique (25,7% de tous les sénateurs de l'échantillon).

Les analyses empiriques font alors ressortir deux styles indépendants de leur formation politique : un avec focus national et implication locale (*Trustee*) et un avec focus local et implication partagée. Ce dernier se distingue du style attendu de *l'Avocat du Département* de par son implication (attendue : national ; observée : partagée) et par une relation plus nuancée avec les grands électeurs (attendue : forte) comme nous verrons plus loin. Considérant que la caractéristique principale du style attendu *Avocat du Département* (agir à Paris dans l'intérêt du département) est préservée dans le style identifié (d'autant plus que l'ACM regroupe l'implication partagée et l'implication nationale sur la même extrémité de l'axe, les opposants ainsi à une implication locale) nous conservons ce nom.

Nous avons ainsi modifié le tableau initial des styles de représentation et ajouté une catégorie « implication partagée » qui nous permet d'identifier le style de représentation de *l'Avocat du Département* (qui sur l'ACM se trouve en proximité de l'implication nationale).

Pour une description détaillée des cinq styles de représentation ainsi identifiés nous prenons alors uniquement en compte les modalités de réponses qui sont significativement liées au style en question  $p < 0,02$ . Cela nous permet de comprendre quelles modalités de réponse étaient décisives pour l'identification de chacun des styles, mais également de clarifier les logiques sous-jacentes à chaque style de représentation.

Cette première analyse sera complétée par une étude des propos des sénateurs des différents styles de représentation tenus lors des entretiens qualitatifs. Pour cela, nous nous sommes concentrés sur les cinquante sénateurs qui représentent le mieux chacun des styles de représentation.

Si l'objectif même d'une classification consiste d'ores et déjà à construire des classes les plus homogènes possible, il fallait néanmoins veiller à ce que le cas choisit soit représentatif de sa classe et éviter de choisir des membres atypiques.

Nous avons ainsi retenus les cinq sénateurs le plus proche du barycentre de leur style de représentation (les «paragons») et les cinq individus les plus «extrêmes» du style, c'est-à-dire ceux qui sont le plus éloignés des autres barycentres. Ces

derniers représentent leur style d'une manière spécifique puisque les caractéristiques distinctives des styles de représentation y sont accentuées, à la différence de l'individu proche du barycentre du style, qui représente parce qu'il en est «typique» au sens de «moyen». La lecture des entretiens qualitatifs avec ces représentants de styles de représentation et les commentaires qu'ils ont fait autour des questions fermées<sup>331</sup>, nous livrent des pistes qui aident à la compréhension des styles de représentation obtenus. Il est d'ailleurs intéressant de noter que les sénateurs introduisent souvent les passages les plus révélateurs en soulignant la particularité de leur profil («*j'ai un profil particulier*», «*je suis dans une situation particulière*» etc.).

#### 4.2.1. Le Législateur<sup>332</sup>

Le *Législateur* a un focus clairement national, avec 77,1% des *Législateurs* qui déclarent qu'un sénateur devrait avant tout représenter toute la population française et 65,7% d'entre eux qui refusent l'idée que leur département devrait être au centre de leur activité représentative (comparé à 24,6% dans tout l'échantillon). En lien avec cette perception, 74,3% des *Législateurs* optent pour le travail au Parlement comme priorité quand ils ont été priés de choisir entre *le travail au Parlement, le travail intermédiaire entre les habitants de votre département et l'administration* ou *les deux* (comparé à 48,1% dans l'échantillon global)<sup>333</sup>. Aucun des *Législateurs* ne partage l'idée qu'un sénateur devrait avant tout représenter les grands électeurs et aucun n'avait opté pour le travail intermédiaire entre les habitants de leur département et l'administration comme priorité. Les *Législateurs* sont également fortement sous-représentés parmi les sénateurs qui approuvent l'idée que le travail d'un sénateur devrait fournir des ressources supplémentaires à son département (20% des *Législateurs*, contre 43,3% dans l'échantillon global) et celle qu'un sénateur devrait avant tout représenter son département (5,7% parmi les *Législateurs*, contre 45,5% dans l'échantillon global).

---

<sup>331</sup> Comme détaillé ci-dessus, les entretiens quantitatifs ont également été entièrement enregistrés et transcrits. Les commentaires et explications des réponses des sénateurs aident souvent à la compréhension des réponses.

<sup>332</sup> Ce style de représentation est représenté par le chiffre 1 sur les graphiques.

<sup>333</sup> La modalité de réponse «*les deux*» n'avait pas été suggérée au départ.

Ce focus national se combine avec une implication nationale : les *Législateurs* représentent 42,5% des sénateurs qui déclarent employer plus d'assistants à Paris qu'en département et uniquement 2,9% de ceux qui en emploient plus en département. Le responsable pour le contact avec les media se trouve pour 42% d'entre eux également à Paris. Au-delà de cette répartition du personnel en faveur de l'arène nationale, ils déclarent passer plus de temps à Paris que la majorité du reste de notre échantillon (60% d'entre eux déclarent y passer trois jours ou plus par semaine) et y être plus satisfaits. Les *Législateurs* comptent ainsi même pour 55% des sénateurs de l'échantillon qui se déclarent plus satisfaits quand ils travaillent à Paris et ils sont sous-représentés parmi ceux qui le sont plus en département (2,9% comparé à 18,2%).

La relation des *Législateurs* avec leur formation politique est faible mais positive. Ainsi, 80% des *Législateurs* déclarent que l'étiquette partisane avait joué un rôle positif pour leur élection. En cas de conflit entre les positions de la formation politique et celles des grands électeurs, 48,6% des *Législateurs* opteraient pour la position partisane, ce qui exprime en même temps une indépendance importante envers les électeurs. Les autres modalités de réponse en lien avec la formation politique ne sont cependant pas significativement liées au style de *Législateur*, ce qui montre que l'influence de cette relation reste modérée.

Les entretiens qualitatifs, ainsi que les commentaires en marge des entretiens fermés, avec les sénateurs qui représentent le mieux le style de *Législateur*<sup>334</sup> apportent des renseignements complémentaires qui nous permettent de mieux saisir les caractéristiques de ce style de représentation.

Sans grande surprise, les *Législateurs* y soulignent l'importance du travail législatif et le plaisir qu'ils trouvent à s'impliquer dans le travail au Sénat. Ainsi le sénateur n° 131<sup>335</sup> décrit ses priorités dans le travail comme suivant : « *C'est de participer à la réflexion. Le plus important pour moi est de dessiner des voies pour l'avenir pour notre pays. C'est ça le plus important. C'est ça notre plus-value.* » Le Sénateur n° 43<sup>336</sup> explique pourquoi le mandat de sénateur lui procure plus de satisfaction que des mandats locaux par l'importance du travail législatif : « *Parce que l'on peut déposer, faire adopter,*

---

<sup>334</sup> Les cinq sénateurs les plus proches du centre du style et les cinq le plus éloignés des autres styles, comme expliqué ci-dessus.

<sup>335</sup> Deuxième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>336</sup> Sénateur le quatrième plus proche du centre du style de représentation.

*modifier des lois qui s'appliquent à tout le monde. Alors que le reste, un mandat local, etc., on s'occupe des choses locales mais on ne fait pas bouger vraiment les choses. »*

Cette préférence pour le travail au Sénat est également partagée par le sénateur n° 54<sup>337</sup> qui nous a indiqué : *« C'est au Sénat en tant que législateur [que je suis le plus satisfait]. Je vais être très clair : je trouve que les permanences où je suis assistant social, ça commence à me peser un peu. C'est tout.»* Ce sénateur indique également son mandat de sénateur comme mandat préféré car il est selon lui *« le plus satisfaisant et le plus dur aussi car c'est là où on se sent dans un climat- où on n'est pas attiré par des postures, etc.- dans un vrai climat de travail où l'on doit arbitrer.»*

Mais pendant qu'une partie des *Législateurs* fait part d'une grande satisfaction dans le travail législatif, d'autres considèrent que, dans l'état actuel des choses, ce travail souffre d'un manque de temps et d'attention. Le sénateur n° 172<sup>338</sup> fait partie de ces insatisfactions :

*«C'est pour ça que je trouve mon mandat décevant. Surtout que j'ai une formation de juriste, j'aurai pensé que l'on passerait plus de temps à la préparation des textes. C'est l'administration qui nous propose des textes... c'est des services du Sénat ou c'est des chargés d'études ou des administrateurs. Ce ne sont vraiment pas les sénateurs regroupés autour d'une table.»*

Il souhaiterait au contraire travailler :

*«[...] le texte comme on devait le faire à la fin du 19e siècle pendant un mois, deux mois, on réfléchissait sur la philosophie du texte et le texte restait cohérent parce que l'on faisait des arbitrages. Tandis que maintenant, on vous propose un texte, le texte est travaillé en une journée ou une demi-journée et vous examinez 160 amendements [...]. »*

Les *Législateurs* se distancient souvent de la pratique de beaucoup de leurs pairs, qu'ils considèrent trop orientés localement et pas assez sérieux dans le travail de fond. Comme le sénateur n°131<sup>339</sup> qui nous a raconté:

*« Mais mon travail de sénateur [...] l'essentiel c'est parlementaire. La plupart ont oublié qu'ils n'étaient pas le porte-parole d'un coin de la France et qu'ils [ne] sont [pas] dans le cadre d'un mandat impératif. C'est vrai qu'il y a*

---

<sup>337</sup> Sénateur le cinquième plus éloigné du centres des autres styles de représentation.

<sup>338</sup> Sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>339</sup> Deuxième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

*beaucoup de parlementaires qui ont oublié qu'ils faisaient de la politique et pour eux la politique c'est de régler les petites affaires, les petits machins pour être élu. Ce n'est pas ça la politique, la politique c'est d'avoir une conviction pour une certaine idée de son pays. »*

Il distingue entre :

*«Ceux qui comme moi travaillent beaucoup en commission et interviennent pour que les choses lourdes qui leur semblent essentielles à soi-même et pour la nation » et ceux, « spécialistes de la séance qui ne travaillent pas en commission et qui sont toujours en train d'être en séance», qui selon lui « sont généralement des apparatchiks. »*

Si nous avons constaté que, d'une manière générale, très peu de sénateurs ont évoqué des raisons idéologiques ou la défense d'une cause comme motif pour devenir sénateur, ils semblent être plus nombreux parmi les *Législateurs*. Ils sont également plus nombreux à défendre des points de vue sur un enjeu ou une mesure de politique publique concrète lors de nos entretiens.

Le sénateur n°172<sup>340</sup> nous a par exemple fait part de sa conviction que : *« [...] l'État est encore très, très prégnant, c'est mon boulot de défendre les gens contre les services de l'État qui vous font faire ça, qui dépassent leur pouvoir tout le temps. »*

Le sénateur n° 85<sup>341</sup> a réorienté la conversation à plusieurs reprises pour parler longuement de la distribution des logements sociaux.

Le sénateur n°131<sup>342</sup> quant à lui souligne son indépendance dans le choix de ces sujets sur lesquels il se concentre :

*« Et le travail législatif que je fais ici, je le fais pour la France, je ne le fais ni pour un parti... ça ne veut pas dire que je jette mon parti aux orties, mais je ne suis pas un pion d'un parti politique qui fait ce que le parti lui dit. J'ai une conception personnelle de l'histoire, de mon pays, de mon parti et le travail que je fais... »*

---

<sup>340</sup> Sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>341</sup> Sénateur le troisième plus proche du centre du style de représentation.

<sup>342</sup> Deuxième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

La concentration sur le travail au Sénat des *Législateurs* va de pair avec une relation plutôt distanciée avec les grands électeurs et leur département en comparaison avec d'autres styles de représentation.

Si les *Législateurs* rejettent fermement l'idée qu'un sénateur représente avant tout son département ou ses grands électeurs, c'est par considération pour l'intérêt général et par sentiment d'indépendance.

Le sénateur n° 112<sup>343</sup> rejette ainsi les deux perceptions locales de la représentation. A l'idée qu'un sénateur devrait avant tout représenter les grands électeurs qui l'ont élu, il répond : « *Je me sens libre dans la mesure où je respecte l'ensemble des idées pour lesquelles j'ai été élu.* » et à l'idée qu'il devrait avant tout représenter les électeurs de son département : « *Non, les interventions que j'ai pu faire aussi bien en questions écrites qu'orales ont – bien sûr que je vais intervenir si un hôpital ferme – mais ça dépasse le cadre local.* »

Les sénateurs qui représentent le mieux le style de *Législateur* sont également nombreux à déclarer qu'en cas de conflit entre la position de leurs grands électeurs et leur propre position ils suivraient leurs propres opinions. Ils ne voient d'ailleurs rien de dramatique dans le fait de poursuivre de temps en temps des opinions opposées à celles des grands électeurs.

Le sénateur n° 85<sup>344</sup> fait confiance dans sa capacité d'expliquer ses choix aux électeurs: « *Je ferai d'abord passer l'intérêt de la France avant l'intérêt de mon département et j'expliquerai pourquoi, j'arriverai à les convaincre* » et le sénateur n° 124<sup>345</sup> considère que cela fait partie d'un courage nécessaire qui n'est pas forcément pénalisant :

« *Ça m'est arrivé souvent d'être en désaccord, même quand j'étais maire. J'ai suivi mon point de vue, ça ne m'a jamais empêché d'être réélu, et de mieux en mieux d'ailleurs. Il faut être un peu courageux. Si on commence à dire il ne faut jamais mécontenter les électeurs parce que c'est une enveloppe en moins qui tombe dans l'urne, on ne peut plus bosser et surtout on perd tout sens politique. J'ai un mandat pour défendre une position pas forcément la leur.* »

---

<sup>343</sup> Sénateur le deuxième plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

<sup>344</sup> Troisième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>345</sup> Sénateur le quatrième plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

Ces extraits d'entretiens avec les sénateurs qui représentent le mieux ce style de représentation nous aident à comprendre la relation faible des *Législateurs* avec les grands électeurs. Nous nous sommes initialement attendus à une relation plutôt forte, dans la mesure où nous avons considéré que les grands électeurs représentaient une source d'information importante pour leur travail législatif. Les explications des sénateurs interrogés soulignent l'influence du concept de l'intérêt général sur cet aspect de leur travail. Si les *Législateurs* sont effectivement à l'écoute de leurs électeurs, ils appliquent, plus que les autres styles, un filtre national sur ce qu'ils peuvent entendre dans leur département. Pour eux, une partie de leur travail réside justement dans cet exercice d'abstraction et ils condamnent ceux de leurs pairs qui ne se prêtent pas à cet exercice.

Plusieurs passages des entretiens avec les *Législateurs* illustrent l'importance qu'ils accordent à une implication forte dans le travail à Paris : Le sénateur n° 172<sup>346</sup> fait ainsi même le raccourci entre les sénateurs qui s'impliquent moins dans le travail au Sénat et ceux qui ne travaillent pas du tout :

*«Oui bien sûr on peut avoir de l'influence mais elle dépend toujours du travail que vous faites. Que vous soyez boulanger ou sénateur, si vous bossez, vous réussissez dans votre boulangerie, si vous êtes au Sénat, vous êtes vite reconnu si vous travaillez. C'est ça qui est important, c'est le travail que vous allez fournir. Vous avez des sénateurs qui ne foutent rien et des sénateurs qui sont très bons, très compétents et qui travaillent.»*

De lui-même il dit : *«dans mon tempérament, je l'ai fait à fond»*.

Cette attitude les amène à une position souvent critique envers le cumul des mandats, craignant ses effets sur la présence et l'implication des cumulards à Paris.

Le sénateur n° 124<sup>347</sup> regrette ainsi :

*«Quand c'est un texte comme la retraite, quand c'est un texte médiatisé, tout le monde est là, quand c'est un texte dont on parle peu, même si c'est un texte lourd de conséquences pour les habitants, il y a trois pèlerins... c'est là où le cumul de mandats pose problème. Celui qui a prévu d'avoir un*

---

<sup>346</sup> Sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>347</sup> Sénateur le quatrième plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

*conseil municipal ou un conseil départemental jeudi soir ou vendredi, il ne peut pas être à deux endroits à la fois...»*

Il voit même un risque de manque de liberté de parole des cumulards (il mentionne explicitement les présidents des conseils généraux) par rapport aux ministres car *«on peut toujours avoir besoin de ministres dans son département»*.

Leur indépendance plus grande envers les grands électeurs et le département s'exprime également dans le choix des thèmes qui sont au centre de leur activité. En lien avec notre hypothèse, les *Législateurs* expliquent que le choix de leur spécialisation au Sénat ne se fait pas forcément en lien avec les caractéristiques de leur département mais souvent en lien avec leurs centres d'intérêt personnels et leur (ancienne) profession<sup>348</sup>. Le sénateur n° 131<sup>349</sup> rapporte d'avoir fait ce choix :

*«Par ma formation, par mes goûts. Lorsque j'ai été député dans une vie antérieure, j'étais déjà aux affaires étrangères, j'ai travaillé à l'Élysée sur les questions internationales à l'époque. Je suis donc naturellement spécialisé sur les affaires de géopolitique et de prospective.»*

Et cela, le sénateur le souligne une deuxième fois pendant l'entretien au moment où il était prié de se positionner par rapport à l'affirmation qu'un sénateur représente avant tout les grands électeurs qui l'ont élu :

*« Je suis sénateur donc parlementaire et ce qui m'intéresse c'est le destin de mon pays donc je suis spécialisé en affaires étrangères et en géopolitique, géostratégie et en défense nationale, je m'occupe de ces questions. Je travaille pour mon pays, je ne travaille pas... je fais aussi mon travail de sénateur local. J'ai la réserve parlementaire [...].»*

Et le sénateur n° 85<sup>350</sup> va dans le même sens en expliquant:

*«Moi, j'ai choisi la commission des affaires sociales parce que c'est mon truc, le logement social et le handicap, les IME (les établissements qui accueillent les petits handicapés). J'ai tout naturellement demandé à intégrer la commission des affaires sociales. Je me consacre à ça surtout.»*

---

<sup>348</sup> Même si des éléments locaux peuvent avoir une influence comme c'est le cas pour le sénateur n° 54 (sénateur le cinquième plus éloigné des centres des autres styles de représentation) qui lui « avait des choses à dire » suite à son mandat de maire de banlieue.

<sup>349</sup> Deuxième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

Notre hypothèse que les *Législateurs* partagent leur travail en département entre une attitude de *listening* et une attitude de *leading* semble trouver confirmation dans les dires des sénateurs qui représentent le mieux le style.

Comme le sénateur n° 85<sup>351</sup> qui souligne l'importance d'expliquer ses activités aux électeurs :

*«[...] les gens me demandent si je travaille ! [...] Ils savent maintenant que je travaille beaucoup parce que je leur envoie un document tous les deux mois. On leur fait une récapitulation de tout ce que l'on a fait pendant les deux mois. Pour qu'ils soient au courant. Je personnalise mes courriers, ce qui n'est pas rien. Et à chaque fois on les tient au courant, ce qui n'est pas rien, au fur et à mesure.»*

Mais il souligne également l'importance d'écouter et de faire remonter les informations venant du département. Pour cela il livre l'exemple des discussions sur la loi sur les HPST (*Hôpital Patient Santé Territoire*) à laquelle il dit d'avoir pu contribuer d'une manière importante suite à des discussions avec des médecins et des directeurs d'hôpital dans son département.

Les *Législateurs* sont spécialement nombreux à vanter la qualité du travail au Sénat, notamment en comparant son mode de travail avec celui de l'Assemblée nationale, qu'ils jugent être plus soumis à la pression par les citoyens ainsi que par les médias et par conséquent plus superficiel et moins dans le travail de fond.

Comme l'exprime par exemple le sénateur n° 131<sup>352</sup> qui explique : *«Moi qui ait été député, c'est deux mondes différents. Ici, c'est le monde de la nuance, du feutré, de l'expérience, du subtil, du travail de fond et de la tolérance et du relativisme. Le relativisme étant la traduction politique de la tolérance.»*

Il donne l'exemple de travail autour d'un rapport sur lequel il travaillait *«avec un collègue et ami sénateur [...], et pas de mon bord»*. Il raconte que même si au moment du vote ils n'ont pas voté de la même manière, ils avaient travaillé pendant dix mois *«sur des thématiques qui concernent l'essentiel national de France, ça a été un bonheur de travailler ensemble, jamais une seule fois, nous ne nous sommes engueulés.»* Il juge :

---

<sup>350</sup> Sénateur le troisième plus proche du centre du style de représentation.

<sup>351</sup> Troisième sénateur la plus proche du centre du style de représentation.

<sup>352</sup> Deuxième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

*« Ça c'est impossible à l'Assemblée nationale, dans cette maison, on travaille beaucoup. Je passe mon temps essentiellement en commission et ici, plus qu'en séance, où les jeux sont déjà faits. C'est pour ça que le Sénat est une respiration nécessaire à la République parce que contrairement à l'Assemblée nationale où c'est la guerre de tranchée, on est plus du point de vue de Sirius, il y a une attitude, une distanciation par rapport à l'engagement »*

Le sénateur n° 85<sup>353</sup> va dans le même sens en disant : *« On travaille autant, sinon plus que les députés mais dans la discrétion parce que nous on ne passe pas à la télé, le mardi et le mercredi. Donc c'est beaucoup moins de la politique politicienne, on va plus au fond des choses, on a le temps de le faire. »*

Ils décrivent les sénateurs comme plus posés que les députés. Pour le sénateur n° 43<sup>354</sup>, cela est dû aux pressions électorales :

*« Parce que les députés vont un peu vite dans leurs décisions, parce qu'ils ont fait des promesses durant les élections législatives. Ils veulent tenir leurs promesses, ils pensent déjà à la prochaine élection, les sénateurs sont plus posés dans leur réflexion et corrigent ce que font les députés. »*

Et le sénateur n° 124<sup>355</sup> en rend l'expérience des sénateurs responsable :

*« Il y a plus de travail de fond, moins au centre du tourbillon médiatique. Parce qu'il y a plus d'authenticité. Les sénateurs ont déjà un passé politique derrière eux, donc ils sont moins dans le champ des caméras, moins à la recherche de tout ça. Ils ne sont plus, pour la plupart d'entre eux, dans un plan de carrière, leur carrière est derrière eux. Il y a plus de spontanéité, plus de solidarité et c'est le jour et la nuit. Mon petit-fils me dit : ils se la pètent moins ! C'est exactement ça. »*

Alors que nous avons vu que 80% des *Législateurs* affirment que leur étiquette politique avait joué un rôle important pour leur élection et que 42,9% entre eux déclarent qu'en cas de conflit entre la position des grands électeurs et celle de leur formation politique ils opteraient pour cette dernière, c'est une attitude plutôt distanciée envers leurs formations politiques qui ressort des entretiens qualitatifs.

---

<sup>353</sup> Troisième sénateur la plus proche du centre du style de représentation.

<sup>354</sup> Quatrième sénateur plus proche du centre de représentation.

<sup>355</sup> Quatrième sénateur le plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

Le sénateur n° 172 explique<sup>356</sup> :

*« Ce que j'ai peur, c'est de la nomenclature des partis. C'est très vite fait que les partis, avec les modes de scrutin à la proportionnelle, c'est la nomenclature des partis, c'est-à-dire que bon, vous rentrez dans un parti, vous faites carrière dans le parti et par les postes à la proportionnelle si vous êtes persévérant... »*

Le sénateur n° 131<sup>357</sup> revient à plusieurs reprises pendant l'entretien sur son indépendance envers sa formation politique en soulignant à chaque fois son indépendance : *« je ne suis pas un homme de parti, je suis fidèle à mon parti mais je ne suis pas un homme de parti », « Je suis un politique façonné par le terrain, je ne suis ni une filière d'apparatchik, ni une filière technocratique. », « Je ne suis pas un béni oui-oui du tout »* ou encore *« Je suis moi. Je ne suis pas le parti »*.

Plusieurs des sénateurs qui représentent le mieux le style du *Législateur* mentionnent le fait d'être en fin de carrière afin de justifier leur liberté de se concentrer sur le travail au Sénat :

Comme par exemple le sénateur n° 124<sup>358</sup>:

*« Moi, je suis en fin de mandat, en fin de carrière politique complète, j'ai tout fait, j'ai été maire, maire adjoint, conseiller général, conseiller régional, député... c'est une vraie liberté de parole tout ça ! Même par rapport à certains électeurs, à qui on prend quelquefois moins de gants pour leur dire ce qu'on pense d'eux... avant je répondais systématiquement à tout courrier, tout message et ne réponds plus à tout. Maintenant j'ose répondre qu'il y a des courriers qui ne méritent pas de réponse. »*

Ou le sénateur n° 172<sup>359</sup> : *« Je suis là depuis 40 ans, j'ai 63 ans, je suis plutôt du côté de la sortie que de l'entrée. »*

Ils mettent également une grande notoriété personnelle en avant. Le sénateur n° 172<sup>360</sup> a ainsi continué :

---

<sup>356</sup> Sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>357</sup> Deuxième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>358</sup> Sénateur le quatrième plus éloigné des centres des autres styles.

<sup>359</sup> Le sénateur le plus proche du centre du style.

<sup>360</sup> Le sénateur le plus proche du centre du style.

*«J'emploie à dessein le terme pair et pas simplement camarade parce que je suis en fait un élu socialiste dans un département de droite, ce qui veut dire que beaucoup de maires et de grands électeurs ont voté pour moi et non pas pour mon étiquette.»*

Mais aussi de manière moins modeste comme illustre cet extrait de l'entretien avec sénateur n° 131<sup>361</sup> :

*« A [nom de ville], c'est moi le chef, c'est moi le patron, c'est moi le parrain. Ça fait 29 ans que je suis maire. Je suis le fils du coin, j'ai joué au football, j'ai été directeur général d'une entreprise privée, j'ai été maire, je suis conseiller général, j'ai été député, je suis sénateur. Donc je suis le « number one ». Vous comprenez ? Donc si vous me dites que c'est vous le chef... je suis en haut de la pyramide. [...] Bien sûr, je suis un privilégié, naturellement je suis un privilégié.*

*Dans ma ville, je suis le numéro un. Tous les chefs d'entreprise viennent me voir. Les syndicalistes viennent me voir, c'est clair. Mais c'est parce que je suis en campagne aussi. Je suis le maire de la deuxième ville du département depuis 30 ans, je suis de là... ça tient à ma personnalité aussi.»*

Nous avons ainsi constaté que le *Législateur* a un focus et une implication clairement nationales, et que c'est le travail législatif qui est au centre de sa perception du mandat de sénateur.

Si nous nous attendons à quelques parallèles entre les caractéristiques du *Législateur* et ceux du deuxième style avec une implication et un focus local, *l'Agent Partisan National*, nous verrons également qu'ils se distinguent dans beaucoup d'aspects concernant leurs perceptions de la représentation, leur relation avec leur formation politique et leur manière d'organiser leur travail.

---

<sup>361</sup> Deuxième sénateur le plus proche du centre du style.

Tableau 7 Modalités de réponse significativement liées au style de Législateur

<b>LEGISLATEURS</b>	Pourcentage des <i>Législateurs</i> ayant choisi cette modalité	Pourcentage de tous les sénateurs de l'échantillon ayant choisi cette modalité	Pourcentage des <i>Législateurs</i> parmi tous les sénateurs de l'échantillon qui ont choisi cette modalité
RepresDep-	65,71	24,60	50,00
PlusAssP	48,57	21,39	42,50
Satis_P	31,43	10,70	55,00
SemP-3+	60,00	33,69	33,33
RepresPop+	77,14	50,80	28,42
Prio_Parl	74,29	48,13	28,89
RepresGE-	51,43	27,81%	34,62
GeP_P	48,57	25,67	35,42
RespMedP	42,86	21,39	37,50
ElecEtq+	80,00	59,89	25,00
Ressources-	62,86	45,45	25,88
RespMedDP	17,14	35,29	9,09
DefDep	0,00	12,30	0,00
Satis_D	2,86	18,18	2,94
TrvDeux	0,00	14,97	0,00
Ressources+	20,00	43,32	8,64
RepresPop-	2,86	21,93	2,44
SemP_2,5	0,00	17,11	0,00
ElecEtq-	11,43	36,36	5,88
PlusAssD	17,14	44,92	7,14
GeP_GE	8,57	36,90	4,35
RepresDep-	5,71	45,45	2,35
RepresGE-	0,00	39,57	0,00

#### 4.2.2. L'agent Partisan National<sup>362</sup>

Une première différence essentielle réside dans le fait que pour *l'Agent Partisan National*, le parti n'est pas seulement une étiquette (bien que 86,2% d'entre eux déclarent qu'elle ait joué un rôle pour leur élection), puisque 62% d'entre eux ont aussi répondu que leur expérience partisane était un élément important favorisant leur élection (26% dans l'échantillon complet). Ils représentent un tiers de tous les sénateurs qui sont d'accord avec l'affirmation qu'un sénateur devrait avant tout représenter son parti et ils sont 79,3% à déclarer que les réunions de leur groupe politique sont importantes pour leur travail. Le choix du parti est clairement surreprésenté parmi ce groupe : ils sont 51,7% à déclarer suivre leur formation politique en cas de conflit entre leur propre position et celle de leur formation politique (comparé à 21% dans l'échantillon complet) et autant à déclarer faire la même chose en cas de conflit avec celle de leurs grands électeurs (25,7% dans l'échantillon global). *L'Agent Partisan National* a un focus national et une relation faible avec les grands électeurs mais à la différence des *Législateurs*, ce n'est pas le travail au Parlement qui constitue leur priorité. La tâche *d'influencer le Gouvernement* est choisi par 48,3 % des *Agents Partisans Nationaux* contre 26,7% dans l'échantillon global. Leur focus national trouve également son expression dans le fait que seul 3,5% des *Agents Partisans Nationaux* désapprouvent l'affirmation qu'un sénateur devrait avant tout représenter toute la population française (21,9% dans l'échantillon global). Leur implication est également plus nationale que locale se qui s'exprime dans une surreprésentation des *Agents Partisans Nationaux* parmi les sénateurs qui déclarent employer plus d'assistants parlementaires à Paris qu'en département (37,9% comparé à 21,4% dans l'échantillon global) et une sous-représentation parmi ceux qui répartissent les assistants d'une manière équilibré entre les deux sphères de travail (3,4% contre 23,5% dans l'échantillon global) ainsi qu'une sous-représentation parmi les sénateurs dont le responsable pour le contact avec les media est en département (3,4% comparé à 25,7% dans l'échantillon global). 89,7% entre eux ressentent la même satisfaction quand ils travaillent à Paris et en département.

---

<sup>362</sup> Style de représentation représenté par le chiffre 2 sur les graphiques

Les sénateurs qui représentent le mieux ce style de représentation illustrent bien la diversité des rôles de la formation politique pour la carrière des *Agents Partisans Nationaux*, en commençant bien sûr par son rôle pour l'élection du sénateur. Ainsi, la sénatrice n° 62<sup>363</sup> souligne cet élément:

*«Vingt ans d'expérience de parti. C'est ça ma force. Parce qu'en tant que femme je savais ce que veut dire vie politique, c'était dur, il faut savoir prendre des coups et avoir acquis une dose d'indifférence qui ne permet pas sinon de faire une carrière politique.»*

Elle revient même sur cette expérience quand nous l'interrogeons sur l'importance de sa personnalité pour son élection : *«Votre personnalité ? Oui on n'est pas secrétaire fédérale sans avoir une personnalité.»* En ramenant ainsi la question à son expérience dans le parti elle montre que sa carrière s'est essentiellement déroulé au sein de celui-ci et qu'elle a l'impression de devoir son élection avant tout à son parti et à son parcours partisan.

Le sénateur n° 42<sup>364</sup> quant à lui, a répondu lapidairement *« mon parti m'a demandé de me présenter »* quand nous lui avons posé la question pourquoi il est devenu sénateur.

Pour le sénateur n° 133<sup>365</sup> c'est surtout le contexte de son élection qui permet de comprendre l'importance qu'il accorde à son parti pour cette étape de sa vie politique. Déclaré inéligible pour le poste de conseiller régional qu'il occupait depuis longtemps suite à une manœuvre de ses ennemis politiques, la candidature aux sénatoriales lui a été proposé comme il l'explique :

*«[...] à l'époque mes camarades du parti socialiste du secteur ont été très frappé par cette façon de m'éjecter de la vie politique et donc, ils étaient en période de désignation des candidats aux sénatoriales [...] et donc ils m'ont proposé d'être candidat, ce que je n'avais pas du tout envisagé. Et j'ai été candidat dans mon parti [...], à l'investiture puisqu'il fallait trois postes au scrutin uninominal c'est-à-dire sur notre nom par les grands électeurs et*

---

<sup>363</sup> Sénatrice la plus proche du centre du style de représentation.

<sup>364</sup> Sénateur le troisième plus éloigné du centre des autres styles de représentation.

<sup>365</sup> Cinquième sénateur le plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

*j'ai donc été candidat devant les militants et j'ai été investi par les militants et ensuite j'ai été élu par les grands électeurs.»*

Une fois élu, le parti politique et ses structures restent importants pour les *Agents Partisans Nationaux* comme l'exprime la déclaration du sénateur n° 110<sup>366</sup> :  
« *J'essaye de consacrer un peu de temps aux questions de ma section locale* »

Mais tout en mettant en avant leur proximité avec le parti, ils tiennent à souligner qu'il ne s'agit pas d'une soumission à des positions du parti mais qu'ils gardent un esprit critique et indépendant envers lui. Comme l'explique le sénateur n° 5<sup>367</sup> :

*«Le sénateur représente avant tout son parti : il est celui du parti, mais il n'est pas le représentant du parti. C'est une nuance importante. On est dans une logique d'appartenance à un parti politique intelligent, pas de nature stupide : si le parti dit de faire quelque chose, vous le faites, non. »*

Il explique d'ailleurs également que le parti l'aide à regarder au-delà du département. Selon lui, sans les débats au sein du parti, «*tous les grands problèmes internationaux nous seraient complètement fermés, il y a plein de choses que l'on ne verrait jamais.*»

Le rôle important du parti se prolonge au sein du Sénat avec l'importance accordée au groupe politique. Le sénateur n° 5<sup>368</sup> juge le travail au sein de son groupe parlementaire «*très important. C'est celui qui donne le tempo, la couleur générale.*»

Le sénateur n° 62<sup>369</sup> explique que selon lui une vie individuelle n'existe pas au Sénat :

*«C'est plus qu'une solidarité, c'est une obligation. La vie démocratique est une vie de groupe. On appartient obligatoirement à un groupe. Je suis du groupe PS, il y a le groupe des communistes et de je ne sais quoi. Puis, il y en a qui ne sont pas assez nombreux pour former un parti.*

---

<sup>366</sup> Quatrième sénateur le plus éloigné du centre des autres styles de représentation.

<sup>367</sup> Sénateur le deuxième plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

<sup>368</sup> Sénateur le deuxième plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

<sup>369</sup> Sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

*Donc pas de vie individuelle. Eux font ce qu'ils veulent. Nous, au PS, nous avons une vie de groupe obligatoire et quand nous sommes en désaccord c'est le bureau exécutif du parti socialiste qui tranche. Donc nous avons l'obligation de suivre la majorité du parti.»*

Le sénateur n° 5<sup>370</sup> explique son manque d'indépendance envers son groupe politique avant tout par ses responsabilités au sein de sa commission:

*« Il y a des sujets qui méritent qu'on s'isole tout seul, il faut tenir ses positions. Mais c'est quand même rare. J'ai un sens du collectif important. Là où je suis je peux difficilement me permettre de faire trop perso. Un collègue dans la commission pourrait le faire, moi c'est trop compliqué parce que j'aurais beaucoup de mal après pour leur expliquer à eux pourquoi qu'on ne peut pas faire ça. C'est une histoire d'exemple.»*

En ce qui concerne la discipline de vote au sein du groupe politique, le sénateur n° 62<sup>371</sup> rappelle que *«d'ailleurs, on ne va pas soi-même voter, le secrétaire de groupe prend l'ensemble des 118 cartons du PS et les met dans l'urne.»* Avant d'ajouter que la possibilité de demander la liberté de vote existe.

Les *Agents Partisans Nationaux* expriment une certaine incompréhension envers la question de conflit entre les positions des grands électeurs et leur formation politique comme l'exprime le sénateur n° 7<sup>372</sup>: *« La majorité des grands électeurs sont du même parti que moi donc opposer grands électeurs et moi-même me semble un peu inapproprié.»* Le sénateur n° 5<sup>373</sup> a également du mal à s'imaginer une situation dans laquelle un tel conflit pourrait prendre une ampleur sérieuse :

*« Je suis trop expérimenté en politique pour des choses sans nuance comme ça. Si mes grands électeurs par exemple venaient m'injurier parce que je vais voter le mariage pour tous si sur 1600, il y en avait 700 qui m'écrivaient une lettre d'injures, ça me ferait réfléchir. Mais, jamais ça n'arrivera. Je veux en avoir deux ou trois qui vont me dire que je leur casse*

---

<sup>370</sup> Sénateur le deuxième plus éloigné des centres des autres styles.

<sup>371</sup> Sénateur le plus proche du centre du style.

<sup>372</sup> Sénateur le quatrième plus proche du centre du style.

<sup>373</sup> Sénateur le deuxième plus éloigné des centres des autres styles.

*les pieds avec mes histoires, que je ferais mieux de m'occuper de l'emploi, je vais dire oui mais je vais leur répondre que je veux aussi m'occuper de l'emploi mais que sur ce sujet, je vais essayer de les convaincre...»*

Il se souvient néanmoins du cas d'un collègue de Cherbourg qui avait demandé sa liberté de vote concernant des projets nucléaires à cause de l'opposition des grands électeurs contre la position de son parti. Dans ce point, les *Agents Partisans Nationaux* se distinguent des *Législateurs* qui, comme nous avons vu, reconnaissent ce type de conflit sans pour autant le craindre. D'une manière générale, les *Agents Partisans Nationaux* font référence à un électorat plus homogène, qu'ils considèrent appartenir au même parti, alors que plusieurs des *Législateurs* ont fait référence au fait d'avoir été élu en partie par des grands électeurs d'un autre camp politique.

Ce qui ne dispense pas les *Agents Partisans Nationaux* de la nécessité d'expliquer leurs activités sur une base régulière aux grands électeurs. Comme l'explique le sénateur n° 5<sup>374</sup> : *«On a besoin d'expliquer aux grands électeurs pourquoi on a fait les choses, pourquoi on va voter tel ou tel autre dispositif. Si vous ne pensez pas à leur dire, ils vous le demanderont.»*

A part la place privilégiée qu'ils accordent au parti dans leur concept de la représentation (un tiers des *Agents Partisans Nationaux* adhère à l'idée qu'un sénateur devrait avant tout représenter son parti) ils ont une conception très large de la représentation, considérant qu'ils représentent toute la population française voire même toutes les personnes françaises ou vivantes en France, comme le sénateur n° 110<sup>375</sup> :

*« Je représente aussi tous les gens qui ne sont pas français et qui vivent ici. L'ensemble de la population française vivant ou survivant en France. Je me bagarre surtout pour les questions d'immigration, de discrimination, il y a beaucoup d'étrangers en France qui ne sont pas français et je défends leurs droits. Parce que ce sont eux les plus touchés.»*

---

<sup>374</sup> Sénateur le deuxième plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

<sup>375</sup> Sénateur le quatrième plus éloigné du centre des autres styles de représentation.

Pour le choix des thèmes sur lesquels ils se spécialisent, les *Agents Partisans Nationaux* montrent une grande indépendance envers les enjeux en lien avec leur département comme le montre l'exemple de deux des sénateurs qui représentent le mieux ce style et qui nous ont parlé de leurs préoccupations majeures.

Le sénateur n° 62<sup>376</sup> qui dit lui-même d'avoir «*une vie internationale qui a fait 80% de ma vie sénatoriale*» est spécialisé dans les affaires étrangères :

*«Je suis devenu spécialiste de la Moldavie, du Moyen-Orient et du Caucase et de la politique locale. Ce sont les deux sujets qui trouvent aussi leur jonction au Sénat. Mais si vous voulez mon sentiment je vous le donne, les affaires étrangères, la défense supposent réellement d'avoir une autre vie internationale [...] Je pars en Corée, après en Turquie car pour les élections en Turquie je suis rapporteur pour le conseil de l'Europe.»*

Et le sénateur n° 5<sup>377</sup> prône la nécessité de changer régulièrement ses centres d'intérêt dans le travail parlementaire : «*J'ai eu à faire beaucoup de choses différentes au fil des dernières années, je pense qu'il faut garder sa curiosité et sa capacité d'apprendre des choses nouvelles tout le temps.*»

Si la relation avec la formation politique était ainsi un élément clé pour la compréhension de l'*Agent Partisan National*, elle l'est également pour le style de représentation de *Trustee*, même si dans une toute autre manière. Pour lui, ce n'est pas la proximité mais la distance envers la formation politique qui figure parmi ces caractéristiques principales.

---

<sup>376</sup> Sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>377</sup> Sénateur le deuxième plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

Tableau 8 Modalités de réponse significativement liées au style de l'Agent Partisan National

<b>AGENTS PARTISANS NATIONAUX</b>	Pourcentage des <i>Agents Partisan Nationaux</i> ayant choisi cette modalité	Pourcentage de tous les sénateurs de l'échantillon ayant choisi cette modalité	Pourcentage des <i>Agents Partisans Nationaux</i> parmi tous les sénateurs de l'échantillon qui ont choisi cette modalité
<b>ElecExpParti+</b>	37,50	62,07	25,67
<b>PV_P</b>	38,46	51,72	20,86
<b>GeP_P</b>	31,25	51,72	25,67
<b>ElecEtiqu+</b>	22,32	86,21	59,89
<b>InflGouv</b>	28,00	48,28	26,74
<b>Satis_PD</b>	20,00	89,66	69,52
<b>RepresPar+</b>	33,33	31,03	14,44
<b>Gr_Utile+</b>	20,72	79,31	59,36
<b>RespMedP</b>	27,50	37,93	21,39
<b>Satis_D</b>	2,94	3,45	18,18
<b>GeP_GE</b>	7,25	17,24	36,90
<b>RepresPop-</b>	2,44	3,45	21,93
<b>AssDP</b>	2,27	3,45	23,53
<b>RespMedD</b>	2,08	3,45	25,67
<b>ElecEtiqu-</b>	4,41	10,34	36,36
<b>ElecExpParti-</b>	8,40	37,93	70,05
<b>RepresPar-</b>	5,21	17,24	51,34
<b>PV_V</b>	5,05	17,24	52,94

### 4.2.3. Le Trustee<sup>378</sup>

Ainsi, le troisième style de représentation identifié, le *Trustee*, est caractérisé avant tout par son indépendance envers sa formation politique et envers les grands électeurs. Ils représentent 61% de tous les sénateurs qui considèrent que les réunions de groupe politique ne sont pas utiles pour leur travail et 72, 2% d'entre eux désapprouvent l'affirmation qu'un sénateur devrait avant tout représenter son

<sup>378</sup> Ce style de représentation est représenté par le chiffre 4 sur les graphiques

parti (51,3 % de l'échantillon global). Leur distance envers les grands électeurs s'exprime dans le fait que 83,3% d'entre eux optèrent pour leur propre opinion en cas de conflit entre celle-ci et celle de leurs grands électeurs (58,3% dans l'échantillon global). Seulement 11,1% des *Trustees* approuvent l'idée qu'un sénateur devrait avant tout représenter les grands électeurs (39,6% dans l'échantillon global) et ils sont également surreprésentés parmi les sénateurs qui désapprouvent cette idée (47,2% comparé à 27,8% dans l'échantillon global). En ce qui concerne l'affirmation qu'un sénateur devrait avant tout représenter son département, 72,2% des *Trustees* se réfugient dans la position neutre (ils représentent ainsi 54,2% de tous les sénateurs ayant choisi cette modalité de réponse) et seulement 2,8% approuvent cette affirmation (45,5% dans l'échantillon global). Ce focus national des *Trustees* s'exprime également dans le choix de 69,4% d'entre eux pour *le travail au Sénat* comme priorité (44,9% dans l'échantillon global). En revanche, l'implication des *Trustees* est clairement locale : 63,9% entre eux déclarent employer plus d'assistants parlementaires en département qu'à Paris (44,9% dans l'échantillon global) comparé à 8,3% qui affirment le contraire (21,4% dans l'échantillon global). Les responsables pour le contact avec les médias de 41,7% des *Trustees* se trouvent également en département et pour seulement 8,3% à Paris. Les *Trustees* sont également surreprésentés parmi les sénateurs à qui il arrive d'être nerveux lors des prises de parole au Sénat, ils représentent 40% de tous les sénateurs de l'échantillon ayant répondu ainsi.

Le *Trustee* est le mieux caractérisé par son indépendance envers sa formation politique ainsi qu'envers les grands électeurs. Ceci se reflète également dans les entretiens qualitatifs avec les dix sénateurs qui représentent le mieux ce style.

Le sénateur n° 57<sup>379</sup> nous a indiqué trouver nos questions sur la relation avec sa formation politique peu adaptées, il juge son indépendance telle, que des questions sur le degré de liberté envers le groupe politique ou encore sur son comportement en cas de conflit de position lui semblent impertinentes.

---

<sup>379</sup> Troisième sénateur le plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

Le sénateur n° 150<sup>380</sup> déclare d'abord que sa fidélité envers les positions de son parti et son groupe politique dépend de l'enjeu (pour les sujets de conviction «*je me fous de ce que ferait le groupe*») et adopte ensuite une attitude provocatrice en disant : «*Par exemple sur le permis à points, je n'ai pas suivi le groupe socialiste. J'ai voté contre, je suis pour le maintien des coyotes, la suppression des gendarmes, pour l'abattage des flics !!!!*»

Comme le montre l'exemple du sénateur n° 99<sup>381</sup>, le rapport des *Trustees* avec leur formation politique n'a pas forcément toujours été si distante : ce sénateur a occupé à un moment un poste de responsabilité dans son parti mais a pris le choix conscient de ne pas poursuivre dans cette voie («*Et donc j'ai été élu pendant trois ans; et je n'ai pas souhaité de renouvellement dans ce genre de mandat*»).

Si les sénateurs qui représentent le mieux les *Trustees* ne considèrent pas qu'un parti politique ait joué un rôle pour leur élection («*l'étiquette politique ? Peu important, parce qu'on savait bien que je n'étais pas au PS*», Sénateur n° 154<sup>382</sup>), il serait erroné de comprendre l'indépendance revendiquée comme absence de relation avec une formation politique : Il s'agit plutôt d'une approche utilitaire envers le groupe politique.

Le sénateur n° 121<sup>383</sup> qui souligne bien son indépendance («*Je suis l'homme de personne*» et «*Je suis d'abord un homme libre et je cultive ma liberté*») décrit cette relation ainsi : «*J'ai toujours considéré qu'un parti c'était un outil et que c'était la conviction qui était motrice en matière politique.* » Pour lui le groupe politique est une famille de pensée qui a un intérêt quand il y a accord sur les positions et qui la perd dès que cet accord n'y est plus. Il explique :

*«C'est ma conviction politique qui me sert de moteur. Je me sens vraiment libre, j'ai adhéré volontairement à un parti après avoir été élu parce que je suis gaulliste et que le gaullisme est une attitude. C'est ce qui me sert de référence. Quelle attitude faut-il avoir par rapport à ça ? Je ressens profondément que l'attitude doit être l'attitude A, par exemple, et bien je maintiens l'attitude A. Si les uns ou les autres sont en désaccord, j'essaie*

---

<sup>380</sup> Deuxième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>381</sup> Troisième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>382</sup> Sénateur le plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

<sup>383</sup> Cinquième sénateur le plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

*de leur expliquer pourquoi je dis ça. Mais je suis d'abord et avant tout un homme libre.»*

Le sénateur n° 148<sup>384</sup> peut, lui, être prêt à modérer ses positions en faveur de celles du groupe politique quand il se trouve dans la minorité :

*«Tout dépend de l'importance du sujet mais si on est dans un groupe, on est là pour influencer son groupe en fonction de sa lecture et de sa vision des choses et puis ensuite quand une position est prise collectivement dans le groupe, [...], ça veut dire que si l'on n'a pas été suffisamment forts, influents, convaincants pour faire évoluer ses collègues du groupe. On accepte ! C'est ça la démocratie du groupe.»*

Mais, même en faisant cette concession au fonctionnement du groupe, il n'adopte pas de point de vue collectif : il ne vante pas les avantages des positions développées en groupe mais il confronte ses positions aux positions des autres ; jeu dans lequel il peut gagner ou perdre.

La relation distanciée des *Trustees* envers les formations politiques peut d'ailleurs être interprétée comme une recherche d'indépendance mais également comme une volonté de consensus.

Ainsi le sénateur n° 99<sup>385</sup>, s'appelle lui-même *«un homme de consensus»* et raconte d'avoir réussi de réunir des voix de droite et de gauche sur sa personne. Le sénateur n° 106<sup>386</sup> raconte qu'il avait fait plusieurs mandats de maire de droite dans une commune de gauche. Il témoigne d'avoir été *«renouvelé chaque fois sans aucune difficulté et puis pour être sénateur, ça a été beaucoup plus compliqué, c'est pour ça que vous voyez ma réserve vis-à-vis des partis politiques.»*

Les sénateurs qui représentent le mieux les *Trustees* semblent d'ailleurs se réunir autour de la défense du cumul de mandat dans la limite de deux mandats et s'ils le revendiquent c'est également parce qu'ils le pratiquent. Ils avancent des arguments électoraux (*«sinon je n'aurais pas été élu»*) et surtout d'ancrage local.

---

<sup>384</sup> Sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>385</sup> Troisième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>386</sup> Deuxième sénateur le plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

Le sénateur n° 150<sup>387</sup> explique ainsi sa position par des motivations électorales : *«si je n'avais pas été président du conseil régional, je n'aurais pas été réélu, je suis pour le cumul à mort, mais de deux mandats».*

Prié de prendre position par rapport à l'affirmation «Il faut supprimer le cumul des mandats», le sénateur n° 141<sup>388</sup> a répondu :

*« Pas d'accord. Mais alors pas du tout. [...] Moi je viens ici deux ou trois jours par semaine. Ici, tout le monde est aux petits soins pour nous, et on perd le sens des réalités. C'est un petit peu le paradis. Mais jeudi matin, je retourne dans ma ville, je retourne à la réalité. Il est important d'avoir un mandat local et un mandat national. Pour retourner sur le terrain et se rendre compte des réalités. Tous les parlementaires devraient cumuler un mandat local et un mandat national.»*

Le sénateur n° 54<sup>389</sup> va dans le même sens en répondant : *«pas d'accord. Je vais déposer une proposition de loi qui vise à les limiter. En parlant de fonctions, en les limitant à deux. [...] je ne veux pas couper l'élu national, d'une fonction locale, mais un deuxième mandat suffit.»*

Le sénateur n°121<sup>390</sup> renchérit :

*«Pas du tout mais alors pour une raison de fond : [...] quand on fait la loi si on n'a pas un ancrage territorial, on va se faire des lois qui vont être sorties de leur contexte et de leur milieu d'application. Il faut faire preuve de pragmatisme et il existe dans le double mandat.*

*Il y a une nécessité d'avoir un ancrage territorial pour que la loi soit beaucoup plus pragmatique et réaliste. Ça n'a rien à voir avec les motifs électoraux, ça a à voir avec la qualité de la production législative. Imaginez-un parlement qui n'est composé que de parlementaires n'ayant comme rapport avec le quotidien des inaugurations, des décorations ou des machins...»*

---

<sup>387</sup> Deuxième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>388</sup> Quatrième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>389</sup> Sénateur le plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

<sup>390</sup> Cinquième sénateur le plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

Cette position pourrait livrer une clé importante à la compréhension de ce style de représentation, un élément qui nous aurait d'ailleurs échappé avec une analyse purement quantitative car la position de «oui, mais» que représente l'idéal de deux mandats ne serait pas ressorti de la question du pour ou contre la suppression du cumul de mandats. Un focus des *Trustees* sur un deuxième mandat local pourrait d'ailleurs expliquer aussi bien leur implication locale que leur relation faible avec les grands électeurs. Si les *Trustees* ont un ancrage propre dans le territoire de par leur deuxième mandat ils pourraient être moins dépendants des grands électeurs en ce qui concerne l'obtention et la diffusion des informations au niveau local, et cela d'autant plus du fait de leur implication forte dans le département.

Et, en effet, les *Trustees* soulignent beaucoup l'importance de leur personnalité, le fait d'être connu sur le terrain et la suite logique d'une carrière qui, selon eux, se construit en passant par des mandats locaux.

Le sénateur n° 148<sup>391</sup> illustre la construction stratégique de ce qu'on appelle personnalité en politique:

*«La personnalité pour un élu, elle se bâtie en fonction de ce que l'on veut et si je dis ça c'est qu'avant d'être élu sénateur pendant vingt ans, j'ai été président de l'association des maires et j'ai beaucoup travaillé avec des élus locaux qui sont quand même la base électorale des sénateurs. C'est pour ça que quand vous dites la personnalité..., elle se façonne, elle se construit, je ne me suis jamais présentée à un mandat de député parce que j'avais fait le choix de travailler sur le terrain du sénateur.»*

Le sénateur n° 150<sup>392</sup> met également sa notoriété en avant : *«Pourquoi j'ai été élu sénateur ? Parce que, premièrement j'ai été président de région, et deuxièmement j'avais un passé de ministre et de député et donc de l'expérience. J'avais une notoriété.»*

Et cette notoriété commence souvent par un ancrage profond dans le territoire, comme c'est le cas pour le sénateur n° 121<sup>393</sup>:

---

<sup>391</sup> Sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>392</sup> Deuxième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>393</sup> Cinquième sénateur le plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

«J'ai eu la chance de vivre et de m'installer dans le pays où je suis né, il y a eu un de mes camarades de l'école communale qui était candidat aux municipales qui m'a demandé de venir sur sa liste. Ce que j'ai refusé et je me suis engagé en disant que c'est une forme de ristourne de ma chance...»

Nous constatons alors que les *Trustees* réclament un ancrage et une notoriété locale forte et une implication plutôt forte dans le département, dans le cadre de leur deuxième mandat mais pas uniquement.

A part son indépendance le *Trustee* se distingue ainsi des deux autres styles de représentation décrits jusqu'à maintenant, des *Législateurs* et des *Agents Partisans Nationaux*, par une implication locale. Une caractéristique qu'il a cependant en commun avec *l'Elu Local*.

**Tableau 9 Modalités de réponse significativement liées au style de Trustee**

<b>TRUSTEES</b>	<b>Pourcentage des <i>Trustees</i> ayant choisi cette modalité</b>	<b>Pourcentage de tous les sénateurs de l'échantillon ayant choisi cette modalité</b>	<b>Pourcentage des <i>Trustees</i> parmi tous les sénateurs de l'échantillon qui ont choisi cette modalité</b>
RepresDep0	54,17	72,22	25,67
Gr_Utile-	61,11	30,56	9,63
GeV_V	27,52	83,33	58,29
TrvSen	29,76	69,44	44,92
GELib0	41,38	33,33	15,51
NervOui	40,00	33,33	16,04
RepresPar-	27,08	72,22	51,34
RepresGE-	32,69	47,22	27,81
PlusAssD	27,38	63,89	44,92
RespMedD	31,25	41,67	25,67
RespMedP	7,50	8,33	21,39
PlusAssP	7,50	8,33	21,39
Satis_PD	14,62	52,78	69,52
RepresPar0	7,84	11,11	27,27
GeV_GE	2,78	2,78	19,25
Gr_Utile+	11,71	36,11	59,36
RepresGEOUI	5,41	11,11	39,57
RepresDepOUI	1,18	2,78	45,45

#### 4.2.4. L'Elu Local<sup>394</sup>

L'*Elu Local* est un des deux styles de représentation avec un focus local, ce qui se traduit par le choix des priorités clairement locales et une perception de la représentation qui accorde une place centrale au département et aux grands électeurs.

Les *Elus Locaux* représentent 78,6% de tous les sénateurs de notre échantillon qui ont choisi le travail intermédiaire entre les *habitants de leur département et l'administration* comme priorité quand ils avaient le choix entre cette modalité de réponse et *le travail au Parlement ou les deux*<sup>395</sup>. Seulement 5,3% d'entre eux avaient opté pour le *travail au Parlement*. Cette tendance se confirme dans le choix local comme tâche la plus importante pour un sénateur : ils représentent 50% de ceux qui optent pour *aider les électeurs dans le département/régler des problèmes dans le département* et 47,8% de ceux qui choisissent *défendre le département*.

Les *Elus Locaux* sont également surreprésentés parmi ceux qui déclarent qu'un sénateur devrait avant tout représenter son département : ils sont 84,2% à approuver cette affirmation, contre 45,5% dans l'échantillon global.

63,2% des *Elus Locaux* considèrent également que le mandat du sénateur devrait fournir des ressources supplémentaires à leur département (comparé à 43,3% dans l'échantillon global).

L'implication de l'*Elu Local* est également clairement locale : 65,8% d'entre eux déclarent employer plus d'assistants parlementaires en département qu'à Paris (44,9% dans l'échantillon global) et le collaborateur responsable pour le contact avec les médias est également basé dans le département pour la moitié d'entre eux (25,7% dans l'échantillon global). En ce qui concerne le temps passé à Paris dans une semaine type, les *Elus Locaux* sont sous-représentés parmi ceux ayant répondu par *trois jours ou plus* (modalité la plus élevée) avec 9,5% de ceux ayant choisi cette réponse.

En lien avec cette implication locale, les *Elus Locaux* se sentent plus satisfaits quand ils travaillent dans le département que quand ils sont à Paris, ils représentent

---

<sup>394</sup> Style de représentation représenté par le chiffre 3 sur les graphiques.

<sup>395</sup> La modalité « *les deux* » n'était pas suggérée au départ.

44,1% de tous les sénateurs ayant répondu ainsi. En outre, ils se montrent également plus nerveux que la moyenne quand il s'agit de prendre la parole au Sénat : 28,9% ont répondu de partager ce sentiment (comparé à 16% dans l'échantillon global).

Un des autres points clés qui distingue l'*Elu Local* du style de l'*Avocat du Département* (à part leur implication, local pour l'un et partagé pour l'autre, et une relation plus forte des *Elus Locaux* avec les grands électeurs) est sa relation forte avec sa formation politique : 79% d'entre eux déclarent que les réunions de leur groupe politique sont utiles pour leur travail (59,4% dans l'échantillon global) et ils représentent un tiers des sénateurs qui, en cas de conflit entre leur propre position et celle de leur formation politique suivraient leur formation politique (et seulement 14% qui feraient l'inverse).

En lien avec ce focus local, leur relation avec les grands électeurs est forte : 65,8% d'entre eux adhèrent à l'idée qu'un sénateur devrait avant tout représenter ses grands électeurs (comparé à 39,6% dans l'échantillon global), ils représentent 41,7% des sénateurs qui en cas de conflit entre les grand électeurs et leur propre opinion déclarent suivre les grands électeurs et 29% qui feraient de même en cas de conflit entre la formation politique et les grands électeurs.

Mais à la différence de l'*Agent Partisan National* la relation avec les grands électeurs passe avant celle avec la formation politique. Quand les deux s'opposent directement lors d'un vote, les *Elus Locaux* déclarent très majoritairement suivre les grands électeurs (cf. ci-dessus).

Les entretiens avec les sénateurs qui représentent le mieux les *Elus Locaux* font clairement ressortir une relation forte avec les grands électeurs. Lorsqu'il lui fut demandé de choisir la tâche la plus importante d'un sénateur- «*Influencer la politique gouvernementale*», «*Aider les électeurs dans leurs relations avec l'administration*», «*Participer aux travaux du Sénat*», «*Défendre votre département au Sénat*» ou «*Régler les problèmes dans votre département*»- le sénateur n° 120<sup>396</sup> a critiqué l'absence d'une modalité qui mette les grands électeurs explicitement au centre de l'activité d'un sénateur : «*J'aurais rajouté une ligne : le représentant des élus car nous sommes les élus des élus.*»

Confronté à l'idée que le Sénat ait une mauvaise image, le sénateur n° 138<sup>397</sup> a refusé cette idée en ajoutant : « *La pertinence, c'est que le Sénat représente ses élus et qu'en conséquence ceux qui sont candidats ont une expérience d'élus. Et je ne suis pas favorable pour le Sénat à l'élection à la proportionnelle.* » Si les sénateurs qui justifient la spécificité de la deuxième chambre par le fait qu'elle représente les départements sont nombreux, la justification par la représentation des élus locaux et régionaux est typique pour les *Elus Locaux* et reflète également une orientation forte envers les grands électeurs. Le sénateur n° 33<sup>398</sup> a ainsi répondu à la question « *Et pour finir, on dit parfois que le Sénat a une mauvaise image, le ressentez-vous ?* » avec les grands électeurs en tête même si la formulation de cette question ne les évoquait pas :

*« Pas particulièrement, vis-à-vis des maires car je suis président d'une communauté de communes, l'image du Sénat est plutôt bonne parce que c'est là quand même que l'on fait remonter les problèmes qui se trouvent dans nos départements, on les fait remonter par nos sénateurs et le sénateur est quand même l'élu qui est chargé de veiller un petit peu au niveau des territoires à ce qu'ils soient les mieux servis et les mieux adaptés. »*

Le fait que ce sénateur ait pensé spontanément à l'image de l'institution parmi ses grands électeurs et non pas à celle-ci parmi les citoyens est particulièrement significatif de son focus dans le travail.

Cela est également le cas dans la déclaration du sénateur n° 69<sup>399</sup> qui, à la question de savoir comment il se comporterait en cas de conflit entre sa propre position et celle de ses grands électeurs a répondu : « *Tout dépend si c'est au lendemain des élections ou la veille !* » A première vue il ne s'agit là de rien d'autre qu'une déclaration non pertinente ou sinon opportuniste mais cette référence aux élections exprime un sentiment de dépendance envers les grands électeurs plus prononcé que dans d'autres styles qui assument mieux les différences avec leurs électeurs.

---

<sup>396</sup> Sénateur le plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

<sup>397</sup> Deuxième sénateur le plus éloigné du centre des autres styles de représentation.

<sup>398</sup> Troisième sénateur le plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

<sup>399</sup> Sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

En lien avec cette relation étroite, les *Elus Locaux* sont à l'écoute des grands électeurs comme l'exprime le sénateur n° 33<sup>400</sup> : *«C'est le contact, les visites et discuter avec les gens et essayer de comprendre quels sont leurs problèmes, leurs interrogations et une fois élu essayer d'y répondre et d'apporter des solutions. Mais c'est le contact, le rapport humain.»*

Quand ils se spécialisent c'est ainsi en lien avec les sujets importants pour leur département comme l'explique le sénateur n° 33<sup>401</sup> :

*«J'essaie de me spécialiser dans un ou deux domaines, je suis avant tout un élu local [!], j'ai trop de casquettes : je suis président de communautés de communes, maire, vice-président de conseil général, avant j'étais président de commission jusqu'au mois de mars, président de tout un tas de syndicats... donc on a trop d'activités pour pouvoir se consacrer vraiment à des tâches très précises au Sénat.»*

Ce sénateur évoque également un autre élément important pour la compréhension de ce style de représentation : les responsabilités locales qui, selon lui, peuvent empêcher un sénateur de s'impliquer davantage dans le travail au Sénat. A propos de la répartition de son temps entre les deux arènes de travail, il nous a expliqué : *«Je suis présent entre deux et trois jours, plutôt deux, deux jours et demi et le reste du temps je suis dans mon département, j'ai une communauté de communes et je suis obligé d'être sur place.»*

Car, les *Elus Locaux* mentionnent souvent un double ancrage local : ils n'ont pas seulement une relation forte avec leurs électeurs mais également un pied dans la vie local de par leur deuxième mandat, qui semble être souvent celui de maire. Ils sont nombreux de dire que leur mandat préféré est leur mandat local :

*«Maire et conseiller général. Parce que l'on est vraiment à l'écoute de la population ce qui permet de voir les problèmes des gens, sentir un peu la vie de la société.»*, Sénateur n° 33<sup>402</sup>

---

<sup>400</sup> Troisième sénateur le plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

<sup>401</sup> Troisième sénateur le plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

<sup>402</sup> Troisième sénateur le plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

*«Je préfère mon mandat de maire mais quand j'ai fini je vois ce que j'ai fait dans ma ville. Quand j'ai fini mon mandat de sénateur, je ne vois pas ce que j'ai fait. »*, Sénateur n° 156<sup>403</sup>

Ou encore :

*« Maire car c'est celui vraiment où on peut transformer sa ville, on a un budget, on le gère. On peut ouvrir des écoles, une crèche. On peut faire des choses qui améliorent la ville, c'est plus concret. On a un budget... sur d'autres mandats on est moins acteur que quand on est maire. »*, Sénateur n° 76<sup>404</sup>

Leur mandat de sénateur est aussi censé de les aider dans l'exercice de leur mandat local. Le sénateur n° 76<sup>405</sup> explique :

*«J'estime que c'est très complémentaire quand on est maire et parlementaire. On est plus au contact et proche du gouvernement, des ministres, des messages à faire passer qui passent plus facilement que quand on a un seul mandat. C'est très complémentaire. Mon poste de sénateur peut m'aider localement. Je vois une nécessité d'avoir une attache locale.»*

C'est alors avec peu de surprise que nous constatons que les *Elus Locaux* ne sont pas convaincu par le mandat unique.

Le sénateur n° 33<sup>406</sup>, considère que :

*« Il faut au moins deux cumuls, un parlementaire c'est intéressant qu'il soit maire, maire adjoint, président d'une communauté de communes... mais il ne faut pas qu'il soit en même temps, conseiller général, conseiller régional ou autre, pas de poste d'exécutif. Que l'on soit maire et député ou sénateur ça me semble logique et même indispensable.»*

---

<sup>403</sup> Deuxième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>404</sup> Cinquième sénateur le plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

<sup>405</sup> Cinquième sénateur le plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

<sup>406</sup> Troisième sénateur le plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

Le sénateur n° 66<sup>407</sup> est également un défenseur du cumul des mandats mais il aimerait le limiter dans le temps : *«Je suis pour le cumul de deux mandats [...]. Maire c'est six ans, on peut se présenter deux fois et après deux mandats on doit laisser la place. Je trouverais ça bien....»*

Et le sénateur n° 156<sup>408</sup> exprime une position plus nuancée. Pour lui il est réducteur de prendre en compte uniquement le nombre des mandats électifs sans s'intéresser aux responsabilités que l'élu accepte dans le cadre de ces mandats, or il considère que cela change tout :

*«Moi je suis pour la limitation du cumul des mandats en fonction des tailles et des fonctions que l'on a mais aussi en fonction des délégations que le mandat peut donner. Le président d'une communauté de communes, ou le président d'une communauté d'agglomérations, président de ceci et de cela... et ne pas avoir un seul exécutif. C'est une limitation en prenant en compte tout l'ensemble des fonctions qu'offre un mandat. Je suis sénateur et je suis maire, je ne suis rien dans l'intercommunalité volontairement...»*

Le sénateur n° 138<sup>409</sup> finalement présente un autre point de vue. Pour la suppression du cumul des mandats en théorie, il est préoccupé par la sécurité matérielle des élus. Pour lui une telle réforme nécessiterait la création du statut d'élu :

*«Supprimer le cumul des mandats c'est bien mais il faut qu'il y ait une couverture sociale pour les élus or ça n'existe pas sauf pour les 920 parlementaires. S'il n'y a pas de statut de l'élu, on continuera d'avoir des cumuls de mandats. Je suis pour le statut de l'élu et donc a fortiori pour le non cumul.»*

Pour une partie des *Elus Locaux*, l'orientation locale s'explique aussi par l'insatisfaction avec le travail parisien. Cela est par exemple le cas du sénateur n° 169<sup>410</sup> qui exprime sa déception avec le travail à Paris, où selon lui, les sénateurs

---

<sup>407</sup> Troisième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>408</sup> Deuxième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>409</sup> Deuxième sénateur le plus éloigné du centre des autres styles de représentation.

<sup>410</sup> Cinquième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

sont bombardés de textes de loi par le gouvernement et où la majorité vote de toute façon avec le gouvernement ce qui exclurait d'emblée tout débat. Il en conclut : *«A Paris, on est plus spectateur et moins acteur.»* A cela s'ajoute selon lui le fait que la population ne se reconnaît pas dans le Sénat. Tous ces facteurs contribuent au fait qu'il est plus satisfait de son travail quand il l'exerce en département :

*«Je pense que nous sommes à bout de souffle... de ce fait là, c'est moins à Paris, car en département on est plus à faire du lien qu'ici....»* et *«Dans mon département j'ai des syndicalistes, des membres d'associations, des groupes professionnels qui viennent me rencontrer (des avocats, des ouvriers, des enseignants, des médecins...) c'est intéressant car on a de vrais débats.»*

Pour le sénateur n° 169<sup>411</sup>, le travail au Sénat se fait avec le département en tête. Il explique pourquoi il continue à rédiger des amendements, même s'il n'a pas l'impression qu'ils sont pris au sérieux au Sénat : *«Nous produisons des amendements. Ça ne sert à rien, mais en dehors de l'hémicycle, si on a un réseau de communication et de partenaires comme j'ai, alors oui il y a une utilité à nos amendements.»*

En ce qui concerne la relation des *Elus Locaux* avec leur formation politique, nous constatons, que les sénateurs qui représentent le mieux ce style en parlent, mais qu'ils l'évoquent beaucoup moins souvent que les *Agents Partisans Nationaux*, quand ils le font, c'est d'une manière plus nuancée.

Ainsi le sénateur n° 156<sup>412</sup> souligne l'importance du contexte politique (rapport de force dans le département, conjoncture politique) pour juger du rôle de l'étiquette politique pour l'élection d'un sénateur, en résumant ainsi:

*«Au renouvellement de 2008, oui, elle a joué et en 1998, c'est plus ma personnalité, ma connaissance des gens, qui a joué. Elle peut donc avoir son importance mais elle est relative en fonction des fiefs ou des lieux où vous vous retrouvez.»*

---

<sup>411</sup> Cinquième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>412</sup> Deuxième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

Le sénateur n° 176<sup>413</sup> évoque son expérience du parti comme élément qui a compté pour son élection : *«Oui, j'étais membre du conseil national.»* Il explique ensuite qu'il siégeait au conseil national de son parti pour y représenter une structure qui regroupait une centaine de membres ou non membres de son parti, des responsables syndicaux, responsables sociaux etc. et qui agissait comme couronne de transmission entre des associations et d'autres acteurs de la société et le parti en analysant des problèmes et en proposant des positions au parti. Ainsi, ce sénateur a eu des responsabilités au sein de son parti et considère que cela l'a aidé pour être élu mais il ne s'agit pas de la trajectoire typique d'un militant qui gagne d'une manière progressive en responsabilité et en visibilité au sein de son parti mais plutôt de quelqu'un qui a su valoriser ses contacts et connaissances du milieu associatif au sein de son parti.

Quand les *Elus Locaux* parlent de leur rapport avec leur groupe politique, c'est d'une manière positive, quoique sans grand enthousiasme. Interrogé sur le degré de liberté qu'il ressent par rapport à son groupe, le sénateur n° 66<sup>414</sup> nous a expliqué :

*«C'est une contrainte, c'est clair, on a des libertés de vote quand on décide collectivement, il y a plusieurs positions, quand on n'arrive pas à se mettre d'accord avec le groupe socialiste, on vote pour savoir si l'on peut avoir la liberté de vote ou argumenter...»*

Et le sénateur n° 138<sup>415</sup> commente son comportement de vote ainsi : *«Si c'est une question politique, je suivrai mon parti. Sur l'interdiction de la burqa, je n'ai pas suivi mon parti. C'est une question un peu bizarre, car il y a un problème de confiance.»*

Si l'implication locale est ainsi un élément commun entre *l'Elu Local* et le *Trustee*, *l'Elu Local* partage la caractéristique d'un focus local-national avec le dernier style de représentation, celui de *l'Avocat du Département*.

---

<sup>413</sup> Quatrième sénateur le plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

<sup>414</sup> Troisième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>415</sup> Deuxième sénateur le plus éloigné du centre des autres styles de représentation.

**Tableau 10 Modalités de réponse significativement liées au style de l'Elu Local**

<b>ELUS LOCAUX</b>	<b>Pourcentage des Elus Locaux ayant choisi cette modalité</b>	<b>Pourcentage de tous les sénateurs de l'échantillon ayant choisi cette modalité</b>	<b>Pourcentage des Elus Locaux parmi tous les sénateurs de l'échantillon qui ont choisi cette modalité</b>
TrvInter	78,57	57,89	14,97
RepresDep+	37,65	84,21	45,45
RespMedD	39,58	50,00	25,67
RepresGE+	33,78	65,79	39,57
Satis_D	44,12	39,47	18,18
GeV_GE	41,67	39,47	19,25
DefDep	47,83	28,95	12,30
PlusAssD	29,76	65,79	44,92
Gr_Utile+	27,03	78,95	59,36
Ressources+	29,63	63,16	43,32
AidElec	50,00	15,79	6,42
NervOui	36,67	28,95	16,04
GeP_GE	28,99	52,63	36,90
PV_P	33,33	34,21	20,86
PV_V	14,14	36,84	52,94
TrvSen	13,10	28,95	44,92
RepresGE0	9,80	13,16	27,27
Ressources-	12,94	28,95	45,45
RespMedP	7,50	7,89	21,39
RepresDep0	8,33	10,53	25,67
RepresPop+	12,63	31,58	50,80
SemP_3+	9,52	15,79	33,69
RepresPar-	12,50	31,58	51,34
PlusAssP	5,00	5,26	21,39
GeP_P	6,25	7,89	25,67
Gr_Utile0	6,25	7,89	25,67
RepresDep-	4,35	5,26	24,60
GeV_V	10,09	28,95	58,29
TrvPar	2,22	5,26	48,13

#### 4.2.5. L'avocat Du Département<sup>416</sup>

Enfin, le style de *l'Avocat du Département*, a un focus clairement local et une implication partagée entre les deux sphères du travail. Les *Avocats du Département* sont, avec respectivement 53,7 % et 40%, surreprésentés parmi les sénateurs qui désapprouvent l'affirmation qu'un sénateur devrait avant tout représenter toute la population française et parmi ceux qui approuvent qu'un sénateur devrait avant tout représenter son département.

Ils représentent 43,2% des sénateurs qui déclarent qu'un sénateur devrait avant tout représenter ses grands électeurs. Les *Avocats du Département* accordent ainsi une place privilégiée dans leur conception de représentation aux grands électeurs, tout en gardant une certaine liberté à leur égard, comme l'exprime par exemple le fait qu'on ne trouve pas un seul représentant de ce style parmi les sénateurs qui déclarent de sentir une absence de liberté envers les grands électeurs (7% dans l'échantillon complet). Si la sous-représentation parmi les sénateurs ayant choisi cette modalité rare peut paraître insuffisante pour ainsi catégoriser leur relation avec les grands électeurs comme plutôt libre, l'étude des entretiens avec les sénateurs qui représentent le mieux ce style, confirment cette impression comme nous le verrons par la suite.

L'implication des *Avocats du Département* est partagée entre Paris et leur département : ils sont fortement surreprésentés parmi les sénateurs qui emploient le même nombre d'assistants parlementaires dans leurs deux lieux de travail et comptent pour 45,5% de tous les sénateurs de l'échantillon qui avaient choisi cette modalité de réponse. En outre, 51% d'entre eux organisent le contact avec les médias dans les deux sphères de leur mandat, ayant un responsable pour le contact avec les médias à Paris et un dans le département. De plus, 81% des *Avocats du Département* déclarent être aussi satisfait quand ils travaillent à Paris que quand ils travaillent en département.

Leur relation avec leur formation politique est très faible : 91,8% d'entre eux déclarent que leur expérience partisane ne leur a pas aidé pour être élu et 69,4% des *Avocats du Département* disent la même chose de leur étiquette partisane. Ils représentent 45,8% des sénateurs qui jugent les réunions de leur groupe politique

---

<sup>416</sup> Style de représentation représenté par le chiffre 5 sur les graphiques.

inutiles pour leur travail et ils rejettent l'idée qu'un sénateur devrait avant tout représenter son parti (pas un seul des *Avocats du Département* n'a choisi cette modalité de réponse).

Les *Avocats du Département* présentent un certain nombre de points communs avec les *Elus Locaux* comme le montrent les entretiens qualitatifs avec les sénateurs qui représentant le mieux ce style de représentation.

Ainsi ils ont un focus local comme l'illustrent ces propos du sénateur n° 52<sup>417</sup> : «*le rôle que je prends en premier est l'intermédiaire entre [nom du département] et le gouvernement.*» Le sénateur n° 160<sup>418</sup> est un des trois sénateurs qui ont répondu par le positif à la question de l'apparence à un groupe ethnique minoritaire en s'exclamant : «*oui breton !*»

Le sénateur n° 177<sup>419</sup> nous a raconté que, s'il était devenu sénateur, c'était avant tout pour avoir plus d'autorité dans l'exercice de son mandat de maire. Interrogé sur les raisons pour lesquelles il est devenu sénateur, il a répondu :

*«J'en ai un principal : je venais d'être élu comme maire pour deux mandat [...] et je me suis aperçu à ce moment-là que ça n'allait pas être si facile que ça d'être maire d'un conseil municipal où il y avait deux députés, un sénateur, neuf conseillers généraux, des conseillers régionaux et même si tout cela était pratiquement de mon parti politique je me disais qu'il valait mieux un deuxième galon à la casquette, c'est pour ça que j'y suis allé, parce que si on s'en réfère à mes premières interviews que j'avais donnés où je disais que je ne serai que maire, je n'ai pas tenu très longtemps.»*

Dans cet exemple le focus local trouve expression dans le fait que le mandat de sénateur est avant tout perçu comme une aide à l'exercice d'un mandant local.

L'implication des *Avocats du Département* est partagée entre les deux sphères de travail. Le sénateur n° 52<sup>420</sup> représente un territoire éloigné (hors métropole<sup>421</sup>) et

---

<sup>417</sup> Deuxième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>418</sup> Cinquième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>419</sup> Troisième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>420</sup> Deuxième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>421</sup> Nous avons volontairement opté pour cette description vague pour des raisons de garantie d'anonymat.

est donc obligé de partager son temps clairement entre les deux lieux par souci de limiter ses aller-retour :

*«Je fais en sorte d'être présent dans les moments forts, les projets de lois. En dehors du vote du budget : je reste entre le premier octobre et Noël, je suis présent. Je viens une première fois. Ensuite, j'ai beaucoup de travail et de rendez-vous quand je viens à la capitale. Tout ça rentre en ligne de compte, les rendez-vous dans les ministères. Je totalise environ quatre mois de travail sur Paris.»*

Si le sénateur n° 160<sup>422</sup> souligne l'importance de la relation avec les grands électeurs par rapport aux citoyens du département en déclarant : *«la population, pour un sénateur, elle est loin. C'est essentiellement les grands électeurs et, logiquement, les grands électeurs sont censés représenter la population, donc, c'est un double niveau et politiquement, évidemment que l'on a un rôle»*, les grands électeurs occupent moins de place dans les entretiens avec les *Avocats du Département* que c'est le cas de ceux avec les *Elus Locaux*.

C'est surtout leur notoriété que les sénateurs, qui représentent le mieux ce style, mettent en avant, aussi bien comme facteur ayant permis leur élection que pour se sentir satisfaits dans l'exercice du mandat. Le sénateur n° 116<sup>423</sup> souligne son importance pour l'élection d'un sénateur: *«logiquement les grands électeurs ont élu un sénateur, la plupart du temps, ce sont des options politiques, en partie, c'est la notoriété.»*

Le sénateur n° 177<sup>424</sup> explique sa préférence pour le scrutin majoritaire par le fait que la personnalité y joue un rôle plus important et décrit sa manière de contourner les contraintes du scrutin de liste par la création d'une liste dissidente :

*« Si on est élu dans un département à l'ancienne, c'est-à-dire quand il y a moins de trois sénateurs, on est élu au scrutin uninominal,[...] et là, la personnalité compte énormément, c'est pour ça que, à votre première question, j'ai fourni l'importance de la personnalité, mais, pour l'instant, ce n'est plus ça dans la moitié des départements français, c'est à la*

---

<sup>422</sup> Cinquième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>423</sup> Sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>424</sup> Troisième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

*proportionnelle et là l'étiquette compte beaucoup et la composition de la liste. Quand je suis allé aux élections de 2004, j'y suis allé sans investiture, je me suis fait massacrer et j'ai fait ma liste. J'étais vraiment le rebelle. Je suis retourné à l'UMP après parce que je suis un garçon sérieux. »*

Plusieurs manières d'acquérir cette notoriété sont mentionnées par les *Avocats du Département*. Le sénateur n° 13<sup>425</sup> évoque dans ce contexte son succès comme chef d'entreprise :

*« Je suis un sénateur un peu à part en ce sens que je suis un homme d'entreprise, [...] et j'ai abordé ce mandat d'une tout autre façon. En ce sens j'ai commencé après mes études, je me suis installé, j'ai créé mon entreprise, je suis parti après dans une campagne électorale, [...] parce qu'on est venu me chercher à un moment donné [...], j'y ai fait six ans et j'ai été élu maire de ma ville, c'est là que mon engagement politique a commencé. »*

Pour le sénateur n° 53<sup>426</sup>, c'était le fait d'être connu, bien avant son élection, comme président de *l'Association des Maires* qui joué un rôle important :

*« Dans ma circonscription, je suis satisfait. Du fait que je suis président de l'Association des Maires les maires me connaissent avant que je sois sénateur. La notoriété que j'ai et l'impact que j'ai auprès des maires, je les dois plus à ma responsabilité de président d'Association des Maires qu'à mon mandat de sénateur. »*

En ce qui concerne le cumul des mandats, les *Avocats du Département* ne semblent pas spécialement défendre son existence. Le sénateur n° 52<sup>427</sup> raconte d'avoir personnellement abandonné son mandat local mais de comprendre que celui-ci pourrait être important dans d'autres circonstances :

*« Je ne suis pas pour le cumul des mandats mais je ne suis pas pour la suppression non plus. [...] Moi je ne pouvais pas cumuler dans la situation*

---

<sup>425</sup> Quatrième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

<sup>426</sup> Sénateur troisième plus éloigné des centres des autres styles de représentation.

<sup>427</sup> Deuxième sénateur le plus proche du centre du style de représentation.

*dans laquelle je me trouvais maire et sénateur, j'avais trois bureaux donc c'était trop difficile, le boulot de maire je ne pouvais plus le faire. Par contre il y a des petits endroits qui ont besoin d'un sénateur. D'une part, de faire parler d'eux parce qu'ils sont oubliés. Ils sont insulaires, à la montagne... il y a la ressource humaine dans ces petits villages qui est difficile à trouver. Donc le cumul peut être nécessaire, le supprimer n'est pas la solution.»*

Il exprime par là un refus d'accorder trop de temps au travail en département, il lui était important de garder un certain temps pour son travail parisien, ce qui ne va pas de soi comme nous avons pu constater en étudiant les autres styles de représentation et notamment celui de l'*Elu Local*.

Ils sont plusieurs à souligner la nécessité d'une expérience locale à un moment dans leur carrière sans être d'accord sur la question si un mandat antérieur suffirait comme source d'information sur le fonctionnement de la vie locale

Ainsi le sénateur n° 160<sup>428</sup> considère qu' *«en tout cas, au niveau du Sénat, on ne peut pas être à la fois représentant des collectivités sans avoir été élu à un moment donné. Mais il faut avoir été au moins élu ou responsable d'une association reconnue d'utilité publique.»*

Le sénateur n° 10<sup>429</sup> en revanche souligne la nécessité d'être actuellement sur le terrain :

*«Le jour où je monterai à la tribune du Sénat pour m'exprimer sur la réforme de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées [...] je saurais de quoi je parle. Et je serai au fait de cette actualité là et des réalités. Le fait d'avoir connu ces réalités dix ans plus tôt ne suffit pas pour être tout à fait à la page.»*

La relation des *Avocats du Département* avec leur formation politique semble être ambiguë. S'ils ne sont pas des individualistes et sont prêts à jouer le jeu des

---

<sup>428</sup> Cinquième sénateur le plus proche du centre du style.

<sup>429</sup> Deuxième sénateur le plus éloigné des centres des autres groupes.

groupes politiques, ils sentent une certaine liberté envers la discipline de groupe qui peut aller jusqu'à la rupture. Ainsi le sénateur n° 160<sup>430</sup> dit de lui-même:

*«Non je suis sans doute rebelle... bien sûr que sur des sujets, il y a une discipline de groupe mais je me suis rarement trouvé en divergence, sauf une ou deux fois pendant lesquelles j'ai demandé l'abstention. [...] Je me sens libre. On fait partie d'une équipe, on ne peut pas être d'accord à 100% tout le temps.»*

Le sénateur n° 53<sup>431</sup>, centriste, décrit son rapport avec son groupe politique comme suivant :

*« Si mon vote ne va pas gêner la négociation entre mon groupe et les autres groupes sur la loi, à ce moment-là, j'ai ma liberté. [...] s'il y a des enjeux importants pour le groupe, je vais suivre le groupe. Ça m'arrive aussi de prendre des positions en dehors du groupe.»*

Le sénateur n° 52<sup>432</sup>, quant à lui, a un parcours politique plutôt atypique dans la mesure où, jeune il avait été membre d'un syndicat de gauche, il a adhéré à l'UMP quand il a été élu pour la première fois. Or, aujourd'hui il est membre d'un groupe politique de gauche parce que, selon lui, au sein du groupe parlementaire UMP ils étaient trop nombreux pour dialoguer et il déplorait l'obligation de se soumettre à la volonté du groupe. Au contraire, au sein de son nouveau groupe, il se trouve beaucoup plus libre et a l'impression de pouvoir dialoguer à son aise.

---

<sup>430</sup> Cinquième sénateur le plus proche du centre du style.

<sup>431</sup> Sénateur le troisième plus éloigné des centres des autres styles.

<sup>432</sup> Sénateur le deuxième plus proche du centre du style.

Tableau 11 Modalités de réponse significativement liées au style de l'Avocat du Département

<b>AVOCATS DU DEPARTEMENT</b>	<b>Pourcentage des Avocats du Département ayant choisi cette modalité</b>	<b>Pourcentage de tous les sénateurs de l'échantillon ayant choisi cette modalité</b>	<b>Pourcentage des Avocats du Département parmi tous les sénateurs de l'échantillon qui ont choisi cette modalité</b>
ElecEtiqu-	50,00	69,39	36,36
RepresPop-	53,66	44,90	21,93
RepresGE+	43,24	65,31	39,57
ElecExpParti-	34,35	91,84	70,05
RepresDep+	40,00	69,39	45,45
RepresPar-	37,50	73,47	51,34
Gr_Utile0	45,83	44,90	25,67
AssDP	45,45	40,82	23,53
PV_V	34,34	69,39	52,94
RespMedDP	37,88	51,02	35,29
Satis_PD	30,77	81,63	69,52
GELib-	0,00	0,00	6,95
Satis_P	5,00	2,04	10,70
Gr_Utile+	19,82	44,90	59,36
RespMedD	12,50	12,24	25,67
NervOui	6,67	4,08	16,04
RepresDepNEU	10,42	10,20	25,67
TrvlInter	3,57	2,04	14,97
RepresGE-	9,62	10,20	27,81
PV_P	5,13	4,08	20,86
RepresPar+	0,00	0,00	14,44
ElecExpParti+	4,17	4,08	25,67
ElecEtiqu+	12,50	28,57	59,89

### 4.3. Conclusion

L'identification empirique des types de sénateurs français à l'aide d'une *Classification Hiérarchique sur Composantes Principales* a fait ressortir cinq styles de représentation regroupant chacun un nombre important de sénateurs. L'analyse des modalités de réponse qui comptaient le plus pour leur construction, ainsi que l'étude approfondie des entretiens avec les sénateurs qui représentent le mieux chacun des styles nous a permis de vérifier qu'il s'agit là de styles de représentation significatifs. Nos analyses ont également montré que, quand les sénateurs d'un style donnent des réponses similaires lors des entretiens fermés, ils le font également dans les justifications de leur comportement (lors des entretiens qualitatifs et des commentaires en marge des entretiens quantitatifs) ce qui souligne la robustesse de notre classification. Ces analyses nous ont également permis de vérifier nos hypothèses en lien avec les styles de représentation attendus ainsi que leurs dimensions constitutives.

Parmi les principaux résultats de cette étape de notre thèse, il apparaît que deux des dimensions attendues ont été confirmées par l'ACM (la dimension du focus local-national et la dimension en lien avec la relation avec la formation politique). Une troisième s'est dessinée sous une forme légèrement différente (la dimension de l'implication locale-nationale). La quatrième dimension attendue, celle en lien avec la relation avec les grands électeurs, ne constitue pas un axe discriminant distingué par l'ACM.

Cette dimension ne permet pas de distinguer des styles de représentation supplémentaires, bien que celle-ci soit pertinente et prend une forme valable selon les styles de représentation.

Ce sont les deux dimensions qui se sont comportées (partiellement) d'une manière inattendues qui méritent une discussion particulière à la lumière de l'analyse approfondie des cinq styles de représentation des sénateurs français. Comme nos hypothèses sur les dimensions attendues ont été établies en lien avec la littérature existante sur les typologies parlementaires et le comportement parlementaire, nos résultats devraient en retour apporter une contribution significative vis-à-vis de cette littérature. Le rejet (partiel) de certaines hypothèses en lien avec nos dimensions soulève ainsi la question de savoir si ce rejet s'explique exclusivement par le caractère

spécifique du Sénat français et de ses membres ou s'il s'agit d'une invitation à revoir certains éléments considérés comme acquis dans la littérature.

Ainsi, la relation élu-électeurs est, par exemple, un des aspects du mandat des parlementaires le mieux étudié et partie intégrale de beaucoup de modèles de typologies de parlementaires, notamment à travers le concept de *trustee* et *delegate*<sup>433</sup>. Or, nous avons constaté que cette relation ne remplissait pas les critères d'une dimension constitutive des styles de représentation des sénateurs français. Eu égard au fait que la presque totalité de ces ouvrages traite des parlementaires élus au suffrage universel direct, il est cependant possible que nos résultats soient induits spécifiquement par les effets du scrutin indirect.

Il convient par conséquent d'affiner l'analyse des deux dimensions en question : la dimension de l'implication locale-nationale et celle en lien avec les électeurs.

Si le caractère novateur de la distinction entre focus local-national et implication locale-nationale et sa prise en compte dans des analyses empiriques peut expliquer des résultats partiellement inattendus sur cette dimension, nous devons envisager d'autres éléments d'explication tout au moins pour la dimension en lien avec la relation avec les électeurs.

#### 4.3.1. La relation des sénateurs avec leurs grands électeurs

Nos analyses ont montré que, au lieu de constituer une dimension indépendante, la relation des sénateurs avec leurs grands électeurs contribue avant tout à la dimension du focus local-national. Un focus national va ainsi de pair avec une relation plutôt faible avec les grands électeurs. Cette indépendance varie entre une forte revendication d'indépendance pour les *Trustees* d'un côté et la position des *Législateurs* et les *Agents Partisans Nationaux* de l'autre, pour qui cette indépendance est plus le sous-produit d'une grande confiance dans leurs choix et leur capacité de convaincre, ainsi que d'une conception non-locale de la représentation (désapprobation avec l'affirmation qu'un sénateur représente avant tout les grands électeurs).

Parmi les deux styles avec un focus local, un, celui de *l'Elu Local*, a une relation très forte avec les grands électeurs pendant que le deuxième, *l'Avocat du Département*, a

une relation plus nuancée avec ses électeurs. S'il leur accorde une place privilégiée dans sa conception de la représentation, il se sent toutefois très peu dépendant d'eux et sur tous les autres indicateurs de cette dimension il choisit des modalités éloignées des grands électeurs. Cette relation ambiguë est d'ailleurs même centrale pour la compréhension de ce style, qui veut représenter son département à Paris mais qui compte sur sa propre notoriété et son réseau personnel dans le département pour obtenir les informations pertinentes et pour assurer sa réélection (et moins sur ses grands électeurs).

Ainsi nous constatons que, si la relation des sénateurs avec leurs grands électeurs n'apparaît pas comme dimension indépendante, c'est parce que pour quatre des cinq styles de représentation, elle suit le focus local-national des sénateurs même si les modalités de réponse en lien avec cette relation contribuent à des degrés différents à la situation des styles de représentation sur cette dimension.

La prise en compte de cette relation s'avère toutefois cruciale pour appréhender le cinquième style, celui de *l'Avocat du Département* et permet également une meilleure compréhension du style de *Trustee* pour qui l'indépendance envers les grands électeurs représente un élément clé de son focus national. C'est en considérant le rôle important que ce style accorde à sa double indépendance (envers la formation politique et envers les grands électeurs) que nous comprenons que ce style obtenu se rapproche le plus du style attendu du *Trustee* (même si pour celui-ci nous nous sommes attendus à une implication nationale).

Ce qui peut paraître comme une contradiction (il ne s'agit pas d'une dimension indépendante mais néanmoins d'un aspect crucial pour la compréhension des styles de représentation), n'en est pour autant pas une. Il convient de rappeler que la projection des styles de représentation sur les trois dimensions constitutives (par le moyen d'un plan factoriel ou à l'aide d'un tableau) est une simplification volontaire qui souligne les caractéristiques clés des styles de représentation et qui permet une première interprétation d'eux. Se limiter à cette interprétation du modèle simplifié, ne nous permettrait toutefois pas de comprendre comment sont articulées leurs différentes facettes. C'est pourquoi nous avons procédé à une analyse plus détaillée lors de l'étape

---

<sup>433</sup> Voir partie 3.1.5 de cette thèse sur la dimension attendue en lien avec la relation avec les grands électeurs pour un aperçu de cette littérature.

précédente qui nous a permis de relever l'importance de la relation des sénateurs avec les grands électeurs, comme composante des styles de représentation.

Nous obtenons ainsi trois styles de représentation avec une relation faible avec les grands électeurs, un style avec une relation nuancée et un seul style avec une relation forte. C'est en affinant davantage notre analyse que nous constatons que les sénateurs, même s'ils paraissent dans leur grande majorité plutôt indépendants de leurs électeurs, développent des manières spécifiques de rester en contact avec ceux-ci.

Le tableau suivant relativise ainsi d'une certaine manière le constat d'une relation faible et uniforme d'une majorité de sénateurs avec leurs électeurs, en montrant qu'une relation faible avec les grands électeurs peut prendre des formes très différentes selon le style de représentation en question. Afin de saisir cette relation dans toute sa complexité, nous appréhendons cette relation à partir des entretiens quantitatifs mais également des explications que les sénateurs ont livré à ce sujet lors des entretiens qualitatifs (et en marge des entretiens quantitatifs).

Tableau 12 Relation des styles de représentation avec les grands électeurs

	Législateur	Partisan National	Trustee	Elu Local	Avocat du Département
<b>Type de relation (Pour rappel : focus)</b>	Relation faible. (focus national)	Relation faible. (focus national)	Relation faible. (focus national)	Relation forte. (focus local)	Relation nuancée. (focus local)
<b>Explication</b>	Mets en avant l'intérêt général, refus du « localisme », assume la possibilité de conflit de positions avec les grands-électeurs.	Focus sur les grands-électeurs de la même couleur politique, ainsi moins de potentiel de conflit. Ainsi les grands-électeurs sont moins perçu comme un groupe et plus comme membres du même mouvement politique. Ce n'est donc pas que les grands-électeurs ne les intéressent pas, mais qu'ils n'ont pas le même électorat en tête que les autres styles.	Réclame l'indépendance envers les grands-électeurs, met en avant d'être élu avec des voix des deux camps (gauche/droite). Il souligne l'importance de son mandat local et de sa notoriété. Contact direct au lieu de passer par les grands-électeurs	Par rapport aux grands-électeurs il se présente comme « être un d'eux ». Souligne l'importance de représenter les élus locaux, qui sont également très présent dans son discours.	Par rapport aux grands-électeurs il se présente comme « être un d'eux ». Il considère représenter les grands-électeurs. Mais, comme le Trustee il mentionne sa notoriété comme facteur lui accordant une certaine liberté envers les grands-électeurs.
<b>Type de contact</b>	Actif et passif.	Actif.	Collaborateur	Surtout passif (mais également actif)	Collaborateur.
<b>Explication</b>	Ecouter les grands-électeurs (sans reprendre les propositions etc. en état mais en appliquant un filtre d'intérêt général) et expliquer ses positions (conviction de pouvoir convaincre).	Expliquer ses positions.	Il ne mentionne que très rarement son contact avec les grands-électeurs et quand il le fait c'est surtout pour décrire sa collaboration avec eux comme élus locaux.	Etre à l'écoute !	Il ne mentionne que très rarement son contact avec les grands-électeurs et quand il le fait c'est surtout pour décrire sa collaboration avec eux comme élus locaux.

Ce tableau nous livre une image plus différenciée du caractère de la relation sénateur/grands électeurs. Nous constatons que nous ne trouvons pas deux fois la même combinaison entre la nature de la relation (forte, nuancée, faible) et la nature du contact (actif, passif, comme collaborateur) avec leurs électeurs parmi les styles de représentation.

Ce tableau différencié nous permettra également de développer des hypothèses plus spécifiques quant au comportement des sénateurs. Ainsi nous pouvons par exemple nous attendre à ce que les *Législateurs* posent peu de questions écrites sur des enjeux en lien avec leur département, mais font beaucoup d'effort de communiquer leurs activités aux grands électeurs (sur leur site, en forme des lettres d'information, invitations à des réunions etc.)

### 4.3.2. L'implication locale-nationale des sénateurs

Quand nous avons testé la fiabilité de nos indicateurs et la cohérence interne des dimensions attendues, nous avons pu constater que la dimension de l'implication locale-nationale est en réalité une dimension double.

Sur notre ACM globale, les modalités en lien avec cette dimension n'apparaissent pas comme deux dimensions, mais les modalités exprimant une implication partagée se trouvent sur la même extrémité de l'axe que celles indiquant une implication nationale. Ainsi, cette dimension oppose une implication locale à une implication nationale ou partagée. Cette association s'explique au moins en partie par la forte contribution des modalités décrivant le degré de nervosité lors des prises de parole au Sénat à la construction de cette dimension<sup>434</sup>.

En ce qui concerne les styles de représentation nous avons obtenu deux styles avec une implication nationale (*Législateur* et *Agent Partisan National*), deux styles avec une implication locale (*Elu Local* et *Trustee*) et un style avec une implication partagée (*Avocat du Département*). La compréhension de cette dimension comme duale et le fait qu'une implication partagée ne représente pas simplement une implication intermédiaire, mais est constitutive d'un style de représentation tout entier nous permet de comprendre le style de *l'Avocat du Département*.

Au-delà des interprétations esquissées dans le présent chapitre, des études comparatives entre plusieurs chambres seront nécessaires. Une comparaison de nos résultats avec ceux relatives à la relation d'autres parlementaires avec leurs électeurs, en commençant avec les députés français, serait intéressante pour mieux juger le degré de cette indépendance.

---

<sup>434</sup> Pour rappel : sur l'ACM individuelle pour cette dimension, la modalité intermédiaire de cette variable *Nerv0* se trouve du côté implication nationale, tout comme la modalité nationale *NervNon*.

### **3<sup>ème</sup> Partie : déterminants et effets comportementaux des styles de représentation – une étude exploratoire**

Cette troisième partie, est divisée en deux sous-parties. La première est consacrée à l'analyse des déterminants dans le choix des styles de représentation des sénateurs français, permettant d'exploiter notre hypothèse que les styles de représentation peuvent être compris comme le fruit des incitations par des ressources et des contraintes (1)..

Dans la deuxième sous-partie, nous étudierons l'existence d'un lien entre les différents styles et le comportement observable des sénateurs. Les données mobilisées pour ce faire sont l'usage que font les sénateurs de notre échantillon de plusieurs instruments parlementaires (questions écrites et orales posées par les sénateurs, amendements signés) ainsi que leur communication avec les électeurs dans leur département (lettres d'information, sites web) (2)..

#### **1. Une analyse exploratoire des déterminants des styles de représentation**

Suite à l'identification de cinq styles de représentation des sénateurs français proposée dans le chapitre précédent, la présente sous-partie est consacré à l'étude des déterminants de ces styles. Quels sont les facteurs qui influencent la probabilité qu'un sénateur appartienne à un style de représentation plutôt qu'à un autre ?

Cette thèse propose d'appréhender les parlementaires comme des acteurs rationnels<sup>435</sup> qui poursuivent, sous de multiples contraintes, les objectifs classiques

---

<sup>435</sup> D. D. Searing critique cette perception des parlementaires comme acteurs rationnels qui, selon lui, néglige le rôle important des habitudes. Nous estimons, pour notre part, que les deux points de vue ne sont pas contradictoires. Comme l'expliquent très bien M. Blomgren et O. Rozenberg, une routine comportementale peut tout à fait être rationnelle pour un parlementaire, dans la mesure où elle lui évite l'effort des choix répétés. Pour illustrer cette conception, ces deux auteurs développent l'exemple d'un parlementaire qui «*va économiser du temps et de l'énergie dans le repérage de ses courriels sachant qu'il a décidé d'agir comme un membre de sa circonscription.*»

des professionnels de la politique. K. Strøm distingue trois types d'objectifs parlementaires principaux: l'obtention de l'investiture, l'obtention de voix, l'obtention des postes à responsabilité au sein du parti ou au parlement<sup>436</sup>. A cette liste nous ajoutons un quatrième objectif proposé par R. F. Fenno et également identifié comme important dans la littérature: la mise en œuvre de mesures politiques spécifiques<sup>437</sup>. Dans cette perspective, l'appartenance à un style de représentation est susceptible de répondre aux incitations de l'élu, qui sont quant à elles façonnées par les contraintes – notamment électorales – et par les ressources politiques des sénateurs.

Dans un premier temps, nous proposons un aperçu des déterminants identifiés dans la littérature pour expliquer les typologies parlementaires, puis nous présentons nos propres hypothèses relatives aux déterminants possibles des styles de représentation des sénateurs français. Nous discutons ensuite la manière dont nous proposons d'opérationnaliser ces déterminants pour l'étude empirique. Enfin, nous testons nos hypothèses à l'aide d'analyses de régression logistique multinomiales et nous discutons les implications de nos résultats pour l'explication des variations observées au niveau des styles de représentation.

## **1.1. Les déterminants dans la littérature**

La nécessité de saisir les déterminants des typologies parlementaires est unanimement reconnue dans les études parlementaires, en particulier celles qui mobilisent le concept des rôles parlementaires. C'est précisément sur cette question des déterminants des types parlementaires que porte l'un des principaux débats de ces deux dernières décennies: la question de savoir si les motivations

---

*Dans ce cas, des lettres envoyées par des électeurs de la circonscription vont systématiquement recevoir une réponse, tandis que les lettres des organisations nationales peuvent être négligées.*» (O. Rozenberg, M. Blomgren, «Legislative roles and legislative studies: the neo-institutionalist turning point? », op. cit., p. 29) Ainsi, ce qui a été un choix stratégique conscient à un moment d'une carrière d'élu, peut devenir une routine, voire un comportement incarné par le parlementaire par la suite.

<sup>436</sup> K. Strøm, «Rules, reasons and routines: Legislative roles in parliamentary democracies», op. cit., p. 160.

<sup>437</sup> R. F. Fenno, *Congressmen in Committees*, Boston Little, Brown, 1973, p. 1. En ce qui concerne les objectifs des partis politiques et de leurs dirigeants, W. C. Müller et K. Strøm intègrent également la mise en œuvre des politiques spécifiques dans les objectifs stratégiques. W. C. Müller, K. Strøm (ed.), *Policy, Office and Votes? How political parties in Western Europe make hard decisions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

sont des facteurs endogènes (ce que soutient D. D. Searing<sup>438</sup>) ou exogènes (comme l'avance K. Strøm<sup>439</sup>) des types parlementaires. Autrement dit, ces auteurs se demandent si les motivations des parlementaires sont des éléments constitutifs des types parlementaires ou s'ils font partie de leurs déterminants<sup>440</sup>.

Des analyses empiriques des types parlementaires sont nécessaires pour en saisir les déterminants. Malheureusement, les études systématiques sont rares : les travaux disponibles se limitent souvent à l'étude d'un seul type de déterminants : par exemple les caractéristiques socio-biographiques des parlementaires et leur statut au sein du parlement<sup>441</sup> ou l'influence des expériences antérieures au mandat de parlementaire<sup>442</sup>. Des exceptions sont les travaux d'A. Gélinas et ceux de R. Sully et D. Farrell.<sup>443</sup> A. Gélinas distingue deux types de députés canadiens, les « législateurs » et les « représentants », et montre que les « législateurs » viennent en majorité des circonscriptions urbaines et ont des occupations supérieures, alors que les « représentants » tendent à être plus âgés et à venir des circonscriptions rurales<sup>444</sup>. R. Sully et D. Farrell identifient d'abord quatre caractéristiques constitutives des types de députés européens, puis plusieurs facteurs qui déterminent la position des députés sur ces dimensions, notamment l'ancienneté dans le mandat, l'orientation droite-gauche, le caractère du système électoral, des variables en lien avec la nationalité des élus et des caractéristiques individuelles des députés<sup>445</sup>. Ces travaux suggèrent que l'adoption d'un style de représentation spécifique ne peut être bien expliqué qu'en tenant compte à la fois du profil individuel et politique du parlementaire et de son parcours. Le nombre limité de

---

<sup>438</sup> D. D. Searing, *Westminster's World, Understanding Political Roles*, op. cit.

<sup>439</sup> K. Strøm, « Roles as strategies: towards a logic of legislative behavior. Parliamentary Roles in Modern Legislatures », op. cit.

<sup>440</sup> Nous avons suivi K. Strøm dans sa compréhension des motivations comme facteurs exogènes des styles de représentation. A l'exception de la satisfaction des sénateurs quand ils travaillent à Paris et dans le département qui est, comme nous avons argumenté au moment d'identifier les indicateurs des styles de représentation, un indicateur de l'implication locale-nationale.

<sup>441</sup> J. Navarro a placé l'étude des caractéristiques socio-biographiques au centre de son étude des rôles des députés européens : J. Navarro, *Les députés européens et leur rôle, Sociologie interprétative des pratiques parlementaires*, op. cit.

<sup>442</sup> C. G. Bell, C. Price, « Prelegislative sources of representational roles », *Midwest Journal of Political Science*, vol. 13, 1969, pp. 254-270 ; A. Gélinas, « Les parlementaires et l'administration publique au Québec », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 1 n° 2, 1968, pp. 164-179.

<sup>443</sup> Parmi les travaux plus anciens, on peut également citer : R. Davidson, *The role of the congressmen*, New York: Pegasus, 1969.

<sup>444</sup> A. Gélinas, « Les parlementaires et l'administration publique au Québec », op. cit.

résultats empirique pèse cependant sur notre capacité à estimer le pouvoir explicatif respectif de ces déterminants.

Les contributions plus nombreuses à scruter l'effet d'un facteur spécifique sur les comportements et perceptions des parlementaires et leurs résultats permettent d'identifier les déterminants potentiels à inclure dans notre analyse. Ce corpus de littérature s'attache à expliquer un ou plusieurs comportements, attitudes ou perceptions, selon la variable dépendante retenue : comportement observable des parlementaires – comportement vote, nombre de questions écrites posées, par exemple –<sup>446</sup>, ou préférences et attitudes des élus, mesurées à partir des déclarations recueillies lors des entretiens avec ces derniers.<sup>447</sup> Les auteurs examinent l'impact de divers facteurs explicatifs – parfois quelques déterminants précis<sup>448</sup>, parfois de nombreux, avec pour ambition d'identifier tous les déterminants pertinents pour l'explication du comportement étudié<sup>449</sup>. Ces travaux mettent en avant plusieurs déterminants des perceptions, des attitudes et des comportements des parlementaires, et en particulier le cadre institutionnel du

---

<sup>445</sup> R. Sully, D. Farrel, «MEPs as Representatives: Individual and Institutional Roles», *Journal of Common Market Studies*, vol. 41 n° 2, 2003, pp. 269–288.

<sup>446</sup> Cf. Par exemple : E. Kerrouche, «The French Assemblée nationale: The case of a Week Legislature ? », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 12 n° 3–4, 2006, pp. 336–365 ; U. Sieberer, «Behavioral Consequences of Mixed Electoral Systems. Deviating Voting Behavior of District and List MPs in the German Bundestag », op. cit. ; W. Bernhard, T. Sulkin, «Legislative Styles», Communication à la conférence annuelle de la MPSA, Chicago, 2014.

<sup>447</sup> Cf. Par exemple : R. Scully, D. Farrel, «MEPs as Representatives: Individual and Institutional Roles», *Journal of Common Market Studies*, vol. 41 n° 2, 2003, pp. 269–288 ; V. Heitshusen et al. «Electoral context and MP constituency focus in Australia, Canada, Ireland, New Zealand, and the United Kingdom», *American Journal of Political Science*, vol. 49 n° 1, 2005, pp. 32–45 ; J. Pilet et al., «Ballot Structure, District Magnitude And Constituency-Oriented Of MPs In Proportional Representation And Majority Electoral Systems», *Representation*, vol. 48 n° 4, 2012, pp. 359–372 ; S. Brouard et al., «Why do French MPs Focus More on Constituency Work than on Parliamentary Work? », op. cit.

<sup>448</sup> Ainsi plusieurs études se concentrent sur l'étude de l'impact du mode de scrutin sur le comportement ou les perceptions des parlementaires : cf. par exemple U. Sieberer, «Behavioral Consequences of Mixed Electoral Systems. Deviating Voting Behavior of District and List MPs in the German Bundestag », op. cit. ; J. Pilet et al., «Ballot Structure, District Magnitude And Constituency-Oriented Of MPs In Proportional Representation And Majority Electoral Systems», op. cit. ; E. Kerrouche étudie l'influence de l'orientation droite/gauche et l'appartenance à la majorité ou à l'opposition sur les pratiques des députés français : E. Kerrouche, «The French Assemblée nationale: The case of a Week Legislature ? », op. cit.

<sup>449</sup> Cf. par exemple : W. C. Müller et al., *Die österreichischen Abgeordneten. Individuelle Präferenzen und politisches Verhalten*, op. cit. ; S. Lazardoux, «Une Question Ecrite, Pour Quoi Faire ? The Causes of the Production of Written Questions in the French Assemblée Nationale ?», *French Politics*, vol. 3, 2005, pp. 258–281. Ou encore L. De Winter qui étudie les déterminants du comportement des députés belges et de leurs attitudes et perceptions, sans pour autant identifier des types de députés (chaque attitude, perception etc. est traitée comme une variable) : L. De Winter, «Intra—and Extra—Parliamentary Role Attitudes and Behaviour of Belgian MPs», op. cit.

parlement<sup>450</sup>, le mode du scrutin de l'élection<sup>451</sup>, les caractéristiques de la circonscription des élus<sup>452</sup>, leur profil (socio-biographique, professionnel et politique)<sup>453</sup> et leurs objectifs de carrière<sup>454</sup>.

Le pouvoir explicatif de certaines caractéristiques individuelles des sénateurs a également été examiné, révélant une influence plus significative des variables politiques (en lien avec la carrière politique, l'expérience ou l'orientation politique), tandis que le profil socio-biographique et professionnel semble n'exercer qu'un pouvoir explicatif faible<sup>455</sup>, conduisant J. Navarro à constater, pour les eurodéputés français qu'« *en somme, ni les propriétés sociales ni l'ancienneté parlementaire ne déterminent fortement la manière dont les parlementaires endossent leur fonction de représentant* »<sup>456</sup>. Pour K. Newton, qui était arrivé dès 1974 à des conclusions similaires, cette absence d'effet du profil socio-biographique s'expliquait par la relative homogénéité sociale du groupe que forment les élus<sup>457</sup>.

La présente étude s'appuie sur les résultats de cet ensemble de travaux relatifs aux déterminants des comportements, attitudes et perceptions pour construire une

---

<sup>450</sup> Pour un aperçu du néo-institutionnalisme voir : J. G. March, P. J. Olsen, « Elaborating the "New Institutionalism" », op. cit. ; K. v. Beyme, « Political Institutions - Old and New », op. cit. ; H. Peter, T. Rosemary, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », op. cit.

<sup>451</sup> Voir par exemple : R. S. Katz, *A Theory of Parties and Electoral Systems*, op. cit. ; S. Bowler, D. Farrell, « Legislator Shirking and Voter Monitoring: Impacts of European Parliament Electoral Systems Upon Legislator-Voter Relationships », op. cit. ; J. M. Carey, M. S. Shugart, « Incentives to Cultivate a Personal Vote: a Rank Ordering of Electoral Formulas », op. cit. ; J. M. Portillo, « Electoral Systems and Pork Barrel Politics: Evidence from Honduras », op. cit., p. 5/6 ; V. Bogdanor arrive à la conclusion opposée: V. Bogdanor, (ed.), *Representatives of the people?: Parliamentarians and Constituents in Western Democracies*, op. cit.

<sup>452</sup> Voir notamment: H. Eulau et al., « The Role of the Representative: Some Empirical Observations on the Theory of Edmund Burke », op. cit. ; B. E. Cain et al., « The constituency component : a comparison of service in Great Britain and the United States », op. cit. ; D. M. Wood, « The Conservative Member of Parliament as Lobbyist for Constituency Economic Interests », op. cit. ; P. Norris, « The puzzle of constituency service », op. cit.

<sup>453</sup> P. Norris, J. Lovenduski (ed.), *Political Recruitment. Gender, Race and Class in the British Parliament*, op. cit. ; K. Newton, « Role Orientations and their Sources Among Elected Representatives in English Local Politics », op. cit.

<sup>454</sup> K. Strøm, « Roles as strategies: towards a logic of legislative behavior. Parliamentary Roles in Modern Legislatures », op. cit.

<sup>455</sup> Voir par exemple: W. C. Müller et al., *Die österreichischen Abgeordneten. Individuelle Präferenzen und politisches Verhalten*, op. cit.

<sup>456</sup> J. Navarro, *Les députés européens et leur rôle, Sociologie interprétative des pratiques parlementaires*, op. cit., p. 199.

<sup>457</sup> K. Newton, « Role Orientations and their Sources Among Elected Representatives in English Local Politics », op. cit. , p. 631.

analyse empirique plus systématique des facteurs affectant l'adoption d'un style de représentation par les sénateurs français. La mobilisation du concept de styles de représentation présente l'avantage, du fait de son caractère multidimensionnel, de permettre d'expliquer non pas une attitude, une perception ou un comportement isolé, mais un ensemble de caractéristiques.

## **1.2. Hypothèses en lien avec les déterminants des styles de représentation**

La présente section développe plusieurs hypothèses relatives à l'explication des styles de représentation des sénateurs. Nous partons de l'hypothèse générale selon laquelle l'affiliation à un style de représentation dépend des incitations de l'élu, façonnées par ses contraintes, notamment électorales, mais également par ses ressources. Nous savons, certes, que la fameuse déclaration de D. R. Mayhey qui considérait les élus comme des « *single-minded seekers of reelection*<sup>458</sup> », ne permet pas de rendre compte des incitations des parlementaires dans leur complexité. La volonté d'être réélu peut néanmoins être considérée comme un élément central, dans la mesure où les autres objectifs (l'obtention de postes à responsabilité au Parlement ou au sein du parti, mais aussi la mise en œuvre des politiques spécifiques) sont conditionnés à la réélection. Nous supposons donc que le système électoral et le contexte des élections sont à l'origine d'incitations déterminantes pour expliquer le style de représentation des sénateurs. Notre premier ensemble d'hypothèses (section 1.2.1.) a trait à ces incitations liées à l'objectif de réélection. Nous développons ensuite deux autres séries d'hypothèses relatives aux incitations liées respectivement à la situation personnelle du sénateur (section 1.2.2.) et à l'objectif de faire passer des politiques publiques spécifiques (section 1.2.3.).

### **1.2.1. Incitations liées à la réélection**

#### **1.2.1.1. Les deux modes de scrutin**

Les sénateurs motivés par leur réélection font face à des incitations différentes selon le mode de scrutin en vigueur dans leur circonscription. Les départements se

---

<sup>458</sup> D. R. Mayhew, *The Electoral Connection*, op. cit., p.5.

distinguent en effet dans la mesure où deux modes de scrutin distincts sont utilisés lors des élections sénatoriales. Selon le nombre de sièges à attribuer dans le département, une partie des sénateurs est élue au scrutin majoritaire à deux tours (environ 48%), tandis que l'autre est désignée au scrutin proportionnel (environ 52%)<sup>459</sup>. Le scrutin majoritaire à deux tours est appliqué dans les départements qui élisent trois sénateurs ou moins (et dans les territoires d'Outre-mer). Dans les départements qui élisent quatre sénateurs ou plus, ces derniers sont élus au scrutin proportionnel.

Le mode de scrutin a sans aucun doute des implications essentielles pour les élus, qui cherchent à conserver leur mandat et à entretenir leur éligibilité<sup>460</sup>. Comme le souligne K. Strøm, «*les systèmes électoraux ont plusieurs implications critiques pour la vie politique des parlementaires. Ils contrôlent l'accès aux urnes et placent le pouvoir dans les mains des militants locaux, des dirigeants centraux de parti ou des électeurs mêmes.*<sup>461</sup> » L'étude comparative de J. Pilet et al., focalisée sur les députés, confirme que les relations entre parlementaires et électeurs sont beaucoup plus étroites et personnelles dans les systèmes majoritaires que dans les systèmes proportionnels. Les parlementaires élus selon le mode de scrutin majoritaire représentent d'abord leur circonscription, tandis que les systèmes proportionnels donnent lieu à des liens se tissant avant tout entre partis et électeurs<sup>462</sup>.

En lien avec ces observations, une littérature grandissante (détaillée dans la première partie de cette thèse) s'intéresse aux «systèmes électoraux mixtes» («*mixed electoral systems*» en anglais), c'est-à-dire aux parlements dont les membres sont élus selon un système combinant deux modes de scrutin différents.

---

<sup>459</sup> En 2003 il a été décidé de porter le nombre de sénateurs graduellement à 348 au renouvellement de 2011. Les chiffres reproduits ici font référence à la situation après 2011, la proportion des sénateurs élus à chacun des modes de scrutin n'a cependant pas varié beaucoup lors des dernières élections.

<sup>460</sup> L'idée principale est que les règles électorales déterminent des incitations qui motivent les élus d'adapter leur comportement et notamment leur manière de répartir leur temps et leurs ressources entre l'arène nationale et l'arène locale. Cf. : H. Pitkin, *The Concept of Representation*, op. cit. ; P. Norris, «The puzzle of constituency service», op. cit. ; O. Costa, É. Kerrouche, *Qui sont les députés français : enquête sur les élites inconnues*, op. cit.

<sup>461</sup> K. Strøm, «Rules, reasons and routines: Legislative roles in parliamentary democracies», op. cit., p. 163.

<sup>462</sup> J. Pilet et al., «Ballot Structure, District Magnitude And Constituency-Orientation Of MPs In Proportional Representation And Majority Electoral Systems», p. 5.

Leur analyse est cependant souvent compliquée par la rareté des chambres contenant un nombre suffisant de membres élus par chacun de modes de scrutin ou par le fait que la grande majorité des députés combinent les deux statuts (candidats de liste et candidats direct (scrutin majoritaire)<sup>463</sup>) comme c'est le cas en Allemagne<sup>464</sup>. À cet égard, le Sénat français offre un cas idéal, grâce à la possibilité de comparer les sénateurs élus aux deux types de scrutin présents dans la chambre, en contrôlant un maximum de variables, puisque l'on peut comparer des sénateurs dans le même pays, la même institution, le même type d'électeurs, au cours de la même période et dans un même contexte politique.

Concrètement, la comparaison des effets des deux modes de scrutin, proportionnel et majoritaire, passe le plus souvent par une comparaison de l'orientation et de l'investissement local des parlementaires, conduisant à une orientation locale plus prononcée des parlementaires élus au scrutin majoritaire. Ainsi, pour M. Abélès le scrutin majoritaire uninominal à deux tours reflète le «*primat du territoire dans la vie politique*<sup>465</sup>». Selon A. Mabileau, le scrutin majoritaire uninominal à deux tours permet aux élus «*de disposer par la nature de leur circonscription électorale d'une implantation territoriale de proximité, et en conséquence d'une connaissance et d'une forte sensibilité aux intérêts locaux*<sup>466</sup>.» Dans la même veine, J. M. Carey montre que les parlementaires élus au scrutin majoritaire sont plus à l'écoute des membres de leur circonscription que des responsables de leur parti politique<sup>467</sup>. Les parlementaires élus au scrutin proportionnel ressortent, au contraire, comme les élus les « moins locaux ». Le fait que leur élection dépend en grande partie de leur capacité d'être bien placés sur les listes électorales par leur parti politique est souvent mentionné comme rendant plausibles une orientation forte vers leur parti politique et un investissement partisan important, sans que cette thèse n'ait été au centre des comparaisons empiriques<sup>468</sup>.

---

<sup>463</sup> En Allemagne, les mandats issus du scrutin majoritaire sont appelés *Direktmandate* (mandats directs).

<sup>464</sup> Cf. partie 1.4. de cette thèse pour une discussion de la littérature sur les « systèmes électoraux mixtes ».

<sup>465</sup> M. Abélès, *Un ethnologue à l'Assemblée*, op. cit., p. 203.

<sup>466</sup> A. Mabileau, *Le système local en France*, Paris, Montchrestien, 1994, p. 27.

<sup>467</sup> J. M. Carey, *Legislative Voting and Accountability*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

<sup>468</sup> K. Strøm, « Rules, reasons and routines: Legislative roles in parliamentary democracies », op. cit., p. 164 ; E. Kerrouche, « The French Assemblée nationale: The case of a Week Legislature ? », op. cit. ; M. F. Stoffel, « MP behavior in mixed-member electoral systems », op. cit.

En somme, les règles électorales sont susceptibles de générer des incitations différenciées auxquelles les élus répondent probablement avec des comportements distincts. Les sénateurs élus au scrutin majoritaire, plus dépendants de leurs électeurs, devraient être incités à s'investir plus au niveau local. Les sénateurs élus au scrutin proportionnel, plus dépendants de leur parti politique, devraient être incités à entretenir une relation forte avec celui-ci. Notre analyse vise donc notamment à tester si nous trouvons plus de sénateurs élus au scrutin majoritaire parmi les styles de représentation avec une implication locale et une relation faible avec leur formation politique : les *Avocats du Département* et les *Trustees*. Si notre hypothèse se vérifie, les sénateurs élus au scrutin proportionnel devraient, quant à eux, être surreprésentés parmi le style de représentation avec une orientation nationale et un lien fort avec leur formation politique: les *Agents partisans nationaux*.

Les incitations liées à l'objectif de réélection ne peuvent pas, toutefois, se résumer aux effets des deux modes de scrutin. Elles couvrent également un ensemble de facteurs relatifs au contexte de l'élection (et de la réélection) des sénateurs : est-elle perçue comme difficile, ou acquise ? Nos hypothèses ont trait à deux déterminants qui nous semblent particulièrement importants : le degré de compétitivité (attendu) de l'élection et le caractère rural ou urbain du département.

#### 1.2.1.2. La compétitivité des élections

Un deuxième déterminant de l'adoption d'un style de représentation lié à l'objectif de réélection des sénateurs est le degré de compétitivité de leur élection. Se faire (ré-)élire dans un département dans lequel son camp politique est dans la minorité crée des incitations différentes que lorsque la réélection est acquise.

Cet aspect a déjà nourri de nombreuses études qui ont examiné l'impact de la compétitivité de la circonscription sur la conception qu'ont les élus de la représentation et sur leur appartenance à des types parlementaires. «L'hypothèse de la marginalité» («*marginality hypothesis*» en anglais) selon laquelle les élus qui sont passés avec une petite marge de victoire sont plus à l'écoute des citoyens de leur circonscription que ceux élus aisément, a donné lieu à plusieurs études aux

résultats d'ailleurs mitigés<sup>469</sup>. Quelques travaux récents ont mis en évidence des différences comportementales entre des représentants occupant des « sièges sûrs » et des représentants « marginaux ». S. Ashworth et E. B. Mesquita observent par exemple une tendance plus forte des élus avec une petite avance de voix à s'engager dans une politique de *pork barrel*<sup>470</sup> et J. Grimmer montre, dans le cas des sénateurs américains, qu'ils se sont montrés moins offensifs dans la défense de leur convictions sur des enjeux controversés comme par exemple la politique américaine envers l'Iraq ce que J. Grimmer comprend comme une volonté de ne pas offusquer les électeurs plus éloignés de leurs positions.<sup>471</sup> Pour R. F. Fenno, enfin, un niveau élevé d'homogénéité partisane dans une circonscription est susceptible d'entraîner une orientation renforcée sur des enjeux politiques (« *policy-intensive home style* » en anglais)<sup>472</sup> en opposition au travail sur des enjeux locaux concrets.

Il semble en effet plausible que pour être réélu, les représentants des circonscriptions plus compétitives doivent non seulement convaincre les électeurs de leur parti, mais également convaincre les autres électeurs. À cette fin, ils sont incités à se présenter comme des acteurs engagés pour leur territoire, indépendamment des sensibilités partisans<sup>473</sup>, et de conquérir des ressources supplémentaires pour la circonscription, puis de capitaliser sur cette image pour cultiver un vote personnel (« *personal vote* »)<sup>474</sup>.

Étant donné ces incitations différenciées générées selon le degré de compétitivité de l'élection, nous nous attendons à ce que les sénateurs des départements moins compétitifs travaillent à leur réélection en concentrant leurs efforts sur les électeurs de leur famille politique et donc en mettant plus en avant leur étiquette

---

<sup>469</sup> Les travaux étant trop nombreux pour être cités ici, nous renvoyons à deux articles qui résument bien les premières controverses en lien avec cette hypothèse : J. E. Campbell, « Electoral Competition & the Congressional Connection: The Marginality Hypothesis Reconsidered », *Political Methodology*, vol. 7 n° 2, 1981, pp. 55-70 ; J. E. Cohen, G. G. Brunk, « A Dynamic Test of the Marginality Hypothesis », *Political Behavior*, vol. 5 n° 3, 1983, pp. 293-307.

<sup>470</sup> S. Ashworth, E. B. Mesquita, « Delivering the Goods: Legislative Particularism in Different Electoral and Institutional Settings », *Journal of Politics*, vol. 68 n° 1, 2006, pp. 168-79.

<sup>471</sup> J. Grimmer, « Appropriators Not Position Takers: The Distorting Effects of Electoral Incentives on Congressional Representation », *American Journal of Political Science*, vol. 3 n° 57, 2013, pp. 624-642.

<sup>472</sup> R. F. Fenno, *Congress at the Grassroots: Representational Change in the South, 1970-1998*, University of North Carolina Press, 2000.

<sup>473</sup> A. Wichowsky, « District Complexity and the Personal Vote », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 37 n° 4, 2012, pp. 437-63.

partisane. Nous nous attendons également à ce que ces sénateurs présentent une implication et un focus plus nationaux que les sénateurs élus dans des départements compétitifs. Nous faisons donc l'hypothèse d'une surreprésentation des sénateurs issus des départements moins compétitifs parmi les *Agents Partisans Nationaux*.

### 1.2.1.3. Degré de ruralité du département et incitations électorales

Une des observations à la base de cette étude était, que les sénateurs, comme tous les élus, disposent de ressources limitées pour faire face à des attentes et des exigences très diversifiées et souvent contradictoires. Une partie importante de ces sollicitations provient des grands électeurs, des citoyens et des organismes venant du département d'élection des sénateurs. L'importance de ces sollicitations devrait cependant varier en rapport avec le caractère du département d'élection des sénateurs.

La situation spécifique des départements ruraux est souvent mise en avant par leurs représentants. A l'occasion des «Etats Généraux des Nouvelles Ruralités» en juin 2014, organisés par un groupe de travail sur les «nouvelles ruralités<sup>475</sup>», un rapport détaillé a été publié qui souligne les problèmes principaux auquel les départements ruraux sont confrontés selon eux : un «sentiment d'abandon» et l'absence de service dans les campagnes<sup>476</sup>. Nous nous attendons à ce que cette perception de la situation, partagée par beaucoup d'élus et une grande partie de la population concernée, ait un double impact sur les incitations des élus des départements ruraux liées à leur réélection. Premièrement, nous considérons que les habitants des départements ruraux ont plus de difficultés à trouver des informations concernant les différents services et instances de l'Etat au niveau national et sont donc plus orientés vers leurs représentants au niveau des collectivités locales<sup>477</sup>. Deuxièmement, étant donnée la situation spécifique des départementaux ruraux et

---

<sup>474</sup> J. Lazarus, «Party, Electoral Vulnerability, and Earmarks in the US House of Representatives», *Journal of Politics*, vol. 71 n° 3, 2009, pp. 1050–1061.

<sup>475</sup> Auquel ont adhéré une trentaine de départements.

<sup>476</sup> Un rapport publié à l'occasion des «Etats Généraux des Nouvelles Ruralités», le 5 Juin 2014, à Nevers. Accessible en ligne sur : <http://www.departements.fr/sites/default/files/rapport%20nouvelles%20ruralit%C3%A9s%20campagnes%20le%20grand%20pari.pdf>. Dernière consultation : le 6 septembre 2014.

la mobilisation des élus autour de cette question, nous faisons l'hypothèse que les sénateurs élus dans des départements ruraux accordent plus d'importance à la défense des intérêts de leur département à Paris. Dans ce contexte et en lien avec des enquêtes qui ont montré que, d'une manière générale, les parlementaires des circonscriptions rurales mettent plus en avant le travail de représentation<sup>478</sup>, nous nous attendons ainsi à ce que les sénateurs venants des départements ruraux soient surreprésentés parmi les styles de représentation avec un focus local et plus spécifiquement celui de l'*Avocat du Département* qui se caractérise par un focus sur la défense des intérêts de son département à Paris.

#### 1.2.1.4. L'orientation gauche/droite des sénateurs

Être réélu implique de conquérir un nombre suffisant de voix dans la circonscription, mais aussi -et avant tout- d'être réinvesti par son parti. Or, nous avons des raisons de penser que les sénateurs de gauche et de droite tendent à entretenir des relations différentes avec leur formation politique. D'une part, les formations politiques de gauche sont traditionnellement organisées de manière plus centralisée, ce qui s'exprime par exemple dans une discipline de vote plus importante à gauche qu'à droite<sup>479</sup>. D'autre part, au-delà de ces incitations liées à l'objectif de réélection, on peut souligner que la représentation des entités géographiques joue historiquement un rôle moins important pour les mouvements de gauche, pour lesquels la défense des catégories sociales prime sur l'articulation d'intérêts locaux.

Des études réalisées dans plusieurs pays européens, dont la France<sup>480</sup>, corroborent l'hypothèse de comportements différents des parlementaires de gauche et de droite. Plusieurs d'entre elles confirment en particulier que le parti joue un rôle plus

---

<sup>477</sup> S. Lazard, «Une Question Ecrite, Pour Quoi Faire ? The Causes of the Production of Written Questions in the French Assemblée Nationale ? », op. cit.

<sup>478</sup> A. Gélinais, «Les parlementaires et l'administration publique au Québec», op. cit.

<sup>479</sup> E. Kerrouche, «The French Assemblée nationale: The case of a weak legislature? », op. cit., pp. 336-365.

<sup>480</sup> Pour les députés français : O. Costa et al., «Far Away, So Close: Parliament and Citizens in France», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 18 n° 3-4, 2012, pp. 2294-2313. Déjà dans les années soixante-dix, R. Cayrol et al. ont montré qu'en France les députés de gauche sont soumis à plus de contraintes venant de leur parti politique et plus orientés vers celui-ci, pendant que les députés de droite seraient plus orientés envers leur circonscription : R. Cayrol et al., «French deputies and the political system», *Legislative Studies Quarterly*, vol. 1 n° 1, pp. 67-99, pp. 74-79.

important pour les parlementaires de gauche<sup>481</sup>. Les députés conservateurs anglais auraient, par exemple, plus d'affinités avec le concept de trustee (dans le sens de la définition de Wahlke et al.), alors que les députés socialistes anglais auraient une conception plus proche du délégué (toujours selon Wahlke) dans leur manière d'exercer leur mandat<sup>482</sup>. B. Weßels et H. Giebler qui ont étudié les candidats aux élections européennes des 27 pays constatent également que les élus de gauche ont un lien plus étroit avec le parti que ceux de droite.<sup>483</sup> Concernant les députés français, E. Kerrouche<sup>484</sup> a confirmé qu'il existe des conceptions différentes du travail parlementaire chez les députés de gauche et les députés de droite, indépendamment des considérations stratégiques liées au statut de groupe majoritaire ou d'opposition. La principale différence observée concerne l'utilisation des propositions de loi : les députés de droite y recourent davantage que leurs collègues de gauche, qu'ils soient dans la majorité ou dans l'opposition. Cette observation a été confirmée par O. Costa et al.<sup>485</sup>. E. Kerrouche explique ce phénomène par une discipline plus forte dans les partis de gauche qui amène les députés à s'exprimer davantage par voie d'amendements renonçant à mettre entièrement en question la loi proposée.

Étant donné ces résultats, nous nous attendons à ce que l'appartenance à un parti de droite ou de gauche génère des incitations différentes liées à l'objectif d'être réinvesti et réélu. Plus précisément, nous faisons l'hypothèse d'une marge de manœuvre plus importante des sénateurs de droite vis-à-vis de leur parti. Cette différence est susceptible de se traduire de deux manières : nous nous attendons à ce que les sénateurs de gauche entretiennent des relations plus étroites avec leur

---

<sup>481</sup> Pour les Pays-Bas : R. B. Andeweg, « Role specialization or role switching? Dutch MPs between electorate and executive », op. cit. Pour l'Australie : D. T. Studlar, I. McAllister, « Constituency Activity and Representational Roles Among Australian Legislators », op. cit., pour le Danemark : E. Damgaard, « The political roles of Danish MPs », op. cit., pour les eurodéputés : R. Scully, D. Farrel, « MEPs as Representatives: Individual and Institutional Roles », op. cit.

<sup>482</sup> H. Pitkin, *The Concept of Representation*, op. cit.. Cf. également : D. D. Searing, qui a observé que les membres du parti social-démocrate anglais (*Labour* à l'époque) étaient plus attachés à un « *representation set of beliefs* » sur leur rôle et les députés conservateurs plus à un « *deliberative set* », plus en lien celui-ci avec un idéal burkeanien du mandat de député. D. D. Searing, « Rules of the Game in Britain: Can the Politicians Be Trusted? », *The American Political Science Review*, vol. 2 n° 76, 1982, pp. 239-258.

<sup>483</sup> B. Weßels, H. Giebler, « Choosing a Style of Representation: The Role of Institutional and Organizational Incentives », Communication à la Conférence générale de l'ECPR, University of Iceland, 2011.

<sup>484</sup> E. Kerrouche, « The French Assemblée nationale: The case of a Week Legislature ? », op. cit.

<sup>485</sup> O. Costa et al., *Peut-on revaloriser le Parlement français ?*, op. cit.

formation politique et soient plus disposés à adopter un focus national, tandis que les sénateurs de droite entretiennent des relations plus lâches et adoptent un focus local. En lien avec ces hypothèses nous nous attendons à ce que les sénateurs de gauche soient surreprésentés parmi les *Agents Partisans Nationaux* et les élus de droite surreprésentés parmi les *Trustees* et les *Avocats du Département*.

#### 1.2.1.5. Les ambitions de carrière

Tout ce que nous avons dit jusqu'à maintenant sur les incitations en lien avec les élections repose sur l'hypothèse que les sénateurs souhaitent être réélus à l'issue de leur mandat. Nous précisons donc que l'impact des facteurs liés à l'objectif de réélection des sénateurs -le mode de scrutin, le degré de compétitivité de l'élection, le degré de ruralité du territoire d'élection et l'appartenance à un parti de droite ou de gauche- devrait être modulé selon leurs ambitions de carrière. La situation devrait, en particulier, se présenter différemment pour les sénateurs qui ne comptent pas se représenter à la fin de leur mandat. Sans contrainte de réélection, ils devraient être plus indépendants aussi bien vis-à-vis de leur formation politique que de leurs électeurs.

J. A. Schlesinger distingue des ambitions modestes, statiques et progressives des parlementaires<sup>486</sup>. Les élus avec des ambitions modestes se contentent d'un seul mandat du poste qu'ils occupent, les élus avec des ambitions statiques souhaitent être réélu pour le même poste à la fin de leur mandat et les élus avec des ambitions progressives souhaitent accéder à un poste plus important avec plus de pouvoir. À la différence d'autres chambres, les membres du Sénat français se trouvent dans leur grande majorité plutôt à la fin qu'au début de leur carrière politique, ce qui explique que seulement 8,6% des sénateurs que nous avons rencontrés aient affirmé aspirer à poursuivre leur carrière à un autre poste à l'issue de leur mandat, dont seulement 20 % à un autre poste national ou européen (les autres souhaitent poursuivre leur carrière au niveau local)<sup>487</sup>. Dans le cadre de notre étude, il semble

---

<sup>486</sup> En anglais : *Discrete, static et progressive ambitions*. Cf : J. A. Schlesinger, *Political Parties and the Winning of Office*, Ann Arbor, MI: University of Michigan Press, 1991, .pp. 39-40.

<sup>487</sup> La question exacte était : «*Dans l'état actuel des choses, que prévoyez-vous de faire à la fin du présent mandat ?*» Les modalités de réponse proposées étaient : «*Vous souhaitez quitter la politique*», «*Vous souhaitez rester sénateur*», «*Vous souhaitez rester sénateur en cumulant avec un autre poste*», «*Vous souhaitez poursuivre votre carrière à un autre poste. Si oui, lequel : poste local, autre poste national, poste européen*».

donc pertinent de distinguer les sénateurs qui comptent se représenter de ceux qui n'ont pas l'intention de se représenter – autrement dit, dans la terminologie de J. A. Schlesinger, de comparer les styles de représentation des sénateurs aux ambitions *modestes* et des autres sénateurs. Plus précisément, nous faisons l'hypothèse d'effets moindres des incitations liées à la réélection chez les sénateurs aux ambitions *modestes*, qui devraient donc faire preuve d'une plus grande indépendance vis-à-vis de leur parti politique et des électeurs. Ils devraient donc être surreprésentés parmi les *Trustees* mais également parmi les *Législateurs*.

### 1.2.2. Incitations liées aux ressources et contraintes individuelles des sénateurs

Nous avons vu que les sénateurs aspirant à être réinvestis et réélus doivent s'adapter à des contraintes différentes liées au contexte institutionnel et politique. Les réponses apportées par ces acteurs sont susceptibles de varier en fonction des ressources et des contraintes qui découlent de leur situation personnelle, ce qui se répercute probablement au niveau de leur style de représentation. Dans cette étude, nous examinons en détail deux facteurs qui nous paraissent particulièrement importants : l'ancienneté dans le mandat, dont nous supposons qu'elle permet au sénateur de s'affranchir de certaines incitations électorales, et le cumul des mandats, qui va de pair avec des contraintes matérielles importantes.

#### 1.2.2.1. L'ancienneté dans le mandat

Les marges de manœuvre des sénateurs face aux incitations liées à leur aspiration à être réélu nous semblent susceptibles d'évoluer avec le temps, les sénateurs gagnant en liberté aussi bien vis-à-vis de leurs électeurs que de leur parti politique. La littérature suggère en effet que les parlementaires ont une orientation plus locale au cours de leur premier mandat et que cette orientation locale s'affaiblit au fur et à mesure qu'ils gagnent en ancienneté<sup>488</sup>. R. F. Fenno considère que la carrière d'un parlementaire consiste en deux étapes : une étape expansionniste et

---

<sup>488</sup> J. R. Hibbing, «Voluntary Retirement for the U.S. House of Representatives: Who Quits?», *American Journal of Political Science*, vol. 30, 1982, pp. 651-665 ; K. Newton, «Role Orientations and their Sources Among Elected Representatives in English Local Politics», op. cit. ; R. F. Fenno, *Home Style: House Members in Their Districts*, op. cit. ; L. Radice et al., *Members of Parliament: The Job of a Backbencher*, New York, St. Martin's, 1987 ; W. C. Müller et al., *Die österreichischen Abgeordneten. Individuelle Präferenzen und politisches Verhalten*, op. cit

une étape protectionniste. L'étape expansionniste se situe au début de la carrière, au moment où l'élu se construit une base pour sa réélection, et est marquée par une forte activité locale. L'étape protectionniste intervient quand la base de réélection a été acquise et quand le parlementaire décide de se concentrer davantage sur le travail législatif<sup>489</sup>.

Pour P. Norris, ce sont également les élus qui sont dans leur premier mandat qui se distinguent par une activité plus orientée vers la circonscription, ce qu'elle explique par leurs ressources nationales moindres par rapport aux élus avec plus d'ancienneté et par une satisfaction plus grande éprouvée dans le cadre du travail local<sup>490</sup>.

Nous élargissons cette hypothèse, en supposant que l'ancienneté constitue une ressource utile pour s'affranchir des contraintes évoquées plus haut – mode de scrutin, compétitivité des élections, caractère rural ou urbain, poids des organisations partisans. Si cette hypothèse se vérifie, nous devrions observer une orientation moins locale des sénateurs ayant déjà exercé plusieurs mandats, sur lesquels les sollicitations locales ont moins de prise, et une relations plus lâche avec leur parti. Nous nous attendons ainsi à ce que les sénateurs avec ancienneté soient surreprésentés parmi les *Trustees* et les *Législateurs* et les sénateurs avec moins d'ancienneté parmi les *Elus Locaux* et les *Agents partisans nationaux*.

#### 1.2.2.2. Le cumul des mandats, une contrainte locale

Parmi les déterminants possibles des styles de représentation, le cumul des mandats est certainement le plus débattu dans le contexte français. Sa pratique reste massivement répandue parmi les parlementaires français<sup>491</sup>, malgré les projets de l'interdire à partir de l'année 2017<sup>492</sup>. Sénateurs et citoyens mettent souvent en avant cette pratique de détenir plusieurs mandats électifs à la fois en supposant

---

<sup>489</sup> R. F. Fenno, *Home Style: House Members in Their Districts*, op. cit

<sup>490</sup> P. Norris, «The puzzle of constituency service», op. cit.

<sup>491</sup> F. Abel J. Navarro (ed.), *Le cumul des mandats en France*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2013.

<sup>492</sup> Le Parlement a adopté, le 22 janvier 2014, le projet de loi organique interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur. Après le 31 mars 2017, un parlementaire ne pourra plus être : maire, adjoint, président ou vice-président d'un établissement public de coopération intercommunale, d'un conseil départemental, d'un conseil régional, d'un

qu'elle se répercute sur l'activité des parlementaires. Les opposants du cumul y voient une source de désinvestissement des sénateurs à Paris et regrettent un manque de temps pour le travail (législatif) à Paris, tandis que ses défenseurs craignent que la fin du cumul produise des parlementaires «hors sol»<sup>493</sup>.

Le cumul des mandats est ainsi présenté une fois comme une contrainte et une fois comme une ressource. Dans les deux cas, les arguments se basent sur le postulat que les parlementaires qui cumulent s'investissent davantage au niveau local et sont donc moins disponibles pour le travail à Paris. Or, les études sur les députés français peinent à identifier une différence entre cumulards et non-cumulards, du moins au niveau de la manière dont ils conçoivent leur mandat<sup>494</sup>. Il a été également observé que les députés français qui ne cumulent pas avec un mandat local tentent à compenser ce manque d'ancrage local par une activité locale renforcée<sup>495</sup>.

Face à ces hypothèses contradictoires et à l'absence d'étude approfondie des implications du cumul chez les sénateurs, il nous a semblé légitime d'explorer empiriquement ses conséquences au niveau de l'orientation et du focus (local-national) des pratiques de représentation. Si l'existence d'un lien entre la pratique du cumul des mandats et l'appartenance à des styles de représentation se confirme, les deux styles de représentation avec un focus local, les *Elus Locaux* et les *Avocats du Département* devraient tendre à cumuler plus que les autres.

### 1.2.3. Incitations liées à l'influence sur le travail législatif

Les hypothèses développées jusqu'à présent sont dérivées d'une vision des sénateurs comme des acteurs préoccupés par leur investiture et leur réélection, en prise avec plusieurs types d'incitations et de contraintes. Si cet objectif de rester en poste nous semble prédominant, il nous semble nécessaire de prendre en considération un autre objectif qui, s'il est subordonné à l'impératif de réélection,

---

syndicat mixte. Pour entrer en vigueur, la loi attend encore d'être validée par le Conseil constitutionnel.

<sup>493</sup> S. Brouard et al., «L'interdiction du cumul des mandats est un impératif, mais ne surestimons pas ses effets», *La Revue parlementaire*, vol. 944, 2012, pp. 14-15.

<sup>494</sup> S. Brouard et al., «Why do French MPs Focus More on Constituency Work than on Parliamentary Work? », op. cit.

<sup>495</sup> Ibid.

n'en semble pas moins essentiel : l'aspiration à faire passer des politiques publiques spécifiques par le biais du travail législatif. Deux facteurs sont particulièrement susceptibles de moduler les stratégies des sénateurs pour réaliser cet objectif : le fait d'occuper à poste à responsabilité dans l'institution ou le parti, et l'appartenance à la majorité parlementaire.

#### 1.2.3.1. Backbencher versus sénateurs avec responsabilité

L'occupation d'un poste à responsabilité au Sénat (Président, Vice-président, Questeur, secrétaire d'une commission permanente) est susceptible d'influencer le style de représentation d'un sénateur en modifiant sa capacité à influencer le travail législatif. Un sénateur qui n'a pas de responsabilités au sein de l'institution n'a pas les mêmes possibilités d'obtenir des informations et de se faire entendre que, par exemple, le président d'une commission parlementaire – et peut trouver plus valorisant de s'investir au niveau local. S. Lazardoux a montré que les députés français qui exercent des responsabilités au sein de l'Assemblée nationale posent moins de questions écrites<sup>496</sup>. H. Best et L. Vogel constatent que «l'effet responsabilité» se fait sentir même pour les élus qui tiennent un poste au sein du groupe politique (mais pas pour des responsabilités en dehors du parlement) et que celui-ci s'exprime dans une perception plus universaliste et moins locale de leur mandat<sup>497</sup>. W. C. Müller et al. constatent également que les députés autrichiens qui n'occupent pas de postes à responsabilité sont plus actifs dans leur circonscription<sup>498</sup>.

Ces constats nous amènent à l'hypothèse que les sénateurs sans responsabilités au Sénat sont plus focalisés sur le travail local tandis que ceux qui occupent un poste à responsabilité au Sénat sont plus impliqués au niveau national et ont une vision plus universaliste de leur travail. En revanche, nous ne nous attendons pas à ce que les sénateurs qui exercent des responsabilités soient plus indépendants de leur formation politique, dans la mesure où celle-ci joue un rôle important en contrôlant

---

<sup>496</sup> S. Lazardoux, «Une Question Ecrite, Pour Quoi Faire ? The Causes of the Production of Written Questions in the French Assemblée Nationale ?», op. cit.

<sup>497</sup> H. Best, L. Vogel, «The Emergence and Transformation of Representative Roles », op. cit., p. 58.

<sup>498</sup> W. C. Müller et al., *Die österreichischen Abgeordneten. Individuelle Präferenzen und politisches Verhalten*, op. cit.

l'accès à ces postes. Nous nous attendons ainsi à ce que les sénateurs qui occupent des responsabilités au Sénat soient surreprésentés parmi les *Législateurs*, les *Agents partisans nationaux*, mais sous-représentés parmi les autres styles de représentation.

#### 1.2.3.2. L'appartenance à la majorité ou l'opposition

L'appartenance des sénateurs à la majorité ou à l'opposition, au Sénat ainsi que par rapport à la majorité gouvernementale, est un autre facteur important pour les ressources à la disposition des parlementaires. Un membre de l'opposition n'a évidemment pas les mêmes contacts avec les ministres et donc n'a pas les mêmes possibilités d'obtenir des informations ou de faire passer des messages au gouvernement. De plus, les occasions de se faire un nom avec, par exemple, une mission parlementaire ou une proposition de loi adoptée, sont plus nombreuses pour les sénateurs de la majorité. Symétriquement, les contraintes ne sont pas les mêmes : si les sénateurs de la majorité sont supposés soutenir le gouvernement, que ce soit par leur présence dans l'hémicycle ou par une discipline partisane renforcée, les sénateurs de l'opposition jouissent d'une plus grande indépendance. Ceci explique que W. C. Müller et al. observent que les députés autrichiens de l'opposition, qui ne sont pas dans l'obligation de soutenir les propositions du gouvernement et qui bénéficient d'un «bonus d'opposition», puissent plus facilement se permettre d'adopter des positions extrêmes et de ne pas parler d'une seule voix<sup>499</sup>.

Les membres de l'opposition devraient ainsi se sentir plus libre mais également moins satisfaits par les possibilités qui se présentent à Paris et s'engager par conséquent plus au niveau local. Une des spécificités d'une deuxième chambre est que le statut de ses membres à l'intérieur de celle-ci ne correspond pas toujours à leur rapport avec le gouvernement. Un sénateur peut ainsi être dans la majorité au Sénat mais dans l'opposition par rapport au gouvernement ou inversement. Nous nous attendons à ce que les ressources politiques d'un sénateur dépendent plus de son statut par rapport au gouvernement (accès aux ministres etc.) tandis que la

---

<sup>499</sup> W. C. Müller et al., *Die österreichischen Abgeordneten. Individuelle Präferenzen und politisches Verhalten*, op. cit., p. 248-249

satisfaction tirée du travail au Sénat dépende davantage de son statut au sein du Sénat.

**Tableau 13 Composition de l'échantillon selon le statut majorité/opposition des sénateurs**

	<b>Sénateurs de gauche</b>	<b>Sénateurs de droite</b>
<b>Avant les élections sénatoriales de 2011</b>	Opposition au Sénat Opposition gouvernement	Majorité Sénat Majorité gouvernement
<b>Après les élections sénatoriales de 2011 et avant les élections législatives de 2011</b>	Majorité Sénat Opposition gouvernement	Opposition au Sénat Majorité Gouvernement
<b>Après les élections sénatoriales de 2011 et avant les élections législatives de 2011</b>	Majorité Sénat Majorité gouvernement	Opposition au Sénat Opposition gouvernement

En somme, nous faisons l'hypothèse que les deux formes d'opposition incitent les sénateurs à s'impliquer plus au niveau local, tandis que l'appartenance à une majorité a l'effet opposé. L'impact de ce facteur devrait être d'autant plus fort quand deux statuts d'opposition ou de majorité (au Sénat et par rapport au gouvernement) coïncident chez un sénateur. Concrètement, nous nous attendons à ce que les sénateurs qui font partie de la majorité gouvernementale et au Sénat soient surreprésentés parmi les *Agents Partisans Nationaux* et les sénateurs qui font partie de l'opposition gouvernementale et au Sénat surreprésentés parmi les *Elus Locaux* et les *Avocats du Département*.

## **1.3. Une analyse multivariée des déterminants des styles représentatifs**

### **1.3.1. Les indicateurs des incitations**

#### **1.3.1.1. Incitations liées à la réélection**

#### **Le mode de scrutin**

L'indicateur du mode de scrutin est celui utilisé lors de la dernière élection du sénateur, qui oppose simplement les sénateurs élus au scrutin majoritaire à ceux élus au scrutin proportionnel. La valeur de la variable *scrutin majoritaire* est 1 pour les sénateurs élus au scrutin majoritaire et 0 pour les sénateurs élus au scrutin proportionnel.

#### **La compétitivité du contexte électoral**

Le deuxième indicateur en lien avec le contexte électoral, celui de la compétitivité des élections est plus difficile à opérationnaliser.

La compétitivité d'une circonscription électorale est souvent appréhendée à travers l'avance en voix du représentant élu par rapport au candidat arrivé en seconde position lors des dernières élections ou à travers le nombre de fois qu'un représentant d'un même groupe politique y a gagné lors des dernières élections. Ces deux indicateurs ne paraissent malheureusement pas adaptés dans le contexte des élections sénatoriales : le nombre différent de sénateurs élus dans les différents départements et, encore plus important, la coexistence des deux différents modes de scrutin, rendent une comparaison des différences de score entre les sénateurs élus et leurs principaux rivaux problématique<sup>500</sup>.

Nous avons adopté une autre perspective pour appréhender le type de contexte politique dans lequel les sénateurs évoluent. Nous nous sommes ainsi basés sur les

---

<sup>500</sup> Ainsi, pour les sénateurs élus au scrutin proportionnel une comparaison des scores entre listes aurait par exemple ignoré la différence d'impact de ce facteur selon la place des sénateurs sur la liste.

résultats des élections régionales de 2010, au niveau départemental, comme indicateur du contexte politique dans le département.

Afin de calculer la compétitivité de la situation politique dans le département nous avons comparés les différents scores des listes de gauche et de droite lors du second tour de cette élection, prenant comme point de départ à chaque fois le camp politique du sénateur en question. Ainsi pour un sénateur de gauche, nous avons soustrait au score de la liste de gauche le score de la liste de droite, et, pour les sénateurs de droite soustrait au score de la liste de droite, le score de la liste de gauche.

Nous avons ensuite divisé notre échantillon en tertiles, ce qui nous a permis de distinguer

- a) les sénateurs évoluant dans un contexte électoral hostile avec une différence négative supérieure à 16 % ce qui correspond à un avantage en voix en faveur du camp opposé de plus que 16%
- b) les sénateurs évoluant dans un contexte électoral compétitif avec une différence de voix située entre -16 % et + 16% et
- c) les sénateurs venant d'un fief politique avec une différence positive supérieure à 16 %, ce qui correspond à un avantage en voix par rapport au camp opposé de plus que 16%.

Pour les sénateurs représentant les Français établis hors de France nous nous sommes basés sur les résultats des élections à l'Assemblée des Français à l'étranger (les élections de 2006 pour la zone Europe-Levant-Asie et de 2009 pour la zone Amériques-Afrique).

Pour les sénateurs élus dans les Collectivités d'outre-mer sur les élections aux Conseils territoriaux (de 2006 pour Saint-Pierre-et-Miquelon et de 2007 pour Saint-Barthélemy et Saint-Martin), pour la Nouvelle-Calédonie les élections à l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie de 2009.

Lors des régressions logistiques multinomiales une catégorie a été définie comme valeur de référence pour chaque variable indépendante dichotomique ou polytomique. L'indicateur de la compétitivité du département d'élection apparaît ainsi deux fois dans les résultats : avec la variable *contexte hostile* et avec la variable *contexte compétitif*. Pour les deux variables la catégorie de référence était

le fief politique (*contexte favorable*) codé en 0. Ainsi la valeur de la variable *contexte hostile* est 1 pour les sénateurs évoluant dans un contexte électoral hostile et 0 pour les sénateurs venant d'un fief politique. La valeur de la variable *contexte compétitif* est 1 pour les sénateurs évoluant dans un contexte électoral compétitif et 0 pour les sénateurs venant d'un fief politique.

## **Le caractère rural du département**

Il n'existe pas de définition économique, démographique ou sociale des départements français qui permettrait de distinguer les «départements ruraux» des autres départements<sup>501</sup>. Pourtant les contrastes entre ces deux types de département sont récurrents dans les discours des sénateurs rencontrés, opposant départements urbains et ruraux («*je m'aperçois qu'il [le Sénat] est partagé entre le rural et l'urbain*<sup>502</sup>») ou encore («*Je ne sais pas si les sénateurs de la région parisienne, de Lyon font ça [...] moi je vois mes collègues à Paris [...] ils en font pas autant quoi.*<sup>503</sup>»)<sup>504</sup>.

S'il n'est pas évident a priori d'objectiver les spécificités des départements ruraux, il existe une typologie des départements français réalisé par l'INSEE en 2004 à partir de 33 variables couvrant six thèmes : la population et l'espace, l'activité et les catégories sociales, l'économie et les entreprises, la « richesse », la santé et l'éducation<sup>505</sup>, dont ressortent treize catégories<sup>506</sup> prenant compte les spécificités régionales (Méditerranée, Montagne), avec un degré très élevé de différenciation (par exemple entre «ruraux industriels du nord» et «industriels du nord»). Il est

---

<sup>501</sup> L'INSEE met à disposition une définition des «unités urbaines», sur lesquelles existent également des statistiques (<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/unite-urbaine.htm>, dernière consultation le 15 mai 2014) mais il n'existe pas de classement des départements selon ces critères.

<sup>502</sup> Sénateur n° 5 lors de l'entretien.

<sup>503</sup> Sénateur n° 169 lors de l'entretien.

<sup>504</sup> Le même constat était fait dans l'étude de B. E. Cain et al. dans les années soixante-dix pour les députés anglais : B. E. Cain et al., «The House Is Not a Home: British MPs in Their Constituencies», *Legislative Studies Quarterly*, vol. 4, 1979, pp. 501-523.

<sup>505</sup> Voir également : D. Poulos, O. Ribon «Les proximités entre départements. Quels sont les départements qui se ressemblent le plus ?», document de travail, Insee, juin 2003 : disponible sur le site internet de l'Insee à l'adresse suivante : [http://www.insee.fr/fr/nom\\_def\\_met/met\\_h o d e s / d o c t r a v a i l / d o c s d o c t r a v a i l / p r o x \\_ d e p / p r o x \\_ d e p \\_ f r a m e . h t m](http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/met_h o d e s / d o c t r a v a i l / d o c s d o c t r a v a i l / p r o x _ d e p / p r o x _ d e p _ f r a m e . h t m). Dernière consultation le 15 mai 2014.

<sup>506</sup> Les treize catégories identifiées sont : Paris et Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne, Reste de l'Île de France, Métropoles du sud, Autres chefs-lieux de régions, Massif central, Ruraux du sud-ouest, Ruraux industriels de l'ouest, Ruraux industriels du nord, Industriels du nord, Proches de zones très urbanisées, Méditerranée, Montagne.

intéressant de noter que les auteurs constatent que l'opposition entre départements ruraux et urbains constitue un fil rouge à travers la classification. Ils notent : «*Cette proximité [entre différents départements] n'est pas toujours associée à une proximité géographique. Souvent, l'opposition entre urbain et rural prime sur l'homogénéité régionale*<sup>507</sup>»

Afin d'opérationnaliser la variable relative à la ruralité des contextes électoraux, nous avons retenu comme départements urbains les départements qui se situaient au-dessus de la moyenne pour la variable «*Espace à dominante urbaine*»<sup>508</sup> (écart d'au moins un écart-type par rapport à la moyenne des autres départements lors de la classification). Ainsi que la catégorie «*Proches de zones très urbanisées*». Il n'y avait pas, en revanche, de seule variable qui caractérise aussi bien les départements ruraux, ce qui est dû au fait qu'en France, la ruralité est avant tout définie par l'absence des unités urbaines<sup>509</sup>. Plusieurs critères, comme la concentration de la population active dans l'agriculture, la faible densité de population et l'absence de certains services ont cependant permis d'identifier des départements ruraux. Deux des catégories restantes ne remplissaient ni les critères des départements urbains ni des départements ruraux, à cela s'ajoutent les sénateurs élus dans les collectivités d'outre-mer.

---

<sup>507</sup> D. Poulos, O. Ribon «Les proximités entre départements. Quels sont les départements qui se ressemblent le plus ?», op. cit.

<sup>508</sup> «L'Espace à dominante urbaine» est défini comme suivant : pôles urbains : unités urbaines offrant 5 000 emplois ou plus ; communes rurales ou petites unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans des communes de sa zone d'attraction. L'ensemble pôle urbain et communes ainsi rattachées forme une aire urbaine ; communes multipolarisées : communes rurales ou petites unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant. D. Poulos O. Ribon «Les proximités entre départements. Quels sont les départements qui se ressemblent le plus ?», op. cit., p. 4.

<sup>509</sup> V. Houillon L. Thomsin, «Dossier Pédagogique Définitions du rural et de l'urbain dans quelques pays européens.», *Espace, populations, sociétés Repopulation et mobilités rurales*, vol. 19 n° 1-2, 2001, pp. 195-200.

**Tableau 14 Classement des départements selon leur caractère urbain-rural**

**Classement Urbain-**

**Classement INSEE**

**Rural**

Urbains :

Paris et Hauts-de-Seine  
Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne  
Reste de l'Île de France  
Métropoles du sud  
Proches de zones très urbanisées

Ruraux :

Massif central  
Ruraux du sud-ouest  
Ruraux industriels de l'ouest  
Ruraux industriels du nord,  
Industriels du nord  
Montagne

Autres :

Autres chefs-lieux de régions  
Méditerranée  
Sénateurs représentant les Français établis hors de France  
Sénateurs élus dans les autres collectivités<sup>510</sup>

Comme nos hypothèses portent avant tout sur une distinction des sénateurs élus dans des départements ruraux, nous avons décidé de fusionner les deux catégories «département urbains» et «autres», ce qui nous permet de comparer les sénateurs venant des départements ruraux à tous les autres.

La valeur de la variable *rural* est 1 pour les sénateurs élus dans des départements ruraux et 0 pour les sénateurs venant des autres départements.

---

<sup>510</sup> Dans notre échantillon : un sénateur de Saint-Barthélemy, un sénateur de Saint-Martin, un sénateur de la Nouvelle Calédonie, un sénateur de la Mayotte et un sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon.

## **L'orientation droite/gauche**

Afin d'obtenir un indicateur de l'orientation droite/gauche des sénateurs nous avons classés les sénateurs selon l'orientation politique de leurs groupes politiques. Ainsi, quand nous parlons de la gauche nous faisons référence aux membres du Groupe CRC (Groupe communiste, républicain et citoyen), du Groupe Socialiste, du Groupe R.D.S.E (Rassemblement Démocratique et Social Européen) et du Groupe écologiste.

Si le Groupe R.D.S.E regroupe, en plus des élus de gauche également des membres de partis politiques de droite (actuellement le cas du sénateur Gilbert Barbier membre de l'UMP, en début de notre enquête également d'Aymeri de Montesquiou (UMP) et de Daniel Marsin (La Gauche moderne) ceux-ci ne font pas partie de notre échantillon ce qui nous permet de classer ce groupe à gauche.

Les membres du Groupe UMP (Union pour un Mouvement Populaire) et du Groupe UDI-UC (Union des Démocrates et Indépendants-UC) sont considérés comme des sénateurs de droite.

Notre échantillon contient également deux sénateurs non-inscrits au Sénat, que nous avons cependant pu facilement classer avec les sénateurs de droite (à cause de son appartenance à des mouvements de droite pour l'un et parce qu'il a rejoint les bancs de l'UMP depuis pour l'autre).

La valeur de la variable *droite* est 1 pour les sénateurs de droite et 0 pour les sénateurs de gauche.

### **1.3.1.2. Incitations liées aux ressources et contraintes individuels des sénateurs**

## **Les ambitions de carrière**

En ce qui concerne les ambitions de carrière des sénateurs, seuls les élus eux-mêmes peuvent nous en renseigner. Ainsi, nous leur avons posé la question «*Dans l'état actuel des choses, que prévoyez-vous de faire à la fin du présent mandat ?*» et nous les avons prié de choisir une des modalités de réponse suivantes : «*Vous souhaitez quitter la politique* », «*Vous souhaitez rester sénateur*», «*Vous souhaitez rester sénateur en cumulant avec un autre poste* », «*Vous souhaitez poursuivre*

*votre carrière à un autre poste. Si oui, lequel : poste local, autre poste national, poste européen ».*

A partir de cette réponse nous pouvons comparer les sénateurs avec une ambition modeste, (plus indépendants selon nos hypothèses) avec ceux qui ont une motivation statique ou progressive (et qui dépendent donc d'une réélection).

Notre variable relative *réélection* distingue les sénateurs qui souhaitent d'être réélu à la fin de leur mandat de sénateur ou de continuer leur carrière avec un autre poste national ou européen (1) de ceux qui prévoient de quitter la politique à la fin de leur mandat ou de continuer leur carrière seulement avec un poste local (0).

### **L'ancienneté dans le mandat**

L'ancienneté dans le mandat est appréhendée à travers le nombre de mandats qu'un sénateur a effectué au Sénat, le mandat en cours inclus.

Les mandats interrompus ont été considérés quand le sénateur avait siégé plus que la moitié du mandat. La variable en lien avec ce déterminant possible s'appelle : *ancienneté*.

### **Le cumul des mandats**

Afin d'étudier l'impact du cumul des mandats, nous avons adopté la perspective initiée par L. Bach dans l'étude la plus aboutie à ce jour sur les effets du cumul des mandats sur les comportements des parlementaires par leur contraintes.

L. Bach distingue en effet quatre types de députés français : ceux qui n'exercent aucun mandat local, ceux avec des «petits» mandats (conseiller général ou régional ou maire d'une ville de moins de 9 000 habitants qui n'est pas un chef-lieu de circonscription), ceux avec des mandats « moyens » (maire d'une ville de moins de 30 000 habitants qui est soit un chef-lieu de circonscription soit comporte plus de 9 000 habitants) et enfin ceux avec des mandats importants (maire d'une ville de plus de 30 000 habitants, président de conseil général ou régional)<sup>511</sup>.

---

<sup>511</sup> L. Bach, *Faut-il abolir le cumul des mandats?*, Paris, Cepremap, 2012, p. 57.

Compte tenu de notre échantillon, nous opposons ainsi les sénateurs qui ne cumulent pas selon la définition de L. Bach<sup>512</sup> aux sénateurs qui cumulent leur mandat avec un mandat local. La valeur de la variable *cumul* est 1 pour les sénateurs qui cumulent leur mandat avec un ou plusieurs mandats locaux et 0 pour les sénateurs qui ne cumulent pas leur mandat parlementaire.

### 1.3.1.3. Incitations liées à l'influence sur le travail législatif

#### **Les postes à responsabilité**

Les postes à responsabilité pris en compte pour la création de cet indicateur étaient celui de Président ou de Vice-président du Sénat, celui de questeur et celui de Président d'une commission permanente au Sénat.

La valeur de la variable *responsabilité* est 1 pour les sénateurs qui occupent un poste à responsabilité au Sénat et 0 pour les sénateurs qui n'occupent pas de poste à responsabilité au Sénat.

#### **Le statut opposition/majorité des sénateurs**

Pour la création des indicateurs en lien avec l'appartenance des sénateurs à la majorité ou à l'opposition nous avons pris en compte le statut des sénateurs au moment où nous les avons rencontrés.

Une distinction des quatre scénarios (opposition Sénat/opposition gouvernement, opposition Sénat/majorité gouvernement, majorité Sénat/opposition gouvernement, majorité Sénat/majorité gouvernement) n'était pas possible car les deux scénarios qui combinent un statut d'opposition et un statut de majorité suivent l'orientation gauche-droite des sénateurs.

Nous avons ainsi créé deux indicateurs : un pour l'appartenance à la majorité au Sénat et l'autre pour l'appartenance à la majorité gouvernementale qui nous avons testé séparément.

---

<sup>512</sup> Pour L. Bach les parlementaires qui cumulent avec le poste de conseiller municipal n'apparaissant ainsi pas comme des parlementaires qui cumulent.

Ainsi la valeur de la variable *maj.sén.* est 1 pour les sénateurs appartenant à la majorité au Sénat et 0 pour les sénateurs appartenant à l'opposition au Sénat. La valeur de la variable *maj.gouv.* est 1 pour les sénateurs appartenant à la majorité gouvernementale et 0 pour les sénateurs appartenant à l'opposition gouvernementale.

**Tableau 15 Résumé des hypothèses sur les déterminants des styles de représentation**

<b>Hypothèses</b>	<b>Variables</b>
Les sénateurs élus au <b>scrutin majoritaire</b> sont surreprésentés parmi les <i>Avocats du Département</i> et les <i>Trustees</i> . Les sénateurs élus au <b>scrutin proportionnel</b> sont surreprésentés parmi les <i>Agents partisans nationaux</i> .	<i>scrutin majoritaire</i>
Les sénateurs venant des <b>départements moins compétitifs</b> sont surreprésentés parmi les <i>Agents partisans nationaux</i> .	<i>contexte hostile</i> <i>contexte compétitif</i>
Les sénateurs qui ne prévoient <b>pas de se représenter</b> lors des prochaines élections, sont surreprésentés parmi les <i>Trustees</i> mais également parmi les <i>Législateurs</i> .	<i>réélection</i>
Les sénateurs venant des <b>départements ruraux</b> sont surreprésentés parmi les <i>Avocats du Département</i>	<i>rural</i>
Les sénateurs <b>avec ancienneté</b> sont surreprésentés parmi les <i>Trustees</i> et les <i>Législateurs</i> et les sénateurs avec <b>moins d'ancienneté</b> parmi les <i>Elus Locaux</i> et les <i>Agents partisans nationaux</i> .	<i>ancienneté</i>
Les sénateurs qui occupent des <b>responsabilités</b> au Sénat sont surreprésentés parmi les <i>Législateurs</i> , les <i>Agents partisans nationaux</i> , mais sous-représentés parmi les autres styles de représentation.	<i>responsabilité</i>
Les sénateurs qui font partie de la <b>majorité</b> gouvernementale et au Sénat sont surreprésentés parmi les <i>Agents Partisans Nationaux</i> et les sénateurs qui font partie de l' <b>opposition</b> gouvernementale et au Sénat parmi les <i>Elus Locaux</i> et les <i>Avocats du Département</i> .	<i>maj.sén</i> <i>maj.gouv.</i>
Les <i>Elus Locaux</i> et les <i>Avocats du Département</i> cumulent plus avec des mandats locaux que les autres styles de représentation.	<i>cumul</i>
Les sénateurs de <b>gauche</b> sont surreprésentés parmi les <i>Agents Partisans Nationaux</i> et les élus de <b>droite</b> parmi les <i>Trustees</i> et les <i>Avocats du Département</i> .	<i>droite</i>

### 1.3.2. Présentation des modèles

Nous avons utilisé une régression logistique multinomiale afin de faire apparaître les facteurs explicatifs de l'appartenance des sénateurs à un style de représentation. L'idée est d'estimer la probabilité, pour un sénateur de se trouver dans un des cinq styles de représentation plutôt que dans un autre. Pour cela il a été nécessaire de répéter la régression logistique multinomiale quatre fois, en changeant chaque fois le style de représentation utilisé comme catégorie de référence, ce qui permet de comparer chaque style de représentation avec chacun des autres.

De même, pour chaque variable indépendante dichotomique ou polytomique, une catégorie a été définie comme valeur de référence.

#### 1.3.2.1. Modèle I

Une première série de régressions logistiques multinomiales<sup>513</sup> incluait tous les facteurs identifiés comme des déterminants possibles des styles de représentation des sénateurs français.

---

<sup>513</sup> Pour des raisons de lisibilité, il nous est impossible de reproduire ici les résultats détaillés de cette première régression réalisée qui contient toutes les variables indépendantes. Les résultats se trouvent dans l'annexe 7.

Tableau 16 Modèle I : résultat de la régression logistique multinominale

**MODELE I**  
 Multinomial logistic regression      Number of obs = 187  
 LR chi2(44) = 100.09  
 Prob > chi2 = 0.0000  
 Log likelihood = -248.15007      Pseudo R2 = 0.1678

Catégorie de référence: Agent Partisan National

	RRR	Std.Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]
<b>Législateur</b>					
Scrutin majoritaire	5.157049	3740538	-0.91	0.361	1244524 2136974
Contexte hostile	3.499444	2.383151	1.84	0.066	921136 1329457
Contexte compétitif	12.61039	16.15545	1.87	0.063	1.080357 1377508
Cumul	7240659	4838259	-0.48	0.629	1954336 2682606
Rural	2.30504	1.699013	1.13	0.257	5435879 9774334
Anciennteté	6303024	2686775	-1.08	0.279	2732643 1453374
Réélection	1650197	101196	-2.94	0.003	9496076 5488379
Droite	1.03436	8567899	0.00	0.997	1882289 5349254
Maj.sén.	7684866	6486623	-0.31	0.755	1469579 4019191
Maj.gouv.	7438789	7889531	-0.28	0.780	9930515 5946769
Responsabilité	1.3406	8025069	0.49	0.624	4147201 4333547
<b>Trustee</b>					
Scrutin majoritaire	2.554663	1.705309	1.41	0.160	5904507 9452236
Contexte hostile	2.873648	2.104017	1.44	0.149	6842333 1206877
Contexte compétitif	15.89543	20.08622	2.19	0.029	1.335249 1891869
Cumul	1.430344	8943758	0.57	0.567	4199478 487176
Rural	1.993483	1.388435	0.99	0.322	5090516 7806626
Anciennteté	1.358281	5227121	0.80	0.426	6388789 2887756
Réélection	5127842	3210559	-1.07	0.286	1503123 1749342
Droite	2.478079	2.209268	1.02	0.309	4317656 142227
Maj.sén.	1.680268	1.380339	0.63	0.528	3386282 8406981
Maj.gouv.	3453282	3637519	-1.01	0.313	4043812 2718893
Responsabilité	1.699104	1.017441	0.89	0.376	5254259 5494501

	RRR	Std.Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]
<b>Elu Local</b>					
Scrutin majoritaire	3.754701	2.45987	2.02	0.043	1.039718 13.56933
Contexte hostile	1.992205	1.167243	0.64	0.520	3824908 6.686322
Contexte compétitif	13.84103	17.55861	2.07	0.038	1.151542 166.3631
Cumul	2.930213	1.78812	1.76	0.078	8860652 9.6902
Rural	1.681919	1.136629	0.77	0.442	4472693 6.324717
Anciennteté	1.207031	4724564	0.48	0.631	560419 2.599706
Réélection	7401204	4727446	-0.47	0.638	2116439 2.588207
Droite	6696484	5734377	-0.47	0.639	1353751 3.576698
Maj.sén.	790601	6594153	-0.28	0.778	154169 4.054317
Maj.gouv.	1.960578	1.98772	0.66	0.507	2687812 14.3011
Responsabilité	1.03328	6333393	0.05	0.957	3108005 3.435216
<b>Avocat du Département</b>					
Scrutin majoritaire	3.001584	1.946925	1.69	0.090	8418475 10.70207
Contexte hostile	1.005039	7678727	0.01	0.995	2248256 4.492833
Contexte compétitif	5.414427	6.880486	1.33	0.184	4486133 65.3481
Cumul	3.511116	2.184071	2.07	0.038	1.071042 11.51678
Rural	3.799811	2.540658	2.00	0.046	1.024767 11.08861
Anciennteté	1.017004	3975053	0.04	0.966	4727405 2.187875
Réélection	1.465955	9693501	0.58	0.563	4011172 5.3576
Droite	2.980555	2.561949	1.38	0.202	5556374 16.04738
Maj.sén.	9653798	7886971	-0.04	0.966	1946627 4.787555
Maj.gouv.	1.434937	1.494429	0.36	0.721	1981686 10.39037
Responsabilité	2.220949	1.296428	1.37	0.172	7074068 6.97281

Si le modèle obtenu est généralement satisfaisant, nous constatons que trois des variables, celle en lien avec les postes de responsabilité au Sénat (qui opposait les sénateurs sans poste de responsabilité aux sénateurs qui occupent un tel poste) et les deux variables en lien avec le statut opposition/majorité des sénateurs, ne s'avèrent significatives pour aucune des catégories de référence et ne permettent ainsi aucune distinction des styles de représentation entre eux.

#### 1.3.2.1. Modèle II

Nous avons ainsi procédé à une deuxième série de régressions logistiques multinomiales sans les variables en lien avec les postes de responsabilité au Sénat et en lien avec le statut opposition/majorité des sénateurs. Nous constatons, que la suppression de ces variables a permis de faire ressortir une distinction significative concernant l'orientation droite-gauche des deux styles *Législateurs* et *Avocats du Département*. En effet les deux variables en lien avec le statut opposition/majorité des sénateurs se sont avérés être fortement influencés par l'orientation gauche-droite des sénateurs.

Les résultats des autres variables ne sont que très peu affectés par la suppression des variables.

Nous retenons ainsi le modèle II que nous discuterons d'une manière plus approfondie pour les variables qui ont une contribution significative pour l'appartenance des sénateurs aux différents styles de représentation.

Tableau 17 Modèle II : Résultat de la régression logistique multiple (catégories de référence : Elu Local et Avocat du Département)

Multinomial logistic regression											
		Number of obs = 187									
		LR chi2(32) = 91.31									
		Prob > chi2 = 0.0000									
		Log likelihood = -252.50439		Pseudo R2 = 0.1532							
Catégorie de référence: Elu Local											
Législateur											
	RRR	Erreur std.	z	P> z	[95% Interv. de confiance]		Erreur std.	z	P> z	[95% Interv. de confiance]	
Scrutin maj.	.1472478	.0928814	-3.07	0.002	.0438840	.5010586	.0838229	-1.791358	0.006	.0836611	.9769076
Elect. hostile	2.234639	1.562338	1.15	0.250	.567667	8.796727	.6116594	.4407784	0.495	.1489735	2.511366
Elect. compét.	.9025709	.8037671	-0.12	0.908	.1576651	5.170142	.6689386	.0872536	0.035	.0657603	.8376039
Cumul	.3127541	.3278461	-2.38	0.010	.0653212	.6908342	.320715	.1917415	0.057	.0993627	1.035179
Dép. ruraux	1.278656	.7788691	0.40	0.687	.3674898	4.219364	.5812186	.3687854	0.418	.1570964	2.15555
Nb mandats au Sénat	.5387135	.2120659	-1.57	0.116	.2490464	1.165294	.8181659	.3172293	0.605	.3828512	1.749362
Ambition stat. /progr.	.2480188	.1993157	-2.48	0.013	.0824807	.7457904	1.498609	.939049	0.65	.4388476	5.11756
Droite	.7776578	.519464	-0.38	0.707	.2098899	2.879908	1.079613	.7651914	0.914	.269133	4.330814
Trustee											
	RRR	Erreur std.	z	P> z	[95% Interv. de confiance]		Erreur std.	z	P> z	[95% Interv. de confiance]	
Scrutin maj.	.6874681	.370152	-0.70	0.486	.2392996	1.374982	.6639022	.3388567	0.422	.244146	1.805338
Elect. hostile	1.735071	1.238944	0.77	0.440	.4280644	7.032757	.7613775	.5109517	0.626	.1682107	2.824489
Elect. compét.	1.070378	.8741937	0.08	0.934	.2159476	5.305498	.4119538	.3353958	0.276	.0835286	2.08171
Cumul	.4445828	.2333858	-1.54	0.123	.1588951	1.243927	1.112335	.5494773	0.22	.4224298	2.928983
Dép. ruraux	1.18381	.627946	0.32	0.750	.4188814	3.345592	2.359756	1.18009	1.72	0.086	8.855025
Nb mandats au Sénat	1.142277	.3623026	0.42	0.675	.6132558	2.127654	.9048978	.2808954	0.748	.4824616	1.662749
Ambition stat. /progr.	.7712276	.4048376	-0.49	0.621	.2758541	2.157747	1.997836	1.115161	1.24	.6703231	5.954363
Droite	1.462404	.9610742	0.58	0.563	.4033368	5.30233	3.664085	2.512919	0.058	.9554121	14.05207
Catégorie de référence: Avocat du Département											
Législateur											
	RRR	Erreur std.	z	P> z	[95% Interv. de confiance]		Erreur std.	z	P> z	[95% Interv. de confiance]	
Scrutin maj.	.2128438	.1362205	-2.46	0.014	.0672488	.7384554	.43061	.2655212	0.172	.1285996	1.441946
Elect. hostile	3.186072	2.365979	1.56	0.119	.7432804	13.6571	.8720829	.6588668	0.856	.1983668	3.833951
Elect. compét.	2.190952	1.88947	0.86	0.388	.3695798	12.9845	1.673454	.2120548	0.158	.0139636	2.005531
Cumul	.1913679	.1137065	-2.78	0.006	.0666503	.6132978	.2863259	.1697804	0.039	.060919	.9113507
Dép. ruraux	.5418584	.3237834	-1.03	0.305	.1679804	1.747892	2.6540012	.1622755	0.033	.067890	.8656265
Nb mandats au Sénat	.5953308	.228577	-1.33	0.185	.2765791	1.281437	.9041529	.3472569	0.793	.425914	1.819384
Ambition stat. /progr.	.1241438	.0728339	-3.56	0.000	.0893117	.3929275	.7501163	.4877773	0.658	.2097097	2.68311
Droite	.2123279	.1488671	-2.21	0.027	.053626	.8598829	.2946474	.2145805	0.093	.0766977	1.228005
Elu Local											
	RRR	Erreur std.	z	P> z	[95% Interv. de confiance]		Erreur std.	z	P> z	[95% Interv. de confiance]	
Scrutin maj.	1.506246	.76879	0.80	0.422	.5539128	4.095909	1.035496	.5355893	0.946	.3757351	2.853745
Elect. hostile	1.425766	1.038667	0.49	0.626	.3419401	5.944923	2.473805	1.870457	1.20	.5620407	10.88838
Elect. compét.	2.427457	1.976335	1.09	0.276	.4921963	11.97194	2.598297	2.180553	0.255	.5015796	13.45977
Cumul	.8990096	.4440976	-0.22	0.829	.3414155	2.367257	.3996842	.202986	0.070	.1481398	1.078356
Dép. ruraux	.4237727	.2119244	-1.72	0.086	.1590215	1.129302	.5016664	.2592062	0.182	.1822269	1.381076
Nb mandats au Sénat	1.105097	.3430406	0.32	0.748	.6014137	2.030615	1.263327	.3876672	0.448	.6914541	2.304519
Ambition stat. /progr.	.5005417	.2788936	-1.24	0.214	.1679441	1.491818	.3860315	.2101682	0.080	.1328008	1.122134
Droite	.2729194	.1871748	-1.89	0.058	.0711639	1.046669	.3991184	.2772373	0.186	.1022908	1.557281

Tableau 18 Modèle II : Résultat de la régression logistique multiple (catégories de référence : Agent Partisan National et Législateur)

Multinomial logistic regression		Number of obs =	187
Log likelihood = -252.50439 <td>LR chi2(32) =</td> <td>91.38</td>		LR chi2(32) =	91.38
Catégorie de référence: Législateur		Prob > chi2 =	0.0000
Agent Partisan National		Pseudo R2 =	0.1532
<b>Elu Local</b>			
	RRR	[95% Interv.	P> z
Scrutin maj.	1.932323	0.980819	0.341
Elect. hostile	2.731173	0.730103	0.055
Elect. compét.	0.763802	0.0612001	0.046
Cumul	1.507445	0.4246989	0.525
Dép. ruraux	4.551018	1.106321	0.275
Nb mandats au Sénat	1.51374	0.654609	0.321
Ambition stat. /progr.	6.042319	1.869019	0.009
Droite	1.388288	0.3833898	0.617
	Erreur std.	z	
Scrutin maj.	1.336594	0.95	
Elect. hostile	1.845525	-1.92	
Elect. compét.	0.8983666	-2.00	
Cumul	0.9743127	0.63	
Dép. ruraux	3.284017	-1.09	
Nb mandats au Sénat	0.6393989	0.99	
Ambition stat. /progr.	3.617264	3.00	
Droite	0.9114526	0.50	
	RRR	[95% Interv.	P> z
Scrutin maj.	4.64603	1.402761	0.011
Elect. hostile	7.764437	2.011223	0.014
Elect. compét.	1.185922	0.652604	0.714
Cumul	2.089656	0.638889	0.846
Dép. ruraux	9.258239	2.952992	0.220
Nb mandats au Sénat	2.10379	1.016125	0.098
Ambition stat. /progr.	3.109532	1.6703	0.037
Droite	1.880523	0.5324784	0.327
	Erreur std.	z	
Scrutin maj.	2.839546	2.51	
Elect. hostile	5.351265	-0.37	
Elect. compét.	1.043441	0.19	
Cumul	1.255193	1.23	
Dép. ruraux	5.580457	-0.13	
Nb mandats au Sénat	0.7958035	2.00	
Ambition stat. /progr.	1.632104	2.08	
Droite	1.2710622	0.98	
	RRR	[95% Interv.	P> z
Scrutin maj.	3.407935	1.333056	0.341
Elect. hostile	1.634897	0.744944	0.055
Elect. compét.	14.303941	1.049049	0.046
Cumul	3.118033	1.868952	0.525
Dép. ruraux	1.718454	0.938969	0.275
Nb mandats au Sénat	1.222246	1.502718	0.321
Ambition stat. /progr.	8.055177	0.511925	0.009
Droite	4.711694	1.989212	0.617
	Erreur std.	z	
Scrutin maj.	2.198049	2.00	
Elect. hostile	1.178154	0.68	
Elect. compét.	18.35041	2.11	
Cumul	1.864135	1.90	
Dép. ruraux	1.148115	0.821	
Nb mandats au Sénat	0.4739042	0.52	
Ambition stat. /progr.	4.818302	-0.65	
Droite	6.564984	-0.11	
	RRR	[95% Interv.	P> z
Scrutin maj.	2.322287	0.9382	0.172
Elect. hostile	8.63248	0.18	0.856
Elect. compét.	5.975666	0.18	0.158
Cumul	3.488298	2.042033	0.035
Dép. ruraux	4.05513	2.668472	0.039
Nb mandats au Sénat	1.106008	0.26	0.793
Ambition stat. /progr.	1.333127	0.44	0.858
Droite	3.393887	2.671638	0.093
	Err-Stand	z	
Scrutin maj.	2.322287	1.37	
Elect. hostile	8.63248	0.18	
Elect. compét.	5.975666	0.18	
Cumul	3.488298	2.042033	
Dép. ruraux	4.05513	2.668472	
Nb mandats au Sénat	1.106008	0.26	
Ambition stat. /progr.	1.333127	0.44	
Droite	3.393887	2.671638	
	RRR	[95% Interv.	P> z
Scrutin maj.	1.333056	2.007702	0.046
Elect. hostile	1.634897	1.178154	0.495
Elect. compét.	14.303941	1.213937	0.035
Cumul	3.118033	1.864135	0.057
Dép. ruraux	1.718454	1.148115	0.418
Nb mandats au Sénat	1.222246	0.4739042	0.605
Ambition stat. /progr.	8.055177	0.511925	0.519
Droite	4.711694	1.989212	0.914
	Erreur std.	z	
Scrutin maj.	2.198049	2.00	
Elect. hostile	1.178154	0.68	
Elect. compét.	18.35041	2.11	
Cumul	1.864135	1.90	
Dép. ruraux	1.148115	0.821	
Nb mandats au Sénat	0.4739042	0.52	
Ambition stat. /progr.	4.818302	-0.65	
Droite	6.564984	-0.11	
	RRR	[95% Interv.	P> z
Scrutin maj.	2.322287	0.9382	0.172
Elect. hostile	8.63248	0.18	0.856
Elect. compét.	5.975666	0.18	0.158
Cumul	3.488298	2.042033	0.035
Dép. ruraux	4.05513	2.668472	0.039
Nb mandats au Sénat	1.106008	0.26	0.793
Ambition stat. /progr.	1.333127	0.44	0.858
Droite	3.393887	2.671638	0.093
	Err-Stand	z	
Scrutin maj.	2.322287	1.37	
Elect. hostile	8.63248	0.18	
Elect. compét.	5.975666	0.18	
Cumul	3.488298	2.042033	
Dép. ruraux	4.05513	2.668472	
Nb mandats au Sénat	1.106008	0.26	
Ambition stat. /progr.	1.333127	0.44	
Droite	3.393887	2.671638	

Afin de nous assurer que la situation spécifique des sénateurs représentant les Français hors de France et des sénateurs élus dans les DOM-TOM, n'a pas d'influence sur les résultats, nous avons répliqué nos analyses sans l'une et l'autre de ces catégories, puis sans les deux. Les résultats de ces régressions, qui sont également reproduites dans l'annexe 8, ne sont pas affectés par la présence ou l'absence de ces catégories de sénateurs<sup>514</sup>.

Le modèle ainsi retenu nous permet de prédire correctement 41,7% des cas, avec des variations suivant les différents styles de représentation : 48,6% des cas sont correctement prédits pour le style du *Législateur*, 44,8% pour l'*Agent Partisan National*, 23,7% pour l'*Elu Local*, 22,2 % pour le *Trustee* et 63,3% pour l'*Avocat du Département*.

La différence dans les scores de prédiction entre les styles de représentation pourrait s'expliquer en partie par le fait que la majorité de nos hypothèses était en lien avec l'orientation droite-gauche des sénateurs alors que les deux styles de représentation le moins bien prédits, les *Elus Locaux* et les *Agents Partisans Nationaux*, se caractérisent entre autre par leur relation étroite avec leur formation politique.

## **1.4. Les résultats empiriques**

### **1.4.1. Test empirique des hypothèses**

#### **1.4.1.1. L'influence des incitations liées à l'influence sur le travail législatif**

Les deux facteurs identifiés comme étant particulièrement susceptibles de moduler les stratégies des sénateurs pour réaliser cet objectif d'influencer le travail législatif, le fait d'occuper un poste à responsabilité dans l'institution ou le parti, et l'appartenance à la majorité parlementaire, n'ont permis aucune distinction des styles de représentation entre eux.

Ainsi notre première observation était que les incitations liées à l'aspiration à orienter le travail législatif ne déterminent pas d'une manière significative

---

<sup>514</sup> Cf. Annexe 8.

l'appartenance des sénateurs aux différents styles de représentation. Ce sont les déterminants en lien avec les incitations liées à l'objectif d'être réélu et celles liées à la situation personnelle du sénateur qui se révèlent être les déterminants des styles de représentation.

#### 1.4.1.2. L'influence des incitations liées à la réélection

Nos hypothèses concernant l'influence des incitations liées à l'objectif d'être réélu sur l'appartenance des sénateurs à des styles de représentation ont en partie été confirmées.

Le mode de scrutin, la compétitivité des élections et les ambitions de carrière se sont révélés d'être des déterminants importants des styles de représentation. La seule exception est l'orientation droite-gauche des sénateurs qui permet une seule distinction entre les styles de représentation : les sénateurs de droite ont une probabilité plus élevée d'appartenir au style de l'*Avocat du Département* que celle d'appartenir au style de *Législateur*.

### **L'influence du mode de scrutin**

Nous avons fait l'hypothèse que les sénateurs élus au scrutin majoritaire devraient se caractériser par une probabilité plus élevée d'appartenir aux styles de représentation avec une orientation locale et un lien plus relâché avec leur formation politique – les *Avocats du Département* et les *Trustees*. Chez les sénateurs élus au scrutin proportionnel, nous nous attendions au contraire à une probabilité plus grande d'appartenir aux styles des *Agents Partisans Nationaux* et des *Législateurs* (orientation plutôt nationale et lien plus fort avec la formation politique).

Nous constatons que l'élection au scrutin proportionnel favorise effectivement une orientation nationale des sénateurs, pendant qu'une élection au scrutin majoritaire favorise une orientation plus locale, ce qui permet de valider notre hypothèse en lien avec l'influence du mode de scrutin sur l'orientation locale-nationale de sénateurs.

Le mode de scrutin pratiqué dans le département s'avère ainsi être un des déterminants les plus importants pour expliquer le style de représentation d'un

sénateur, en particulier leur appartenance aux types des *Législateurs* ou des *Agents Partisans Nationaux* plutôt qu'aux autres styles. La probabilité d'appartenir à ces deux styles est significativement plus élevée chez les sénateurs élus au scrutin proportionnel. Les sénateurs élus au scrutin majoritaire sont, au contraire, significativement plus susceptibles d'opter pour les styles de *l'Elu local*, du *Trustee* ou de *l'Avocat du Département*.

Concrètement, il ressort de nos analyses qu'un sénateur élu au scrutin proportionnel a une probabilité 3,5 fois plus élevée d'appartenir au style *Agent National Partisan* (implication et focus national) qu'à celui de *l'Elu local* (implication et focus local).

De la même manière, un sénateur élu au scrutin proportionnel a :

- une probabilité 6,76 fois plus élevée d'appartenir au style de *Législateur* qu'à celui de *l'Elu local*,
- une probabilité 4,65 fois plus élevée d'appartenir au style de *Législateur* qu'à celui de *Trustee*,
- et une probabilité 4,49 fois plus élevée d'appartenir au style de *Législateur* qu'à celui de *l'Avocat du Département*.

Les résultats de nos analyses donnent cependant à penser que les élus désignés par les deux modes de scrutin diffèrent principalement dans leur attitude envers le travail local. L'intensité de la relation avec la formation politique semble être moins importante et notre deuxième hypothèse, selon laquelle les sénateurs élus au scrutin proportionnel sont plus orientés vers leur formation politique n'est pas confirmée.

C'est d'abord le fait que *l'Elu Local*, qui réunit les caractéristiques d'un style local avec celles d'un style proche de sa formation politique, se trouve être le seul style de représentation qui se distingue des deux styles nationaux par une probabilité moindre d'attirer des sénateurs élus au scrutin proportionnel, qui nous fait penser que le mode de scrutin a plus d'effets sur l'orientation locale-nationale des sénateurs que sur l'intensité de leur relation avec leur formation politique.

Le fait que l'application du scrutin majoritaire lors des élections détermine mieux l'appartenance au style du *Législateur* qu'à celui de *l'Agent Partisan National*,

malgré le fait que la relation entre les *Législateurs* et leur formation politique est plus distancié, confirme cette observation.

Des deux hypothèses mises en avant par la littérature en lien avec les effets des modes de scrutin, c'est celle en lien avec l'implication locale-nationale qui s'est avérée capable de prédire l'appartenance des sénateurs à des styles de représentation.

### **La compétitivité électorale**

En ce qui concerne la compétitivité du contexte électoral, nos résultats montrent que comme nous nous y attendions, être élu dans un fief politique augmente d'une manière significative les chances d'un sénateur d'appartenir au style de représentation d'*Agent Partisan National*.

La probabilité d'appartenir aux styles de *Législateur*, *Elu Local* et de *Trustee* plutôt qu'au style *Agent Partisan National* est ainsi significativement plus élevée pour les sénateurs élus dans un contexte électoral compétitif.

Concrètement, la probabilité que les sénateurs élus dans un contexte électoral compétitif :

- appartiennent au style de *Législateur* est 13,09 fois plus élevée que celle qu'ils appartiennent au style *Agent Partisan National*,
- qu'ils appartiennent au style *Elu Local* est 14,51 fois plus élevée que celle qu'ils appartiennent au style *Agent Partisan National*,
- et qu'ils appartiennent au style *Trustee* est 15,53 fois plus élevée que celle qu'ils appartiennent au style *Agent Partisan National*.

C'est donc le style de représentation qui réunit les caractéristiques d'une orientation nationale (implication nationale et focus national) avec une relation forte avec sa formation politique, qui attire le plus les sénateurs venant des fiefs politiques.

Cela semble confirmer notre hypothèse que les sénateurs dans des départements moins compétitifs se concentrent dans leurs efforts de réélection sur les électeurs de leur famille politique et mettent ainsi leur étiquette partisane plus en avant, tout

en présentant un focus et une implication plus nationale que les sénateurs élus dans des départements compétitifs.

Cette fidélité partisane pourrait également être comprise comme une stratégie pour être réinvestie face à la concurrence à l'intérieur du parti.

### **L'orientation droite/gauche**

Que les sénateurs de droite soient surreprésentés parmi les *Avocats du Département* est également en lien avec nos hypothèses selon lesquelles les sénateurs de droite ont un focus plus local et ont une relation moins forte avec leur formation politique. Deux caractéristiques qui décrivent bien *l'Avocat du Département*.

Ceci nous permet de mieux comprendre une des différences entre ce style et l'autre style de représentation local, *l'Elu Local*, qui lui a une relation plus forte avec sa formation politique, facteur favorisé selon nos hypothèses par une orientation de gauche.

L'attraction des sénateurs de droite pour le style de *l'Avocat du Département* pourrait également expliquer le fait que c'était ce style, caractérisé par une relation faible avec sa formation politique, qui était le seul qui se ne distinguait pas des *Agents partisans nationaux* en ce qui concerne la compétitivité du contexte électoral. Si un contexte électoral moins compétitif devrait favoriser une valorisation de l'étiquette partisane et une relation forte avec la formation politique, cet effet pourrait être compensé par un lien généralement plus relâché des sénateurs de droit avec la formation politique.

Que l'orientation gauche-droite ne permette cependant pas d'expliquer plus de différences entre les styles de représentation semble être plus étonnant. Ainsi nous nous attendions à une surreprésentation de sénateurs de droite parmi les *Trustees* et des sénateurs de gauche parmi les *Agents Partisans Nationaux*.

### **Les départements ruraux**

Notre hypothèse selon laquelle les sénateurs venants des départements ruraux sont plus orientés localement, était motivée par deux observations. La première était que les habitants des départements ruraux ont plus de difficultés à trouver des

informations concernant les différents services et instances de l'Etat et sont, par conséquent, plus orientés vers leurs représentants ce qui devrait s'exprimer dans plus de sollicitation de ceux-ci. La deuxième était que la situation spécifique de ces départements et la mobilisation des élus autour de cette situation devrait inciter les sénateurs à accorder plus d'importance à la défense des intérêts de leur département.

En lien avec notre compréhension de *l'Avocat du Département* comme focalisé sur la défense des intérêts de son département à Paris, notre hypothèse était que les sénateurs élus dans des départements ruraux devraient être surreprésentés parmi les membres de ce style.

Les résultats de nos analyses confirment cette hypothèse : Les sénateurs venant des départements ruraux ont une probabilité 4,06 fois plus élevée d'appartenir au style *d'Avocat du Département* qu'à celui de *l'Agent Partisan National* et les sénateurs de droite une probabilité 4,71 fois plus élevée d'appartenir à ce style que à celui de *Législateur*.

#### 1.4.1.3. L'influence des incitations liées aux ressources et contraintes individuelles des sénateurs

Un autre type d'incitation que nous avons identifié était lié à la situation personnelle des sénateurs. L'importance de ces incitations pour l'appartenance des sénateurs aux différents styles de représentation a également été confirmée par nos résultats.

### **L'influence des ambitions de carrière**

Dans notre perspective, sans contrainte de réélection, les sénateurs qui ne comptent pas se représenter à la fin de leur mandat en cours devraient être plus indépendants aussi bien de leur formation politique et que de leurs électeurs.

Par conséquent, notre attente était que les *Trustees* et les *Législateurs* aient une forte probabilité d'être choisis par les sénateurs qui ne souhaitent pas continuer une carrière politique au niveau national. Les résultats de nos analyses montrent que les ambitions de carrière permettent de distinguer le style de représentation des *Législateurs* de tous les autres styles de représentation. En effet, les sénateurs ne

souhaitant pas continuer une carrière au niveau national (ou européen) ont une probabilité plus élevée d'être *Législateur*.

Les sénateurs ayant des ambitions statiques et progressives ont ainsi une probabilité de 6,04 fois plus élevée d'appartenir au style de *l'Agent Partisan National* qu'à celui du *Législateurs*, une probabilité de 4,03 fois plus élevée d'appartenir au style de *l'Elu Local* qu'à celui du *Législateur*, une probabilité de 3,11 fois plus élevée d'appartenir au style du *Trustee* qu'à celui du *Législateur* et une probabilité de 8,06 fois plus élevée d'appartenir au style de *l'Avocat du Département* qu'à celui du *Législateur*.

### **Le cumul de mandat, déterminant d'un focus local**

Si les incitations en lien avec le contexte électoral (et les ambitions des sénateurs en ce qui concerne les *Législateurs*) ont permis de distinguer les deux styles de représentation nationale des autres, la pratique du cumul de mandats permet plus spécifiquement d'opposer *Législateurs* et *Agents Partisans Nationaux* aux *Elus Locaux* et *Avocats du Département*.

En effet, les sénateurs qui cumulent avec un autre mandat local ont une probabilité significativement plus élevée d'appartenir au style de *l'Avocat du Département* (probabilité 5,23 fois plus élevée que celle d'appartenir au style de *Législateur* et 3,47 fois plus élevée que celle d'appartenir au style de *Agent National Partisan*). Ils ont également une probabilité significativement plus élevée d'appartenir au style de *l'Elu Local* (4,7 fois plus élevée que celle d'appartenir au style de *Législateur*). Ce résultat confirme notre hypothèse selon laquelle le cumul des mandats induit l'appartenance à un style avec un focus local plutôt qu'aux autres styles de représentation.

### **L'influence de l'ancienneté**

Reste à interpréter l'influence du dernier des déterminants possibles : l'ancienneté dans le mandat du sénateur. En effet, ce facteur ne permet de distinguer seulement les *Trustees* des *Législateurs*. Cependant il s'avère important pour la compréhension du style de représentation du *Trustee* et chaque mandat de sénateur

de plus tenu par un sénateur double la probabilité qu'il appartient au style de *Trustee* par rapport à celui de *Législateur*.

#### 1.4.2. Les différents styles de représentation à travers leur déterminants

L'orientation nationale des deux styles de représentation nationaux, le *Législateur* et l'*Agent Partisan National*, pourrait ainsi s'expliquer par des *ambitions modestes* pour l'un et par des moindres contraintes électorales en lien avec un département peu compétitif, pour l'autre.

La surreprésentation des sénateurs avec des *ambitions modestes* parmi les *Législateurs* nous permet de mieux comprendre pourquoi ce style de représentation peut se concentrer sur le travail législatif, être moins impliqué dans le travail local et avoir une relation faible avec leur formation politique.

Les sénateurs qui prévoient de quitter la politique à la fin du mandat en cours ou de continuer leur carrière seulement avec un mandat local, sont libérés des incitations électorales en lien avec leur mandat de sénateur. Les autres objectifs (l'obtention d'un poste au Sénat ou dans la formation politique et la mise en œuvre des politiques spécifiques) peuvent ainsi gagner en importance. Comme l'obtention des postes à responsabilité étant possible pour eux que pour la période courte avant la fin de leur mandat, c'est avant tout la mise en œuvre des politiques spécifiques qui joue un rôle important pour ces sénateurs, ce qui correspond bien au profil des *Législateurs* comme concentré sur le travail (législatif) de fond au Sénat.

Les *Agents Partisans Nationaux* quant à eux, sont nombreux à combiner une élection au scrutin proportionnel avec une élection dans un fief politique. Ceci pourrait expliquer pourquoi les *Agents Partisans Nationaux* mettent autant leur étiquette partisane en avant. Nous savons que l'élection des sénateurs élus au scrutin proportionnel dépend en grande partie de leur placement sur la liste du parti politique et du score que celui-ci obtient lors des élections. Les sénateurs élus au scrutin proportionnel, mais dans un contexte électoral compétitif, ont ainsi plus d'incitations à s'impliquer localement et d'augmenter leur profil personnel en vue d'accroître leur capital de vote personnel que ceux venant des fiefs politiques.

La combinaison des deux facteurs, scrutin proportionnel et fief politique, augmente donc les contraintes en lien avec le parti politique des sénateurs (comme leur élection dépend beaucoup de celui-ci) pendant que le poids des contraintes locales diminue.

Si plusieurs déterminants permettent ainsi de distinguer *l'Avocat du Département* d'autres styles de représentation et parmi eux notamment les incitations en lien avec le caractère rural des départements d'élection, aucun déterminant possible ne permet d'opposer directement les deux styles de représentation locaux. Un regard plus attentif sur les profils de déterminants des deux styles permet néanmoins d'une manière indirecte d'identifier quelques différences :

Ainsi, lors de l'analyse des déterminants en lien avec le mode de scrutin, *l'Avocat du Département* s'était distingué seulement d'un autre style de représentation (le *Législateur*) par sa probabilité moins élevée d'attirer des sénateurs élus au scrutin proportionnel pendant que *l'Elu Local* s'était distingué de deux autres styles (le *Législateur* et *l'Agent Partisan National*) sur ce point.

En revanche, en ce qui concerne l'indicateur en lien avec le cumul des mandats, c'étaient les *Avocats du Département* qui se sont distingués des deux styles nationaux et *l'Elu Local* seulement du *Législateur*. Une autre différence entre les deux styles était que, les *Avocats du Département* étaient les seules des styles de représentation qui se ne distinguaient pas des *Agents Partisans Nationaux* en ce qui concerne la probabilité d'être élu dans un fief politique.

A cela s'ajoutent les deux facteurs qui se sont avérés significatif seulement pour les *Avocats du Département*.

Ainsi nous pouvons résumer que l'orientation locale des *Elus Locaux* semble être plus déterminée par des incitations électorales en lien avec le mode de scrutin majoritaire et le degré de compétitivité du département alors que celle des *Avocats du Département* s'explique au moins autant par les contraintes en lien avec le caractère rural de leur département d'élection que par leur pratique du cumul des mandats.

Comme nous avons vu, la probabilité d'appartenir au style de *Trustee* est positivement influencée par l'ancienneté des sénateurs : chaque mandat supplémentaire tenu par un sénateur double la probabilité qu'il appartienne au style de *Trustee* par rapport à celui de *Législateur*.

En même temps, les sénateurs appartenant au style du *Trustee* s'étaient distingués des *Législateurs* par une probabilité moins élevée d'être adopté par des sénateurs élu au scrutin proportionnel ainsi qu'une proposition plus élevée d'être adopté par des sénateurs souhaitant continuer leur carrière avec le mandat de sénateur ou un autre poste au niveau national. Venir des fiefs politiques diminue également la probabilité d'être un *Agent Partisan National* plutôt qu'un *Trustee*. Malgré les nombreux points communs avec les deux styles de représentation locaux et notamment les *Avocats du Département*, le fait que les sénateurs avec une ancienneté au Sénat ont une probabilité renforcée d'appartenir au style de *Trustee* pourrait expliquer la grande indépendance déclarée de ce style aussi bien de ses électeurs et de sa formation politique dans la mesure où nous comprenons l'ancienneté comme une ressource politique qui permet de faire « *reculer la frontière de ses contraintes, élargit son champ des possibles c'est-à-dire augmente son autonomie initiale*<sup>515</sup> ».

La force de la capacité de faire reculer les frontières de contraintes n'est cependant pas totale et dépend également d'autres facteurs. Comme le *Trustee* fait également face à des contraintes qui provoquent des incitations à s'engager localement (élection au scrutin majoritaire dans des contextes électoraux compétitifs), ceci pourrait expliquer son profil partagé entre le local et le national (implication locale et focus national).

Si nous décrivons les styles de représentation par les caractéristiques qui les distinguent d'au moins un autre style de représentation nous arrivons ainsi à cette caractérisation (en rouge : les sénateurs avec cette caractéristique ont une probabilité plus grande d'appartenir à ce style qu'à au moins un autre style, en

---

<sup>515</sup> J. P. Lacam, « Le politicien investisseur. Un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », *Revue française de science politique*, vol. 1, 1988, pp. 23-47, p. 27.

bleu: les sénateurs avec cette caractéristique ont une probabilité moins grande d'appartenir à ce style qu'à au moins un autre style) :

**Tableau 19 Description des styles de représentation par les catégories qui les distinguent d'au moins un autre style**

Législateur	Agent National	Partisan	Elu Local	Trustee	Avocat du Département
Scrutin majoritaire	Scrutin majoritaire		Scrutin majoritaire	Scrutin majoritaire	Scrutin majoritaire
Réélection	Réélection		Réélection	Réélection	Réélection
Droite	Contexte compétitif		Contexte compétitif	Contexte	Droite
Ancienneté	Cumul		Cumul	compétitif	Cumul
Cumul	Rural			Ancienneté	Rural
Contexte compétitif					

## 1.5. Conclusion

Après avoir mis en évidence la variété des styles de représentation des sénateurs français, le présent chapitre a exploré plusieurs déterminants potentiels permettant d'expliquer pourquoi les sénateurs adoptent à un style particulier. Nous avons appréhendé l'adoption d'un style de représentation comme le fruit des incitations induites par les ressources de l'élu et les contraintes qui s'exercent sur lui.

Cette approche se révèle stimulante pour saisir les motivations de l'adoption d'un style de représentation même s'il n'explique pas toute la variance entre les styles de représentation. Ainsi empiriquement, les effets des différents déterminants retenus dans ce modèle sont congruents avec nos attentes.

En ce qui concerne notre cas d'étude, nous avons fait l'hypothèse que le Sénat français offrait un cas idéal, grâce à la possibilité de comparer les sénateurs élus aux deux types de scrutin présents dans la chambre, en contrôlant un maximum de variables, puisque l'on pouvait comparer des sénateurs dans le même pays, la même institution, le même type d'électeurs, au cours de la même période et dans un même contexte politique. Le fait que le mode de scrutin pratiqué dans le département se soit révélé être un des déterminants essentiels des styles de représentation confirme cette attente.

Notre premier résultat est que les incitations liées à l'influence sur le travail législatif n'ont pas d'effet significatif sur les probabilités d'appartenir aux différents styles de représentation.

Outre les incitations liées à l'objectif de réélection, ce sont les ressources politiques, comprises comme des facteurs « *faisant reculer la frontière de ses contraintes* » en suivant la définition de J. P. Lacam, qui se sont avérées cruciales. L'exemple des *Législateurs* illustre en même temps pourquoi une considération des parlementaires comme « *single minded in reelection* » est trop limitée pour capturer les motivations des parlementaires dans toute leur complexité.

Nos résultats semblent plutôt confirmer l'existence d'une hiérarchie des objectifs des parlementaires comme proposé par K. Strøm qui définit la resélection, la réélection, l'obtention des postes dans le parlement et l'obtention des postes dans le parti comme les motivations primaires des parlementaires.

Complété toutefois par l'observation que, dès que les incitations liées à ces motivations s'affaiblissent - comme dans le cas des *Législateurs*, style de représentation privilégié par les sénateurs qui prévoient de mettre un terme à leur carrière politique nationale - la volonté d'influencer le travail législatif devient prioritaire.

Si nous ne considérons ainsi pas que l'appartenance à des styles de représentation s'explique exclusivement par des incitations façonnées par des contraintes et ressources auxquels font face les sénateurs, l'étude empirique a montré que celles-ci ont un effet systématique et permettent de prédire correctement l'appartenance de 41,7% des sénateurs aux différents styles de représentation, un score non-négligeable vu la complexité d'un modèle avec cinq styles de représentation prenant en compte les différentes dimensions du mandat de sénateur.

En mettant en œuvre une étude empirique des déterminants des styles de représentation, nous espérons ainsi contribuer à une meilleure compréhension des déterminants des typologies de parlementaires et, indirectement, des motivations des parlementaires.

En même temps, l'étude empirique des déterminants des styles de représentation nous a permis d'élargir et d'affiner nos connaissances sur les différents styles de représentation des sénateurs français.

Les analyses de régressions logistiques multinomiales effectuées ont permis de valider la plupart de nos hypothèses même si les différents facteurs ne s'avèrent pas toujours pertinents pour tous les styles de représentation.

Cette compréhension des déterminants des styles de représentation sera particulièrement précieuse lors de l'interprétation des différences comportementales des styles de représentation.

## 2. Styles de représentation et comportements des parlementaires – une analyse exploratoire des sénateurs français

« *The usefulness of representational role, then, can be substantial if relationships between the three orientations and relevant behavior can be identified. Conversely, continued investment of effort in a theoretical construct which offers little or no payoff in terms of predicting or explaining legislative behavior seems unwise.*<sup>516</sup> »

Kuklinski et Elling (1977)

Après l'identification des cinq styles de représentation des sénateurs français et l'étude de leurs déterminants, cette partie de la thèse est consacrée à l'analyse exploratoire des relations entre l'appartenance aux styles de représentation et le comportement des parlementaires. Par comportement, nous entendons, en suivant la définition de N. Mayer, « *les actes manifestes pour un observateur extérieur, par opposition au for intérieur d'un individu, ses attitudes, pensées, croyances.*<sup>517</sup> » Cette définition du comportement comme des « *actes manifestes pour un observateur extérieur* » permet également une distinction claire avec les attitudes, perceptions et comportements déclarés qui ont permis d'identifier les styles de représentation.

En testant empiriquement dans quelle mesure un tel lien existe, nous pouvons vérifier l'hypothèse centrale de cette recherche à savoir qu'il existe un lien entre les styles de représentation identifiés à l'aide des entretiens et le comportement observable des sénateurs français. Si un tel lien ne pouvait être constaté, l'utilité de la méthode sur laquelle la typologie des styles de représentation s'est appuyée - l'analyse des entretiens- pour saisir les pratiques effectives des parlementaires serait remise en cause.

---

<sup>516</sup> J. H. Kuklinski, R. C. Elling, « Representational Role, Constituency Opinion, and Legislative Roll-Call Behavior », *American Journal of Political Science*, vol. 21 n° 1, 1977, pp. 135-147, p. 136.

<sup>517</sup> N. Mayer, *Sociologie des comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 2010, p.1.

La rareté des études examinant explicitement et empiriquement ce lien, voir son absence en France, a déjà été soulignée dans l'introduction de cette thèse, ainsi que les résultats mitigés obtenus. Comme argumenté lors de la présentation du concept de styles de représentation, nous considérons que si ces études n'ont pas mis en évidence de lien entre les typologies parlementaires et le comportement des élus, cela pourrait s'expliquer par le fait qu'elles ne rendent compte que d'un aspect du travail des parlementaires – leur degré d'indépendance vis-à-vis des électeurs et parfois de leur parti<sup>518</sup>, en testant le concept des styles de représentation dans la perspective de J. C. Wahlke, qui distingue les types *trustee/delegate/politico*<sup>519</sup>.

Nous considérons que c'est justement la multidimensionnalité de notre concept de styles de représentation, qui englobe l'ensemble des éléments importants pour l'exercice du mandat de représentant, qui se prête bien à une étude plus solide du lien entre déclarations et pratiques effectives des parlementaires. Nous ne nous attendons ainsi pas à ce que chaque perception d'un sénateur se traduise dans un comportement précis, mais que ce soit l'interaction des différentes attitudes, perceptions et comportements déclarés qui permet d'anticiper le comportement des sénateurs.

Dans un premier temps il convient de revenir sur le caractère idéal-typique des styles de représentation et de livrer quelques précisions en ce qui concerne la manière dont ils peuvent être mobilisés pour une étude empirique de leurs caractéristiques comportementales. Ensuite, nous développerons nos hypothèses et présenterons les données mobilisées pour étudier le comportement observable des sénateurs. Enfin, la vérification de nos hypothèses portera d'abord sur le travail des sénateurs à Paris puis sur leur manière d'organiser leurs activités locales. Le comportement des sénateurs au sein de l'institution parlementaire sera appréhendé à travers l'usage que font les sénateurs des différents instruments parlementaires

---

<sup>518</sup> B. D. Jones, «Competitiveness, Role Orientations and Legislative Responsiveness», op. cit. ; P. Friesema, R. D. Hedlund, «The Reality of Representational Roles», op. cit. ; D. A. Gross, «Representative Styles and Legislative Behavior», op. cit.

<sup>519</sup> En suivant Edmund Burke, J. C. Wahlke et al. identifient les rôles « delegate » (député qui se sent lié aux préférences des électeurs dans son comportement (de vote) et « trustee » (député qui décide selon sa conscience). Ils y ont ajouté un troisième rôle, celui du politico (député qui, selon la situation se comporte en trustee ou delegate) : J. C. Wahlke et al., *The Legislative System: Explorations in Legislative Behavior*, op. cit.

et, leur comportement dans le département, sera appréhendé à travers leur communication écrite.

## **2.1. Les idéaux-types et les études empiriques**

Comme expliqué au moment de leur identification, les styles de représentation sont des idéaux-types dans le sens wébérien du terme et ainsi des « représentations stylisées » de la réalité. Ou, pour le dire avec les mots de J. Coenen-Huther : *« la présentation ainsi faite serait conforme à la réalité empiriquement observable si les actions et interactions en cause obéissaient à une logique pure que ne viendrait affecter aucun facteur extérieur à cette logique. »*<sup>520</sup>

La question se pose alors de savoir quelle place ces styles de représentation sous la forme d'idéaux-types peuvent occuper dans une étude empirique.

D'une manière générale, si une présentation des idéaux-types peut être intrinsèquement intéressante (par exemple pour une étude qui vise à développer des outils conceptuels pour des futures recherches), la conceptualisation idéale-typique ne doit être qu'une étape dans une recherche plus large incluant un test empirique.

Or, la question de savoir de quelle manière les idéaux-types peuvent être intégrés dans une analyse empirique demande effectivement à être clarifiée, indépendamment du fait que le concept lui-même (ses origines, ses différentes significations etc.) ait été beaucoup étudié. J. Coenen-Huther constate à cet égard :

*« Nombreux sont les jeunes chercheurs qui sont très au fait des particularités de la conceptualisation idéal-typique dans l'œuvre wébérienne, mais qui n'en restent pas moins perplexes lorsqu'il s'agit de transposer ce mode de conceptualisation dans la pratique d'une recherche de terrain. »*<sup>521</sup>

Ceci correspond à notre impression que très peu d'études (en science-politique et d'une manière générale en sciences sociales) cherchent à combiner des idéaux-types avec une étude empirique.

---

<sup>520</sup> J. Coenen-Huther, « Le type idéal comme instrument de la recherche sociologique », p. 533.

<sup>521</sup> Ibid, p. 543.

La difficulté vient du fait qu'une étude des caractéristiques comportementales d'un idéal-type n'est pas possible, dans la mesure où aucun individu ne présente toutes les caractéristiques de ce dernier.

Une première possibilité pour surmonter ce problème est de concentrer les analyses empiriques sur les cas qui divergent de l'idéal-type, d'analyser « *combien la réalité se rapproche ou s'écarte de ce tableau idéal* » comme le préconise M. Weber lui-même<sup>522</sup>. Pour J. Coenen-Huber la solution se trouve également dans cette démarche<sup>523</sup>. Cette procédure nous permet effectivement de comprendre des comportements divergents au sein d'une population. Mais elle ne nous offre pas de possibilité de tester empiriquement le comportement des idéaux-types et ainsi de vérifier dans le même temps leur pertinence.

Pour résumer, nous pouvons dire que, quand nous ne disposons que d'un seul type d'observations empiriques pour la population étudiée, l'analyse des écarts des individus par rapport à un idéal-type (comme évoqué par M. Weber et détaillé par J. Coenen-Huther) est la seule manière de combiner idéaux-types et études empiriques. Avec cette démarche il nous est alors possible de vérifier empiriquement comment le comportement réel des individus s'écarte de celui d'un idéal-type identifié à l'aide de la théorie et pourquoi. Il nous n'est cependant pas possible de distinguer plusieurs idéaux-types au sein d'une population et de vouloir contrôler pour leur comportement, parce que nous ne disposons d'aucun moyen d'associer des individus à des idéaux-types différents. Ainsi nous sommes limités à l'étude d'un seul idéal-type par population.

Nous proposons par conséquent une autre manière de combiner idéaux-types et études empiriques qui permette d'étudier les caractéristiques des différents idéaux-types (styles de représentations) à travers les cas qui en constituent la meilleure approximation. La clé consiste dans l'identification empirique des idéaux-types. Evidemment, des idéaux-types ne sont pas directement observables parce qu'aucun individu ne concentre tous les traits d'un idéal-type sur lui. Des analyses

---

<sup>522</sup> M. Weber, *Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre* [1922], op. cit., p. 191.

<sup>523</sup> J. Coenen-Huther, «Le type idéal comme instrument de la recherche sociologique», op. cit.

spécifiques sont donc nécessaires. L'identification empirique des idéaux-types des styles de représentation des sénateurs français a été possible, en utilisant la méthode de classification hiérarchique basée sur les résultats d'une *Analyse de Correspondances Multiples (ACM)*<sup>524</sup>. L'idéal-type est ainsi représenté par le barycentre du style de représentation en question.

Cependant, si les sénateurs sont plus ou moins proches du centre de leur style, aucun ne se trouve à la même place que le centre et ainsi, aucun sénateur ne présente tous les traits de son style de représentation. Si cette méthode présente l'inconvénient que nous ne disposons d'aucun moyen de décrire directement les idéaux-types (représentés par les barycentres des styles) et que nous sommes obligés de les décrire à travers des sénateurs qui représentent le mieux le style de représentation en question, cette procédure nous permet en même temps d'étudier les caractéristiques comportementales des styles de représentation, au moins de manière indirecte.

Nous disposons de deux types de données différentes pour notre analyse. Cela nous permet donc de compléter cette première procédure proposée. Il est alors possible d'identifier de manière empirique des idéaux-types et ainsi de situer les individus par rapport à cet idéal-type. Ceci nous permet d'étudier d'une manière indirecte un lien entre les idéaux-types à travers les individus qui leur ressemblent avec le deuxième type de données.

Deux cas de figure sont ainsi envisageables en ce qui concerne un lien entre les styles de représentation et le comportement observable des sénateurs.

Si les styles de représentation étaient associés à des comportements spécifiques dans notre échantillon de sénateurs, nous confirmerions que les styles de représentation dégagés ne se réduisent pas à des présentations de soi des parlementaires mais ont des conséquences comportementales. Cependant, si tel n'était pas le cas et qu'un tel lien n'était pas observable pour tous les sénateurs de notre échantillon, il serait erroné d'en conclure qu'un tel lien serait inexistant.

---

<sup>524</sup> Cf. la partie 2.4.1. de cette thèse pour une description détaillée de la méthode utilisée pour l'identification des styles de représentation.

Il est en effet imaginable qu'un tel lien existe autour des idéaux-types mais qu'il s'affaiblisse au fur et à mesure que nous nous éloignons d'eux. Un lien serait ainsi mesurable uniquement pour les sénateurs qui sont assez proches de l'idéal-type en question. Les cinquante sénateurs qui représentent le mieux les styles (dix par style de représentation) que nous avons identifiés grâce à leur position par rapport au barycentre de leur style et à ceux des autres styles<sup>525</sup> peuvent alors jouer un rôle important.

C'est pour cette raison que, pour la vérification empirique de ces interrogations, nous nous concentrons sur les cinquante sénateurs qui représentent le mieux leur style de représentation, ce qui devrait permettre de mieux faire ressortir des éventuels liens entre styles de représentation et comportement observable.

### 2.1.1. Les indicateurs du comportement observable des sénateurs dans les deux arènes

Notre hypothèse centrale, qu'il existe un lien entre les différents styles de représentation des sénateurs français et leur comportement observable, exige pour être confirmée, que les différents styles de représentation soient associés à des comportements spécifiques sur toutes leurs dimensions constitutives.

Comme les cinq styles de représentation se sont distingués, lors de leur identification, par leur implication locale-nationale, leur focus local-national et leur relation avec la formation politique, les différents styles devraient également se distinguer dans leurs comportements qui s'inscrivent sur chacune de ces dimensions.

Il est dès lors nécessaire d'identifier des indicateurs qui permettent de tester l'implication locale-nationale des sénateurs, le focus local-national des sénateurs, ainsi que le caractère de leur relation avec leur formation politique pour chacun des styles de représentation.

---

<sup>525</sup> Nous avons fait le choix de nous concentrer sur les cas les plus proches du barycentre de leur style de représentation (*paragons*) et sur les individus les plus «extrêmes» du style, ceux qui sont le plus éloignés des autres barycentres (*dist*). Nous avons donc centré nos études de cas sur les cinq sénateurs les plus proches de chaque style de représentation et sur les cinq sénateurs les plus éloignés des autres barycentres.

Le comportement des parlementaires est cependant un champ d'étude si diversifié et complexe que le choix des indicateurs adéquats représente un défi considérable pour les études du comportement parlementaire.

### 2.1.2. Les deux arènes du travail : à Paris et dans le département d'élection

Un constat déjà dressé dans l'introduction, porte sur l'absence quasi-complète de l'arène locale et du comportement des parlementaires dans leur circonscription dans les études du comportement parlementaire<sup>526</sup>. A notre connaissance, il n'existe aucune étude qui combine une analyse du comportement des parlementaires dans les deux sphères du travail.

Afin de combler cette lacune et afin de saisir les différents choix comportementaux des sénateurs dans toute leur diversité, nous avons retenu des indicateurs de comportement dans ces deux arènes. Ces indicateurs doivent refléter le caractère fondamentalement différent du travail des sénateurs quand ils sont à Paris et quand ils travaillent dans leur département. Une différence expliquée entre autres par des degrés différents de liberté dans les deux arènes de travail. Contrairement à l'activité dans le département, le travail des sénateurs au sein de l'institution parlementaire est fortement règlementé (par le règlement intérieur du Sénat, le fonctionnement des groupes politiques etc.). Par conséquent, chaque sénateur dispose d'un répertoire de comportements limités quand il est au Sénat. Ses conditions d'accès à chacun des instruments parlementaires sont connues par le chercheur et une comparaison des choix comportementaux entre les sénateurs est facilitée par l'existence de ce cadre commun.

Quand les sénateurs travaillent dans leur département, ils n'ont plus de contraintes institutionnelles directes et sont, en théorie, libre de se comporter comme ils le veulent et de communiquer avec les citoyens comme ils l'entendent. Il ne s'agit pas là, bien sûr, d'une liberté totale, dans la mesure où les sénateurs sont confrontés aux attentes de leurs électeurs et de leur formation politique ainsi qu'aux limites de leur ressource (temps, argent, réseaux relationnels, main

---

<sup>526</sup> De rares exceptions sont les travaux de R. F. Fenno, le projet de recherche CITREP et le projet de recherche SENAT dans le cadre duquel une partie des entretiens de cette étude ont été effectués

d'œuvre, etc.). Il a d'ailleurs été mis en évidence pour un échantillon de députés français, rencontrés dans le cadre du projet CITREP, que ceux-ci optaient tous pour des formes similaires d'organisation locale. Ils tenaient, par exemple, tous une permanence parlementaire même si des grandes différences existent dans l'accessibilité de cette dernière et dans la disponibilité des députés<sup>527</sup>.

Nous pouvons ainsi faire l'hypothèse, non pas de pratiques locales complètement divergentes de la part des sénateurs des différents styles de représentation, mais plutôt de différences d'intensité en terme de comportement. L'absence d'une réglementation du comportement local rend cependant une opérationnalisation de ce dernier plus difficile.

Trouver des indicateurs adéquats pour le travail au sein du Sénat et dans le département représente donc un défi très différent selon ces arènes. Si, au Sénat, il n'est pas simple de trouver des instruments parlementaires dont l'accès est moins réglementé et qui sont à la portée de tous les sénateurs, en ce qui concerne le travail local, la difficulté consiste à trouver des indicateurs comparables, tant la liberté des sénateurs au niveau local est grande.

Le caractère différent du travail des sénateurs dans les deux arènes constitue d'ailleurs l'un des arguments forts pour la combinaison de l'étude des deux.

L'activité au Sénat se prête bien à une analyse quantitative et à un test systématique des comportements d'un grand nombre de sénateurs<sup>528</sup>, mais rencontre également des limites : si l'étude de l'usage que font les sénateurs des différents instruments parlementaires nous fournit des éléments importants pour la compréhension de leur comportement, il convient de garder à l'esprit qu'ils ne couvrent jamais tous les aspects comportementaux sur l'une des dimensions étudiées (relation avec la formation politique, implication et focus local-national). Ainsi, si une activité importante au sein du Sénat était l'indicateur d'une implication nationale d'un sénateur, au moment d'en tirer des conclusions sur son implication locale, nous devons garder en tête qu'il ne s'agit pas d'un jeu à somme nulle. Un sénateur très actif au Sénat peut en effet, du moins en théorie, également

---

<sup>527</sup> T. Schnatterer, «French MPs in the constituency- towards the identifications of representational styles », op. cit.

<sup>528</sup> Ce sont le grand nombre d'interventions des sénateurs (des milliers de questions parlementaires, amendements, propositions de lois etc.) et leur caractère comparable qui rendent une analyse quantitative attractive.

être très actif dans son département (et inversement, le fait qu'un sénateur soit peu actif au Sénat, ne garantit pas non plus une activité importante au niveau du département). Ainsi, un des styles de représentation, *l'Avocat du Département*, présente une implication partagée entre les deux sphères de travail.

C'est l'analyse qualitative de la communication écrite des sénateurs (sur laquelle nous reviendrons un peu plus loin) qui nous permettra d'une manière définitive de statuer sur la relation entre implication nationale et implication locale des sénateurs.

En ce qui concerne l'étude de la relation des sénateurs avec leur formation politique, la difficulté vient du fait que celle-ci peut être comprise de deux manières différentes : par le degré d'orientation des sénateurs vers leur formation politique ou par la place qu'ils ont acquise au sein de celle-ci.

Aucun indicateur ne nous permet de cerner les deux facettes à la fois. En prenant un indicateur qui mesure l'orientation des sénateurs vers leur formation politique, nous courons le risque de mal interpréter le comportement de sénateurs qui jouent un rôle important dans leur parti ou groupe politique et qui considèrent ainsi qu'ils ont plus d'influence sur leur formation politique qu'inversement. Ils peuvent ainsi paraître plus libres de leur formation politique que d'autres sénateurs, sans que leur relation avec celle-ci puisse être décrite comme faible. Ce problème n'existe pas si nous choisissons un indicateur qui mesure la place acquise des sénateurs au sein de la formation politique, mais celui-ci laisse de côté les sénateurs qui ont une orientation forte envers leur formation politique sans avoir (déjà) réussi à trouver leur place au sein de celle-ci.

C'est de nouveau l'analyse qualitative de la communication des sénateurs qui nous permettra de statuer sur la validité des résultats obtenus lors de l'étude quantitative des pratiques des sénateurs à Paris.

Le caractère différent des données mobilisées pour les deux arènes de travail trouve d'ailleurs également son expression dans leur capacité à vérifier nos hypothèses sur les différentes dimensions.

Les indicateurs de l'activité locale des sénateurs devraient permettre la vérification des hypothèses sur toutes les dimensions dans la mesure où il s'agit des observations générales (de leur communication sur *tous* les sujets et de *toutes* les activités pendant l'observation).

Les instruments parlementaires qui nous servent comme indicateurs du comportement au Sénat en revanche, ne nous renseignent que sur un aspect des styles de représentation et il est ainsi nécessaire d'en intégrer un par dimension dans notre analyse.

### 2.1.3. Les sources utilisées pour les activités au Sénat

Si pendant longtemps les études du comportement parlementaire se sont consacrées presque exclusivement sur l'analyse du comportement de vote (« *roll call votes* » aux États-Unis), les limites de cette approche, surtout dans un contexte européen, ont été soulignées ces dernières années. Outre le fait qu'un seul indicateur n'est guère capable de refléter le comportement parlementaire dans toute sa complexité, l'intérêt de cet indicateur est minoré par le rôle important des groupes parlementaires et de la discipline partisane lors des votes qui laissent que peu de marge de liberté aux parlementaires. A cela s'ajoute un problème d'accessibilité, car souvent une partie des votes seulement est enregistrée nominalement et est rendue publique<sup>529</sup>.

Une bonne manière d'étudier l'implication à Paris serait l'analyse de la présence des sénateurs à Paris. Cependant, et comme détaillé dans l'introduction de cette thèse, nous ne disposons pas d'informations sur la présence des sénateurs à Paris et sommes donc dans l'obligation de trouver d'autres indicateurs adéquats pour appréhender l'implication locale-nationale des sénateurs.

Cependant, nous observons une importance croissante des activités non-législatives dans l'exercice du mandat des parlementaires en Europe, qui est observable depuis les années 1970<sup>530</sup> (et qui en France trouve entre autre son

---

<sup>529</sup> Cf. par exemple : F. Russo, M. Wiberg, «Parliamentary Questions in 17 European Parliaments: Some Steps towards Comparison», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 16 n° 2, 2010, pp. 215-232 ; J. Grimmer, *Representational Style in Congress: What Legislators Say and Why It Matters*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013.

<sup>530</sup> Cf. par exemple : M. Wiberg, « Parliamentary Questioning: Control by Communication? », in: H. Döring (ed.), *Parliaments and Majority Rule in Western Europe*, New York, St. Martin's Press,

expression dans la croissance exponentielle du nombre de questions parlementaires<sup>531</sup>). Nous avons ainsi à notre disposition tout un éventail d'activités non-législatives qui peuvent se prêter à une analyse du comportement parlementaire et qui méritent d'être incluses dans notre recherche.

Une littérature grandissante est consacrée à l'étude de l'orientation locale-nationale des parlementaires et souligne presque à l'unanimité que les enjeux en lien avec la circonscription des élus occupent une place importante dans leur travail et leurs perceptions, même dans les cas où le cadre institutionnel et politique rend un tel phénomène improbable<sup>532</sup>. Si ces études portent alternativement sur l'implication des parlementaires dans les deux sphères du travail ou sur leur focus local-national (et rarement une combinaison des deux), aucune étude n'analyse en même temps le focus local-national et l'implication locale-nationale des parlementaires en distinguant ces deux aspects de l'orientation locale.

Dans la plupart des études, l'orientation locale des parlementaires est appréhendée à travers des entretiens, incluant toujours des questions sur le focus local-national des élus et parfois aussi des questions sur l'implication locale-nationale des élus. Une manière originale d'étudier l'orientation locale des membres d'une chambre, mis en œuvre par M. F. Stoffel, était de comparer l'efficacité des députés allemands à obtenir des fonds pour leur circonscription<sup>533</sup>. Très peu d'études étudient cependant les comportements des parlementaires (au lieu de leur *déclarations* et *intentions* ou, comme dans les cas de M. F. Stoffel leur *efficacité*) afin d'étudier l'orientation locale-nationale des représentants.

Les études des questions parlementaires sont une exception. Inspirées par l'étude de S. Martin sur l'orientation locale des députés irlandais, plusieurs études se sont récemment tournées vers une analyse des questions parlementaires déposées par les élus, en codant toutes les questions qui mentionnent un lieu, un événement ou

---

1995, pp. 179-222 ; C. Green-Pedersen, « Bringing Parties into Parliament. The Development of Parliamentary Activities in Western Europe », *Party Politics*, vol. 16 n° 3, 2010, pp. 347-369.

<sup>531</sup> S. Brouard et al., « Comparer les productions législatives : enjeux et méthodes », *R.I.P.C.*, vol. 16 n° 3, 2009, pp. 381-404.

<sup>532</sup> Comme par exemple dans le cas de l'Italie F. Russo, « The Constituency as a Focus of Representation: Studying the Italian Case through the Analysis of Parliamentary Questions », op. cit. ou dans le cas de la France : S. Brouard et al., « Why do French MPs Focus More on Constituency Work than on Parliamentary Work? », op. cit.

<sup>533</sup> M. F. Stoffel, « MP behavior in mixed-member electoral systems », op. cit.

une personne en lien avec la circonscription d'élection de l'élu, mesurant ainsi leur focus local-national<sup>534</sup>.

Il paraît toutefois étonnant que l'orientation locale-nationale et notamment l'implication locale-nationale des élus n'aient pas encore été étudiées à l'aune de l'usage que font les parlementaires des différents instruments parlementaires qui sont à leur disposition (autres que les questions parlementaires) et qui permettent de distinguer des parlementaires plus ou moins actifs au sein de leur chambre.

Un passage au crible des caractéristiques des différents instruments parlementaires et de leur capacité à nous renseigner sur l'orientation locale-nationale, semble donc s'imposer.

Le même constat peut être fait en ce qui concerne l'étude de la relation des parlementaires avec leur formation politique, à ce jour presque exclusivement appréhendée à travers une analyse du comportement de vote<sup>535</sup> et des entretiens avec les élus.

Nous avons vu dans l'introduction (graphique 1) que la manière dont les sénateurs font usage des différents instruments parlementaires variait beaucoup. Certains instruments ne sont pas ou que très rarement utilisés par une proportion considérable de sénateurs (une grande partie des sénateurs ne rédige jamais ou que très rarement des rapports législatifs, le même constat peut être fait pour l'usage des questions orales et la rédaction des projets de loi). De même nous avons constaté de fortes disparités dans la fréquence de rédaction de questions écrites, la signature d'amendements et la prise de parole en commission et dans l'Hémicycle (interventions de plus de vingt mots<sup>536</sup>). Seule la participation aux réunions de commissions semblait être répartie de manière relativement égale<sup>537</sup>.

---

<sup>534</sup> Aux Etats-Unis, où les lettres d'information et les communiqués de presse des membres du Congrès sont facilement accessibles (via le *franking office* qui permet d'obtenir des documents d'une manière centralisée pour tous les députés), des études ont également mobilisé ces données afin d'étudier l'orientation locale des représentants.

<sup>535</sup> O. Nay donne un aperçu sur cette littérature qui adopte souvent une approche *rational choice*. Cf. : O. Nay, «Pour une sociologie des pratiques d'assemblée : note sur un champ de recherche quelque peu délaissé», op. cit., pp. 4/5.

<sup>536</sup> Le site *nossénateurs.fr* distingue entre interventions longues (plus que 20 mots) et interventions courtes (moins de 20 mots). Nous avons pris en compte uniquement les interventions longues en les considérant comme des contributions dans le débat à la différence des simples interjections et annonces officielles.

<sup>537</sup> Les présences des sénateurs lors des séances des commissions sont enregistrées et diffusées publiquement à la différence des présences lors des séances plénières. Le site *nossénateurs.fr* essaie de contourner l'absence d'information sur la présence des sénateurs lors des séances plénières par la création de l'indicateur « semaine d'activité » qui compte chaque sénateur comme

Cette variété dans l’usage des instruments parlementaires peut être comprise par leur caractère différent. Les différents instruments parlementaires se distinguent en effet dans deux points principaux : leur accès plus ou moins réglementé et leur utilisation plus ou moins répandue parmi les sénateurs (cf. tableau 17).

Si les instruments dont l’accès est fortement réglementé (par le règlement intérieur du Sénat et les groupes parlementaires) sont par définition utilisés d’une manière inégale et uniquement par une petite partie des sénateurs, ceux qui sont à la libre disposition des sénateurs se distinguent par le degré de généralisation de leur utilisation par les sénateurs. Nous distinguons ainsi trois types d’instruments parlementaires : Les instruments réglementés **1**, les instruments libres mais peu utilisés **2** et les instruments libres dont l’usage est répandue **3**.

**Tableau 20 Types d’instruments parlementaires (en rouge : les instruments dont l’accès est réglementé par les groupes politiques, en vert : ceux dont l’accès est réglementé par les commissions parlementaires)**

	Utilisé par beaucoup de sénateurs	Utilisé par peu de sénateurs
<b>Accès contrôlé</b>	<i>Absence logique.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questions orales</li> <li>• Questions d’actualité politique</li> <li>• Questions cribles politiques</li> <li>• Interventions dans les séances plénières</li> <li>• Rapports législatifs</li> <li>• Rapports d’information</li> </ul> <b>1</b>
<b>Accès libre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questions écrites</li> <li>• Interventions en commission</li> <li>• Signature des propositions de lois</li> <li>• Amendements</li> </ul> <b>3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction des propositions de lois</li> </ul> <b>2</b>

présent au Sénat s’il a pris la parole au moins une fois dans la semaine dans l’hémicycle ou dans sa commission et/ou si sa présence lors d’une séance de commission a été enregistrée. Nous avons renoncé à utiliser cet indicateur dans la mesure où il néglige d’autres activités, comme les réunions de groupe politiques, et surestime le degré d’activité des sénateurs « qui parlent » (même s’il s’agit d’une simple interjection) à ceux qui « travaillent en silence ». Pour une discussion des problèmes liés aux classements des parlementaires, voir : O. Costa, « Comment évaluer le parlement européen et ses membres? », op. cit.

Le choix d'indicateurs du comportement pour notre étude parmi ces instruments parlementaires, a été guidé par nos hypothèses. Ainsi, la relation avec la formation politique peut être le mieux comprise par l'étude des instruments dont l'accès est réglementé par le groupe politique. L'implication locale-nationale des sénateurs et leur focus local-national en revanche peuvent mieux être cernés par l'analyse des instruments dont l'accès est moins réglementé et qui sont utilisés par une grande partie de sénateurs. Plus la liberté des sénateurs dans l'usage d'un instrument est grande, le mieux celui-ci devrait refléter leurs préférences<sup>538</sup>.

Un recensement de la fréquence de l'utilisation des instruments parlementaires peut nous renseigner sur l'implication locale-nationale des sénateurs - plus un sénateur est actif à Paris - plus son implication est forte, et sur son lien avec la formation politique - plus un sénateur est proche de sa formation politique, plus il a accès aux instruments dont la formation contrôle l'accès. L'analyse du focus local-national nécessite, quant à elle, une analyse du contenu des interventions ou des textes rédigés : est-ce que les enjeux locaux sont abordés ? Est-ce que les intérêts des grands-électeurs y sont présents ? Et comme détaillé ci-dessus, nous aurons besoin d'au moins d'un indicateur pertinent par dimension.

#### 2.1.4. Les sources utilisées pour le comportement local

Les rares études consacrées aux «*Home styles*» des parlementaires sont basées sur des observations ethnologiques<sup>539</sup>. Si un suivi des parlementaires pendant plusieurs jours (ou même plusieurs semaines) dans leur circonscription offre incontestablement un bon aperçu des pratiques locales des parlementaires, il entraîne aussi des coûts importants (en temps et ressources) et pour cette raison il est difficile d'étendre ces observations à un nombre élevé de parlementaires<sup>540</sup>.

---

<sup>538</sup> Nous avons néanmoins intégré le nombre de propositions de loi rédigées dans la création d'un indicateur de l'implication locale-nationale pour des raisons que nous détaillerons ci-dessous.

<sup>539</sup> A citer sont notamment les travaux précurseurs de R. F. Fenno, *Home Style: House Members in Their Districts*, op. cit., et les études récentes dans le cadre des projets de recherche mentionnés précédemment : le projet franco-allemand Citrep (sur le travail en circonscription des députés allemands et français), le projet de recherche Sénat (sur le travail à Paris et en département des sénateurs français) et le projet Imploc (sur le travail local des députés français et belges).

<sup>540</sup> Comme toutes les méthodes d'observations, les suivis avec des parlementaires présentent aussi quelques inconvénients notamment lié à l'influence possible de la présence de l'observateur sur le comportement du sénateur et d'autres acteurs pendant l'observation et au choix du sénateur

Dans l'objectif d'obtenir des informations sur le travail local d'un maximum de sénateurs ayant participé à notre enquête à Paris, nous avons ainsi opté pour une manière innovante d'étudier le comportement des sénateurs dans leur département : l'analyse de leur communication écrite à l'adresse de leurs électeurs et des citoyens de leur département.

L'importance de la communication écrite des élus pour la compréhension de la représentation et du comportement des parlementaires est reconnue depuis longtemps<sup>541</sup> et, aux Etats Unis, la communication des parlementaires a été étudiée sous différents angles<sup>542</sup>.

Mais l'analyse de la communication des parlementaires n'a, à notre connaissance, jamais fait partie d'une analyse globale du comportement parlementaire et reste très concentrée sur les membres du Parlement américain<sup>543</sup>.

Pourtant, les sénateurs français soulignent l'importance de la communication pour leur (ré)élection, comme l'illustre cette citation:

*«C'est la communication qui m'a permis d'être élu. Ma notoriété aussi, mais il faut rester modeste dans la vie, il y a toujours des gens plus importants ou plus intéressants, plus plus... mais la façon de communiquer est très*

---

d'accepter une observation à un moment plutôt qu'un autre ce qui soulève la question de la représentativité des activités observées. Les limites d'une analyse de la communication écrite des sénateurs sont leur accessibilité (tous les sénateurs n'étaient pas prêts de nous communiquer tous les documents). Si les observations ethnologiques dans la circonscription permettent dans une certaine mesure de saisir l'implication locale des élus par des indices comportementaux, les chercheurs sont obligés de passer par des entretiens afin de saisir le focus local-national des élus.

<sup>541</sup> R. F. Fenno, *Home Style: House Members in Their Districts*, op. cit. ; D. R. Mayhew, *The Electoral Connection*, op. cit.

<sup>542</sup> J. Grimmer base son étude sur une analyse des communiqués de presse pour étudier le *homestyle* des sénateurs américains : J. Grimmer, *Representational Style in Congress: What Legislators Say and Why It Matters*, op. cit. ; D. Lipinski et C. A. Cooper étudient les lettres d'information des députés américains afin de comprendre quels facteurs expliquent l'adoption du style délégué (*delegate*) par certains entre eux : D. Lipinski, C. A. Cooper, « Rhetoric on Representation: Which Members of Congress Portray Themselves as Delegates? », Communication à la conférence annuelle de la Southern Political Science Association, Savannah, GA, 2003.

Et D. Lipinski teste si une propagande « anti-Congrès » (« running against congress » en anglais) est mobilisée par les parlementaires comme l'avait constaté R. F. Fenno dans les années soixante-dix : D. Lipinski, *Congressional Communication, Content & Consequences*, Michigan, University of Michigan Press, 2004.

L'effet de la communication des parlementaires sur les électeurs de leur circonscription a également été objet d'études : A. D. Cover, B. S. Brumberg, « Baby books and ballots: The impact of the congressional mail on constituent opinion », *American Political Science Review*, vol. 76, 1982, pp. 347-359 ; G. C. Jacobson montre que les contacts des élus avec les électeurs dans la circonscription ont un effet sur la manière dont ils sont perçus par le public : G. C. Jacobson, *The Politics of Congressional Elections*, New York, Longman, 2001.

<sup>543</sup> Une exception est l'étude de H. P. Bartels qui analyse la communication des députés allemands dans leur circonscription. H. P. Bartels, « Wahlkreiskommunikation. Daten aus der Praxis eines Bundestagsabgeordneten », *Zeitschrift für Parlamentsfragen*, vol. 3, 2008, pp. 487-493.

*importante. Pour ma réélection par exemple [...], j'ai fait une plaquette que j'ai envoyé aux électeurs, c'est tout.*<sup>544</sup>»

Si l'importance de la communication envers les grands électeurs est soulevée par une grande partie des sénateurs, tous ne misent pas exclusivement sur la communication écrite, comme c'est le cas du sénateur cité ici. Nous avons également rencontré des sénateurs qui nous ont expliqué que, pendant la campagne électorale, ils essaient de rencontrer tous les grands électeurs de leur département<sup>545</sup>.

Ceci est cependant plus ou moins facile à réaliser selon la taille du Collège électoral: s'il semble tout à fait possible que le sénateur de la Lozère, par exemple, rencontre personnellement les 344 grands électeurs de son département, ceux du Pas-de-Calais auront certainement plus de mal à communiquer en vis-à-vis avec les 3930 grands électeurs de leur département<sup>546</sup>. Une autre difficulté dans le contact avec les grands électeurs tient au fait, que celui-ci n'est constitué que peu de temps avant les élections. En dehors de la campagne électorale, les sénateurs sont obligés donc de s'adresser aux grands électeurs potentiels, ce qui augmente encore le nombre de personnes potentielles à rencontrer<sup>547</sup>.

Les sénateurs comptent ainsi sur ce que R. F. Fenno appelle le «*two-step flow of communication*<sup>548</sup>» : le fait que les électeurs avec qui ils sont en contact parlent à leur entourage, ce qui augmente le nombre de personnes avec lesquelles ils communiquent, au moins de manière indirecte. R. F. Fenno qui avait observé ce phénomène pour les députés américains, explique ainsi: «*The operative assumption*

---

<sup>544</sup> Sénateur n° 43 lors d'un entretien.

<sup>545</sup> Cf. par exemple : Entretien avec sénateur n° 20 : « *J'ai mené une campagne de terrain, de proximité, de rencontres (j'ai rencontré tous les grands électeurs), de convivialité et aussi énergie et conviction.* » Entretien avec sénateur n° 36 : « *J'ai rencontré la totalité des électeurs chez eux ou dans leur mairie, ou sur leurs lieux de travail sur un espace de temps de trois mois. J'en ai retenu que j'ai été élu avec 70 % des voix donc je constate que ça a été fructueux. Je crois que c'est irremplaçable même celui qui a priori ne va pas voter pour moi. Militant de l'UMP, je sais qu'a priori sa vocation n'est pas de voter pour moi, mais je veux le voir quand même car on se sait jamais. Il est sensible à ce que l'on aille le voir.* »

<sup>546</sup> Le nombre de grands électeurs par collège électoral est rendu publique par le Sénat avant chaque élection. Ces deux exemples sont extraits de la publication pour les élections sénatoriales en 2011 accessible en ligne sur : [http://www.senat.fr/senatoriales\\_2011/grands\\_electeurs.html](http://www.senat.fr/senatoriales_2011/grands_electeurs.html). Dernière consultation le 29 juillet 2014.

<sup>547</sup> Il faudrait ainsi élargir la communication à tous les membres des conseils municipaux etc.

<sup>548</sup> R. F. Fenno, *Home Style: House Members in Their Districts*, op. cit.

*is that if you can reach some people, they will reach others and your effort will multiply itself*<sup>549</sup>».

Dans cette optique, les sénateurs placent leurs espoirs sur les maires qui jouent un rôle central dans la tentative des sénateurs de communiquer leurs activités<sup>550</sup>, aussi bien en ce qui concerne le contact direct avec les électeurs (plusieurs sénateurs organisent des «tournées de mairies»), que leur communication écrite (si tous les sénateurs qui envoient des lettres d'information veillent à ce que les maires de leur département les reçoivent, une partie d'entre eux envoie des lettres supplémentaires adressées spécifiquement aux maires).

Aux lettres d'information classiques s'ajoutent des sites web et les réseaux sociaux qui sont de plus en plus utilisés par les sénateurs dans la communication avec leurs électeurs et qui jouent le rôle d'un « *substitut de proximité*.<sup>551</sup> »

Si, d'une manière générale, il y a débat sur la question de savoir si les nouveaux médias ont introduit des nouvelles façons de communiquer, nous constatons que les sénateurs français n'utilisent que très peu des fonctions offertes par les médias. Ainsi, ils se limitent à ce qui est communément appelé une *one-way communication*, renonçant à un contact interactif avec leurs lecteurs (*two-way communication*) via des forums, etc.<sup>552</sup>.

L'avènement d'internet a cependant favorisé l'envoi de lettres d'information comme l'illustrent les propos de ce sénateur :

*« J'ai été élu il y a sept ans bientôt, évidemment au départ ça n'avait pas la même importance, aujourd'hui on a les adresses mail de la totalité des maires et dès qu'il y a quelque chose qui les concerne, un texte, une intervention, [...] je cible les communes de montagne, les communes*

---

<sup>549</sup> Ibid, p. 237.

<sup>550</sup> Comme l'illustre cet extrait de l'entretien avec le sénateur n° 37 : « *Bien évidemment on ne communique pas en direction de la totalité des grands électeurs, parce que là c'est beaucoup plus compliqué les grands électeurs ce n'est pas seulement les maires mais également une partie des adjoints, parfois la totalité des conseillers municipaux donc, là c'est un peu plus compliqué, il y a quand même un peu plus que trois milles, voilà mais par contre en direction des maires, des 343 maires, donc c'est une communication régulière et ciblée.* »

<sup>551</sup> C. Le Bart appelle ainsi les moyens de communication comme la télévision qui permettent, «aux acteurs politiques de démultiplier leur présence simultanée, de se dupliquer à l'infini jusque dans les villages» : C. Le Bart, «Métier politique et ubiquité: l'art d'être là», in C. Le Bart, R. Lefebvre (ed.), *La proximité en politique, Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Coll., Res Publica Presses universitaires de Rennes, 2005, pp. 145-161, p. 149.

<sup>552</sup> Aucun des sénateurs de notre échantillon avait mis en place des forums, des sondages ou d'autres moyens interactives afin d'entrer en contact avec lui ou de participer à un débat.

*rurales, les communes littorales et j'envoie des messages en disant voilà ce qui a été décidé, voilà ce qui est en cours de réflexion etc.*<sup>553</sup>»

Si le progrès technique a donc entraîné certains changements dans le comportement de communication des sénateurs, nous constatons toutefois, que toutes les situations de communication avec les outils en ligne ont leur pendant en termes de communication classiques.

Quelques précisions sur l'étude de la communication écrite des sénateurs dans le cadre de notre étude sont nécessaires.

**Premièrement**, nous considérons la communication à travers des lettres d'information et des sites web comme une activité, un comportement. Nous ne considérons pas que l'image que les sénateurs donnent d'eux-mêmes et de leur travail à travers cette communication soit une reproduction fidèle de la réalité et nous ne nous intéressons pas à la question du degré de correspondance entre les deux. Nous nous intéressons à la communication des sénateurs envers leurs électeurs et la population de leur département comme un comportement parmi d'autres. Ainsi, quand un sénateur se présente comme un homme de terrain et défenseur de son département, nous ne cherchons pas à savoir si cette représentation reflète les autres activités de ce sénateur mais nous l'interprétons comme un indicateur indépendant de son implication locale.

**Deuxièmement**, il arrive, et nous le savons, que des parlementaires font écrire une partie de leur communication par leurs collaborateurs. Nous considérons cependant que leur contrôle sur les textes publiés reste assez important pour que nous puissions considérer ces contenus comme les leurs.

**Troisièmement**, en choisissant la communication écrite des sénateurs comme indicateur de leur comportement en département, nous devons nous assurer que le caractère de cet indicateur n'influence pas les résultats concernant l'existence d'un lien entre styles de représentation et pratiques des sénateurs. L'identification d'un lien entre les styles de représentation et le comportement observable des sénateurs pourrait en effet être favorisée par le fait que les styles de représentation ont été

---

<sup>553</sup> Sénateur n° 37 lors d'un entretien.

identifiés à l'aide des entretiens à Paris, ce qui peut également être considéré comme une situation de communication. Cependant, les différences entre les deux situations de communications (entretiens versus communication libre, garantie de l'anonymat dans le cas des entretiens à Paris etc.) rendent un effet de similarité entre la manière dont les styles de représentation ont été identifiés et cet indicateur improbable.

**Enfin**, c'est le format différent de la communication écrite prise en compte pour cette étude qui mérite notre attention. Un des défis pour la comparaison de la communication des sénateurs réside effectivement dans les différences de format de celle-ci. Pour les sites web, le format varie de blogs très simples, à des sites élaborés, ou des sites utilisés dans le cadre de plusieurs mandats (mandat de sénateur et mandat local), voire des sites partagés entre plusieurs sénateurs (plusieurs sénateurs de notre échantillon partagent leur site internet avec d'autres sénateurs du même département et du même groupe politique).

En ce qui concerne les lettres envoyées par les sénateurs, nous ne constatons pas moins de diversité: il y a des sénateurs qui envoient des lettres hebdomadaires contenant toujours les mêmes rubriques, d'autres des résumés de leur activité en fin de session et encore d'autres envoient ce qu'ils appellent des « flash infos » sur un sujet bien précis. Un deuxième défi concerne plus spécifiquement les lettres d'information des sénateurs, à savoir que le public (lettres aux maires, à tous les grands électeurs, lettres ciblées) et les fonctions de ces lettres ne sont pas les mêmes. Si une comparaison des types différents de communication peut paraître problématique, une combinaison des lettres et des sites web n'était pas seulement la seule manière possible de nous assurer de disposer des informations pour tous les sénateurs, nous considérons également que les différents documents accessibles représentent les différentes manières de communiquer et représentent ainsi des informations intéressantes pour notre étude.

Ainsi, nous focalisons notre analyse de la communication écrite des sénateurs sur une analyse de leurs sites web et de leurs lettres d'information.

## 2.2. Etude empirique des comportements des parlementaires selon les styles de représentation

Nous souhaitons étudier dans quelle mesure les comportements parlementaires varient de manière convergente avec les styles de représentation. Notre objectif n'est pas d'expliquer de manière exhaustive les comportements parlementaires. Il est de tester si une homologie est discernable entre les dimensions structurantes des styles de représentations, d'une part, et des comportements parlementaires d'autre part.

Puisque les cinq styles de représentation identifiés ne diffèrent pas les un des autres sur chacune des dimensions, il convient d'analyser, par dimension, les différences comportementales entre groupe de styles selon leur position sur la dimension étudiée. Ainsi nous anticipons que, par exemple, les styles avec implication nationale se distinguent de ceux avec une implication locale et que les styles avec une relation forte avec la formation politique se distinguent de ceux avec une relation faible. Par conséquent, nous ne comparons pas les comportements stricto sensu selon les styles de représentation, mais identifions pour chaque indicateur l'opposition entre les deux groupes de styles de représentation qui, en lien avec nos hypothèses, se distinguent sur la dimension étudiée<sup>554</sup>.

En ce qui concerne l'analyse des indicateurs du comportement à Paris, nous procédons en deux étapes : une interprétation visuelle des boîtes à moustache de tous les styles nous permet, dans un premier temps, de vérifier si les styles de représentation se comportent sur la dimension étudiée selon nos hypothèses. Des tests *U de Mann-Whitney à échantillons associés* qui opposent les groupes de styles identifiés comme opposé sur cette dimension, confirment ensuite si les deux groupes se comportent d'une manière significativement différente. Nous aurons recours à des tests non-paramétriques plutôt qu'à des comparaisons de moyennes,

---

<sup>554</sup> Les caractéristiques intermédiaires méritent une attention particulière. Lors de l'identification des styles de représentation nous avons distingué une relation forte avec la formation politique (*Agent Partisan National et Elu Local*), une relation faible (*Trustee et Avocat du Département*) et une relation positive mais faible (*Législateur*). De la même manière nous avons identifié une implication partagée entre l'arène locale et l'arène nationale pour *l'Avocat du Département*

puisque la distribution des valeurs dans nos variables n'est pas conforme à la loi normale.

L'analyse de la communication écrite des sénateurs complètera ces analyses de l'activité au Sénat et permettra d'intégrer les comportements locaux. Nous procédons d'abord à une analyse quantitative de la communication écrite des sénateurs à l'aide d'une *Analyse de Correspondances Multiples* (ACM). Cette analyse quantitative sera ensuite complétée par une analyse qualitative des différentes manières de communiquer des styles de représentation. L'ACM nous permet de mettre en évidence des associations entre les variables retenus pour l'étude de la communication écrite des sénateurs sur nos trois dimensions et livre également des éléments de compréhension sur les différents profils de communication qui existent parmi les sénateurs de notre échantillon.

L'introduction d'une variable sur l'appartenance aux différents styles de représentation comme variable supplémentaire dans l'ACM nous permet d'étudier dans quelle mesure des différents profils de communication correspondent aux différents styles de représentation.

### 2.2.1. Une analyse quantitative de l'activité des sénateurs au Sénat

#### 2.2.1.1. Le «puzzle» de l'implication locale-nationale des styles de représentation

Afin d'étudier l'implication locale-nationale des sénateurs, nous nous sommes orientés vers un instrument parlementaire qui remplisse les critères d'être librement accessible pour les sénateurs et d'être utilisé par une grande partie des élus et qui constitue un indicateur pertinent de l'investissement des sénateurs dans la dimension nationale du travail parlementaire : les amendements signés par les sénateurs<sup>555</sup>.

Nous avons privilégié cet instrument parlementaire par rapport aux nombre de propositions de loi signés (qui aurait également rempli les conditions mentionnées ci-dessus) car le nombre d'amendements signés est moins susceptible d'être

---

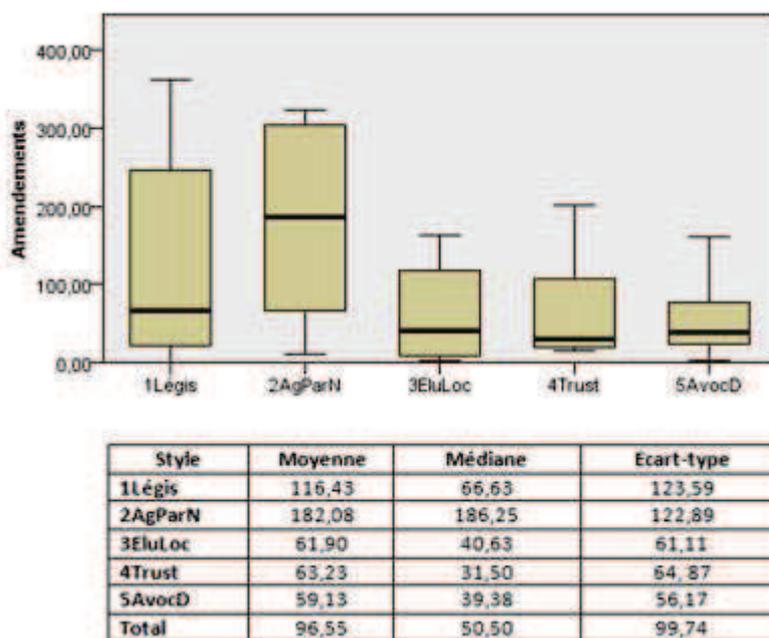
<sup>555</sup> Quand un sénateur était l'auteur de l'amendement, celle-ci a été comptée de la même manière que quand il en était simplement signataire.

affecté par une autre des dimensions : l'intensité de la relation avec la formation politique.

L'image d'un puzzle nous semble bien adaptée à l'étude d'un lien entre les styles de représentation et leur implication locale-nationale observable : les deux éléments -l'implication locale et l'implication nationale- s'emboîtent en effet comme les pièces d'un puzzle pour former cette dimension. L'indicateur parisien de l'implication locale-nationale qui a été retenu, les amendements signés, a la capacité de nous renseigner sur l'implication nationale des sénateurs. L'analyse qualitative de la communication écrite des sénateurs permettra ensuite de vérifier si une faible implication nationale est toujours accompagnée d'une forte implication locale et inversement. Il conviendra ensuite d'associer les deux parties de l'analyse tel un puzzle, afin de pouvoir statuer sur la répartition des deux aspects de l'implication locale-nationale des sénateurs.

A l'observation de la distribution du nombre d'amendements signés par chacun des cinq styles de représentation, deux observations s'imposent : premièrement, nous constatons que les *Législateurs* et les *Agents Partisans Nationaux* se distinguent des autres styles par une plus grande variation à l'intérieur du style avec des écart-types de respectivement 123,59 et 122,89. Ensuite, il apparaît clairement que les *Agents Partisans Nationaux* signent beaucoup plus d'amendements que les autres styles quel que soit l'indicateur retenu, en valeur médiane ou moyenne. La médiane pour les sénateurs de ce style inclus dans l'analyse est plus de trois fois plus élevée que la médiane de l'échantillon complet. Les *Elus locaux* et les *Trustees*, pour lesquels nos hypothèses prédissent une implication locale, en signent effectivement moins avec des médianes et moyennes inférieures à celles de l'échantillon complet.

Les *Avocats du Département*, pour lesquels nous nous sommes attendus à une implication partagée, présentent la variation la plus faible à l'intérieur du style (écart-type de 56,17) et une valeur médiane presque identique à celui de *l'Elu Local*. Si nous nous fions à l'interprétation de cet indicateur pour l'implication nationale-locale, *l'Avocat du Département* aurait alors une implication locale.



Graphique 13 Boîtes à moustaches du nombre d'amendements signés selon les styles de représentation

Le test de *U de Mann-Whitney à échantillons associés* qui oppose les deux styles avec implication nationale, le *Législateur* et l'*Agent Partisan National*, aux autres, montre en effet qu'ils signent significativement plus d'amendements (moyenne du rang de 31,8 comparé à 21,3)<sup>556</sup>. Un test *U de Mann-Whitney* qui oppose seul le style de l'*Agent Partisan National* à tous les autres styles de représentation s'avère non-significatif, ce qui nous permet d'exclure que c'est le comportement extrême de ce style qui soit seul responsable pour ce résultat.

Ainsi parmi les cinquante sénateurs qui représentent le mieux leurs styles de représentation, ceux appartenant aux deux styles à implication nationale, le *Législateur* et l'*Agent Partisan National*, signent, de manière statistiquement significative, plus d'amendements au Sénat que les autres styles de représentation. Ce résultat est convergent avec nos hypothèses sur les effets comportementaux de l'implication locale-nationale des styles de représentation. Seuls les *Avocats du Département*, pour lesquels nous nous sommes attendus à une implication partagé

<sup>556</sup> Avec  $U=174.500$ ,  $z=-2.495$ ,  $p=0.013$ .

entre les deux sphères de travail, apparaissent en retrait, par rapport à nos attentes, sur cet indicateur.

#### 2.2.1.2. La relation avec la formation politique et l'accès aux questions parlementaires

L'accès à plusieurs instruments parlementaires est réglementé par les groupes politiques et ceux-ci jouent ainsi un rôle crucial dans le travail au Sénat. Nous avons retenu comme indicateur de la relation des sénateurs avec leur formation politique, parmi les activités réglementées par les groupes politiques et à utilisation restreinte, celle qui est pratiquée par le plus de sénateurs : les questions orales ou d'actualité. Bien que pour la vérification des hypothèses en lien avec cette dimension, le contrôle de l'accès par les groupes politiques est le point crucial, un instrument à l'utilisation sporadique ne nous permettrait pas une analyse fiable statistiquement à cause d'un trop faible nombre d'observations. L'indicateur choisi, l'accès des sénateurs à l'instrument parlementaire des questions orales, a l'avantage de refléter à la fois l'intensité de la relation des sénateurs avec leur formation politique et leur accord avec les positions de cette dernière. Nous considérons alors que, plus la relation d'un sénateur avec sa formation politique est forte, et plus il est fidèle à la ligne du parti, plus il a accès à l'instrument des questions orales. La littérature souligne d'ailleurs le caractère fortement partisan de cet instrument<sup>557</sup>.

L'interprétation visuelle des boîtes à moustache indique que conformément à nos attentes, les sénateurs appartenant aux deux styles de représentation avec une relation forte avec leur formation politique (*l'Agent Partisan National* et *l'Elu Local*) posent nettement plus de questions orales. La variance généralement faible à l'intérieur des styles (à l'exception des *Elus Locaux*) s'explique par le faible nombre de questions orales posées.

Le test de *U de Mann-Whitney à échantillons associés* nous permet de préciser que ce sont les *Agents Partisans Nationaux* et les *Elus Locaux* pour lesquels nous nous

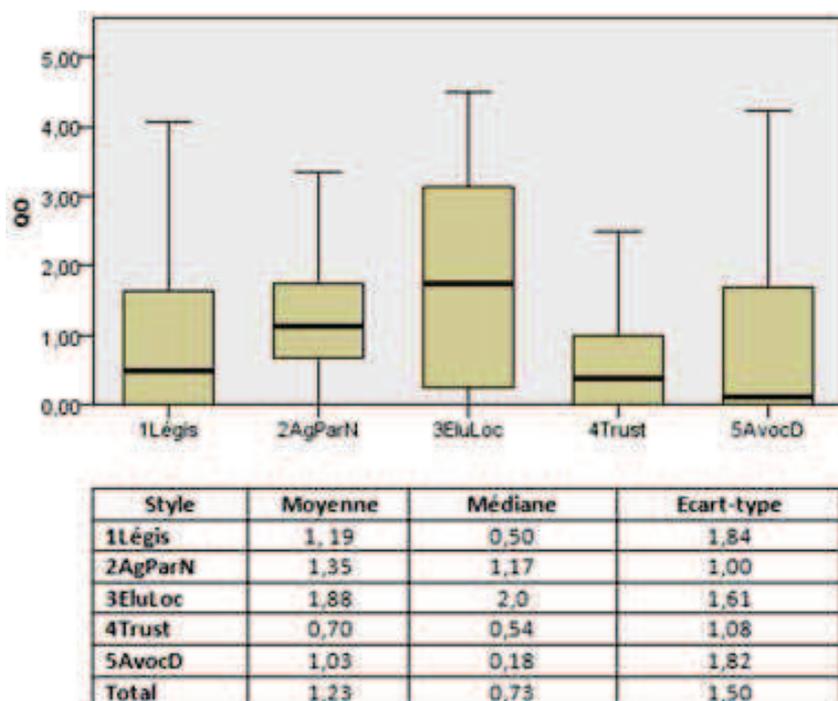
---

<sup>557</sup> O. Rozenberg et al., «Not Only a Battleground: Parliamentary Oral Questions Concerning Defence Policies in Four Western Democracies», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 17 n° 3, 2011, pp. 340-353 ; R. Vliegthart et al., «How Preferences, Information and Institutions

attendu à un lien fort avec leur formation politique qui se distinguent statistiquement des trois autres (moyenne du rang 31,48 comparé à 21,52 pour les trois autres styles)<sup>558</sup>.

Le statut des *Législateurs* interpelle. Constituent-ils un style de représentation qui pose peu de questions orales, au même niveau que les *Trustees* et les *Avocats du Département*, ou une vraie catégorie intermédiaire ? Les moyennes et médianes présentent en effet des résultats contradictoires de ce point de vue.

Un test de *U de Mann-Whitney* qui oppose seulement les *Législateurs* aux deux styles avec une relation faible avec leur formation politique s'avère non-significatif. Les sénateurs de ce style n'ont pas un comportement différent de ceux appartenant aux styles avec une relation faible avec leur formation politique (moyenne du rang 17 comparé à 14,75 pour les deux styles avec une relation faible avec leur formation politique)<sup>559</sup>.



**Graphique 14 Boîtes à moustaches du nombre de questions orales selon les styles de représentation**

Interactively Drive Agenda-Setting: Questions in the Belgian Parliament, 1993–2000», *European Journal of Political Research*, vol. 52 n° 3, 2013, pp. 390-418.

<sup>558</sup> Avec  $U=180.500$ ,  $z=-2.413$ ,  $p=0.016$ .

<sup>559</sup> Avec  $U=85.000$ ,  $z=-0.690$ ,  $p=0.530$

Nos attentes ont été ainsi confirmées. Les sénateurs des deux styles de représentation avec une relation forte avec leur formation politique posent significativement plus de questions orales que les autres. Il est cependant plus inattendu que les *Elus Locaux* (médiane de 2 questions orales posées par session parlementaire et une moyenne de 1,88 questions) posent plus de questions orales que les *Agents Partisans Nationaux* (médiane de 1,17 questions orales posées par session parlementaire et une moyenne de 1,35 questions). Cependant, une comparaison des deux styles montre que cette différence n'est pas significative<sup>560</sup>. Le score élevé des *Elus Locaux* est accompagné d'une grande variation à l'intérieure du style (écart-type de 1,61). Le profil des *Agents partisans nationaux* étant plus caractérisé par cette relation forte avec la formation politique nous aurions pu nous attendre au résultat inverse. Les analyses qualitatives nous permettront de mieux comprendre ce phénomène. Cependant, l'analyse quantitative du nombre de questions orales posées soutient l'hypothèse d'une association entre l'intensité de la relation à la formation politique selon les styles de représentation et le comportement parlementaire.

### 2.2.1.3. Le focus local-national et la relation avec les électeurs à travers une analyse des questions écrites

Afin de mesurer le focus local-national des sénateurs, nous avons choisi les questions écrites, dont l'accès est peu règlementé par le règlement du Sénat et les groupes politiques. Le grand atout des questions écrites pour l'analyse du comportement parlementaires est que chaque sénateur peut poser autant de questions écrites qu'il veut, sans contrainte thématique, et cela à un coût raisonnable, contrairement, par exemple, aux propositions de lois dont la rédaction demande plus d'informations, de temps et d'expertise<sup>561</sup>.

---

<sup>560</sup> Moyenne du rang des *Agents Partisans Nationaux* : 9,90 comparé à 11 pour les *Elus Locaux*, avec  $U=56.000$ ,  $z= 0.457$ ,  $p=0.684$ .

<sup>561</sup> Par rapport à la rédaction des questions écrites le règlement intérieur du Sénat stipule : « Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au Président du Sénat, qui le communique au Gouvernement ». Cf : <http://www.senat.fr/role/fiche/questions.html>. Dernière consultation le 22 avril 2014.

C'est aussi pour cette raison que les questions écrites sont sans doute l'instrument parlementaire le mieux analysé au niveau international<sup>562</sup> et leurs vertus pour une étude du comportement des parlementaires ont été beaucoup louées. Ainsi O. Rozenberg considère que: «*PQs are amongst the most sincere measures of what interests legislators, free from party control.*»<sup>563</sup> On peut ajouter cette affirmation de S. Martin: «*A legislator's choice for using the questioning tool provides unique insight into the member's legislative behavior and role orientation.*»<sup>564</sup> S. Brouard montre par ailleurs qu'en France, leur nombre ne cesse d'augmenter aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat ce qui rend leur analyse encore plus intéressante<sup>565</sup>.

Si la majorité des études existantes sur l'usage des questions parlementaires se limite à un simple recensement du nombre de questions, plusieurs auteurs ont également mis en évidence leur capacité à nous renseigner sur le focus de la représentation et le contenu de l'agenda des parlementaires<sup>566</sup> à travers une analyse de leur contenu.

---

<sup>562</sup> M. Armeller, *Les Questions, Instrument du Contrôle Parlementaire*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1964 ; P. N. Huu, « L'évolution des questions parlementaires depuis 1958 », *Revue française de science politique*, vol. 31 n° 1, 1981, pp. 172-190 ; M. Franklin, P. Norton (ed.), *Parliamentary Questions*, Oxford, Clarendon Press, 1993 ; M. Franklin, P. Norton (ed.), *Parliamentary Questions*, Oxford, Clarendon Press, 1993 ; C. Henry, « Les questions écrites des Députés. Analyse des usages d'une procédure parlementaire », *Revue Française de Science Politique*, vol. 43 n° 4, 1993, pp. 635-654 ; M. Wiberg (ed.), *Parliamentary control in the Nordic countries. Forms of questioning and behavioural trends*, Helsinki, The Finnish Political Science Association, 1994 ; M. Wiberg, « Parliamentary Questioning: Control by Communication? », op. cit. ; T. Raunio, « Parliamentary questions in the European Parliament: representation, information and control », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 2 n° 4, 1996, pp. 356-382 ; S. Lazardeux, « Une Question Ecrite, Pour Quoi Faire ? The Causes of the Production of Written Questions in the French Assemblée Nationale ? », op. cit. ; H.-M. Kepplinger, « Kleine Anfragen : Funktionale Analyse einer parlamentarischen Praxis », in W. J. Patzelt et al. (ed.), *Res publica semper reformada. Wissenschaft und politische Bildung im Dienste des Gemeinwohls*, Kranenpohl. Wiesbaden, 2007, pp. 304-319 ; S. Brouard, « The Stick-Slip Process of Attention and its origins: evidence from issue attention in parliamentary questions in the French National Assembly », Communication à la conférence annuelle du Comparative Agendas project, Den Hagen, 2009 ; S. T. Siefken, « Parlamentarische Frageverfahren- Symbolpolitik oder wirksames Kontrollinstrument? », *Zeitschrift für Parlamentsfragen*, vol. 1, 2010, pp. 18-36 ; F. Russo, M. Wiberg, « Parliamentary Questions in 17 European Parliaments: Some Steps towards Comparison », op. cit. ; S. Martin, « Using Parliamentary Questions to Measure Constituency Focus: An Application to the Irish Case », *Political Studies*, vol. 59, 2011, pp. 472-488.

<sup>563</sup> O. Rozenberg S. Martin, « Questioning Parliamentary Questions », op. cit., p.389.

<sup>564</sup> S. Martin, « Parliamentary Questions, the Behaviour of Legislators, and the Function of Legislatures: An Introduction », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 17 n° 3, 2011, pp. 259-270, p. 260.

<sup>565</sup> S. Brouard et al, « Comparer les productions législatives : enjeux et méthodes », op. cit.

<sup>566</sup> S. Martin « Parliamentary Questions, the Behaviour of Legislators, and the Function of Legislatures: An Introduction », op. cit. ; O. Rozenberg, S. Martin, « Questioning Parliamentary Questions », op. cit.

L'implication locale-nationale et la relation des sénateurs avec leur formation politique peuvent ainsi être appréhendées à travers un recensement de la fréquence d'utilisation de certains instruments parlementaires. Le focus local-national quant à lui, ne peut être compris qu'en répondant à la question « pourquoi » et « pour qui » les sénateurs agissent comme ils le font. Seule l'analyse du contenu des questions peut nous renseigner sur le focus local-national des parlementaires.

Cette prise en compte du contenu des questions écrites nous semble d'autant plus cruciale que leur fonction n'est pas unidimensionnelle et peut donc varier d'une question à l'autre. Quatre fonctions principales des questions parlementaires ont été identifiées dans la littérature<sup>567</sup> : une fonction de contrôle du gouvernement<sup>568</sup>, une fonction de quête d'information<sup>569</sup>, la promotion des enjeux locaux<sup>570</sup> et la « présentation de soi » par l'auteur de la question.<sup>571</sup> Par la « présentation de soi » on entend la volonté du parlementaire de montrer, à travers ses questions parlementaires, son intérêt, son engagement ou ses compétences par rapport à un enjeu spécifique. Les destinataires de ce message peuvent se trouver dans le

---

<sup>567</sup> Si M. Wiberg identifie quatorze motivations possibles pour poser une question parlementaire, onze peuvent être classées dans les fonctions mentionnées. Ainsi, sept des motivations se laissent résumer par une fonction de contrôle (*To press for action, To demand an explanation, To test ministers in controversial areas of their policies, To attack ministers in difficult political situations, To force compromises on a unwilling government, To delay a headstrong government until other forces and events make their influence felt, To demonstrate the government's fault*). Il identifie ensuite la fonction d'information, la fonction de promouvoir des intérêts locaux et la fonction de présentation de soi (*To help build a reputation in some particular matter, To gain personal publicity*). Les trois autres (*To create elements of excitement and drama, To dispose of a large number of heterogeneous topics rapidly and conveniently, To rally the troops within an opposition party, with only a remote intention of forcing change on the government*) n'ont pas fait objet d'études empiriques et sont également moins pertinentes pour l'analyse des questions parlementaires des sénateurs français. (M. Wiberg, « Parliamentary Questioning: Control by Communication? », op. cit.).

<sup>568</sup> Ainsi T. Saalfeld parle d'un, « ex post control mechanism » (T. Saalfeld, « Members of parliament and governments in western Europe: Agency relations and problems of oversight », *European Journal of Political Research*, vol. 37, 2010, pp. 353–376). F. Russo et M. Wiberg parlent d'une « ex post review » (F. Russo, M. Wiberg, « Parliamentary Questions in 17 European Parliaments: Some Steps towards Comparison », op. cit.). Pour B. E. Rasch le contrôle n'est pas au centre de l'utilisation des questions parlementaire, il parle du « control as a by product ». (B. E. Rasch, « Question Time in the Norwegian Storting - Theoretical and Empirical Considerations », in M. Wiberg (ed.), *Parliamentary Control in the Nordic Countries: Forms of Questioning and Behavioural Trends*, Helsinki, The Finnish Political Science Organisation, 1994, pp. 247-275).

<sup>569</sup> S. Bayler, « People's Voice or Information Pool? The Role of, and Reasons for, Parliamentary Questions in the Swiss Parliament », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 17 n° 3, 2011, pp. 302-314.

<sup>570</sup> S. Martin, « Parliamentary Questions, the Behaviour of Legislators, and the Function of Legislatures: An Introduction », op. cit. ; F. Russo, « The Constituency as a Focus of Representation: Studying the Italian Case through the Analysis of Parliamentary Questions », op. cit.

<sup>571</sup> M. Wiberg, « Parliamentary Questioning: Control by Communication? », op. cit.

département (les électeurs, toute la population du département) ou au niveau national (les dirigeants de leur formation politique mais également de l'exécutif).

Le focus de notre étude porte toutefois sur la proportion de **questions écrites en lien avec le département d'élection** du sénateur et non pas sur le nombre global de questions posées. Notre propos n'est pas de dresser une image complète des caractéristiques des questions écrites et de leur usage par les sénateurs mais d'identifier leur focus local-national. Pour pallier le fait que certains sénateurs transforment chaque interrogation en question écrite alors que d'autres ne vont utiliser cet instrument que plus rarement, nous nous intéressons aux pourcentages de questions qui ont un lien avec le local et non pas à leur nombre absolu.

Notre hypothèse est ainsi, que les deux styles de représentation ayant un focus local, *l'Elu Local* et *l'Avocat du Département*, posent plus de questions écrites avec un lien local que les autres styles de représentation.

Afin de tester ces hypothèses, nous avons procédé à un codage de différentes fonctions des questions écrites. Premièrement, nous avons attribué un code à chaque question écrite qui a un lien avec le département d'élection du sénateur. Pour cela nous avons appliqué la grille de codage proposée par S. Martin<sup>572</sup> qui propose de considérer qu'une question écrite a un lien local si la réponse à une des questions suivantes est positive :

*« a. Est-ce que l'auteur mentionne spécifiquement une circonscription géographique ? Par exemple, est-ce qu'il dit « dans ma circonscription » ou mentionne le nom de sa circonscription ?*

*b. Est-ce que l'auteur mentionne un lieu géographique dont le codeur peut confirmer qu'il se situe dans la circonscription de l'auteur ?*

---

<sup>572</sup> S. Martin propose la grille suivante pour le codage du lien local des questions parlementaires (S. Martin, «Parliamentary Questions, the Behaviour of Legislators, and the Function of Legislatures: An Introduction», op. cit.) Cette grille a été réutilisée dans plusieurs études depuis. Cf. S. Bayler pour la Suisse (S. Bayler, «People's Voice or Information Pool? The Role of, and Reasons for, Parliamentary Questions in the Swiss Parliament», op. cit.) et F. Russo pour l'Italie (F. Russo, « The Constituency as a Focus of Representation: Studying the Italian Case through the Analysis of Parliamentary Questions», op. cit.).

*c. Est-ce que l'auteur mentionne un membre de sa circonscription ou le cas particulier d'une personne dont il peut raisonnablement être assumé qu'il s'agit d'un membre de sa circonscription ?*

*d. Est-ce que l'auteur mentionne un bâtiment ou une institution dont le codeur sait qu'il se trouve dans la circonscription géographique de l'auteur ?*

*e. Est-ce que l'auteur mentionne une organisation ou une entreprise particulière dont le codeur peut confirmer qu'elle se trouve dans la circonscription géographique de l'auteur ? [...]*

*f. Est-ce que l'auteur mentionne un événement festif local qui a lieu dans la circonscription géographique de l'auteur ? »*

Pour compléter ce codage et l'adapter au cas des sénateurs, nous nous sommes également intéressés aux questions qui mettent le focus sur les intérêts des grands électeurs et/ou la défense des intérêts des collectivités territoriales ou des unités locales. Nous avons attribué ce deuxième code quand les grands électeurs étaient mentionnés, soit dans leur totalité, soit dans leur fonction d'élu local (les maires, conseillers régionaux etc.) ou quand les sénateurs se sont présentés d'une manière explicite, à travers la question comme défenseur des départements, communes etc. Nous avons également codé le fait qu'une question fasse directement référence à l'implémentation d'une loi, si la question était clairement compréhensible comme une question de contrôle du gouvernement (question portant sur l'activité d'un ministère, critiquant une mesure gouvernementale concrète...) et si la fonction de la question avait clairement un caractère informatif (renseignement technique etc.), même si la forme des questions (comme l'indique leur nom, elles doivent être formulé comme question) rend difficile l'identification de la fonction informative. L'identification de la fonction « présentation de soi » dans le texte des questions n'est malheureusement pas possible. En ce qui concerne l'analyse de la fonction des questions politiques, l'attribution des codes s'est avérée complexe.

Il a été quasiment impossible d'identifier des questions dont le focus était clairement le contrôle du gouvernement ou la quête des informations concrètes (codes attribués à moins d'un pourcent des questions).

Nous constatons que le pourcentage des questions écrites ayant un lien local est étonnement faible. Au total pourront être considérées comme questions locales, selon la grille de S. Martin, 13,2% des 3378 questions codées<sup>573</sup> et 3,5% comme ayant le focus sur la défense des départements ou collectivités territoriales en général.

Même en additionnant les deux catégories (et en considérant ainsi les liens locaux dans un sens large) nous atteignons un maximum de 16,7 % de questions avec lien local<sup>574</sup>, niveau très inférieur à ceux relevés dans d'autres chambres<sup>575</sup>. Cela paraît doublement étonnant : premièrement, parce que les sénateurs eux-mêmes ont beaucoup mis en avant le caractère local des questions parlementaires lors de nos entretiens et deuxièmement parce que le caractère de leur électorat ainsi que de leur mission constitutionnelle de représenter les collectivités territoriales aurait pu provoquer une inflation des questions locales.

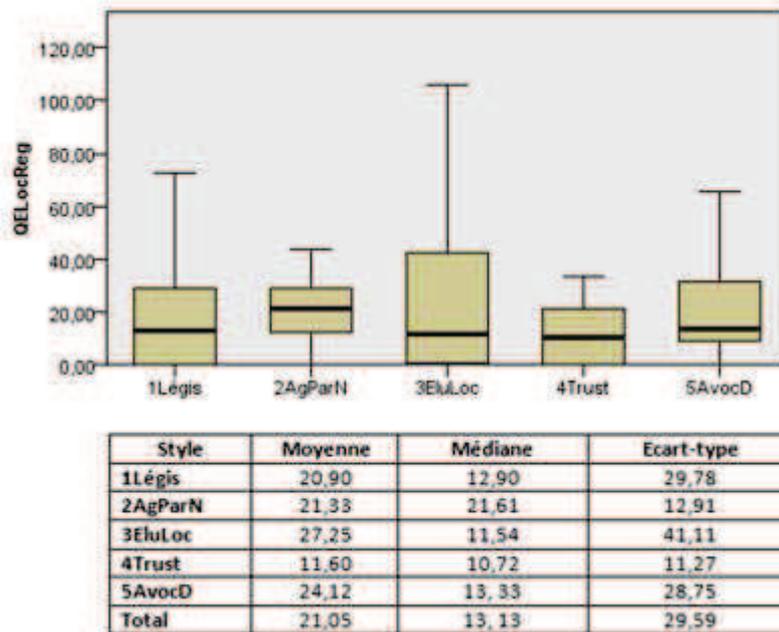
La proportion des questions écrites avec lien local selon les différents styles de représentation nous réserve également quelques surprises.

---

<sup>573</sup> Nous avons codés toutes les questions écrites déposées par les cinquante sénateurs qui représentent le mieux les styles de représentation entre septembre 2004 et août 2013 ce qui correspond à neuf sessions parlementaires.

<sup>574</sup> La considération peut être justifiée dans le sens où, la relation avec les électeurs avait contribué, avant tout à la dimension du focus local-national lors de l'ACM effectuée pour l'identification des styles de représentation.

<sup>575</sup> Si un score plus élevé pour les députés irlandais semble s'expliquer par le caractère du parlement Irlandais (S. Martin identifie 45% des questions des députés irlandais comme ayant un lien local, cf. S. Martin, «Using Parliamentary Questions to Measure Constituency Focus: An Application to the Irish Case», op. cit.) même les députés italiens connus pour être moins orientés localement posent beaucoup plus de questions en lien avec leur circonscription que les sénateurs français (F. Russo identifie un tiers des questions écrites des députés italiens de la XV<sup>ième</sup> législature comme ayant un lien local, cf. F. Russo, «The Constituency as a Focus of Representation: Studying the Italian Case through the Analysis of Parliamentary Questions», op. cit.)



**Graphique 15 Boîtes à moustache du pourcentage de questions avec lien local posées en moyenne par session parlementaire par les cinquante sénateurs représentant le mieux leur style**

Nous nous sommes attendus à des taux élevés de questions « locales » chez les deux styles de représentation avec un focus local : les *Avocats du Département* et les *Elus Locaux*. Au contraire, ce sont les *Agents Partisans Nationaux* qui se distinguent des autres styles de représentation par un niveau élevé de questions écrites « locales » : la médiane est la plus élevée (21,61) alors que les médianes des autres styles varient seulement entre 10,72 (*Trustee*) et 13,33 (*Avocat du Département*).

Ce sont les *Trustees* qui posent le moins de questions écrites avec lien local (médiane et moyenne les moins élevés de tous les styles de représentation). Les *Agents Partisans Nationaux* en posent beaucoup et il y a peu de variance entre les membres de ce style (aucun d'entre eux n'en a posé aucune, on n'y trouve pas non plus des scores très élevés). Ce sont les deux styles de représentation avec un focus local, l'*Elu Local* et l'*Avocat du Département*, qui présentent les moyennes les plus élevées. Le groupe des *Elus Locaux*, du fait d'une grande variance à l'intérieur du style (écart type élevé de 41,11) a paradoxalement la médiane la plus faible de tous les styles de représentation (11,54), et la moyenne la plus élevée

(27,25). Les *Avocats du Département* présentent une situation intermédiaire avec une médiane que très légèrement au-dessus de celles des *Législateurs* et des *Elus Locaux*, la deuxième moyenne la plus élevée (24,12) et tous les *Avocats du Département* ont posé au moins une question en lien avec leur département.

Le test de *U de Mann-Whitney à échantillons associés* qui oppose les deux styles avec un focus local (*Elus Locaux* et *Avocats du Département*) aux autres ne s'avère pas significatif (moyenne du rang 27,87 comparé à 21,95 pour les trois autres styles)<sup>576</sup>.

Les résultats ne permettent pas de confirmer notre hypothèse selon laquelle les deux styles avec un focus local, *l'Elu Local* et *l'Avocat du Département* posent plus de questions avec lien local que les autres. Aucun élément empirique n'accrédite les conséquences comportementales de la différence de focus national-local selon les styles de représentation. Toutefois nos résultats n'infirment pas non plus définitivement son existence. Ce résultat peut être en effet le résultat du choix d'un indicateur inapproprié pour saisir le phénomène étudié. En effet, notre indicateur est basé sur le codage d'un lien local explicite - un lieu, un événement ou une personne en lien avec le département doivent être mentionnés – et, donc, n'appréhende pas les liens locaux implicites, qui peuvent néanmoins exister mais qui sont empiriquement très difficile à identifier de manière systématique.

De manière générale, cette difficulté est liée au fait que, dans la majorité des cas, nous ne connaissons pas les origines et motivations réelles d'une question mais que nous essayons de les déduire du texte de celle-ci. Le résultat infructueux de notre test empirique nous intrigue fortement et nous incite à réfléchir, à l'avenir, sur la création de nouveaux indicateurs comportementaux du focus national-local des parlementaires.

---

<sup>576</sup> Avec  $U=371.000$ ,  $z=-1.414$ ,  $p=0.157$ .

## 2.2.2. Dans le département : Une analyse quantitative et qualitative du comportement local des sénateurs

Nous avons argumenté qu'offrir une image d'ensemble des pratiques de représentation implique de combiner une focale nationale et locale. C'est à travers l'étude de la communication écrite des sénateurs<sup>577</sup> que cette dimension locale de leur mandat sera intégrée dans notre étude.

L'analyse de la communication écrite des sénateurs requiert la mobilisation d'un corpus de données varié. Ainsi nous avons étudié tous les sites web personnels des sénateurs qui sont, au moins en partie, consacrés à leur mandat de sénateur.

Trente-cinq des cinquante sénateurs qui représentent le mieux les styles de représentation disposaient d'un site web au moment où nous les avons rencontrés.

Pour quarante-quatre des cinquante sénateurs, dont les quinze qui ne disposent pas de site internet, nous avons pu récolter des lettres d'informations envoyés dans la période de deux ans avant les entretiens et douze mois après<sup>578</sup>. Si une grande partie des lettres d'informations est aujourd'hui envoyé par mail, et pour une partie des sénateurs même accessible à partir de leur site internet, dix-sept sénateurs nous ont fait parvenir leurs lettres par voie postale. Ainsi, nous disposons d'un corpus de données de taille très différente pour les différents sénateurs mais il nous était possible de nous assurer d'avoir des informations exploitables pour chacun d'entre eux.

---

<sup>577</sup> La comparaison des styles de représentation et des caractéristiques de la communication écrite est cependant rendue complexe par la nécessité de garantir l'anonymat comme promis aux sénateurs lors des entretiens. La manière la plus discrète qui existe de combiner une analyse des entretiens et la communication écrite des élus à l'ère de l'internet consistait à l'attribution d'identifiants aux sénateurs qui diffèrent de ceux utilisés dans la première partie de cette thèse. Jusqu'à maintenant nous avons cités des sénateurs par des identifiants (des numéros de 1 à 187, attribués de manière aléatoire) quand nous avons reproduit des extraits d'entretiens. Si la communication écrite des sénateurs est pleine d'exemples qui illustreraient très bien nos propos, la manière dont nous pouvons les citer est sévèrement limitée par l'anonymat garanti lors des entretiens et par le fait qu'une grande partie de la communication écrite des sénateurs est accessible en ligne, la partie d'une phrase peut suffire pour trouver l'identité de son auteur. C'est la raison pour laquelle nous avons attribués des numéros différents pour cette deuxième partie. Si un lecteur motivé réussit ainsi à identifier le sénateur à travers une citation de sa communication écrite, la seule information supplémentaire dont il disposerait serait l'appartenance du sénateur à un style de représentation.

Or, les différentes analyses (ACM, Classification) menées sur les réponses des sénateurs rendent cette information très abstraite. Pour cette raison, la divulgation de cette information (même si nous essayons de l'éviter) nous semblerait conforme avec les engagements pris.

<sup>578</sup> Les autres sénateurs nous ont soit assuré de ne pas en envoyer (ce qui était le cas de trois sénateurs) ou n'ont pas répondu à nos nombreuses sollicitations

Dans les cas des sites web partagés entre plusieurs sénateurs d'un même groupe politique, élu dans le même département (ce qui était le cas de deux des cinquante sénateurs qui représentent le mieux les styles de représentation) et des lettres d'information envoyées en coopération avec un autre sénateur, nous avons pris en compte uniquement les articles signés ou co-signés par le sénateur en question.

Si une comparaison des types de communication différents peut paraître problématique, une combinaison des lettres et des sites web n'était pas seulement la seule manière possible de nous assurer de disposer des informations pour tous les sénateurs, nous considérons également que les différents documents accessibles représentent les différentes manières de communiquer et constituent ainsi également des informations pertinentes pour notre étude.

#### 2.2.2.1. Les indicateurs des trois dimensions dans la communication écrite des sénateurs

### **L'implication locale-nationale**

Comme détaillé lors de l'identification des dimensions constitutives des styles de représentation des sénateurs français, la dimension de l'implication locale-nationale des sénateurs peut être le mieux décrite par l'attribution des ressources (temps, collaborateurs etc.) entre les deux arènes de travail des sénateurs.

Trois indicateurs nous permettent de relever l'implication locale-nationale des sénateurs à travers leur communication écrite : les rapports sur leurs activités (variable *activ*), l'accessibilité affichée de leur permanence (variable *perm*) mais également l'intensité de leurs efforts de communication avec leurs électeurs et les citoyens de leur département (variable *freq*).

Les rapports des activités occupent en effet une place centrale dans la communication des sénateurs. Si nous considérons que les élus agissent en partie dans l'objectif d'entretenir leur éligibilité, il est alors crucial qu'ils communiquent ce travail à leurs électeurs. Nous avons pris en compte tous les rapports des initiatives du sénateur (questions parlementaires posées, textes législatifs signés, prises de paroles, interrogation des ministres, organisation des événements etc.) mais également des rapports des événements auxquels le sénateur a assisté (inaugurations, conférences etc.)

Les activités au centre de ces rapports se laissent classer en activités au Sénat et activités locales selon le lieu où elles se sont déroulées. L'usage des instruments parlementaires a ainsi été considéré comme une activité au Sénat, bien que certaines d'entre elles puissent être motivé par des considérations locales (défense des enjeux locaux, démonstration d'engagement à l'adresse des électeurs), phénomène dont nous tenons compte à travers l'étude du focus local-national.

Ensuite nous avons regardé lequel des deux aspects -local ou national- dominait dans la communication de chaque sénateur. Quand il n'était pas possible d'identifier une arène dominante dans les rapports nous avons attribué le code « les deux ».

Un deuxième indice de l'implication locale des sénateurs est leur disponibilité pour les électeurs et les citoyens du département. Nous considérons que plus un sénateur est accessible plus il a une implication locale. Les indicateurs de l'accessibilité que nous avons pris en compte sont les propositions de rencontre mises en avant par le sénateur essentiellement sous forme de permanences parlementaires et des rencontres avec des grands électeurs dont les rendez-vous sont communiqués à travers le site internet ou des lettres d'information du sénateur. Comme le rappelle E. Kerrouche dans son étude des pratiques locales des députés français, tenir une permanence est un investissement qui « *représente une charge de travail substantielle pour le député et son équipe, tout autant qu'elle est coûteuse*<sup>579</sup> ». La décision d'organiser des permanences est ainsi un indicateur important pour l'attribution des ressources dans l'arène locale. Dans la mesure où les sénateurs, contrairement aux députés, sont élus au scrutin indirect, aux efforts d'accessibilité envers tous les citoyens du département s'ajoutent ceux plus spécifiquement orientées envers les grands électeurs. Nous en tenons compte également des rencontres proposés dans des mairies ainsi que des invitations de maires ou d'élus locaux par le sénateur.

Nous avons ainsi distingué les sénateurs qui proposent régulièrement de tels rendez-vous (par exemple une permanence toutes les deux semaines ou une

---

<sup>579</sup> E. Kerrouche, « Usages et usagers de la permanence du député », *Revue française de science politique*, op. cit, p. 444.

tournée des mairies par an etc.), les sénateurs qui en proposent de temps à autre et ceux dont nous n'avons trouvé aucun indice dans leur communication écrite.

Le dernier indicateur de l'implication locale-nationale se distingue de tous les autres indicateurs retenus pour cette analyse par le fait, que ce soit le seul qui prenne en compte la fréquence avec laquelle les sénateurs communiquent avec leurs électeurs et les citoyens de leur département, pendant que les autres s'intéressent à la place que différents éléments occupent à l'intérieur de cette communication. Ce n'est ainsi pas le contenu de la communication mais la communication comme action qui est mesurée. Nous considérons que, plus un sénateur s'adresse aux électeurs de son département, plus son implication locale est forte.

Nous avons considéré comme communication régulière l'envoi d'au moins deux lettres d'informations dans l'année précédant notre entretien et/ou la mise à jour régulière du site internet (au moins tous les deux mois). Comme communication sporadique l'envoi d'une lettre d'information dans les douze mois avant l'entretien et/ou l'existence d'un site internet mis à jour sporadiquement. Et comme communication faible l'existence d'un site internet qui n'a pas été mis à jour depuis plus que douze mois (voire absence d'un site internet) et/ ou envoi de la dernière lettre information plus que douze mois avant notre rencontre.

### **Le focus local-national des sénateurs**

Le focus local-national des sénateurs a été pris en compte, premièrement, en étudiant le caractère des informations mis à la disposition par le sénateur (hors rapports de sa propre activité) sur son site internet et dans ses lettres d'information (variable *infos*) et deuxièmement, en étudiant la manière dont les sénateurs se présentent (variable *présent.*).

De tous les éléments de la communication écrite des sénateurs ce sont ainsi aux informations générales que nous nous intéressons, en plus des rapports sur ses activités.

Sauf exception<sup>580</sup>, ces informations plus générales traitent soit du travail au Sénat, soit des thèmes en lien avec le département d'élection. Les informations sur le Sénat portent typiquement sur le fonctionnement de celui-ci, sur sa place dans le processus législatif et l'agenda actuel du Sénat. Les informations en lien avec le département peuvent soit être une présentation générale du département et des ces caractéristiques (démographiques, économiques, géographiques et historiques) soit traiter des enjeux précis qui ont une importance dans le contexte départemental (des projets d'aménagement de territoire, des problématiques de desserte en transport public etc.)

Ainsi, nous considérons comme indicateur d'un focus local le fait que des informations générales en lien avec le département dominant dans la communication des sénateurs et comme indicateur d'un focus national quand, au contraire, les informations générales en lien avec le travail du Sénat sont plus nombreuses. Quand les deux sont présentes, sans qu'il soit possible de déterminer si ce sont les informations locales ou nationales qui dominant nous avons attribué le code « les deux ».

La manière dont les sénateurs se présentent est également un bon indicateur de leur focus local-national. Pour cela, nous avons étudié comment les sénateurs signent leurs lettres d'information, les en-têtes des lettres et des sites internet des sénateurs, ainsi que les photos reproduites dans les lettres et sur la page d'accueil des sites internet. Cette manière de se présenter varie fortement entre les sénateurs et avant tout par le caractère local ou national de références utilisées. Ainsi, quand un sénateur signé sa communication étant « sénateur [NOM] membre de la commission X » ou publie une photo de lui-même au moment de voter au Sénat sur la première page de son site internet nous l'interprétons comme des indices d'un focus national. Quant au contraire il signe par « [NOM] sénateur du département X » et se montre en bottes entourés des vignes dans son département nous le considérons comme un indice d'un focus local du sénateur.

---

<sup>580</sup> Pour quelques rares sénateurs une partie des informations plus générales porte sur des thèmes en lien avec l'activité professionnelle des sénateurs (par exemple avec la présence d'une rubrique « Fédération Hospitalière de France » sur le site du sénateur n° 144).

Nous avons constaté que ces différents éléments dressent une image cohérente de la présentation de soi des sénateurs et il nous été ainsi aisément possible de classer les sénateurs par cet indicateur.

A part une présentation de soi comme homme politique national ou « homme/femme de terrain », une troisième catégorie de présentation était cependant observable : les sénateurs qui se présentent comme intermédiaire entre le Sénat et le département. Il ne s'agissait pas des profils mixtes (des sénateurs qui se présentent une fois comme homme de terrain et dans un autre contexte comme homme politique nationale) mais des sénateurs qui se présentent explicitement comme des intermédiaires entre les deux arènes (par exemple en utilisant le terme « trait d'union » pour décrire leur rôle de sénateur). Nous leur ont attribué le code « intermédiaire ».

### **La relation avec la formation politique**

La formation politique des sénateurs occupe une place très différente dans la communication écrite des sénateurs. Si la majorité des sénateurs montre son affiliation politique d'une manière ou d'une autre par des références dans sa communication écrite, elle joue un rôle central dans la communication écrite d'une minorité de sénateurs. Deux manières de faire référence à sa formation politique peuvent être distinguées : la mise en avant de l'étiquette partisane et les rapports d'activités partisans des sénateurs.

Le fait d'accorder une place privilégiée à la présentation de l'étiquette partisane dans la communication des sénateurs témoigne d'une relation forte du sénateur avec sa formation politique. Plus encore, la présentation des activités partisans devrait en outre nous renseigner sur le public cible de la communication des sénateurs, si nous considérons que ce sont, en premier lieu, les membres de la même formation politique qui sont intéressés par ce type d'information.

Ainsi, les logos de parti sur les sites web et les lettres d'information, les liens vers les sites de parti politique et groupe parlementaire, ou encore l'indication de l'appartenance à une formation politique ont été regroupés dans la catégorie « étiquette partisane ». Nous avons distingué les sénateurs qui accordent une place privilégiée à leur étiquette partisane dans leur communication, les sénateurs qui,

toute en mentionnant leur étiquette partisane dans leur communication (par exemple dans leur biographie, dans la catégorie « liens utiles » etc.) ne lui accordent pourtant pas de place importante et les sénateurs qui renoncent complètement à mentionner leur groupe politique.

Les indices d'une activité partisane étant plus rares nous avons simplement distingué les sénateurs qui en mentionnent aux autres. Comme activité partisane nous avons considéré les rapports d'intervention dans des réunions de parti, des prises de position dans des débats internes, etc.

#### 2.2.2.2. Hypothèses sur les profils de communication des cinq styles de représentation

En lien avec les caractéristiques des différents styles de représentation et avec notre hypothèse centrale que celles-ci devraient se traduire en comportements spécifiques nous nous attendons aux profils de communication suivants :

#### **La communication des Législateurs**

Nous nous attendons à ce que les *Législateurs* communiquent à une fréquence peu élevée avec leurs électeurs, qu'ils communiquent peu de rendez-vous de permanence et de rencontres avec les grands électeurs et que les rapports de leurs activités portent essentiellement sur des activités au Sénat. En lien avec leur focus national, ils devraient se présenter comme des hommes politiques nationaux et la majeure partie des informations plus générales accessibles dans leur communication écrite devrait porter sur le travail du Sénat. L'étiquette partisane devrait être peu présente et nous ne devrions pas trouver des rapports d'activités partisans dans la communication écrite des sénateurs.

#### **La communication des Agents Partisans Nationaux**

Dans la communication des *Agents Partisans Nationaux* au contraire, l'étiquette partisane et les rapports d'activités partisans devrait occuper une place importante. Les autres caractéristiques devraient correspondre à ceux des *Législateurs* : rapports d'activités et informations générales avant tout en lien avec le travail au Sénat, une présentation de soi comme homme politique national, peu

d'annonces de rendez-vous de permanence et de rencontre avec des grands électeurs et, d'une manière générale, une fréquence peu élevée de communication.

### **La communication des Elus Locaux**

Les *Elus Locaux* devraient, au contraire, réserver une place privilégiée aux rapports d'activités locales et des informations en lien avec le département dans leur communication écrite. Ils devraient communiquer à une fréquence élevée et inviter régulièrement à des permanences et à des rencontres avec les grands électeurs. Leur présentation devrait être celle des «hommes/femmes de terrain» plutôt que celle d'hommes politiques nationaux. Tout comme pour les *Agents Partisans Nationaux* leur étiquette politique devrait être bien visible dans leur communication écrite, sans pour autant laisser de la place aux rapports des activités partisanes.

### **La communication des Trustees**

Partageant un focus national avec les *Législateurs* et les *Agents Partisans Nationaux* ainsi qu'une implication locale avec les *Elus Locaux*, les *Trustees* devraient communiquer beaucoup et montrer leur accessibilité à travers la communication des rendez-vous de permanence et des rencontres avec les grands électeurs. Des rapports d'activités essentiellement locaux devraient contraster avec la communication des informations plus générales en lien avec le travail au Sénat et une présentation de soi comme homme politique national. Les références à la formation politique, sous forme d'étiquette politique ou de rapport des activités partisanes, devraient être absentes dans la communication écrite des *Trustees*.

### **La communication des Avocats du Département**

La communication des *Avocats du Département* enfin devrait être caractérisée par la présence de certaines catégories intermédiaires à cause de leur implication partagée entre les deux arènes : ainsi nous pouvons nous attendre à une fréquence de communication moyenne avec la publication occasionnelle des rendez-vous et des rapports d'activité qui portent sur des événements et actions à Paris et dans le

département. Cependant les *Avocats du Département* devraient se présenter comme des hommes de terrain, et privilégier des informations plus générales en lien avec leur département d'élection. Les références à la formation politique devraient être rares.

#### 2.2.2.3. Etude empirique des profils de communication des styles de représentation à l'aide d'une ACM

Une *Analyse de Correspondances Multiples* (ACM) nous permet de mettre en évidence des associations entre les variables retenues pour l'étude de la communication écrite des sénateurs (résumées dans le tableaux 18) et livre également des éléments de compréhension sur des profils de communication différents qui existent parmi les sénateurs de notre échantillon.

Comme évoqué, l'introduction d'une variable sur l'appartenance aux différents styles de représentation comme variable supplémentaire dans l'ACM, nous permet d'étudier dans quelle mesure les différents profils de communication ainsi générés correspondent aux différents styles de représentation.

**Tableau 21 Récapitulatif des indicateurs retenus pour l'ACM**

Dimension	Variable (nom de la variable)	Indicateurs	Catégories (nom de la catégorie)		
Implication locale-nationale	Fréquence de la communication  (freq)	Fréquence de l'envoi lettres d'informations  Existence et mis à jour d'un site web	Elevée  (élev)	Moyenne  (moy)	Faible  (faib)
	Accessibilité des sénateurs  (perm)	-Publication des heures de permanences, des tours de mairies, etc.	Régulière  (reg)	Occasionnellement  (occ)	Absente  (abs)
	Rapport d'activités  (activ)	Rapports publiés des activités/événements auquel le sénateur a assisté sur le site internet ou les lettres d'informations	Activités locales dominantes (loc)	Les deux (entre)	Activités nationales dominantes (nat)
Focus local-national	Informations sur le département/travail au Sénat (infos)	Sur le site web et dans les lettres d'information	Informations sur le département (dép)	Informations sur le département et le travail du Sénat (entre)	Informations sur le travail du Sénat (nat)
	Présentation de soi  (présent)	A travers la page d'accueil du site web (photos, en tête de la page)  A travers des photos, en tête des lettres d'information  La signature des lettres d'informations	Locale  (loc)	Intermédiaire  (interm)	Nationale (nat)
Relation avec la formation politique	Etiquette  (étiq)	Présence des logos, liens vers le parti politique et le groupe parlementaire	Peu /pas présente  (pas)	Moyennement présente  (peu)	Très présente  (bcp)
	Activités partisanes  (act_part)	Rapports des activités partisanes du sénateur (assistance à des réunions, discours, prises de position à l'intérieur de la formation politique etc.)	Pas présente  (non)		Présente  (oui)

Comme auparavant, nous avons opté pour une manière empirique de choisir les axes retenus : le critère du coude de Cattell<sup>581</sup>.

L'ACM réalisée avec les variables présentés dans la section précédente fait ainsi ressortir deux dimensions essentielles de la communication des styles de représentation des sénateurs français qui correspondent aux deux premiers axes de l'ACM avant le « coude »<sup>582</sup>. Les deux premiers axes expliquent 39,45 % de la variance du nuage de points avec respectivement 23,12% (Axe I) et 16,33% (Axe II).

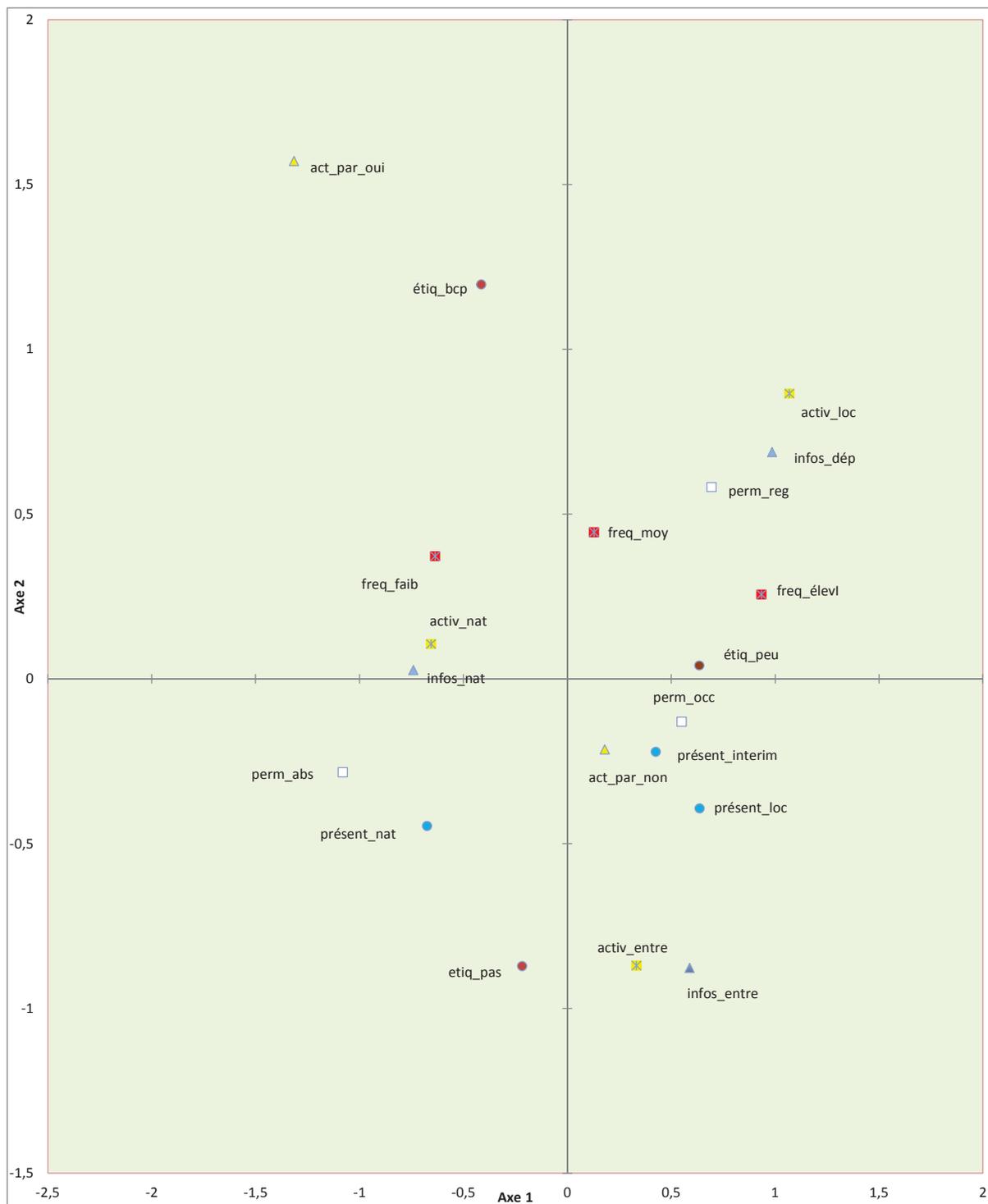
Le premier axe oppose une orientation locale et une orientation nationale des sénateurs, le deuxième axe distingue les sénateurs par rapport à leur relation avec la formation politique et permet également de distinguer une orientation locale d'une orientation partagée entre les deux sphères.

La contribution des différentes catégories aux différents axes est reproduite dans le tableau de l'annexe 10.

---

<sup>581</sup> Comme détaillé lors de la première ACM en amont de la classification hiérarchique (partie deux de cette thèse) cette méthode consiste à détecter un « coude », c'est-à-dire un ralentissement dans la décroissance des valeurs, sur le diagramme des valeurs propres. Les valeurs propres représentent la variance expliquée par chaque axe. Elles sont constituées de la somme des poids factoriels au carré de toutes les variables pour un axe. On ne retient ainsi que les facteurs qui se situent avant le changement abrupt de la pente.

<sup>582</sup> Cf. Annexe 9 pour une reproduction de l'histogramme des valeurs propres.



Graphique 16 Catégories sur l'ACM de la communication écrite des sénateurs

## Le premier axe

Des neuf modalités qui contribuent plus que la moyenne à la constitution de ce premier axe, cinq sont en lien avec l'implication locale-nationale des sénateurs, trois en lien

avec le focus local-national des sénateurs et une en lien avec la relation avec la formation politique (*actpar\_oui*, 6,91%).

C'est l'absence de la communication des rendez-vous (permanences, tournées de mairies etc.) qui contribue avec 14% le plus à la constitution de cet axe (*perm\_abs*). Suivent deux modalités qui expriment le focus local-national des sénateurs et plus exactement les informations mises en avant dans la communication écrite des sénateurs : la catégorie « informations nationales » (*infos\_nat*) avec 9,51% et la catégorie « infos en lien avec le département » (*infos\_dép*) avec 8,4%. Deux catégories de la variable fréquence de communication se trouvent également parmi celles qui contribuent hors norme : une fréquence élevée (*freq\_élev*) avec 8,13% et une fréquence faible (*freq\_faib*) avec 6,69%. Une seule catégorie en lien avec la présentation de soi se trouve également sur la liste : la présentation nationale (*présent\_nat*) contribue ainsi avec 6,21%.

## **Le deuxième axe**

Le deuxième axe s'avère plus difficile à interpréter. Cependant les trois catégories qui contribuent le plus à la construction de cet axe, et qui comptent ensemble pour 47,15%, expriment la relation des sénateurs avec leur formation politique. Ainsi, les deux catégories de la variable sur la promotion de l'étiquette partisane (*étiq*) qui expriment une présence forte de cette étiquette (*étiq\_bcp*) et son absence (*étiq\_pas*) contribuent avec respectivement 18,9% et 14,28% à la constitution de cet axe. La présence des rapports d'une activité partisane (*actpart\_oui*) contribue avec 13,96%.

Des quatre autres catégories qui contribuent plus que la moyenne à la constitution de ce deuxième axe, deux sont en lien avec l'implication locale-nationale des sénateurs et deux en lien avec le focus local-national.

Cette dimension oppose en effet également une orientation locale à une orientation « entre-les-deux ». Plus précisément, il oppose les sénateurs qui communiquent autant d'activités locale que nationales (*activ\_entre*, 9,98%) à ceux pour qui les activités locales dominent (*activ\_loc*, 7,77%) ainsi que les sénateurs qui fournissent autant d'informations sur le travail du Sénat que des enjeux en lien avec leur département (*infos\_entre*, 7,97%) à ceux qui se concentrent dans leur communication écrite clairement sur les informations en lien avec leur département (*infos\_dép*, 5,79%).

## Les différents profils de la communication écrite

Quatre profils de communication des sénateurs se distinguent dans la matrice de l'ACM et l'intégration d'une variable sur l'appartenance des sénateurs aux différents styles de représentation nous permet d'étudier la manière dont ces différents profils correspondent aux différents styles de représentation. Ainsi nous identifions :

1. Une communication nationale partisane qui correspond au style de l'*Agent Partisan National*,
2. Une communication nationale non-partisane, qui correspond aux deux styles de *Législateur* et du *Trustee*,
3. Une communication locale, partisane, qui correspond au style de l'*Elu Local*,
4. Une communication intermédiaire, toutefois plus locale que nationale et non partisane, qui correspond au style de l'*Avocat du Département*.

Ainsi, le premier axe obtenu oppose les deux styles de représentation avec un focus local aux trois styles de représentation avec un focus national. Le style du *Trustee*, qui combine un focus national avec une implication locale se trouve légèrement moins du côté communication nationale de cet axe que les deux styles avec une orientation purement nationale (*Agents Partisans Nationaux* et *Législateurs*) même si les catégories en lien avec l'implication locale-nationale ont contribué à peu près à la même hauteur à la constitution de cet axe que celles en lien avec le focus local-national.

Le deuxième axe oppose les styles de représentation avec une relation forte avec leur formation politique dont la communication est plus partisane (les *Agents Partisans Nationaux* et les *Elus Locaux*) aux styles avec une relation plus relâchée avec leur formation politique et une moindre présence de leur formation politique dans leur communication. Dans le même temps, ce deuxième axe distingue une communication locale (*Elus Locaux*) et une communication «entre les deux sphères » (*Avocats du Département*).

L'ACM de la communication écrite des sénateurs nous a ainsi permis d'identifier quatre profils de communication qui correspondent en grande partie aux caractéristiques attendues des différents styles de représentation. La seule restriction concerne le style du *Trustee*, dont la communication écrite présente globalement les mêmes traits que

celle des *Législateurs*. Le fait que les deux dimensions de l'orientation locale-nationale, focus local-national et implication locale-nationale, ne constituent pas des axes distincts dans l'ACM explique probablement ce résultat. La différenciation entre implication et focus local-national est pourtant importante pour la compréhension des styles de représentation du *Trustee* (focus national et implication locale) et de *l'Avocat du Département* (focus local et implication partagée entre les deux arènes).

Si le premier axe de notre ACM ne correspond pas clairement à l'une des deux dimensions de l'orientation nationale-locale, plusieurs indices indiquent cependant que les distinctions entre implication et focus correspondent à des pratiques de communication différentes. Ainsi, bien que *l'Avocat du Département* soit entouré de catégories intermédiaires, exprimant une orientation entre les deux sphères, une catégorie locale semble être plus associée au style de *l'Avocat du Département* qu'à celui de *l'Elu Local* : la présentation de soi comme «homme/femme de terrain». Cette catégorie se trouve en effet, avec la catégorie intermédiaire de cette variable, à proximité du centre de ce style. Or, cette catégorie est l'une de celles qui expriment un focus local. C'est ainsi que cette proximité peut être interprétée comme indice d'un focus effectivement plutôt local de *l'Avocat du Département* et du fait que ce soit avant tout son implication qui est partagée entre les deux sphères.

En l'absence d'une seconde dimension de l'orientation locale-nationale qui permettrait de distinguer entre implication et focus, la proximité du style de *Trustee* avec celui du *Législateur* s'explique également par le caractère du deuxième axe obtenu par l'ACM. Le fait que les deux styles locaux se distinguent non seulement par le caractère plus ou moins partisan de leur communication, mais également par l'opposition entre une communication locale (*Elu Local*) et une communication intermédiaire (*Avocat du Département*) complique ainsi le positionnement du *Trustee* qui devrait, selon nos hypothèses, combiner une communication locale et non-partisane. Il partage ainsi l'implication locale avec *l'Elu Local*, le caractère non-partisan de la communication avec *l'Avocat du Département* et le *Législateur* et le focus national de sa communication avec *l'Agent Partisan National* et le *Législateur*. Dans cette

perspective, il paraît alors peu étonnant que le *Trustee* se trouve en proximité du *Législateur*, seul style avec lequel il partage deux caractéristiques.

Une étude plus approfondie des caractéristiques principales de la communication écrite de chaque style de représentation devrait nous aider à mieux comprendre les résultats obtenus par cette *Analyse de Correspondances Multiples*.

## **Le focus de la communication des différents styles de représentation**

Si une analyse quantitative de la communication écrite des sénateurs sur nos trois dimensions a permis une comparaison des styles de représentation et une vérification systématique de nos hypothèses, elle ne nous permet pas d'exploiter pleinement toute la richesse de cette communication et sera ainsi complétée par une étude plus détaillée des caractéristiques principales de celle-ci.

Si dans l'étape précédente notre objectif était d'étudier la communication des différents styles de représentation sur les trois dimensions : l'implication locale-nationale des sénateurs, le focus local-national et la relation avec leur formation politique, tous les éléments de ces dimensions n'ont pas la même importance pour la compréhension de la communication de chacun des styles. Dans la prochaine étape nous essayerons ainsi d'identifier les éléments qui permettent de décrire le mieux la communication écrite de chacun des styles de représentation.

## **La communication partisane des Agents Partisans Nationaux**

Si une étude approfondie de la communication écrite des *Agents Partisans Nationaux*, confirme aussi bien la focale nationale de celle-ci que la présence de références multiples à leur formation politique, c'est ce dernier aspect qui retient le plus l'attention.

A la lecture de la communication écrite des *Agents Partisans Nationaux*, c'est le caractère plus partisan de celle-ci par rapport aux autres styles de représentation qui ressort avant tout. L'activité des sénateurs semble ainsi être directement liée à celle de son parti politique et une présentation de leur travail passe également par

les résultats que celui-ci peut afficher, comme l'illustre la citation suivante du journal en ligne d'un sénateur :

*«La gauche sénatoriale, depuis qu'elle est majoritaire, s'est attachée à démontrer ce que pourrait être une nouvelle Politique Nationale, celle du changement. Il m'est donc apparu nécessaire de vous présenter, dans ce dernier numéro de mon journal de sénateur, le travail qui a été le mien au cours des six derniers mois de la précédente session.<sup>583</sup>»*

Les *Agents Partisans Nationaux* sont, beaucoup plus que les autres styles, dans une optique de gouvernement-majorité et, selon leur appartenance à l'un ou l'autre, ils défendent activement la politique gouvernementale ou ils l'attaquent. Ainsi le «nous collectif» est très présent dans leur communication écrite («*Nous combattons donc avec acharnement [...]*<sup>584</sup>», «*Pour la gauche la défense de [...] est important*<sup>585</sup>»).

La proximité des *Agents Partisans Nationaux* avec leur formation politique trouve également son expression dans les biographies des élus (dans lesquelles ils réservent une place importante à leur parcours de militant<sup>586</sup>) et dans la présentation de leur personne («*Je suis un militant et un militant élu. Je réclame le respect des deux*»<sup>587</sup> ou encore «*Il est l'interface et l'interlocuteur avec [nom du parti et du département d'élection du sénateur]*<sup>588</sup>»).

Des rapports d'activités partisans sont fréquents, contrairement aux autres styles parmi lesquels ce type de rapport est quasiment inexistant. Cela peut prendre la forme d'une communication détaillée des événements partisans (par exemple avec une rubrique : «*en direct du PS*»<sup>589</sup>), des documentations d'interventions du sénateur dans des réunions de parti<sup>590</sup> ou encore de la présentation des professions de foi au moment des primaires<sup>591</sup> etc.

---

<sup>583</sup> Sénateur n° 142.

<sup>584</sup> Sénateur n° 142.

<sup>585</sup> Sénateur n° 142.

<sup>586</sup> Sénateur n° 83.

<sup>587</sup> Sénateur n° 62, dans un article du journal régional qui lui est consacré et qu'il a envoyé à ses électeurs.

<sup>588</sup> Sénateur n° 83.

<sup>589</sup> Sénateur n° 62.

<sup>590</sup> Sénateur n° 110.

<sup>591</sup> Sénateur n° 130.

De la même manière, quand les *Agents Partisans Nationaux* relatent des activités en département, celles-ci sont souvent en lien avec les antennes locales de leur parti politique (dans la rubrique « Département » du site web d'un *Agent Partisan National* nous trouvons par exemple les « *Vœux des sénateurs aux militants de [nom du parti politique]* »<sup>592</sup> et sur le site d'un autre sénateur on trouve les horaires de la permanence de son parti à côté des horaires de sa propre permanence<sup>593</sup>. Si dans la communication écrite des *Agents Partisans Nationaux* nous trouvons ainsi des documentations des activités partisanes nationales et locales, cette documentation semble, dans la majorité de cas, à la fois compléter celle des activités nationales et des informations générales sur le travail du Sénat et **remplacer** une documentation des activités locales non-partisanes. Le site de plusieurs *Agents Partisans Nationaux* contient ainsi une rubrique complète pour la présentation de leur travail partisan et non pas de rubrique locale comme nous la trouvons chez beaucoup de sénateurs d'autres styles<sup>594</sup>.

Plusieurs *Agents Partisans Nationaux* se partagent d'ailleurs un site internet avec un autre sénateur du département de la même famille politique et/ou envoient des lettres des informations communes.

## **La communication locale des Elus Locaux**

La communication écrite des *Elus Locaux* se distingue par le nombre élevé de rapports d'événements locaux à caractère peu politique, auquel le sénateur a assisté. Parmi eux de nombreuses inaugurations (« *j'ai participé à l'inauguration du bar-restaurant [nom de la commune]. [...] Avec l'ensemble des collègues élus présents, nous avons souligné l'importance de ce commerce pour le dynamisme de la commune*<sup>595</sup> » en serait un exemple tout à fait typique). La communication écrite d'une partie des *Elus locaux* semble ainsi être moins « politique » que celle des autres styles. L'image d'une implication locale qui ressort clairement à la lecture de la communication écrite des *Elus Locaux* peut également trouver son expression dans l'agenda publié sur le site web des sénateurs (des rendez-vous à Paris le

---

<sup>592</sup> Sénateur n° 133.

<sup>593</sup> Sénateur n° 98.

<sup>594</sup> Sénateur n°130, sénateur n° 144.

<sup>595</sup> Site internet du sénateur n° 120.

mardi et le mercredi, le reste de la semaine en département) ou dans l'attribution des responsabilités aux assistants parlementaires également publiée sur le site (les tâches essentielles étant réservées aux collaborateurs en département : « *Interventions, travail législatif, relations avec les élus, Communication...* », à Paris « *Organisation/agenda sur Paris, visites du Sénat*<sup>596</sup> »).

Les *Elus Locaux* sont également nombreux à souligner leur accessibilité aux électeurs en publiant les lieux et horaires de leurs permanences parlementaires (par exemple sous forme des permanences « foraines » sur les marchés<sup>597</sup>) mais aussi avec des cartes montrant leurs déplacements dans le département<sup>598</sup>.

Les rapports de leurs activités au Sénat (questions parlementaires, amendements signés etc.) se trouvent, pour plusieurs d'entre eux, mélangés aux participations aux anniversaires de mariage et aux autres évènements de vie locale. Les *Elus Locaux* sont également plus nombreux que les autres styles de représentation à entretenir un site web partagé entre leur mandat local (souvent celui de maire) et celui de sénateur.

Moins partisane que celle des *Agents Partisans Nationaux*, leur communication écrite se distingue néanmoins de celle des autres styles, pour qui la présence de la formation politique se résume le plus souvent à une phrase dans la présentation/biographie et des liens vers le parti politique et/ou le groupe politique. Pour la majorité des *Elus Locaux*, la présence du parti politique prend la forme d'un logo sur le site internet et les lettres d'information, et des références du type « *j'ai déposé, au nom du groupe [...], deux propositions de loi* »<sup>599</sup>. Nous y trouvons également quelques articles autour de l'alternance (« *La place de notre groupe [...] au sein de la nouvelle majorité du Sénat* »<sup>600</sup>). Sur le site d'un sénateur, on trouve aussi des boutons « *adhérer au PS* » et « *soutenir le PS* »<sup>601</sup>, seule fois où nous avons rencontré une tentative de recrutement active dans la communication des sénateurs.

---

<sup>596</sup> Cf. Par exemple sénateur n° 151.

<sup>597</sup> Cf. Par exemple sénateur n° 169.

<sup>598</sup> Cf. Par exemple sénateur n° 146.

<sup>599</sup> Sénateur n° 120.

<sup>600</sup> Sénateur n° 169.

<sup>601</sup> Sénateur n° 80.

En résumant, nous pouvons ainsi dire que la communication écrite des *Elus Locaux* est caractérisée par une présence claire des références à la formation politique bien que moins importante que dans la communication écrite des *Agents Partisans Nationaux*. Le caractère local de cette communication trouve expression avant tout dans des indicateurs d'une implication locale prononcée. Le focus local de ce style est plutôt exprimé par la faible visibilité du travail du Sénat.

## **La communication intermédiaire des Avocats du Département**

Ce qui caractérise d'une manière générale le mieux la communication des *Avocats du Département*, est le fait qu'ils mettent l'interaction entre les deux sphères de travail au centre de celle-ci. A l'instar de ce sénateur qui a choisit « *Agis dans ton lieu et pense avec le monde*<sup>602</sup> » comme entête de son site internet.

Le site d'un autre sénateur contient la rubrique « *Allers- Retours* » avec les sous-rubriques: « *Le Sénat dans [nom du département]* » et « *[Nom du département] au Sénat* »<sup>603</sup>. Ce même sénateur explique bien l'importance des deux éléments pour son travail : « *Si le vote de la Loi et le contrôle du gouvernement constituent des moments forts dans mon travail de sénateur, j'accorde aussi une grande importance à l'écoute des élus locaux, des acteurs sociaux, économiques et à celle des particuliers.*<sup>604</sup> »

Ce sont moins les événements concrets et locaux (comme pour les *Elus Locaux*) que la défense des intérêts du département qui sont au centre de leur travail (« *Ce blog qui se veut surtout le témoin de mon engagement au service de notre territoire et de ses habitants*<sup>605</sup> »). Et à la différence des *Elus Locaux*, ce sont les indicateurs du focus local qui contribuent le plus à cette image des *Avocats du Département* comme intermédiaire entre leur département d'élection et le Sénat et non pas les indicateurs de son implication. L'implication de *l'Avocat du Département* semble cependant bien répartie entre les deux arènes, avec des

---

<sup>602</sup> Sénateur n° 149.

<sup>603</sup> Sénateur n° 68.

<sup>604</sup> Sénateur n° 68.

<sup>605</sup> Sénateur n° 61.

rapports d'activités des deux lieux. En outre, les références à la formation politique dans la communication des *Avocats du Département* sont très rares.

## **La communication nationale des Législateurs**

Un premier regard sur la communication écrite des *Législateurs* peut étonner en ce qui concerne les indices de leur implication locale-nationale. Ainsi, ils se présentent souvent comme des défenseurs de la ruralité et des élus locaux, mais également comme des personnes avec des centres d'intérêt très terre à terre (« *Nature : greffage, jardinage, apiculture...<sup>606</sup>* »).

C'est la lecture attentive de leur communication qui laisse deviner les *Législateurs* en eux. On trouve souvent des explications du style : « *je souhaite poursuivre sur le plan national l'action locale que j'ai pu mener, loin de toute contrainte partisane* », « *ensuite [Je serai sénateur pour], être ambassadeur du [nom du département] à temps plein : je suis persuadé qu'il faut, pour [nom du département], un représentant qui comprenne les rouages législatifs* » ou encore « *Sans autre mandat requérant véritablement une grande disponibilité, j'aime le labeur, je travaillerai d'arrache-pied<sup>607</sup>* ».

Leurs sites internet des *Législateur* offrent d'ailleurs que peu de possibilité d'entrer en contact avec les *Législateurs*, le plus souvent ils ne comprennent pas de formulaire de contact et sont pour une partie entre eux, également peu alimentés.

Au lieu de cela, ils proposent une présentation du travail législatif à leurs électeurs, souvent avec des catégories spécifiques réservées à ce propos sur leur site internet et dans leurs lettres d'information<sup>608</sup>.

L'orientation nationale des *Législateurs* ressort ainsi de leur communication écrite par un focus clairement national (et plus précisément sur le travail législatif du Sénat), par la présence faible des rapports d'activités locales et surtout par le fait qu'ils se montrent beaucoup moins accessibles aux électeurs et citoyens de leur département que les autres styles de représentation. Enfin, les sénateurs de ce

---

<sup>606</sup> Sénateur N°172.

<sup>607</sup> Sénateur N°172.

<sup>608</sup> Cf. par exemple sénateur n° 134.

style, comme ceux du style des *Avocats du Département*, font peu référence à leur formation politique.

### **La communication rudimentaire des Trustees**

Si nous considérons que l'intensité avec laquelle les sénateurs communiquent avec leurs électeurs est également un indicateur de leur implication locale, les *Trustees* semblent être peu impliqués. Ce n'est pas tant qu'ils soient moins nombreux à entretenir des sites internet que les autres sénateurs mais il s'agit souvent des blogs peu élaborés et peu alimentés. Si les sites internet des *Elus Locaux* étaient techniquement également souvent simples, ceux-ci se distinguent des sites de *Trustees* par l'activité régulière des sénateurs sur leurs sites. On y trouve même des exemples très étonnants, comme ce site d'un sénateur en plusieurs langues (dont l'arabe) qui parle de tout, sauf de son département d'élection et qui ne laisse deviner aucun travail local dans celui-ci<sup>609</sup>.

La formation politique est très peu présente dans la communication de la plupart des *Trustees*. Cependant nous avons rencontré une exception : un représentant de ce style accordait en effet une place plus importante à sa formation politique dans sa communication écrite. Comme l'illustre la citation suivante de la communication de ce sénateur :

*«À l'initiative de trois députés et de moi-même, une trentaine de parlementaires ont signé la contribution des élus [...]. Objectif : faire valoir une meilleure prise en compte dans l'agenda politique de la majorité présidentielle, des thématiques humanistes qui sont les nôtres.»<sup>610</sup>*

Le fait que la communication écrite avec les électeurs et les citoyens du département soit moins importante pour les *Trustees* semble être en lien avec les résultats de l'ACM mais également avec l'indépendance qui contribue à la définition de ce style de représentation. Cependant, cette communication plus rudimentaire semble contredire l'hypothèse d'une implication locale de ce style et complique une analyse de sa communication écrite. L'indicateur retenu pour le comportement local des sénateurs, leur communication écrite, qui s'est avéré bien

---

<sup>609</sup> Sénateur n° 87.

<sup>610</sup> Sénateur n° 108.

adapté pour l'étude des quatre autres styles de représentation, atteint ainsi ses limites pour celle du *Trustee*.

### **2.3. Conclusion**

Après l'identification des styles de représentation, puis l'étude des facteurs déterminants leur adoption – ce que l'on pourrait dénommer l'amont des styles de représentation, nous avons étudié l'aval des styles de représentation, c'est-à-dire leurs effets ou conséquences comportementales. L'hypothèse centrale de ce chapitre de notre thèse visait à démontrer, qu'il existe un lien entre les styles de représentations identifiés à l'aide des entretiens et le comportement de sénateurs. Cette hypothèse centrale se déclinait en plusieurs hypothèses sur le comportement de chaque style de représentation sur chacune de leurs dimensions constitutives : l'implication locale-nationale, le focus local-national et la relation des sénateurs avec leur formation politique.

Dans l'introduction de ce chapitre nous avons noté qu'une étude comportementale des idéaux-types n'était pas possible directement car aucun individu ne concentre toutes les caractéristiques d'un idéal-type. Nous avons cependant plaidé qu'une étude indirecte de leur comportement était possible à partir d'une étude empirique qui permette de situer les individus par rapport aux idéaux-types. Nous avons ainsi concentré les analyses comportementales des styles de représentation sur les cinquante sénateurs qui représentent le mieux leur style de représentation et qui s'approchent ainsi le plus des idéaux-types en question.

L'étude empirique du comportement de ces cinquante sénateurs, et plus concrètement des indicateurs de leur activité au Sénat et de leur communication écrite dans leur circonscription, a permis de valider une grande partie de nos hypothèses. Ainsi, l'étude quantitative du nombre d'amendements signés par sénateur a permis de confirmer que les sénateurs appartenant aux styles de représentation avec une implication nationale s'avèrent significativement plus actifs au Sénat que ceux des styles avec une implication locale (ou partagée). De manière convergente, l'étude du nombre de questions orales posées par les sénateurs a mis en évidence une différence significative entre les sénateurs des styles de représentation avec une relation forte avec leur formation politique et les

autres. L'analyse en composantes multiples de la communication écrite des sénateurs a, enfin, mise en lumière quatre profils de communication qui correspondent aux différentes caractéristiques attendues des styles de représentation, exception faite de celui du *Trustee*. Une exploration qualitative des caractéristiques principales de la communication écrite de chaque style de représentation a confirmé ces résultats.

L'opérationnalisation de la distinction entre focus national et focus local dans des indicateurs comportementaux spécifiques, en particulier au Parlement, demeure cependant un défi. Ainsi l'étude de la proportion des questions écrites avec lien local n'a pas permis de distinguer d'une manière significative les deux styles de représentation avec un focus local des autres. L'étude de la communication écrite des sénateurs n'a que partiellement permis de contourner cet écueil. L'étude de la communication écrite des sénateurs à l'aide d'une ACM a, en effet, également rencontré des difficultés à distinguer clairement focus local et national, indépendamment de l'implication nationale-locale.

Il convient de souligner que notre recherche n'avait pas pour but d'établir une causalité entre styles de représentation et comportements mais de tester la congruence entre styles et comportements. Les causes des comportements parlementaires sont nombreuses. Les facteurs déterminant l'adoption des styles de représentation peuvent par exemple être les mêmes que ceux qui déterminent des comportements des parlementaires. Pour chaque indicateur de comportement (questions écrites, etc.), des analyses multivariées auraient été nécessaires pour inférer des relations causales.

Si la correspondance entre les hypothèses dérivées des caractéristiques des styles de représentation et les comportements n'est pas parfaite, les résultats empiriques obtenus confirment l'hypothèse générale selon laquelle les différents styles de représentation sont associés à des comportements spécifiques. En d'autres termes, il est possible d'identifier des « effets » comportementaux de l'appartenance des sénateurs à différentes catégories de notre typologie des styles de représentations, construites purement à partir de données déclaratives.

Nous nous permettons à cet endroit de revenir sur la citation de H. D. Clarke et al. reproduite dans la partie théorique de cette thèse. Dès les années 1970 ils ont formulé, en pensant au concept de rôles parlementaires :

*« [...] if the conceptual framework of the role theory is useful for the study of legislative behavior, one could expect that certain role orientations are linked to real legislative behavior, including the work in connection with the constituency.<sup>611</sup> »*

Notre travail a pu montrer empiriquement l'existence d'un tel lien entre styles de représentations et comportement des sénateurs français. Ces résultats permettent ainsi de valider les styles de représentation tels que nous les avons définis. D'une manière plus générale, la capacité des typologies parlementaires, basés sur des entretiens avec des parlementaires, de servir de base pour ordonner et classer la diversité des *pratiques* des parlementaires est donc possible.

Les analyses menées pour étudier l'existence d'un lien entre les styles de représentation et les comportements représente également un exemple réussi d'une étude empirique des idéaux-types, rendue possible par l'identification empirique des éléments constitutifs de ceux-ci.

Sur la base de ces résultats, les futures recherches empiriques autour des typologies parlementaires devraient poursuivre l'affinement des indicateurs de différentes dimensions constitutives des styles de représentation afin de permettre une meilleure prédiction des comportement associés aux différents styles de représentation.

---

<sup>611</sup> H. D. Clarke et al., «Constituency Service among Canadian Provincial Legislators: Basic Findings and a Test of Three Hypotheses», op. cit., p. 533.

## ***Conclusion générale***

Les typologies parlementaires, fondées sur l'hypothèse qu'ils existent des manières similaires de concevoir et pratiquer les activités représentatives, constituent l'un des éléments constitutifs des études parlementaires. Elles permettent, en effet, de répondre à l'objectif de parcimonie, propre à la démarche scientifique, en réduisant la complexité associées d'une part au nombre d'élus siégeant dans les assemblées parlementaires, et, d'autre part, à la multitude de comportements, attitudes et perceptions en leur sein, tout en prenant en compte les différents aspects liés à l'exercice du mandat parlementaire. Les travaux mobilisant des typologies parlementaires sont, par conséquent, nombreux, et, M. Blomgren et O. Rozenberg constataient, en 2012, le retour des typologies des rôles parlementaires dans les études internationales<sup>612</sup>.

Pourtant, les typologies existantes ont souvent fait l'objet de critiques et, depuis les années soixante-dix, leur pertinence a régulièrement été mise en question (comme le montrent les citations nombreuses de ces travaux dans cette thèse)<sup>613</sup>. Dans l'une des contributions les plus récentes sur l'état de l'art des typologies parlementaires, R. B. Andweg dresse également un bilan mitigé du développement et des perspectives de celles-ci<sup>614</sup>. La critique de ce concept porte principalement sur deux aspects : le descriptivisme propre à beaucoup de ces études - R. B. Andweg utilise le terme d'une «general impression of descriptiveness»<sup>615</sup>- et le lien incertain entre les types de parlementaires, le plus souvent identifiés à l'aide des déclarations des parlementaires, et le comportement observable des élus.

Afin de surmonter ce caractère descriptif et de tester empiriquement l'existence d'un lien entre typologie parlementaire et comportement observable, nous avons insisté sur le fait qu'une définition claire des typologies parlementaires, au niveau

---

<sup>612</sup> O. Rozenberg, M. Blomgren, «Legislative roles and legislative studies: the neo-institutionalist turning point 2012», op. cit., p.211.

<sup>613</sup> Cf. par exemple : H. D. Clarke, et al., «Constituency Service among Canadian Provincial Legislators: Basic Findings and a Test of Three Hypotheses», op. cit., p. 533.

<sup>614</sup> R.B. Andweg, « Roles in Legislatures », op. cit. p.

<sup>615</sup> Ibid, p. 281.

conceptuel, était une condition nécessaire. L'objectif de cette thèse était ainsi de proposer une approche qui transforme les controverses relatives aux typologies parlementaires existantes de débats définitionnels en *questions de recherche empirique*.

## **1. Le concept des styles de représentation**

Pour ce faire, nous avons proposé le concept de styles de représentation que nous avons, ensuite, appliqué à l'identification des styles des sénateurs français. La focale plus resserrée du concept de «styles de représentation» centrée sur les comportements, attitudes et perceptions *déclarées* des parlementaires, a permis de traiter les caractéristiques des sénateurs dans leur diversité ainsi que la manière dont ceux-ci articulent le niveau local et le niveau national.

Au-delà de cette contribution conceptuelle, nous avons également proposé une manière transparente et répliquable d'identifier les styles de représentation à l'aide d'analyses multidimensionnelles, qui, en dépit des appels répétés depuis les années soixante-dix, faisaient encore défaut dans la littérature sur les typologies parlementaires<sup>616</sup>. L'identification empirique des types de sénateurs français à l'aide d'une *Analyse de Correspondances Multiples* suivi d'une *Classification Hiérarchique sur Composantes Principales* a ainsi fait ressortir cinq styles de représentation des sénateurs français regroupant chacun un nombre significatif de sénateurs.

Plusieurs éléments ont permis de confirmer la robustesse de cette classification. Tout d'abord, lorsque les sénateurs d'un style donnent des réponses similaires lors des entretiens fermés, les justifications de leur comportement (lors des entretiens qualitatifs et des commentaires en marge des entretiens quantitatifs) sont également identiques. Ensuite, un indice supplémentaire de la robustesse de notre typologie réside dans l'identification de plusieurs facteurs déterminant, de manière

---

<sup>616</sup> Cf. par exemple: D. A. Gross, « Representative Styles and Legislative Behavior », *Western Political Quarterly* op. cit., p. 371.

systematique, l'appartenance des sénateurs à des styles de représentation distincts. Ces facteurs, théoriquement déduits, permettent de prédire correctement l'appartenance de 41,7% des sénateurs aux différents styles de représentation, un score non-négligeable compte tenu de la complexité d'un modèle avec cinq styles de représentation prenant en compte les différentes dimensions du mandat de sénateur. Enfin, l'observation d'une association entre les caractéristiques des styles identifiés et des comportements spécifiques pour les cinquante sénateurs représentant le mieux les styles de représentation, confirme également la robustesse des styles de représentation identifiés.

Si les résultats de cette classification ont permis une meilleure compréhension des sénateurs français, ils ont également une portée plus générale pour les typologies parlementaires.

En premier lieu, il convient de souligner que la relation des sénateurs avec leurs électeurs, les grands électeurs, ne remplit pas les critères d'une dimension constitutive des styles de représentation, même si elle s'avère importante pour la compréhension des deux styles de représentation que sont le *Trustee* et l'*Avocat du Département*. Or, la relation élu-électeurs est l'un des aspects les mieux étudiés des études parlementaires et qui occupe une place centrale dans la plus grande partie des typologies parlementaires, notamment à travers le concept de *trustee* et *delegate*<sup>617</sup>. Eu égard au fait que la presque totalité des ouvrages en lien avec les typologies parlementaires traite des parlementaires élus au suffrage universel direct, il est possible que nos résultats soient induits spécifiquement par les effets du scrutin indirect. Il n'est cependant pas exclu que la déconnexion constatée jusqu'à présent entre les types identifiés par la littérature et le comportement observable des élus soit liée à une appréhension inadéquate de la nature et de l'importance de la relation élu-électeur dans les typologies parlementaires.

En second lieu, contrairement au postulat généralement adopté dans les typologies parlementaires, l'orientation locale-nationale n'est pas, quant à elle, une

---

<sup>617</sup> Voir partie 3.1.5 de cette thèse sur la dimension attendue en lien avec la relation avec les grands électeurs pour un aperçu de cette littérature.

dimension. Au contraire, celle-ci est constituée de deux dimensions différenciées d'un point théorique et empirique : l'implication locale-nationale et le focus local-national. Cette distinction s'est avérée adaptée à la compréhension des styles de représentation des sénateurs français. Cependant, les indicateurs permettant de l'appréhender au niveau comportemental demandent encore à être affinés. Une observation importante porte également sur l'existence d'une implication partagée entre les deux sphères de travail. Cette orientation intermédiaire est ressortie à deux moments différents de nos analyses : lors de l'ACM en amont de la classification des sénateurs et lors de l'ACM relative à la communication écrite des sénateurs. L'implication partagée entre les deux sphères de travail n'est pas simplement un niveau intermédiaire d'implication mais révèle une modalité de l'implication d'une nature différente. Pour cette raison même, l'implication partagée est intrinsèquement constitutive d'un style de représentation, celui de *l'Avocat du Département*

## 2. Déterminants et effets comportementaux des styles de représentation

L'un des points fort indéniable de notre approche des styles de représentation, est de permettre de les intégrer dans les différentes dimensions des études parlementaires. Cela est d'autant plus important que, comme le constate R. B. Andeweg, une partie des questions conceptuelles autour des typologies des parlementaires sont à ce jour,

*«discussed as if they were articles of faith rather than interesting alternative hypotheses to test. The empirical work on role analysis [...] is largely descriptive, leaving us with rich descriptions of the content of the roles and their distribution, but also wondering: “so what?”<sup>618</sup>».*

Au-delà de l'identification des styles, une étude des déterminants de ceux-ci et de leurs effets comportementaux a ainsi fait ressortir deux résultats principaux : le fait

---

<sup>618</sup> R. B. Andeweg, « Roles in Legislatures », op. cit., p. 281.

que les sénateurs apparaissent comme des acteurs essentiellement rationnels (1) et qu'il existe un lien entre les caractéristiques des styles de représentation et le comportement observable des cinquante sénateurs qui représentent le mieux leurs styles (2).

## **2.1. Les styles de représentation comme réponse aux contraintes et ressources des parlementaires**

Nous avons appréhendé l'adoption d'un style de représentation comme le fruit des incitations induites par les ressources de l' élu et ses contraintes. Cette approche se révélait stimulante pour saisir les motivations de l'adoption d'un style de représentation par les sénateurs français, même s'il n'expliquait pas toute la variance entre les styles de représentation.

Ce sont ainsi avant tout les incitations liées à l'objectif de réélection mais également les ressources politiques des sénateurs qui sont ressortis comme des facteurs influençant significativement l'appartenance aux différents styles de représentation. Cependant, dès que les incitations liées à ces motivations s'affaiblissent - comme dans le cas des *Législateurs*, style de représentation privilégié par les sénateurs qui prévoient de mettre un terme à leur carrière politique nationale - la volonté d'influencer le travail législatif devient prioritaire. Nous ne considérons pas que l'appartenance à des styles de représentation s'explique exclusivement par les incitations façonnées par les contraintes et ressources. Néanmoins, les facteurs que nous avons mis en lumière affectent, de manière systématique, la probabilité d'adopter chacun des styles de représentation. Nous avons, en particulier, fait l'hypothèse que le Sénat français offrait un cas d'étude idéal, grâce à la possibilité de comparer les sénateurs élus aux deux types de scrutin présents dans la chambre, tout en contrôlant un maximum de variables, puisque l'on pouvait comparer des sénateurs dans le même pays, la même institution, le même type d'électeurs, au cours de la même période et dans un même contexte politique. Le fait que le mode de scrutin pratiqué dans le département se soit révélé être un des déterminants essentiels de l'adoption des styles de représentation a confirmé cette attente. Ce résultat est une invitation à des

recherches approfondies sur l'impact des deux modes de scrutin sur les différents aspects de l'exercice du mandat des sénateurs.

## **2.2. L'association entre comportement et style de représentation**

L'objectif de notre thèse était de tester la validité d'une typologie des styles de représentation identifiés à l'aide d'entretiens. L'une des étapes essentielles étaient de tester l'association entre l'appartenance aux différents styles et les comportements des sénateurs. Si les comportements ne s'étaient distingués pas selon les styles, la signification des styles de représentation et l'utilité heuristique de la typologie auraient été remises en cause.

En lien avec le caractère idéal-typique des styles de représentation, nous avons concentré les analyses de leurs effets comportementaux sur les cinquante sénateurs les plus proches de l'idéal-type de leur style de représentation.

Sur chacune des dimensions constitutives de chaque style de représentation a été formulée, puis testée une hypothèse relative aux comportements des sénateurs. Si la correspondance entre les hypothèses dérivées des caractéristiques des styles de représentation et les comportements n'est pas parfaite, les résultats empiriques obtenus confirment l'hypothèse générale selon laquelle les différents styles de représentation sont associés à des comportements spécifiques et qui font sens dans le cadre de la typologie. Par conséquent, au-delà de la validité interne de la typologie, ce que la typologie des styles de représentations appréhende fait sens pour les comportements parlementaires eux-mêmes. La validité heuristique des styles de représentation distingués ne se limite donc pas aux présentations d'eux-mêmes par les sénateurs. Elle a, au contraire, une portée plus générale.

### **3. Des ouvertures pour des futures recherches**

Comme l'indique le titre de la troisième partie de cette thèse, les analyses des déterminants et effets comportementaux des styles de représentation, menées dans cette thèse sont exploratoires. Elles restent perfectibles, même si elles livrent d'ores et déjà des résultats intéressants et montrent, avant tout, l'intérêt de continuer dans cette voie.

En ce qui concerne l'approfondissement de l'étude des styles de représentation des sénateurs français, deux pistes principales se dessinent. Ainsi, comme évoqué, il serait intéressant de mener des analyses multivariées afin d'étudier des liens de causalité entre styles de représentation et comportements observables. L'affinement de la définition et de l'opérationnalisation des dimensions en lien avec l'orientation locale-nationale des styles de représentation présente un autre défi pour des futures recherches.

L'application à d'autres chambres du concept de styles de représentation et de notre manière inédite de les identifier constitue également une perspective extrêmement prometteuse. En effet, si l'influence des facteurs institutionnels sur les typologies des parlementaires complique la comparaison des styles de représentation entre différentes chambres, notre manière systématique de les identifier offre de nouvelles possibilités et est susceptible de générer des résultats inédits. Ainsi, une comparaison des dimensions constitutives des styles de représentation présentes dans différentes chambres, peut par exemple venir compléter la comparaison des styles de représentation eux-mêmes.

Pour conclure, nous espérons que notre étude a pu démontrer qu'il est possible d'apporter une réponse constructive, convaincante et rigoureuse à la question « *so what ?* » posée par R. B. Andeweg aux typologies parlementaires et que le travail mené dans le cadre de la présente thèse stimulera les recherches sur les typologies parlementaires.

## **Bibliographie**

- ABEL F., NAVARRO J. (ed.), *Le cumul des mandats en France*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2013.
- ABELES M., *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris, Poches Odile Jacob, 2001.
- AHLQUIST J. S., BREUNIG C., «Model-Based Clustering and Typologies in the Social Sciences», *Political Analysis*, vol. 20 n° 1, 2012, pp. 92–112.
- ALDRICH J. H., *Why Parties? The Origin and Transformation of Political Parties in America*, Chicago, University of Chicago Press, 1995.
- ANDEWEG R. B., «Role specialization or role switching? Dutch MPs between electorate and executive», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 3 n° 1, 1997, pp. 110-127.
- ANDEWEG R.B., «Roles in Legislatures», in S. Martin et al. (ed.). *The Oxford Handbook of Legislative Studies*, Oxford, Oxford University Press, 2014, pp. 267-283.
- ARMELLER M., *Les Questions, Instrument du Contrôle Parlementaire*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1964.
- ASHWORTH S., MESQUITA E. B., «Delivering the Goods: Legislative Particularism in Different Electoral and Institutional Settings», *Journal of Politics*, vol. 68 n° 1, 2006, pp. 168–79.
- ASXAN Z., GREENACRE M., «Biplots of fuzzy coded data», *Fuzzy Sets and Systems*, vol. 183, 2001, pp. 57–71.
- BACH L., *Faut-il abolir le cumul des mandats?*, Paris, Cepremap, 2012.
- BALDWIN N. D. J., SHELL D. (ed.), *Second Chambers*. London, Frank Cass. Patterson, 2001.
- BAROLI M., ROBERT D. (ed.), *Du Conseil de la République au Sénat 1946-1958. Politique d'aujourd'hui*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.
- BARTELS H. P., «Wahlkreiskommunikation. Daten aus der Praxis eines Bundestagsabgeordneten», *Zeitschrift für Parlamentsfragen*, vol. 3, 2008, pp. 487-493.

- BAWN K., THIES M. F., «A Comparative Theory of Electoral Incentives: Representing the Unorganized Under PR, Plurality, and Mixed-Member Electoral Systems», *Journal of Theoretical Politics*, vol. 15 n° 1, 2003, pp. 5-32.
- BAYLER S., «People's Voice or Information Pool? The Role of, and Reasons for, Parliamentary Questions in the Swiss Parliament», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 17 n° 3, 2011, pp. 302-314.
- BECANE J.-C., «Le Règlement du Sénat», *Pouvoirs Revue Française d'Etudes Constitutionnelles et Politiques*, vol. 44, 1988, pp. 79-95.
- BEKMEZIAN H., «Le voile se lève pour la première fois sur la réserve parlementaire», *Le Monde*, 30 juin 2013. Accessible en ligne sur : [http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/06/29/le-voile-se-leve-pour-la-premiere-fois-sur-la-reserve-parlementaire\\_3438893\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/06/29/le-voile-se-leve-pour-la-premiere-fois-sur-la-reserve-parlementaire_3438893_823448.html). Dernière consultation le 2 juillet 2014.
- BELL C. G., PRICE C., «Prelegislative sources of representational roles», *Midwest Journal of Political Science*, vol. 13, 1969, pp. 254- 270.
- BERNHARD W., SALA R., «The Remaking of American Senate: The 17th Amendment and Ideological Responsiveness», *The Journal of Politics*, vol. 68 n° 2, 2006, pp. 345-357.
- BERNHARD W., SULKIN T., «Legislative Styles», Communication à la conférence annuelle de la MPSA, Chicago, 2014.
- BERNOT J., ROCCA-SERRA J., *Les Sénateurs, Election-Mandat-Rôle*, Paris, Gualino éditeur, 1998.
- BERRY J. M., «Validity and Reliability Issues In Elite Interviewing», *Political Science & Politics* n° 4, 2002, pp. 679-682.
- BEST H., VOGEL L., «The Emergence and Transformation of Representative Roles», in O. Rozenberg, M. Blomgren, *Parliamentary Roles in Modern Legislatures*, London, Routledge, 2012, pp. 37-65.
- BEYME K. V., «Political Institutions - Old and New», in R. A. W. Rhodes et al., *The Oxford Handbook of Political Institutions*, Oxford, Oxford University Press, 2006, pp. 743-757.

- BIFAUD O. et al., « Entretien de Lionel Jospin au Monde », *Le Monde*, 21 avril 1998, p.1 et p.6.
- BLANCHARD P., «Quantitatif versus qualitatif : la méthode trahie par son discours», Communication au Congrès de l'Association Française de Science Politique, Toulouse, 2007.
- BOGDANOR V., (ed.), *Representatives of the people?: Parliamentarians and Constituents in Western Democracies*, Aldershot., Gower, 1985.
- BOND J. R., «Dimensions of District Attention over Time», *American Journal of Political Science*, vol. 29 n° 2, 1985, pp. 330-347.
- BOWLER S., FARRELL D., «Legislator Shirking and Voter Monitoring: Impacts of European Parliament Electoral Systems Upon Legislator-Voter Relationships», *Journal of Common Market Studies* vol. 31, 1993, pp. 45-69.
- BOYE V., ROUSSILLON H., *La gauche et la Seconde Chambre de 1945 à nos jours : recherche sur la position des socialistes et des communistes à l'égard de la Seconde Chambre*, Paris, l'Harmattan, 2007.
- BRACK N., *S'opposer à l'Europe. Quels rôles pour les eurosceptiques au Parlement européen?*, Thèse de doctorat, Faculté des Sciences sociales et politiques Bruxelles, ULB, 2013.
- BROUARD S., «Principal/agent», in L. Boussaguet et al. (ed.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, pp. 339-346.
- BROUARD S. et al., «Comparer les productions législatives : enjeux et méthodes», *R.I.P.C.*, vol. 16 n° 3, 2009, pp. 381-404.
- BROUARD S., «The Stick-Slip Process of Attention and its origins: evidence from issue attention in parliamentary questions in the French National Assembly», Communication à la conférence annuelle du Comparative Agendas project, Den Hagen, 2009.
- BROUARD S. et al., «L'interdiction du cumul des mandats est un impératif, mais ne surestimons pas ses effets», *La Revue parlementaire*, vol. 944, 2012, pp. 14-15.

- BROUARD S. et al., «Why do French MPs Focus More on Constituency Work than on Parliamentary Work? », *Journal of Legislative Studies*, vol. 19 n° 2, 2013, pp. 141-159.
- BROUARD S. et al., « The 'New' French Parliament: Changes And Continuities », in C. Alistair et al. (ed.), *Developments in French Politics 5*, Basingstoke, Palgrave, 2013, pp. 35-52.
- BROUARD S., «From Theory to Practice: Citizens' Attitudes about Representation in France», *Journal of Legislative Studies*, vol. 19 n° 2, 2013, pp. 178-195.
- BÜTIKOFER S., HUG S., «The Swiss Upper House: 'Chambre de Réflexion' or Conservative Renegades? », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 16 n° 2, 2010, pp. 176-194.
- CAIN B. E. et al., «The House Is Not a Home: British MPs in Their Constituencies», *Legislative Studies Quarterly*, vol. 4, 1979, pp. 501-523.
- CAIN B. E. et al., «The constituency component: a comparison of service in Great Britain and the United States», *Comparative Political Studies*, vol. 16, 1983, pp.67-91.
- CAMPBELL J. E., «Electoral Competition & the Congressional Connection: The Marginality Hypothesis Reconsidered», *Political Methodology*, vol. 7 n° 2, 1981, pp. 55-70.
- CARCASSONNE G., *La constitution*, Paris, Éd. du Seuil, 2005, p. 137.
- CAREY J. M., SHUGART M. S., «Incentives to Cultivate a Personal Vote: a Rank Ordering of Electoral Formulas», *Electoral Studies*, vol. 14 n° 4, 1995, pp. 417-439.
- CAREY J. M., *Legislative Voting and Accountability*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.
- CAYROL, R. et al., «French deputies and the political system», *Legislative Studies Quarterly*, vol. 1 n° 1, pp. 67-99.
- CHAGNOLLAUD D., *Droit constitutionnel contemporain. Notions Essentielles*, Sirey Editions, Paris, 1999, p. VII.

- CHAUSSEBOURG A., «Les groupes parlementaires du Sénat», *Pouvoirs Revue Française d'Etudes Constitutionnelles et Politiques*, vol. 44, 1988, pp. 69-77.
- CLARK L. A., WATSON D., «Constructing validity: Basic issues in objective scale development », *Psychological Assessment*, vol. 7, 1995, pp. 309-319.
- CLARKE H. D. et al., «Constituency Service among Canadian Provincial Legislators: Basic Findings and a Test of Three Hypotheses», *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, vol. 8 n° 4, 1975, pp. 520-542.
- CLUZEL J., *Le Sénat dans la société française*, Paris, Economica, 1990.
- CHEVALIER F., *Le Sénateur français 1875-1995*, Paris, L.G.D.J., 1998.
- COENEN-HUTHER J., «Le type idéal comme instrument de la recherche sociologique», *Revue française de sociologie*, vol. 44 n° 3, 2003.
- COHEN J. E., BRUNK G. G., «A Dynamic Test of the Marginality Hypothesis» *Political Behavior*, vol. 5 n° 3, 1983, pp. 293-307.
- CONVERSE P. E., PIERCE R., *Political Representation in France*, Cambridge MA: Belknap, 1986.
- COSTA O., KERROUCHE E., *Qui sont les députés français : enquête sur les élites inconnues*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2007.
- COSTA O., «Comment évaluer le parlement européen et ses membres?», in R. Dehousse et al. (ed.), *Que fait l'Europe ?* Paris, Presses de Sciences Po, 2009, pp. 103-119.
- COSTA O., KERROUCHE E., «MPs under the 5th Republic. Professionalisation within a Weak Institution», *West European Politics*, vol. 32 n° 2, 2009, pp. 327-344.
- COSTA O., KERROUCHE E., «Representative roles in the French National Assembly: The case for a dual typology ?», *French Politics*, vol. 7, 2009, pp. 219-242.
- COSTA O. et al., «Far Away, So Close: Parliament and Citizens in France», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 18 n° 3-4, 2012, pp. 2294-2313.

- COSTA O. et al., *Peut-on revaloriser le Parlement français ?*, Paris, Editions Fondation Jean Jaurés, 2012.
- COTTA M., «A Structural-Functional Framework for the Analysis of Unicameral and Bicameral Parliaments », *European Journal of Political Research*, vol. 2, 1974, pp. 201–224.
- COVER A. D., BRUMBERG B. S., «Baby books and ballots: The impact of the congressional mail on constituent opinion», *American Political Science Review*, vol. 76, 1982, pp. 347-359.
- COX G. W., MCCUBBINS M. D., «Bonding, Structure and Stability of Political Parties: Party Government in the House», *Legislative Studies Quarterly*, vol. 19, 1994, pp. 215-231.
- CRONBACH L., «Coefficient alpha and the internal structure of tests», *Psychometrika*, vol. 16, n° 3, 1951, pp. 297-334.
- CROOK S. B., HIBBING J. R., «A Not-so-distant Mirror: the 17th Amendment and Congressional Change», *American Political Science Review*, vol. 91 n°4, 1997, pp. 845-853.
- DAHLMANN C. J., «The Problem of Externality», *Journal of Law & Economics*, vol. 22, 1979, pp. 141-162.
- DALTON R. J., *Democratic Challenges, Democratic Choices: the Erosion of Political Support in Advanced Industrial Democracies*, Oxford, Oxford University Press, 2004.
- DAMGAARD E., «The political roles of Danish MPs», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 3 n° 1, 1997, pp. 79-90.
- DAVIDSON R., *The role of the congressmen*, New York, Pegasus, 1969.
- DE WINTER L., «Intra—and Extra—Parliamentary Role Attitudes and Behaviour of Belgian MPs», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 3 n° 1, 1997, pp. 128-154.
- DELCAMP A., *Le Sénat et la décentralisation*, Paris, Economica, 1991.
- DING C., HE X., «K-means Clustering via Principal Component Analysis», Communication à la *Twenty-first international conference on Machine learning*, Banff, Alberta, Canada, 2004.
- DOCHERTY D. C., *Legislatures*, Vancouver, UBC Press, 2005.

- DREYFUS-SCHMIDT M., «Le métier de sénateur», *Pouvoirs Revue Française d'Etudes Constitutionnelles et Politiques*, vol. 44, 1988, pp. 59-68.
- DRUCKMAN J. N., THIES M. F., «The Importance of Concurrence: The Impact of Bicameralism on Government Formation and Duration», Communication à la Midwest Political Science Association Annual Conference, à Chicago, 2011.
- DURKHEIM E., *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, Alcan, 1919, p. 98.
- EULAU H. et al., «The Role of the Representative: Some Empirical Observations on the Theory of Edmund Burke», *The American Political Science Review* vol. 53 n° 3, 1959, pp. 742-756.
- EULAU H., «The legislator and his district: Areal roles», in J. C. Wahlke et al., *The legislative system: Explorations in legislative behavior*, New York, Wiley, 1962, pp. 287-310.
- EULAU H., «The Network of Legislative Role Orientations», in J.C. Wahlke et al., *The Legislative System: Explorations in Legislative Behavior*, New York, Wiley, 1962, pp. 410-413.
- EULAU H., KARPS P. D., «The puzzle of representation: specifying components of responsiveness», *Legislative Studies Quarterly*, vol. 2 n° 3, 1977, pp. 233-254.
- EULAU H., WAHLKE J. C., *The Politics of Representation: Continuities in Theory and Research*, Beverly Hills/London, Sage Publications, 1978.
- FARAH B. G., *Political Representation in West Germany: The Institution and Maintenance of Mass Elite Linkages*, Michigan, University of Michigan, 1980.
- FARRELL D. M., SCULLY R., «The European Parliament: one parliament, several modes of political representation on the ground ?», *Journal of European Public Policy*, vol. 17 n°1, 2010, pp. 36-54.
- FARRELLA D. M., MCALLISTER I., «Legislative Recruitment to Upper Houses: The Australian Senate and House of Representatives Compared», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 1 n° 2, 1995, pp. 243-263.

- FAURE M., «La manne cachée du Parlement», *L'Express*, 9 mars 2006. Accessible en ligne sur : [http://www.lexpress.fr/actualite/politique/la-manne-cachee-du-parlement\\_482817.html](http://www.lexpress.fr/actualite/politique/la-manne-cachee-du-parlement_482817.html). Dernière consultation, le 20 avril 2013.
- FENNO R. F., *Congressmen in Committees*, Boston Little, Brown, 1973.
- FENNO R. F., «U.S. House Members in Their Constituencies: An Exploration», *The American Political Science Review*, vol. 71 n° 3, 1977, pp. 883-917.
- FENNO R. F., *Home Style: House Members in Their Districts*, Boston, Little, Brown, 1978.
- FENNO R. F., *Congress at the Grassroots: Representational Change in the South, 1970-1998*, University of North Carolina Press, 2000.
- FIORENTINO K. (ed.), *La seconde Chambre en France dans l'histoire des institutions et des idées politiques (1798-1940)*, Paris, Dalloz, 2008.
- FISHER S. H., HERRICK R., «Whistle while You Work: Job Satisfaction and Retirement from the U.S. House», *Legislative Studies Quarterly*, vol. 27 n° 3, 2002, pp. 445-457.
- FISK D., «Superfluous or Mischievous: Evaluating the Determinants of Government Defeats in Second Chambers», *Legislative Studies Quarterly* vol. 36, pp. 231-253.
- FOLK COOPER N., et al., *The Member Perspective. Life in Congress*, Washington, Congressional Management Foundation and the Society of Human Resource Management, 2013.
- FONDRAZ L., *Les groupes parlementaires au Sénat sous la Ve République*, Paris, Économica, 2000.
- FRANKLIN M., NORTON P. (ed.), *Parliamentary Questions*, Oxford, Clarendon Press, 1993.
- FRANTZICH S. E., «De-recruitment: The Other Side of the Congressional Equation», *Western Political Quarterly*, vol. 31, 1978, pp. 105-126.
- FRANTZICH S. E., «Opting out: Retirement from the House of Representatives», *American Politics Quarterly*, vol. 6, 1978, pp. 251-273.
- FRANTZICH S. E., «The overtime pattern of innovation among members of the House of Representatives», *Polity*, vol. 12 n° 2, 1979, pp. 333-348.

- FRIESEMA P., HEDLUND R. D., «The Reality of Representational Roles», in N. Luttbeg (ed.), *Public Opinion and Public Policy*, édition révisée, Homewood, Ill. : Dorsey Press, 1974; pp. 413-417.
- GAILMARD S., JENKINS J. A., «Agency Problems, the 17th Amendment and Representation in the Senate», *American Journal of Political Science*, vol. 53 n° 2, 2009, pp. 324-342.
- GELINAS A., «Les parlementaires et l'administration publique au Québec», *Canadian Journal of Political Science*, vol. 1 n° 2, 1968, pp. 164-179.
- GOGUEL F., « Du Sénat de la IIIe à celui de la Ve », *Pouvoirs Revue Française d'Etudes Constitutionnelles et Politiques*, vol. 44, 1988, pp. 5-14.
- GRANGE, J. «Attitudes et vicissitudes du Sénat (1958-1980)», *Revue française de science politique*, vol. 31 n°1, 1981, pp. 32-84.
- GRANGE J., «L'efficacité normative du Sénat», *Revue française de science politique*, vol. 34 n° 4-5, 1984, pp. 955-987.
- GRANGE J., «Le système d'élection des sénateurs et ses effets», *Pouvoirs Revue Française d'Etudes Constitutionnelles et Politiques*, vol. 44, 1988, pp. 35-58.
- GRANGE J., «Les déformations de la représentation des collectivités territoriales et de la population au Sénat», *Revue française de science politique*, vol. 1, 1990, pp. 5-45.
- GREMY J.-P., «Questions et réponses: quelques résultats sur les effets de la formulation des questions dans les sondages», *Sociétés contemporaines*, vol. 16, 1993, pp. 165-176.
- GREEN-PEDERSEN C., «Bringing Parties into Parliament. The Development of Parliamentary Activities in Western Europe», *Party Politics*, vol. 16 n° 3, 2010, pp. 347-369.
- GRIMMER J., «A Bayesian Hierarchical Topic Model for Political Texts: Measuring Expressed Agendas in Senate Press Releases», *Political Analysis* 18, 2009, pp. 1-35.
- GRIMMER J., *Representational Style in Congress: What Legislators Say and Why It Matters*, Cambridge University Press, 2013.

- GRIMMER J., «Appropriators Not Position Takers: The Distorting Effects of Electoral Incentives on Congressional Representation», *American Journal of Political Science*, vol. 3 n° 57, 2013, pp. 624-642.
- GROFMAN B., FRAENKEL J., «Electoral Engineering, Social Cleavages and Democracy», in: P. Nardulli (ed.), *Democracy in The Twenty-First Century II: Domestic Perspectives*, Urbana-Champaign, University of Illinois Press, 2008, pp. 71-101.
- GROSS D. A., «Representative Styles and Legislative Behavior», *Western Political Quarterly*, vol. 31 n° 3, 1978, pp. 357-371.
- HALLIGAN J. et al., «Constituency Service among Sub-National Legislators in Australia and Canada», *Legislative Studies Quarterly*, vol. 13 n°. 1, 1988, pp. 49-63.
- HEITSHUSEN V. et al., «Electoral context and MP constituency focus in Australia, Canada, Ireland, New Zealand, and the United Kingdom», *American Journal of Political Science*, vol. 49 n° 1, 2005, pp. 32-45.
- HELLER W. B., «Bicameralism and Budget Deficits: The Effect of Parliamentary Structure on Government Spending», *Legislative Studies Quarterly*, vol. 22, 1997, pp. 485-516.
- HENRY C., «Les questions écrites des Députés. Analyse des usages d'une procédure parlementaire», *Revue Française de Science Politique*, vol. 43 n° 4, 1993, pp. 635-654.
- HIBBING J. R., «Voluntary Retirement for the U.S. House of Representatives: Who Quits?», *American Journal of Political Science*, vol. 30, 1982, pp. 651-665.
- HINO A. et al., «Measuring Party Competition from Legislative Speeches: Analysis of Japanese Parliamentary Debates, 1953-2011», Communication à la Conférence générale de l'ECPR à Bordeaux, 2013.
- HIX S., «Parliamentary Behavior with Two Principals: Preferences, Parties and Voting in the European Parliament», *American Journal of Political Science*, vol. 46 n° 3, 2002, pp. 688-898.

- HOUILLON V., THOMSIN L., «Dossier Pédagogique Définitions du rural et de l'urbain dans quelques pays européens.», *Espace, populations, sociétés Repopulation et mobilités rurales*, vol. 19 n° 1-2, 2001, pp. 195-200.
- HUG S., MARTIN D., «How electoral systems affect MPs' positions», 2010. Accessible en ligne sur: <http://www.unige.ch/ses/spo/static/simonhug/hesamp/hesamp.pdf>, dernière consultation 25 juillet 2014. Une version antérieure de cet article a été présentée à la conférence l'APSA de 2009.
- HUSSON F. et al., «Principal component methods - hierarchical clustering - partitional clustering: why would we need to choose for visualizing data?», Technical report, 2010, p. 12. Accessible en ligne: [http://factominer.free.fr/docs/HPCPC\\_husson\\_josse.pdf](http://factominer.free.fr/docs/HPCPC_husson_josse.pdf).
- HUU P. N., «L'évolution des questions parlementaires depuis 1958», *Revue française de science politique*, vol. 31 n° 1, 1981, pp. 172-190.
- JACOBSON G. C., *The Politics of Congressional Elections*, New York, Longman, 2001.
- JENNY M., MÜLLER W. C., «Parliamentary roles of MPs in sharp and soft focus: Interviews and behavioural record compared», in M. Blomgren, O. Rozenberg (ed.), *Parliamentary Roles in Modern Legislatures*, London, Routledge, 2012, pp.145-161.
- JEWELL M. E., «Attitudinal determinants of legislative behavior: The utility of role analysis», in A. Kronberg, L. D. Musolf (ed.), *Legislatures in developmental perspective*, Durham, Duke University Press, 1970, pp. 460-500.
- JEWELL M. E., *Representation in State Legislatures*, Lexington, University Press of Kentucky, 1982.
- JEWELL M. E., «Legislators and Constituents in the Representative Process», in G. Loewenberg. et al. (ed.), *Handbook of Legislative Research*, 1985, pp. 97-131.
- JACKSON G., «Actors and Institutions», in G. Morgan et al. (ed.), *Oxford Handbook of Comparative Institutional Analysis*, Oxford, Oxford University Press, 2010, pp. 63-86.

- JONES B. D., «Competitiveness, Role Orientations and Legislative Responsiveness», *Journal of Politics*, vol. 35 n° 4, 1973, pp. 924-947.
- JOSSE J. et al., «Handling missing values with Regularized Iterative Multiple Correspondence Analysis», *Journal of classification*, vol. 29 n° 1, 2012, pp. 91-116.
- JOSSE J., HUSSON F., «Handling missing values in exploratory multivariate data analysis methods», *Journal de la SFDS*, vol. 153 n° 2, pp. 2013, pp. 79-99.
- JUDGE D., «Backbench specialisation: a study of parliamentary questions», *Parliamentary Affairs*, vol. 27 n° 2, 1974, pp. 171-186.
- KATZ R. S., *Theory of Parties and Electoral Systems*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1980.
- KATZ R. S., «Role Orientations in Parliaments», in R. S. Katz, B. Wessels (ed.), *The European Parliament, the National Parliaments and European Integration*, Oxford, Oxford University Press, 1999, pp. 61-85.
- KEMPF U., «Frankreichs Senat- wenig potestas, viel auctoritas », in J. Hartmann, U. Thaysen. *Pluralismus und Parlamentarismus in Theorie und Praxis. Winfried Steffani zum 65. Geburtstag*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1992, pp. 189-214.
- KEPPLINGER H.-M., «Kleine Anfragen: Funktionale Analyse einer parlamentarischen Praxis», in W. J. Patzelt et al. (ed.), *Res publica semper reformada. Wissenschaft und politische Bildung im Dienste des Gemeinwohls*, Kranenpohl. Wiesbaden, 2007, pp. 304-319.
- KERROUCHE E., «L'apprentissage du rôle de sous-préfet», *Politix*, vol 10 n° 38, 1997, pp. 88-110.
- KERROUCHE E., «Appréhender le rôle des parlementaires : étude comparative des recherches menées et perspectives», in O. Costa et al. (ed.), *Vers un renouveau du parlementarisme en Europe ?*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2004, pp. 35-55.
- KERROUCHE E., «The French Assemblée nationale: The case of a Week Legislature ?», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 12 n° 3-4, 2006, pp. 336-365.

- KERROUCHE E., «Usages et usagers de la permanence du député», *Revue française de science politique*, vol. 59 n° 3, 2009, pp. 429-454.
- KERROUCHE E. et al., «Les deux Sénats : mode de scrutin et profil des sénateurs français», *Pôle Sud*, vol. 35, 2011, pp. 113-128.
- KING R. F., ELLIS S., «Partisan Advantage and Constitutional Change: The Case of the Seventeenth Amendment», *Studies in American Political Development*, vol. 10 n°1, 1996, pp. 69-102.
- KIEWIET D. R., LANGHE Z., «An Analysis of Congressional Career Decisions, 1947-1986», *American Political Science Review*, vol. 87, 1993, pp. 928-941.
- KUKLINSKI J. H., ELLING R. C., «Representational Role, Constituency Opinion, and Legislative Roll-Call Behavior», *American Journal of Political Science*, vol. 21 n° 1, 1977, pp. 135-147, p. 136.
- LACAM J. P., «Le politicien investisseur. Un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », *Revue française de science politique*, vol. 1, 1988, pp. 23-47.
- LAFFAILLE F., Machelon J.-P., *Le président du Sénat depuis 1875*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- LANCASTER T. D., «Electoral Structures and Pork Barrel Politics», *International Political Science Review / Revue internationale de science politique*, vol. 7 n° 1, 1986, pp. 67-81.
- LANCASTER T. D., PATTERSON D. W., «Comparative Pork Barrel Politics. Perspectives from the West German Bundestag», *Comparative Political Studies*, vol. 22, 1990, pp. 458-477, p. 461.
- LASCHER E. L., «The Impact of Job Satisfaction on Career Decisions», in S. Williams, E. L. Lascher. *Ambition & Beyond, Career Paths of American Politicians*, Berkley, CA: Institute of Governmental Studies Press, 1993, pp. 167-190.
- LAZARDEUX S., «Une Question Ecrite, Pour Quoi Faire ? The Causes of the Production of Written Questions in the French Assemblée Nationale ?», *French Politics*, vol. 3, 2005, pp. 258-281.

- LE BART C., «Métier politique et ubiquité: l'art d'être là», in C. Le Bart, R. Lefebvre (ed.), *La proximité en politique, Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Coll. Res Publica Presses universitaires de Rennes, 2005, pp. 145-161.
- LEBART L., «Validation techniques in multiple correspondence analysis», in M. J. Greenacre, J. Blasius (ed.), *Multiple Correspondence Analysis and Related Methods*, Chapman & Hall / CRC, London, 2006, pp. 179–195.
- LE MARCHAND V. (ed.), *Guide du Sénat*. Paris, Milan, 2003.
- LEUNIG S. (ed.), *Handbuch föderale Zweite Kammern*, Leverkusen, B. Budrich, 2009.
- LEVMORE S., «Bicameralism: When Are Two Decisions Better Than One ?», *International Review of Law and Economics*, vol. 12, 1992, pp. 145-162.
- LEVY C., *La bulle de la République, Enquête sur le Sénat*, Paris, Calmann-Lévy, 2006.
- LIDEC P. L., «Les députés, leurs assistant et les usages du crédit collaborateur. Une sociologie du travail politique», *Sociologie du travail*, vol. 50 n° 2, 2008, pp. 147-168.
- LIJPHART A., *Democracies: Patterns of Majoritarian and Consensus Government in Twenty-one Democracies*, New Haven, CT, Yale University Press, 1984.
- LIPINSKI D., COOPER C. A., «Rhetoric on Representation: Which Members of Congress Portray Themselves as Delegates ?», Communication à la conférence annuelle de la Southern Political Science Association, Savannah, GA, 2003.
- LIPINSKI D., *Congressional Communication, Content & Consequences*, Michigan, University of Michigan Press, 2004.
- LLANOS M., NOLTE D., «Bicameralism in the Americas: Around the Extremes of Symmetry and Incongruence», *Journal of Legislative Studies* vol. 9 n° 3, 2003, pp. 54-86.
- LOCKE E. A., «The Nature and Causes of Job Satisfaction on Career Decisions», in M. D. Dunnett (ed.), *Handbook of Industrial and Organizational Psychology*, New York, Wiley, 1976, pp. 1297–1343.

- LOOSVELDT G., «Interaction Characteristics in Some Question-Wording Experiments », *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, vol. 56 n° 1, 1997, pp. 20-30.
- MABILEAU A., *Le système local en France*, Paris, Montchrestien, 1994.
- MAIR, P., *Responsible vs. responsive government*, Max Planck Institute Working Papers, 09/8, 2009, Cologne.
- MARCH J. G., OLSEN P. J., «Elaborating the "New Institutionalism"», in R. A. W. Rhodes et al., *The Oxford Handbook of Political Institutions*, Oxford, Oxford University Press, 2006, pp. 3-22.
- MARTIN S., «Parliamentary Questions, the Behaviour of Legislators, and the Function of Legislatures: An Introduction», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 17 n° 3, 2011, pp. 259-270, p. 260.
- MARTIN S., «Using Parliamentary Questions to Measure Constituency Focus: An Application to the Irish Case», *Political Studies*, vol. 59, 2011, pp. 472–488.
- MASTIAS J., GRANGE J., *Les secondes chambres du Parlement en Europe occidentale*, Paris, Economica, 1987.
- MASTIAS J., «Histoire des tentations du Sénat de la Ve République», *Pouvoirs Revue Française d'Etudes Constitutionnelles et Politiques*, vol. 44, 1988, pp. 15-34.
- MASTIAS J., «A problem of Identity: The French Sénat», in S. C. Patterson, A. Mughan, *Senates: bicameralism in the contemporary world*, Ohio, Ohio University Press, 1999, pp. 162-198.
- MAUS D., «Le Sénat, l'Assemblée nationale et le Gouvernement», *Pouvoirs Revue Française d'Etudes Constitutionnelles et Politiques*, vol. 44, 1988, pp. 119-130.
- MAYER N., *Sociologie des comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 2010.
- MAYHEW D. R., *The Electoral Connection*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1974.

- MCCARTY N., CUTRONE M., «Does Bicameralism Matter?» in, B. R. Weingast, D. Wittman, *The Oxford Handbook of Political Economy*. Oxford, Oxford University Press, 2006.
- MCCRONE D. J., KUKLINSKI J. H., «The Delegate Theory of Representation», *American Journal of Political Science*, vol. 23 n° 2, 1979, pp. 278-300.
- MEINKE R., «Institutional Change and the Electoral Connection in the Senate: Revisiting the Effects of Direct Election», *Political Research Quarterly*, vol. 61, 2008, pp. 445-457.
- MICHELAT G., KERROUCHE E., «Les échelles d'attitudes», *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 6 n° 2, 1999, pp. 463-512.
- MITCHELL P., «Voters and their representatives: electoral institutions and delegation in parliamentary democracies», *European Journal of Political Research*, vol. 37 n° 3, 2000, pp. 335-351.
- MONEY J., TSEBELIS J. G., «The Political Power of the French Senate: Micromechanisms of Bicameral Negotiations», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 1, 1995, pp. 192-217.
- MÜLLER W. C., STRØM K. (ed.), *Policy, Office and Votes? How political parties in Western Europe make hard decisions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- MÜLLER W. C., «Political Parties in Parliamentary Democracies: Making Delegation and Accountability Work», *European Journal of Political Research*, vol. 37, 2000, pp. 309-333.
- MÜLLER W. C., et al., *Die österreichischen Abgeordneten. Individuelle Präferenzen und politisches Verhalten*, Vienne, WUV Universitätverlag, 2001.
- NAVARRO J., «Comparer les rôles de représentation : bilans et perspectives de recherche», Communication présentée au séminaire «Le comparatisme dans tous ses états» organisé par le CERVL - Pouvoir, Action Publique, Territoire, à Bordeaux, le 7 mars 2005.
- NAVARRO J., *Les députés européens et leur rôle*, *Sociologie interprétative des pratiques parlementaires*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2009.

- NAY O., «La vie à l'assemblée, angle mort de la science politique française», *Revue suisse de science politique*, vol. 9 n° 3, 2003, pp. 83-96.
- NAY O., «Pour une sociologie des pratiques d'assemblée : note sur un champ de recherche quelque peu délaissé», *Sociologie du travail*, vol. 45, 2003, pp. 537-554.
- NEWTON K., «Role Orientations and their Sources Among Elected Representatives in English Local Politics», *The Journal of Politics*, vol. 36 n° 3, 1974, pp. 615-636.
- NORRIS P., LOVENDUSKI J. (ed.), *Political Recruitment. Gender, Race and Class in the British Parliament*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.
- NORRIS P., «The puzzle of constituency service», *Journal of Legislative Studies*, vol. 3 n° 2, 1997, pp. 29-47, p. 37.
- NORTON P., «The Growth of the Constituency Role of the MP», *Parliamentary Affairs*, vol. 47 n° 4, 1994, pp. 705-720.
- NORTON P., «Roles and behavior of British MPs», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 3 n°1, 1997, pp. 17-31.
- NORTON P., «House of Lords Reform: The View from the Parapets», *Representation*, vol. 40 n° 3, 2004, pp. 185-199.
- NORTON P., «Adding Value? The Role of Second Chambers», *Asia Pacific Law Review*, vol. 15 n° 1, 2007, pp. 3-18.
- PARKER D., GOODMAN C., «Making a Good Impression: Ressource Allocation, Home Styles and Washington Work», *Legislative Studies Quarterly*, vol. 34 n° 4, 2009, pp. 493-524.
- PARODI J.-L., «Les députés français et le système politique», *Revue française de science politique*, vol 25, n° 1, 1975, pp. 72-105.
- PASQUINO G., «Party Government in Italy: Achievements and Prospects», in B. Grofman, A. Lijphart, *Electoral Laws and Their Political Consequences*, New York, Agathon, 1986, pp. 85-103.
- PATTERSON S. C., MUGHAN A., «Senates and the Theory of Bicameralism», in S. C. Patterson, A. Mughan (ed.), *Senates: bicameralism in the contemporary world*, Ohio, Ohio State University, 1999, pp. 1-31.

- PATTERSON S. C., MUGHAN A., «Fundamentals of Institutional Design: The Functions and Powers of Parliamentary Second Chambers», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 7 n°1, 2001, pp. 39-60.
- PATZELT W. J., «German MPs and their Roles», in W. C. Müller, T. Saalfeld (ed.), *Members of Parliament in Western Europe Roles and Behaviour*, London, Frank Cass, 1997, pp. 55-78.
- PATZELT W. J., «German MPs and their Roles», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 3 n° 1, 1997, pp. 55- 78.
- PENNOCK R. J., CHAPMAN J. W., *Representation*, New York, Atherton Press, 1968.
- PETER H., ROSEMARY T., «La science politique et les trois néo-institutionnalismes», *Revue française de science politique*, vol 47 n° 3-4, 1997, pp. 469-496.
- PILET J. et al., «Ballot Structure, District Magnitude And Constituency-Orientation Of MPs In Proportional Representation And Majority Electoral Systems», *Representation*, vol. 48 n° 4, 2012, pp. 359-372.
- PILOTTI A. et al., «Les parlementaires suisses entre démocratisation et professionnalisation, 1910–2000», *Swiss Political Science Review*, vol. 16 n° 2, 2010, pp. 211-245.
- PINDER C. C., *Work motivation*, Glenview, Foresman, 1984.
- PITKIN H., *The Concept of Representation*, Berkley, University of California Press, 1967.
- PORTILLO J. M., «Electoral Systems and Pork Barrel Politics: Evidence from Honduras», *Working Papers in International Studies*, Centre for International Studies Dublin City University, 2011, vol. 9. p. 5/6.
- RADICE L. et al., *Members of Parliament: The Job of a Backbencher*, New York, St. Martin's, 1987.
- RASCH B. E., «Question Time in the Norwegian Storting - Theoretical and Empirical Considerations», in M. Wiberg (ed.), *Parliamentary Control in the Nordic Countries: Forms of Questioning and Behavioural Trends*, Helsinki, The Finnish Political Science Organisation, 1994, pp. 247-275.
- RIESCHER G. et al., *Zweite Kammern*, München, Oldenbourg, 2010.

- RIKER W. H., «The Justification of Bicameralism», *International Political Science Review*, vol. 13, 1992, pp. 101-116.
- RIKER W. H., «The Merits of Bicameralism », *International Review of Law and Economics*, vol.12, 1992, pp. 166-168.
- ROBBE F., *La Représentation des Collectivités Territoriales par le Sénat. Etude sur l'article 24 alinéa 3 de la Constitution Française du 4 octobre 1958*, in Bibliothèque Constitutionnelle et de Science Politique, Paris, L.G.D.J., 2001.
- ROGER L., «Analyzing parliamentary communication: The impact of role orientations on MEP's discursive behavior in Committee debates», Communication à la Conférence générale de l'ECPR Standing Group on Parliaments, «Parliaments in Changing Times» à Dublin, 24-27 juin 2012.
- ROGER L., «Deliberation im Europäischen Parlament: Der Einfluss von Rollenorientierungen auf das Kommunikationsverhalten von Abgeordneten», in A. Bächtiger et al. (ed), *Jahrbuch für Handlungs- und Entscheidungstheorie, Band 9, Räumliche Modelle der Politik*, 2014, à paraître.
- ROGERS S., «The Responsiveness of Direct and Indirect Elections», *Legislative Studies Quarterly*, vol. 37 n°4, 2012, pp. 509–532.
- ROHLFING I., «What You See and What You Get: Pitfalls and Principles of Nested Analysis in Comparative Research », *Comparative Political Studies*, vol. 41 n° 11, 2008, pp.1492-1514.
- ROUSSEAU J.-J., *Du contrat social* [1762], Paris, Flammarion, 1992.
- ROZENBERG O., *Le Parlement français et l'Union Européenne (1993-2005) : l'Europe saisie par les rôles parlementaires*, Thèse de doctorat, Science Politique, Paris, l'Institut d'Etudes Politiques, 2005.
- ROZENBERG O. et al., «Not Only a Battleground: Parliamentary Oral Questions Concerning Defence Policies in Four Western Democracies», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 17 n° 3, 2011, pp. 340-353.
- ROZENBERG O., MARTIN M., «Questioning Parliamentary Questions», *Journal of Legislative Studies*, vol 17 n° 3, 2011, pp. 394-404.

- ROZENBERG O., BLOMGREN M., «Legislative roles and legislative studies: the neo-institutionalist turning point ?», in M. Blomgren, O. Rozenberg (ed.), *Parliamentary Roles in Modern Legislatures*, London, Routledge, 2012, pp. 8-36.
- RUSH M., «Socio-Economic Composition and Pay and Resources in Second Chambers», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 7 n° 1, 2001, pp. 27-38.
- RUSS S., «Der französische Senat: Die Schildkröte der Republik», in G. Riescher et al. (ed.), *Zwei Kammern*, München und Wien, R. Oldenbourg, 2000, pp. 236-254.
- RUSS S., «Die andere Kammer. Zur Repräsentationsleistung des Senats in der Fünften Republik Frankreichs», in J. Schild, H. Uterwedde. *V. Republik: Ein Regierungssystem im Wandel. Festschrift für Adolf Kimmel*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2005, pp. 105-126.
- RUSSELL M., «The Territorial Role of Second Chambers», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 7 n° 1, 2001, pp. 105-118.
- RUSSELL M., «What Are Second Chambers For ?», *Parliamentary Affairs*, vol. 54, 2001, pp. 442-458.
- RUSSELL M., «Rethinking Bicameral Strength: A Three-Dimensional Approach», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 19 n° 3, 2013, pp. 370-391.
- RUSSO F., WIBERG M., «Parliamentary Questions in 17 European Parliaments: Some Steps towards Comparison», *Journal of Legislative Studies*, vol. 16 n° 2, 2010, pp. 215-232.
- RUSSO F., «The Constituency as a Focus of Representation: Studying the Italian Case through the Analysis of Parliamentary Questions», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 16 n° 3, 2011, pp. 290-301.
- SAALFELD T., «Members of parliament and governments in Western Europe: Agency relations and problems of oversight», *European Journal of Political Research*, vol. 37, 2010, pp. 353-376.
- SAPORTA G., *Probabilités, analyses des données et statistiques*, Editions Technip, 2006.
- SCHEMEIL Y., «Croiser le quantitatif et le qualitatif dans l'analyse empirique de la causalité : les enquêtes sur les connaissances politiques», Communication

- au Congrès de l'Association Française de Science Politique. Toulouse, 2007, p.5. Accessible en ligne sur : <http://www.afsp.mshparis.fr/congres2007/tables rondes/textes/tr1sess1schemail.pdf>. Dernière consultation, le 15 juillet 2014.
- SCHIFF S. H., SMITH S. S., «Generational Change and the Allocation of Staff in the US Congress», *Legislative Studies Quarterly*, vol. 8, 1983, pp. 457-467.
- SCHILLER W. J., «Building careers and courting constituents: U.S. Senate representation 1889-1924», *Studies in American Political Development*, vol. 20, 2006, pp. 185-197.
- SCHLESINGER J. A., *Political Parties and the Winning of Office*, Ann Arbor, MI: University of Michigan Press, 1991.
- SCHNATTERER T., «French MPs in the constituency- towards the identifications of representational styles», Communication à la Conférence CITREP/DVParl Conference «Repräsentation im Wahlkreis – Bevölkerung und Abgeordnete in Deutschland und Frankreich», Berlin: Deutscher Bundestag, le 8 novembre 2012.
- SCHÜTTEMEYER S., STURM R., «Wozu Zweite Kammern? Zur Repräsentation und Funktionalität Zweiter Kammern in westlichen Demokratien», *Zeitschrift für Parlamentsfragen*, 1992, pp. 517-536.
- SCHUHMAN H., PRESSER S., *Questions and answers in attitude surveys*, New York, Academic Press, 1981.
- SCULLY R., FARREL D., «MEPs as Representatives: Individual and Institutional Roles», *Journal of Common Market Studies*, vol. 41 n° 2, 2003, pp. 269-288.
- SEARING D. D., «Rules of the Game in Britain: Can the Politicians Be Trusted?», *The American Political Science Review*, vol. 2 n° 76, 1982, pp. 239-258.
- SCULLY R., «Dealing with Big Brother: Relations with the First Chamber», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 7 n° 1, 2001, pp. 93-104.
- SEARING D. D., «New Roles for Postwar British Politics: Ideologues, Generalists, Specialists, and the Progress of Professionalization in Parliament», *Comparative Political Studies*, vol. 19 n° 4, 1987, pp. 431-452.

- SEARING D. D., *Westminster's World, Understanding Political Roles*, London, Harvard University Press, 1994.
- SEAWRIGHT J., GERRING J., «Case Selection Techniques in Case Study Research: A Menu of Qualitative and Quantitative Options», *Political Research Quarterly*, vol. 61, 2008, pp. 294-308.
- SHUGART M. S., WATTENBERG M. P., *Mixed-Member Electoral Systems: The Best of Both Worlds ?*, New York, Oxford University Press, 2001.
- SHUGART M. S., WATTENBERG M. P., «Mixed-Member Electoral Systems: A Definition and Typology», in M. S. Shugart, M. P. Wattenberg, *Mixed-Member Electoral Systems: The Best of Both Worlds ?*, New York, Oxford University Press, 2001.
- SIEFKEN S. T., «Parlamentarische Frageverfahren- Symbolpolitik oder wirksames Kontrollinstrument? », *Zeitschrift für Parlamentsfragen*, vol. 1, 2010, pp. 18-36.
- SIEBERER U., «Behavioral Consequences of Mixed Electoral Systems. Deviating Voting Behavior of District and List MPs in the German Bundestag», *Electoral Studies*, vol. 29 n° 3, 2010, pp. 484-496.
- SIEFKEN S. T., «German MPs' Styles of Representation in the District», Communication à la Conférence CITREP/DVParl Conference «Repräsentation im Wahlkreis – Bevölkerung und Abgeordnete in Deutschland und Frankreich», Berlin: Deutscher Bundestag, le 8 novembre 2012.
- SIEYES E., *Qu'est-ce que le tiers-état*, Collection : Les archives de la Révolution française, 6.3.62, 1789. Consultable en ligne sur <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k41687k/f3.image>, dernière consultation le 17 août 2013. Et de *Préliminaires de la constitution française* Collection : Les archives de la Révolution française ; 6.3.6, 1789. Consultable en ligne sur <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k41690g>, dernière consultation le 17 août 2013.
- SMITH P., *A history of the French Senate. Volume II, The Fourth and Fifth Republics, 1946-2004*, Lewiston, N.Y. [etc.], E. Mellen Press, 2006.

- SMITH P. (ed.), *The Senate of the Fifth French Republic*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2009.
- SPILIOTOPOULOU G., «Reliability reconsidered: Cronbach's alpha and paediatric assessment in occupational therapy», *Australian Occupational Therapy Journal*, vol. 56 n° 3, 2009, pp. 150–155.
- STEWART C., «Responsiveness in the upper chamber: The Constitution and the institutional development of the Senate», in P. F. Nardulli, *The Constitution and American political development: An institutional perspective*, Urbana, University of Illinois Press, 1992.
- STRATMANN T., «Party-Line Voting and Committee Assignments in the German Mixed Member System», in R. D. Congleton, B. Swedenborg, *Democratic Constitutional Design and Public Policy: Analysis and Evidence*, Cambridge, MIT Press, 2006, pp. 111-130.
- STRATMANN T., BAUR M., «Plurality Rule, Proportional Representation, and the German Bundestag: How Incentives to Pork-Barrel Differ across Electoral Systems», *American Journal of Political Science*, vol. 46 n° 3, 2002, pp. 506-514.
- STOFFEL M. F., «MP behavior in mixed-member electoral systems», *Electoral Studies*, vol. 35, 2014, pp. 78-87.
- STRØM K., «Rules, Reasons and Routines: Legislative Roles in Parliamentary Democracies », in W. C. Müller and T. Saalfeld, *Members of Parliaments in Western Europe. Roles and Behaviour*, Londres, Frank Cass, 1997, pp.155-174, p. 163.
- STRØM K., «Rules, reasons and routines: Legislative roles in parliamentary democracies», *The Journal of Legislative Studies* vol. 3 n° 1, 1997, pp.155-174.
- STRØM K., «Roles as strategies: towards a logic of legislative behavior. Parliamentary Roles in Modern Legislatures». in M. Blomgren, O. Rozenberg (ed.), *Parliamentary Roles in Modern Legislatures*, London, Routledge, 2012, pp. 85-99.

- STUDLAR D. T., MCALLISTER I., «Constituency Activity and Representational Roles Among Australian Legislators», *The Journal of Politics*, vol. 58 n° 1, 1996, pp. 69-90.
- SUDMAN S., BRADBURN N., *Response effects in surveys*, Chicago, Aldine, 1974.
- SWENDEN W., *Federalism and Second Chambers: Regional Representation in Parliamentary Federations—the Australian Senate and German Bundesrat*, Brussels, Peter Lang, 2004.
- TARDAN A., «Le rôle législatif du Sénat», *Pouvoirs Revue Française d'Etudes Constitutionnelles et Politiques*, vol. 44, 1988, pp. 97-110.
- TAVITS M., «Effect of Local Ties On Electoral Success and Parliamentary Behaviour: The Case of Estonia», *Party Politics*, vol. 16 n° 2, 2010, pp. 215-235.
- TSEBELIS J. G., MONEY J., «Bicameral Negotiations: the Navette System in France», *British Journal of Political Science*, vol. 25 n° 1, 1995, pp. 101-129.
- TSEBELIS G., MONEY J. (ed.), *Bicameralism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- UHR J., «Bicameralism», in S. A. Binder et al. (ed.), *The Oxford Handbook of Political Institutions*, Oxford, Oxford University Press, 2006, pp. 474-494.
- VATTER A., «Föderalismus», in U. Klöti et al. (ed.), *Handbuch der Schweizer Politik*, Zürich, Verlag Neue Züricher Zeitung, 1999, pp. 77-108.
- VERON J., «Démographie du Parlement français de 1958 à 1980», *Population* (édition française), vol. 38 n° 3, 1983, pp. 553-564.
- VIGOUR C., «French MPs and Law-making: Deputies' Activities and Citizens' Perceptions», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 19 n° 2, 2013, pp. 219-245.
- VLIEGENTHART R. et al., «How Preferences, Information and Institutions Interactively Drive Agenda-Setting: Questions in the Belgian Parliament, 1993–2000», *European Journal of Political Research*, vol. 52 n° 3, 2013, pp. 390-418.

- WAHLKE J. C. et al., *The Legislative System: Explorations in Legislative Behavior*, New York, Wiley, 1962.
- WAHLKE J. C., «Policy Demands and System Support: The Role of the Represented», *British Journal of Political Science*, vol. 1 n° 3, 1971, pp. 271-290.
- WAWRO G. J., SCHICKLER E., *Filibuster: Obstruction and lawmaking in the U.S. Senate*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 2006.
- WEBER M., *Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre* [1922], Tübingen, J.C.B. Mohr Paul Siebeck, 1988.
- WESSELS B., «Political Representation and Democracy», in R. J. Dalton, H.-D. Klingemann, *The Oxford Handbook of Political Behavior*, Oxford, 2007, pp. 832-849.
- WEßELS B., GIEBLER H., «Choosing a Style of Representation: The Role of Institutional and Organizational Incentives», Communication à la Conférence générale de l'ECPR, University of Iceland, 2011.
- WIBERG M. (ed.), *Parliamentary control in the Nordic countries. Forms of questioning and behavioural trends*, Helsinki, The Finnish Political Science Association, 1994.
- WIBERG M., «Parliamentary Questioning: Control by Communication ?», in: H. Döring (ed.), *Parliaments and Majority Rule in Western Europe*, New York, St. Martin's Press, 1995, pp. 179-222.
- WICHOWSKY A., «District Complexity and the Personal Vote», *Legislative Studies Quarterly*, vol. 37 n° 4, 2012, pp. 437-463.
- WOOD D. M., «The Conservative Member of Parliament as Lobbyist for Constituency Economic Interests», *Political Studies*, vol. 35, 1987, pp. 393-409.
- WOOD D. M., YOUNG G., «Comparing Constituency Activity by Junior Legislators in Great Britain and Ireland», *Legislative Studies Quarterly*, vol. 22 n° 2, 1997, pp. 217-232.
- ZITTEL T., GSCHWEND T., «Individualized Constituency Campaigns in Mixed-Member Electoral Systems. Candidates in the German Parliamentary

Elections in 2005», *West European Politics*, vol. 31 n° 5, 2008, pp. 978-1003.

ZITTEL T., «Legislators and their Representational Roles: Strategic Choices or Habits of the Heart ? », in M. Blomgren, O. Rozenberg, *Parliamentary Roles in modern Legislatures*, London et New York, Routledge, 2012, pp. 201-220.

## Sources internet

Le débat organisé par le Sénat à l'occasion de son 50<sup>ième</sup> anniversaire le 3 juin 2009 sous le titre « Le Sénat aujourd'hui, session III : un cinquantenaire qui se porte bien». Accessible en ligne : [http://www.senat.fr/colloques/colloque\\_cinquante\\_ans\\_senat/colloque\\_cinquante\\_ans\\_senat4.html#toc15](http://www.senat.fr/colloques/colloque_cinquante_ans_senat/colloque_cinquante_ans_senat4.html#toc15), dernière consultation le 17 aout 2013.

Informations sur les moyens accordés aux sénateurs accessibles sur le site officiel du Sénat français: [http://www.senat.fr/role/senateurs\\_info/moyens\\_senateurs.html](http://www.senat.fr/role/senateurs_info/moyens_senateurs.html), dernière consultation 30 mars 2014.

Article sur le travail des assistants parlementaires accessible sur le site du *Cercle des Collaborateurs et Attachés Parlementaires de l'Assemblée nationale* : <http://leccap.fr/collaborateursparlementaires>, dernière consultation 30 mars 2014

«Le Sénat français et les collectivités territoriales», Document du Service des Relations Internationales du Sénat français, mai 2007, p. 13. Accessible en ligne sur : <http://www.agora-parl.org/sites/default/files/SF-%20Senat%20et%20collectivit%C3%A9s%20territ-2007%20-%20inst%20framework.pdf>. Dernière consultation le 27 septembre 2013.

«Une Ve République plus démocratique », Rapport du Comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la Ve

République remis au Président de la République en date du 29 Octobre 2007, p. 53. Consultable en ligne : [http://www.comite-constitutionnel.fr/telechargements/Rapport\\_du\\_Comite\\_Une\\_Ve\\_Republique\\_plus\\_democratique.pdf](http://www.comite-constitutionnel.fr/telechargements/Rapport_du_Comite_Une_Ve_Republique_plus_democratique.pdf), dernière consultation le 17 août 2013.

Larcher G., Intervention devant l'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Caen, 26 avril 2008, accessible en ligne sur : <http://larcher2008.blogspot.com/media/02/02/2d136fbbdf45137176dd727a7e602555.pdf>, Dernière consultation le 22 mars 2012.

Page anglaise du site officiel du Sénat : <http://www.senat.fr/lng/en/index.html>. Dernière consultation le 1 avril 2012.

Rapport du groupe de réflexion sur l'institution sénatoriale présidé par M. Daniel Hoeffel, juillet 2002, p.6. [http://www.senat.fr/doctrav/rapport\\_hoeffel.pdf](http://www.senat.fr/doctrav/rapport_hoeffel.pdf). Dernière consultation le 1 avril 2012.

Sondage organisé par *ifop* pour *Profession politique, en septembre 2008* : <http://www.ifop.fr/media/poll/senatelections.pdf>. Dernière consultation 15 décembre 2012.

L'intervention de J.-P. Bel est accessible en ligne sur le site internet du Sénat : [http://www.senat.fr/democratie-territoriale/presentation\\_des\\_etats\\_generaux\\_de\\_la\\_democratie\\_territoriale.html](http://www.senat.fr/democratie-territoriale/presentation_des_etats_generaux_de_la_democratie_territoriale.html), dernière consultation le 8 août 2012.

«Le Sénat français et les collectivités territoriales », Document du Service des Relations Internationales du Sénat français, mai 2007, p. 13. Accessible en ligne sur : <http://www.agora-parl.org/sites/default/files/SF-%20Senat%20et%20collectivit%C3%A9s%20territ-2007%20-%20inst%20framework.pdf>. Dernière consultation 21 avril 2014.

POULOS D., RIBON, O., «Les proximités entre départements. Quels sont les départements qui se ressemblent le plus ?», document de travail, Insee, juin 2003 : disponible sur le site internet de l’Insee à l’adresse suivante : [http://www.insee.fr/fr/nom\\_def\\_met/met\\_h o d e s / d o c \\_ t r a v a i l / d o c s \\_ d o c \\_ t r a v a i l / p r o x \\_ d e p / p r o x \\_ d e p \\_ f r a m e . h t m . .](http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/met_h o d e s / d o c _ t r a v a i l / d o c s _ d o c _ t r a v a i l / p r o x _ d e p / p r o x _ d e p _ f r a m e . h t m . .) Dernière consultation le 15 mai 2014.

## ***Liste des acronymes et des abréviations***

ACM : Analyse des Correspondances Multiples

HCPC : Classification Hiérarchique sur Composantes Principales

U.M.P. : Union pour un Mouvement Populaire

UDI-UC : Union des Démocrates et Indépendants –UC

CRC : groupe communiste, républicain et citoyen

R.D.S.E. : Rassemblement Démocratique et Social Européen

## ***Liste des graphiques et tableaux***

### **Graphiques**

**Graphique 1** Courbes de concentration de l'activité des sénateurs au Sénat

**Graphique 2** Combinaison des analyses quantitatives et qualitatives dans l'étude

**Graphique 3** Composition des collèges électoraux

**Graphique 4** Contributions des dimensions attendues aux axes de l'ACM

**Graphique 5** Modalités de réponse sur les deux premiers axes de l'ACM

**Graphique 6** Modalités de réponse sur les axes I et III de l'ACM

**Graphique 7** Modalités de réponses sur les axes II et III de l'ACM

**Graphique 8** Arbre hiérarchique et indicateur de gain d'inertie de l'HCPC

**Graphique 9** Nombre de sénateurs par style de représentation

**Graphique 10** Individus sur les deux premiers axes de l'ACM

**Graphique 11** Individus sur les axes I et III de l'ACM

**Graphique 12** Individus sur les axes II et III de l'ACM

**Graphique 13** Boîtes à moustaches du nombre d'amendements signés selon les styles de représentation

**Graphique 14** Boîtes à moustaches du nombre de questions orales selon les styles de représentation

**Graphique 15** Boîtes à moustache du pourcentage de questions avec lien local posées en moyenne par session parlementaire par les cinquante sénateurs représentant le mieux leur style

**Graphique 16** Catégories sur l'ACM de la communication écrite des sénateurs

## Tableaux

**Tableau 1** Opérationnalisation des styles de représentation, de leur déterminants et du comportement observable des sénateurs

**Tableau 2** Résumé des styles de représentations sur les quatre dimensions (contenant les noms des styles attendus ainsi que des lettres pour les combinaisons que nous jugeons peu probables)

**Tableau 3** Description des caractéristiques des styles de représentation

**Tableau 4** Variables actives lors de l'ACM en amont de la classification

**Tableau 5** Passage de quatre à trois dimensions constitutives des styles de représentation

**Tableau 6** Comparaison des styles de représentations attendus et les styles de représentation identifiés empiriquement

**Tableau 7** Modalités de réponse significativement liées au style de Législateur

**Tableau 8** Modalités de réponse significativement liées au style de l'Agent Partisan National

**Tableau 9** Modalités de réponse significativement liées au style de Trustee

**Tableau 10** Modalités de réponse significativement liées au style de l'Elu Local

**Tableau 11** Modalités de réponse significativement liées au style de l'Avocat du Département

**Tableau 12** Relation des styles de représentation avec les grands électeurs

**Tableau 13** Composition de l'échantillon selon le statut majorité/opposition des sénateurs

**Tableau 14** Classement des départements selon leur caractère urbain-rural

**Tableau 15** Résumé des hypothèses sur les déterminants des styles de représentation

**Tableau 22** Modèle I : résultat de la régression logistique multinominale

**Tableau 23** Modèle II : Résultat de la régression logistique multiple (catégories de référence : Elu Local et Avocat du Département)

**Tableau 18** Modèle II : Résultat de la régression logistique multiple (catégories de référence : Agent Partisan National et Législateur)

**Tableau 19** Description des styles de représentation par les catégories qui les distinguent d'au moins un autre style

**Tableau 20** Types d'instruments parlementaires (en rouge : les instruments dont l'accès est réglementé par les groupes politiques, en vert : ceux dont l'accès est réglementé par les commissions parlementaires)

**Tableau 21** Récapitulatif des indicateurs retenus pour l'ACM

**Tableau 22** Comparaison des caractéristiques des styles de représentation et du comportement des sénateurs

## ***Table des annexes***

<b>ANNEXE 1 - QUESTIONNAIRE QUANTITATIF UTILISE LORS DES ENTRETIENS.....</b>	<b>345</b>
<b>ANNEXE 2 - QUESTIONNAIRE QUALITATIF UTILISE LORS DES ENTRETIENS.....</b>	<b>353</b>
<b>ANNEXE 3 - COMPOSITION DE L'ECHANTILLON DES 187 SENATEURS .....</b>	<b>356</b>
<b>ANNEXE 4 – PLAN FACTORIEL DES ACM INDIVIDUELLES PAR DIMENSION.....</b>	<b>357</b>
<b>ANNEXE 5 - HISTOGRAMME DES VALEURS PROPRES ACM EN AMONT DE LA CLASSIFICATION .....</b>	<b>359</b>
<b>ANNEXE 6 CONTRIBUTIONS DES MODALITES DE REPONSE A LA CONSTRUCTION DES AXES DE L'ACM EN AMONT DE LA CLASSIFICATION.....</b>	<b>360</b>
<b>ANNEXE 7 – MODELE I : REGRESSION LOGISTIQUE MULTINOMINALE (CATEGORIE DE REFERENCE LEGISLATEUR, ELU LOCAL, AVOCAT DU DEPARTEMENT) .....</b>	<b>361</b>
<b>ANNEXE 8 - MODELE II : REGRESSION LOGISTIQUE MULTINOMINALE SANS SENATEURS DES DOM-TOM/REPRESENTANT LES FRANÇAIS DE L'ETRANGER (CATEGORIE DE REFERENCE AGENT PARTISAN NATIONAL) .....</b>	<b>364</b>
<b>ANNEXE 9 – HISTOGRAMME DES VALEURS PROPRES DE L'ACM DE LA COMMUNICATION ECRITE .....</b>	<b>366</b>



## Annexe 1 - Questionnaire quantitatif utilisé lors des entretiens

### Questionnaire quantitatif – SENAT

**Q1) En quelle année avez-vous adhéré à un parti politique pour la première fois ?**

[v1] année   Je n'ai jamais appartenu à un parti

**Q2) Avant votre premier mandat de sénateur, vous avez appartenu :**

	non	oui	
		simple membre	Poste de responsabilité
[v2] Syndicat	0 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>
[v3] Organisation professionnelle	0 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>
[v4] Parti politique	0 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>
[v5] Association sportive	0 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>
[v6] Association culturelle	0 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>
[v7] Association caritative	0 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>

**[v8] Q3) Par la suite, vous êtes devenu sénateur :**

**Merci d'indiquer le motif principal (une question)**

- 5  En raison de la conjoncture politique favorable  
 4  Parce qu'on vous l'a proposé  
 3  Parce qu'il s'agit d'une tradition familiale  
 2  Parce que la politique est pour vous une vocation  
 1  Parce que vous vouliez changer de carrière  
 0  NSP

(possibilité de 6  Autre motif : [v8.1] \_\_\_\_\_, (noter en toute lettre) mais ne pas le suggérer au départ)

**Q4) Quels sont selon vous, dans la liste suivante, les éléments qui ont compté pour vous faire élire ?**

*Pouvez-vous me dire à chaque fois si vous pensez que cet élément était très important, important, peu important, pas important du tout ?*

	Très important	Important	Peu important	Pas important du tout	Ne se prononce pas
[v9] Votre personnalité ?	4 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>
[v10] Votre notoriété ?	4 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>
[v11] Votre expérience du parti ?	4 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>
[v12] Votre niveau d'étude ?	4 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>
[v13] Votre étiquette politique	4 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>

**Q5) Je vais vous citer une liste de critères qui peuvent intervenir dans la sélection des candidats aux sénatoriales. Pouvez-vous me dire à chaque fois si vous êtes tout à fait d'accord, d'accord, pas d'accord ou pas du tout d'accord pour que cet élément intervienne dans la sélection des candidats ?**

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	NSP
[v14] Le sexe	4 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>
[v15] L'âge	4 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>
[v16] L'orientation sexuelle	4 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>
[v17] L'origine ethnique	4 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>

(v18) **Q6) Vous arrive-t-il d'être tendu ou nerveux lors des prises de parole au Sénat?**

5  jamais 4  rarement 3  quelquefois 2  souvent 1  toujours 0  NSP

(v19) **Q7) Pourriez-vous apprécier le degré de satisfaction que vous avez à remplir votre mandat de sénateur?**

*Merci de donner une note allant de 1, aucune satisfaction particulière à 5, très grande satisfaction*

**Q8) Où votre mandat vous procure-t-il le plus de satisfaction ?**

*Merci de donner à chaque fois une note allant de 1, aucune satisfaction particulière à 5, très grande satisfaction*

(v20) Quand vous l'exercez à Paris :

(v21) Quand vous l'exercez en département/localement :

**Q9) Comment appréciez vous votre degré de liberté vis-à-vis des éléments suivants ?**

*Merci de donner une note allant de 1 absence de liberté à 5, complète liberté*

(v22)  Les règles de fonctionnement du Sénat?

(v23)  Votre groupe politique ?

(v24)  Les grands électeurs qui vous ont élu?

(v25)  Le gouvernement ?

(v26) **Q10) Selon votre expérience, combien de temps par semaine un sénateur doit-il être présent au Sénat pour remplir de façon satisfaisante son mandat ?**

1  1/2 journée    2  1 jour    3  1 jour 1/2    4  2 jours  
5  2 jours 1/2    6  3 jours    7  4 jours    8  5 jours  
9  NSP

**Q11) Pouvez-vous indiquer l'utilité des instruments et procédures parlementaires suivants en mettant une note allant de 1, pas du tout utile, à 5 extrêmement utile ?**

(v27)  Les questions orales

(v28)  Les questions écrites

(v29)  Les amendements

(v30)  Les propositions de loi

(v31)  Les séances plénières

(v32)  Le travail en commission

(v33)  Le travail au sein de votre groupe parlementaire

**Q12) Imaginez qu'une très grande entreprise ou une association veuille modifier un projet de loi en cours d'examen au Sénat mais s'attende à des résistances. À qui devrait-elle s'adresser avant tout pour surmonter les résistances ?**

*Merci de choisir les trois acteurs principaux dans la liste suivante*

(v34) Le Président du Sénat	1 <input type="checkbox"/>
(v35) Les présidents de groupe	1 <input type="checkbox"/>
(v36) Le président de la commission concernée	1 <input type="checkbox"/>
(v37) Le rapporteur	1 <input type="checkbox"/>
(v38) Vous	1 <input type="checkbox"/>
(v39) Des sénateurs membres de la commission saisie au fond	1 <input type="checkbox"/>
(v40) Des administrateurs du Sénat	1 <input type="checkbox"/>
(v41) Le président de la République	1 <input type="checkbox"/>
(v42) Le ministre chargé du domaine	1 <input type="checkbox"/>
(v43) Aucun	1 <input type="checkbox"/>

**Q12.1) Lors de l'examen d'un projet de loi au Sénat, ...**

- <sup>[v44a]</sup> une association caritative

... vous transmet certains amendements rédigés qu'elle souhaite voir défendus. Quelle est votre attitude?

- 1  vous pourriez les reprendre    2  vous ne pourriez pas les reprendre    9  NSP

**Q13) <sup>[v45]</sup> Combien de temps consacrez-vous chaque semaine à des activités non-politiques (Profession, famille, loisir...)?**

- 1  ½ journée    2  1 jour    3  1 jour ½    4  2 jours et +    9  NSP

**Q14) <sup>[v46]</sup> Combien de semaines de vacances prenez-vous chaque année ?**

**Q15) Pour chacune des affirmations suivantes, pouvez-vous donner une note allant de 1, absolument pas d'accord à 5, tout à fait d'accord ?**

- [v47]  Le sénateur représente avant tout son département :  
 [v48]  Le sénateur représente avant tout les grands électeurs qui l'ont élu :  
 [v49]  Le sénateur représente avant tout la population française :  
 [v50]  Le sénateur représente avant tout son parti :  
 [v51]  Le sénateur représente les électeurs de son département :

**Q16) En attribuant une note allant de 1 - pas du tout d'influence - à 5 - très forte influence - pourriez vous estimer votre poids sur :**

- [v52]  Les lois adoptées  
 [v53]  Les positions de votre groupe politique  
 [v54]  Les textes proposés par le gouvernement  
 [v55]  Les travaux de la commission à laquelle vous appartenez

**Q17) Parmi les cinq propositions suivantes, quelle est, selon vous, la tâche la plus importante d'un sénateur? Et quelle est, selon vous, la deuxième tâche la plus importante ?**

*Cochez le premier choix dans la première colonne, et le second dans la seconde*

	1er choix	2nd choix
[v56] Influencer la politique gouvernementale	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>
[v57] Aider les électeurs dans leurs relations avec l'administration	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>
[v58] Participer aux travaux du Sénat	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>
[v59] Défendre votre département au Sénat	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>
[v60] Régler les problèmes dans votre département	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>

**<sup>[v61]</sup> Q17.1) Et finalement, Qu'est-ce qui a le plus d'importance à vos yeux dans votre activité de sénateur**

- 1  Le travail au parlement ou  
 2  Le travail d'intermédiaire entre les habitants de votre département et l'administration ?  
 (possibilité de 3  Les deux, mais ne pas le suggérer au départ)  
 9  NSP

[v62] **Q18) Certains sénateurs se spécialisent dans un ou deux domaines alors que d'autres abordent de nombreux sujets. Comment vous situez-vous à cet égard ?**

*Cocher une seule case de Q18 à Q19.3*

Vous vous spécialisez dans un ou deux domaines	1	<input type="checkbox"/>
Vous essayez d'aborder de nombreux sujets	2	<input type="checkbox"/>
NSP	9	<input type="checkbox"/>

[v63] **Q19.1) Si au Sénat vous aviez l'intention de prendre une certaine position mais que votre parti souhaitait vous voir prendre une position contraire, que feriez-vous ?**

Vous suivriez la position de votre parti	1	<input type="checkbox"/>
Vous suivriez votre propre opinion	2	<input type="checkbox"/>
NSP	9	<input type="checkbox"/>

[v64] **Q19.2) Si au Sénat vous aviez le sentiment que la majorité des grands électeurs qui vous ont élu est opposée aux positions prises par votre formation politique, quelle serait votre attitude ?**

Vous suivriez la position de s grands électeurs	1	<input type="checkbox"/>
Vous suivriez la position de votre parti	2	<input type="checkbox"/>
NSP	9	<input type="checkbox"/>

[v65] **Q19.3) Si vous aviez l'intention de prendre au Sénat une certaine position mais que vous sentiez que la majorité des grands électeurs qui vous ont élu voudrait vous voir prendre une position contraire, que feriez-vous ?**

Vous suivriez la position des électeurs de votre département	1	<input type="checkbox"/>
Vous suivriez votre propre opinion	2	<input type="checkbox"/>
NSP	9	<input type="checkbox"/>

[v66] **Q19.4) Si au Sénat vous aviez le sentiment que la majorité des électeurs de votre département est opposée aux positions prises par votre formation politique, quelle serait votre attitude ?**

Vous suivriez la position de s électeurs de votre département	1	<input type="checkbox"/>
Vous suivriez la position de votre parti	2	<input type="checkbox"/>
NSP	9	<input type="checkbox"/>

[v67] **Q19.5) Si vous aviez l'intention de prendre au Sénat une certaine position mais que vous sentiez que la majorité des électeurs de votre département voudrait vous voir prendre une position contraire, que feriez-vous ?**

Vous suivriez la position des électeurs de votre département	1	<input type="checkbox"/>
Vous suivriez la position de votre parti	2	<input type="checkbox"/>
NSP	9	<input type="checkbox"/>

<sup>(v68)</sup> **Q20.1) On classe en général les individus sur une échelle droite gauche. En ce qui vous concerne, où vous placez-vous sur cette échelle ?**  
*(Aide visuelle + Cocher une seule case de Q20.1 à Q20.4)*

gauche											droite	sans objet
<input type="checkbox"/>												
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i)	(j)	(k)		(99)

<sup>(v69)</sup> **Q20.2) Et où placeriez-vous votre parti d'appartenance ?**  
*(Aide visuelle)*

gauche											droite	sans objet
<input type="checkbox"/>												
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i)	(j)	(k)		(99)

Et votre parti politique, c'est bien le \_\_\_\_\_

<sup>(v70)</sup> **Q20.3) Et où placeriez-vous les électeurs de votre parti ?**  
*(Aide visuelle)*

gauche											droite	sans objet
<input type="checkbox"/>												
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i)	(j)	(k)		(99)

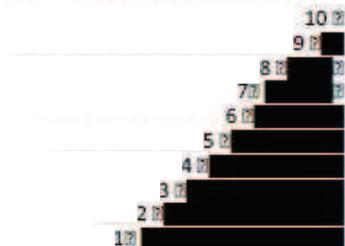
<sup>(v71)</sup> **Q20.4) Et où placeriez-vous les électeurs français ?**  
*(Aide visuelle)*

gauche											droite	sans objet
<input type="checkbox"/>												
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i)	(j)	(k)		(99)

**Q21) On parle souvent d'un problème de distance des Français par rapport au monde politique et, singulièrement, par rapport aux hommes politiques. La place des élus est donc souvent remise en question. Sur les schémas qui suivent la marche 1 correspond à la place la moins élevée dans la société, la marche 10 à la plus élevée :**

*(99 si sans réponse)*

[v72] Pourriez-vous indiquer sur quelle marche vous placez le sénateur ?



[v73] Pourriez-vous indiquer sur quelle marche, selon vous, les Français classent le sénateur ?



[v74] **Q22) Si vous vous représentiez aux prochaines élections, pensez-vous que vous seriez à nouveau désigné par votre parti ?**

Vous seriez certainement désigné	Vous seriez probablement désigné	Vous avez autant de chances d'être désigné que de ne pas l'être	Vous ne seriez probablement pas désigné	Vous ne seriez certainement pas désigné	NSP
4 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>

[v75] **Q23) Et pensez-vous que vous seriez à nouveau élu ?**

Vous seriez certainement réélu	Vous seriez probablement réélu	Vous pourriez aussi bien gagner que perdre	Vous ne seriez probablement pas réélu	Vous ne seriez certainement pas réélu	NSP
4 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>

[v76] **Q24) Dans l'état actuel des choses, que prévoyez-vous de faire à la fin du présent mandat ?**

1	<input type="checkbox"/>	Vous souhaitez quitter la politique
2	<input type="checkbox"/>	Vous souhaitez rester sénateur
3	<input type="checkbox"/>	Vous souhaitez rester sénateur en cumulant avec un autre poste
4	<input type="checkbox"/>	Vous souhaitez poursuivre votre carrière politique à un autre poste
[v76.1]	Si oui lequel : 1 <input type="checkbox"/> poste local 2 <input type="checkbox"/> autre poste national 3 <input type="checkbox"/> poste européen	
9	<input type="checkbox"/>	NSP

[v77] *Q25) uniquement pour les sénateurs réélus et qui cumulent (à vérifier donc)*

**Pensez-vous que le fait de détenir un autre mandat a aidé à votre réélection ?**

4	<input type="checkbox"/>	Oui, principalement
3	<input type="checkbox"/>	Oui, parmi d'autres raisons
2	<input type="checkbox"/>	Non, pas vraiment
1	<input type="checkbox"/>	Non, ma réélection s'explique par d'autres raisons
9	<input type="checkbox"/>	NSP

**Q26) Quel rapport aviez-vous avec votre département avant d'être élu sénateur pour la première fois ?**

		oui	non
[v78]	Vous y êtes né	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>
[v79]	Vous y avez passé la plus grande partie de votre enfance	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>
[v80]	Vous y habitez au moins un an avant de devenir sénateur	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>
[v81]	NSP	9 <input type="checkbox"/>	

**Q27) Dans les deux dernières générations, un membre de votre famille proche a-t-il été :**

	oui	non	NSP
[v82] Député, sénateur ou membre du gouvernement	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	9 <input type="checkbox"/>
[v83] Élu local (autre que conseiller municipal)	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>	9 <input type="checkbox"/>

**Q28) Pourriez-vous indiquer dans quelle mesure vous estimez appartenir aux groupes suivants :**

	Absolument	Assez fortement	Faiblement	Pas du tout	Ne sait pas
[v84] Un groupe ethnique minoritaire	4 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>
[v85] Un groupe religieux	4 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	0 <input type="checkbox"/>

[v86] *Si absolument ou assez fortement pour le groupe religieux : lequel ? \_\_\_\_\_*

[v86.1] *Si absolument ou assez fortement pour le groupe ethnique minoritaire : lequel ? \_\_\_\_\_*

[v87] **Q29) En tenant compte de vos responsabilités, estimez-vous que votre indemnité de sénateur est :**

*Merci de ne cocher qu'une case sur l'échelle proposée*

1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>	6 <input type="checkbox"/>	7 <input type="checkbox"/>	8 <input type="checkbox"/>	9 <input type="checkbox"/>
insuffisante		adaptée			excessive		NSP	

**Q30) Finalement, merci de donner votre avis sur les affirmations suivantes**

*Je veux vous rappeler qu'il s'agit des questions d'une étude internationale. Certaines questions peuvent donc sembler parfois un peu simplistes voire inadaptées, mais c'est le seul moyen d'aboutir à une comparabilité entre pays.*

		Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	NSP
[v88]	« Plus de 70 % des sénateurs sont des hommes et c'est grave pour la démocratie »	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
[v89]	« Il y a trop de fonctionnaires en France »	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
[v90]	« L'Islam est une menace pour l'Occident »	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
[v91]	« La discipline à l'école doit être plus stricte »	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
[v92]	« L'État doit être modeste pour laisser s'épanouir les initiatives économiques individuelles »	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
[v93]	« Il y a trop d'immigrés en France »	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
[v94]	« Il faut effectivement sanctionner financièrement les sénateurs absentéistes »	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
[v95]	« Il faut supprimer le cumul des mandats »	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
[v96]	« Les conséquences économiques de la mondialisation sont éminemment négatives »	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
[v97]	« Le traité de Lisbonne est un bon texte »	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
[v98]	« Les couples homosexuels doivent pouvoir adopter des enfants »	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
[v99]	« L'activité du sénateur doit fournir des ressources supplémentaires à son département »	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
[v100]	« Les syndicats ont trop de pouvoir »	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
[v101]	« Quoiqu'il arrive la réélection d'un sénateur dépend avant tout de lui-même »	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
[v102]	« La pression fiscale est trop forte (en France) »	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
[v103]	« L'Union européenne doit devenir un État fédéral »	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
[v104]	« La révision constitutionnelle de 2008 a revalorisé le rôle du Parlement »	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>

**Les données biographiques vous concernant (les informations sur votre carrière etc.) ont été recueillies au préalable afin d'économiser votre temps.**

*Néanmoins nous avons encore deux questions qui nous aimerions vous poser :*

[v105] **Q31) Avez-vous déjà perdu une élection sénatoriale ?**

1  oui      0  non      9  NSP

[v106] **Et si oui, en quelle(s) année(s) ?** \_\_\_\_\_

[v107] **Q32) Avez-vous déjà perdu une élection législative ?**

1  oui      0  non      9  NSP

[v108] **Et si oui, en quelle(s) année(s) ?** \_\_\_\_\_

[v109] **Q34) Quel est votre mandat préféré parmi ceux que vous exercez ou avez exercé ?**

.....

## Annexe 2 - Questionnaire qualitatif utilisé lors des entretiens

### Questionnaire qualitatif - SENAT

#### 1. Les Elections

Parlons des élections sénatoriales. On dit souvent qu'il y a plusieurs manières de mener une campagne électorale. Pour ce qui vous concerne personnellement, en repensant à votre dernière campagne électorale, j'aimerais que vous me disiez comment vous l'avez menée et, finalement, ce que vous en retenir.

Je voudrais maintenant revenir à un thème abordé au début du questionnaire. Comment s'est passée l'investiture par votre parti ? Quels facteurs ont joué un rôle important, quelles étaient les difficultés ?

*(Ne pas proposer de réponse, utiliser les propositions suivantes uniquement pour relancer/ animer l'interview)*

1. Le soutien des militants du parti ? Des élus ?
2. Votre campagne interne ?
3. Votre notoriété ?
4. Votre personnalité ?
5. Votre genre ?
6. Des arguments pour la diversité ?
7. Autres

#### 2. Les activités au Sénat

Nous voudrions en savoir plus sur vos activités quand vous êtes au Sénat. Comment s'organisent vos journées ? Quelles sont les réunions du Sénat que vous vous efforcez de ne pas manquer ? *[Relance]* Pourquoi ?

Vous êtes membre de la commission...

Pourriez-vous me raconter comment vous êtes arrivé dans cette commission et quels facteurs ont joué un rôle dans ce choix ?

#### 3. L'influence sur la législation et les politiques publiques

Nous avons parlé tout à l'heure de l'influence du parlement sur la législation. Vous m'avez dit que \_\_\_\_\_. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi ?

Avez-vous déjà eu personnellement le sentiment de modifier la loi ou l'action publique ? Pouvez-vous me raconter dans quelles circonstances ? *(Relancer sur le récit)*

Depuis un an, la France et le monde connaissent une crise économique sans précédent. En tant que sénateur, avez-vous le sentiment d'être utile face à cette crise ? En quoi ?

#### 4. Sénat-Assemblée nationale

Ressez-vous une différence dans la manière dont le Sénat et l'Assemblée Nationale sont considérés ?

Oui

Non

Si oui, \_\_\_\_\_

De quelle nature (*Ne pas proposer de réponse, utiliser les propositions suivantes uniquement pour relancer/ animer l'interview : importance, connaissance, réputation, pouvoir...*)  
 Et dans quelle direction, quel sens (*plus ou moins en faveur pour le Sénat ou de l'Assemblée nationale*)

Selon vous, à quoi est-ce dû ?

*(Ne pas proposer de réponse, utiliser les propositions suivantes uniquement pour relancer/ animer l'interview)*

*Au fait que les députés soient élus au SU direct et sont donc plus connus des électeurs  
 A l'importance du rôle des médias (travaux de l'Assemblée Nationale sont plus suivis)  
 Autre .....*

Resentez-vous, dans l'exercice de votre fonction, une différence de pouvoir par rapport à ceux de l'Assemblée Nationale ?

Oui  
 Non

Dans quel sens (direction) ? (+ou moins de pouvoir pour le Sénat ou pour l'Assemblée nationale)

Si oui, sur quels points ?

*(Ne pas proposer de réponse, utiliser les propositions suivantes uniquement pour relancer/ animer l'interview)*

*Remise en cause de la responsabilité du gouvernement  
 « Le dernier mot » accordé à l'Assemblée Nationale  
 Sur la place accordée dans l'examen du projet de loi de finances et du projet de financement de la sécurité sociale)*

**[Relance type contradiction]** Certains de vos collègues considèrent à l'inverse que le Sénat et les sénateurs sont :

- 1) aussi, voire plus puissants que l'Assemblée nationale et les députés compte tenu du fait que les sénateurs ont plus de temps pour se concentrer sur le travail législatif car au Sénat il y a moins de politique politicienne.
  - 2) moins puissant que les députés pour des raisons institutionnelles (dernier mot AN, censure) et médiatiques
- Qu'en pensez-vous ?

J'aimerais maintenant que vous me parliez de l'importance et des conséquences d'être dans la majorité ou dans l'opposition au Sénat.

J'aimerais que vous évoquiez également l'importance et les conséquences d'être dans la majorité ou dans l'opposition selon qui contrôle la majorité à l'Assemblée nationale.

### **5. Réformes/ La révision constitutionnelle de 2008 :**

Depuis 2003 plusieurs réformes du Sénat ont eu lieu (mode d'élection, sur la réduction de la durée du votre mandat sénatorial...). Qu'en pensez-vous ? Est-ce que l'effet de ces réformes est plutôt positif ou négatif ?

Avez-vous eu l'impression que le passage du mandat de 9 à 6 ans a été bien apprécié ?

Parlons un peu de la révision constitutionnelle de 2008. Vous m'avez dit tout à l'heure que vous la trouviez \_\_\_\_\_. Pouvez-vous me dire pourquoi ?

Concernant plus spécifiquement vos activités en tant que législateur, pensez-vous que la révision constitutionnelle de 2008 vous a donné plus d'influence sur la fabrication de la loi ?

*[Relance]* Moins d'influence ? Pas de changement ?

Le traité de Lisbonne avait pour objectif l'accroissement du rôle des parlements nationaux dans le fonctionnement de l'Union européenne. Avec le recul, que pensez-vous ? Pensez-vous que le Sénat a un rôle spécifique à jouer en matière européenne ?

Si oui : comment doit-on répartir les tâches entre le Sénat et l'Assemblée nationale dans le domaine européen ?

### **6. Le mandat préféré/ Cumul**

**Le mandat préféré (pour les cumulards)**

Vous venez de me dire que votre mandat préféré était celui de \_\_\_\_\_. Pouvez-vous me dire pourquoi ?

*[Si ce n'est pas sénateur]* Et celui de sénateur ?

Au sujet de la loi sur le non-cumul des mandats, vous venez de me dire que vous êtes \_\_\_\_\_ *(reprendre la réponse)*

Pourquoi ? \_\_\_\_\_

Et pour finir, on dit parfois que le Sénat a une mauvaise image, le ressentez-vous ?

Si oui, à quoi est-ce dû d'après vous ?

*(Ne pas proposer de réponse, utiliser les propositions suivantes uniquement pour relancer / animer l'interview etc.)*

*Souvent, ceux qui ont une mauvaise image du Sénat évoquent par exemple :*

*la faiblesse des pouvoirs de la seconde chambre  
les affaires et scandales  
absentéisme des sénateurs  
l'âge avancé des sénateurs  
à son caractère supposé non démocratique  
au système de retraites très avantageux  
aux avantages dont jouissent les sénateurs  
à d'autres raisons ?*

### **Question ajoutée après l'alternance de septembre 2011 :**

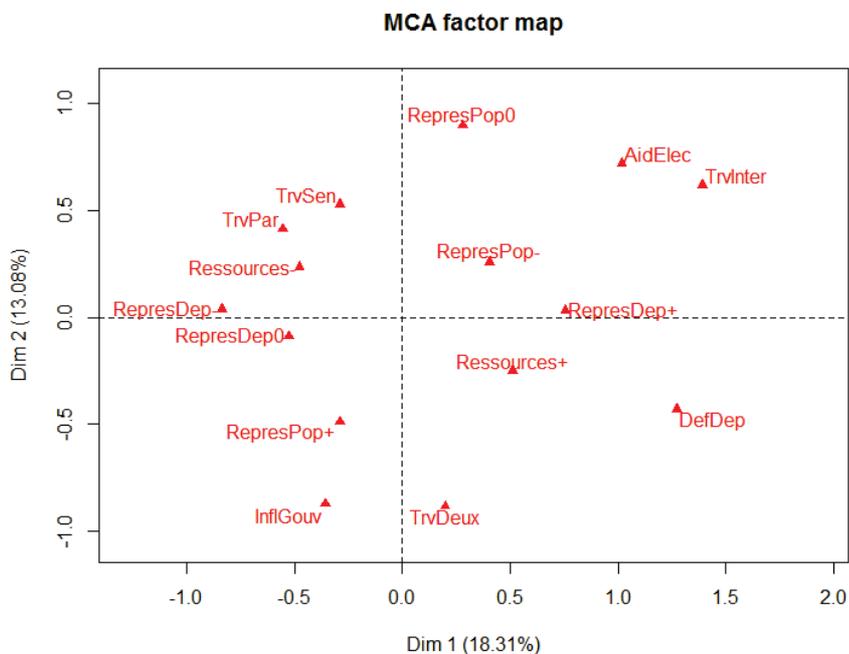
#### **1. L'alternance au Sénat**

Quelle a été l'effet pour vous de l'alternance au Sénat ?

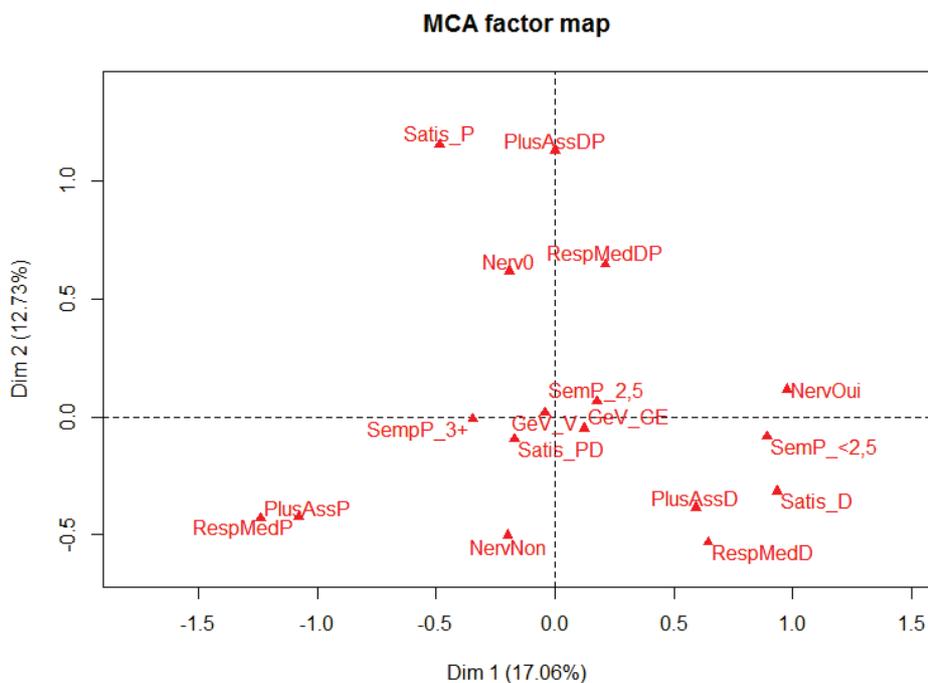
### **Annexe 3 - Composition de l'échantillon des 187 sénateurs**

	Composition du Sénat français au 12 décembre 2012		Echantillon complet	
	Nb	%	Nb	%
Scrutin majoritaire	168	48,3	93	49,7
Scrutin proportionnel	180	51,7	94	50,3
Homme	272	78,2	141	75,4
Femme	76	21,8	46	24,6
Avec responsabilité (Président, vice-président, questeur, président d'une commission permanente)	NA	NA	69	36,9
<i>Backbencher</i> (sans responsabilité)	NA	NA	118	63,1
Cumul	268	77	133	71,1
Cumul pas	80	23	54	28,9
- 49 ans	41 (moins de 50 ans)	11,8	12	6,4
50 – 54 ans	97 (51-60)	27,9	14	7,5
55 – 59 ans			21	11,2
60 – 64 ans			50	26,7
65 – 69 ans			50	26,7
+ 70 ans	52 (+71)	14,9	40	21,4
Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et des Sénateurs du Parti de Gauche	20	5,7	16	8,6
RDSE	18	5,2	7	3,7
PS	128	36,8	62	33,2
Groupe Union Centriste / UDI-UC	32	9,2	18	9,6
UMP	131	37,6	80	42,8
Groupe Ecologiste	12	3,4	2	1,1
Non-inscrit	7	2	2	1,1
Premier mandat	NA	NA	103	55,1
Deuxième mandat	NA	NA	60	32,1
Troisième mandat	NA	NA	21	1,2
Quatrième mandat	NA	NA	3	1,6

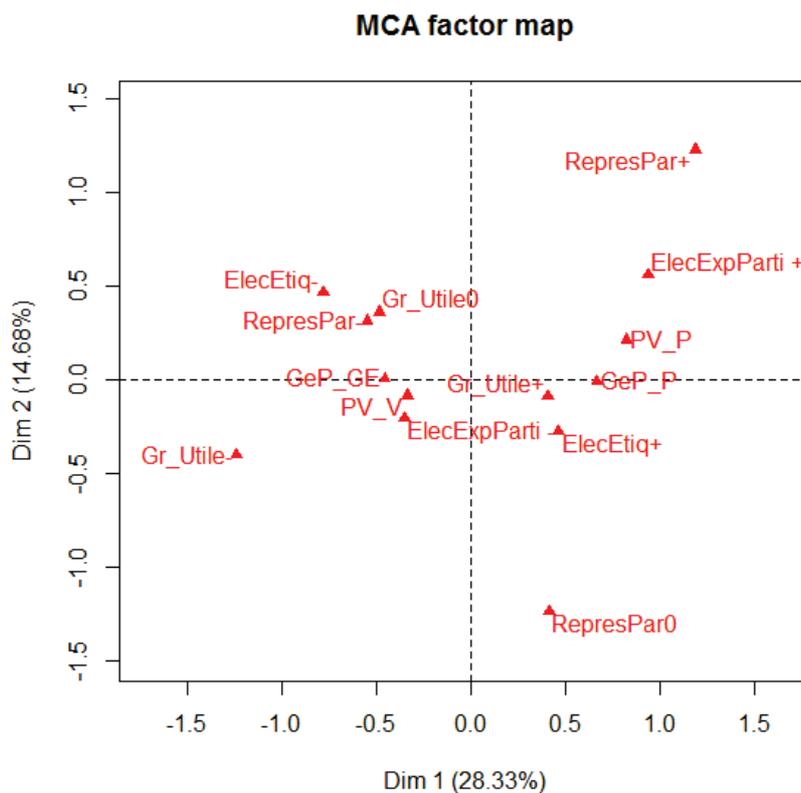
## **Annexe 4 – plan factoriel des ACM individuelles par dimension**



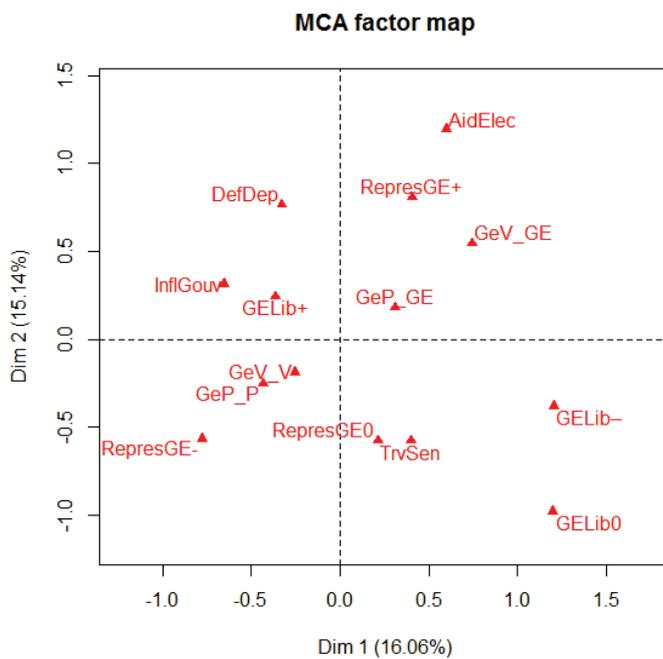
**Dimension : Focus local-national**



**Dimension : Implication locale-nationale**



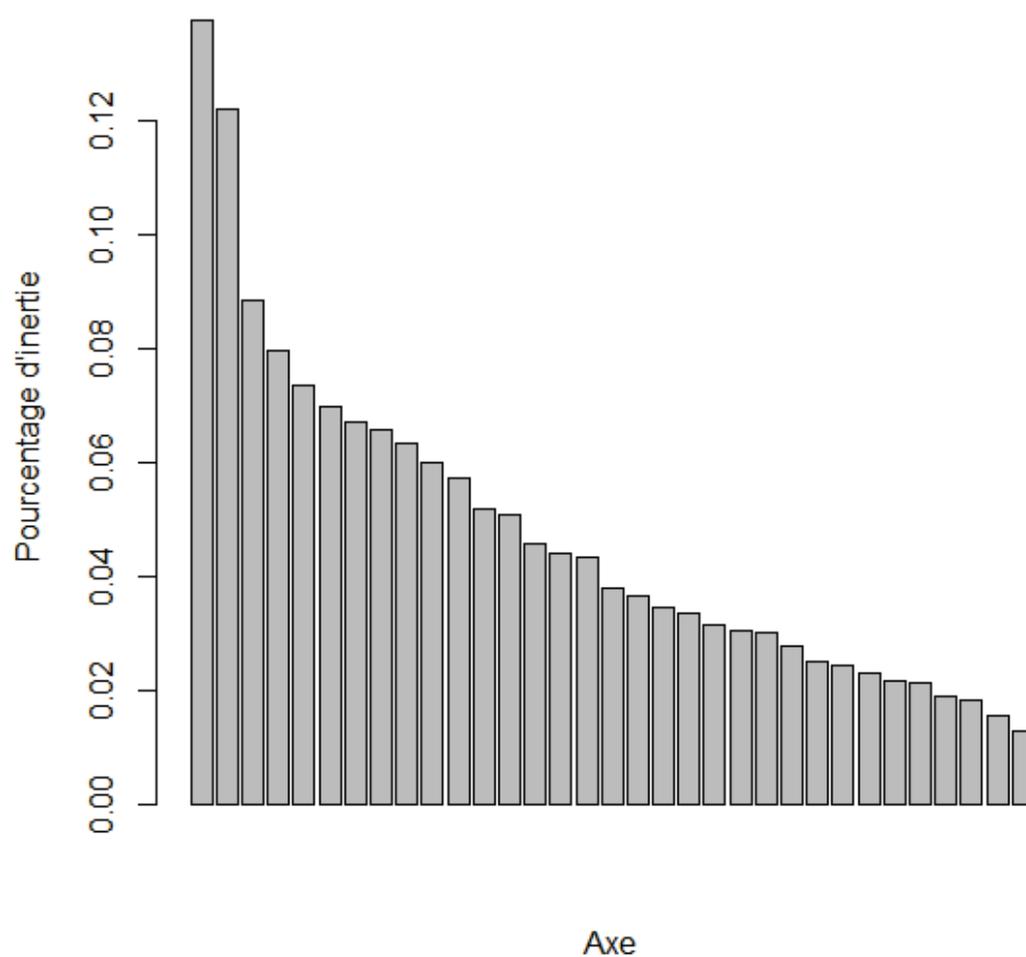
**Dimension : Relation avec la formation politique**



**Dimension : Relation avec les grands électeurs**

## ***Annexe 5 - Histogramme des valeurs propres ACM en amont de la classification***

**Histogramme des valeurs propres**



## **Annexe 6 Contributions des modalités de réponse à la construction des axes de l'ACM en amont de la classification**

	Dim.1	ctr	cos2	v.test	Dim.2	ctr	cos2	v.test	Dim.3	ctr	cos2	v.test
ElecExpParti -	0.084	0.195	0.020	1.876	-0.299	2.817	0.253	-6.706	-0.123	0.657	0.043	-2.759
ElecExpParti +	-0.226	0.528	0.020	-1.876	0.808	7.611	0.253	6.706	0.333	1.775	0.043	2.759
ElecEtiq -	0.345	1.708	0.074	3.648	-0.584	5.513	0.211	-6.169	-0.154	0.526	0.015	-1.624
ElecEtiq +	-0.207	1.026	0.074	-3.648	0.351	3.312	0.211	6.169	0.092	0.316	0.015	1.624
RepresPar0	-0.047	0.025	0.001	-0.413	0.331	1.380	0.048	2.898	-0.161	0.449	0.011	-1.408
RepresPar -	0.038	0.031	0.002	0.584	-0.500	5.993	0.332	-7.622	-0.019	0.012	0.000	-0.291
RepresPar+	-0.049	0.014	0.000	-0.285	1.181	9.225	0.267	6.855	0.375	1.281	0.027	2.176
Gr_Utile-	0.182	0.129	0.004	0.837	-1.145	5.760	0.157	-5.259	1.082	7.086	0.140	4.969
Gr_Utile+	0.042	0.042	0.003	0.738	0.418	4.706	0.307	7.360	-0.029	0.031	0.001	-0.505
Gr_Utile0	-0.164	0.280	0.011	-1.370	-0.530	3.306	0.111	-4.428	-0.338	1.853	0.045	-2.825
PV_P	0.176	0.333	0.016	1.500	0.792	7.601	0.319	6.752	0.018	0.005	0.000	0.149
PV_V	-0.069	0.130	0.016	-1.500	-0.310	2.971	0.319	-6.752	-0.007	0.002	0.000	-0.149
GeP_GE	0.351	2.793	0.270	5.782	-0.290	2.149	0.185	-4.775	-0.025	0.022	0.001	-0.410
GeP_P	-0.512	4.078	0.270	-5.782	0.423	3.138	0.185	4.775	0.036	0.032	0.001	0.410
TrvDeux	0.207	0.564	0.023	2.044	-0.027	0.011	0.000	-0.267	-0.168	0.578	0.015	-1.660
TrvInter	1.138	7.514	0.235	6.566	0.644	2.716	0.075	3.716	0.475	2.035	0.041	2.740
TrvPar	-0.483	4.505	0.246	-6.654	-0.175	0.669	0.032	-2.414	-0.028	0.024	0.001	-0.391
RepresDep0	-0.284	0.829	0.031	-2.348	-0.477	2.635	0.087	-3.942	0.799	10.200	0.245	6.607
RepresDep-	-0.876	7.566	0.278	-7.043	0.104	0.121	0.004	0.838	-0.128	0.250	0.006	-1.028
RepresDep+	0.638	7.374	0.382	8.255	0.214	0.934	0.043	2.766	-0.384	4.148	0.138	-4.966
RepresGE0	-0.403	1.793	0.070	-3.504	-0.091	0.104	0.004	-0.793	0.070	0.084	0.002	0.609
RepresGE-	-0.556	3.500	0.138	-4.918	-0.045	0.026	0.001	-0.402	0.451	3.570	0.090	3.983
RepresGE+	0.677	7.277	0.341	7.780	0.096	0.165	0.007	1.102	-0.370	3.377	0.102	-4.250
RepresPop0	0.315	0.862	0.031	2.329	0.138	0.187	0.006	1.022	0.377	1.911	0.044	2.782
RepresPop-	0.633	3.550	0.127	4.741	-0.648	4.189	0.133	-4.849	-0.316	1.370	0.032	-2.363
RepresPop+	-0.403	3.357	0.202	-5.971	0.219	1.120	0.060	3.246	-0.023	0.017	0.001	-0.337
AidElec	0.595	0.973	0.031	2.258	0.908	2.555	0.071	3.446	0.507	1.097	0.022	1.923
DefDep	0.812	3.520	0.120	4.462	0.358	0.769	0.023	1.964	-0.312	0.805	0.018	-1.712
InflGouv	-0.211	0.501	0.020	-1.859	0.115	0.168	0.006	1.013	-0.384	2.584	0.068	-3.385
TrvSen	-0.190	0.683	0.039	-2.565	-0.301	1.936	0.098	-4.064	0.243	1.736	0.063	3.278
Ressources-	-0.343	2.324	0.140	-4.833	-0.274	1.671	0.089	-3.858	0.052	0.082	0.003	0.726
Ressources+	0.366	2.476	0.140	4.833	0.292	1.780	0.089	3.858	-0.055	0.087	0.003	-0.726
Satis_D	0.801	4.533	0.148	5.201	-0.239	0.453	0.013	-1.549	0.667	4.883	0.102	4.330
Satis_P	-1.084	4.878	0.145	-5.160	-0.127	0.075	0.002	-0.604	0.769	3.813	0.073	3.659
Satis_PD	-0.043	0.050	0.005	-0.909	0.082	0.204	0.016	1.733	-0.292	3.591	0.209	-6.191
GeV_GE	0.587	3.314	0.146	4.642	0.458	2.273	0.089	3.619	-0.022	0.007	0.000	-0.173
GeV_V	-0.197	1.114	0.146	-4.642	-0.154	0.764	0.089	-3.619	0.007	0.002	0.000	0.173
SemP_2,5	0.353	1.352	0.080	3.030	-0.159	0.310	0.016	-1.367	0.002	0.000	0.000	0.014
SemP_<2,5	0.452	1.247	0.064	2.687	0.018	0.002	0.000	0.109	0.286	0.776	0.025	1.700
SemP_3+	-0.310	2.040	0.192	-4.731	0.076	0.138	0.012	1.160	-0.083	0.227	0.014	-1.266
PlusAssD	0.269	1.385	0.080	3.671	0.055	0.064	0.003	0.745	0.442	5.798	0.216	6.024
AssDP	0.075	0.056	0.002	0.609	-0.293	0.965	0.033	-2.372	-0.513	4.064	0.102	-4.146
PlusAssP	-0.642	3.785	0.145	-4.923	0.204	0.431	0.015	1.564	-0.365	1.895	0.047	-2.794
RespMedD	0.338	1.338	0.060	3.066	-0.044	0.025	0.001	-0.398	0.453	3.740	0.108	4.111
RespMedDP	0.071	0.081	0.004	0.831	-0.120	0.263	0.013	-1.408	-0.058	0.086	0.003	-0.686
RespMedP	-0.504	2.577	0.112	-4.133	0.243	0.676	0.026	1.992	-0.430	2.916	0.081	-3.526
Nerv0	-0.206	0.580	0.024	-2.092	-0.150	0.346	0.013	-1.522	-0.325	2.234	0.061	-3.295
NervNon	0.040	0.029	0.001	0.518	0.063	0.083	0.004	0.830	-0.179	0.915	0.031	-2.344
NervOui	0.330	0.686	0.022	2.000	0.139	0.139	0.004	0.846	1.219	14.597	0.303	7.399
GELib-	-0.358	0.358	0.011	-1.371	0.956	2.881	0.076	3.661	0.363	0.571	0.011	1.388
GELib+	0.005	0.001	0.000	0.134	0.038	0.048	0.005	0.939	-0.113	0.576	0.043	-2.771
GELib0	0.136	0.114	0.004	0.815	-0.613	2.618	0.075	-3.670	0.369	1.307	0.027	2.209

# Annexe 7 – Modèle I : Régression logistique multinominale (Catégorie de référence **Législateur, Elu Local, Avocat du Département**)

MODELE I									
Multinomial logistic regression									
		Number of obs. =		187					
LR chi2(44) =		100.09							
Prob > chi2 =		0.0000							
Log likelihood = -248.15007		Pseudo R2 =		0.1678					
Catégorie de référence: <b>Législateur</b>									
Agent Partisan National									
	RRR	Std.Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]		RRR	Std.Err.	z
Scrutin majoritaire	1.939094	1.406473	0.91	0.361	-.4679515	Elu Local	7.20716	4.845517	2.98
Contexte hostile	2.857596	1.946047	-1.84	0.066	0.752187	Scrutin majoritaire	4.569882	3.2577	-1.10
Contexte compétitif	0.792997	1022215	-1.97	0.048	0.063391	Contexte hostile	1.09759	9870055	0.10
Cumul	1.38109	9228559	0.48	0.629	3727718	Contexte compétitif	4.046888	2.89487	2.26
Rural	4338319	3197714	-1.13	0.257	1023088	Cumul	7.296702	4529942	-0.51
Ancienenneté	1.586792	6765052	1.08	0.279	6880544	Rural	1.915307	7726812	1.61
Rédélection	6.059882	3.716137	2.94	0.003	1.8217	Ancienenneté	4.485042	2.592029	2.60
Droite	9965756	8509319	-0.00	0.997	186942	Rédélection	6.673552	5639585	-0.48
Maj.sén.	1.301259	1.098397	0.31	0.755	2488063	Droite	1.028777	7572322	0.04
Maj.gouv.	1.344305	1.425761	0.28	0.780	1.681586	Maj.sén.	2.635615	2.542302	1.00
Responsabilité	7459345	4465295	-0.49	0.624	2307578	Maj.gouv.	7.707589	4566658	-0.44
						Responsabilité			
Trustee									
	RRR	Std.Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]		RRR	Std.Err.	z
Scrutin majoritaire	4.95373	3.321766	2.46	0.014	1.384634	Avocat du Département	5.830352	3.814621	2.69
Contexte hostile	8211728	5678002	-0.28	0.776	2117732	Scrutin majoritaire	2.871987	2157424	-1.66
Contexte compétitif	1.260503	1.104972	0.26	0.792	2261363	Contexte hostile	4.293625	3915018	-0.93
Cumul	1.975434	1.212423	1.11	0.267	5932498	Contexte compétitif	4.850548	2.965964	2.59
Rural	8648367	5329624	-0.24	0.814	2584488	Cumul	1.648479	1.002732	0.82
Ancienenneté	2155309	8237793	2.01	0.045	1.018995	Rural	1.613774	648853	1.19
Rédélection	3.107412	1.725159	2.04	0.041	1.046715	Ancienenneté	8.883517	5.326691	3.64
Droite	2.469593	2.129446	1.05	0.294	4566834	Rédélection	2.97583	2.542996	1.28
Maj.sén.	2.186464	1.573768	1.09	0.277	5334162	Droite	1.256209	917094	0.31
Maj.gouv.	4642263	4553897	-0.78	0.434	0.678783	Maj.sén.	1.928993	1.875866	0.68
Responsabilité	1.26742	7148123	0.42	0.674	4196153	Maj.gouv.	1.656682	996143	0.89
					3.828157	Responsabilité			

**MODELE I**  
 Multinomial logistic regression  
 LR chi2(44) = 100.09  
 Prob > chi2 = 0.0000  
 Log likelihood = -248.15007  
 Pseudo R2 = 0.1678  
 Number of obs = 187

Catégorie de référence: Elu Local

Législateur	RRR	Std.Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	RRR	Std.Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]
<b>Scrutin majoritaire</b>	.1373491	.0914096	-2.98	0.003	.0372673 .5062021	.2663328	.1744863	-2.02	0.043	.0737505 .9617989
Contexte hostile	2.18824	1.559915	1.10	0.272	.5411341 8.848814	.6253107	.4564078	-0.64	0.520	.1495591 2.614442
Contexte compétitif	.9110873	.8192936	-0.10	0.918	.1563574 5.308862	.072249	.0916596	-2.07	0.038	.0060109 .8684004
Cumul	.2471035	.152619	-2.26	0.024	.0736461 .8291022	.3412721	.2082564	-1.76	0.078	.103197 1.128585
Rural	1.370482	.8508233	0.51	0.612	.4059103 4.627183	.5945589	.4017987	-0.77	0.442	.1581098 2.235789
Ancienneté	.5221094	.2106315	-1.61	0.107	.2367916 1.151216	.8284789	.3243108	-0.48	0.631	.3846589 1.784379
Réélection	.2229633	.1288815	-2.60	0.009	.0718135 .6922469	1.351131	.863022	0.47	0.638	.3863679 4.724918
Droite	1.498452	1.26629	0.48	0.632	.2859712 7.851697	1.493321	1.276541	0.47	0.639	.2795875 7.976063
Maj.sén.	.9720284	.7154627	-0.04	0.969	.2296947 4.113456	1.264861	1.05498	0.28	0.778	.2466507 6.486389
Maj.gouv.	.3794181	.365985	-1.00	0.315	.0572866 2.512946	.5100536	.5171146	-0.66	0.507	.0699247 3.720499
Responsabilité	1.297423	.7687079	0.44	0.660	.4062135 4.143893	.9677923	.5931994	-0.05	0.957	.2911025 3.217498

Trustee	RRR	Std.Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	RRR	Std.Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]
<b>Scrutin majoritaire</b>	.6803906	.3901996	-0.67	0.502	.2211056 2.093712	.7994204	.4302967	-0.42	0.677	.2783599 2.295851
Contexte hostile	1.796923	1.314207	0.80	0.423	.428539 7.534747	.6284618	.4625306	-0.63	0.528	.1485313 2.659132
Contexte compétitif	1.148428	.9478262	0.17	0.867	.227817 5.78924	.3911867	.3218965	-1.14	0.254	.0779748 1.962518
Cumul	.4881366	.2611487	-1.34	0.180	.1710631 1.392921	1.198587	.6070575	0.36	0.721	.4441761 3.234329
Rural	1.185243	.6429185	0.31	0.754	.409341 3.431862	2.259211	1.136262	1.62	0.105	.8430404 6.05432
Ancienneté	1.125307	.367783	0.36	0.718	.5930258 2.135347	.8425664	.2708328	-0.53	0.594	.4487409 1.582022
Réélection	.6928389	.3722964	-0.68	0.495	.2416796 1.986208	1.980699	1.1121885	1.21	0.228	.6526649 6.010997
Droite	3.700567	3.075285	1.57	0.115	.7259281 18.8644	4.459139	3.488407	1.91	0.056	.9623915 20.66095
Maj.sén.	2.125305	1.429919	1.12	0.262	.5684958 7.945391	1.2121071	.7815623	0.31	0.755	.3482718 4.28118
Maj.gouv.	.1761359	.1580397	-1.94	0.053	.0303458 1.022344	.7318949	.6086411	-0.38	0.707	.1434143 3.735122
Responsabilité	1.644379	.8947577	0.91	0.361	.5660266 4.777131	2.149417	1.09837	1.50	0.134	.7894952 5.851832

**MODELE I**  
 Multinomial logistic regression  
 LR chi2(44) = 100.09  
 Prob > chi2 = 0.0000  
 Log likelihood = -248.15007  
 Pseudo R2 = 0.1678  
 Number of obs = 187

Catégorie de référence: Avocat du Département

Législateur	RRR	Std.Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	RRR	Std.Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]
<b>Scrutin majoritaire</b>	.1718109	.1126037	-2.69	0.007	.0475531 .6207584	.3331574	.2160968	-1.69	0.090	.0934399 .1187864
Contexte hostile	3.481898	2.615578	1.66	0.097	7987289 15.17864	.994986	.7601918	-0.01	0.995	.225767 4.447892
Contexte compétitif	2.329034	2.123663	0.93	0.354	.3899711 13.90975	.1846917	.2347005	-1.33	0.184	.0153027 2.229091
Cumul	.2061623	.126062	-2.58	0.010	.0621906 .6834289	.2847286	.1752335	-2.07	0.038	.0668298 .93367
Rural	.6066197	.3689928	-0.82	0.411	.1841409 1.998401	.2631171	.1759634	-2.00	0.046	.0709743 .9758316
Ancienmeté	.6196656	.2491501	-1.19	0.234	.281782 1.362704	.9832803	.384324	-0.04	0.966	.4570645 2.115325
Réélection	.112568	.0674975	-3.64	0.000	.0347554 .364593	.682149	.451065	-0.58	0.563	.1866507 2.493037
Droite	.3360407	.2871636	-1.28	0.202	.0629503 1.793851	.33489	.2873259	-1.28	0.202	.0623155 1.799735
Maj.sén.	.7960458	.581146	-0.31	0.755	.1903383 3.329277	1.035862	.8462794	0.04	0.966	.2088749 5.137092
Maj.gouv.	.5184052	.5041276	-0.68	0.499	.0770746 3.486804	.6968946	.7039328	-0.36	0.721	.096243 5.046209
Responsabilité	.603616	.3410859	-0.89	0.372	.1994213 1.827048	.450258	.2628278	-1.37	0.172	.1434142 1.413614

Elu Local	RRR	Std.Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	RRR	Std.Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]
<b>Scrutin majoritaire</b>	1.250906	.6733139	0.42	0.677	.4355684 3.592471	.8511049	.4669799	-0.29	0.769	.2903689 2.494687
Contexte hostile	1.591187	1.17107	0.63	0.528	.3760626 6.732588	2.85924	2.190312	1.37	0.170	.6370747 12.83249
Contexte compétitif	2.556324	2.103527	1.14	0.254	.5095493 12.82465	2.935754	2.467288	1.28	0.200	.5653883 15.24378
Cumul	.8343155	.4225621	-0.36	0.721	.3091832 2.251359	.40726	.2106152	-1.74	0.082	.147799 1.122205
Rural	.4426323	.2226202	-1.62	0.105	.1651713 1.186183	.524627	.2759073	-1.23	0.220	.1871518 1.470643
Ancienmeté	1.18685	.3814987	0.53	0.594	.6321023 2.228458	1.335571	.42077	0.92	0.358	.7202725 2.476492
Réélection	.5048724	.2859642	-1.21	0.228	.1663618 1.53218	.3497952	.1937014	-1.90	0.058	.1181559 1.035553
Droite	.2242585	.1754386	-1.91	0.056	.0484005 1.039078	.8298837	.6926962	-0.22	0.823	.161632 4.260958
Maj.sén.	.8189533	.5241816	-0.31	0.755	.2335805 2.871321	1.740525	1.161152	0.83	0.406	.4707828 6.434875
Maj.gouv.	1.366316	1.136224	0.38	0.707	.2677288 6.972804	.2406573	.2145229	-1.60	0.110	.0419406 1.380904
Responsabilité	.4652424	.2377428	-1.50	0.134	.1708867 1.266632	.765035	.3830541	-0.53	0.593	.2867368 2.04117

# Annexe 8 - Modèle II : Régression logistique multinominale sans sénateurs des DOM-TOM/représentant les Français de l'étranger (Catégorie de référence Agent Partisan National)

Sans les sénateurs représentant les Français établis hors de France  
Multinomial logistic regression  
Number of obs = 177  
LR chi2(32) = 82.81  
Prob > chi2 = 0.0000  
Pseudo R2 = 0.1474  
Log likelihood = -238.59048

Catégorie de référence: Agent Partisan National

	RRR	Std.Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]		RRR	Std.Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
<b>Législateur</b>												
Scrutin majoritaire	.5648063	.3990912	-0.81	0.419	-1.413876	2.256093	3.48037	2.212387	1.96	0.050	1.001238	12.098
Contexte hostile	4.883379	3.733134	2.07	0.038	1.091474	21.8488	1.863073	1.446558	0.80	0.423	.467485	8.531633
Contexte compétitif	17.27652	23.77453	2.07	0.038	1.164401	258.1362	17.39943	23.28331	2.13	0.033	1.853242	239.6533
Cumul	.7087966	.4683714	-0.52	0.602	-.194106	2.588177	3.236537	1.96648	1.93	0.053	.9837866	10.64781
Rural	2.603753	1.920228	1.30	0.194	.6135523	11.04963	1.858956	1.256771	0.92	0.359	.4940869	6.99415
Anciennessé	5.277399	2357436	-1.43	0.152	-.2198795	1.266646	1.06088	.4119825	0.15	0.879	.4955763	2.271026
Réélection	1.4754	.0984659	-2.87	0.004	-.0399047	5.456484	.5020842	.3382784	-1.02	0.306	.1340543	1.880495
Droite	.7539255	.5865583	-0.36	0.719	-.1650217	3.462716	.8300748	.664809	-0.23	0.816	-.1727379	3.988841
<b>Avocat du Département</b>												
Scrutin majoritaire	2.234721	1.425826	1.26	0.207	.6400362	7.802646	2.260812	1.405325	1.31	0.189	.6685839	7.644918
Contexte hostile	2.347644	1.862721	1.08	0.282	-.4957385	11.11762	1.234623	1.03614	0.25	0.802	.2382382	6.395774
Contexte compétitif	12.60754	16.89185	1.89	0.059	.9123745	174.2159	6.547672	8.906234	1.38	0.167	.4552719	94.16792
Cumul	1.352433	.8277488	0.49	0.622	-.4075144	4.488371	3.534415	2.110224	2.11	0.034	1.096773	11.39079
Rural	2.064373	1.412744	1.06	0.290	.5398495	7.894171	4.33604	2.814901	2.17	0.030	1.151664	15.58056
Anciennessé	1.19723	.4523453	0.48	0.634	-.5709143	2.510638	.9934759	.3788972	-0.02	0.986	-.4704587	2.097941
Réélection	.4030302	.2653911	-1.38	0.168	-.1108742	1.465024	.9894744	.6885388	-0.02	0.988	.2529792	3.870119
Droite	1.612948	1.176861	0.60	0.546	-.3418078	7.611295	3.224142	2.705074	1.40	0.163	.6226604	16.69465

**Sans les sénateurs des DOM-TOM**  
 Multinomial logistic regression  
 Number of obs = 178  
 LR chi2(32) = 94.53  
 Prob > chi2 = 0.0000  
**Log likelihood = -336.84412**  
 Pseudo R2 = 0.1664

Catégorie de référence: Agent Partisan National

Législateur	RRR	Std.Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	RRR	Std.Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]
Scrutin majoritaire	.5112309	.3857308	-0.89	0.374	1.165128 2.243161	3.150005	2.117168	1.69	0.091	.8331431 11.90975
Contexte hostile	4.896657	3.483011	2.23	0.025	1.215798 19.73752	1.605405	1.25221	0.61	0.544	.3480569 7.404892
Contexte compétitif	17.29946	21.07515	2.14	0.033	1.266813 236.2768	16.50615	21.92947	2.11	0.035	1.221153 223.1111
Cumul	.6179239	.4073977	-0.73	0.465	.1697216 2.249742	3.326301	2.079118	1.92	0.055	.977045 11.32423
Rural	2.266707	1.69121	1.10	0.273	5.251781 9.783276	1.913777	1.331791	0.93	0.351	.4892639 7.485824
Ancienneté	.6865684	.2937879	-0.88	0.380	.2967892 1.588252	1.24376	.4958439	0.55	0.584	.5693665 2.716946
Réélection	266.365	126.1302	2.18	0.010	66.22848 683.7386	.679894	.434466	-0.60	0.546	.1943149 2.3789
Droite	.566166	.4097139	-0.79	0.432	.1370755 2.338448	.789781	.6307014	-0.30	0.768	.1651035 3.777958

Trustee	RRR	Std.Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	RRR	Std.Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]
Scrutin majoritaire	2.982539	2.047645	1.59	0.111	.7766026 11.45443	2.371037	1.596485	1.28	0.200	.6335792 8.873111
Contexte hostile	3.353202	2.550726	1.59	0.112	7.550303 14.89207	1.020983	.864057	0.02	0.980	.1943782 5.362775
Contexte compétitif	15.09366	19.71503	2.08	0.018	1.166736 195.2613	4.381118	5.833629	1.11	0.267	.3222383 59.56523
Cumul	1.12708	.7102367	0.19	0.849	.3278666 3.875653	3.367034	2.089916	1.96	0.050	.9974869 11.36548
Rural	1.684654	1.193126	0.74	0.461	.4203999 6.750859	4.656772	3.230085	2.22	0.027	1.195816 18.13449
Ancienneté	1.334775	.5161953	0.75	0.455	.6254953 2.84834	1.156729	.4557175	0.37	0.712	.5344204 2.503688
Réélection	.6336089	.3948946	-0.73	0.464	.1867725 2.149462	1.663948	1.124479	0.75	0.451	.4424931 6.257101
Droite	1.375739	1.028313	0.43	0.670	.3179036 5.953561	4.586919	3.801259	1.84	0.066	.9038905 23.27697

## ***Annexe 9 – Histogramme des valeurs propres de l'ACM de la communication écrite***

### **Histogramme des valeurs propres**

